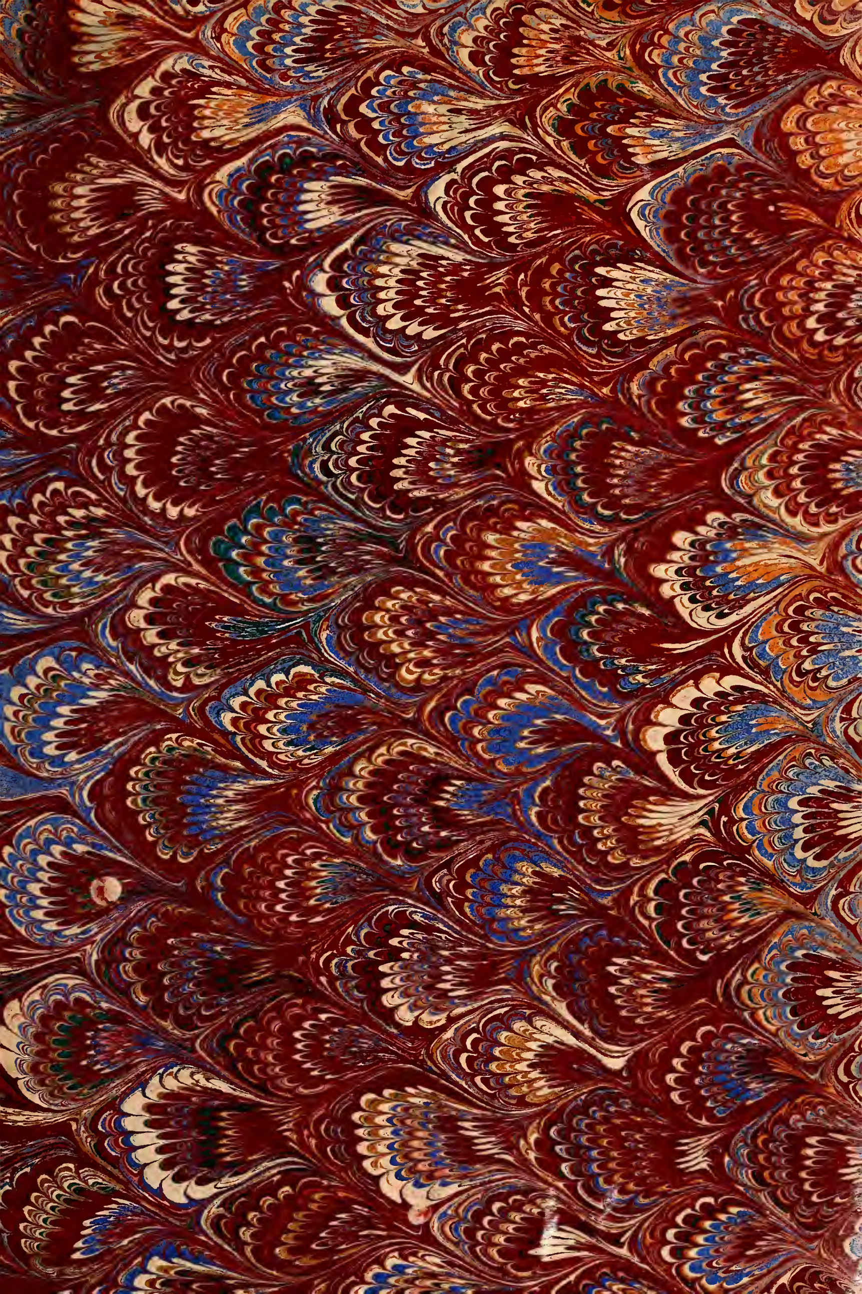






DÉCOUVERTES

ET

ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

DANS L'OUEST ET DANS LE SUD

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

1614-1698

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR PIERRE MARGRY, 1884-1894, ed.

Membre de la Société de l'Histoire de France,
Membre Correspondant des Sociétés de Massachusetts,
de Pensylvanie et de Buffalo.

DU MÊME AUTEUR

1863. Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles. In-8°. Challamel, éditeur.

1867. Les Navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle. In-8°. Edwin Tross, éditeur.

1867. Relations et mémoires inédits pour servir a l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer. In-8°. Challamel, éditeur.

1872. Un Fils de Colbert. Étude suivie de la correspondance du marquis d'Ormoy avec son père, concernant les bâtiments du palais de Versailles et les travaux faits dans les environs. Léon Techener, éditeur.

1877. Souvenirs d'un homme de lettres (M. Jal, historiographe de la marine). Techener, éditeur.

1844. Le Canada a la Comédie française.

1851. Une Famille de la France coloniale. Les Rouer de Villeray.

1852. Les Varennes de la Verendrye et les Français aux montagnes Rocheuses sous Louis XV.

1854. Les Indiens Renards et la nation du Feu au détroit Pontchartrain des Deux Lacs.

1855. La Décoration des vaisseaux : Puget, les sculpteurs et les peintres employés a l'arsenal de Toulon de 1662 a 1682. Documents.

1859. Les Slodtz, statuaires. Documents.

1859. La Navigation du Mississipi et les précurseurs de Fulton en Amérique.

1860. Le Baron Thierry et les Français a la Nouvelle-Zélande.

1860. François Martin, fondateur de la ville de Pondichéry.

1860. Menou d'Aunay Charnizay, pionnier de l'Acadie.

1862. Les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi.

1864. Les Pionniers Saintongeois et la nouvelle confédération de l'Amérique du Nord.

1864. Les Entreprises de Louis Jolliet.

1868. Un Marin Espagnol et les relations de l'Espagne avec la France sous Charles VI.

1869. Une Illustration du Hainaut. La statue de Dupleix.

1873. Duquesne et la marine de son temps.

1873. L'Inventaire du duc de Saint-Simon.

1873. La Priorité de Cavelier de La Salle sur l'Ohio et sur le Mississipi.

1876. La France dans ses rapports avec l'indépendance des États-Unis et le développement de leur puissance.

1878. Les Seigneurs de la Martinique.



CAVELIER DE LA SALLE.

PREMIÈRE PARTIE

VOYAGES DES FRANÇAIS

SUR LES GRANDS LACS

ET

DÉCOUVERTE DE L'OHIO ET DU MISSISSIPI

(1614-1684)

> Voilà la destinée d'un des plus grands hommes de ce siècle, d'un esprit admirable, capable d'entreprendre toutes sortes de découvertes.
>
> HENRI DE TONTY.

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXIX

INTRODUCTION

I

Le chevalier de Fleurieu, dans le projet d'instruction qu'il soumit à Louis XVI pour le voyage de La Pérouse en 1785, reprochait aux Français de n'avoir pris qu'une faible part à la découverte du globe terrestre.

Il est du moins un continent où notre action semble ne pas autoriser la sévérité de ce jugement, c'est l'Amérique dans sa partie septentrionale, dont La Pérouse lui-même a visité les côtes occidentales pour achever notre œuvre ; et si notre exploration dans ces régions du nouveau monde n'est pas encore estimée autant qu'il convient, c'est que pour apprécier nos diverses entreprises il faut savoir à quelles inspirations la pensée en est due, se rendre compte des difficultés qu'elles ont rencontrées, comme aussi connaître les talents, les vertus et même les impressions de ceux qui ont exécuté ces grands voyages. Or cette connaissance ne pouvait s'acquérir que par la lecture de mémoires inédits et dispersés jusqu'ici.

Nous avons réellement ignoré, par cette raison sans aucun doute, ce qu'offre de grand et d'intéressant l'histoire de la découverte et du premier établissement, par la France, des territoires de l'Ouest, qui, outre une partie du Canada au nord, forment présentement, au centre et au sud, une vaste étendue de la confedération des États-Unis. C'est pourquoi, suivant mon

projet exposé ailleurs [1], de tirer de l'obscurité les commencements des divers pays qui ont dû à la France leur origine, je viens tout d'abord mettre en lumière la vie et les travaux d'un personnage que ses services dans ces contrées permettent de considérer comme un des plus grands hommes qui aient coopéré à la découverte du nouveau monde.

Le personnage dont il s'agit ici est Robert Cavelier, sieur de La Salle, qui fut dans l'Amérique du Nord pour les États-Unis, plus que n'a été dans l'Inde pour les Anglais Dupleix, le précurseur de leur politique.

La Salle, en effet, après Fernan Soto, est entré le premier sur les terres qui s'étendent à l'ouest des Alleghanys. C'est de sa découverte de l'Ohio et de plusieurs affluents de ce fleuve que le gouvernement français, en 1755, prétendait tirer son droit sur la région qui a formé, après 1763, le premier développement des treize colonies anglaises maintenues sur les côtes de l'Atlantique avant la conquête de la Nouvelle-France.

Après l'exploration de la vallée de l'Ohio, le découvreur a pris possession de celle du Mississipi, dont la cession aux États-Unis, en 1803, devait, en ajoutant les pays situés au delà du grand fleuve à ceux que nous avions occupés en deçà, fortifier si grandement et presque compléter la nouvelle puissance, puisqu'en devenant maîtres de ces territoires, les Américains pouvaient mieux que les Français réaliser les idées qui avaient inspiré les actes de La Salle.

Lorsqu'on récapitule ces actes, on trouve le souvenir du découvreur partout au début de l'histoire de ces contrées. L'exploration des parties occidentales et méridionales du continent; l'établissement d'une chaîne de postes, depuis le lac Ontario jusqu'à l'embouchure du Mississipi; la grande navigation par des barques sur ces mers intérieures qu'avaient jusque-là parcourues seulement les canots d'écorce de l'Indien; les communications avec le sud et l'ouest par l'Ohio et par l'Ouabache; le commerce par le golfe du Mexique avec les pays de l'Atlan-

1. *Relations et Mémoires inédits pour servir à l'Histoire de la France dans les pays d'outre-mer*. Paris, Challamel, 1867.

tique; la recherche d'une issue vers le grand Océan et le dessein d'y arriver par le Missouri; enfin les projets de conquête des terres appartenant à l'Espagne, dont le procès-verbal de prise de possession de la Louisiane, en date du 9 avril 1682, fixe les bornes à la rivière des Palmes [1] : tel est, ce me semble, le programme présenté par ce grand homme aux maîtres de l'Amérique du Nord. La Salle en a marqué le point de départ. On peut juger à quel degré les États-Unis l'ont suivi jusque dans l'annexion du Texas, devenu pour eux le principe de leur guerre contre le Mexique, guerre qui a procuré à la grande confédération, par le traité de Guadalupe-Hidalgo (2 février 1848), la cession du Nouveau-Mexique et de la Californie, c'est-à-dire, avec d'immenses et riches territoires, une position inappréciable sur le grand Océan.

Les grandes qualités dont La Salle a fait preuve dans l'ébauche de ce plan général correspondent à l'étendue, au nombre et à la hardiesse de ses projets; et, en effet, comme si ce n'était pas assez des difficultés opposées par la nature, le découvreur en devait rencontrer de toutes sortes.

Devant ses longs travaux, qui ne durent pas moins de vingt ans, de 1667 à 1687, lorsqu'on se rappelle l'assassinat qui termina sa vie toute dévouée à l'agrandissement de la France et laissa sans sépulture, dépouillé de ses vêtements, poussé du pied dans un hallier, le corps de l'homme dont le courage a ouvert plus de six cents lieues de pays à la civilisation et au christianisme; quand enfin, par ce qui s'est déjà fait, on peut prévoir l'avenir de ces régions, dont la découverte est due à tant d'épreuves, on est porté

1. Quelque temps avant la cession de la Louisiane aux États-Unis par la France, les instructions données par le Premier Consul, le 5 frimaire an XI, au capitaine général, au préfet colonial et au commissaire de justice, marquaient ainsi les limites occidentales de cette colonie : « La Louisiane, qui est rétrocédée à la France par l'article 3 du traité conclu à Saint-Ildefonse entre la cour de Madrid et la République française, est une vaste province de l'Amérique dont la délimitation méridionale n'a d'autres bornes que le golfe du Mexique. Celle de l'ouest est fixée par la rivière Brave depuis son embouchure jusqu'au 38e degré nord, d'où la ligne de démarcation est indéterminée vers le nord-ouest, ainsi que toute celle du nord, qui sépare, dans les vastes solitudes dénuées d'établissements européens, où l'on ne paroît pas avoir encore éprouvé la nécessité de limites, le Canada et la Louisiane. »

à se demander si la mémoire de La Salle a du moins reçu la récompense qu'il ambitionnait. « Il n'avoit, écrivait-il lui-même, d'autre attrait à la vie qu'il menoit que celuy de l'honneur, dont il croyoit ces sortes d'entreprises d'autant plus dignes qu'elles présentoient plus de périls et de peine [1]. »

La renommée de Cavelier de La Salle a ceci de particulier que sa vie, ignorée par le plus grand nombre, a, parmi ceux qui la connaissent un peu, rencontré à la fois des dénigrements violents et des enthousiasmes passionnés.

La raison de ces dénigrements est dans la jalousie qui a pendant plus de dix ans tenté d'arrêter ses entreprises, et cherché après sa mort à lui enlever l'honneur de ses succès. Pour justifier leur conduite criminelle, ses envieux, ou ceux qui l'avaient trahi et abandonné, se sont appliqués à ternir son caractère et à dénaturer ses actes.

L'écrivain qui nous représente le plus, à l'égard de Cavelier de La Salle, l'injustice de parti pris, est le premier historien de la Nouvelle-France, le Père de Charlevoix, sur l'autorité duquel on s'est trop longtemps reposé. Le plus souvent, les jugements de cet historien concernant le découvreur ne décèlent pas moins de légèreté ou d'ignorance des choses que quand il avance, par exemple, 1° que Colbert (mort en 1683) n'existait plus lorsque le découvreur alla, en 1674, demander au ministre la concession du fort Frontenac [2]; 2° que Henry de Tonty, arrivant en Canada dans l'année 1678, y avait déjà son frère (lequel La Salle ne voulut pas emmener en 1685) [3]; 3° que l'on songea en France à renouveler, après l'avénement du duc d'Anjou au trône d'Espagne (1700), l'attaque des mines de Sainte-Barbe avec le comte de Peñalossa (mort à Paris en 1687) [4].

Dans un sens contraire à cet historien superficiel, et ici d'une injustice flagrante, s'élève l'*Ami des hommes*, qui, bien qu'il condamne dans les voyages l'envie de courir et la folie d'entreprendre au-dessus de ses forces, est transporté d'admiration

1. IIe partie. *Lettres de Cavelier de la Salle*, page 83.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, livre X, page 265. Édition in-12, 1744.

3. *Ibidèm*, page 226.

4. *Ibidem*, livre XIII, page 61.

par l'énergie de Cavelier de La Salle, pour lequel il demande les chants d'un Camoëns.

« Je doute, écrivait le marquis de Mirabeau en 1759, je doute que l'histoire ancienne ni moderne fasse mention d'aucun exemple d'opiniâtreté, d'audace et de constance qu'on puisse mettre à côté de la découverte et traversée de cet univers du nord au sud, de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent à celle du Mississipi par l'intérieur des terres. On diroit que notre courage, quand la fortune sembloit s'apprêter à nous fermer d'un costé les avenues du continent, cherchoit à s'en ouvrir d'autres. Si l'engourdissement des beaux-arts va chez nous, au point que la patrie refuse un Camoëns au célèbre Cavelier de La Salle, l'histoire doit, elle, du moins, transmettre son nom à la postérité, comme celui d'un des plus renommés bienfaiteurs de l'humanité. »

C'était ainsi que le marquis de Mirabeau, qui le premier avait reconnu et stimulé le talent de Vauvenargues, son ami, qualifiait Cavelier de La Salle, « ce héros mort, ajoutait-il, comme Moïse, à l'entrée de la Terre promise ». Mais il fallait encore près de quatre-vingts ans pour entendre chez nous une pareille appréciation, un semblable souhait. C'est seulement en 1837 que M. Michel Chevalier écrivait les lignes suivantes :

« Nous avons oublié nous-mêmes qu'il fut un temps où nous pouvions prétendre à devenir les rois du nouveau monde. Nous n'avons plus souvenance des hommes généreux qui se dévouèrent pour nous en assurer la domination. Pour que le nom de l'héroïque La Salle ne pérît pas, il a fallu que le Congrès américain lui érigeât un petit monument dans la rotonde du Capitole, entre Penn et John Smith. Nous n'avons pas eu une pierre pour lui dans nos innombrables sculptures. Nos peintres ont couvert de couleurs des toiles qu'une lieue carrée contiendrait à peine, et il n'a pas eu les honneurs d'un coup de pinceau. »

Depuis l'époque à laquelle l'auteur des *Lettres sur l'Amérique du Nord* traçait ces lignes, quelques protestations, il est vrai, se sont renouvelées contre l'indifférence de notre pays à l'égard du grand découvreur. Rien, toutefois, du côté des arts, n'a pu aboutir encore. Bien plus, malgré des engagements pris

par le Comité des antiquités de la Seine-Inférieure, sur la demande du baron de Lareinty, aujourd'hui sénateur, approuvés alors par le préfet, M. Ernest Leroy, et rappelés depuis par Monseigneur de Bonnechose, archevêque de Rouen, cette ville, dans laquelle est né La Salle, lui doit encore dans sa cathédrale, près des tombeaux des cardinaux d'Amboise, protecteurs des Ango, une pierre commémorative. Cependant cette nouvelle décoration conviendrait bien au milieu des autres gloires de cette chapelle, où vint plus d'une fois en cérémonie, comme maître de la Confrérie de Notre-Dame, Jean Cavelier, père du découvreur. La grande ville industrielle ne peut pas ne pas avoir à cœur la mémoire de l'explorateur d'un pays dont elle reçoit les cotons mis en œuvre par ses ateliers. Enfin, quand La Salle, dans ces contrées lointaines, donnait à une rivière le nom du Robec qui fait aujourd'hui mouvoir les usines de sa ville natale, comment Rouen, si intelligent, si artiste, si patriote, si généralement fier de ses illustrations, ne trouverait-il pas un coin de rue un peu en évidence pour y placer, d'une manière digne de ses actes et de leurs résultats, le nom de ce grand homme qui, en compagnie de Récollets et de Sulpiciens, dont trois étaient Rouennais, a planté la croix du Christ et les lis de France dans cette partie de l'Amérique devenue avec le temps un des plus grands foyers de l'activité humaine? Pourquoi au moins n'avoir pas conservé près de la Seine la rue des Iroquois, qui rappelait la confédération sauvage dont le rôle fut si important dans la vie du découvreur, et le lac Ontario, d'où il se porta sur les grandes vallées de l'Ohio et du Mississipi?

Tout ce qui a été obtenu jusqu'à aujourd'hui pour la mémoire de cette vie si noble et si féconde se réduit à un tableau de Théodore Gudin, au musée de Versailles, représentant le débarquement de La Salle sur les côtes du Texas; mais ce tableau demeure sans effet dans son isolement, quand il en faudrait tant d'autres. Un jour, Georges Cattlin, l'avocat américain qui avait suivi les Indiens dans l'Ouest, et s'était fait peintre afin de consacrer ses pinceaux à la représentation de ces races près de disparaître, me remettait une liste de vingt-cinq sujets concernant La Salle, liste qu'il avait soumise au roi Louis-Philippe. Il ajou-

tait, du reste, qu'on ne pouvait se rendre compte de la grandeur des travaux du découvreur sans avoir parcouru soi-même les pays qu'il avait traversés.

II

Je comprends parfaitement les désirs qu'exprimaient le marquis de Mirabeau et M. Michel Chevalier, parce qu'il est facile de reconnaître tout ce que la poésie et les arts peuvent apporter de sentiment ou procurer de popularité à l'histoire d'un grand homme. Mais, à mon sens, si un seul tableau a l'inconvénient de réduire une existence à un épisode, le poëme, mettant en scène un personnage, ne saurait être que la variation d'un thème historique, auquel le poëte sera toujours inférieur. Quel poëme égalera, par exemple, les lettres de Christophe Colomb, avec ses descriptions pleines d'enchantement, le récit de ses luttes contre une nature inconnue, de ses illusions, de ses souffrances; avec ses élans de foi et de gratitude vers le Seigneur, qui a, en le dirigeant, « accordé aux hommes ce que l'intelligence humaine ne pouvait concevoir ni atteindre »? Et, assurément aussi, la fougue de Salvator Rosa, dans le tableau de bataille donné à Louis XIV par le nonce du pape [1], ne laisse pas une impression égale à celle que nous causent les pages où Bernal Diaz del Castillo, compagnon de Cortez, nous représente les combats livrés par les *conquistadores* sur les chaussées de Mexico. Lorsque l'on ferme le livre du soldat, il semble qu'il demeure encore dans l'esprit le bruit lugubre du tambour dont le roulement annonçait au loin le sacrifice que les Mexicains faisaient à leurs idoles du cœur et du sang des prisonniers espagnols.

Il en serait de même d'un poëme ou d'un tableau relatif à la vie de La Salle.

C'est là, du reste, une idée qui ne m'est pas exclusivement per-

1. Musée du Louvre.

sonnelle. Les voyages sur le Mississipi et sur l'Ohio, avant la navigation des bâtiments à vapeur, ont donné lieu à des rapprochements analogues. A en croire un Américain, la vie des anciens chevaliers errants paraîtrait une vie de délices, si on la comparait à l'existence bien autrement laborieuse et semée de périls de ceux qui ont paru les premiers sur ces deux fleuves [1]. M. T. James Lloyd ajoute même qu'on ne saurait mettre en parallèle avec leur existence, les dangers et les embarras de Tancrède dans la forêt enchantée. Il est certain que la vérité dans l'histoire de La Salle ressemble à un roman, à cette exception près que, la réflexion n'ayant pas à dissiper l'impression que peuvent causer des faits imaginaires, les couleurs, pour en être vives, n'en sont pas moins durables. La poésie s'y dégage à chaque pas des situations, et c'est avec raison qu'un des historiens de la Louisiane a pu défier l'esprit le plus austère, qui ferait la biographie de Cavelier de La Salle, d'empêcher les pages de son livre de prendre un caractère poétique [2].

Telle était ma pensée à moi-même, lorsqu'en 1847, annonçant au maire de la ville de Rouen la découverte de l'acte de naissance de Cavelier de La Salle, je disais : « La vie de Robert Cavelier est toute une épopée. Rien n'y manque, ni la grandeur des desseins, ni la force de l'homme qui veut les accomplir, ni l'immensité des résultats, ni même cette fatalité de la tragédie antique qui, menant le héros de malheurs en malheurs, finit par le briser, après qu'il y a déployé toute son énergie contre elle [3]. »

Les rapprochements que l'on peut faire des événements sur-

1. The life of these primitive navigators so abounded with labours and perils, that the occupation of an ancient Knight Errant might be called safe and delightful by way of comparison. The dangers and embarrassments, encountered by Tasso's hero in the enchanted forest, will appear in description to be quite insignificant, when we compare them with the daily experience of the Mississipi or Ohio boatman, who flourished some forty or fifty years ago. (Lloyd's *Steamboat Directory and Disasters on the western waters*. Cincinnati, 1856.)

2. He who will write the life of that extraordinary man, however austere his turn of mind may be, will hardly be able to prevent the golden hues of poetry from over spreading the pages which he may pen, where history is so much like romance, that in many respects, it is likely to be classed as such by posterity. (*Romance of the history of Louisiana*, by Charles Gayarré.)

3. André Pottier, *Revue de Rouen*, septembre 1847.

prenants de l'histoire des découvertes avec des inventions de l'imagination porteront sans doute à penser, comme je l'ai dit, que le vrai poëme de l'Amérique, plus que celui que nous connaissons d'André Chénier, d'après ses plans et ses ébauches, serait assurément le récit même des faits au moyen des documents originaux.

A ce point de vue, la publication des lettres de Christophe Colomb et celle du livre de Bernal Diaz del Castillo nous enseignaient déjà ce qu'il importait le plus de faire pour honorer la mémoire de l'homme qui, après Colomb et Cortez, est assurément le plus remarquable de l'histoire des débuts de ce continent. Si, comme l'a dit Chateaubriand, tous ces hommes à grande vie, sont toujours un composé de deux natures, puisqu'il les faut capables d'inspiration et d'action, l'une enfantant le projet, l'autre l'accomplissant, il y a de grandes chances pour que l'inspiration qui a présidé à leurs actes se retrouve dans leurs écrits. Les hommes d'action, n'eussent-ils que l'éloquence du souvenir, voilà pour moi les vrais poëtes, les vrais peintres de ce qu'ils ont fait ou tenté.

Ce que réclamait donc, avant tout, la renommée de Cavelier de La Salle, c'était que l'on retrouvât des lettres émanées de lui, ou au moins quelques mémoires de ses compagnons. Or un écrivain américain, qui donnait en 1844 au public la biographie du découvreur, disait que c'était là tout juste ce qui lui avait manqué. « En appréciant le caractère, les actes et les qualités personnelles de La Salle, écrivait M. Jared Sparks, nous ne saurions oublier que notre jugement s'appuie seulement sur des relations de gens peu ou point au fait de ses plans ou de ses pensées, et qui n'étaient pas de ses amis. Aucun écrit de sa main, pas une lettre, pas même un fragment de sa correspondance particulière n'a été publié, ni même consulté par les auteurs qui nous ont servi de guides dans ce qui le regarde. Toutes les sources de renseignements qui existent maintenant se réduisent à de simples récits, composés par des hommes qui, en rapportant les événements, n'en voyaient que la surface, et n'avaient ni les moyens de connaître ni l'intelligence suffisante pour comprendre la nature et l'étendue de ses desseins, non plus que les complications dont il devait triompher. »

III

M. Sparks avait raison, et lorsqu'il écrivait ceci, je le comprenais d'autant mieux que, depuis deux ans, sans connaître ce qu'il préparait, je me livrais, de mon côté, à la recherche des documents concernant la découverte du Mississipi.

Mais où trouver ces éléments d'information qui nous manquaient à l'un et à l'autre? La Salle avait perdu déjà, en 1680, une partie de ses papiers lors de l'attaque de son fort des Illinois par les Iroquois [1]; plus tard, en 1687, l'abbé Cavelier, après l'assassinat de son frère, avait fait brûler tous ceux que le découvreur avait emportés avec lui, et n'en avait conservé que quelques-uns [2].

Ces raisons, assurément, pouvaient ôter l'espoir de recouvrer beaucoup de renseignements. Néanmoins, La Salle avait dû écrire aux ministres de la Marine; il avait été assurément en rapport avec divers personnages à Paris; sa famille existait peut-être encore; enfin il avait eu des compagnons, dont les mémoires ou la correspondance devaient être du plus haut intérêt. Sans doute aussi celle de ses ennemis mêmes pouvait être consultée avec fruit. C'étaient donc là des points sur lesquels il fallait porter ses investigations : peut-être, pensais-je, y réussirait-on.

En conséquence, j'avais tenté l'entreprise dès 1842, mais surtout à partir de 1843. Or, comme je l'ai appris successivement, des morceaux de la mosaïque qui devait composer le tableau vrai des actes si glorieusement accomplis par La Salle, les uns étaient à Paris, les autres à Versailles, d'autres à Rouen ou en Canada; ceux-ci couraient les marchés d'autographes, ceux-là

1. La navigation estant libre, j'envoyay un canot par le costé occidental du lac des Islinois, chercher M. de Tonty chez les Pouteatamis, et pour m'apporter mes papiers, en cas qu'ils fussent sauvez. (Tome II, page 147, *Lettres de La Salle.*)

2. Et comme il y avait beaucoup de papiers à M. de La Salle, M. Cavelier, en ayant examiné quelques-uns des principaux, les prit et fit brusler le reste, afin que si quelques Sauvages alloient vers les Espagnols, ils n'eussent point de marque certaine à leur donner de nous. (Mai 1687, page 315, IIIe partie, *Relation de Joutel.*)

étaient chez un libraire qui les ignorait, ou dans le grenier d'une maison de campagne, sous le balai d'un homme de peine qui, heureusement intelligent autant que dévoué, se mettait à les lire et les signalait à ses maîtres. Je n'ai vraisemblablement pas tout vu, d'autres papiers sont probablement encore dans les études des notaires, peut-être à la merci de quelque clerc improbe, disposé à renouveler ce qui m'est arrivé pour la mémoire de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec; enfin, quand les éléments d'informations sont dans des dépôts ouverts à tout le monde, ces dépôts sont quelquefois si vastes, leurs fonds si multipliés, que les interroger sur de simples conjectures, c'est, à bien dire, faire le métier d'un homme qui plongerait dans la mer pour y chercher une certaine coquille et rejetterait toutes les autres. Trois sons du cor de Robin Hood faisaient sortir des *yeomen* de tous côtés; le mot *Sésame* des *Mille et une Nuits* ouvrait des chambres pleines de trésors; mais ici, c'est la grâce, protectrice des hommes de bonne volonté, qui doit venir en aide, sans quoi le dépôt reste silencieux, et cependant la vérité est peut-être là.

J'ai, Dieu aidant, surmonté une partie de ces obstacles avec l'appui que m'ont prêté pendant quelque temps MM. Villemain et de Salvandy au ministère de l'Instruction publique, et, dans le département de la Marine, M. l'amiral baron de Mackau, averti par son chef de cabinet, M. Jules Girette, jeune homme d'un esprit supérieur. Leur protection, venant à la suite de premiers succès, me permit d'en obtenir d'autres des plus importants, que je complétais en 1868, en 1872, en 1876. Dans cette longue et quelquefois douloureuse recherche, je ne saurais exprimer les émotions que j'ai éprouvées, en 1845, lorsque, dans des circonstances propres à lasser une patience aguerrie, je retrouvai, pour avoir tenu bon jusqu'au bout, les onze premières années de la vie de La Salle en Canada, dans un cahier qui était le dernier document de tout un monceau de papiers que j'examinais inutilement, feuille à feuille, depuis plusieurs jours. Mais cette émotion, plus vive et plus douce que celle que m'eût causée un avantage matériel quelconque, devait être encore dépassée en 1847, lorsque j'eus sous les yeux, à la Bibliothèque royale, une

série de lettres de la même écriture que le testament olographe de La Salle, qui est au ministère de la Marine. Je venais, en effet, de retrouver les lettres originales du grand découvreur du Missispi, écrites pendant son entreprise de 1678 à 1684, lettres conservées par Pierre Clairambault, le généalogiste des ordres du roi et archiviste de la Marine en 1680. Ce jour-là, j'ai compris la foi reconnaissante de l'archiviste de la Torre do Tombo, Manoël de Moya, lorsqu'après le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, il eut tiré du milieu des décombres les papiers qui rappelaient la gloire des Portugais. L'heureux archiviste fit à cette époque placer un bénitier à la porte de son dépôt, où il n'entrait qu'en se signant. Pour moi, qui n'occupais pas encore la place de Clairambault au ministère de la Marine, le service rendu par ce savant à la mémoire du découvreur de la Louisiane n'est pas une des moindres raisons qui, aujourd'hui, me font aimer un emploi où j'ai eu plus d'une fois l'occasion de m'émouvoir à la lecture des plus nobles souvenirs.

Les lettres de La Salle, que j'ai recueillies de tous les côtés, et dont M. Sparks avouait ne connaître aucune, forment plus de quatre cents pages. Mais ce n'était pas tout que d'avoir retrouvé ces papiers, restes précieux d'un homme devenu grand par ses actes, par leurs conséquences et avant tout par le sacrifice de sa personne; il fallait publier ces documents. C'était là en effet le plus beau monument à élever à la gloire de cet homme, le plus propre également à faire comprendre la tâche de ceux qui ont continué son œuvre.

J'avais pendant longtemps espéré le faire dans un recueil dont j'avais soumis, en 1844, le projet à M. D. Nisard. Sur l'avis de l'éminent écrivain, alors chef de la division des lettres, M. Villemain et, après lui, M. le comte de Salvandy, avaient accueilli la pensée de ce recueil pour la grande Collection des documents inédits de l'Histoire de France. Mais mon plan primitif, qui comprenait, sous le titre d'*Origines françaises de l'Amérique du Nord,* les découvertes et le premier établissement des Français dans la partie septentrionale du nouveau continent, admis par les uns, contesté par les autres, a été définitivement transformé par l'ordre que j'ai reçu, le 16 janvier 1869, d'écarter de mon

travail les *relations de voyages,* ainsi que les documents du XVI[e] siècle, et de m'en tenir aux papiers administratifs et politiques sur la colonisation française en Amérique à partir de Henri IV.

Ces nouvelles dispositions, il est vrai, m'ont laissé une place qui me manquait pour le sujet, tel que je l'avais conçu et présenté; néanmoins je ne pouvais être content de cette décision qu'à la condition de trouver ailleurs le moyen de faire connaître les documents précieux que l'on écartait. — C'est ce que j'ai tenté de diverses manières.

Je formai premièrement un nouveau projet, tendant à publier ces papiers en français et en anglais, d'après un plan que je donnai. La traduction des documents devait, dans ma pensée, servir à populariser nos découvreurs et nos pionniers dans les pays où se parle la langue anglaise. Faite sur des matériaux entièrement recueillis par moi depuis près de vingt-cinq ans, et dont j'avais encore le secret sur bien des points, elle devait servir en même temps de récompense à l'érudit que je me proposais d'en charger, s'il obtenait les facilités de publier ce double texte. Cette combinaison échoua, comme cela me fut écrit plus tard, par les prétentions de tout genre de mon intermédiaire, qui me les avait laissé ignorer. — Mais la Providence n'allait pas tarder à me dédommager par les relations que j'eus avec trois citoyens des États-Unis : M. Orsamus Marshall, connu dans l'État de New-York par des études d'histoire locale; M. le colonel Charles Whittlesey, président de la Société historique de Cleveland, dans l'État d'Ohio; enfin, M. Francis Parkman, de Boston, dont plusieurs livres très-remarquables sur l'action de la France dans l'Amérique du Nord montrent un grand art à tirer parti de matériaux consciencieusement cherchés.

Ces trois Américains, qui avaient songé d'abord à m'offrir des avantages en échange de mes papiers, ayant connu que je voulais, de préférence à tout, conserver l'honneur de publier les actes de mes illustres compatriotes, cherchèrent à m'en faciliter les moyens avec un zèle, une activité et un désintéressement dont la science historique doit leur tenir compte.

M. Parkman, devenu mon ami depuis son passage à Paris en

1869, époque à laquelle il se préparait à publier sa *Découverte de l'Ouest,* était à peine de retour à Boston, en novembre 1872, d'une nouvelle visite en France, qu'il avait la parole d'un grand éditeur de cette ville pour notre publication. « Il est peu probable, lui avait-on dit, qu'il y ait ici grand argent à gagner avec des documents français; mais l'entreprise nous rapportera de l'honneur, cela suffit. » Tout semblait donc marcher à souhait, quand deux jours après cette espèce d'engagement, l'éditeur vit un terrible incendie dévorer un quartier de Boston. Cet événement menaça de compromettre encore mes espérances. Comment au milieu de désastres s'occuper de livres à publier, quand il y avait tant de misères à secourir? Cependant ce fut ce malheur même qui donna à notre projet la direction dans laquelle il devait trouver une importance qu'il n'eût pas obtenue des sacrifices de quelques individus seulement.

Après l'incendie de Boston, MM. Parkman, Whittlesey et Marshall se concertèrent pour obtenir non plus d'une librairie, mais du Congrès des États-Unis, la publication de mes papiers. Ils gagnèrent, m'a-t-on écrit, à la cause qu'ils plaidaient, non-seulement les sociétés savantes, mais encore les hommes les plus considérables de l'Union, dont je regrette d'ignorer les noms. Je sais seulement que parmi ceux qui leur prêtaient leur appui se trouvaient M. Hoar, de Massachusetts, et M. Garfield, de l'Ohio. M. E. Washburne, de Galena, ministre des États-Unis en France, qui était alors à Washington, contribua également à leur succès, ainsi que le général Sherman. Grâce à ce puissant concours d'hommes de tous les partis, le 3 mars 1873, le Congrès donnait aux souvenirs glorieux d'un passé commun à la France et à la grande Confédération une consécration destinée à resserrer encore par l'histoire les liens qu'avaient formés entre les deux pays les traités de 1783 et de 1803.

Enfin, dans le mois de juillet suivant, M. le sénateur Howe, président du « Joint-Committee » pour les Bibliothèques, et M. A. R. Spofford, bibliothécaire du Congrès, m'indiquaient les conditions auxquelles mes documents devaient être publiés. — J'acceptai ces conditions, sous la réserve expresse que je ferais une édition pour la France, afin que notre pays ne fût pas plus

longtemps à ignorer l'un de ses plus beaux titres d'honneur. Ce devait être là en effet toute ma récompense, mais je m'en tiens pour satisfait.

C'est ainsi que l'acte de justice demandé en 1759 par le marquis de Mirabeau, réclamé ensuite sous d'autres formes, appuyé chez nous par MM. D. Nisard, Villemain, Salvandy, Mackau, Mignet, Eyriès, Beugnot, Monmerqué, etc., a été mené à terme par une suite d'efforts d'esprits généreux et éclairés de la grande confédération américaine, réunis dans un même sentiment de respect non-seulement pour Cavelier de La Salle, mais encore pour tous nos découvreurs et nos pionniers des pays situés au sud et à l'ouest des Grands Lacs.

Aujourd'hui, en publiant ce recueil de leurs lettres originales, je peux rappeler à nos deux peuples ce que le chevalier Pigafeta disait, après avoir remis à Charles-Quint la relation de son voyage avec Magellan :

« Je présentai à Sa Sacrée Majesté Don Carlos non *de l'or ni de l'argent, mais des choses qui étaient bien plus précieuses à ses yeux.* Je lui offris, entre autres objets, un livre écrit de ma main, où, jour par jour, j'avais marqué tout ce qui nous était arrivé dans notre voyage. »

Les voyages dont il s'agit ici ne sont inférieurs ni en intérêt de curiosité, ni en importance pour leurs résultats, à celui de Magellan.

IV

Si l'on veut maintenant reconnaître la valeur des papiers que j'ai produits ici, il n'y a rien de mieux à faire que d'examiner d'abord les sources auxquelles l'histoire était réduite à puiser lorsque j'ai commencé mes recherches sur ces commencements de la vie d'un grand peuple, héritier de nos œuvres et d'une partie de nos traditions.

Les mémoires contemporains de La Salle, concernant les découvertes du Mississipi, sont au nombre de six :

Nous avons premièrement la relation du voyage fait, en 1673, par le jésuite Marquette et par Louis Jolliet, relation imprimée

en 1681, pendant que Cavelier de La Salle était constamment entravé dans l'exécution de ses projets.

Ensuite la *Description de la Louisiane* fut publiée en 1683 par le père Hennepin, qui venait de remonter le grand fleuve jusqu'au sault Saint-Antoine.

Le troisième ouvrage, imprimé en 1691 par le Récollet Chrestien Le Clercq, est intitulé : *Histoire de l'Establissement de la Foy dans la Nouvelle-France.*

La quatrième relation est celle de Henri de Tonty, lieutenant de La Salle depuis 1678, et qui commanda en son nom aux Illinois. Cette relation, connue sous le titre de *Dernières découvertes de M. de La Salle,* parut en 1697.

Après vient encore le *Journal* de Henri Joutel, qui accompagna La Salle dans sa dernière exploration, fut son lieutenant au poste de la baie Saint-Louis, et l'un des quatre qui, postérieurement à l'assassinat du découvreur, revinrent en France, de plus de deux cents que La Salle avait emmenés. Ce journal fut imprimé en 1713.

Enfin, nous avons à consulter les autres publications du père Hennepin en 1697 et 1698, dans lesquelles ses mensonges, ses plagiats et sa dédicace à Guillaume III ne justifièrent que trop les sentiments qui empêchèrent La Salle de se servir de lui dans sa dernière campagne.

Je ne dois pas taire non plus les pages consacrées par Bacqueville de la Potherie à la découverte de la Louisiane, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale* [1].

Ces livres étant connus, quelques passages, mis en regard les uns des autres, nous permettront de juger combien leurs contradictions entre eux devaient faire désirer des témoignages plus authentiques.

Sur la relation du voyage de Louis Jolliet et du père Marquette, que je ne veux pas juger moi-même, voilà ce que dit le père Anastase Douay, dans le livre de l'*Établissement de la Foy* :

« Environ le milieu du chemin de la rivière Ouabache à celle des Missourites, l'on trouve le cap Saint-Antoine. Ce fut jusques là seulement, non plus outre, que le sieur Jolliet descendit en

1. Tome II, chapitres XII et XIII.

1673. Ils y furent pris par les Monsopela avec leur équipage. Ces barbares leur ayant fait connoistre qu'ils seroient tuez s'ils alloient plus loin, ils rebroussèrent chemin, n'ayant pas descendu plus bas que trente ou quarante lieues au-dessous de la rivière des Illinois.

« J'avois apporté avec moi, continue le père Anastase Douay, le livre imprimé de cette descouverte prétendue, et *je remarquois dans toute ma route qu'il n'y avoit pas un mot de véritable.* On dit que le sieur Jolliet a esté jusqu'aux Akansas et qu'il fut obligé de retourner crainte d'estre pris par les Espagnols, et cependant les Akansas nous assuroient n'avoir jamais veu d'Européens avant M. de La Salle.

« J'aurois peine de croire, ajoute le père, que le sieur Jolliet avouast l'imprimé de cette descouverte, qui, en effet, n'est pas sous son nom, et qui n'a esté mis au jour que depuis la première descouverte faite par M. de La Salle. Il seroit facile de montrer qu'elle n'a esté imprimée que sur de faux mémoires, auxquels l'auteur, qui n'a point esté sur les lieux, auroit pu se conformer de bonne foy. »

Le père Hennepin reproduit, en d'autres termes, les mêmes doutes que le père Anastase; il va même plus loin, il nie [1] :

« Pendant que j'estois à Québec, écrit-il, on me dit que le sieur Jolliet avoit été autrefois sur ce fleuve Meschasipi, et qu'il avoit esté obligé de retourner en Canada, parce qu'il n'avoit pu passer au delà de ces monstres, en partie parce qu'il craignoit d'estre pris par des Espagnols. Mais je dois dire icy que j'avois voyagé en canot fort souvent avec le dit sieur Jolliet sur le fleuve Saint-Laurent, mesme dans des temps fort dangereux à cause des grands vents, dont pourtant nous estions heureusement eschappez au grand estonnement de tout le monde, *parce qu'il estoit très-bon canoteur.* J'ai donc eu occasion de luy demander bien des fois si, en effet, il avoit esté jusques aux Akansas.

« Cet homme, qui avait beaucoup de considération pour les Jésuites, qui estoient Normands de nation, parce que son père estoit de Normandie, m'a advoué qu'il avoit ouy parler de ces

1. Pages 293 et 294. *Voyage ou nouvelle découverte d'un très-grand pays dans l'Amérique* (1698).

monstres aux Outaouas, mais qu'il n'avoit jamais esté jusques-là, et qu'il estoit resté parmi les Hurons et les Outaouas pour la traite des castors et des pelleteries. »

A nous en rapporter tant au père Hennepin qu'au père Anastase, la relation du père Marquette serait donc bien suspecte, et l'on sent que ces Récollets ne sont pas plus disposés à rien céder aux Jésuites que le père Dutertre, le bon et savant Dominicain, n'est prêt à accepter la priorité de ces religieux dans les missions des Antilles [1].

Il est vrai que le scepticisme des Récollets, à l'endroit des Jésuites et de leurs relations de la Nouvelle-France, est vivement attaqué par les partisans de ces derniers. S'il n'était pas plus blâmable qu'en certains passages de l'*Histoire de l'Établissement de la Foy*, dans lesquels le père Le Clercq met le doigt sur des sottises [2], nous ne saurions lui en faire un reproche; mais pour nous qui ne cherchons que la vérité, nous sommes obligé de dire qu'ici, à bien regarder, les livres des Récollets ne sont pas non plus des guides sûrs pour l'histoire.

Que sont d'abord ceux du père Hennepin?

A bien dire, la *Description de la Louisiane,* publiée en 1683, ne nous inquiète pas encore sur la confiance que mérite ce religieux, quand on ne connaît pas d'autres témoignages que ceux

1. *Histoire générale des Antilles,* 3e volume, p. 298. Justice rendue par l'auteur aux missionnaires des Antilles.

2. Le père Le Clercq n'aimait pas les fictions vaines et chimériques de faits controuvés. Il ne voulait pas qu'on abusât de la facile croyance que l'on donne à certaines relations de pays éloignés. Suivant lui, de semblables fictions ne sont pas tolérables; quand elles s'attachent à un sujet vrai, elles affaiblissent plutôt la croyance aux traits véritables de l'histoire. Et il a raison. « Quand on entend, disait-il, canoniser des personnes d'une piété commune, produire des visions, des apparitions, des révélations, des ravissements et des extases, les opérations extraordinaires de l'esprit de Dieu, des miracles et des prodiges; quand on voit des processions de trois quarts de lieue sur la glace, sur la neige, pieds nuds et teste nue en plein froid, que l'on ne pourroit pas faire vingt pas sans se glacer...; les soldats et les artisans prendre des disciplines...; ces jeûnes, ces aumônes, ces oraisons, ces saintes folies qui ne se virent jamais...; placer sept diables dans la dent d'une fille pour faire paroistre sa sainteté par ce grand nombre d'ennemis... » Le père Le Clercq ajoute : « Que pensera-t-on de ces quatre diables qui secouent la ville de Québec par les quatre coins, et quantité d'autres choses extraordinaires dont ces livres sont remplis? L'on veut bien que dans tout cela je sacrifie la complaisance à la vérité et à la fidélité de l'historien. »

des livres. Une lettre de La Salle, il est vrai, nous montre qu'il avait reconnu dans le père Hennepin une disposition « à parler plus conformément à ce qu'il vouloit qu'à ce qu'il sçavoit ». Toutefois alors l'imagination du père était contenue par l'existence du découvreur et par celle du père Zénobe Membré. Quinze ans plus tard, il n'en était plus de même, et si l'on eût cru le père Hennepin sur parole, il eût fallu admettre qu'il avait découvert l'embouchure du Mississipi deux ans avant Cavelier de La Salle, honneur qu'il avait consenti, disait-il, à partager avec lui, jusqu'au jour où celui-ci était devenu son ennemi. Mais comme il devait au moins, pour justifier sa prétention, décrire les pays qu'il disait avoir traversés, il alléguait que c'était sur son propre manuscrit qu'avait été prise la relation du père Zenobe Membré, honnête et loyal Récollet qui avait accompagné La Salle. Alors, en se servant du texte de ce père, il était censé ne reprendre que son bien.

Je n'ai heureusement pas à juger aussi rigoureusement l'*Histoire de l'Établissement de la Foy*; néanmoins, je dois le dire, on y reconnaît trop souvent la main d'un arrangeur qui altère et mutile les documents originaux qu'il a eus à sa disposition. Le père Chrestien Le Clercq confesse lui-même les avoir abrégés, en retranchant des aventures et des remarques qui ne lui semblaient pas essentielles [1].

Le récit de l'*Établissement de la Foy* se divise en quelque sorte en deux relations. L'une est du père Zénobe Membré, qui accompagna La Salle dans ses voyages, mais périt dans le second.

La deuxième relation est du père Anastase Douay, un de ceux qui revinrent des côtes du Texas à Québec, en traversant une grande partie du continent américain avec l'abbé Jean Cavelier, le jeune Cavelier son neveu, et Joutel. Or ce dernier, à l'occasion de la relation du père Anastase, fait observer, dans son journal manuscrit, que ce père n'a pas pris de notes sur le pays, et que, parmi les erreurs qu'il commet, il en est qu'on aperçoit trop facilement, sans même être allé en Amérique.

Il y a donc là d'autres raisons de doute non moins que pour la relation du père Marquette.

1. Chapitre XXII.

Pour en terminer avec les autres livres publiés sur les découvertes de Cavelier de La Salle, j'ajouterai que Henri de Tonty ne reconnaissait pas comme de lui le livre qu'on lui attribuait, et qui fut écrit vraisemblablement d'après l'un de ses mémoires, reproduit par moi [1]. Le remplissage d'un homme qui cherchait à grossir le volume a détruit malheureusement le caractère de vérité de ce qui appartient réellement au mémoire original du lieutenant de La Salle.

Enfin, Joutel se plaignait à Charlevoix de ce que celui qui avait édité un résumé de son journal l'avait grandement altéré.

V

Un court examen de ce que contiennent les trois volumes que je présente aujourd'hui achèvera de montrer que l'histoire avait bien besoin d'être éclairée sur la valeur réelle des ouvrages qui précèdent, car les faits inconnus ou négligés vont nous offrir des aspects bien différents de ceux auxquels nous étions habitués.

Sans parler, malgré leur intérêt, des relations des premiers voyages des Français sur les lacs Ontario, Huron, Érié, ni même du mémoire de l'abbé René Bréhan de Gallinée, que j'avais fait connaître à mon vénérable ami l'abbé Faillon, auteur de l'*Histoire de la Colonie française du Canada*, je veux arriver tout de suite aux grandes entreprises de Cavelier de La Salle, qui sont la partie principale de ce recueil.

Le document copié par moi en 1845, et que j'ai intitulé : *Mémoire d'un ami de l'abbé de Gallinée*, nous révèle d'abord les difficultés éprouvées par La Salle antérieurement à l'entreprise de 1678. L'opposition que rencontre l'établissement du découvreur sur le lac Ontario rend probable la rivalité que lui ont suscitée avant 1672 ses premiers voyages, et fait parfaitement pressentir celle qui, plus tard, lui suscitera tant d'obstacles lors

1. *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer*. Paris, Challamel, 1867.

de l'exploration du Mississipi. Ce mémoire doit être de l'abbé Eusèbe Renaudot, le savant orientaliste, alors en guerre avec l'ordre religieux qui avait fait momentanément sortir de chez le prince de Conti [1] cet ami du grand Arnauld.

Vient ensuite un journal inédit de Henri de Tonty. Ce journal, différent de celui que j'ai déjà mis au jour, retrace parfaitement l'entreprise de 1678 jusqu'au retour de la découverte de l'embouchure du grand fleuve.

Une relation de l'abbé Bernou, qui entre dans de plus grands développements, rapporte les événements seulement jusqu'en 1681. Son principal intérêt est dans le fait qu'elle fut présentée à Colbert, et aussi communiquée au père Hennepin par son auteur. Or, la comparaison qu'on en peut faire avec la *Description de la Louisiane* nous montre que l'impudent Récollet a commencé ses plagiats par ce document, avant qu'il tentât de dérober à La Salle l'honneur de ses travaux, et à ses bons et loyaux confrères le mérite de leurs écrits.

L'histoire doit tirer encore certains détails du résumé fait d'après le récit d'un tout jeune homme, que l'auteur appelle le petit M. de La Salle. C'est l'un des deux fils d'un ancien premier commis de Colbert et de Seignelay, destiné, vingt ans plus tard, à devenir le premier administrateur de la Louisiane, lorsque d'Iberville en commençait l'établissement.

Mais ce qui doit rendre aux faits leur véritable physionomie, c'est la série des lettres de Cavelier de La Salle lui-même.

Ces lettres, qui ont servi en partie à l'abbé Bernou pour écrire sa relation, ne sont pas seulement de la plus haute importance par la connaissance qu'elles nous donnent des actes, des vues et de l'esprit de La Salle, mais elles ont conservé comme un parfum des lieux sauvages, et tirent pour ainsi dire un sombre éclat des misères que traverse le découvreur.

Reprises à vingt fois dans les forêts, dans les prairies, partout où l'on campait, le plus souvent écrites au milieu des importunités des Indiens, achevées peut-être à cent-cinquante ou deux

1. *Sainte-Colombe à Thoinard*. Brest, 20 janvier 1681. « Lorsque vous aurez veu mon discours espagnol, faites-le voir à M. l'abbé Renaudot.... Je vous ai déjà prié de me dire la raison pour laquelle il ne loge plus à l'hôtel de Conti. »

cents lieues de l'endroit où elles ont été commencées, presque toutes tracées sur du papier commun, que La Salle ménageait, car il lui arrivait d'en manquer, elles n'en sont pas moins empreintes d'un caractère de grandeur, et il est plus d'un passage où le souffle d'une véritable éloquence, qui s'y fait sentir sous leur simplicité pleine d'abandon, élève l'âme du lecteur.

Ces lettres nous représentent un homme timide, en lutte avec presque toute une colonie, et accomplissant des actes qui semblent au-dessus des forces humaines; un homme d'un naturel doux et de l'accueil le plus engageant, dit le père Chrestien Le Clercq, obligé d'être constamment sur ses gardes et d'user d'adresse contre des menées souterraines; un homme lettré et savant, d'habitudes polies, pur et réglé dans ses mœurs, contraint de supporter les convoitises et les grossièretés de son entourage, de même qu'élevé dans une grande aisance, il doit subir toute une vie de privations.

Il y a là évidemment un combat incessant de La Salle contre les événements et contre lui-même. Aussi ses confidences, faites à des amis capables de le comprendre, nous portent vers lui de la plus vive sympathie.

Une autre correspondance met en scène les abbés Renaudot et Bernou, politiques et hommes de science, qui rédigent la *Gazette de France;* le savant Nicolas Thoisnard, recherché de Bossuet, de même que Renaudot, le futur académicien; un ancien gouverneur d'Hyères, Cabart de Villermont, qui semble vouloir tout savoir, mais dans des vues personnelles; le comte de Peñalossa, un Espagnol venu chercher à Paris des moyens de satisfaire ses ressentiments et de refaire sa fortune; plusieurs officiers de vaisseau, adressant des informations sur ce qui se passe dans leur port, pour avoir à la cour des aboutissants utiles à leur avancement; puis des gouverneurs du Canada, favorables ou hostiles au découvreur. Les lettres de ces nouveaux personnages, s'ajoutant à tout ce qui précède, viennent donner encore plus de relief à la vie de Cavelier de La Salle. Il était à craindre que cette correspondance, en disséminant l'intérêt, ne diminuât celui que je désirais voir se concentrer sur l'acteur principal. Au contraire, celui-ci grandit de l'estime que lui portent des

hommes reconnus supérieurs pour leur savoir, leurs talents ou leurs vertus.

Une des raisons qui donnent à ces papiers une véritable importance se trouve dans les nombreux renseignements qu'ils contiennent sur un antagonisme, né de passions et d'intérêts, dont je ne dirai que deux mots.

La Salle, à qui le gouvernement avait seulement accordé pour exécuter ses grandes découvertes le privilége de la traite des pelleteries dans les lieux où il s'avancerait, trouva dans cet avantage une cause d'hostilité de la part des marchands qui le lui enviaient.

Le père de Charlevoix, admettant comme vrai ce premier motif d'animosité contre le découvreur, dissimule ce qu'il sait sans doute fort bien lui-même, en reprochant au comte de Frontenac, à propos d'une lettre de novembre 1681, de ne point expliquer quels étaient ces ennemis qui avaient, selon lui, amené la guerre des Iroquois contre les Illinois, pour barrer à Cavelier de La Salle le chemin des terres à découvrir. « A la vérité, dit le père, ce voyageur avoit un grand nombre d'ennemis dans la colonie; c'estoit son privilége exclusif pour le commerce, et plus encore la manière dont il le faisoit valoir, qui les lui avoient suscités; mais il n'est guère vraisemblable qu'ils eussent voulu, pour le perdre, se perdre eux-mesmes. Je sçais que la passion mène beaucoup plus loin qu'on ne voudroit aller, mais il faut quelque chose de plus que des conjectures pour former de pareilles accusations, et un des défauts du comte de Frontenac estoit de donner une grande liberté à ses soupçons. »

Les mémoires que nous produisons ne s'arrêtent pas à des conjectures; ils désignent non-seulement les marchands par leurs noms, mais ils montrent en outre que la société, dont plus tard le père de Charlevoix fit partie, jalouse de tout ce qui tendait à établir une influence autre que la sienne, supportait mal les entreprises des Sulpiciens et des Récollets, comme celles de La Salle, qui était avec eux.

La Salle avait donc à la fois à soutenir les attaques de l'esprit de corps et de l'esprit de parti; or l'on sait tout ce dont l'un et l'autre sont capables. Un ancien gouverneur de la Guadeloupe,

le général Frébault, en mars 1874, ne disait qu'avec trop de raison à la tribune que « des hommes qui, pris individuellement, sont pleins de générosité, de cœur, d'intelligence, ne sont plus les mêmes quand ils sont enfermés dans cette serre d'acier qu'on appelle l'esprit de corps, ne jugeant et ne se conduisant plus alors suivant leurs qualités naturelles ».

Le désir que j'ai de laisser à un recueil de documents tout le caractère de calme et d'impartialité qui lui convient ne me permet pas d'insister sur ce point, d'où une ombre malheureuse semble se détacher sur certaines parties de cette histoire.

Ce n'est pas que j'y trouve rien qui doive étonner. Dans des entreprises qui ont pour objet d'introduire une société sur un sol inconnu, et où les chefs ne comprennent pas la vie sans les clartés d'une doctrine qui l'inspire, la guide et la fortifie, l'élément civil et l'élément religieux marchent ensemble et ont une part égale : c'est pourquoi le découvreur s'avance avec des missionnaires. Mais dans toute agrégation il y a du bien et du mal, des bons et des mauvais ; il faut donc voir ce qui domine pour juger, et ne pas condamner le tout à cause d'une partie qui nous blesse.

Or, à bien regarder les choses, l'ombre que projette la conduite des religieux entravant, attaquant et cherchant à dépouiller La Salle, ne sert qu'à faire mieux ressortir la conduite des ecclésiastiques et des missionnaires qui le protégent ou qui l'accompagnent. Autant les uns sont acharnés contre lui, autant les autres se montrent dévoués. Au plus fort des hostilités contre lui, nous voyons en Amérique les Récollets et les Sulpiciens risquer et même donner leur vie dans les entreprises du découvreur, et nous ne pouvons trop admirer l'activité persévérante que déploient en France ou en cour de Rome les deux prêtres dont j'ai parlé, appartenant tous deux à la presse de ce temps-là. Ils soutiennent Cavelier de La Salle de leur amitié, de leur savoir, en même temps que de leur influence sur les bureaux de la Marine, sur le prince de Conti, sur le cardinal d'Estrées et d'autres. Il faut lire la correspondance de l'abbé Bernou avec l'abbé Eusèbe Renaudot pour se rendre compte de ce qu'il y a en eux d'esprit, de fermeté et de bonté tout à la fois.

Les images de ces divers personnages, religieux et ecclésiastiques, qui se montrent les amis ou sont les compagnons de La Salle, ont je ne sais quoi de doux, de fort et de lumineux, qu'elles empruntent à leurs desseins soit de propager la foi en un seul Dieu, père de tous les hommes, soit d'étendre le domaine de la science, soit enfin de soutenir partout et toujours la vérité, la justice et la charité. Il n'est pas jusqu'à l'abbé Jean Cavelier, homme le plus souvent faible et personnel, qui ne tire honneur de l'idée qu'il nous donne d'un constant effort sur lui-même, en vue de ces divers intérêts. Timide comme son frère, il n'a ni son initiative, ni sa vigueur, ni son détachement, ni son élan. S'il l'accompagne, c'est par déférence pour la parole de sa mère, qui, justement fière des actes de son fils cadet, songe en même temps à l'avenir des enfants de son troisième fils, l'avocat Nicolas Cavelier, mort récemment. Néanmoins, quoique les circonstances auxquelles l'abbé se trouve exposé par le désastre de La Salle ne soient guère le fait d'un homme habitué aux travaux de la méditation et de l'étude, il trouve dans sa confiance en la Providence toute la constance nécessaire pour dominer les difficultés. Bien plus, il en reçoit un moment de véritable grandeur, lorsqu'après le meurtre de son frère et celui d'un de ses neveux, fils de leur sœur, tout terrifié qu'il est du contact des assassins et de la nécessité de vivre avec eux, il empêche Joutel de les châtier de leur crime, disant qu'il en faut remettre la vengeance à la justice divine.

Les misères de l'abbé Jean Cavelier traversant, malgré sa nature peu portée à l'action, l'intérieur de l'Amérique du Nord, depuis la baie que l'on suppose être celle de Matagorda jusqu'à Québec, la mort violente du père Gabriel de la Ribourde, le massacre par les Sauvages des pères Zénobe Membré et Maxime Leclerq, des abbés Chefdeville, alliés de La Salle, le concours prêté à celui-ci par les abbés Renaudot et Bernou, à qui le Canada a l'obligation de l'établissement des curés fixes et à qui l'histoire devra les plus intéressants documents de ce recueil, ce sont là, suivant moi, des titres qui recommandent à tout notre respect les premiers rapports de l'Église avec l'ancienne Louisiane à ses débuts. Elle y paraît avec son caractère de l'*alma mater,* prête aux fatigues, aux dangers et aux sacrifices. Il n'y a donc aucun

inconvénient, même dans nos temps agités, à laisser percer le côté défectueux bien connu d'un ordre religieux dont les mérites réels ont été trop souvent compromis par le besoin de dominer.

Les papiers que nous produisons ici ne sont d'ailleurs qu'une contre-partie. Les ennemis de La Salle ont pris les premiers la parole ; c'est maintenant le tour du découvreur de se faire entendre. Voilà tout. « Ce ne sera pas assez, écrivait-il, de mettre mon bien et ma vie aux périls continuels qu'il faut essuyer ; il faudra plus de précautions pour respondre aux envieux que pour surmonter les difficultés inséparables de mon dessein. »

Or ses lettres donnent sur certains points sa réponse, et un témoignage contemporain fera connaître le degré de confiance qu'elles méritent.

La Potherie écrivait [1] à son sujet : « C'est une chose surprenante que M. de La Salle n'eût pas connoissance de tous les projets formés contre lui. » Ainsi, le découvreur ne disait pas tout ce qu'il savait, et il ne savait pas tout ce qu'il eût pu dire.

Dans cet état de choses, il importait de publier les informations que nous avons pu retrouver, car il ne faut pas perdre de vue ceci : qu'avoir triomphé des obstacles que ses ennemis lui opposèrent est une partie de la gloire d'un homme qui eut surtout à lutter contre ses compatriotes. En conséquence, dissimuler ces obstacles, comme on me l'a conseillé, c'eût été diminuer l'idée qu'on doit avoir de lui. Il est des transactions que la justice, comme la sincérité de l'histoire, n'accepte pas. Sans doute, s'y refuser, c'est aller quelquefois au-devant des colères de ceux qui voudraient empêcher la vérité de se produire — je le sais par expérience ; — mais j'estime que l'historien ne travaille pas seulement pour satisfaire la curiosité de son esprit, en ménageant ses intérêts et son repos.

Si les matériaux nouveaux sur la découverte du fleuve du Mississipi nous ont montré avec un éclat inconnu les desseins et les luttes de cette première entreprise, les documents, également nouveaux, ne seront pas moins abondants sur la dernière expédi-

1. *Histoire de l'Amérique septentrionale*, tome II, page 139.

tion, dans laquelle La Salle a recherché par mer, en venant de France, les embouchures du fleuve qu'il avait précédemment trouvées par l'intérieur des terres, en descendant du Canada.

Les lettres de Cabart de Villermont et sa correspondance avec le capitaine de vaisseau Le Gallois de Beaujeu, chargé de conduire La Salle, nous offrent premièrement de vives lumières sur la fatalité qui allait exposer le découvreur à une nouvelle cause de malheur et de luttes, en ajoutant aux haines qui l'avaient déjà poursuivi le mauvais vouloir d'une vanité froissée, dont ses ennemis en France devaient se servir comme d'un instrument à leur main, pendant qu'ils achevaient leur œuvre de spoliation, d'ambition et de calomnie en Canada.

Mais après que Le Gallois de Beaujeu eut abandonné M. de La Salle à la baie Saint-Louis, sur une côte qui a été depuis appelée *Texas* [1], l'histoire se trouvait fort dépourvue de renseignements relativement à cette période, dans laquelle la balle d'un assassin termina la carrière du découvreur lorsqu'il soutenait encore le combat contre la mauvaise fortune assez vaillamment pour faire espérer aux siens qu'il réussirait à la dominer.

Heureusement j'ai retrouvé le journal original de Joutel, qui, avec d'autres papiers, nous permet d'apercevoir assez distinctement cette dernière partie du drame.

Ce document, prêté complet à Lemoyne d'Iberville par le comte de Pontchartrain, est rentré mutilé dans les mains du ministre. Trois cahiers y manquent, mais j'ai pu remédier jusqu'à un certain point à cette perte.

On comprend aisément, à la lecture de ce manuscrit, que Joutel ne se soit pas tenu pour content du résumé qu'en a donné, en 1713, le sieur de Michel, lorsque la Louisiane passa au pouvoir d'Antoine Crozat. Ce résumé trace les grandes lignes du récit du lieutenant de Cavelier de La Salle; mais, en enlevant plus de la moitié du journal, il n'en a pas conservé, le plus souvent, les descriptions, les récits, les réflexions dans leur intégrité naïve. Cependant l'absence de culture chez Henri Joutel n'exclut pas l'homme de cœur, de grand sens, et son esprit

1. Une carte de la Louisiane, par Guillaume Delisle, porte à l'endroit du village des Cenis ces mots : *Mission de Los Teijas,* établie en 1716.

naturel se retrouve parfois dans son manuscrit, avec une gaieté toute française, au milieu des embarras comme des dangers.

La nécessité de rendre lisible à tout le monde l'œuvre d'un homme sans instruction, nullement habitué à écrire, entrant dans des digressions ou se répétant d'une manière difficile à supporter, pouvait motiver certaines corrections, telles que les lettrés eux-mêmes en demanderaient à leurs amis en leur soumettant un travail avant de le publier ; mais dépasser en cela une certaine limite, c'était ôter à la relation de Joutel des qualités réelles, qui commandent toujours notre attention et piquent, charment ou émeuvent tour à tour. Le manuscrit de ce brave, je dirai plus, de ce galant homme, en même temps qu'il nous représente les aspects des pays traversés par les explorateurs, nous peint fort bien leur situation pénible, et il est certaines parties où la touche du peintre révèle et communique ses émotions. Le récit de la mort de Cavelier de La Salle, fait dans la nuit, à quelques pas des assassins endormis, est d'un grand effet; et notre cœur se serre aux adieux du père Zénobe, qui pressent qu'on ne se reverra pas. D'après ce que Joutel rapporte, la mort de La Salle a ceci de particulier qu'elle a pour cause les fautes d'un de ses neveux, et que les meurtriers qui ont tué Crevel de Montrenger par vengeance, n'assassinent l'oncle que pour échapper à leur châtiment, déplorable fin qui a fait dire à Henri de Tonty, le vaillant compagnon de ses voyages de 1678 à 1683 : « Voilà la destinée d'un des plus grands hommes de ce siècle, d'un esprit admirable, capable d'entreprendre toute sorte de découvertes. »

Tel est l'ensemble des faits que j'apporte présentement à l'histoire sur les entreprises de Robert Cavelier, sieur de La Salle, entreprises auxquelles la suite des temps a donné la plus grande importance. Cette réunion de documents, tirés de près de trente fonds différents, nous porte bien loin de l'état de connaissances qui permettaient, en 1847, à un érudit très-distingué de Rouen, de me dire, dans les archives de la préfecture de la Seine-Inférieure, que je perdais mon temps à y chercher quelque chose sur le découvreur de la Louisiane. « Il n'est pas de notre ville », ajoutait-on. Hennepin avait écrit, en effet, que La Salle était de

Paris. Par bonheur, trois jours avant qu'on me tînt ce discours, j'avais découvert l'acte de baptême de Robert Cavelier, de ses frères et de sa sœur, sur la paroisse de Saint-Herbland [1], après avoir affronté les recherches dans un état civil sans tables, avec la perspective d'avoir à examiner un à un les registres de toutes les paroisses de la ville.

D'autres documents que ceux que j'ai produits ici existent probablement encore, comme je l'ai dit. J'ai cherché quelques-uns de ceux dont j'ai reconnu l'absence aux endroits où je croyais qu'ils pouvaient être; mais lorsqu'il s'agit d'aller au loin, et que, faute de temps, il me faut retourner plusieurs fois sans que je puisse jamais rester assez, je suis obligé, en conséquence, de me confier au savoir et à la complaisance de personnes que je crois pouvoir m'aider à trouver la vérité sur mes indications. C'est ainsi que, jusqu'au dernier moment de l'impression, j'ai tâché d'éclairer divers points et de connaître, par exemple, soit la famille, le lieu et la date de naissance de Henri Joutel, soit ce qui concerne les archives des Récollets d'Artois, dans lesquelles j'espérais trouver quelques renseignements sur leurs missions, de 1674 à 1684, dans l'Amérique du Nord. Mes courses répétées, relativement à la première question, n'ont pas été plus fructueuses que les informations prises par moi sur la seconde; l'obligeance de l'archiviste d'Arras, M. Marie Richard, et l'empressement si bienveillant de M. l'abbé De Haisnes, archiviste de Lille, qui a consulté pour moi les Récollets de Belgique, ont été sans résultat.

Il ne faut pas oublier non plus que certains motifs peuvent avoir fait disparaître des papiers qu'il m'eût été d'un grand intérêt de retrouver. Le duc de Saint-Simon, comme M. Armand Baschet nous l'a dernièrement appris, faisait détruire, par scrupule, sa correspondance avec le cardinal Gualterio. Quelques-uns de nos documents, divulguant des secrets pénibles, ont pu disparaître de même. Il y en a d'autres qui ont péri assurément

1. Dans notre premier volume, aux notes des pages 346 et 381, notre texte porte à tort Saint-Hebland; mais on ne peut, quelque soin qu'on y mette, empêcher des erreurs même invraisemblables, comme à la page 653 du 3e volume, où le compositeur me fait aller en Normandie le 16 juin 1682. Les critiques difficiles croiront moins merveilleux que ce soit seulement en 1852.

par l'ignorance de matières, il est vrai, trop généralement inconnues, et je ne puis m'empêcher de regretter les relations qu'on envoyait de Montréal, chaque année, au supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, les Sulpiciens étant seigneurs de l'île. A l'époque de la Révolution, ce séminaire ayant momentanément cessé d'exister, ses papiers furent portés une partie à la bibliothèque Mazarine, où j'ai trouvé, en 1844, l'histoire de Montréal par Dollier de Casson, une autre partie aux Archives nationales. Dans ce dernier dépôt les personnes chargées de classer ces documents conservèrent seulement ceux qui concernaient les terres; le reste fut mis au panier, suivant ce que disait, vers 1826, à M. l'abbé Gosselin, M. Soyer, employé des Archives, qui ajoutait : « Nous ne pensions pas que cela pût être utile. »

Vraisemblablement, dans ces documents détruits se trouvaient les relations qu'avaient reçues MM. de Bretonvilliers et Tronson; mais il n'a été sauvé des archives de l'ancien séminaire que les papiers de M. Ollier et les lettres de M. Tronson, donnés en fidéicommis, et sous réserve, par M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice lors de la Révolution. On peut expliquer ainsi, je crois, l'absence des mémoires correspondant aux extraits que j'ai publiés des lettres de M. Tronson, grâce aux communications de M. l'abbé Faillon.

En constatant ces pertes, je n'ai d'autre intention que de montrer combien notre histoire coloniale était alors peu connue. Je n'accuserai même pas la négligence des familles devenues héritières des papiers propres à conserver la mémoire d'un personnage auquel elles se rattachaient plus ou moins directement. On comprend qu'un héritage passant constamment par les mains de collatéraux, les portraits ou les papiers chers à l'héritier direct perdent de plus en plus, à chaque succession, de leur intérêt, et jusqu'à leur signification; de telle sorte que leurs possesseurs, à plus d'un siècle de distance, finissent par n'y plus faire attention et les abandonner au hasard.

Quoique ces réflexions fussent peu propres à m'encourager, au moyen d'une généalogie de la famille de Jean et d'Henri Cavelier, père et oncle de Cavelier de La Salle, généalogie faite par moi et poussée jusqu'à nos jours avec l'aide de M. Potel,

chef de l'état civil de Rouen en 1847, j'ai tenté de savoir ce qu'étaient devenus les manuscrits et les cartes qui étaient entre les mains de M. Henri Lebaillif, auditeur à la Cour des comptes en 1744. Les retrouver était du plus haut intérêt, puisque, au dire de Nicolas Bellin, ingénieur hydrographe de la marine, c'étaient leurs indications qui l'avaient obligé de changer le cours de l'Ohio et celui de l'Ouabache dans les cartes dressées par lui en 1744 pour l'*Histoire de la Nouvelle-France* par le père de Charlevoix.

La première recherche, qu'une coïncidence est venue favoriser, m'a procuré la découverte, en 1852, d'un certain nombre de documents importants chez Mme Emmeline de Montruffet, femme d'un des percepteurs de Paris, et fille de M. Guérard de la Quesnerie, héritier d'un Laudasse de Francamp, héritier lui-même d'une Marie-Rose Lebaillif, sœur de l'auditeur à la Cour des comptes cité par l'ingénieur de la marine. Un Laudasse de Francamp, en 1662, s'était marié à une Florence de Béthencourt, d'où il résultait que Mme de Montruffet possédait à la fois le manuscrit de Jean de Béthencourt, conquérant des Canaries, et ce qui restait des papiers du découvreur de la Louisiane. Je trouvai ceux-ci en rapportant le manuscrit de Béthencourt, dont Mme de Montruffet m'avait permis de prendre copie.

Quant au portrait de La Salle et à ceux de ses parents immédiats, je n'ai pu en suivre la trace, les inventaires consultés par moi ne portant que ces mots: « Tableaux ou portraits de famille », et j'ai été réduit à choisir, entre les deux gravures représentant le découvreur, celle qui offrait le plus de vraisemblance et qui, agrandie par la photographie, interprétée par un graveur habile et homme d'esprit, m'a donné la figure placée en tête du premier volume, c'est-à-dire l'image de La Salle vers l'époque à laquelle il partit pour le Canada, à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans.

Cependant je n'avais pas encore de cartes relatives aux entreprises de La Salle, quand le souvenir des communications faites à deux époques par l'abbé Jean Cavelier et par Mme Leforestier, sa nièce, pour la discussion des limites des colonies françaises et anglaises de l'Amérique du Nord, m'a donné l'idée de chercher de nouveau au Dépôt des cartes géographiques du ministère des Affaires étrangères, M. le comte de Tocqueville, dès 1849,

m'ayant ouvert les archives de ce département, où je suis retourné depuis par trois fois différentes.

Les deux cartes que je joins en tête du deuxième et du troisième volume sont précieuses; je les crois calquées sur des cartes originales de La Salle. L'une, tracée au crayon, représente la baie de Cataracouy, avec les noms de ceux à qui La Salle avait fait des concessions; l'autre, sur papier à calque, indique les voyages de La Salle exécutés avant 1675 et ceux qu'il a entrepris de 1678 à 1682.

Il y aurait de curieux commentaires à faire sur ces deux cartes, sur les noms donnés à certaines concessions, sur plusieurs mal lus et mal reproduits, sur le soin que l'auteur de la seconde carte paraît avoir pris de concilier les découvertes de Fernan Soto avec ce que La Salle avait vu, enfin sur la déchirure de la carte, au bas du Mississipi, et la coïncidence qui existe entre cette déchirure et une carte de l'ingénieur Minet, où on lit cette double légende: « Embouchure de la rivierre Mississipi, comme M. de La Salle la marque dans sa carte. Costes et lacs par la hauteur de sa rivière, comme nous les avons trouvez. » Nous tâcherons ailleurs d'éclaircir ces divers points ainsi que d'autres, ayant été obligé de nous abstenir de notes dans le corps du recueil.

En attendant, s'il est facile d'apprécier l'action de Cavelier de La Salle, rien qu'à voir les nombreux états nés sur le sol découvert par lui, l'on peut dire que dès maintenant la nature de ses projets, les résistances qu'il a rencontrées, la volonté énergique et les moyens qu'il leur a opposés, comme le caractère du héros et la physionomie de son entourage, ressortent assez des documens que nous avons sous les yeux pour nous permettre de penser que désormais le public est suffisamment averti. La France et les États-Unis ont reconquis du moins, pour leur plus grande gloire, les titres les plus importants de ce grand homme, qui, selon nous, a mérité que l'histoire dît de lui ce que Polybe a écrit d'Annibal, « que la fortune seule avait pu le vaincre ».

PIERRE MARGRY.

Paris, ce 8 décembre 1878.

I

LES RÉCOLLETS

PREMIERS MISSIONNAIRES DE L'OUEST ET DU SUD
DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

LEURS SERVICES, LEURS MISSIONS DANS LE PAYS DES HURONS.
MOYENS EMPLOYÉS POUR EMPÊCHER LEUR RETOUR
EN CANADA OU POUR EN ANNULER L'EFFET,
SOIT A QUÉBEC, SOIT DANS LA
DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.

MISSIONNAIRES ET PIONNIERS :
LES PÈRES JOSEPH LE CARON ET JEAN D'OLBEAU.
1614-1684.

MISSIONS DES RÉCOLLETS

I

Mémoire faict en 1637 pour l'affaire des Pères Récollectz de la province de Sainct-Denis, dicte de Paris, touchant le droit qu'ils ont depuis l'an 1615 d'aller en Quanada, sous l'authorité de Sa Majesté et mission des souverains pontifes, sous la faveur desquels ils ont basty un couvent et esglise à Québecq, et ont célébré la saincte messe en divers endroits dudict pays les premiers.

1. — Les religieux Récollectz, de la Province de Paris, furent interpellez, l'an 1614, d'aller en Quanada par diverses personnes et surtout des marchands. Ils partirent l'an 1615, quatre, le 15e de mars, et arrivèrent au pays le 25 de may, et le 2e de juing à Québecq. La première messe qui fut jamais dicte en la nouvelle France fut célébrée par eux à la Rivière des Prairies, et la seconde à Québecq, le 25 juing, au quel lieu non plus on n'en avoit jamais dict. Ils l'ont célébrée aussy, le 10 d'aoust de la mesme année, estans avec M. Champlain, gouverneur, et autres François, en la nation des Hurons, au village de Cartagoua où ils plantèrent la première croix, et

au dit lieu la messe ne s'estoit point encore dicte, ce qu'ils ont continué tous les ans et ont eu au village de *Quiennonenguaran*, autrement *Saint-Joseph*, en la province des Hurons, une habitation à la mode du pays, séparée, en la quelle ils ont célébré les divins mystères assez longtemps; mesme un Père Jésuiste et un des leurs ont demeuré en la dite nation dans une mesme cabane au village de *Thouenchin*, dict *Sainct-Nicolas* en la mesme province, et ont demeuré les premiers au village de Quevindoyan, dict *la Rochelle,* autrement *Saint-Gabriel*, en la nation du Petun; ils accompagnèrent M. de Champlain par son commandement, et ils furent les premiers allans de village en village pour tascher de gagner les pauvres peuples à Dieu, et ce dès l'an 1616.

2. — Un des leurs a passé le premier en la Nation Neutre, peuple fort escarté et non encore cogneu et y a cabané; lorsqu'il fust dans un village vacquant aux exercices de salut, ces peuples, faschez de voir et ouïr chose nouvelle, le voulurent tuer et luy deschargèrent un coup de hache qui luy fust favòrable. Le Père Jésuiste, son compagnon, qui estoit demeuré aux Hurons, ayant ouy que l'on le vouloit faire mourir, l'envoya quérir par deux François qui le ramenèrent, quoiqu'il y eust fort loin, et continuèrent de demeurer ensemble en paix.

3. — Ils ont esté en diverses nations où ils ont hyverné, et ce pour le zèle qu'ils avoient pour Dieu, et souvent en estant requis par les marchands, ce qui a esté cause que souvent ils ont mené des nations à la traite qui n'y vouloient pas venir, et ne se peut pas dire qu'ils ayent jamais eu aucun castor ny fourrure, et s'il est arrivé qu'ils en ayent eu ils les ont mises au magasin des marchands.

Il leur est mort au dict pays plusieurs religieux, entr'autres

un nommé le Père Nicolas Biays, fort zélé et très-docte que les Hurons noyèrent par despit, comme ils venoient à la traite. Les Pères Jésuistes ont descouvert depuis ceste malice, comme ils ont mandé en France.

4. — Messieurs les marchands, par traité faict avec le Roy, les passoient et repassoient dans leurs vaisseaux, les nourrissoient, mesme leurs hommes et debvoient nourrir six Récollectz à Québecq, sans compter ceux qu'ils occupoient avec les François aux découvertes des terres, et qui hyvernoient dans les nations pour apprendre la langue, pour par après vacquer à leur salut. De cela il y a arrest du Grand-Conseil, du 1er jour d'apvril 1620, où cet article se retrouve, et y ayant deux compagnies qui traitoient au dit pays, le Roy, en son conseil, voulust que les Récollectz choisissent dans toutes les deux le vaisseau qu'ils jugeroient pour leur repos estre le meilleur. Il y a eu encore arrest au rapport de M. de Barillon, maistre des requestes, confirmatif de l'obligation de messieurs les marchands à nourrir six Récollectz à Québecq; l'arrest est de l'an 1626.

5. — Les provinciaux des Récollectz de Paris, de temps en temps, ont toujours envoyé de leurs religieux au dit pays de la sorte, et ont augmenté le nombre quand ils ont jugé à propos, les nourrissans de leurs aumosnes faictes à leurs couvents dont ils se retranchoient, et ont toujours payé les ouvriers à Paris par leur syndic, et quoiqu'ils ayent esté quelquefois par an soit à bastir ou défricher, de seize à dix-neuf, ils les ont toujours pourveus de vivres, habits, de gages, bien payez de deniers qui leur faisoit de besoing.

6. — En l'année 1618 ils eurent deux sauvages qui furent instruits, et un d'iceux, amené en France, baptisé et mis en pen-

sion au collége de Calleville, estoit fort bien instruit. Ils en ont encore eslevé d'autres et baptisé plusieurs, dont il y en a encore en vie.

7. — Les Récollectz n'ont point esté au dit pays sans aveu. Le pape Paul V, requis par monsieur l'ambassadeur résidant à Rome, l'an 1618, au nom de Sa Majesté, commanda à son nonce en France, M. de Bentivole, maintenant cardinal, de donner la mission, en son nom, aux Récollectz de Paris, ce qui se pourra voir.

8. — Sa Majesté les y a appelés par ses lettres patentes du dit temps, adressées à M. de Montmorency, et leur a donné permission de bastir non-seulement à Québecq, mais où ils jugeroient à propos, autant de résidences qu'ils voudroient, et tous les ans les gratifioit de quelque chose, voyant de bon œil les Pères qui en venoient, entr'autres le Père Joseph le Caron, qui avoit esté son aumosnier, estant Dauphin, et de feu monseigneur le duc d'Orléans son frère.

9. — Soubs l'authorité royalle et volonté du Pape, les Récollectz ont demeuré deux ans en Quanada, dans l'habitation de Québecq, et plus, durant le quel temps ils servoient pour le spirituel les François, et ont cultivé vers la rivière de Saint-Charles, appelée ainsy à raison que M. de Ransay, grand vicaire de Pontoyse, vouloit, s'il n'eust esté prévenu de mort, bastir un séminaire pour les sauvages sous la conduite des Récollectz en l'honneur de ce sainct; et par ainsy les terres accordées pour ce séminaire aux Récollectz ont donné le nom à la rivière qui les arrouse, terres qui auparavant estoient à M. Hébert, qu'il eschangea, pour sa commodité, à d'autres que les Récollectz avoient défrichées avec peines et cousts, près de son habitation mesme. Il reste encore un jardin défriché

par eux, entre l'habitation et leur couvent, appelé de tous le Jardin du Père Denis, premier commissaire.

10. — Les Récollectz aussy disposèrent, durant le temps qu'ils estoient à Québecq avec les François, un lieu qui fust jugé de tous le plus propre, des terres pour habiter et pour y bastir, et les ayant défrichées ils y ont construit une maison, une esglise et un cimetière, et déserté jusques à huit ou neuf arpens à leurs despens, le tout des aumosnes données à leurs couvents de France, et les ont occupés sans contredict. La croix fut plantée par eux en ceste place environ l'an 1618, et se retrouve encore, ce qui est une marque de possession actuelle, ordinaire mesme en France. La première pierre de l'esglise du dict couvent fust posée par le Père Jean d'Olbeau, Récollect, le 3e jour de juing, l'an 1620, et ce au nom du Roy et de M. le prince de Condé, lors vice-roy; les armes de France et celles du dit prince y sont, et la pierre a son inscription du règne de Sa Majesté, avec autres particularités. Ceste église achevée fut béniste et appelée de Nostre-Dame des Anges qui est la première esglise qui fust jamais en toute l'Amérique septentrionale, et la maison estant en estat de pouvoir recevoir les Récollectz, ils la furent habiter et depuis y officioient, disoient la sainte Messe, ce qu'ils continuoient aussy de faire en l'habitation des François, et spécialement les dimanches tout de mesme comme on fait ès paroisses de France, ainsy que porte l'ordre de Sa Saincteté.

15 (*sic*). — Messieurs les marchands leur donnoient par leurs commis pour leurs vivres ce qui estoit jugé nécessaire à six personnes, et les ouvriers estoient nourris par les Récollectz des vivres de France, ou de ce qu'ils recueilloient par leur travail.

16. — Deux ans durant, à raison des guerres de La Rochelle, aucun vaisseau n'ayant passé au Quanada, ils vescurent du rapport de leurs terres, nourrirent huict à dix François gratis et mesme quelques sauvages pour l'amour de Dieu, et alors l'habitation ne leur pouvant fournir que fort peu, les Pères Jésuistes et eux ensemble furent contraints d'aller à la pesche et quelquefois à la chasse, ne pouvant vivre autrement.

17. — Les principaux bienfaicteurs qu'ils ont eus ont esté Sa Majesté, M. de Pisieux, M. de Ransay, grand vicaire de Pontoise et syndicq des Récollectz en Quanada, et M. Houel, controlleur general des salines de Brouage, et quelques autres. La province de Paris des Récollectz faisoit le reste.

18. — Les Récollectz ont toujours demeuré seuls au dit pays jusques à l'année 1624, qu'un des leurs, nommé le Père Irénée le Piat, fort zélé, retournant de Quanada et ayant veu qu'il y avoit de l'employ à la Nouvelle France pour tous les ecclésiastiques et ordres réguliers de l'ancienne, fut requérir les Jésuistes de se joindre avec les Récollectz, et ce de son mouvement particulier; puis après, ayant avancé l'affaire, il la fit agréer aux supérieurs des Récollectz, les quelz sollicitèrent mesme pour eux envers les marchands qui ne le vouloient pas, et les Récollectz ménagèrent si bien cette affaire, que les Pères Jésuistes et eux passèrent au premier embarquement; néantmoins, sous main, les Jésuistes avoient fait retrancher la nourriture de deux Récollectz pour se l'appliquer, ce que M. de Ventadour, vice-roy, ayant appris, le fit rétracter.

19. — Les Jésuistes, arrivez en Quanada, les marchands ne les voulant ny loger, ny nourrir, furent contraints de rester dans les barques; les Récollectz prièrent de les mettre à terre, s'offrirent à les loger et à leur faire part de ce qu'ils avoient,

les receurent chez eux, au lieu le plus commode et à leur choix, leur donnèrent l'usage de leurs jardins et terres, vescurent ensemble sous un mesme toit plus de deux ans et demy, et agréèrent sans y estre forcez, mesme contre la volonté des marchands et des François, afin qu'ils pussent se faire aymer, qu'ils desservissent leurs dimanches et sepmaines, tour à tour à l'habitation, ce qui s'est continué jusques à l'arrivée des Anglois sans aucun bruit, et ont, les Recollectz et Jésuistes, demeuré ensemble dans le dict pays cinq ans sans aucune contention, ains en grande paix de leur part; du moins les Récollectz peuvent adjouster ce que les Jésuistes sçavent et ont escript, que, s'ilz ne les *eussent hebergez, on les eust ramenez en France dès leur arrivée en Quanada; les marchands le vouloient ainsy*.

20. — Les Récollectz non contens de leur avoir faict des charitez, comme les Jésuistes eurent disposé des murailles à hauteur d'estre couvertes, ne pouvant avoir préparé du bois en charpente, faute d'ouvriers et de l'hyver qui approchoit, demandèrent au Père Joseph le Caron, supérieur des Récollectz, une charpente qui estoit de quarante pieds de long et vingt-cinq de large ou environ, qu'ils avoient préparée pour un corps de logis, de la quelle il se priva et la presta aux Jésuistes moyennant remboursement des frais, en l'an 1627; les accommoda encore, par un excès de bonté, d'une autre encore très-belle, toute disposée pour mettre en place, et quoyque pour disposer les dites charpentes, en nourriture, frais et argent déboursé, à Paris il y eut cousté plus de mille ou deux mille francs, jamais les Jésuistes n'en ont encore offert un clou, ny les Récollectz rien demandé, quoiqu'il soit de justice.

21. — Il y a procez verbal, signé Champlain, Hébert et

Coulart, comme la maison, esglise, ornemens et terre de Quanada sont aux Récollectz qui les ont mises en estat.

22. — Il se trouve pièce comme pour l'an 1625 et 1626, messieurs les marchands nous fournissoient ce qui estoit nécessaire suivant leurs contracts, le Provincial pour lors en office leur en donnant descharge, et cette pièce est signée de M. Du Nouveau, qui faisoit pour la Compagnie à Paris.

23. — On verra comme les Récollectz ont demeuré en Quanada, puisqu'un des leurs fust délégué par le Gouverneur du pays et des François pour venir trouver le Roy, l'an 1620, pour ce qui regardoit le pays.

Messieurs les marchands anciens et le Père Guillaume Galeran, qui fust envoyé visiteur des Recollectz en Canada, l'an 1622, et qui est encore en vie, sçavent que nous fûmes contrainctz pour n'avoir sur les lieux 700 liv., en Canada, de laisser nos ornemens en gage, et les avons retirez ayant payé à Paris les ouvriers du depuis.

24. — L'an 1628, messieurs les marchands de la Société nouvelle, de la quelle M. de Lozon est intendant, nous laissèrent passer à notre ordre dans leurs vaisseaux sous la conduite de M. de Roquemont, aux mesmes conditions qu'avec les anciens marchands, nous arrestant au traicté ancien sans y rechercher autre finesse; mais le malheur voulut que les Anglois prirent la flotte et mirent à la mercy des flots, dans un meschant vaisseau, nos religieux, lesquels, après avoir esté pris et repris des pirates, arrivèrent poursuivis des Turcs à Bayonne de Galice en Espagne.

25. — Les Anglois, depuis, ayant pris le Quanada l'an 1629, le 19 de juillet, amenèrent les Récollectz en Angleterre, delà, les firent conduire à Calais où ils arrivèrent le 29 oc-

tobre de la mesme année, et prindrent une partye de ce qu'ils trouvèrent dans leur couvent, entr'autres deux calices d'argent doré, et l'enlevèrent ou emportèrent en Angleterre leurs papiers principaux et titres.

27. — Le Père Joseph le Caron ayant sauvé quelques papiers, le malheur a voulu que la contagion l'ayant pris en confessant des séculiers au couvent de Saincte-Marguerite en Normandie, proche Gisors, où il estoit supérieur, et quelques autres Pères en estans saisis en la maison, tout a esté bruslé, et aucun papier n'a esté réservé, et ce l'an 1631 au mois de mars. Les Récollectz depuis ce jour se sont toujours présentez à retourner audit pays occuper leur maison, mais M. de Loson, sur lequel ils se reposoient, les a toujours remis d'an en an, sans effect, excepté l'an 1633, qu'il leur a offert, mais trop tard, les vaisseaux estantz prestz à desanchrer.

28. — C'est pourquoy ayant receu lettres du cardinal Anthonio, nepveu de Sa Sainctеté, brefs de la Congrégation sacrée de la Propagation de la foy, en dapte du 16 mars l'an 1635, par la quelle il ordonnoit et vouloit que les Récollectz retournassent en Quanada, et comme M. Hingolus, secrétaire de la Congrégation, en eut escrit deux fois au Père Provincial, la première pour le mesme desseing, en dapte du premier aoust 1634, et la seconde au Père-Gardien de Paris, du 16e janvier 1635, et depuis encore une autre au Père Provincial, le 13 mars 1635, avec la quelle il envoyoit un décret de MM. les Cardinaux de ceste congrégation pour ceste mission la quelle Sa Sainctеté avoit augmenté de priviléges pour encourager les Récollectz à y retourner, ces papiers ont tous été receus avec ce que dessus par M. le Nonce, ainsy qu'il se peut voir par une sienne lettre escripte au Gardien de Paris,

en date du 4 juing 1635, de Chasteau Thierry et seront exhibés quand besoin sera, et les dictz priviléges sont daptés du 19 mars 1635 et signés par le cardinal Barberin, protecteur de leur ordre, lequel a recommandé très expressément aux Récollectz de retourner en Quanada, ayant droit de leur commander.

29. — Ce qui a occasionné les dictz Pères assemblez en leur chapître provincial tenu à Paris, le 2e jour d'aoust 1635, en continuant leurs bons desseins, de faire lire le décret et les priviléges de Sa Sainctеté avec les dictes lettres, et après sur leur table capitulaire mettre une ordonnance de la part de Sa Sainctеté pour le retour en ladite Nouvelle France.

30. — Et ce qui est considérable, c'est qu'ils l'ont publié par toute la France, sur la parole de M. de Loson, réitérée plusieurs fois aux supérieurs jusques à leur estre venu dire expressément chez eux, l'ayant mesme escrit dès l'an passé à M. de Champlain, afin que l'on désistast d'ensemencer leurs terres, les quelles ont demeuré seulement depuis un an incultes, et qui plus est, c'est que l'an passé, en leur assemblée, présent le Révérend Père Ignace, vicaire provincial, le Père Vincent Moret, provincial absent et en commission en Guienne, il fust résolu et escrit, ainsy qu'il a esté veu par le greffier, que l'on prioit les Récollectz de n'y retourner ceste année-là, mais qu'ils différassent jusques à cette année, et qu'infailliblement ils y passeroient, et ce avec les conditions qu'ils ne vouloient plus nourrir six Récollectz, comme les marchands anciens, mais qu'ils donneroient par an, comme ils faisoient par habitation aux Pères Jésuistes, 600 liv. pour tout, passage et retour dans leurs vaisseaux sans rien payer, transport de

vivres et meubles, nourriture d'eux et de leurs hommes, seulement dans les vaisseaux allant de France ou retournant en France, à quoy les supérieurs se sont accordez et ont donné acte signé du Provincial, qu'Ilz ne prétendoient rien plus, et un autre signé d'un bienfaicteur signalé et riche qu'il leur fourniroit le reste pour leur vivre et entretien et de leurs hommes tant et si longuement qu'il en seroit besoing, mesme que si du magasin on donnoit quelque chose aux Récollectz, au rapport de quittance qu'il s'obligeroit solidairement au payement. M. Sarus, conseiller au Parlement, l'a offert aussy, qu'il y satisfairoit aussytost à Paris sur la lettre mesme de leur commis au magasin.

31. — Croyant les choses faictes, ayant accomply ce que l'on pouvoit désirer d'eux, ils ont receu des aumosnes de divers endroicts, mesmes une rente pour ledit pays de Quanada, dont il y a contract par devant notaires à Paris, ont disposé les meubles et quelques vivres, et le Provincial a faict venir à Paris les religieux nommez pour aller habiter leur maison de Québecq, et ce de divers endroicts. Le supérieur estoit de Nevers et s'appelle le Père Potentian de Mommeillier ; le Père Paul Huet demeuroit à Metz ; le Père Antoine Soué, Gardien des Récollectz de Verdin, près Thoulouse ; le Père Gratian Charnier, demeurant à Gisors, les Frères sont : Frère Gervais Mohier, demeurant à Vitry ; Frère Germain Petit, natif de Paris, demeurant à Melun, et Frère Lazare, oblat, demeurant à Paris, mesme auroient loué quelques ouvriers pour mener avec eux, afin d'accommoder leur maison.

32. — Ils remonstrent qu'ils ont laissé des ornemens en Quanada, sçavoir : un calice d'argent doré, se démontant en

trois pièces, avec son estuict, une chasuble de taffetas de la Chine, deux aubes, quatre amicts, une ceinture, les coussins, le devant d'autel de camelot vert, deux burettes d'estain et un corporalier avec deux corporaux, un voile de taffetas, deux nappes, d'autre part quatre serviettes, le fer à faire les hosties et les outils pour les coupper, le tout enfermé dans une boiste de cuir, et ce entre les mains de quelques François qui sont demeurez au pays. Il y a aussy quelques autres meubles qu'ils ont cachez en terre surtout, qu'ils trouveront bien et exhiberont lettres des habitans, que cecy est véritable, et que l'an passé M. le Gouverneur a tiré les ornemens, afin qu'ils servissent aux Révérends Pères Jésuites.

Ils vous prient de considérer s'il est juste de les avoir empeschez de retourner audict pays et y ayant demeuré les premiers, et sy longtemps après y avoir appelé les Pères Jésuistes, et avoir contribué mesme vers Sa Majesté, à ce que M. de Lozon eust soing de Quanada, ne le croyant pas leur adversaire formel, et quoyque possible cela n'ait pas eu grand effet, c'est toujours une marque de leur bonne volonté.

34. — De plus, s'il n'y a pas raison de prétendre desdommagemens de leur maison que les Anglois avoient laissée entière quoyqu'ils eussent bruslé l'habitation du Cap de Tourmente, l'an 1628, dans la quelle les Récollectz avoient une chapelle où ils disoient la saincte messe, et le calice et les ornemens qu'ils y avoient furent emportez par les susdits Anglois. Ledict couvent de Québecq et l'esglise avec les autres appartenances sont quasi tout ruinez, parce que ledit sieur de Loson, en considération, à ce qu'il dit, des Pères Jésuistes, n'a voulu les laisser retourner. Ils se servent aussy de leur cloche à l'habitation, ont fait habiter le couvent par des familles qui ont mis

des vaches dans les chambres basses, qui ont causé la ruine de ladicte maison.

35. — Si on oppose la raison de ne pas estre d'accord avec les Pères Jésuistes pour ne pas nous laisser retourner au lieu, que l'on considère que jamais on n'a eu de difficulté avec eux en 5 ans que nous avons demeuré ensemble, et que si cela subsiste, nostre maison et esglise sont plus anciennes que la leur à Québecq, mais en France on ne regarde à rien, pourquoy audit pays où il y a moins à craindre et plus à travailler, et puis les Récollectz sont gentz de paix.

36. — Que quand les Pères Jésuistes auroient des maisons par toute l'Amérique, et les Récollectz aussy, ceux qui seroient à Québecq devroient désirer d'y appeler les autres, comme les Récollectz ont faict les Pères Jésuistes, à raison que c'est le centre de la Nouvelle France, le lieu particulier des François, et l'unique support de toutes choses pour les autres habitations. A l'advenir ce sera à l'arbitre de Messieurs de la Société d'en disposer, tant à l'esgard des uns que des autres.

37. — Si on objecte que lesdits Pères Récollectz ont désiré d'avoir un évesché en Quanada, ils peuvent estre ouis là dessus en ce que le Pape ayant désiré d'y nommer un des leurs, fort ancien pénitentier de Sainct Jean de Latran, qui est de Guienne, le Provincial de Paris luy ayant escript de désister, il n'y pensa plus, et quoyque quelques ecclésiastiques françois ayant désiré qu'il leur quittast la nomination que le Pape luy avoit donnée, jamais il ne l'a voulu faire, et n'y avoit pensé qu'autant qu'on luy faisoyt penser. Depuis voyant que cela n'estoit trouvé bon du Provincial de Paris, à qui seul appartenoit d'avoir soing d'envoyer des Récollectz au Quanada, il

n'y a plus songé et ne s'en parle plus. On peut dire que les Récollectz seuls ont rompu ce coup, quelque chose qu'on puisse dire.

38. — Le contract de Messieurs de la société nouvelle, touchant leur commerce, ne peut pas oster les droits anciens ny un bien acquis à un ordre, depuis tant de temps, principalement en ce que leur dit contract ne porte aucune clause de cela. Il n'oste rien aux Récollectz, et bien qu'ils disent que désormais ils seront obligez de nourrir trois ecclésiastiques de chaque habitation, seulement les Récollectz peuvent dire qu'ils sont les premiers prebstres à Québecq, et quand bien ils voudroient leur desnier, ce qui seroit contre tout droit, ce que Messieurs les marchands anciens leur donnoient, et ce que eux mesmes leur ont promis, ils ne peuvent leur empescher de passer dans les vaisseaux dont quelques uns sont au Roy, et aller occuper leur bien, leur maison et esglise qui ne leur a esté donnée, et qui ne peut estre à eux, ains qui est annexée, soubz le bon plaisir du Roy, à la province des Récollectz de Paris, depuis tant de temps.

39. — Messieurs les marchands nouveaux sçavoient bien, lors de leur contract faict avec le Roy, à ce qu'ils disent, ce que les Récollectz avoient audict pays, et les conditions avec lesquelles les marchands anciens les assistoient. Que n'en faisoient-ils mention ou que dès lors ne faisoient-ils signifier s'il estoit de vray que ce que les Récollectz avoient fait à eux, soit à leur syndicq, soit à d'aultres, et pourquoy permettoient ils que l'an 1628, depuis leur contract, ils soient passez audict pays, et si c'est pour obliger les Pères Jésuistes à ce qu'ils soient seuls, comme ils disent, qu'ils pensent que le Christianisme oblige de faire du bien sans faire mal, et d'ailleurs, si

les Récollectz n'avoient droit de retourner audit pays et d'occuper leur couvent, esglise et terres défrichées avec tant de travail et de coust, pourquoy est ce que M. de Lozon leur a demandé et fait demander s'ils vouloient vendre tout ce qu'ils avoient audict pays, et qu'il leur donneroit l'équipolent à Paris, de ce que les anciens marchands donnoient ? Mais toute leur response est à retourner en Quanada, leur honneur y estant engagé, l'envie les en déboutant pour obliger d'autres contre les quelz ils n'ont rien à dire, et avec les quelz ils ont eu soin de toujours vivre en charité. Il n'est pas agréable que les Pères Jésuistes ayent en pensée seulement cette proposition, de sorte qu'elle ferme ce pays, et quant à l'autre qu'il faut un fondz de constitution de rente bien assignée pour aller en Canada, à cela on respond que l'offre subsistant de Messieurs, de 600 liv. par an, le passage et retour, et transport de vivres, que nous ne demandons rien autre chose ; et y pourvoirons de bonne sorte, car il se peut voir que l'on y commence, et pourquoy nous demander une chose qui n'a jamais été requise. Il devroit suffire qu'y avons vescu sans frais et sans charge, et le fairons à l'advenir.

Les Récollectz, par intérest de leur conscience et de leur réputation, demandent leur retour en leur couvent, de le faire rebastir, et que pour cet effect il plaise à Messieurs leur permettre d'y passer quelques hommes à ce subject avec quelques ouvriers sur lesquelz ils auront l'œil, et les nourriront, entretiendront, et dès l'an passé y avoient mis ordre.

Si jamais les Récollectz n'avoient esté en Canada, ils n'auroient pensée d'y aller ; mais comme en France, pour les plus grands délicts, le Roy ne bannit pas les ecclésiastiques et reli-

gieux de son Estat ny de leurs maisons, à raison de sa clémence, pourquoy interdire le retour aux Récollectz, et leur couvent, sans avoir délinqué, et ayant la volonté de servir Messieurs de la Compagnie, et de dépendre entièrement d'eux ? Que l'on considère. Ils espèrent de Messieurs la grâce de leur retour; ils croyent que voulants vous devenir éternellement obligez, Monsieur, votre adveu et proposition les faira jouir de la faveur qu'ilz demandent, la quelle ils recognoistront devant Dieu toute leur vie. — (1637.)

II

Mémoire instructif contenant la conduite des Pères Récollects de Paris, en leur mission de Canada, depuis l'année 1615 *jusques en la présente année* 1684.

L'année 1615, le Père provincial des Récollects de Paris, en vertu des ordres de Paul V donnés à son nonce, qui estoit actuellement en France, et en conséquence des lettres patentes de Sa Majesté expédiées ensuitte, envoia quatre Récollects en Canada, où ils arrivèrent la mesme année. Ils y célébrèrent, le 25 juin 1615, la première messe qui y ait jamais esté dite.

Il est à remarquer que le Père provincial de Paris fut institué préfect général de cette mission, ainsy qu'il apparois

de par le décret de la sacrée Congrégation de *Propagandâ fide*, donné à Rome le 28 febvrier 1635 ; de plus, que Sa Majesté, par ses patentes, donne pouvoir au provincial des Récollects de Paris d'envoyer en Canada autant de ses religieux qu'il jugera nécessaire, d'y faire bastir un ou plusieurs couvents selon qu'il jugera à propos, et défend à tous autres religieux d'y aller sans l'obédience dudit provincial.

Le 3 juin 1620, l'on posa la première pierre du couvent de Notre-Dame des Anges. Les Récollects, depuis l'an 1615, exerçant seuls les fonctions curiales à l'esgard des François, et travaillant à la conversion des sauvages avec un succez merveilleux durant l'espace de dix années consécutives, proposèrent à M. de Ventadour, lieutenant général pour le Roy, de demander à Sa Majesté des Pères Jésuistes pour les aider dans ces ministères; lesquels Révérends Pères Jésuistes y arrivèrent l'an 1625, et personne ne les ayant voulu loger, les Récollects les retirèrent dans leur couvent l'espace de plusieurs années, mais enfin les Anglois ayant fait une descente dans le pays, en 1629, emmenèrent les Jésuistes et les Récollects prisonniers.

La paix ayant esté faicte entre Sa Majesté et l'Angleterre, les Pères Jésuistes retournèrent en Canada à l'insceu des Récollects; ils se logèrent dans leur couvent; lesquels Récollects, quoique désirés et demandés de tout le pays depuis l'an 1630, et nonobstant toutes les diligences possibles qu'ils ayent faictes jusques en 1669, il n'a pas été à leur pouvoir d'y retourner, en estant empeschés par une cause secrette à eux inconnue sur le point des embarquements.

En 1669, Sa Majesté ayant appris le grand désir et le besoing que les peuples de Canada avoient du retour des Récol-

lects pour la liberté de leurs consciences, eut la bonté de commander par Monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'État, au provincial des Récollects de Paris d'y faire passer de ses religieux et de s'y établir, ce qui fut exécuté la mesme année.

Monsieur l'Évesque de Kébecq, qui avoit toujours fait son possible pour cacher à la cour le désir et l'empressement avec lequel les subjects du Roy en ce pays demandoient le rétablissement des Récollects et les raisons pressantes qu'ils en avoient, ne pouvant plus s'opposer aux volontés et aux ordres de Sa Majesté, déclara aux Récollects, comme il a tousjours fait depuis, qu'ils n'estoient destinés du Roy en Canada que pour vivre en solitude, chanter au....., faire oraison, mener la vie régulière au dedans du cloistre, et nullement pour exercer au dehors les ministères à l'esgard des peuples.

Sur ce project, il fit sy bien par ses adresses et par son crédit que, contre le sentiment des Religieux, on plaça leur couvent dans une solitude, à l'escart, dans les bois, à une bonne demilieue de Kébecq et en un lieu de difficile accès durant les eaux, les glaces, les neiges et les mauvais chemins, afin de les y rendre à l'avenir inutiles au soulagement des consciences.

Monsieur l'Évesque, sur ce premier dessein, ne leur a en effet depuis accordé la permission de confesser que dans leur couvent, auquel les peuples ne sçauroient aborder que très-difficilement, sinon en quelques beaux jours de l'année, et pour les exclure indirectement du ministère, leur a réitéré de temps en temps ses deffenses, soubs peines aux supérieurs et inférieurs de sortir de leur couvent plus loing que la ville sans sa permission expresse qu'il faut obtenir à chaque fois, mesme pour leurs affaires domestiques, questes, dévotions, exercices de charité,

fonctions du ministère. Il en faut exposer les causes et jusques où l'on veut aller, sans oser après en passer les bornes prescrites, laquelle permission susdite M. de Kébecq refuse très-souvent à qui il luy plaist et quand il luy plaist, ce qui met les Récollects presque hors d'état de se soustenir dans le pays et d'y servir utilement.

Quand Monsieur l'Évesque a donné cette permission à un religieux particulier, il luy est défendu d'exercer les fonctions et mesme de célébrer la messe dans le district d'un curé, qui est quelquefois de vingt-cinq à trente lieues, sans avoir auparavant cherché et trouvé le curé dans l'estendue de son district et receu de luy une seconde permission; il limite encore comme bon luy semble quant aux lieux et quant aux personnes.

Le Récollect a spécialement ordre de s'informer du curé quels de ses paroissiens il doit exclure du tribunal de la pénitence, de sçavoir de luy les péchés dont on les accuse, et quoyque le pénitent proteste qu'il est innocent des fautes qu'on luy impose, le confesseur doit plutôt en croire à la déposition du curé qu'à la bonne foy du pénitent auquel il doit refuser l'absolution, de même de le recevoir et de l'entendre en confession. Le Récollect qui a franchi ces limites est privé de sortir de la maison et de l'exercice de ses fonctions.

Cette rigueur est si exacte pour les Récollects et pour les peuples que ceux-cy n'ont plus à cet esgard de liberté en Canada que s'ils vivoient dans un pays hérétique, la crainte des suites obligeant les Récollects de confesser moins dans les églises et les lieux publics ou en présence de témoins dans les maisons particulières des villes et de la campagne, d'en conserver le secret au pénitent qui se cache aussy de ses proches et de ses amis, car si quelqu'un est reconnu, le confesseur est

traicté de rebelle et le pénitent de libertin, et l'on persécute l'un et l'autre sous d'autres prétextes controuvés.

Les districts des cures de Canada se trouvent d'une si grande estendue, qu'à peine, en plusieurs endroits, peut on donner la messe trois ou quatre fois l'année. Les seigneurs et les habitans ont souvent demandé des Récollects qui s'offroient de desservir par manière de mission pour la cinquième partie de ce qu'un curé tire des dixmes et de l'autel de son district, mais Monsieur l'Évesque s'y est toujours opposé, quelques instances que messieurs les gouverneurs et intendans luy en ayent fait, et il souffre que ces religieux soient quelquefois jusques à dix prestres retirés par ses ordres dans leur solitude, pendant que tant d'âmes demeurent sans secours.

Il a éludé de mesme plusieurs requestes et instances réitérées des villes de Montréal et des Trois Rivières, et autres lieux qui avoient aussy donné des fonds aux Récollects pour s'y establir sans préjudice du curé, mais afin d'avoir un recours contre la gesne où l'on retient leur conscience. Il n'y a village en Canada au quel les peuples ne les aient demandés de temps en temps durant le cours de l'année, par manière de mission passagère, mais M. de Kébecq n'a répondu à la plus part de leurs demandes que par des détours et des excuses, par des menaces et des mauvais offices, par des invectives et des calomnies contre les Récollects, en sorte qu'il paroît visiblement qu'il aime mieux voir une partie de ses ouailles sans secours spirituel, et plusieurs années sans faire leurs Pasques, des enfants mourir sans baptesme et des adultes sans confession, plusieurs exposés à faire des sacriléges, que de leur envoyer des Récollects aux quels les peuples ont une singulière confiance.

Il est arrivé en des années différentes, depuis le rétablissement des Récollects en Canada, qu'en l'absence de M. de Kébecq, qui se trouvoit alors en France, le commandant de l'Acadie, le gouverneur du fort de Frontenac, le seigneur de l'Isle Percée, celui de Sainct-François, demandèrent des Récollects pour administrer aux François et aux sauvages, et sur le refus des grands vicaires, ils interposèrent M. le comte de Frontenac, alors gouverneur au dit pays, le quel s'y intéressa auprès d'eux sans le pouvoir d'abord obtenir; mais enfin M. de Frontenac comprenant la nécessité de la présence de ces religieux dans les postes susdits, pour y tenir en règle les François et y attirer et former les sauvages qui demandoient aussy des Récollects, leur ordonna d'autorité d'y aller, sauf à eux de n'y point exercer leurs fonctions qu'après en avoir obtenu licence de messieurs les grands vicaires, les quels enfin forcés par la justice et les instances des peuples, en accordèrent la permission; ce que M. de Kébecq ne pouvant approuver, depuis son retour, et n'osant pas aussy rappeler les Récollects dans leur solitude, les a incessamment traversés aussy bien que ceux qui les avoient demandés, jusques à ce que ces religieux ayent abandonné quelques uns des postes susdits, et seront peut-être obligés d'abandonner les autres pour complaire à Monsieur l'Évesque.

C'est assez que l'on tesmoigne inclination d'avoir des Récollects, dans des lieux mesme où d'autres missionnaires ne voudroient pas qu'on les employast, pour s'attirer la persécution de Monsieur l'Évesque et de ses adhérens, *ce qui a paru singulièrement les années dernières dans les grandes découvertes, que M. de La Salle a fait par ordre du Roy, les quelles ont eu tout le succez que l'on pouvoit espérer de sa grande con-*

duite, quoique traversées au delà de ce que l'on peut croire, et l'on ne luy en a donné d'autres raisons sinon que l'on ne pouvoit souffrir qu'il eût choisy des Récollects pour administrer le spirituel aux François et aux sauvages, durant le cours de ses entreprises.

Après qu'un Récollect a passé par une coste, M. de Kébecq y envoye de ses prestres comme autant de commissaires déclarés de son inquisition pour rechercher la conduite du Récollect, la décréditer et la tourner même en criminelle, et l'on déclare souvent ses absolutions nulles, si elles ont été données à des personnes qui ne sont pas dans les intérêts de messieurs les ecclésiastiques.

Comme les langues sont différentes parmy chaque nation des sauvages, quand un Récollect s'est formé à une langue et qu'il commence à faire quelque progrès, l'on cherche des prétextes pour le retirer dans son couvent et envoyer un nouveau religieux en sa place, Monsieur l'Évesque ne voulant pas qu'à l'avenir un mesme religieux y soit plus de trois ans, quoiqu'il n'en use pas de mesme à l'esgard des autres missionnaires qu'on laisse dans un mesme poste parmy les sauvages plus de quinze et vingt années; ce qui met les Récollects hors d'état de réussir à la conversion des sauvages, sujets de Sa Majesté.

Tout le Canada sçait que les Récollects, soit dans le couvent, soit dans les missions, sont d'une vie très-frugale et fort modique, et qu'ils trouvent peu de choses dans le pays pour leur subsistance, par les deffenses que Monsieur l'Évesque leur fait de sortir en certains temps qui seroient propres, par le refus qu'il leur fait de rendre service au peuple, et par les ordres qu'il donne à ses ecclésiastiques qui vont mesme au devant et détournent ses charités pour augmenter les grandes

questes qu'ils font partout sous prétexte de bâtisse et ornements d'églises, de confréries, de congrégations, de pèlerinage, et pour des pauvres qui sont à eux, et leurs inspecteurs dans chaque lieu, afin de rapporter ce qui se passe dans les familles. Monsieur l'Évesque, prétendant que la queste est purement de son droit, a souvent menacé les Récollects de la leur interdire tout à fait, sous peine de constituer dans les prisons celuy qui la feroit après sa défense.

Il leur est expressément défendu de célébrer mesme des messes basses pour la dévotion de certains corps de mestiers qui ne font pas encore de confréries, avec ordre de les renvoyer à la paroisse où on les reçoit pour les dictes messes. On prend soing de leur destourner les rétributions de messes, en sorte qu'ils n'en ont pas cinquante par année, de trois et quatre mille qu'ils disent dans la mission tous les ans. Les enterrements sont interdits quoique ordonnés par les dernières volontés des défunts, jusques là qu'un habitant de Kébecq, nommé Becquet, qui avoit contribué à la bâtisse de la chapelle du Tiers ordre, dont il estoit confrère à condition d'y être enterré, ne peut l'obtenir après sa mort, quoique Monsieur l'Évesque le luy eust promis, et que M. le comte de Frontenac, gouverneur pour le Roy au dit pays et exécuteur en cette part de la dernière volonté du défunct, luy en eust fait de fortes instances.

Jusques à présent, la Province des Récollects a envoyé en Canada l'eslite des plus habiles et des plus sages religieux, dont plusieurs avoient paru avec estime dans les premières charges de la Province, des quelles ils ont encore été honorés depuis leur retour; cependant ils n'y ont receu que toutes sortes de mauvais traitements, et après quelques années de séjour, de silence et de patience, ont esté obligés de revenir

en France pour complaire à Monsieur l'Évesque, rendant ainsy leur sacrifice inutile aussy bien que les frais qu'il plaist à Sa Majesté de faire pour payer leur passage en Canada, et contribuer à leur entretien.

Les Récollects ainsy resserrés dans leur solitude où ils ne subsistoient qu'avec peine, avoient creu trouver quelque ressource à de telles extrémités en sollicitant la bonté du Roy de leur accorder un hospice dans la ville de Kébecq : 1° pour y retirer les religieux qui sont souvent arrestés par la pluie, la nuit et les mauvais temps; 2° pour y assister leurs malades qui, jusques là, avoient esté obligés de les faire porter à l'hospital de Kébecq parmy les laïques, à cause de l'éloignement du couvent, où l'on ne peut avoir à temps les secours des médecins, des remèdes et autres choses nécessaires; 3° pour y tenir deux religieux qui eussent soin de recueillir les aumônes qui leur viennent des costes, et de faire les autres provisions journalières pour lesquelles il avoit fallu, jusques là beaucoup d'allées et de venues du couvent à la ville, la maison mesme ayant manqué souvent dans ses besoins, faute de ne pouvoir sortir; 4° pour servir de retraite aux religieux qui se trouvoient à la ville occupés aux prédications, confessions, visites de malades et qui auroient peu, par ce moyen, se trouver à l'hospice aux heures d'offices, d'oraisons, et enfin pour donner aux habitans de la ville et à ceux de la campagne, qui y abordent incessamment, un recours facile aux Récollects dans leurs besoings spirituels. M. le comte de Frontenac susdict s'y estoit mesme intéressé par la connoissance qu'il avoit de la nécessité des raisons sus alléguées, et encore pour faciliter les fonctions d'aumôniers de sa personne et de sa garnison, pour les quels il avoit choisy et employé les Récollects durant huict années.

Sa Majesté ayant eu la bonté de leur accorder les lettres patentes pour le fonds et la concession du dit hospice, datées de Versailles du 28e may 1681, avec ordre à M. Du Chesneau, alors intendant de Canada, de les mettre en possession du dit hospice, le 25 septembre Monsieur l'Évesque, étant malade, y fit planter la croix régulière, par monsieur son grand vicaire, avec les cérémonies accoustumées, à la teste de la communauté. Les lettres patentes enregistrées au Conseil souverain de Kébecq, le 27 octobre 1681, pour l'érection du dit hospice; en conséquence des quelles Monsieur l'Évesque auroit accordé les siennes en date du même jour, et au 27 octobre 1681, en vertu des quelles il confirme et reconnoît de sa part ce que le Roy accorde aux Récollects, permettant autant qu'il est en luy l'érection de l'hospice quoiqu'il restreigne la permission d'y célébrer les divins mystères en particulier et *januis clausis*, à la quelle permission les religieux se sont soumis selon la teneur, et il ne se trouvera point qu'ils en aient outrepassé les conditions et les clauses.

Les Récollects ensuite des concessions et permissions sus dittes ont bâti peu à peu leur maison par les secours de M. le comte de Frontenac sus dict. Les Pères Exupère et Maxime étoient en possession de la résidence depuis deux mois, les dehors et les dedans de la maison presque achevés, à la réserve de la couverture d'une petite lanterne posée sur l'oratoire des infirmes pour une cloche de dix-huit ou vingt livres, lorsque M. de Kébecq, par deux de ses ordonnances, l'une du 3e, l'autre du 12 juin de la dite année 1683, leur révoqua la permission sus dite qu'il avoit donnée, en date du 27 octobre 1681, pour la bâtisse de la maison hospice et infirmerie, leur défendit d'y construire aucun oratoire intérieur, ny aucun lieu régulier au

dedans, n'ignorant pas que tous ces offices estoient desjà achevés; deffense à tous religieux d'y résider et d'y célébrer la saincte messe, mesme en particulier et *januis clausis*, et autres choses portées plus amplement par ses dictes ordonnances, prenant pour prétexte le clocheton sus dict élevé sur l'infirmerie qui n'estoit alors et n'est encore aujourdhuy que quatre bastons entourés de planches, sans croix et sans coq, sans cloche ny clochette, et sans aucun ouvrage préparé pour la pendre, n'estant en un mot qu'une simple lanterne destinée à soustenir une clochette telle que les religieux en ont à toutes les infirmeries.

A l'esgard du dict clocher prétendu, les Récollects ont remontré humblement, et de parole et par escrit, à Monsieur l'Évesque, que ny par la figure de l'ouvrage, de sa situation et de l'oratoire, ny dans leur intention qui paroît assez, il n'avoit pas esté élevé pour servir de clocher public et solennel que l'on appelle *campanile à Campanâ*, mais pour un clocheton domestique, *campanabilium* à *Campanulâ*, lequel n'a jamais choqué messieurs les ordinaires dans les plus petites maladreries, hospitaux, hermitages, chasteaux, maisons des seigneurs et des particuliers, à plus forte raison dans un hospice et hospital destiné pour des religieux infirmes et au droit de chapelle domestique intérieure, que Monsieur l'Évesque avoit permis aux Récollects en leur accordant la liberté de célébrer la saincte messe au dict lieu *januis clausis;* que cette petite retraicte estant le séjour des vieillards, infirmes habituels, malades actuels et des convalescens qui auroient consumé leur force et leur santé dans les missions, pour les religieux passans et pour loger deux religieux qui les assistent, ils avoient besoin d'une clochette afin de marquer les heures de la régularité des infir-

meries et des hospices; qu'ils ont partout l'ordre de pareils clochetons, quoique attachés aux couvents qui ont leur clocher solemnel de communauté; qu'ils ne voudroient pas souffrir que l'on administrât les sacremens aux religieux moribonds, que l'on receut leurs derniers soupirs, qu'on leur donnât la sépulture sans aucune solemnité domestique, comme à des hérétiques, sans sonner un coup de cloche; que les Récollects avoient d'autant moins cru offenser Monsieur l'Évesque que, leur ayant donné son escrit en confirmation du titre d'hospice et infirmerie et fait planter la croix régulière solemnellement, il sembloit qu'une cloche domestique en estoit la conséquence. Enfin, que les Récollects en appeloient à sa justice et à sa parole sur laquelle et ensuite des patentes du Roy, il leur avoit veu deux années durant bastir une maison, laquelle après les deffenses de Monsieur l'Évesque, demeureroit inutile aux fins pour les quelles Sa Majesté la leur avoit accordée et que luy mesme avoit confirmées par son escrit du 27 octobre 1681.

Il est à remarquer que les Récollects ont protesté toujours à Monsieur l'Évesque, non seulement par leur escrit du 4 juin, à luy signifié et souvent de vive voix, mais encore employé l'entremise et le crédit de M. de Meulle, intendant pour le Roy, en Canada, qui s'est porté leur caution; que pour le bien de la paix, ils n'avoient pas prétendu se servir de la clochette quand elle seroit suspendue pour appeler les peuples aux offices, ny exercer en public aucune de leurs fonctions de nécessité pour la satisfaction des habitans de la ville et de la campagne qui le demandent.

Monsieur de Kébecq n'ayant goûté aucunes des raisons susdites, les Récollects luy proposèrent humblement de laisser ce qui estoit commencé sans s'en servir à aucun usage, et

mesme de l'abattre s'il le souhaitoit, pourveu qu'il voulust bien ne pas trouver mauvais qu'ils se dispensassent d'obéir, jusques à nouvel ordre, aux autres articles de ses ordonnances, et leur permettre résidence secrette de deux religieux audit hospice, pour les fins que dessus, d'y célébrer la messe à porte fermée et d'y laisser la régularité susdite d'officine, sans y rien destruire; mais Monsieur l'Évesque refusa d'accorder aucuns des dits articles, quand bien mesme les Récollects abattroient le clocheton commencé.

Enfin les Récollects luy proposèrent de vouloir bien suspendre l'exécution de tout ce qu'il exigeoit d'eux jusques à l'année suivante, qu'il plairoit au Roy d'en ordonner, et que cependant les religieux laisseroient le bâtiment dans l'estat où il estoit. A quoy Monsieur l'Évesque ayant paru s'accorder alors, il ne se trouvera point que les Récollects aient mis un clou, ny ajousté la moindre chose audit hospice ny au clocheton, depuis le 25 may, sept jours devant sa première ordonnance, comme en feront foy le procès-verbal fait alors de l'estat des lieux, qui se trouvera de mesme, le certificat de la déposition des ouvriers par devant notaire, et le témoignage de M. de Meulle, intendant (qu'il leur a donné par escrit), de la soumission de leur conduitte à l'esgard de Monsieur l'Évesque.

Cependant deux mois et demy se sont passés dans une profonde paix. Monsieur l'Évesque témoignant estre satisfait de l'accord susdict jusques à ce que, sur la fin du mois d'aoust, les Récollects ayant changé de supérieur par l'arrivée du Père Henry Leroy, gardien et commissaire provincial de la mission, Monsieur l'Évesque reprit son premier dessein et renouvella audict supérieur verbalement l'exécution de ses

ordonnances susdites, non seulement pour abattre le clocheton commencé, ce que l'on luy avoit offert pour le bien de la paix, mais encore pour détruire les lieux réguliers, renoncer à toute résidence, mesmes de malade, et s'abstenir d'y célébrer en particulier, jusques là qu'un pauvre religieux attaqué de fiebvre et de fluxion sur la poitrine, réduit en extrême danger, faute de secours, luy ayant demandé permission, le 22 septembre, de se retirer dans leur hospice pour y recevoir le soulagement nécessaire, Monsieur l'Évesque le luy refusa.

Le nouveau supérieur luy réitéra les propositions d'abattre ce qui étoit commencé du clocheton, pourveu qu'il voulust abandonner le reste qui estoit porté par les dites ordonnances, que sans cela il trouveroit bon que l'on s'en tînt à la parole qu'il avoit donnée plus de deux mois auparavant, en laissant les choses au mesme estat de part et d'autre. Monsieur l'Évesque attendroit jusques à l'année prochaine pour sçavoir les volontés de Sa Majesté, sur ce sujet; mais enfin Monsieur l'Évesque révoquant sa parole, aussy bien que son escrit de permission du 27 octobre 1682, sans vouloir rien suspendre, révoqua aussy par escrit à touts les Récollects, qui s'estoient trouvés au chapître, à la réserve du supérieur, les permissions de confesser et de prescher dans son diocèse.

Depuis ce temps les Récollects se sont servis de touts les moiens possibles, afin d'adoucir Monsieur l'Évesque; luy ont protesté qu'ils ne détermineroient rien pour l'exécution ou l'inexécution de ses ordonnances, par lesquelles il les excluoit de leur office, mais seulement d'en suspendre l'exécution jusques à ce que l'on peust apprendre les volontés du Roy; n'ayant receu d'autre réponse de Monsieur l'Évesque, sinon qu'il estoit

le seul maistre, mesme de leur maison et infirmerie, qu'il pouvoit révoquer ses permissions d'establissement quand il luy plaisoit, et qu'au reste il ne vouloit attendre autre résolution de France.

Jusques au départ des navires, 11 novembre dernier, les Récollects ont persévéré en soummission et en silence, ont mesme prié les puissances et ministres du Roy audit pays, de s'intéresser en leur faveur auprès de Monsieur l'Évesque qui leur a toujours respondu qu'il ne leur permettroit jamais ny de résider, ny de dire la messe à porte fermée, crainte qu'un autre évesque après luy ne leur permist de les ouvrir, et aussy parce que les Récollects estant dans la ville, les peuples trouveroient en eux un recours facile et présent, et que cette diversion causeroit de la division, par la différence des maximes. Mais il paroistroit à toutes personnes désintéressées qui n'auroient pas sujet de craindre les mauvais offices de Monsieur l'Évesque, que la raison susdite devroit au contraire assurer aux Récollects la concession de leur hospice, puisque cette diversion ne feroit que donner aux sujets du Roy la liberté de conscience, conformément aux intentions du Roy, dans l'establissement des Récollects, et qu'à l'esgard de la division des sentiments, les Récollects n'ont point d'autre morale en Canada que partout ailleurs, ne suivant que les maximes ordinaires de l'Église, et qu'au contraire *les principaux chefs des illuminés de l'Hermitage de Caën s'estant réfugiés en Canada après avoir été condamnés en France,* ils y establissent leurs maximes par lesquelles les ecclésiastiques conduisent aujourd'hui le pays, et dans lesquelles les Récollects ne peuvent entrer comme contraires au *principe de la conscience et de l'État.*

Les Récollects ainsy traversés par Monsieur l'Évesque dans l'exercice de leurs fonctions, dans l'honneur et dans la réputation, dans la liberté domestique et dans les secours nécessaires des choses nécessaires à la vie, l'ont souffert depuis près de 14 ans, en patience et en silence, ne trouvant pas de remède dans le pays. Ils ont respiré quelques années aussy bien que les peuples soubs le gouvernement de M. le comte de Frontenac, quoique sans avoir beaucoup plus de liberté pour l'exercice de leurs fonctions qui n'estoit pas de son ressort. M. de la Barre, son successeur, bien loin de leur donner quelque protection, leur a souvent déclaré qu'il feroit en sorte, que dans peu d'années il n'y auroit pas un Récollect en Canada. Ces religieux ne voyant pas de ressource, ont recours à la bonté du Roy, qui les a envoyés en Canada pour le service de ses sujets. On leur a toujours depuis interdit leur rétablissement. Ils espèrent que Sa Majesté aura la bonté de leur marquer ses ordres et ses volontés sur les articles précédens auxquels ils obéiront avec une entière soumission.

II

TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT

DES FRANÇAIS SUR LES TERRES VOISINES DU LAC ONTARIO

MISSIONNAIRES ET PIONNIERS :

BOURDON ET DUPUYS. — PÈRES ISAAC JOGUES, SIMON LEMOYNE, CHAUMONOT, CL. DABLON, FRÉMIN PIERSON, BRUYAS, GARNIER ET CARHEIL.

(1646-1687.)

FRANÇAIS AU LAC ONTARIO

Extrait de diverses relations de Canada qui peuvent servir à établir le droit de la France sur le pays des Iroquois.

(1646-1687.)

Le 16[e] may 1646, le sieur Bourdon et le Père Isaac Jogues, Jésuite, partirent des Trois-Rivières par l'ordre de M. de Montmagny, alors gouverneur de la Nouvelle France, pour aller à Agnié, sous la conduite de quatre Iroquois de cette nation et y arrivèrent le 10[e] de juin. Les anciens s'étant assemblez, dirent qu'ils avoient bien de la joye de leur arrivée, et entr'autres présens, il y en eut un pour assurer les François qu'ils auroient toujours une demeure parmy les Iroquois, et que le Père, en particulier, trouveroit toujours sa natte toute preste pour le recevoir et un feu allumé pour le chauffer, ce qui se fit avec de grands témoignages de bienveillance. Voyez la *Relation de l'année* 1645 *et* 1646, imprimée à Paris chez Sébastien Cramoisy, 1647.

L'année suivante, le susdit Père Isaac Jogues retourna à Agnié, où peu de tems après être arrivé, il fut mis à mort sans autre raison, sinon qu'il avoit laissé le diable parmy des hardes qui étoient demeurées en garde dans une de leurs ca-

banes jusqu'à son retour, et que ce diable avoit fait manger leur bled d'Inde; c'est ce qu'en écrivit le gouverneur de la Nouvelle Hollande à M. de Montmagny; sa lettre est tout au long, aussi bien que celle d'un Hollandois, dans la *Relation de* 1647, chap. VIII, imprimée à Paris chez Cramoisy, 1648.

Au mois de juillet de l'année 1652, Andioura, célèbre capitaine de la nation d'Agnié, vint trouver M. de Lauzon, gouverneur de Québec, et fit un présent par lequel il demandoit qu'on vînt dresser une habitation françoise sur leurs terres, pour y former, avec le temps, une belle colonie. Voyez la *Relation de* 1652 *et* 1653, chap. V, imprimée à Paris chez Cramoisy, 1654.

Le 2 juillet 1654, le Père Simon Lemoyne, Jésuite, partit de Québec, par ordre du gouverneur, pour Onnontagué et y arriva le 5. Les capitaines, dans une grande assemblée, luy parlèrent en cette sorte : « Nous vous conjurons de chercher sur le rivage de notre grand lac une place qui vous soit avantageuse pour y faire une habitation françoise, mettez vous dans le cœur du pays, puisque vous devez posséder nos cœurs, et de là vous pourrez vous répandre partout. » Voyez la *Relation de* 1653-54, chap. VIe et VIIe, imprimée à Paris chez Cramoisy, 1655.

Le 12 septembre 1655, les Iroquois d'Onnontagué vinrent trouver M. de Lauzon, gouverneur de Canada, auquel ils firent diverses demandes, accompagnées de présens suivant leur coutume; le 13e fut pour inviter M. le gouverneur d'envoyer une escouade de soldats en leur pays pour ne faire qu'un peuple avec eux, et affermir une alliance semblable à celle que nous avions avec la nation des Hurons.

Le 14e présent fut pour demander des Jésuites qui les instruisissent et les fissent chrétiens, et de plus des soldats fran-

çois pour deffendre leurs bourgades contre la nation des Chats. Le 16e pour nous destiner une place dans le centre de toutes leurs nations. Voyez la *Relation de* 1655, chap. II, imprimée à Paris, chez Cramoisy, en 1657. Les Pères Chaumonot et Dablon partirent au mois de septembre suivant pour aller au dit lieu d'Onnontagué où ils furent bien reçus; un capitaine Goyogouin dit, entr'autres choses, que luy et toute sa bande se tenoient extrêmement honorez de ce que Onnontio (c'est le nom qu'ils donnent au gouverneur françois) les avoit adoptez, qu'ils ne feroient rien qui pût déroger à cette belle qualité, et qu'Onnontio mettoit le comble à toute la gloire qu'ils tiroient de leurs autres parens et alliez, chap. III, IV, V et VI.

Les chapitres IV et V de la *Relation de* 1656 *et* 1657, imprimée à Paris chez Cramoisy, racontent au long le voyage que les François firent sous la conduite du sieur Dupuys, pour s'aller établir dans le pays des Iroquois, la manière dont ils furent reçus, comme ils y bâtirent un fort et s'y établirent du consentement des Iroquois qui les y conduisirent. Ce fut le 17e de may qu'on partit pour ce voyage, et l'11e juillet qu'on arriva au lac de Gannentaa, qu'on choisit pour y faire l'établissement. L'on y défricha beaucoup de terres qu'on ensemmença; on y bâtit des maisons avec des basses cours garnies de bestiaux. Le dit sieur Dupuys avoit commission de commandant de M. de Lauzon, gouverneur général de Canada, et étoit accompagné de plusieurs Jésuites qui allèrent pour instruire les sauvages. Après qu'on eut demeuré près de deux ans au dit lieu de Gannentaa avec l'agrément des sauvages, qui y apportèrent leurs petites denrées qu'ils changeoient avec les François, quelques esprits brouillons et jaloux de voir la considération particulière qu'on avoit pour quelques uns de

leurs compatriotes, résolurent de massacrer tous les François ; on en eut avis, et qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour se mettre en sûreté; cela fit prendre la résolution d'abandonner le fort quoiqu'il fût hors d'insulte, mais parce qu'on ne pouvoit pas encore y subsister sans les vivres qu'on tiroit des sauvages. Voyez la *Relation de* 1657 *et* 1658, imprimée à Paris chez Cramoisy, en 1659.

En 1660, des députez d'Onnontagué et de Goiogouin ramenèrent quatre captifs françois et demandèrent qu'on leur envoyât un Jésuite pour renouveller la paix avec les François ; on accorda le Père Simon Lemoyne. Voyez la *Relation de* 1660 *et* 1661, chap. Ier et IIe, imprimée à Paris chez Cramoisy, en 1662.

En 1661, le Père Simon Lemoyne retourna à Onnontagué et y passa l'hyver, et de là passa à Goiogouin, et même alla à Onneyout. Voyez la *Relation de* 1661 *et* 1662, imprimée à Paris chez Cramoisy, 1663, chap. IV.

Le 14 septembre 1666, M. de Tracy, lieutenant général pour le Roy dans toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, et M. de Courcelles, gouverneur du Canada, partirent de Québec avec 1,500 hommes pour aller se faire raison de diverses insultes qu'ils avoient reçues des Iroquois dans le tems même que leurs députez venoient demander la paix, et comme ceux de la nation d'Agnié y avoient plus de part que les autres, ce fut eux qu'il alla attaquer, et se rendit maître de toutes leurs bourgades où il fit chanter le *Te Deum* et dresser une croix. Voyez la *Relation de* 1665 *et* 1666, chap. IIIe, imprimée à Paris en 1667. Notez que quoi que la relation ne dise pas que M. de Tracy, après s'être rendu maître des bourgades d'Agnié, en prit possession au nom de Sa Majesté et y fit

planter les armes de France, cela néanmoins est vray, et il en fut dressé un procès-verbal ; il faudroit faire une information juridique de cette prise de possession, ce qui se pourroit faire facilement, y ayant plusieurs personnes à Québec et aux environs qui y étoient présents. Le Père Raffeix pourra les indiquer et en rendre luy-même témoignage; il faudroit voir au Greffe, si ledit acte de prise de possession n'y fut pas mis, lors qu'on fut de retour de la guerre.

En 1667, les Iroquois étant venus demander la paix et qu'on leur donnast des missionnaires pour les instruire, les Pères Frémin et Pierson furent envoyés à Agnié, et le Père Bruyas à Onneiout. Voyez la *Relation* imprimée à Paris en 1668 chez Cramoisy, chap. Ier.

En 1668, le Père Frémin, Jésuite, alla établir une mission à Tsonnontouan, le Père Garnier à Onnontagué et le Père de Carheil à Goioguoin. Voyez la *Relation de* 1668, 1669 *et* 1670 imprimée chez Cramoisy, à Paris.

Depuis ce tems là il y a toujours eu des missionnaires chez toutes les nations iroquoises jusqu'en 1684. M. de la Barre les fit revenir pour ne pas les exposer à la rage de ces barbares qu'il avoit résolu d'attaquer. Les deux Pères de Lamberville restèrent néanmoins à Onnontagué, et n'en sont sortis que lorsque M. de Denonville marcha contre les Tsonnontouans en 1687.

Collationné à Québec, le 12 novembre 1712.

Signé : VAUDREUIL.
BÉGON.

III

PREMIERS VOYAGES DES FRANÇAIS

AU SAUT-SAINTE-MARIE, AU LAC MICHIGAN, A LA BAIE
DES PUANS, AU LAC SUPÉRIEUR
ET DANS LE PAYS DES SIOUX.

DÉCOUVREURS ET MISSIONNAIRES :
LES PÈRES CHARLES RAYMBAULT ET ISAAC JOGUES,
JEAN NICOLET, DES GROISELIERS.

DÉCOUVREURS DE L'OUEST

I

LES PP. CHARLES RAYMBAULT ET ISAAC JOGUES

AU SAULT SAINTE-MARIE

Extrait de la Relation de ce qui s'est passé en la mission des Hurons (depuis juin 1640 *jusqu'en juin* 1642), *envoyée au Révérend Père Jean Filleau, provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France.*

L'an passé, nous n'avions icy que deux de nos Pères pour la langue algonquine, le Père Claude Pijart et le Père Charles Raymbault. Comme la Providence de Dieu leur avoit amené à nos portes durant l'hyver les Nipissiriniens dont ils avoient commencé l'instruction, ces peuples nous quittant, les glaces estant fondues, les mesmes Pères les suivirent.

Sur la fin de l'esté, ces peuples tournèrent toutes leurs pensées à célébrer leur feste des morts, c'est-à-dire à recueillir les os de leurs propres défuncts, et, pour honorer leur mémoire, leur procurer un sépulcre plus honorable que celuy qui depuis leur décez les avoit renfermez.

Le jour estoit donné, pour le commencement de septembre, à toutes les nations confédérées qui y sont invitées par des députez exprès. Le lieu destiné à ce sujet fut en une baye du grand lac, esloignée des Hurons environ de vingt lieues.

..... Le nombre des personnes qui s'y trouvèrent estoit d'environ deux mille.

..... Dans ce concours de tant de nations assemblées, nous nous efforçâmes de gagner l'affection des plus considérables par quelques festins et présens. En effet, les Paüoitigoueieuhak nous invitèrent de les aller voir en leur pays (c'est une nation de la langue algonquine, esloignée des Hurons de cent ou six vingts lieues, tirant vers l'occident, que nous appelons les habitans du Sault). Nous leur promismes une visite pour voir quelle disposition il pourroit y avoir, afin de travailler à leur conversion, veu nommément que nous apprenions qu'une certaine nation plus esloignée, qu'ils appellent Pouteatami, avoit abandonné son pays et s'estoit venue réfugier avec les habitans du Sault pour s'esloigner de quelque autre nation ennemie qui les vexoit par des guerres continuelles. — Nous jetâmes les yeux sur le Père Charles Raymbault pour entreprendre ce voyage, et par ce qu'en mesme temps quelques Hurons devoient estre de la partie, le Père Isaac Jogues y fut destiné pour agir avec eux.

Ils partirent de nostre maison de Sainte-Marie sur la fin de septembre, et, après dix-sept jours de navigation sur ce grand lac ou mer Douce, qui vient baigner les terres des Hurons, ils abordèrent au Sault, y trouvèrent environ 2,000 âmes et s'asseurèrent des nouvelles d'un grand nombre de peuples sédentaires qui jamais n'ont connu les Européens et jamais n'ont entendu parler de Dieu, entre autres d'une certaine na-

tion Nadouessis, située au nord-ouest ou ouest du Sault, à dix-huit journées plus avant. Les neuf premières se font par le travers d'un autre grand lac qui commence au-dessus du Sault. Les neuf derniers jours, il faut monter une rivière qui coupe dans les terres. Ces peuples cultivent la terre à la façon des Hurons, recueillent du bled d'Inde et du pétun. Leurs bourgs sont plus gros et de plus défense, à raison des guerres continuelles qu'ils ont avec les Kiristinons, Irinions, et autres grandes nations qui habitent les mesmes contrées; leur langue est différente de l'algonquine et de la huronne.

Les capitaines de cette nation du Sault invitent nos Pères à faire quelque sorte de demeure parmy eux. On leur fait entendre que cela n'est pas impossible pourveu qu'ils fussent disposez à recevoir nos instructions.....

II

RECHERCHE D'UN PASSAGE A LA CHINE

NICOLET A LA BAYE DES PUANS

Extrait de la Relation de la Nouvelle-France de 1640.

Le 24[e] jour de juin est arrivé un Anglois avec un sien serviteur, conduits dans des canots par vingt sauvages Abnaquiois. Il est party du lac ou fleuve Quinibequi, en l'Acadie, où les Anglois ont une habitation, pour venir chercher quelque passage par ces contrées vers la mer du Nord... M. de Mont-

magny le fit conduire à Tadoussac pour aller rechercher l'Angleterre par la France.

Ce bonhomme nous racontoit des merveilles de la Nouvelle-Mexique. « J'ay appris, disoit-il, qu'on peut naviguer en ce pays-là par les mers qui lui sont au nord. Il y a deux ans que j'ay rôdé toute la coste du sud, depuis la Virginie jusques à Quinibequi, pour chercher si je ne trouverois point quelque grande rivière, ou quelque grand lac qui me conduisît à des peuples qui eussent cognoissance de cette mer qui est au nord du Mexique. N'en ayant point trouvé en ces pays-cy pour entrer dans le Saguené et pour pénétrer, si je pouvois, avec les sauvages du pays, jusques à la mer du Nord... »

... Je diray en passant que nous avons de grandes probabilités qu'on peut descendre par le second grand lac des Hurons et par les peuples que nous avons nommés dans cette mer qu'il cherchoit [1]. Le sieur Nicolet, qui a le plus avant pénétré dans ces pays si esloignés, m'a asseuré que s'il eust vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort de ce lac, il auroit trouvé la mer. Or j'ay de fortes conjectures que c'est la mer qui respond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer on auroit entrée vers le Japon et vers la Chine.

1. Passant par ce plus petit lac, on entre dans la seconde mer Douce, sur laquelle sont les Maroumines; plus avant encore, sur les mesmes rives, habitent les Ouinipigou, peuples sédentaires qui sont en grand nombre. Quelques François les appellent la nation des Puans, à cause que le mot algonquin ouinipeg signifie eau puante; or ils nomment ainsi l'eau de la mer salée, si bien que ces peuples se nomment Ouinipigou, pour ce qu'ils viennent des bords d'une mer dont nous n'avons point de cognoissance, et, par conséquent, il ne faut pas les appeler la nation des Puans, mais la nation de la Mer. Es environs de cette nation sont les Nadouesiou, les Assinipour, les Erinioual, les Rasaouakoueton et les Pouteouatami. Voilà les noms d'une partie des nations qui sont au delà des rives du grand fleuve Saint-Laurent et des grands lacs des Hurons, du costé du nord. — Je visiteray tout maintenant le costé du sud..... Le sieur Nicolet, interprète en langue algonquine et huronne pour Messieurs de la Nouvelle-France, m'a donné les noms de ces nations qu'il a visitées luy-mesme pour la pluspart dans leur pays..... (*Relation de la Nouvelle-France,* 1640, chap. X.)

Néantmoins, *comme on ne sçait pas où tire ce grand lac ou cette mer Douce, ce seroit une entreprise généreuse d'aller descouvrir ces contrées*. Nos Pères, qui sont aux Hurons, invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusques à ces gens de l'autre mer... Peut-estre que ce voyage se réservera pour l'un de nous qui avons quelque petite cognoissance de la langue Algonquine.....

III

DÉTAILS SUR LA VIE DE JEAN NICOLLET

Extrait de la Relation de la Nouvelle-France de 1643.

J'adjouteray icy un mot de la vie et de la mort de M. Nicollet, interprète et commis de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ; il mourut dix jours après le Père Charles Raymbault, décédé le 22 octobre 1642. Il avoit demeuré vingt-cinq ans en ces quartiers. Ce que j'en diray servira pour la cognoissance du pays. Il arriva en la Nouvelle-France, l'an 1618, son humeur et sa mémoire excellente firent espérer quelque chose de bon de lui. On l'envoya hyverner avec les Algonquins de l'Isle afin d'apprendre leur langue. Il y demeura deux ans seul de François, accompagnant toujours les barbares dans leurs courses et voyages avec des fatigues qui ne sont imaginables qu'à ceux qui les ont

veues, il passa plusieurs fois sept et huit jours sans rien manger. Il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois. Il accompagna quatre cents Algonquins qui alloient en ce tems là faire la paix avec les Iroquois, et en vint à bout heureusement. Pleust à Dieu qu'elle n'eust jamais esté rompue, nous ne souffririons pas à présent les calamitez qui nous font gémir et donneront un étrange empeschement à la conversion de ces peuples.

Après cette paix faite il alla demeurer huit ou neuf ans avec la nation des Nipissiriniens Algonquins. Là il passoit pour un de cette nation, entrant dans les conseils fort fréquens à ces peuples, ayant sa cabane et son ménage à part, faisant sa pêche et sa traite. Il fut enfin rappelé et estably commis et interprète. Pendant qu'il exerçoit cette charge il fut délégué pour faire un voyage en la nation appelée Gens de mer, et traiter la paix avec eux et avec les Hurons desquels ils sont esloignez, tirant vers l'Ouest, d'environ trois cents lieues. Il s'embarqua au pays des Hurons avec sept sauvages; ils passèrent par quantité de petites nations, en allant et en revenant; lorsqu'ils y arrivoient, ils fichoient deux bastons en terre auxquels ils pendoient des présens afin d'oster à ces peuples la pensée de les prendre pour ennemis, et de les massacrer. A deux journées de cette nation, il envoya un de ses sauvages porter la nouvelle de la paix, laquelle fut bien receue nommément quand on entendit que c'estoit un Européen qui portoit la parole. On depescha plusieurs jeunes gens pour aller au devant du Manitouiriniou, c'est à dire de l'homme merveilleux; on vient, on le conduit, on porte tout son bagage, il estoit revêtu d'une grande robe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux de diverses couleurs. Sitost

qu'on l'aperceut toutes les femmes et enfants s'enfuirent, voyant un homme porter le tonnerre en ses deux mains. C'est ainsy qu'ils nommoient deux pistolets qu'il tenoit. La nouvelle de sa venue s'espandit incontinent aux lieux circonvoisins; il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes. Chacun des principaux fit son festin, en l'un des quels on servit au moins six vingtz castors, la paix fut conclue. Il retourna aux Hurons et de là quelque temps après aux Trois Rivières où il continua sa charge de commis et d'interprète avec une satisfaction grande des François et des sauvages, desquelz il estoit également et uniquement aymé. Il conspiroit puissamment autant que sa charge le permettoit avec nos Pères pour la conversion des peuples, lesquels il sçavoit manier et tourner où il vouloit d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil.

M. Ollivier, commis général de Messieurs de la Compagnie, estant venu l'an passé en France, ledit sieur Nicollet descendit à Québec en sa place, avec une joye et consolation sensible qu'il eut de se voir dans la paix et la dévotion de Québec, mais il n'en jouit pas longtemps, car, un mois ou deux après son arrivée, faisant un voyage aux Trois Rivières pour la délivrance d'un prisonnier sauvage, son zèle lui cousta la vie qu'il perdit dans le naufrage. Il s'embarqua à Québec sur les sept heures du soir dans la chaloupe de M. de Savigny, qui tiroit sur les Trois Rivières. Ils n'estoient pas encore arrivez à Sillery qu'un coup de vent de nord-est, qui avoit excité une horrible tempête sur la grande rivière, remplit la chaloupe et la coula à fond après lui avoir fait faire deux ou trois tours dans l'eau. Ceux qui estoient dedans n'allèrent pas incontinent à fond, ils s'attachèrent quelque temps à la chaloupe. M. Nicollet eut le loisir de dire à M. de Savigny : « Monsieur, sauvez-

vous, vous sçavez nager, je ne le sçay pas, pour moy je m'en vas à Dieu, je vous recommande ma femme et ma fille. » Les vagues les arrachèrent tous les uns après les autres de la chaloupe qui flottoit renversée sur une roche. M. de Savigny seul se jeta à l'eau et nagea parmy les flots des vagues qui ressembloient à de petites montagnes. La chaloupe n'estoit pas bien loin du rivage, mais il estoit nuit toute noire, il faisoit un froid aspre qui avoit desjà glacé les bords de la rivière. Ledit sieur de Savigny, sentant le cœur et les forces qui luy manquoient, fit un vœu à Dieu, et peu après, frappant du pied, il sent la terre, et, se tirant hors de l'eau, s'en vint en notre maison à Sillery, à demi mort. Il demeura assez longtemps sans pouvoir parler, puis enfin il nous raconta le funeste accident qui, outre la mort de M. Nicollet, dommageable à tout le pays, luy avoit perdu trois de ses meilleurs hommes et une grande partie de ses meubles et de ses provisions. Luy et Mademoiselle sa femme ont porté cette perte signalée dans un pays barbare avec une grande patience et résignation, à la volonté de Dieu et sans rien diminuer de leur courage. Les sauvages de Sillery, au bruit du naufrage de M. Nicollet, courent sur le lieu, et ne le voyant plus paroître en tesmoignent des regrets indicibles. Ce n'estoit pas la première fois que cet homme s'estoit exposé au danger de la mort pour le bien et le salut des sauvages. Il l'a fait fort souvent et nous a laissé des exemples de l'estat d'un homme marié, qui tiennent de la vie apostolique et laissent une envie au plus fervent religieux de l'imiter. Douze jours après leur naufrage, le prisonnier pour la délivrance duquel il s'estoit embarqué arriva icy. M. des Roches, commandant aux Trois Rivières, suivant l'ordre de Monsieur le Gouverneur, l'avoit racheté. Il mit pied à terre à Sillery, et

de là fut conduit à l'hospital pour être pansé des playes et blessures que les Algonquins luy avoient faites après sa capture. Ils luy avoient emporté la chair des bras en quelques endroits jusqu'aux os. Les religieuses hospitalières le receurent avec beaucoup de charité et le firent panser fort soigneusement, de sorte qu'en trois semaines ou un mois il fut en estat de retourner en son pays. Tous nos néophytes lui tesmoignèrent autant de compassion et de charité que les Algonquins luy avoient montré de cruauté. Ils luy donnèrent deux bons sauvages chrestiens pour le conduire jusques au pays des Abnaquiois qui sont voisins de sa nation.

IV

VOYAGE DE DEUX FRANÇAIS

AU LAC SUPÉRIEUR

Extrait de la Relation de la Nouvelle-France, de 1660, *adressée au Révérend Père Claude Boucher.*

A peine me fus-je rendu à Québec que j'y trouvay deux François qui ne faisoient que d'arriver des pays supérieurs avec trois cents Algonquins, dans soixante canots chargez de pelleteries. Voicy ce qu'ils ont veu de leurs propres yeux, qui nous représentera l'estat des Algonquins du couchant.

Ils ont hyverné sur les rivages du lac Supérieur et ont esté assez heureux pour y baptiser deux cents petits enfans de la

nation Algonquine, avec laquelle ils ont premièrement demeuré.....

Nos deux François firent, pendant leur hyvernement, diverses courses vers les peuples circonvoisins. Ils virent entre autres choses, à six journées au delà du lac, vers le surouest, une peuplade composée des restes des Hurons, de la nation du Pétun, contraints par l'Iroquois d'abandonner leur patrie et de s'enfoncer si en avant dans les forests, qu'ils ne puissent estre trouvez par leurs ennemis. Ces pauvres gens s'enfuyant et faisant chemin par des montagnes et sur des rochers, au travers de ces grands bois inconnus, firent heureusement rencontre d'une belle rivière, grande, large, profonde et comparable, disent-ils, à nostre grand fleuve le Saint-Laurent. Ils trouvèrent sur ses rives la grande nation des Abimiouec, qui les receut très-bien. Cette nation est composée de soixante bourgades; ce qui nous confirme dans la connoissance que nous avions desjà de plusieurs milliers de peuples qui remplissent toutes ces terres du Couchant.

Nos deux François, continuant leur ronde, furent bien surpris en visitant les Nadouechiouec. Ils virent des femmes défigurées et à qui on avoit coupé le bout du nez jusqu'au cartilage, de sorte qu'elles paroissoient en cette partie du visage comme des testes de mort; de plus elles avoient sur le bout de la teste une partie de la teste arrachée en rond. S'estant informez d'où provenoit ce mauvais traitement, ils apprirent avec admiration que c'estoit la loi du pays qui condamne à ce supplice toutes les femmes adultères..... Nos François ont visité les quarante bourgs dont cette nation est composée, dans cinq desquels on compte jusqu'à cinq mille hommes. Mais il faut prendre congé de ces peuples, sans faire pourtant grande cé-

rémonie, pour entrer dans les terres d'une autre nation belliqueuse et qui, avec ses flèches et ses arcs, s'est rendue aussi redoutable parmi les Algonquins supérieurs que l'Iroquois l'est parmi les inférieurs; aussi en porte-t-elle le nom de Poualak, c'est-à-dire les Guerriers.

Comme le bois est rare et petit chez eux, la nature leur a appris à faire du feu avec du charbon de terre et à couvrir leurs cabanes avec des peaux. Quelques-uns, plus industrieux, se dressent des bâtimens de terre grasse, à peu près comme les hirondelles font leurs nids.

V

Note extraite du journal manuscrit des Jésuites sur le voyage précédent.

« Août 1660. — Le 17 partit Monseigneur de Pétrée, pour sa visite . . . . . ; il arriva à Montréal le 21. . . . , où les Outaouas estoient arrivés le 19. . . . . Ils estoient au nombre de trois cents. Des Groseillers estoit en leur compagnie, qui y estoit allé l'année d'auparavant. Ils estoient partis du Lac Supérieur cent canots; quarante rebroussèrent chemin et soixante arrivèrent icy chargés de pelleteries pour 200,000 livres. . . . Des Groseillers a hiverné à la nation du Bœuf, qu'il fait de 4000 hommes. Ce sont des Nadouesseronnons sédentaires. »

IV

NOTICE SUR LE PÈRE ALLOUEZ

MISSIONNAIRE DES NATIONS OUTAOUASES.

(1613-1689.)

LE PÈRE CLAUDE ALLOUEZ

I

Avis de la mort du Père Claude Allouez. — Détails sur ses travaux et son esprit évangélique.

A Québec, ce 29 d'aoust 1690.

Mon Révérend Père,

Je n'ay pas pu mander plus tost à Votre Révérence la précieuse mort du Père Claude Allouez, puisque je ne l'ay apprise que hier au matin, un an entier après la grande perte que font nos missions en sa personne.

Cet *apostre de toutes les nations des Outaouays* (car c'est ainsi qu'on le regarde en Canada), nasquit en 1613, à Saint Didier en Forest, et il fit ses études dans notre collége du Puy, en Vellay. Ce fut dans cette dernière ville qu'il receut les prémices de l'esprit catholique par les communications qu'il eut avec le Père François Régis, de sainte mémoire, ayant souvent assisté, respondu et déclamé au catéchisme de ce missionnaire si fameux. Là il fut appelé de Dieu à nostre compagnie avec son frère aîné, qui l'a précédé au ciel comme sur terre.

Son noviciat fait à Tolose avec beaucoup de ferveur, il s'occupa avec succès dans la régence et dans les estudes, quelques quinze ou seize ans jusqu'à ce qu'après sa profession des quatre vœux, il obtint de son provincial la permission de passer en la Nouvelle France. Il n'y arriva qu'en 1658, avec M. le vicomte d'Argenson, gouverneur de ce pays, plus d'un an après leur embarquement, le navire qui les portoit ayant esté obligé de relascher en Irlande. Le Père profita de ce retardement pour travailler avec fruit au salut des personnes qui couroient les mesmes dangers que luy.

Depuis son arrivée en Canada, jusqu'à sa mort, il a toujours esté intrépide dans les dangers et infatigable dans les travaux pour la conversion des âmes. D'abord il apprit les principes des langues Algonquines et Huronnes; il aida nos pères, missionnaires des sauvages, et il s'occupa très-utilement auprès des François dans les villes de Québec et des Trois Rivières. Il a toujours continué d'aider ceux-cy, lorsqu'il y en a eu dans le pays des Outaouays. Sa maxime et sa pratique estant de n'apporter pas moins de soins à cultiver les anciens chrestiens qu'à en faire de nouveaux.

Il partit des Trois Rivières le huitième d'août 1665, pour les missions outaouases, où il a presché l'évangile au moins à vingt-trois nations barbares dont la langue et les mœurs sont très-différentes, et dont les bourgs esloignés les uns des autres, lui ont fait une mission *de plus de mille lieues*, laquelle il a parcourue très-souvent. Il faisoit ces longs et fréquents voyages tantost en canot, la rame à la main, des *douze et quatorze* heures de suitte, sans se reposer; tantost par terre et dans les bois, en marchant depuis le matin jusques au soir, sa chapelle, sa couverture, son bréviaire et quelques autres

livres sur son dos. L'esté, il estoit bruslé des ardeurs du soleil et mangé de mouches de plusieurs espèces. L'hyver, il n'estoit pas moins incommodé ou du froid s'il estoit dehors, ou de la fumée s'il estoit dans les cabanes. L'automne et le printemps, lorsqu'on ne pouvoit se servir ny d'aviron ny de raquettes, dans les voyages, il marchoit dans des marets pleins de glaces et de neiges à demy-fondues, l'eau au moins jusques à my-jambes.

Après avoir ainsy fatigué tout le jour, il luy a souvent fallu se coucher, ou sans rien prendre du tout, ou n'ayant pour souper qu'un plat d'eau bouillie et assaisonnée d'un peu de mousse insipide et amère qui croist sur les rochers. Il travailla et il souffrit tant dans son hyvernement de 1678, où il se trouva seul avec les sauvages, et sans François, que les dix dernières années qu'il a vescu depuis, il n'a plus eu ni santé, ni forces, quoyqu'il ayt travaillé constamment jusques à sa mort.

Il a encore eu plus à souffrir de l'humeur et des manières des sauvages. Il n'en a que trop rencontré qui, s'estant imaginez que le baptesme faisoit mourir les personnes qui le recevoient, luy ont fait mille insultes jusques à vouloir le tuer ; d'autres luy ont mangé le peu de provisions qu'il avoit. Quelques uns luy ont pris jusqu'à sa couverture, de telle sorte qu'après avoir eu la peine de la porter tout le jour, la nuit il estoit obligé de se couvrir de branches d'arbres. Il y en a mesme eu qui, voyant son canot entièrement rompu et brisé, abandonnoient ce pauvre Père dans des chemins inconnus et dans des isles désertes, d'où il n'a esté sauvé que par des miracles de la divine Providence. Aussi y avoit-il une telle confiance que dans les plus grands dangers, il ne perdoit rien de

la paix et de la joye; c'estoit alors qu'il recouroit avec plus d'assurance et de ferveur à la très-sainte Vierge, à laquelle il estoit très-dévot. La mesme Providence n'a pas été moins admirable à luy mesnager des occasions impréveues et extraordinaires pour le baptesme de plusieurs personnes qui sembloient n'attendre à sortir de ce monde, sinon qu'il leur ouvrist le Paradis. La mesme encore, si elle ne luy a pas communiqué par infusion l'usage des langues comme aux Apostres, au moins luy a-t-elle donné tant de talent et de facilité pour les apprendre, qu'au bout de deux ou trois mois au plus après qu'il estoit arrivé dans un pays, il entendoit les sauvages et les sauvages l'entendoient.

Mais ce que nous estimons en luy beaucoup plus que ce don des langues, est son éminente sainteté. Luy mesme sans y penser nous a fait son portrait dans quelques papiers où il parle de sa vocation en Canada, et de la nature des missions en la Nouvelle France, et des qualitez requises dans les missionnaires qui y travaillent. Nous regardons ce peu d'escrits que nous avons hérité de luy, comme un trésor, et nous le révérons mesme comme les reliques de son esprit. Je n'en mettray que sa prière à deux illustres saincts qu'il a eu soin d'imiter de son mieux.

« Grand apostre du Levant, saint Thomas et saint Xavier, je, Claude Allouëz, faisant la fonction d'apostre, de missionnaire en Occident, vous choisis pour mes patrons et mes modelles, et c'est sous votre protection que je remets ma mission et ma chasteté. Je vous supplie par le zèle que vous avez de la gloire de Dieu de m'impétrer de notre commun maistre Jésus-Christ la grâce de vivre comme vous dans une pureté angélique et *d'estendre vers l'Occident le royaume du Sauveur,* comme

vous l'avez estendu vers l'Orient. Obtenez-moy aussi, je vous en conjure, le bonheur de mourir comme vous, ou martyr de Jésus-Christ, ou du moins abandonné de tous les cœurs humains. » Dieu n'a pas mal exaucé son fidèle serviteur le Père Allouëz, puisque, si l'on veut voir plus au long ses courses et ses travaux apostoliques, l'on n'a qu'à lire les Relations du Canada, soit imprimées ou manuscrites, puisque depuis l'année 1668 jusqu'à l'année 1690, il y a sa bonne part. Aussi a-t-il porté le premier la foy à plus de huit nations différentes, il a instruit plus de *cent mille* sauvages, et il en a baptisé plus de *dix mille* dont la plus part sont déjà avec Dieu. Il auroit fait un bien plus grand nombre de chrestiens si le démon de la guerre n'avoit traversé ses desseins par les armes des Iroquois. Ajoutez que comme un second Xavier, ayant toujours vescu dans une grande pureté d'âme et de corps, il est aussy mort espuisé de travaux excessifs et dans un extrême abandon.

Un de nos domestiques, qui estoit avec luy, tesmoigne que le Père malade ayant fait de fréquens actes de contrition, avoit tasché de communier spirituellement comme en forme de viatique, qu'ensuite il s'estoit adressé à Saint Jacques pour obtenir par cet Apostre les salutaires effets de l'extrême-onction, et qu'enfin ayant prononcé par *trois fois les noms sacrez de Jésus et de Marie pour gaigner l'indulgence* de la Compagnie, il estoit mort doucement la nuit du 27 au 28 d'aoust 1689. C'est la soixante-seizième année de son aage, la quarante-septième de son entrée en religion, et la trente-deuxième commencée depuis son arrivée en Canada.

Mon Révérend Père, encore que tant de marques de prédestination et de sainteté nous donnent une certitude morale

que le Père Claude Allouez a moins besoin de nos suffrages que n'avons de son intercession, je ne laisse pas de demander à Votre Révérence et les secours ordinaires dans la Compagnie pour ce cher deffunt, et quelque part à vos prières pour celui qui est avec respect,

Mon Révérend Père,

de Votre Révérence,
le très-humble,

E. V. O. S. E N. N. S. C. D.

II

Pax Christi.

A Québec, ce 29 d'aoust 1690.

Mon Révérend Père,

Nos Pères qui sont chez les Outaoüacs nous ont appris la mort du Père Claude Allouez. Ils ont trouvé plusieurs escrits de ce cher défunct, lesquels sont pleins de l'esprit apostolique dont il estoit animé. Mais comme ils ne nous en ont encore envoyé qu'une petite partie, où ce grand missionnaire exprime ses sentiments sur sa vocation au Canada, sur les missions que nous y avons et sur les missionnaires qu'il y faut, je ne puis faire part à Votre Révérence que du peu que j'ay receu. Si elle agrée le présent que je lui en fais dans cette fidèle copie, je prendray la liberté de luy en faire un nouveau l'année prochaine, qu'on me doit envoyer ce qui reste de papiers d'un si

grand homme. En attendant, je prie Votre Révérence de se souvenir de moy dans ses prières, puisque je suis avec autant de vérité que de respect,

Mon Révérend Père,

son très-humble, etc.....

III

Dévôts sentiments du Père Claude Allouez sur la vocation aux missions du Canada.

PARAGRAPHE PREMIER

Je receus, le 3 mars de cette année 1657, la permission d'aller en Canada; je laissay aussitôt la lettre du Révérend Père Provincial, et je me dis souvent à moy mesme : C'est le Seigneur qui me fait une si grande grâce; j'en suis dans l'estonnement et l'admiration. Après un si bon gage de sa bonté et de son amour envers moy, j'ay tout sujet de me flatter que je ne mourray pas, mais que je vivray pour annoncer les merveilles de ses œuvres. C'est icy un coup de sa droite qui m'a exalté par la plus sublime de toutes les vocations.

Seigneur, je suis à vous : secondez-moy dans cette divine entreprise, afin que je me sauve et me sanctifie moy mesme en travaillant au salut et à la sanctification du prochain. Mon âme vous loue, vous bénit, vous remercie et vous aime, préférablement à tout ce qui n'est point vous.

J'ay demandé et je chéris cette vocation, premièrement parceque c'est la plus grande gloire de Dieu que je me rende le

plus semblable que je pourray à Jésus-Christ son fils, qui, pouvant sauver les hommes sans souffrir, a, pour espérer leur salut, préféré la croix à la joye. *Reposito sibi gaudio sustinuit crucem.*

Secondement, je ne dois pas regretter les douceurs que je quitte en sortant de France, et que j'aurois trouvées en mille et mille choses licites et honnestes, comme entr'autres dans la conversation avec tant de personnes d'esprit, dans l'estude et dans la profession des plus belles sciences, et dans l'usage des talens que j'ay receus du ciel. Non, non, je ne dois regretter rien de tout ce qu'il faut nécessairement quitter à la mort. Je veux prévenir ce temps de la séparation de mon âme d'avec mon corps, afin de laisser à présent, sans contrainte et avec mérite, ce qu'il me faudra laisser alors par force et sans liberté. D'ailleurs, tous les biens que je puis avoir ne m'ont été donnez de Dieu que pour en user selon son bon plaisir, et il peut que ce soit en Canada que je m'en serve pour esclairer les nations auxquelles il m'envoye. *Ad illuminationem gentium mittit me.* Je connois ses desseins sur moy par les fréquentes inspirations que j'ay là dessus depuis si longtemps.

Troisièmement, je trouveray dans la Nouvelle France la volonté de Dieu, la gloire de Notre Seigneur, ma propre perfection et le salut des âmes avec beaucoup de souffrance. Si je suis assez malheureux que de n'y pas aller, c'est que mes péchez, et nommément mes péchez d'orgueil, me rendent indigne d'une si sainte mission.

On m'allègue que je puis autant servir Dieu dans l'Ancienne France que dans la Nouvelle, que j'ai receu du ciel assez de talent pour les employs de nostre Institut, lesquels on exerce en Europe, et qu'en m'appliquant à la prédication, je pourray

sans beaucoup de peine m'entretenir dans une dévotion solide. J'avoue encore aux personnes qui me parlent ainsi, j'avoue que je découvre dans les missions du Canada des difficultés terribles à la nature. Mais dans tous ces prétextes et dans toutes ces oppositions, il n'y a rien qui ne me soit suspect d'amour-propre, et quand quelques pensées semblables se présentent à mon esprit, je me dis : Tu ne sçais ce que tu crains; tu auras ton contentement dans la Nouvelle France. S'il arrivoit donc que le Révérend Père Provincial voulust révoquer sa permission, je me jetterois à genoux à ses pieds pour le conjurer qu'il me la continuast.

Qui que ce soit qui prétende me détourner de ma chère mission, je luy répliqueray avec ces paroles de mon divin Maître : Retire toy de moy, Satan! tu ne goustes pas les choses de Dieu, mais tu parles en homme. Pour moy, je ne puis plus vivre d'une vie tiède et imparfaite, après que nostre Sauveur qui m'a fait jusques icy tant de grâces, semble y avoir mis le comble par la grâce de ma vocation en Canada; on attend de moy plus de ferveur et de fidélité que je n'en ay eu jusqu'à présent, et l'on seroit scandalizé de moy, si dans cette occasion je montrois ou de la lascheté, ou de l'inconstance.

IV

Dévôts sentiments du Père Claude Allouez sur les missions du Canada.

PARAGRAPHE DEUXIÈME

La Nouvelle France est une escole où l'on apprend en perfection à ne chercher que Dieu, à ne désirer que Dieu, à n'avoir son intention qu'à Dieu, et à ne s'attendre et ne s'appuyer que sur la toute paternelle providence de Dieu. Vivre dans les missions du Canada, c'est aussy vivre dans le sein de la Divinité, et ne respirer que l'air de sa divine conduite. On ne sçauroit croire combien cet air est doux, si ce n'est que lorsqu'on le respire. Il n'est pas à propos que tout le monde sçache quelle est sa douceur et qu'elle est de travailler au salut des âmes. Oh! qu'il fait bon dans les sacrées horreurs de ces forests. Oh! qu'on trouve de lumières dans les espaisses ténèbres de cette barbarie; nous aurions trop de monde qui y voudroit venir, si le bonheur que nous avons d'y estre estoit plus connu. Ah! c'est là ce qui nous confond, que Dieu nous ayt choisis pour nous rendre participant d'une grâce si signalée, quoiqu'il y ait en France tant de nos Pères qui seroient mieux icy que nous. En vérité, la Nouvelle France est un pays de douceur; et elle le seroit mesme quand on n'y en auroit point d'autre que la joye qu'on sent d'avoir baptisé un sauvage, lequel mourant peu après son baptesme s'en va droit au ciel. Cette joye surpasse tout ce qu'on peut s'imaginer de joye en ce monde. On ne se souvient plus des travaux passez, et l'on

voudroit souffrir dix mille fois plus s'il étoit nécessaire pour obtenir encore le salut de quelque âme. Qui a une fois gousté la douceur de Jésus-Christ la préfère mesme aux empires de la terre. La Nouvelle France ne laisse pas d'être aussi un lieu de souffrance. On y est quelquefois éprouvé par tant de peines, espuisé de si rudes travaux, environné de si grands dangers, et tellement abandonné des créatures que l'on ne trouve que Dieu seul; mais on le trouve au bout de l'eschelle, tel qu'il se monstra à Jacob, les bras estendus et le cœur ouvert pour recevoir les âmes généreuses qui, comme autant d'anges visibles, volent droit au ciel. C'est chose admirable comment Dieu prend plaisir à se communiquer abondamment aux personnes qui, ayant abandonné tout pour son amour, sont entièrement abandonnées à luy. *Perdre tout pour trouver Dieu, c'est une heureuse perte et une sainte usure. On ne le croiroit jamais, si on ne l'avoit éprouvé, combien sont abondantes les grâces, combien puissantes sont les assurances que le Seigneur donne à ses serviteurs, au milieu mesme des désespoirs les plus épouvantables.* Le cœur croist à proportion que croissent les travaux pour Jésus-Christ. La Nouvelle France est le pays du monde le plus propre à concevoir le sens littéral de ces paroles du Sauveur : « Voilà que je vous envoye comme mon père m'a envoyé ; en vous envoyant comme des brebis au milieu des loups. » En effet, il nous envoye dans de vastes forests parmi des sauvages cruels, qui s'entremangent les uns les autres.

Qu'en devons nous donc attendre sinon des coups de dents ou des effets encore plus horribles de leur barbarie. Mais ne craignez point ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Trois pensées consolent un bon cœur au milieu des dangers, des travaux et des peines où il se trouve dans nos missions du

Canada. La première de ces pensées est celle-cy : Je suis où Dieu me veut, où il m'a envoyé, où il m'a conduit comme par la main, où il est avec moy et où je ne cherche que luy. La deuxième est que plus j'auray à souffrir, plus j'auray aussi de consolation. *Secundum multitudinem dolorum mearum, consolationes tuæ lœtificaverunt animam.* La troisième est que l'on ne trouve jamais de croix, de clouds et d'espines, qu'on ne trouve Jésus au milieu. Quand je me vois comme assiégé des flots, dans une tempeste, ou exposé à d'autres dangers, je me souviens de celui qui disoit, en ces semblables rencontres : « C'est à présent que je commence à estre disciple de Jésus-Christ. » *L'Ancienne France est bonne pour concevoir de fervens désirs, et la Nouvelle pour les exécuter.* Un missionnaire du Canada prend cette devise de saint Paul : « Je meurs tous les jours, mais aussy les grâces que Dieu verse dans nos cœurs surpassent tous nos maux. Quel bonheur pour nous de ne voir icy que des croix, des sauvages, et Jésus-Christ. Je n'avois jamais compris en Europe ce que c'est que de se défier entièrement de soy-mesme, et de se confier totalement en Dieu seul ; je dis seul, et sans meslange d'aucune pure créature. La pensée de Saint François Xavier en est très-puissante sur mon esprit. Si les hommes du siècle s'exposent à tant de périls et entreprennent de si grands travaux pour gagner des biens périssables, quelle confusion seroit-ce à des serviteurs de Dieu, d'appréhender les peines et les dangers pour gagner des âmes rachettées du précieux sang de Jésus-Christ. »

V

Dévôts sentiments du Père Claude Allouez sur les missionnaires qu'il faut en Canada.

PARAGRAPHE TROISIÈME

Les religieux de la Compagnie de Jésus qui passent de l'Ancienne France à la Nouvelle doivent y estre appelez par une spéciale et forte vocation. Il faut qu'ils soient des gens morts au monde et à eux mesmes, des hommes apostoliques et des saints qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes. Il faut qu'ils aiment d'amour la croix et la mortification; qu'ils ne s'épargnent point, qu'ils sachent supporter les travaux de la mer et de la terre, et qu'ils désirent plus la conversion d'un sauvage qu'un empire. Il faut qu'ils soient dans les forests du Canada comme autant de précurseurs de Jésus-Christ, et que, comme des petits Jean-Baptiste, ils soient autant de voix de Dieu, les quelles crient dans les déserts pour appeler les sauvages à la connoissance du Sauveur. Enfin, il faut qu'ils ayent mis tout leur appuy, tout leur contentement, tous leurs trésors en Dieu seul, à qui seul il appartient de choisir ce qu'il veut pour le Canada. *Novit Dominus qui sunt ejus.* Il leur fait cette miséricorde pour en faire ses saints. S'ils sont fidèles à leur vocation, ils éprouveront que si, comme saint Xavier l'asseure, il y a une isle en Orient où à force de pleurer de joye, on est pour perdre les yeux; de mesme, en s'abandonnant tout de bon à Dieu dans le Canada, on y perdra avec joye la

veue, la santé et la vie à force d'y travailler et d'y souffrir pour la conversion des sauvages à la gloire de Jésus-Christ.

Pour convertir les sauvages il ne faut pas tant de science que de sainteté. Un zèle trop ardent y gaste tout; leur naturel froid et indifférent ne veut pas être si vivement pressé.

S'il m'est permis de m'expliquer ainsy : les quatre élémens d'un homme apostolique, en la Nouvelle France, sont : la condescendance et l'affabilité, l'humilité et l'abnégation de soy-mesme, la force et la patience avec une charité et une magnanimité héroïques.

Pour convertir nos sauvages et nos barbares du Canada, il n'est point besoin d'autres miracles que de leur faire du bien, de souffrir beaucoup, de ne se plaindre de ses peines qu'à Dieu, et de se tenir pour un serviteur inutile.

On dit que les premiers qui fondent des églises sont ordinairement des saints; cette pensée m'attendrit tellement le cœur que, quoyque je ne sois bon à rien, je désire me consumer de plus en plus pour le salut des âmes, *cupidè impendi et super impendi pro animabus.*

Voilà, mon Révérend Père, comment le feu Père Claude Allouez, de sainte mémoire, s'est, sans y penser, dépeint luy-mesme par ses propres paroles, qu'il n'avoit écrites que pour sa consolation particulière, et desquelles Dieu voudra peut estre bien se servir pour luy donner de dignes imitateurs.

V

VUES DE JEAN TALON

SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE LA PUISSANCE FRANÇAISE
DANS L'AMÉRIQUE DU NORD.

MISSIONNAIRES ET VOYAGEURS DONT IL FAVORISE
LES ENTREPRISES : CAVELIER DE LA SALLE, JOLLIET
ET PERÉ. — ABBÉS DOLLIER DE CASSON ET DE
GALLINÉE. — AUMONT DE SAINT-LUSSON,
PÈRE ALBANEL ET DENYS
DE SAINT-SIMON.

IL EXCITE L'ÉMULATION ENTRE LES JÉSUITES
ET LES SULPICIENS ET FAIT REVENIR LES RÉCOLLETS.

SON PROJET
POUR L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS
SUR LES BORDS DU LAC ONTARIO.

PROJETS D'EXTENSION

SOUS JEAN TALON

I

CRAINTE DES ESPAGNOLS

A LA VUE DES ENTREPRISES DE COLONISATION DE LOUIS XIV

Extrait d'une lettre de Jean Talon à Colbert.

A La Rochelle, le 4 may 1665.

M'estant trouvé en Flandres entre quatre des principales testes du pays, je connus par leur entretien que de toutes les entreprises que le Roy fait au dehors de ses Estats, celle qui leur donne plus de jalousie est la prise de possession de la terre ferme en l'Amérique, suivie des colonies que Sa Majesté y envoye, et ces quatre personnes ne peurent s'empescher de me faire connoistre que les ministres d'Espagne craignent qu'à la mort de Philippe IV, refusant au Roy les parties des Pays-Bas qu'ils connoissent luy estre légitimement acquises, ils n'ouvrent la porte à l'invasion (c'est le terme dont ils se servent) que

Sa Majesté pourra faire des parties de l'Amérique qu'ils occupent, qu'ils estiment l'âme de leur monarchie qui ne se soutient pas, comme la France, par la multitude de ses peuples, l'abondance de ses productions et la richesse de son commerce, toutes ses principales forces luy venant des mines de ce pays.

II

VASTE ÉTENDUE DE PAYS

OUVERTE DANS L'AMÉRIQUE DU NORD A L'ACTION FRANÇAISE

Extrait d'une lettre de Jean Talon à Colbert.

Québec, 4 octobre 1665.

..... Je remets au retour du vaisseau de Dieppe à vous informer pleinement de tous les avantages que Dieu, pour sa gloire, et le Roy, pour son Estat, peut espérer de ce pays (le Canada). Cependant, pour vous en donner un crayon grossier, j'auray l'honneur de vous dire que le Canada est d'une très-vaste estendue ; que, du costé du nord, je n'en connois pas les bornes, tant elles sont esloignées de nous, et que, du costé du sud, rien n'empesche qu'on ne porte le nom et les armes de Sa Majesté jusques à la Floride, les nouvelles Suède, Hollande et Angleterre, et que par la première on ne perce jusques au Mexique.

Que tout ce pays différemment arrousé par le fleuve de Saint-Laurens et par de belles rivières qui se deschargent dans son

lit par ses costés, a ses communications par ces mesmes rivières avec plusieurs nations sauvages riches en pelleteries, particulièrement celles qui habitent le Nord; que les nations du Sud, vers lesquelles nous pouvons remonter par le lac Ontario si les portages que nous ne connoissons pas encore ne sont trop difficiles, ce qui cependant ne seroit pas sans remède, si elles n'ont pas la même abondance de pelleteries qu'a le Nord, peuvent avoir des denrées plus précieuses, et si nous n'en avons pas la connoissance, c'est que les pays qui les produisent sont séparés de nous par l'interposition des Iroquois nos ennemis.

III

AVIS SUR LE DANGER DE S'ÉTENDRE TROP

Extrait d'une lettre de Colbert à Jean Talon.

5 avril 1666.

Le Roy a approuvé que vous ayez fait poser ses armes aux extrémités de l'estendue du Canada, et que vous vous prépariez en mesme temps à dresser aussy des procez-verbaux de prise de possession, parce que c'est tousjours estendre sa souveraineté, ne doutant pas que vous n'ayez en cette occasion fait réflexion, avec M. de Tracy et les autres officiers, qu'il vaudroit mieux se restraindre à un espace de terre que la colonie sera elle-mesme en estat de maintenir, que d'en em-

brasser une trop vaste quantité dont peut-estre on seroit un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la réputation de Sa Majesté et de cette couronne.

IV

DE L'AVANTAGE QU'IL Y AURAIT A ACQUÉRIR

LA NOUVELLE-YORK

Extrait d'une lettre de Jean Talon à Colbert.

A Québec, 13 novembre 1666.

Si le Roy, faisant l'accommodement de la Hollande avec l'Angleterre, stipuloit la restitution de la Nouvelle-Hollande, et qu'auparavant il trouvast jour d'en traitter avec Messieurs les Estats, j'estime qu'il le pourroit à des conditions raisonnables. Et ce pays, qui ne leur est pas bien considérable, le seroit fort au Roy qui auroit deux entrées dans le Canada, et qui par là donneroit aux François toutes les pelleteries du Nord, dont les Anglois profitent en partie par la communication qu'ils ont avec les Iroquois, par Manatte et Orange, et mettroit ces nations barbares à la discrétion de Sa Majesté, outre qu'elle pourroit touscher la Nouvelle-Suède quand il luy plairoit, et tiendroit la Nouvelle-Angleterre enfermée dans ses limites. J'ay crû devoir mettre icy cette pensée.

V

L'INTENDANT DU CANADA

EXCITE LES JÉSUITES ET LES SULPICIENS A L'INSTRUCTION DES SAUVAGES

Extrait d'une lettre de Jean Talon à Colbert.

A Québec, 27 octobre 1667.

Les Pères Jésuistes aux quels j'ay fait une espèce de reproche, civilement néantmoins, de n'avoir pas jusqu'icy donné l'application qu'ils devoient à la politesse du naturel des sauvages et à la culture de leurs mœurs, m'ont promis qu'ils travailleroient à changer ces barbares en toutes leurs parties, à commencer par la langue. Vous verrez à quoy le Supérieur du séminaire de Montréal s'engage par un escrit cy joint. J'estime que si vous consentez que je luy promette de la part du Roy, que ses ouvriers ne seront pas inquiétés à l'avenir en tenant escole pour l'instruction des dits sauvages, on aura beaucoup fait pour les desprendre de leur humeur farouche, et que l'émulation se mettant entre eux et les dits Pères Jésuistes, ils travailleront à l'envi à la perfection de leur ouvrage.

VI

MISSION DE L'ABBÉ DE FENELON

CHEZ LES IROQUOIS

ET CARTE DE L'ABBÉ DE GALLINÉE

Extrait d'une lettre de Talon à Colbert.

Québec, 29 aoust 1670.

Comme M. l'abbé de Fenelon, tiré du séminaire de Saint-Sulpice, a fait une mission chez les Iroquois avec les quels il a hiverné, et qu'en tout ce qu'il a peu, il a travaillé à me donner les connoissances que je ne pouvois avoir que par luy pour les descouvertes que je désirois faire, il mériteroit, Monseigneur, que vous lui tesmoignassiez quelque satisfaction sur son zèle au service. Un autre missionnaire, tiré du mesme lieu, a percé plus avant que luy pour me donner la connoissance d'une rivière que je cherchois pour faire la communication du lac Ontario au lac des Hurons, où on dit qu'est la mine de cuivre. Ce missionnaire a fait une carte de son voyage dont la copie est entre les mains du dit sieur de Fenelon. Elle peut faire un assez juste sujet de vostre curiosité......

VII

RECHERCHE D'UNE MINE DE CUIVRE

RECHERCHE D'UNE COMMUNICATION AVEC L'ASIE

Extraits d'une lettre du sieur Patoulet à Colbert.

Québec, le 11 novembre 1669.

Les sieurs Joliet et Péré aux quels M. Talon a fait payer, à l'un 400 livres et à l'autre 1,000, pour aller reconnoistre si la mine de cuivre qui se trouve au dessus du lac Ontario et dont vous avez veu quelques morceaux est abondante, facile à extraire et à faire descendre icy, ne sont pas encore de retour. Le premier devoit l'estre dans tout le mois de septembre dernier, et cependant on n'en a encore aucune nouvelle, de manière qu'il faut remettre à l'année prochaine à vous donner une connaissance certaine du fruict qu'on devra attendre de la dite mine.

. . . .

Messieurs de la Sale et Dollier accompagnés de 12 hommes sont partis de ce pays à dessein d'aller reconnoistre un passage qu'ils estiment trouver, qui nous donneroit communication avec le Japon et la Chine. L'entreprise est aussy difficile que douteuse, mais le bon est que le Roy ne fait point de despense pour cette prétendue descouverte. Dieu veuille qu'ils y réussissent.

VIII

ENVOI D'EXPLORATEURS

A L'OUEST DU CANADA POUR PRENDRE POSSESSION DU PAYS. NÉCESSITÉ DE S'ÉTABLIR SUR LE LAC ONTARIO

Extrait d'une lettre de Jean Talon au Roy.

10 octobre 1670.

Depuis mon arrivée, j'ay fait partir des gens de résolution qui promettent de percer plus avant qu'on n'a jamais fait, les uns à l'Ouest et au Norouest du Canada, et les autres au Surouest et au Sud. En tous lieux, ces advanturiers doivent faire des journaux et respondre, à leur retour, aux instructions que je leur ay données par escrit; en tous lieux ils doivent prendre possession, arborer les armes du Roy, dresser des procès-verbaux pour servir de tiltres; peut estre que Sa Majesté n'aura de leurs nouvelles que dans deux ans d'icy et lorsque je retourneray en France.

Outre qu'on m'a fait entendre, et par récit et par escrit, que les Iroquois menacent de rupture, je m'aperçois qu'ils ruinent le commerce des François, chassent les castors sur les terres des sauvages qui se sont mis sous la protection du Roy et exercent sur eux des pirateries qui les despouillent de leurs pelleteries. Je suis fortement persuadé que sy on fait un establissement sur le lac Ontario que j'avois projetté de faire[1], avant mon départ pour France, on tiendra les Iroquois dans le debvoir et le respect, et la crainte plus aisément avec cent

1. En marge, de la main de Colbert : « Attendre. »

hommes, si Sa Majesté approuve que je fasse faire un petit bâtiment en forme de galère qui puisse aller à voile et à rame, se faire veoir en tous les endroits du lac, par lequel ces barbares font tout leur commerce. Par le dernier vaisseau, je m'expliqueray mieux, et cependant si ce vaisseau n'arrivoit pas à bon port, il seroit seulement à propos que Sa Majesté m'envoyast trois commissions en blanc, l'une pour le commandement de ce petit bastiment et les deux autres pour faire commander des personnes choisies dans les deux postes qu'il sera bon d'occuper au Nord et au Sud de ce lac, et mandast à M. de Courcelles de me donner toute l'assistance dont j'aurois besoin pour faire réussir ce dessein.

IX

EXPLORATION DU PAYS

DES GROZELIERS A LA BAIE D'HUDSON. RECHERCHE D'UN PASSAGE A LA CHINE

Premier extrait d'une lettre de Jean Talon à Colbert.

Québec, 10 novembre 1670.

Vous pouvez, Monseigneur, connoistre par le mémoire que je donne au Roy, qu'il y a des advanturiers en campagne qui vont à la découverte des pays inconnus, et à la recherche des choses qui peuvent estre utiles à son Estat. A mesure que j'auray quelque advis, j'en feray partir d'autres, cependant avec la précaution qu'il faut apporter à ces sortes d'entreprises.

Par le retour des Algonquins qui hiverneront cette année à Tadoussac, j'apprends qu'on a veu deux vaisseaux Européens qui cabannent (c'est le terme des sauvages) assez près de la baye d'Hudson. Après avoir bien repassé sur toutes les nations qui peuvent avoir percé jusqu'à ce lieu bien Nort, je ne puis rabattre que sur l'Angloise qui, sous la conduite d'un nommé Desgrozeliers, autrefois habitant de Canada, a pu prendre la résolution de tenter cette navigation de soy fort inconnue et pas moins dangereuse; je suis dans le dessein d'y faire passer par terre quelques hommes de résolution pour inviter les Kilistinons, qui sont en grand nombre dans le voisinage de cette baye, de descendre chez nous, ainsy que font les Outaouacs, afin que nous puissions avoir de la première main ce que ces derniers sauvages nous apportent, qui, faisant entre ces nations et nous le mestier de revendeurs, nous font payer le détour de 3 ou 400 lieues[1].

La proposition que m'a fait le capitaine Poullet de Dieppe doit prendre place icy[2]. Cet homme savant par une longue habitude et une expérience acquise de bas aage, devenu habile navigateur, offre d'entreprendre la descouverte, si desjà elle n'est pas faite, de la communication des deux mers du Nord et du Sud, soit par le Fretum David, soit par le détroit de Magellan qu'il croit estre plus seur, pour après avoir doublé tout le revers de l'Amérique jusqu'au Califourny, reprendre les vents de l'Ouest et à leur faveur rentrer par la baye d'Hudson ou par le détroit de David. Je luy ay donné une lettre qu'il doit vous présenter s'il n'a pas changé de dessein, qui seroit de percer jusqu'à la Chine par l'un ou l'autre de ces endroits; si

1. En marge, de la main de Colbert : « Bon. » — 2. Autre apostille du ministre : « Examiner cette proposition; m'en faire souvenir pour en parler au Sr Formon. »

vous désirez l'entendre, mon secrétaire le fera venir au près de vous.

X

NÉCESSITÉ DE BARRER LE PASSAGE

AUX ÉTRANGERS DANS L'AMÉRIQUE PAR DES POSTES, ET D'ABORD PAR UN ÉTABLISSEMENT SUR LE LAC ONTARIO QUI NOUS OUVRIRAIT LE CHEMIN DE LA FLORIDE

Premier extrait de « l'addition au mémoire de Jean Talon au Roy. »

Québec, 10 novembre 1670.

Si les observations que j'ay faites et fait faire se trouvent justes[1], les Anglois de Baston et les Hollandois de Manatte et Orange, qui sont sous leur domination, tirent par les Iroquois et les autres nations de leur voisinage pour plus de 1,200,000 liv. de castor, presque tous secs et les mieux fournis, dont ils se servent pour faire partie de leur commerce avec les Moscovites, ou par eux ou par les Hollandois. Comme tout ce castor se chasse par les Iroquois sur les terres de la domination du Roy, on peut mieux expliquer sur celles dans l'estendue desquelles il peut seul donner la loy, et où les Européens ne peuvent percer pour peu qu'on prenne de précaution à s'asseurer les postes favorables. Je trouve beaucoup de jour à faire tourner naturellement et sans violence la meilleure partie de ce commerce au bénéfice des sujets de Sa Majesté,

1. De la main de Colbert : « A lire au Roy. »

et si elle a agréable de m'accorder la Compagnie de cent soldats choisis que je demande par mes mémoires avec 15,000 liv., une fois payées tant pour la levée que pour leur subsistance et establissement, ou la commission pour que je puisse à mes frais lever 50 hommes et faire construire une espèce de galère pour assurer le lac Ontario[1], non-seulement il y a lieu d'espérer que les droits qu'elle recevroit de ce commerce la désintéresseroient outre que la Compagnie en seroit bénéficiée, mais aussy que par ce moyen on assureroit à Sa Majesté le lac Ontario par deux habitations que je ferois faire l'une au Nord et l'autre au Sud du Lac, que ces habitations favoriseroient le passage des Outaouas, quand ils descendent pour aporter leurs castors gras, qui autrement pourront estre souvent dépouillez par les Iroquois; qu'elles tiendroient en crainte les 5 nations supérieures à la pluspart desquelles on remonte par le lac et donneroient *les premières ouvertures vers la Floride par le travers des terres*. De ces deux habitations que je prétends former et du bastiment que je propose (de la despense duquel je me charge), j'entrevois par la traite avec les sauvages un très-grand bénéfice que je ne demande pas pour moy, mais le faisant que je prétends employer à soulager les dépenses que le Roy est obligé de faire pour le soutien de cette colonie.

Pour que je puisse faire réussir ce dessein il est besoin que j'aye un ordre à M. de Courcelles pour qu'il me donne du costé des troupes toute l'assistance dont j'auray besoin, et un ordre général aux officiers d'agir en ces establissemens conformément à ce que je leur diray.

1. Apostille de la main de Colbert : « Il faut qu'il communique cette pensée à M. de Courcelles et qu'il l'exécute. »

Je ne parle plus de Manate et Orange. Puisque ces deux postes n'ont pû estre au Roy par quelque accommodement (ce qui à mon sens luy auroit esté d'une très-grande utilité) il faut leur barrer le chemin vers le fleuve et asseurer à Sa Majesté toutes les ouvertures des lacs et des rivières qui y communiquent pour faire perdre aux Européens l'envie qu'ils auroient de partager avec Sa Majesté un sy beau et si vaste pays, s'ils le fréquentoient aisément.

XI

CAVELIER DE LA SALLE ET SAINT-LUSSON

DOLLIER ET GALLINÉE PRENNENT POSSESSION DU LAC ÉRIÉ

Second extrait de « l'addition au mémoire de Jean Talon au Roy. »

10 novembre 1670.

Ce pays est disposé de manière que par le fleuve on peut remonter partout à la faveur des lacs, qui portent à la source vers l'Ouest, et des rivières qui dégorgent dans luy par ses costez. Ouvrant le chemin au Nord et au Sud, c'est par ce mesme fleuve qu'on peut espérer de trouver quelque jour l'ouverture au Mexique, et c'est aux premières de ces découvertes que nous avons envoyé, M. de Courcelles et moy, M. de la Salle, qui a bien de la chaleur pour ces entreprises, tandis que, par un autre endroit, j'ay fait partir le sieur de Saint-Lusson,

pour pousser vers l'Ouest tant qu'il trouvera de quoy subsister, avec ordre de rechercher soigneusement, s'il y a par lacs ou par rivières quelque communication avec la mer du Sud qui sépare ce continent de la Chine; après cependant qu'il aura donné sa première application à la découverte des mines de cuivre qui fait le principal sujet de sa mission et qu'il aura vérifié les mémoires qui lui ont été remis à cet effet.

Je n'ay pu jusqu'icy développer par quelles raisons ou quelles intrigues je n'avois pas trouvé à mon arrivée les esclaircissemens que j'attendois du sieur Péré, envoyé l'an passé avec plus de cent pistoles de gratiffication. Ce Péré n'est pas revenu et est demeuré avec les Pères qui font la mission chez les Ouataouacs d'où il n'escrit que fort obscurément, ce qui donne lieu de douter qu'on n'ait retardé la connoissance qu'il devoit prendre de cette mine et empesché qu'il ne communiquast ses lumières dans leur pureté.

Je reviens aux nouvelles descouvertes et je dis que desjà MM. Dollier et Gallinée, prestres de Saint-Sulpice, missionnaires à Montréal, ont parcouru le lac Ontario et visité des nations inconnues; la carte que j'ay jointe icy sous la cotte C fera connoistre leur route et jusqu'où ils ont percé. Le petit procès-verbal cotté D[1], qu'ils ont dressé un peu à la haste et sans luy donner toute sa forme, fera quelque foy qu'ils ont pris possession de toute cette étendue. Je rectifieray autant qu'il se pourra cet acte informe, et je feray planter partout où les sujets du Roy se porteront les armes de Sa Majesté avec les marques de sa religion, estimant que, si ces précautions ne sont présentement utiles, elles peuvent le devenir dans une autre saison. On asseure que la pratique des Iroquois est

1. Il se trouvera plus loin.

d'arracher les armes et les placards escrits qu'on attache aux arbres des lieux dont on prend possession et les portent aux Anglois. Ainsy cette nation peut connoistre qu'on prétend d'en demeurer le maistre. C'est à Sa Majesté de connoistre si cette pratique d'afficher est à continuer ou à interrompre jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement asseurée de tous les postes importants de ce pays.

XII

SECOURS ET JOIE

QUE LA COLONIE REÇOIT DU RETOUR DES RÉCOLLECTS QUI BALANCERONT L'INFLUENCE EXAGÉRÉE DES PREMIERS ECCLÉSIASTIQUES — SOINS DE L'ABBÉ DE QUEYLUS

Second Extrait de la lettre adressée par Jean Talon à Colbert, en date du 10 *novembre* 1670.

10 novembre 1670.

Le clergé du Canada s'acquitte très-bien de ses fonctions ecclésiastiques. Le secours qu'il a receu par l'arrivée des Pères Récollects luy donne bien de l'aysance, et cet ordre, quoyque cy-devant non désiré par Monsieur l'Evesque et par les Jésuites, aydera de beaucoup à donner aux habitans les secours spirituels qui leur sont nécessaires dans les costes esloignées[1].

Le Père Germain Allart, Provincial, a tenu durant son séjour une conduite si judicieuse et prudente qu'il emporte l'estime de ceux mesme qui sembloient ne devoir souffrir sa présence qu'avec peine. L'establissement qu'il a commencé prend

1. En marge, de la main de Colbert : « Bon. »

une belle forme, mais il a besoin des libéralitez du Roy pour le soutenir. Je le connois assez réservé pour qu'il souffre ses besoins sans le dire. Sa Majesté fera pour elle quand par charité elle fera quelque chose pour ces religieux[1], et leur donnera lieu d'augmenter leur nombre, parce que par là, elle ostera l'occasion que Monsieur l'Evesque pourroit prendre de luy demander un nouveau secours d'ecclésiastiques, et pour les soutenir, un nouveau fonds, ou par voye de fondation de cure ou par voie de gratiffication. Outre que plus il y aura de ces religieux, *plus l'autorité des premiers ecclésiastiques trop establie sera balancée.* D'ailleurs ils seront les premiers qui commenceront les heures canonialles qui ne se sont pas encore dites en chœur et régulièrement par aucune communauté de celles qui sont establies en Canada[2]. En vérité, Monseigneur, il est malaisé de vous exprimer la joye que les peuples ont receu de l'arrivée de ces Pères et je n'affecte rien, quand je dis qu'elle vous a fait bénir partout de les avoir procuré. Je remets au Provincial à vous dire ce qu'il a connu de la contrainte dans laquelle les Canadiens ont cy-devant esté, et avec quelle délicatesse il a fallu que j'agisse avec l'Esglise pour conserver l'autorité du Roy, le repos des consciences, et ne luy donner pas sujet de murmurer contre moy. Le caractère de ce religieux et le rang qu'il tient dans son ordre luy donnera auprès de vous plus de créance qu'il n'en peut emprunter de ma plume, et sy vous avez à la luy refuser, ce peut estre sur ce qu'il avancera en parlant de moy, parce qu'il est de mes amis, quoyque je ne soys des siens en ce qui regarde le service et la vérité que comme il faut estre[3].

1. En marge, de la main de Colbert : « Il faut donner quelque assistance pour cela. » — 2. *Ibid.* « Bon. » — 3. *Ibid.* « Bon. »

Avant que de quitter le chapitre de l'esglize, je dois dire que Monsieur l'Evesque de Pétrée a receu avec beaucoup de reconnoissance la gratification que Sa Majesté luy a faite, qu'il l'espère pareille cette année[1], et qu'à la vérité il a besoin de ce secours; que, sçachant que les Pères Jésuites lui faisoient entendre que leur Compagnie agissoit à Rome pour luy faire accorder son tiltre (d'Évêque), je luy ay fait connoistre qu'il le devoit attendre de Sa Majesté qui, seulle aussy, pouvoit le luy faire accorder, et qu'il estoit de ses intérests de tenir tous ses établissements d'elle, parce que d'elle seulle il en dépendoit; il m'a sur cela tesmoigné bien recevoir mes advis et en suite beaucoup de reconnoissance.

Je ne dois pas oublier de vous faire connoistre que M. l'abbé de Queylus donne une forte application à former son clergé, à augmenter la colonie de Montréal et à fournir aux missions des sujets qui s'en acquittent dignement et utilement pour le Roy par les *découvertes qu'ils font*. Il pousse son zèle le plus avant par le soin qu'il va prendre de retirer les enfants des sauvages qui tombent en captivité dans les mains des Iroquois pour les faire eslever, les garçons dans son séminaire, les filles chez des personnes de même sexe qui forment à Montréal une espèce de congrégation pour enseigner à la jeunesse, avec les lettres et l'écriture, les petits ouvrages de main. De cette action de piété, Mme la princesse de Conty est le principal mobile; elle me fit, à Paris, au mois d'avril dernier le dépositaire de ses intentions qu'elle accompagna d'un premier fonds de 1,200 liv. D'autres gens d'inclination pareille et qui, se sentant poussez de charité, m'ont fait entendre qu'elles prendroient volontiers part à une œuvre de piété[2]. Si vous approuvez que

1. En marge, de la main de Colbert : « Il faut mettre cette gratification au nombre des dépenses. — 2. *Ibid.* « Qu'il s'employe à cet établissement. »

je m'en mesle, je le feray, et j'ay lieu d'espérer avec quelque succez, sans que cette application desrobe rien à celle que je dois aux affaires dont vous me chargez. Quatre lignes qui marquassent à M. de Queylus et à sa communauté avec quel agrément le Roy apprend par mes despêches le zèle qu'ils tesmoignent pour le Christianisme et le service de Sa Majesté, feroient un bon effet. Il aura peut-estre besoin de vostre autorité pour retirer ses revenus de France ; il espère que vous luy accorderez votre protection où la justice sera pour luy [1].

A mon retour, j'ay trouvé le nombre des petits sauvages que Monsieur l'Évesque et les Pères eslevoient, fort diminué ; mais je dois dire que leur chaleur pour cette charité se réveille [2] et qu'ils vont chercher de nouveaux sujets pour les eslever dans nos mœurs, notre langue et nos maximes. Il seroit encore bon de soutenir ce penchant qu'ils tesmoignent vers cette œuvre par deux ou trois lignes qui marquassent approbation [3].

XIII

RETOUR DU SIEUR DE SAINT-LUSSON

CAVELIER DE LA SALLE ENCORE ATTENDU. — DISTANCE DU CANADA A LA MER DE SUD ET A CELLE DE L'OUEST. — PROJET DE RECHERCHE DE COMMUNICATION AVEC CES MERS PAR CELLE DU NORD. — DENYS DE SAINT-SIMON. LE PÈRE ALBANEL

Extrait d'une lettre de Jean Talon au Roy.

Québec, 2 novembre 1671.

Le sieur De La Salle n'est pas encore de retour de son voyage fait au costé du Sud de ce pays. Mais le sieur de Saint-

1. Note de la main de Colbert : « Escrire en ce sens à l'abbé de Queilus. » — 2. *Ibid.* « Bon. » — 3. *Ibid.* « Bon à faire. »

Lusson est revenu après avoir poussé jusqu'à près de cinq cens lieues d'icy, planté la croix et arboré les armes du Roy en présence de dix-sept nations sauvages assemblées de toutes parts à ce sujet, toutes lesquelles se sont volontairement soumises à la domination de Sa Majesté qu'elles regardent uniquement et comme leur souverain protecteur. Cela s'est fait, au récit des Pères Jésuites qui ont assisté à cette cérémonie, avec tout l'appareil et l'esclat que le pays a pû souffrir. Je porteray avec moy les actes de prise de possession que le sieur de Saint-Lusson a dressé pour assurer ces pays à Sa Majesté.

On ne croit pas que du lieu où ledit sieur de Saint-Lusson a percé, il y ait plus de trois cens lieues jusqu'aux extrémitez des terres qui bordent la mer Vermeille ou du Sud. Les terres qui bordent la mer de l'Ouest ne paroissent pas plus esloignées de celles que les François ont descouvertes, selon la supputation qu'on a fait sur le récit des sauvages, et par les cartes, il ne paroist pas qu'il y ait plus de quinze cens lieues de navigation à faire jusqu'à la Tartarie, la Chine et le Japon. Ces sortes de descouvertes doivent estre l'ouvrage ou du temps ou du Roy. On peut dire que les Espagnols n'ont guère percé plus avant dans les terres de l'Amérique Méridionale que les François ont fait jusqu'icy dans les terres de la Septentrionale.

Le voyage que ledit sieur de Saint-Lusson a fait pour la découverte de la mer du Sud comme pour celle de la mine de cuivre ne coustera rien au Roy. Je n'en mets rien dans mes estats parce qu'ayant fait des présents aux sauvages des terres desquels il a pris possession, il en a réciproquement receu d'eux en castors qui peuvent remplacer sa dépense.

Il y a trois mois, que j'ay fait partir avec le Père Albanel, Jésuite, le sieur de Saint-Simon, jeune gentilhomme du Canada,

honoré par le Roy depuis peu de ce titre. Ils doivent pousser jusqu'à la baye d'Hudson, faire des mémoires sur tout ce qu'ils descouvriront, lier commerce de pelleteries avec les sauvages, et surtout reconnoistre s'il y a lieu d'y faire hiverner quelques bastiments pour y faire un entrepost qui puisse un jour fournir des rafraîchissements aux vaisseaux qui pourront cy-après descouvrir par cet endroit la communication des deux mers du Nord et du Sud.

Depuis leur départ, j'ay receu trois fois de leurs lettres. Les dernières apportées de cent lieues d'icy, par lesquelles ils me marquent que des sauvages qu'ils ont trouvé sur leur chemin les ont asseuré que deux vaisseaux Anglois et trois barques avoient hiverné dans le voisinage de cette baye et y avoient fait grand amas de castors. Si mes lettres en réponse sont fidellement rendues audit Père, cet établissement sera bien examiné, et Sa Majesté en sera bien informée. Comme ces terres ont été anciennement descouvertes, premièrement par les François, j'ay donné commission audit sieur de Saint-Simon de prendre possession réitérée au nom de Sa Majesté avec ordre d'y arborer l'escusson de France dont il est chargé et de dresser son procez-verbal en la forme que je luy ay donnée.

On me propose de faire passer d'icy à la baye d'Hudson une barque de soixante tonneaux avec laquelle on prétend descouvrir quelque chose de la communication des deux mers. Si les advanturiers qui forment ce dessein ne chargent le Roy d'aucune dépense, je leur feray espérer quelque marque d'honneur, s'ils réussissent, outre qu'ils pourront se désintéresser par la traite de pelleteries qu'ils feront avec les sauvages.

Je ne suis pas assez hardy pour promettre le succès de la recherche qu'on fait des mines, mais je suis assez convaincu qu'il

y a en Canada du cuivre, du fer et du plomb. Ce pays est si vaste qu'il est mal aisé de tomber juste sur l'endroit qui les couvre. Cependant je m'aperçois qu'on en a toüs les ans de nouvelles connoissances par l'application qu'on donne à en faire la recherche. Par une espreuve faite dans un creuset d'une matière tirée du lac Champlain, j'ay reconnu que dans ses bords il y a du plomb.

Le cuivre que j'envoye, tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantaouagan, fait connoistre qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit de cette matière la plus pure qu'on puisse désirer, dont plus de vingt François ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cens. Les Pères Jésuistes se servent chez les Outaouas d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant. Il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres destachées.

La rivière de Nantaouagan se trouve au dessous de deux grands costeaux qui, quoy qu'en terrein fort eslevé, nourrissent des lacs et reçoivent des neiges en si grande abondance qu'à leur fonte elles forment des torrents qui lavent les bords de cette rivière composez d'un sable solide, qu'elles roullent avec elle. Ce sable, au pied de cette rivière, se congelle et se durcit et prend différentes formes telles que celles des galets que j'envoye à M. de Bellinzany. Mon sentiment est que ces galets, roulez et emportez ailleurs par la rapidité de l'eau, se trouvent dans la disposition prochaine de former le cuivre par la force des rayons du soleil qui les recuit et forme d'autres galets de ce mestail, tels que sont les deux que j'envoye audit sieur de Bellinzany, trouvez par le sieur de Saint-Lusson à 400 lieues d'icy, à quelque distance de l'endroit de la rivière où ce débordement se fait. Il faut espérer des fréquents voyages des sau-

vages et des François, qui commencent à prendre ces routes, la descouverte du lieu qui fait des productions si pures sans qu'il en couste au Roy.

XIV

Procès-verbal de la prise de possession des pays situés vers les lacs Huron et Supérieur.

14 juin 1671.

Simon-François Daumont, escuyer, sieur de Saint-Lusson, commissaire subdélégué de Mgr l'intendant de la Nouvelle-France pour la recherche de la mine de cuivre au pays des Outaouacs, Nez-Percez, Illinois et autres nations sauvages descouvertes et à descouvrir en l'Amérique septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce.

Sur les ordres que nous avons reçus de Mgr l'intendant de la Nouvelle-France, le 3e septembre dernier, signez et paraphez : Talon, et au-dessous : par Mgr, Varnier, avec paraphe, de nous transporter incessamment au pays des sauvages, Outaouacs, Nez-Percez, Illinois, et autres nations descouvertes et à descouvrir en l'Amérique septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce, pour y faire la recherche et descouverte des mines de toutes façons, surtout de celle de cuivre; nous ordonnant au surplus de prendre possession au nom du Roy de tout le pays habité et non habité où nous passerions, plantant à la première bourgade la croix pour y produire les fruits du Christianisme, et l'Escu de France, pour y asseurer

l'autorité de Sa Majesté et la domination Françoise; Nous, en vertu de nostre commission, ayant fait nostre premier débarquement au village ou bourgade de *Sainte-Marie du Sault,* lieu où les Révérends Pères Jésuites font leurs missions, et les nations des sauvages nommés Achipoés, Malamechs, Noquets, et autres, font leurs actuelles résidences, nous avons fait assembler le plus des autres nations voisines qu'il nous a esté possible, lesquelles s'y sont trouvées au nombre de quatorze nations, à savoir : les Achipoés, les Malamechs et les Noquets, habitant ledit lieu de Sainte-Marie du Sault, et les Banabeouiks et Makomiteks, les Poulteattemis, Oumalominis, Sassassaouacottons, habitant dans la baye nommée des Puants, et lesquels se sont chargez de le faire savoir à leurs voisins qui sont les Illinois, Mascouttins, Outtougamis et autres nations; les Christinos, Assinipoals, Aumoussonnites, Outaouois, Bouscouttons, Niscaks et Masquikoukioeks, tous habitants des terres du nord et proches voisins de la mer, lesquels se sont chargez de le dire et faire sçavoir à leurs voisins, que l'on tient estre en très-grand nombre, habitant sur le bord de la mer mesme, auxquels, en présence des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de tous les François cy-après nommez, nous avons fait faire lecture de nostre dite commission et ycelle fait interpréter en leur langue par le sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie, affin qu'ils n'en puissent ignorer, fesant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du christianisme, et proche d'y celle un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom de très-haut, très-puissant et très-redoutté monarque Louis XIVe du nom, très-chrestien roy de France et

de Navarre, nous prenons possession dudit lieu Sainte-Marie du Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contiguës et adjacentes, iceux tant descouverts qu'à descouvrir, qui se bornent d'un costé aux mers du Nord et de l'Ouest, et de l'autre costé à la mer du Sud, comme de toute leur longitude ou profondeur, levant à chacune desdites trois fois un gazon de terre en criant : Vive le Roy, et le faisant crier à toute l'assemblée, tant Françoise que Sauvage, déclarant auxdites nations cy-dessus que dorénavant, comme dès à présent, ils estoient relevants de Sa Majesté, sujets à subir ses lois et suivre ses coutumes, leur promettant toute protection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, déclarant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Estats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ny ne doivent s'emparer, ny s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa dite Majesté très-Chrestienne et de celuy qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes, et affin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché au derrière des armoiries de France extrait de nostre présent procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient toutes présentes.

Fait à Sainte-Marie du Sault, le 14e de juin, l'an de grâce 1671, aux présences des Révérends Pères : le Révérend Père Claude d'Ablon, supérieur des missions de ces pays-là ; le Révérend Père Gabriel Dreuillettes, le Révérend Père Claude Allouez, le Révérend Père André, tous de la Compagnie de Jésus, et du sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté

en cette partie; le sieur Jolliet, Jacques Mogras, habitans des Trois-Rivières; Pierre Moreau, sieur de la Taupine, soldat de la garnison du chasteau de Québec; Denis Masse; François de Chavigny, sieur de la Chevrottière; Jacques Lagillier; Jean Mayseré; Nicolas Dupuis; François Bibaud; Jacques Joviel; Pierre Porteret; Robert Duprat; Vital Driol; Guillaume Bonhomme et autres témoins.

Ainsy signé :

DAUMONT DE SAINT-LUSSON,
avec paraphe.

XV

Deuxième extrait d'une lettre de Jean Talon au Roy.

Québec, ce 2 novembre 1671.

Je ne suis pas homme de cour et je ne dis pas, par la seulle passion de plaire au Roy et sans un juste fondement, que cette partie de la monarchie françoise deviendra quelque chose de grand. Ce que j'en descouvre de prez me le fait préjuger, et ces parties des nations estrangères qui bordent la mer, si bien establies, tremblent desjà d'effroy à la veue de ce que Sa Majesté a fait icy dans les terres depuis sept ans. — Les mesures qu'on a prises pour les resserrer dans de très-estroites limites par les prises de possession que j'ay fait faire ne souffrent pas qu'elles s'estendent, qu'en mesme temps elles ne donnent lieu de les traitter en usurpateurs et leur faire la guerre. — Et c'est en verité ce que par touttes leurs actions elles tesmoignent beaucoup craindre. Elles connoissent desja

que le nom du Roy est si respandu dans touttes ces contrées parmy les Sauvages que seul il y est regardé comme l'arbitre de la paix et de la guerre. Touttes se detachent insensiblement des autres Européens, et, à l'exception des Irroquois, dont je ne suis pas encore asseuré, on peut presque se promettre de faire prendre les armes aux autres quand on le désirera.

VI

VOYAGE DE CAVELIER DE LA SALLE

AVEC LES SULPICIENS DOLLIER DE CASSON ET BREHAN DE GALLINÉE

PRÉLIMINAIRES DU VOYAGE

DANS LEQUEL CAVELIER DE LA SALLE DÉCOUVRE L'OHIO — 1669

I

Cession et transport, par Cavelier de la Salle, de la seigneurie Saint-Sulpice, en l'isle de Montréal, aux seigneurs du dit lieu, du 9 janvier 1669.

Furent présents le sieur René de la Salle, y demeurant, lequel a reconnu et confessé avoir cédé, transporté et délaissé du tout, dès maintenant à toujours, sans aucune garantie que de ses faits et promesses, aux Messieurs du séminaire Saint-Sulpice. . . . .

A ce présent et acceptant pour eux Révérend Père en Dieu messire Gabriel de Queylus, prestre, abbé de Notre-Dame de Locdieu, Supérieur de messieurs les ecclésiastiques establis en la dite isle, l'un des anciens des dits sieurs du séminaire et envoyé de leur part pour faire les affaires d'icelle isle, la seigneurie appelée de Saint-Sulpice, située en la dite isle, au dessus du sault Saint-Louis.

Ce que le dit sieur cédant a, peut avoir et prendre en icelle, à la réserve qu'il se fait de sept arpens de terre de large sur

soixante de profondeur pour son domaine, au lieu où il a déjà fait faire quelques défrichemens de terre et bastiment commençant sur le bord de la Grande Rivière, fleuve Saint-Laurent. . . . .

Et de la jouissance, pendant les années présentes et suivantes seulement, de cinquante arpens de terre dans les prairie et lac nommés de Saint-Pierre, desquelles terres réservées en propriété, il en sera délivré titres particuliers au dit sieur cédant par le dit sieur abbé de Queylus au nom des seigneurs du dit Montréal, relevant la dite seigneurie Saint-Sulpice des dits seigneurs de Montréal à la foi et hommage, et pour droit de rachat d'une médaille d'argent fin, du poids d'un marc, à chacune mutation de possesseur, pour toutes et sans autres charges.

..... Fait, aux charges et clauses ci-dessus exprimées et outre moyennant la somme de mille livres tournoys, payable à l'arrivée des vaisseaux de France, l'année présente à Québec, et en bonnes marchandises sur le pied du dit Québec, et celle de quatre-vingt livres tournoys que le dit sieur, acceptant au dit nom, a promis et s'est obligé payer à Jacques Lhuillier, dit des Vigets.

Ce fait et passé au dit Montréal l'an 1669, le neuvième jour de janvier, après-midi.

II

Contrat de vente par M. de la Salle au sieur Jean Millot.

Montréal, 3 et 9 février 1669.

Fut présent Robert René Cavelier, sieur de la Salle, y demeurant, lequel a reconnu et confessé avoir vendu, cédé,

transporté et délaissé du tout, dès maintenant et à toujours, au sieur Jean Milot, etc.

A ce présent et acceptant pour eux, leurs hoirs et ayant cause, la consistance de quatre cent vingt arpens de terre, sis et situez en la dite isle, au sault Saint-Louis.

..... Et huit ou neuf arpens, partie débitez et abattus, et ensemble les commencemens de bastimens et autres, généralement les dépendances de la dite terre présentement vendue.

Le tout veu et visité. Le tout en fief noble, sans justice, avec droit de pesche dans le dit fleuve Saint-Laurent et suivant la largeur des dites terres et étendue d'icelles, droit de bastir et construire moulin à vent sur les dites terres pour l'usage seulement des dits accepteurs, pourveu que le dit moulin soit prest à faire farine au mois d'aoust de l'année prochaine, que l'on comptera 1670, après lequel temps expiré, le présent droit demeurera nul.

Et outre, moyennant la somme de deux mille huit cents livres, sur laquelle le dit sieur vendeur a reconnu et confessé en avoir en receu des dits accepteurs.....

Fait et passé au dit Montréal, en la maison des dits accepteurs, l'an 1669, le troisième jour février après-midi.

Le soussigné confesse avoir receu du sieur Jean Milot la somme de 2,645 livres, qu'il me devoit pour reste de la vente de mon habitation, ainsi qu'il est porté en l'autre part du présent contract, dont je le tiens quitte.

Fait à Montréal, le 9e juillet 1669.

III

Engagement de Charles Thoulonnier au service de Cavelier de la Salle.

Montréal, 1[er] juillet 1669.

Furent présents noble homme René Cavelier, sieur de la Salle, y demeurant, d'une part, et Charles Thoulonnier, aussy y demeurant.

Lesquels ont fait ce qui en suit. C'est à sçavoir : ledit Thoulonnier a promis et s'est bien et dument obligé et oblige envers ledit sieur de la Salle, de lui rendre ses services, en tout ce dont il sera trouvé et jugé capable, dans le voyage auquel le dit sieur de la Salle se prépare pour aller aux nations sauvages et esloignées, tant du costé du nord que du sud, sans l'abandonner, soit en y allant, séjournant aux dites nations, que retournant d'icelles en ce lieu, et pour ce faire, le dit Thoulonnier sera tenu se rendre prest à partir au premier ordre du dit sieur de la Salle, au moyen de quoy et du dit engagement le sieur de la Salle s'est réciproquement obligé, et oblige envers le dit Thoulonnier, de le fournir de canot, vivres et équipage nécessaire au dit voyage, et luy payer de gages la somme de quatre cents livres tournoys, à commencer du jour de leur départ de ce lieu pour le dit voyage, et finir au vingtième octobre de l'année prochaine 1670.

Fait et passé au dit Montréal, en la maison du dit sieur de la Salle, l'an 1669, le premier jour de juillet, avant midi.

IV

Vente par le sieur de la Salle aux sieurs Le Ber et Le Moyne, marchands.

Montréal, 6 juillet 1669.

Fut présent noble homme René Cavelier, sieur de la Salle, y demeurant, lequel a reconnu et confessé avoir vendu, cédé, etc.,

Aux sieurs Jacques Le Ber et Charles Le Moyne, marchands, aussy y demeurant, à ce présent et acceptant pour eux le sieur Le Ber,

Une pièce de terre sise et située en la dite isle, au dessus du Sault Saint-Louis.

Et ensemble, tous et chacun des bastiments construits sur icelle pièce de terre, leurs appartenances et dépendances et friche pendant par les racines, le tout en l'estat qu'il se poursuit et comporte.

Et outre, moyennant la somme de six cent soixante livres tournoys, que le dit sieur vendeur a reconnu avoir eue et receue dudit sieur Le Ber, etc.

V

Extrait d'un acte de société entre le sieur Sauvageau de Maisonneuve et Rouxel de la Rousselière, compagnon de Cavelier de la Salle.

8 juillet 1669.

Furent présents le sieur René Sauvageau de Maisonneufve, chirurgien, y demeurant, d'une part, et Jean Rouxel, sieur de

la Rousselière, aussi chirurgien, y demeurant, d'autre part, lesquels ont fait et accordé entre eux ce qui suit :

C'est à sçavoir que la société de tous biens, tant meubles, vivres, marchandises, pelleteries, fruits de terre, instruments de chirurgie et autres médicaments que du revenu de leur labeur et industrie..... faite entre eux dès la Notre-Dame d'aoust dernier passé (1668), durera jusqu'à quatre années après et consécutives..... Pour le tout estre partagé entre eux par moitié et égales portions, pendant lequel temps chacun sera tenu d'employer au bien et profit de la dite société autant qu'il sera en luy, sans pouvoir à l'insceu l'un de l'autre faire aucune dette excédant la somme de cinq sous, si ce n'estoit en quelque nécessité pressante, où il va de la pure perte et partie des biens de la dite société ou des personnes des dits associez..... comme il pourroit peut estre arriver au dit sieur de la Rousselière, dans un voyage qu'il se propose de faire avec le sieur de la Salle, pour aller aux nations sauvages et esloignées, tant du costé du nord que du sud;

Que tout le gain et profit que pourront faire les dits associez par quelque voye et manière que ce puisse estre, pendant le dit temps, sera rapporté à la masse de la dite société pour estre le tout partagé comme dessus.

Et le cas arrivant la mort de l'un des dits associez pendant la dite société, tous les biens de leur communauté demeureront propres au survivant, pour en faire et disposer comme de vray et loyal acquet, à la charge de payer les dettes d'icelle et de faire prier Dieu pour le repos de son âme à la discrétion du survivant.

Signé : Sauvageau, Jean Rouxel.

VI

La Salle dénonce un des complices de l'assassinat de sauvages Iroquois.

5 juillet 1669.

Aujourd'huy est comparu par devant Bénigne Basset, greffier de la ville et seigneurie de l'isle de Montréal, en la Nouvelle-France, noble homme René Cavelier, sieur de la Salle, y demeurant, lequel a dit et dénoncé pour l'intérest public et estat de ce pays que sur le meurtre et vol commis aux personnes sauvages de la nation Onneoute, ce printemps, en la rivière Mascouche, aboutissant dans la rivière Jésus, située au nord, quelques sauvages Hyroquois luy avoient dit que les dits meurtres et vols ne pouvoient avoir esté faits que par quelques François et non des sauvages ennemis, ce qui auroit obligé le dit dénonceur, veu la grande conséquence et préjudice du dit public et estat, d'apporter ses soings à la recherche des dits meurtriers; et ayant sceu que dans le temps de l'hyver précédant le dit printemps, les nommés Estienne Bauchaud, Lafontaine Cochon et Jean Turcot, auroient esté voisins de chasse des dits sauvages Onneoutes en ce lieu, le dit Turcot lui confessa ce qui en suit:

Premièrement que les dits Bauchaud, Lafontaine, Turcot et Cochon estant dans le dit temps du printemps dans la cabane des sauvages massacrez en la rivière Mascouche, ils auroient fait festin d'eau-de-vie et sagamité sur le soir, ayant pris résolution de les massacrer dans leur ivresse pour avoir leur butin, et qu'environ la minuit un des sauvages massacrez estant éveillé de son sommeil, entendant un chat-huant crier,

dit qu'il luy pronostiquoit la mort et qu'il ne verroit pas le soleil le lendemain. A quoy luy respondit le dit Lafontaine, que c'estoit une bagatelle, qu'il ne falloit pas s'arrester à cela, et qu'ensuite les dits Bauchaud, Lafontaine Cochon et Turcot massacrèrent les dits sauvages qui estoient au nombre de six, sçavoir trois hommes, une femme et deux enfans, et prirent leur butin et y firent une cache, vis-à-vis la cabane du dit Bauchaud, et du depuis le dit Turcot ayant esté frustré de sa part du dit butin, auroit dit au nommé Leprévost et deux autres l'assassinat et le vol qu'ils avoient commis, les auroit priés de porter une copie du dit billet inséré au dit Bauchaud, estant pour lors dans la maison de la commune de ce lieu, pour luy dire que, s'il ne vouloit rendre la part du dit butin appartenant au dit Turcot, il déclareroit les dits vol et assassinat, et du depuis que luy Turcot emprunta du sieur dénonceur, disant que ses camarades de chasse luy devoient grande somme de deniers pour des peaux qui lui appartenoient, et que par le moyen de ces peaux, il pourroit s'acquitter de toutes ses debtes, et mena dans le dit canot les dits Prévost et Dufort et autres qu'il ne connoist point. Lequel Turcot estant de retour luy dit qu'il n'avoit point trouvé ses dits camarades de chasse, et encore du depuis le dit sieur dénonceur a sceu du dit Prévost, qu'allant avec le dit Turcot et les dits sus nommez pour trouver les dits camarades de chasse d'iceluy, dit en chemin au nommé Dufort qui estoit avec eux : Où allons nous ? Nous allons nous embarrasser dans ce vol et meurtre et nous prendra-t-on pour complices d'iceluy, et que de plus luy, Bauchaud, nous voyant de rechef après luy avoir porté le dit billet, croira que nous venons de la part de Monsieur de la Mothe ou pour le forcer. — Ce qui les fit retourner sur leurs pas, et que

depuis, le dit Turcot a fait dire par le nommé la Boulaye au dit sieur dénonceur, estant prest de s'enfuir pour éviter le chastiment qu'il croyoit mériter, que les dits Bauchaud et Lafontaine Cochon l'avoient voulu encore engager dans d'autres résolutions tendantes à mesme fin, soit par armes et poison, et qu'ils estoient partis dans ce dessein pour en attraper ou sur l'Hyroquois ou sur autres, ce que le dit sieur dénonceur certifie véritable : En foy de quoy, il a signé les présentes qui furent faites et passées en sa maison, au dit Montréal, l'an 1669, le 5e jour de juillet, avant midy, pour servir au public et à l'estat du pays, ainsy que de raison.

Robert René CAVELIER.

BASSET, *greffier*.

VII

Mémoire de l'action que Lafontaine Cochon, Bauchot et Turcot ont fait par ensemble.

Premièrement : ils ont tué trois hommes Iroquois, une femme et deux enfants, dont l'un des enfants est âgé d'environ un an et demi, et l'autre de sept ou huit ans, dont les corps sont tous amarrés dans un canot avec des perches par le travers. Ils ont fait couler bas le canot à une demi-lieue en deçà du premier rapide et, pour enseigne, sous un arbre couché sur l'eau, et les ayant tués pour avoir leur pelleterie, ils ont eu et emporté pour pillage cinquante-trois peaux d'orignal seiches et cinq belles peaux passées, de plus trente beaux castors, trois fusils et bien cent cinquante livres de graisse, trois capots d'hommes et deux petits, trois paires de bas et deux paires de

mitasses, lesquelles marchandises Monsieur Migeon leur avoit faites, dont j'en laisse un capot, une couverte et mesme de la pourcelaine pour marque que Monsieur Migeon reconnoistra fort bien. Je laisse le présent billet à un homme qui trouvera fort bien les corps, et à qui j'ay donné toutes les marques que je puis avoir de cette action. Je laisse cette copie à mes amis pour faire perdre La Fontaine Cochon et Bauchot, qui, après avoir esté participans de l'action, m'ont volé et frustré de ma part, qui se monte à plus de 400 livres, par une lascheté la plus noire... m'ayant voulu faire accroire que toute la cache avoit esté enlevée, laquelle cache nous avions faite de tout ce butin dans un islot qui est dans la rivière Jésus, qui est quasi devant la cabane. M'estant donc soigneusement informé, j'ay reconnu qu'ils l'ont fait enlever lorsque j'estois au Mont Roial. Voilà la copie de ce que j'ay laissé entre les mains de mes amis.....

VIII

Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Gallinée.

(1669-1670.)

L'an 1669, M. Dolier alla passer une partie de l'hiver avec un capitaine Nipissirinien, appelé Nitarikijk, pour apprendre dans les bois la langue Algonquine. Le capitaine avoit un esclave dont les Outaouacs luy avoient fait présent l'année précédente, qui estoit d'une nation fort esloignée du Sud-Ouest. Cet esclave fut envoyé par son maistre au Montréal pour y chercher quelque chose. Il y vint voir M. l'abbé de Queylus

devant qui il fit une description si naïve du chemin de son pays, qu'il fit croire à tout le monde qu'il l'avoit fort présent, et qu'il y pourroit facilement conduire tous ceux qui y voudroient aller avec luy.

M. l'abbé de Queylus, qui a un zèle fort grand pour le salut des sauvages de ce pays, et qui vit que cet homme pourroit beaucoup servir pour la conversion des peuples de son pays, qu'il disoit estre en fort grand nombre, ne crut pouvoir mieux faire que d'escrire à M. Dolier par ce mesme esclave, que s'il se trouvoit tousjours dans la mesme disposition qu'il luy avoit tesmoignée depuis longtemps pour travailler au salut des sauvages, qu'il croyoit que Dieu luy en présentoit une belle occasion par le moyen de cet esclave qui le pourroit conduire parmi des nations inconnues jusqu'icy aux François, et qui auroient peut-estre plus de docilité que celles que nous avons connues jusques icy, auprès desquelles on n'a pu encore faire aucun fruit.

M. Dolier, qui estoit véritablement dans le dessein de se sacrifier dans quelques-unes des missions de ce pays, prit cette occasion comme si elle luy eut esté envoyée de Dieu, et fit grande amitié à cet esclave, taschant de tirer de luy quelque connoissance de sa langue naturelle. Enfin, il fit si bien auprès de cet homme, qu'il tira promesse de luy qu'il le conduiroit dans son pays.

Ce fut dans ce dessein que M. Dolier revint du bois avant les sauvages avec qui il estoit, afin d'aller à Québec acheter les choses qui estoient nécessaires pour cette entreprise, après avoir receu de M. de Queylus les ordres nécessaires.

Ce fut en ce lieu que M. de Courcelles le pria de vouloir s'unir avec M. de la Salle, frère de M. Cavelier, pour faire en-

semble le voyage que M. de la Salle avoit prémédité depuis longtemps vers une grande rivière qu'il avoit conceue (selon ce qu'il pensoit avoir appris des sauvages) avoir son cours vers l'Occident, au bout de laquelle, après sept ou huit mois de marche, les dits sauvages disoient que la terre estoit coupée, c'est-à-dire, selon leur manière de parler, que cette rivière tomboit dans la mer, et cette rivière s'appelle dans la langue des Iroquois Ohio. C'est sur cette rivière que sont placées quantité de nations dont on n'a veu encore personne icy, mais si nombreuses qu'au rapport des sauvages, telle nation aura 15 ou 20 villages. L'espérance du castor, mais surtout celle de trouver par icy passage dans la mer Vermeille, où M. de la Salle croyoit que la rivière d'Ohio tomboit, luy firent entreprendre ce voyage pour ne pas laisser à un autre l'honneur de trouver le chemin de la mer du Sud, et par elle celuy de la Chine. M. de Courcelles, gouverneur de ce pays, vouloit appuyer ce dessein où M. de la Salle lui faisoit voir quelque probabilité, par un grand nombre de belles paroles dont il ne manque pas, mais enfin ce voyage tendoit à une descouverte qui ne pouvoit estre que glorieuse à celuy sous le gouvernement duquel elle se faisoit et qui, de plus, ne lui coustoit rien.

Ce dessein autorisé de M. le Gouverneur, lettres patentes furent expédiées à M. de la Salle qui portoient permission de fureter dans tous les bois et toutes les rivières et lacs du Canada, pour voir s'il n'y auroit rien de bon, et prière aux gouverneurs des provinces èsquelles il pourroit arriver, comme de la Virginie, Floride, etc., de luy permettre passage et donner secours comme ils voudroient que nous leur fissions en pareil cas. Ce fut encore pour appuyer ce dessein que M. Dolier fut prié par M. le Gouverneur de tourner son zèle vers les peuples

habitans sur la rivière d'Ohio et de vouloir accompagner M. de la Salle. Il y eut de plus permission aux soldats qui vouloient entreprendre ce voyage de sortir des troupes, tant il y a que ce voyage fit grand bruit.

MM. Dolier et de la Salle remontèrent au Montréal après avoir fait leurs emplettes à Québec, et achetèrent le plus de canots qu'ils purent afin de pouvoir emmener avec eux le plus de monde que faire se pourroit. M. Barthelmy estoit destiné pour estre de la partie et avoit receu mission de M. l'Évesque de Canada aussy bien que M. Dolier. Ainsi, sur la fin du mois de juin 1669, tout le monde se préparoit tout de bon pour partir. M. de la Salle vouloit mener 5 canots et 14 hommes, et MM. Dolier et Barthelmy 3 canots et 7 hommes.

On parloit desjà de partir au plus tost et tout le monde avoit fait, quand il vint en pensée à M. l'abbé de Queylus que M. de la Salle pourroit bien abandonner nos Messieurs, et que son humeur, qu'on connoissoit assez légère, le pourroit bien porter à les quitter à la première fantaisie, peut-estre lorsqu'il seroit le plus nécessaire d'avoir quelqu'un qui sceust un peu se reconnoistre pour le retour ou qui sceust la situation des pays connus, afin de ne les jetter pas avec imprudence dans de mauvais pas, et, de plus, on eust été bien aise d'avoir quelque carte asseurée du chemin qu'on projetoit.

Ce fut par ces considérations que monsieur l'abbé de Queylus me permit d'accompagner M. Dolier lorsque je luy en demanday la permission. J'avois desjà quelque teinture des mathématiques et assez pour bastir tellement que tellement une carte, mais toujours suffisante pour me faire retrouver le chemin pour le retour, de quelque lieu où je fusse allé dans les bois et dans les rivières de ce pays, et d'ailleurs on fut bien

aise de laisser icy quelque personne qui sceust l'Algonquin pour servir d'interprète aux Outaouacs lorsqu'ils viennent icy. Ainsi je fus accepté pour le voyage au lieu de M. Barthelmy qui, pour la connoissance entière qu'il a de la langue Algonquine, pouvoit estre en ce lieu plus utile que moy.

Je n'eus que trois jours à faire mon équipage. Je pris deux hommes et un canot avec quelques marchandises propres pour acheter des vivres dans les nations par lesquelles nous devions passer, et fus aussitost prest à m'embarquer comme les autres. La précipitation avec laquelle mon voyage fut résolu ne me permit pas d'escrire à M. l'Évesque et à M. le Gouverneur.

Notre flotte étoit de sept canots montez chacun de trois hommes, qui partit de Montréal le 6 juillet 1669, sous la conduite de deux canots d'Iroquois Sonnontoueronons, qui estoient venus au Montréal dès l'automne de l'an 1668, pour faire leur chasse et leur traitte. Ces gens icy avoient demeuré fort longtemps chez M. de la Salle, et lui avoient dit tant de merveilles de la rivière d'Ohio, qu'ils disoient connoistre parfaitement, qu'ils enflammèrent en luy plus que jamais le désir de l'aller voir. Ils luy disoient que cette rivière prenoit son origine à trois journées de Sonnontouan, et qu'après un mois de marche, on y trouvoit les Honniasontkeronons et les Chiouanons, et qu'après avoir passé ceux-cy et un grand sault ou cheute d'eau qu'il y a dans cette rivière, on trouvoit les Outagame et le pays des Iskousogos, et enfin un pays si abondant en chevreuils et bœufs sauvages, qu'ils y estoient aussy espais que le bois, et une si grande quantité de peuples qu'il ne se pouvoit davantage.

M. de la Salle rapportoit toutes ces choses à M. Dolier, dont le zèle s'enflammoit toujours de plus en plus pour le

salut de ces pauvres sauvages qui, peut estre, eussent fait bon usage de la parole de Dieu, si elle leur eust esté annoncée, et la grandeur de ce zèle empeschoit M. Dolier de remarquer que M. de la Salle, qui disoit entendre parfaitement les Iroquois et apprendre d'eux toutes ces choses par la connoissance parfaite qu'il avoit de leur langue, ne la sçavoit point du tout et s'engageoit à ce voyage presque à l'estourdie, sans savoir quasi où il alloit. On luy avoit fait espérer qu'en faisant quelque présent au village des Sonnontouans, il auroit avec facilité des esclaves des nations où il prétendoit aller, qui luy serviroient de guides.

Pour moy, je ne voulus point partir d'icy que je ne menasse un homme avec moy qui sceust l'Iroquois. Je me suis appliqué à l'Algonquin depuis que je suis icy; mais j'eusse bien voulu pour lors sçavoir autant d'Iroquois comme je sçavois d'Algonquin. Je ne pus trouver qu'un Hollandois qui pust me servir pour ce dessein. Il sçait parfaitement l'Iroquois, mais il ne sçait que bien peu le François; enfin, n'en pouvant trouver d'autre, je m'embarquay. Nous avions dessein, M. Dolier et moy, de passer par Kenté pour prendre langue de nos Messieurs qui y sont en mission, mais nos guides estoient du grand village de Sonnontouan, que nous n'osasmes quitter, de peur de n'en pas retrouver d'autres.

En l'équipage que j'ay dit, nous partismes de Montréal le 6[e] juillet 1669 et montasmes le mesme jour le sault Sainct-Louis, qui n'en est qu'à une lieue et demye. La navigation au dessus de Montréal est toute différente de celle qui est au dessous, car celle-cy se fait en vaisseaux, barques, chaloupes, et bateaux, parce que le fleuve Saint-Laurent est fort profond jusques au Montréal, l'espace de deux cents lieues, mais immédiatement au dessus de Montréal, se rencontre un sault ou

cheute d'eau parmi quantité de grosses roches qui ne permettent à aucun bateau de passer, de sorte qu'on ne peut se servir que de canots, qui sont de petits canots d'escorce de bouleau d'environ vingt pieds de long et deux pieds de large, renforcées dedans de varangues et lisses de cèdres fort minces, en sorte qu'un homme le porte aisément, quoyque ce bateau puisse porter quatre hommes et huit ou neuf cents livres pesant de bagage. Il s'en fait qui portent jusques à dix ou douze hommes avec leur équipage, mais il faut deux ou trois hommes pour les porter.

Cette façon de canots fait la navigation la plus commode et la plus commune de ce pays, quoyqu'il soit vray de dire que, quand on est dans un de ces bastiments, on est tousjours, non pas à un doigt de la mort, mais à l'espaisseur de cinq ou six feuilles de papier. Ces canots coustent aux François qui les achètent des sauvages neuf ou dix escus de hardes, mais de François à François, ils sont bien plus chers. Le mien me couste quatre-vingts livres. Et il n'y a que les peuples qui parlent Algonquin qui bastissent bien ces canots. Les Iroquois se servent pour leurs canots de toutes sortes d'escorces, hormis de celle du bouleau, et bastissent des canots mal faits et fort pesants, qui ne durent au plus qu'un mois, au lieu que ceux des Algonquins, estant conservez, durent cinq à six ans.

On ne nage pas dans ces canots comme dans un bateau, où l'aviron tient à une cheville sur le bord du bateau ; mais icy, on tient une main proche la pelle de l'aviron et l'autre main au bout du manche, et on s'en sert à pousser l'eau derrière soy sans que le dit aviron touche en quelque manière que ce soit au canot. De plus, il faut se tenir tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder

l'équilibre, car ces bastiments sont si légers, qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir. Leur fragilité est si grande, que de porter un peu sur une pierre ou d'y aborder un peu lourdement est capable de faire un trou, qu'on peut, à la vérité, accommoder avec du bray.

La commodité de ces canots est grande dans ces rivières qui sont toutes pleines de cataractes ou cheutes d'eau et de rapides par lesquels il est impossible de passer aucun bateau, auxquels, quand on est arrivé, on charge canot et bagage sur les espaules, et on va par terre jusques à ce que la navigation soit belle ; et pour lors on remet son canot à l'eau et on se rembarque. Si Dieu me fait la grâce de retourner en France, je tascheray d'y faire porter un de ces canots pour le faire voir à ceux qui n'en auroient point veu ; et je ne voy aucun ouvrage des Sauvages qui me paroisse mériter l'attention des Européens que leurs canots et leurs raquettes pour marcher sur les neiges. Il n'y a point de voiture ny meilleure ny plus prompte que celle du canot ; car quatre bons canoteurs ne craindront pas de faire pari de passer dans leur canot devant huit ou dix rameurs dans la chaloupe la mieux allante qu'on puisse voir.

J'ay fait une grande digression icy sur les canots parce que, comme j'ay desjà dit, je n'ay rien trouvé icy de plus beau ny de plus commode ; et sans cela, il seroit impossible de naviguer au dessus de Montréal ny dans aucune des rivières de ce pays, où il y en a un grand nombre dont je ne sache pas aucune où il n'y ayt quelque cheute d'eau ou sault dans lesquels on se perdroit infailliblement si on les vouloit passer.

Les auberges ou retraites pour la nuit sont aussi extraordi-

naires que les voitures, car, après avoir nagé ou porté tout le long du jour, vous trouvez sur le soir la belle terre, toute preste à recevoir votre corps fatigué. Lorsqu'il fait beau, après avoir deschargé son canot, on fait du feu et on se couche sans se cabaner autrement; mais quand il fait de l'eau, il faut aller peler des arbres, dont on arrange les escorces sur quatre petites fourches dont vous faites une cabane pour vous sauver de la pluie. Les Algonquins portent avec eux des escorces de bouleaux, minces et cousues ensemble, en sorte qu'elles ont quatre brasses de long et trois pieds de largeur. Elles se roulent en fort petit volume, et sous trois de ces escorces suspendues sur des perches, on peut facilement mettre huit ou neuf hommes bien à couvert. On en fait mesme des cabanes pour l'hyver qui sont plus chaudes que nos maisons. On arrange vingt ou trente perches en long, en sorte qu'elles se touchent toutes par le haut, et on estend les escorces sur les perches avec un peu de feu au milieu. J'ay passé sous ces escorces des jours et des nuits où il faisoit grand froid, lorsqu'il y avoit trois pieds de neige sur la terre, sans en estre extraordinairement incommodé.

Pour ce qui est de la nourriture, elle est capable de faire brusler tous les livres que les cuisiniers ayent jamais fait et de les faire renoncer à leur science. Car on trouve moyen, dans le bois de Canada, de faire bonne chère sans pain, sans vin, sans sel, sans poivre, ny aucune espicerie. Les vivres ordinaires sont du bled d'Inde, qu'on nomme en France bled de Turquie, qu'on pile entre deux pierres et qu'on fait bouillir dans de l'eau; l'assaisonnement est avec de la viande ou du poisson lorsqu'on en a. Cette vie nous parut à tous si extraordinaire que nous nous en ressentismes; car pas un ne fut exempté de

quelque maladie avant que nous ne fussions à cent lieues de Montréal.

Nous prismes le chemin du lac Ontario, où nos guides nous conduisirent le long du fleuve Saint-Laurent. Le chemin est extrêmement fascheux jusqu'à Otondiata, environ à 40 lieues d'icy, car il faut presque toujours estre à l'eau pour traisner les canots. Il n'y a jusques là que 13 ou 14 lieues de belle navigation dans le lac Saint-François et le lac Saint-Louis. Les bordages de la rivière sont d'assez belle terre par cy par là, mais communément ce sont de purs sables ou des roches. Il est vray que la pesche est assez bonne dans tous ces rapides, car nous n'avions qu'à mettre la ligne à l'eau pour pescher le plus souvent 40 ou 50 poissons qu'on appelle icy de la barbue. Il n'y en a point en France de pareil. Les voyageurs et les pauvres gens s'en nourrissent fort commodément, car il se peut manger et est fort bon cuit à l'eau sans aucune sauce. Il est aussy plein d'une fort bonne huile qui assaisonne admirablement la sagamité. C'est ainsy qu'on nomme le potage de bled d'Inde.

Nous eusmes au lac Saint-François deux eslans qui furent le commencement de notre chasse. Nous en fismes fort grande chère. Ces eslans sont des animaux grands comme des mulets et faits à peu près comme eux, sinon que l'eslan a le pied fourchu et des bois fort grands à la teste qu'il quitte tous les hivers, et qui sont plats comme ceux des daims. La chair en est fort bonne, surtout quand il est gras, et la peau en est fort estimée. C'est ce qu'on appelle icy communément de l'orignal. La chaleur qu'il faisoit pour lors et le peu d'expérience que nous avions de la vie des bois, firent que nous laissasmes perdre une bonne partie de notre viande.

La manière de la conserver dans les bois où il n'y a point de sel est de la couper par plaques fort minces, et de l'estendre sur un gril qu'on élève à trois pieds de terre, et qui est couvert de petites gaules de bois sur lesquelles on estend sa viande, puis on fait du feu dessus le gril et on dessèche au feu et à la fumée cette viande jusques à ce qu'il n'y ayt plus aucune humeur dedans et qu'elle soit sèche comme un morceau de bois, et on la met par paquets de 30 ou 40 qu'on enveloppe dans des escorces, et estant ainsy empaquetée, elle se garderoit cinq ou six ans sans se gaster. Lorsqu'on la veut manger, on la réduit en poudre entre deux pierres et on la met bouillir un bouillon avec du bled d'Inde. La perte de notre viande fit que pendant presque un mois, nous ne mangeâmes que du bled d'Inde avec de l'eau, car le plus souvent nous n'estions pas en lieu de pesche et nous n'estions pas dans la saison des bonnes chasses.

Enfin avec toute notre misère, nous descouvrîmes le lac Ontario le 2e jour d'aoust, qu'on aperçoit comme une grande mer sans voir d'autre terre que celle qu'on costoye. Ce qui paroist de terre sur le bord du lac ne sont que sables et roches. Il est vray que dans la profondeur des bois, on y remarque de fort belles terres, surtout le long de quelques rivières qui se deschargent dans le lac, et c'est par ce chemin que les R. P. Jésuistes vont à leurs missions des Iroquois, et c'est dans la rivière d'Onnontagué qu'ils prétendent faire leur principal establisssement. Ils y ont à présent 8 ou 10 hommes pour y bastir une maison et y faire des déserts pour semer des grains. Avant cette année, il n'y avoit qu'un Père et un homme pour chaque nation; mais ils ont fait cette année un embarquement considérable d'hommes et de marchands pour commencer un esta-

blissement qui soit durable, où les missionnaires se puissent retirer de temps en temps pour renouveler leurs forces spirituelles et corporelles, car à vray dire, la vie de missionnaires dans ce pays icy est la vie la plus dissipante qui se puisse imaginer. On n'y pense presque qu'aux nécessitez corporelles, et l'exemple continuel qu'on a des sauvages qui ne pensent qu'à satisfaire leur chair porte l'esprit dans un relasche presque inévitable, si on n'y prend garde.

Il tombe dans le lac Ontario des rivières qui conduisent dans les bois des cinq nations Iroquoises, comme vous les verrez marquées dans la carte. Le 8 aoust, nous arrivasmes dans une isle où un sauvage Sonnontouan a fait une espèce de maison de campagne, où il se retire l'esté pour manger avec sa famille un peu de bled d'Inde et de citrouille qu'il y fait tous les ans. Il s'est si bien caché qu'à moins de sçavoir l'endroit, on auroit bien de la peine à le trouver, et il faut qu'ils se cachent ainsi lorsqu'ils sortent de leurs villages, de peur que leurs ennemis, qui sont tousjours autour d'eux pour les surprendre et les assommer, ne les descouvrent.

Ce bon homme nous receut fort bien et nous fit grande chère de citrouilles bouillies à l'eau. Notre guide voulut demeurer deux jours avec luy, après quoy nous ayant quittez pour aller avertir au village de notre arrivée, nous n'estions pas dans une asseurance entière de nostre vie auprès de cette nation, et quantité de raisons nous donnoient lieu d'appréhender quelque chose de fascheux.

Premièrement, la paix estoit faite depuis très-peu de temps, et il estoit souvent arrivé à ces barbares de la rompre avec nous lorsqu'elle paroissoit encore mieux affermie que celle-cy, et d'autant plus qu'il n'y a point de maistres parmi eux, cha-

cun estant parfaitement libre de ses actions, de sorte qu'il ne faut qu'un jeune brutal à qui la paix ne plaira pas, ou qui se souviendra qu'un de ses parents a esté tué dans les guerres précédentes, pour venir faire quelque acte d'hostilité et rompre ainsi le traité qui auroit esté fait par les vieillards.

En second lieu, les Antastogué ou Antastouais, qui sont les Sauvages de la Nouvelle-Suède, qui ont guerre contre les Sonnontouans, font continuellement des courses autour de leur pays, et depuis peu avoient tué dix hommes dans le lieu mesme où nous avions esté obligez de séjourner un mois entier.

En troisiesme lieu, huit ou quinze jours avant notre départ de Montréal, 3 soldats de ceux qui y sont en garnison, estant allez en traite, trouvèrent un sauvage de Sonnontouan qui avoit quantité de pelleteries pour lesquelles avoir ils résolurent d'assassiner ce sauvage, et le firent en effet. Par bonheur pour nous, la chose fut descouverte cinq à six jours avant notre départ, et les criminels convaincus furent passez par les armes, en présence de plusieurs sauvages de Sonnontouan qui estoient pour lors icy, qui s'apaisèrent à la veue de cette justice; car ils avoient résolu de tuer pour la vengeance du mort, qui estoit considérable, tout autant de François qu'ils en pourroient attraper à l'escart. Jugez s'il auroit fait bon pour nous dans ce pays, si nous fussions partis de Montréal avant qu'on eust exécuté ces criminels; mais tousjours, quoyque le gros de la nation fut apaisé par cette exécution, les parents du mort ne se tenoient pas satisfaits et vouloient à toute force sacrifier à leur vengeance quelques François et s'en vantoient hautement. C'est ce qui estoit cause que nous faisions sentinelle toutes les nuits, et que nous tenions tousjours toutes nos armes en bon estat.

Cependant, je vous puis assurer que pour une personne qui se voit au milieu de toutes ces craintes, et qui doit encore adjouster la crainte continuelle de mourir de faim ou de maladie au milieu d'un bois, sans assistance, au milieu, dis-je, de toutes ces craintes, quand on croit y estre par la volonté de Dieu et dans la pensée que ce que l'on souffre luy est agréable et pourra servir au salut de quelqu'un de ces pauvres sauvages, non seulement on est sans tristesse, mais encore on gouste une joye très-sensible au milieu de toutes ces peines.

C'est ce que nous avons plusieurs fois expérimenté, mais principalement M. Dolier, qui fut malade, auprès de Sonnontouan, d'une fièvre continue qui faillit à l'emporter en peu de temps. Il me disoit pour lors : Je suis très-content et j'ay mesme de la joye de me voir dans l'abandon où je suis de tout secours spirituel et corporel. Ouy, disoit-il, j'aimerois mieux mourir au milieu de ce bois dans l'ordre de la volonté de Dieu, comme je crois y estre, qu'au milieu de tous mes frères dans le séminaire de Saint-Sulpice.

Enfin, après trente-cinq jours de navigation fort difficile, nous arrivasmes à une petite rivière appelée des Sauvages Karontagouat, qui est à l'endroit du lac le plus proche de Sonnontouan, environ à 100 lieues vers le sud-ouest de Montréal. Je pris hauteur en ce lieu avec le baston de Jacob que j'avois porté, le 26 aoust 1669, et comme j'avois un fort bel horizon du costé du nord, car on n'y voit non plus de terre qu'en pleine mer, je pris hauteur par derrière qui est la plus asseurée. Je trouvay donc le soleil distant du zénith de 33 degrés auxquels j'adjoustay 10 degrés 12 minutes de déclinaison nord que le soleil avoit ce jour-là. L'équinoctial se trouva esloigné du zénith et, par conséquent, le pôle arctique élevé sur l'horizon en ce

lieu de 43 degrés 12 minutes, qui est la véritable latitude de ce lieu là, ce qui s'accordoit assez bien avec ce que je trouvois avoir acquis de latitude selon les rumbs de vent que nous avions couru, suivant l'usage des matelots qui ne laissent pas d'avoir la latitude par laquelle ils sont, quoyqu'ils n'ayent aucun instrument pour prendre hauteur.

Nous ne fusmes pas plustost arrivez en ce lieu que nous fusmes visitez de quantité de sauvages qui nous vinrent faire de petits présents de bled d'Inde, de citrouilles, de meures de haye et de bluets, qui sont des fruits dont ils ont en abondance. Nous leur rendions la pareille en leur faisant aussi présent de couteaux, d'aleines, d'aiguilles, de rassade et autres choses qu'ils estiment et dont nous estions bien munis.

Nos guides nous prièrent d'attendre en ce lieu jusques au lendemain, et que les considérables ne manqueroient pas de venir le soir avec des vivres pour nous conduire au village; et en effet, le soir ne fut pas plustost venu, que nous vismes arriver une grosse troupe de sauvages avec quantité de femmes chargées de vivres, qui se vinrent cabaner auprès de nous et nous faire du pain de bled d'Inde et de fruits. Ils ne voulurent point parler là en forme de conseil, mais nous dirent qu'on nous attendoit au village, et qu'on avoit envoyé par toutes les cabanes pour assembler tous les vieillards au conseil qu'on devoit tenir pour apprendre le sujet de notre arrivée. Nous nous assemblasmes pour lors, M. Dolier, M. de la Salle et moy, pour sçavoir de quelle manière nous agirions et ce qu'on offriroit pour les présens, et combien on en feroit, et on résolut que j'irois au village avec M. de la Salle pour tascher d'avoir un esclave des nations où nous voulions aller pour nous y conduire, et que nous menerions avec nous huit de nos François.

Le reste demeureroit avec M. Dolier à la garde des canots. La chose fut exécutée de cette sorte, et le jour ne parut pas plus tôt le lendemain 12 d'aoust, que nous fusmes advertis par les sauvages qu'il estoit temps de partir. Nous nous mismes donc en chemin, 10 François avec 40 ou 50 sauvages qui nous obligeoient de lieue en lieue de nous reposer, de peur de nous fatiguer trop, et environ à moitié chemin nous trouvasmes une autre troupe de sauvages qui venoient au devant de nous et nous firent présent de vivres, et se joignirent à nous pour retourner au village; quand nous en fusmes environ à une lieue, les haltes furent plus fréquentes et le peuple grossissoit de plus en plus notre troupe, jusqu'à ce qu'enfin nous nous vismes à la veue du grand village qui est au milieu d'un grand désert d'environ 2 lieues de tour. Pour y arriver, il faut remonter un petit costeau sur le bord duquel le village est situé. D'abord que nous eusmes monté ce costeau, nous aperceumes une grosse troupe de vieillards assis sur l'herbe qui nous attendoient, et qui nous avoient aussy laissé une belle place vis-à-vis d'eux, où ils nous convièrent de nous asseoir, ce que nous fismes. Au mesme temps, un vieillard qui ne voyoit presque plus et qui à peine se pouvoit soustenir, tant il estoit vieux, se leva et nous fit d'un ton fort animé une harangue par laquelle il nous tesmoignoit sa joye de notre arrivée, que nous pouvions regarder les Sonnontouans comme nos frères et qu'ils nous regardoient comme les leurs, et qu'en cette veue ils nous prioient d'entrer dans leur village où ils nous avoient préparé une cabane en attendant que nous ouvrissions nostre pensée. Nous les remerciasmes deleurs civilitez, et leur fismes dire par notre interprète que le lendemain nous leur dirions le sujet de notre voyage.

Cela fait, un sauvage qui faisoit la charge d'introducteur des ambassadeurs se présenta pour nous conduire à notre logis; nous le suivismes, et il nous mena dans la plus grande cabane du village, où l'on nous avoit préparé nostre demeure, avec ordre aux femmes de cette cabane de ne nous laisser manquer de rien. Et en effet, elles furent toujours fort fidèles, pendant que nous fusmes là, à nous faire chaudière et nous apporter le bois nécessaire pour esclairer la nuit.

Ce village, comme tous ceux des sauvages, n'est autre chose qu'un amas de cabanes entourées de palissades de perches de 12 ou 13 pieds de haut, liées ensemble par le haut et plantées en terre avec de grands tas de bois à hauteur d'homme, par derrière ces palissades, sans que les courtines soient autrement flanquées, mais seulement un simple enclos tout carré, de sorte que ces forts ne sont d'aucune deffense, outre qu'ils n'ont presque jamais le soin de se placer sur le bord de quelque ruisseau ou fontaine, mais sur quelque costeau, où ils sont pour l'ordinaire assez esloignez de l'eau. Dès le soir du 12, nous vismes arriver tous les considérables des autres villages pour se trouver au conseil qui se devoit tenir le lendemain.

La nation des Sonnontouans est la plus nombreuse de tous les Iroquois : elle est composée de quatre villages, dont deux renferment chacun cent cinquante cabanes, et les deux autres environ trente cabanes, et en tout, peut-estre, mille ou douze cents hommes capables de porter les armes. Les deux grands villages sont environ à six ou sept lieues l'un de l'autre, et tous deux à six ou sept lieues du bord du lac; les terres entre le lac et le grand village le plus à l'orient, où j'allois, sont la plus grande part de belles grandes prairies où l'herbe est aussi

haute que moy; et dans les lieux où il y a des bois, ce sont des chesnes si clairs qu'on y pourroit facilement courir à cheval, et ce pays clair dure, à ce qu'on nous dit, vers l'est, plus de cent lieues. Pour ce qui est vers l'ouest et le sud, il dure si longtemps qu'on n'en sçait pas le bout, principalement vers le sud, où l'on rencontre des prairies sans aucun arbre de plus de cent lieues de long, où les Sauvages qui y ont été disent qu'il y vient de fort bons fruits et des bleds d'Inde extrêmement beaux.

Enfin, le 13 août estant arrivé, les sauvages s'assemblèrent dans nostre cabane au nombre de cinquante ou soixante considérables de la nation. Leur coustume est, en entrant, de se mettre dans la place la plus commode de celles qu'ils trouvent vides, sans considération d'aucun rang, et de prendre d'abord du feu pour allumer leurs pipes, qui ne leur sortent point de la bouche pendant tout le temps du conseil, et disent que les bonnes pensées viennent en fumant.

Quand nous vismes l'assemblée assez nombreuse, nous commençasmes à parler d'affaires, et ce fut pour lors que M. de la Salle avoua qu'il n'estoit point capable de se faire entendre; d'autre part, mon interprète dit qu'il ne sçavoit pas assez de François pour se faire tout-à-fait bien entendre à nous. Ainsi nous jugeasmes plus à propos de nous servir de l'homme du père Firmin pour faire notre harangue, et nous rapporter ce que les sauvages diroient; et en effet la chose se passa ainsi. Il est à remarquer que le père Firmin n'estoit pas alors au lieu de sa mission, mais il estoit allé depuis peu de jours à Onontagué pour une assemblée qui s'y devoit faire de tous les Jésuites respandus dans les cinq nations Iroquoises. Il n'y avoit pour lors que l'homme du père Firmin qui nous servoit d'interprète.

Notre premier présent fut d'un pistolet à deux coups qui valoit soixante livres, et la parole que nous joignismes au présent fut que nous les regardions comme nos frères, et qu'en cette qualité nous étions si fort dans leurs intérests que nous leur faisions présent de ce pistolet à deux coups, afin que d'un coup ils puissent tuer les Loups, et de l'autre les Andostoues, qui sont deux peuples contre lesquels ils ont une guerre cruelle.

Le second présent fut de six chaudières, six haches, quatre douzaines de couteaux et cinq ou six livres de grosse rassade, et la parole fut que nous venions de la part de l'Onontio (c'est ainsi qu'ils appellent M. le Gouverneur) pour affermir la paix.

Enfin, le troisiesme présent fut de deux capots, quatre chaudières, six haches et quelque rassade; et la parole fut que nous venions de la part d'Onontio, pour voir les peuples nommez par eux les Toagenha, situez sur la rivière d'Ohio, et que nous leur demandions un esclave de ce pays-là pour nous y conduire. Ils jugèrent qu'il falloit penser à notre proposition. Ainsi ils attendirent au lendemain à nous respondre. Ces peuples ont cette manière d'agir, qu'ils ne parlent d'aucune affaire qu'ils ne fassent quelque présent, comme pour servir de mémorial à la parole qu'ils donnent.

Le lendemain venu, ils se rendirent tous de bon matin chez nous, et le plus considérable d'entre eux fit un présent d'un collier de porcelaine pour nous dire que nous estions les bienvenus chez nos frères. Le second présent fut un second collier de pourcelaine, pour nous dire qu'ils estoient bien résolus d'entretenir la paix avec les François, et que ceux de leur nation n'avoient jamais fait la guerre aux François; qu'ils ne vouloient pas commencer dans un temps de paix. Pour le troisiesme présent, ils nous dirent qu'ils nous donneroient un

esclave, comme nous le demandions, mais qu'ils nous prioient d'attendre que leurs gens fussent venus de la traite des Hollandois, où ils avoient mené tous leurs esclaves, et que, pour lors, ils ne manqueroient pas de nous en donner un. Nous leur dismes de ne pas nous faire attendre plus de huit jours, parce que la saison pressoit, et ils nous le promirent. Cela fait, chacun s'en alla chez soy.

Cependant on nous traitoit le mieux qu'on pouvoit, et chacun à l'envie nous faisoit festin à la mode du pays. Il faut que je vous avoue que plusieurs fois, j'ay eu plus d'envie de rendre ce que j'avois dans l'estomac que d'y mettre quelque chose de nouveau. Le grand mets, dans ce village où ils ont rarement de la viande fraische, est d'un chien dont ils grillent le poil sur des charbons après l'avoir bien raclé. Ils le coupent par morceaux et le mettent à la chaudière, puis quand il est cuit, ils vous en servent un morceau de trois ou quatre livres dans un plat de bois qui n'a jamais esté frotté d'autre torchon que des doigts de la maistresse du logis, qui paroissent tous escrits par la graisse qui est tousjours dans leur plat de l'espaisseur d'un écu blanc. Un autre de leurs plus grands ragousts est de la farine de bled d'Inde cuite à l'eau et puis servie dans un plat de bois avec deux doigts d'huile d'ours, de tournesol ou de noix par dessus. Il n'y avoit pas un enfant dans le village qui ne s'empressast à nous apporter tantost des cannes de bled d'Inde, tantost des citrouilles, tantost d'autres petits fruits qu'ils vont cueillir dans les bois.

Nous passasmes ainsi le temps pendant sept ou huit jours, attendant toujours qu'il revinst de traite quelque esclave pour nous donner, et ce fut pendant ce temps là que, pour me désennuyer, j'allay avec M. de la Salle, sous la conduite de

deux Sauvages, voir, environ à quatre lieues vers le midi du village où nous estions, une fontaine extraordinaire. Elle forme un petit ruisseau en sortant d'un rocher assez haut. L'eau en est fort claire, mais elle a une mauvaise odeur, semblable à celle des boues de Paris lorsqu'on remue avec le pied la boue qui est au fond de l'eau. Il mit le flambeau dedans, et incontinent cette eau conceut le feu comme pour voir faire de l'eau-de-vie, et elle ne s'esteint point qu'il ne vienne de la pluie. Cette flamme est parmi les Sauvages une marque d'abondance, ou de stérilité lorsqu'elle a les qualitez contraires. Il n'y a aucune apparence de soulfre ni de salpestre, ni d'aucune autre matière combustible. L'eau n'a mesme aucun goust; et je ne puis dire ni penser autre chose de meilleur, sinon que cette eau passe par quelques terres alumineuses d'où elle tire cette qualité combustible.

Ce fut aussi pendant ce temps là qu'on apporta de l'eau-de-vie des Hollandois au village, dont plusieurs Sauvages s'enyvrèrent. Il y eut mesme plusieurs fois des parents de celuy qui avoit été tué au Montréal, peu de jours avant que nous en partissions, qui nous menacèrent dans leur ivrognerie de nous vouloir casser la teste; et c'est une coustume assez commune parmi eux, lorsqu'ils ont quelques ennemis, de s'enyvrer et d'aller ensuite leur casser la teste ou les tuer à coups de couteau, afin de pouvoir dire ensuite qu'ils ont fait ce meschant coup dans un temps où ils n'avoient point d'esprit. Ils ont mesme coustume de ne point pleurer ceux qui sont morts de cette manière, de peur de faire de la peine à celuy qui est vivant en le faisant souvenir de son forfait. Cependant nous nous sommes tousjours si bien tenus sur nos gardes, qu'il ne nous est arrivé aucun accident.

Enfin ce fut pendant ce temps là que je vis le plus triste spectacle que j'aye jamais veu de ma vie. On me dit un soir qu'il estoit arrivé des guerriers, qu'ils avoient amené un prisonnier et qu'on l'avoit mis dans une cabane peu esloignée de la nostre. Je m'y en allay pour le voir, et je l'ay trouvé assis au milieu de trois femmes qui pleuroient, à qui mieux mieux, la mort de leur parent qui avoit esté tué dans l'occasion où celuy-cy avoit esté fait prisonnier.

C'estoit un jeune garçon de 18 à 20 ans, fort bien fait, qu'ils avoient habillé de pied en cap depuis son arrivée et ne luy avoient fait aucun mal depuis sa prise. Ils ne luy avoient mesme pas donné la saluade de coups de baston qu'ils ont coutume de donner à leurs prisonniers, à l'entrée du village, de sorte que je creus que j'aurois le temps de le demander pour estre notre conducteur ; car on disoit qu'il estoit des Touguenhas. J'allay donc trouver M. de la Salle pour cela, qui me dit que les Sonnontouans estoient gens de parole et que, puisqu'ils nous avoient promis un esclave, qu'ils nous en donneroient un, et qu'il nous importoit peu que ce fust celuy-là ou un autre, et qu'il ne falloit point les presser. Je ne me mis donc pas davantage en peine. La nuit vint et nous nous couchasmes. La lumière du lendemain ne parut pas plus tost, qu'une grosse troupe de gens entrèrent dans nostre cabane pour nous dire que ce prisonnier alloit estre bruslé, et qu'il avoit demandé à voir des Mistigouch. Je courus à la place publique pour le voir, et je le trouvay desjà sur l'eschafaud où on l'attachoit pieds et mains à un poteau. Je fus estonné d'entendre de luy quelques mots Algonquins que je reconnus, quoyque de la manière qu'il les prononçoit, ils parussent assez difficiles à reconnoistre. Enfin il me fit concevoir qu'il auroit bien voulu que son supplice fust

différé jusqu'au lendemain. S'il eust parlé bon Algonquin, je l'eusse entendu, mais sa langue différoit encore plus de l'Algonquin que celle des Outaouacs. Ainsi je ne l'entendois que bien peu.

Je fis parler aux Iroquois par notre interprète Hollandois, mais il me dit qu'il avoit esté donné à une vieille à la place de son fils qui avoit esté tué, et qu'elle ne le pouvoit voir vivre, et que toute sa parenté s'intéressoit si fort en sa douleur qu'ils ne pouvoient retarder son supplice. Les fers estoient au feu pour tourmenter ce pauvre misérable. Pour moy, je dis à mon interprète de le demander pour l'esclave qu'on avoit promis, et que je ferois un présent à la vieille à qui il estoit; mais nostre interprète ne voulut jamais faire cette proposition, disant que ce n'estoit point la coustume parmi eux et que cela estoit trop important. Je le menaçay mesme pour luy faire dire ce que je désirois, mais je n'en pus venir à bout, parce qu'il estoit testu comme un Hollandois, et il s'enfuit de moy.

Je demeuray donc seul auprès du pauvre patient qui voyoit devant luy les instruments de son supplice. Je taschai de luy faire comprendre qu'il ne devoit plus avoir recours qu'à Dieu, et qu'il luy fist cette prière : « Toy qui as tout fait, aye pitié de moy, je suis fasché de ne t'avoir pas obéy, mais si je vivois, je t'obéirois entièrement. » Il m'entendoit mieux que je ne l'entendois, par ce que tous les peuples voisins des Outaouacs entendent l'Algonquin. Je ne creus pas le pouvoir baptiser tant parce que je ne l'entendois pas assez pour connoistre les dispositions où il estoit que parce que les Iroquois me pressoient de le quitter pour commencer leur tragédie, et d'ailleurs, je creus que l'acte de contrition que je luy faisois faire le pouvoit sauver. Si j'avois préveu cet accident, dès le soir précédent,

je l'aurois assurément baptisé, parce que j'aurois eu pendant la nuit le temps de l'instruire ; mais je ne pus faire autre chose pour lors que de l'encourager à souffrir patiemment et d'offrir à Dieu ses tourmens en lui disant souvent : « Toy qui as tout fait, aye pitié de moy ! » — ce qu'il répétoit les yeux levez au ciel.

En mesme temps je vis approcher le principal des parents du mort avec un canon de fusil rougy jusqu'au milieu, ce qui m'obligea à me retirer. Les autres commencèrent à trouver mauvais que je l'encourageasse, d'autant plus que c'est parmi eux mauvais augure qu'un prisonnier souffre patiemment le supplice. Je me retiray donc avec douleur, et à peine avois-je tourné la tête que ce barbare d'Iroquois luy appliqua son canon rouge sur le dessus des pieds, ce qui fit faire un haut cri à ce pauvre misérable et me fit tourner vers luy. Je vis cet Iroquois qui, d'une main grave et posée, luy appliquoit doucement ce fer le long des pieds et des jambes, et d'autres vieillards qui fumoient autour de l'échafaud avec toute la jeunesse qui tressailloit de joye de voir les contorsions que la violence du feu faisoit faire à ce pauvre patient.

Sur ces entrefaites, je me retiray à la cabane où nous logions tout plein de douleur de n'avoir pu sauver ce pauvre esclave, et ce fut pour lors que je connus plus que jamais de quelle importance il estoit de ne se point engager, parmi les nations de ces pays icy, qu'on ne sceust leur langue ou qu'on ne fust asseuré de son interprète, et je puis dire que le défaut d'un interprète qui fust en nostre main empescha l'entière réussite de nostre voyage.

J'estois en nostre cabane à prier Dieu fort triste. M. de la Salle vint qui me dit qu'il appréhendoit que dans le tumulte

où il voyoit tout le village, il y avoit lieu d'appréhender qu'on ne nous fist quelque insulte, qu'il y avoit plusieurs personnes qui s'enyvroient ce jour-là, et qu'enfin il estoit résolu de s'en aller au lieu où estoient les canots et le reste de nostre monde. Je luy dis que j'estois prest de le suivre et que demeurant avec luy, j'avois peine à me tirer de l'esprit ce pitoyable spectacle. Nous dismes à 7 ou 8 de nos gens, qui estoient pour lors avec nous, de se retirer pour ce jour-là dans un petit village qui estoit à demi-lieue du grand où nous estions, de peur de quelque insulte, et nous nous en vînmes, M. de la Salle et moy, trouver M. Dolier à 6 bonnes lieues du village.

Il y eut de nos gens assez barbares pour vouloir regarder de bout à autre le supplice du pauvre Toaguenha, qui nous rapportèrent le lendemain qu'on l'avoit bruslé par tout le corps, avec des fers chauds, l'espace de six heures, jusqu'à ce qu'il n'y eust pas en luy une seule petite place qui ne fust grillée; qu'après cela ils luy avoient donné six bordées de courir par la place où les Iroquois l'attendoient armés de gros bastons enflammez dont ils le stimuloient et l'abattoient à terre, lorsqu'il les vouloit joindre; que plusieurs prenoient des chaudières pleines de charbons et de cendres chaudes dont ils le couvroient aussitôt qu'à cause de sa lassitude et de sa foiblesse, il vouloit tant soit peu se reposer; enfin, après deux heures de ce divertissement barbare, ils l'assommèrent à coups de pierre, et ensuite, chacun se jetant sur luy, on le mit en pièces; l'un emporta sa teste, l'autre un bras, l'autre un autre membre, et chacun s'en alla le mettre au pot pour en faire festin. Plusieurs en présentèrent aux François, leur disant qu'il n'y avoit point au monde de meilleur manger; mais personne n'en voulut faire l'expérience. Sur le soir, tout le monde s'assembla dans

la place, avec chacun une baguette à la main dont ils se mirent à battre sur les cabanes de tous costez avec un fort grand tintamarre, pour chasser, disoient-ils, l'âme du mort qui pourroit s'estre cachée dans quelque coin pour leur faire de la peine.

Nous retournasmes quelque temps après au village pour faire par les cabanes la cueillette de bled d'Inde, dont nous avions besoin pour nostre voyage, que les femmes du village nous apportoient, chacune selon son moyen, et il nous fallut la porter sur le col six grandes lieues de chemin qu'il y avoit depuis le village jusques au lieu où nous estions cabanés.

Pendant nostre séjour au village, nous nous estions enquis avec exactitude du chemin qu'il falloit tenir pour arriver à la rivière d'Ohio ; et tout le monde nous avoit dit que pour l'aller trouver de Sonnontouan, il y avoit six journées par terre d'environ douze lieues chacune, ce qui nous fit croire qu'il n'estoit pas possible que nous l'allassions trouver par là, ne pouvant qu'à peine porter pour un si long chemin que ce qui nous estoit nécessaire pour vivre, bien loin de pouvoir porter nostre bagage ; mais à mesme temps on nous dit qu'en allant trouver le lac Erié en canot, nous n'aurions que trois jours de portage pour aller trouver cette rivière, beaucoup plus près des peuples que nous cherchions, que nous la trouverions allant par Sonnontouan.

Mais ce qui nous empescha plus que tout, fut que les Sauvages dirent à notre interprète hollandois qu'il n'avoit point d'esprit de vouloir aller aux Toaguenha, qui estoient des peuples extrêmement meschans, qui tascheroient de descouvrir le soir nostre feu et viendroient ensuite la nuit nous tuer à coups de flesches, dont ils nous auroient plus tost couvert que nous ne nous en serions aperceus, et que de plus nous courrions grand

risque, le long de la rivière d'Ohio, de rencontrer les Antastoez qui nous casseroient infailliblement la teste, et que, pour cette raison, les Sonnontouans ne vouloient pas venir avec nous, de peur qu'on ne creust qu'ils estoient cause de la mort des François, et qu'ils avoient bien de la peine à se résoudre à donner un guide, de peur qu'Onnontio ne leur imputast nostre mort et ne vinst ensuite leur faire la guerre pour la venger.

Ces discours se tenoient sans que nous en sceussions aucune chose, mais j'estois tout estonné de voir se ralentir l'ardeur de mon Hollandois, qui ne me chantoit autre chose, sinon que les Sauvages où nous voulions aller ne valoient rien et qu'ils nous tueroient infailliblement; et lorsque je luy disois qu'il n'y avoit rien à craindre en faisant bonne sentinelle, il me respondit que la sentinelle, estant auprès du feu, ne pourroit apercevoir ceux qui viendroient la nuit à l'abry des arbres et des broussailles. Enfin, par tous ses discours, il me faisoit voir qu'il estoit espouvanté; et, en effet, il ne poursuivit plus l'affaire du guide avec autant d'ardeur qu'auparavant, et d'ailleurs les Sauvages furent embouchez (*sic*). Ainsi, ils nous mirent tousjours de jour à autre, disant que leurs gens tardoient de revenir de traite plus qu'ils n'avoient pensé. Nous souffrismes beaucoup de ce retardement, parce que nous perdions le temps qui estoit fort beau pour la navigation, et que nous ne pouvions espérer d'hyverner dans aucune nation si nous tardions plus longtemps, ce que M. de la Salle regardoit comme une mort asseurée à cause que nous n'estions point asseurés de vivre dans les bois; cependant nous avons, grâce à Dieu, expérimenté le contraire.

Nous fusmes retirez de toutes ces peines par l'arrivée d'un Sauvage qui venoit des Hollandois et cabana au lieu où nous

estions. Il estoit d'un village d'Iroquois des Cinq Nations ramassées au bout du lac Ontario, pour la commodité de la chasse du chevreuil et de l'ours qui est abondante en ce lieu là. Ce sauvage nous asseura que nous n'aurions aucune peine à trouver un conducteur, et qu'il y avoit quantité d'esclaves des nations où nous désirions aller, et que très-volontiers il nous y conduiroit. Nous creumes qu'il estoit bon de prendre ce party, tant parce que nous faisions tousjours notre route et nous approchions du lieu où nous voulions aller, que parce que, le village n'estant que de 18 ou 20 cabanes, nous nous persuadasmes que nous en serions plus facilement les maistres, et que nous leur ferions faire par crainte une partie de ce qu'ils ne voudroient pas faire par amitié.

Sur cette espérance là, nous quittasmes les Sonnontouans. Nous trouvasmes une rivière large d'un demi-quart de lieue et extrêmement rapide, qui est la descharge ou communication du lac Erié avec le lac Ontario. La profondeur de ce fleuve (car c'est proprement celuy de Saint-Laurent) est prodigieuse en cet endroit; car, dès l'abord, il y a 15 ou 16 brasses d'eau, ce que nous expérimentasmes en tendant notre ligne. Cette descharge peut avoir 40 lieues de chemin et contient, à 10 ou 12 lieues de son embouchure dans le lac Ontario, une des plus belles cataractes ou cheutes d'eau qui soyent au monde; car tous les Sauvages à qui j'en ay parlé disoient que le fleuve tomboit en cet endroit d'un rocher plus haut que ne sont les plus hauts pins, c'est-à-dire d'environ 200 pieds. Aussi l'entendismes-nous du lieu où nous estions, mais cette cheute donne une telle impulsion à l'eau que, quoy que nous en fussions à 10 ou 12 lieues, l'eau est si rapide qu'à grand'peine la peut-on remonter à l'aviron; et à un quart de lieue de l'embou-

chure où nous estions, elle commence à estre retirée et à continuer son lit entre deux rochers escarpez extrêmement hauts, ce qui me fait croire qu'elle seroit difficilement navigable jusques auprès du sault. Pour ce qui est au-dessus du sault, l'eau tire de fort loin dans ce précipice, et très-souvent, des cerfs et des biches, des eslans et des chevreuils, se laissent attirer à un tel point en traversant cette rivière, qu'ils se trouvent obligez à faire le saut et à se voir envelopper dans cet horrible gouffre.

L'envie que nous avions de nous rendre à notre petit village appelé Ganastogué Sonontoua Outinaouatoua nous empescha d'aller voir cette merveille, que je tiens d'autant plus grande que le fleuve de Saint-Laurent est un des plus grands du monde. Je vous laisse à penser si ce n'est pas une belle cascade de voir toute l'eau de ce grand fleuve, qui à son embouchure a trois lieues de large, se précipiter de deux cents pieds de haut avec un bruit qu'on entend non seulement du lieu où nous estions, qui en est à dix ou douze lieues; mais encore de l'autre costé du lac Ontario, vis-à-vis de cette embouchure, dont M. Trouvé m'a dit l'avoir entendu. Nous passasmes dans cette rivière, et enfin, au bout de cinq jours de marche, nous arrivasmes au bout du lac Ontario, où est une belle grande anse de sable, au fond de laquelle est l'embouchure d'un autre petit lac qui se descharge, dans lequel nos guides nous firent entrer environ demi-lieue, et puis descharger nos canots dans l'endroit le plus proche du village, qui en est pourtant à cinq ou six bonnes lieues.

Ce fut en ce lieu-là qu'en attendant que les considérables du village vinssent nous trouver avec du monde pour emporter nostre bagage, M. de la Salle, allant à la chasse, en rapporta une grosse fièvre qui le mit en peu de jours fort bas. Quel-

ques-uns disent que ce fut à la veue de trois gros serpents à sonnette qu'il trouva dans son chemin montant à un rocher que la fièvre le prit. Enfin, il est certain que c'est une fort laide vision ; car ces animaux ne sont pas craintifs comme les autres serpens, mais attendent un homme se mettant d'abord en défense et se pliant la moitié du corps, depuis la queue jusques au milieu, comme si c'estoit un câble, et tenant le reste du corps tout droit, et s'eslançant quelquefois jusqu'à trois ou quatre pas, faisant toujours grand bruit de la sonnette qu'ils portent au bout de leur queue. Il y en a quantité en ce lieu là, gros comme le bras, de six ou sept pieds de long, tout noirs; la sonnette qu'ils portent au bout de la queue, et qu'ils agitent fort viste, rend un son pareil à celuy que feroient plusieurs graines de melon ou de citrouille renfermées dans une boiste.

Enfin, après trois jours d'attente, les considérables et presque tout le monde du village vinrent nous trouver. Nous tinsmes le conseil dans nostre cabane, où mon Hollandois réussit mieux que nous n'avions fait au grand village. Nous fismes deux présents pour avoir deux esclaves et un troisiesme pour faire porter nos hardes au village. Les Sauvages nous firent deux présents : le premier de quatorze ou quinze peaux de chevreuil passées, pour nous dire qu'ils nous alloient mener à leur village, mais qu'ils n'y estoient qu'une poignée de monde incapable de nous résister, et qu'ils nous prioient de ne leur point faire de mal et de ne les pas brusler comme les François avoient bruslé les Agnieronons. Nous les asseurasmes de nostre bonne volonté. Ils nous firent encore présent d'environ cinq mille grains de pourcelaine, et enfin de deux esclaves pour nous conduire. L'un estoit de la nation des Chaouanons

et l'autre estoit de celle des Nez-Percés. J'ay creu depuis qu'il estoit d'une nation proche des Poutouatamittes; au reste, tous deux bons chasseurs, et qui tesmoignoient estre de bonne volonté. Le Chaouanon escheut à M. de la Salle, et l'autre à nous. Ils nous dirent encore que le lendemain ils nous aideroient à porter nos hardes à leur village, afin d'aller de là nous rendre sur le bord d'une rivière où nous pourrions-nous embarquer pour entrer dans le lac Érié.

Nous fusmes les plus contents du monde des habitans de ce petit village, qui nous régalèrent de leur mieux, et M. Dolier ne pouvoit contenir la joye qu'il avoit de se voir en si beau chemin d'arriver bientost parmi les peuples auxquels il vouloit consacrer le reste de ses jours, car il avoit résolu de ne jamais revenir, s'il pouvoit trouver quelque nation qui l'eust voulu recevoir. Nous entretinsmes nostre guide, qui nous asseura que, dans un mois et demi de bonne marche, nous pourrions arriver aux premières nations qui sont sur la rivière d'Ohio, dans le bois, parce qu'il n'y avoit pas moyen d'atteindre aucune nation devant les neiges. Nous dévorions en esprit toutes ces difficultez, et ne faisions estat de rien pourveu que nous pussions aller où nous pensions estre appelez de Dieu.

Nous partismes de ce lieu, avec plus de cinquante sauvages ou sauvagesses, environ le 22 septembre, et nos sauvages, nous mesnageant, nous firent employer deux journées à faire notre portage jusques au village, qui n'estoit pourtant qu'à environ cinq lieues. Nous cabanasmes donc aux environs du village, où nos Sauvages allèrent à lachasse et tuèrent un chevreuil; et ce fut en ce lieu là que nous apprismes qu'il y estoit arrivé deux François, au village où nous allions, qui venoient

des Outaouacs et en ramenoient un prisonnier Iroquois.

Ces nouvelles nous surprirent parce que nous ne pensions pas qu'il y eust aucun François en campagne de ce costé-là. Cependant deux des plus considérables nous quittèrent pour aller recevoir ces nouveaux hostes, et nous poursuivismes le lendemain notre chemin avec la fatigue que vous pouvez penser, quelquefois dans l'eau à mi-jambe, outre l'incommodité des fardeaux, que les branches des arbres vous accrochent et vous font reculer trois ou quatre pas; mais enfin on ne sent guères ces fatigues là quand on croit par elles plaire à Dieu et pouvoir luy rendre service.

Enfin, nous arrivasmes à Tinaoutaoua le 24 septembre, et trouvasmes que le François qui estoit arrivé le jour précédent estoit un nommé Jolliet, qui estoit parti avant nous de Montréal avec une flotte de quatre canots chargez de marchandises pour les Outaouacs, qui avait eu ordre de M. le Gouverneur de monter jusques dans le lac Supérieur pour descouvrir où estoit une mine de cuivre dont on voit icy des morceaux qui n'ont presque pas besoin d'estre raffinez, tant le cuivre est bon et pur; après avoir trouvé cette mine, de chercher un chemin plus facile qu'à l'ordinaire pour le pouvoir apporter au Montréal. M. Jolliet n'avoit pu voir cette mine à cause que le temps le pressoit pour son retour, mais ayant trouvé aux Outaouacs des prisonniers que ces peuples avoient fait sur les Iroquois, il leur dit que l'intention d'Onontio estoit qu'ils vescussent en paix avec les Iroquois, et leur persuada d'envoyer aux Iroquois un de leurs prisonniers, en tesmoignage de la paix qu'ils vouloient avoir avec eux.

Ce fut cet Iroquois qui montra à M. Jolliet un nouveau chemin que les François n'avoient point sceu jusques alors

pour revenir des Outaouacs dans le pays des Iroquois. Cependant la crainte que ce sauvage eut de retomber entre les mains des Antastoes luy fit dire à M. Jolliet qu'il falloit qu'il quittast son canot et marchast par terre plustost qu'il n'eust fallu, et mesme sans cette terreur du sauvage, M. Jolliet eust pu venir par eau jusques dans le lac Ontario, en faisant un portage de demi-lieue pour éviter le grand sault dont j'ay déjà parlé, mais enfin il fut obligé par son guide de faire cinquante lieues par terre, et abandonner son canot sur le bord du lac Érié.

Cependant la maladie de M. de la Salle commençoit à luy oster l'envie de pousser plus loin, et le désir de voir Montréal commençoit à le presser[1]. Il ne nous en avoit point parlé ; mais nous nous en estions bien aperceus, et d'ailleurs le chemin que M. Jolliet avoit fait avec la nouvelle qu'il nous apprit qu'il avoit envoyé de son monde chercher une nation d'Outaouacs fort nombreuse nommée les Pouteouetamites, où il n'y avoit jamais eu de missionnaires, et que ce peuple estoit voisin des Iskoutegas, et la grande rivière qui menoit aux Chaouanons nous fit envie, à M. Dolier et à moy, d'aller chercher la rivière où nous voulions entrer par le côté des Outaouacs plustost que par celuy des Iroquois, parceque le chemin nous en sembla beaucoup plus facile et que nous sçavions tous deux la langue Outaouaise.

Un autre accident nous confirma dans cette pensée, qui fut qu'après avoir équipé ce Sauvage qui nous devoit servir de guide d'un capot, d'une couverture, de chaudière et de couteau, il arriva un Sauvage de chez les Hollandois qui apporta de l'eau-de-vie, dont ces gens là sont fort friands, et prit envie à

1. L'abbé de Gallinée se trompe. Comme on le verra ailleurs, le désir de La Salle était de gagner l'Ohio.

notre conducteur d'en boire, lequel n'ayant point de quoy en traiter, il porta son capot pour en avoir dix bouchées d'un baril avec un chalumeau, puis la rendit dans un plat de bois.

Je fus averty de cette affaire qui ne me plut point, parceque notre conducteur ayant traité son capot nous en auroit infailliblement demandé un autre pour passer l'hiver, et nous n'en avions plus de reste; et ainsi je crus que pour nous asseurer de nostre guide, il falloit empescher cette affaire. Je m'en allay à la cabane où l'on tenoit le cabaret, et y trouvay effectivement notre traiteur à qui je retiray le capot des mains qu'il avoit desjà bien engagé, luy faisant dire que je luy rendrois, lorsqu'il ne seroit plus ivre. Cet homme se fascha si fort de cette affaire qu'il alla quérir tout ce que nous lui avions donné et nous le rendit; mais il ne nous eut pas plus tost quittés qu'il se présenta un Chaouanon pour nous conduire, que nous prismes au mot. Cependant comme cette action avoit fait du bruit, les considérables s'assemblèrent et vinrent nous faire présent de deux milliers de porcelaine pour ne nous point souvenir de ce qui s'estoit passé. Nous le promismes, et ils nous firent grand festin.

Si la mission de M. Dolier n'avoit point esté pour les Outaouacs à l'exclusion des Iroquois, il se fust arrêté dans ce village où on l'en pressa tout-à-fait, avec toutes les protestations imaginables, de s'appliquer à la prière tout de bon; mais il fallut passer sans leur pouvoir faire autre bien que de les confirmer dans les bons desseins qu'ils avoient, et leur promismes que les Robes noires de Kenté les viendroient voir l'hiver prochain; et en effet, nous en écrivismes à M. de Fénelon qui faisoient la mission avec fruit à Kenté, et M. Trouvé nous fit la grâce d'accomplir la parole que nous leur avions donnée, et d'y venir

annoncer la parole de Dieu dès le mois de novembre suivant. M. Jolliet nous fit offre d'une description qu'il avoit faite de sa route depuis les Outaouacs que j'acceptay, et la réduisis dès lors en carte marine, qui nous a beaucoup apris pour nous conduire, Dieu nous ayant osté notre second guide de la manière que je diray après.

Enfin M. de la Salle, nous voyant dans le dessein de partir dans deux ou trois jours pour nous rendre sur le bord de la rivière qui nous devoit conduire au lac Érié, s'ouvrit à nous et nous dit que l'estat de sa santé ne luy permettoit plus de penser au voyage qu'il avoit entrepris avec nous. Il nous prioit de l'excuser, s'il nous abandonnoit, pour retourner au Montréal, et qu'il ne pouvoit se résoudre à hyverner avec ses gens au milieu d'un bois où le peu d'adresse et d'habitude qu'ils avoient les pourroit faire mourir de faim.

Le dernier jour de septembre, M. Dolier dit la Sainte-messe pour la seconde fois dans ce village où nous communiasmes pour la pluspart, tant du costé de M. de la Salle que du nostre, pour nous unir dans notre Seigneur dans un temps où nous nous voyions tout près de nous séparer. Jusques icy nous n'avions jamais manqué d'entendre la Sainte-messe trois fois la semaine, que M. Dolier nous disoit sur un petit autel préparé avec des avirons sur des fourches, et entouré de voiles de nos canots, et nous prenions le plus que nous pouvions garde de n'estre point veus des sauvages qui eussent pu se railler de notre sainte cérémonie, de sorte que nous avons eu le bien et l'honneur d'offrir le saint sacrifice de la messe en plus de deux cents endroits où il n'avoit jamais esté offert.

Nous n'eusmes point de peine à persuader à nos gens de nous suivre. Il n'y en eut pas un qui eust pour lors envie de

nous quitter, et on peut dire avec vérité qu'on remarquoit plus de joye dans ceux qui alloient s'exposer à mille périls que dans ceux qui retournoient dans un lieu d'asseurance, quoyque ceux-cy nous regardoient comme des gens qui alloient s'exposer à la mort, comme ils le publièrent dès qu'ils furent arrivez icy, et firent beaucoup de peine à ceux qui prenoient quelque intérest à nos personnes. M. Jolliet me fit bien le plaisir de m'enseigner pareillement le lieu où estoit son canot, parce que le mien ne valoit presque plus rien, ce qui me faisoit résoudre à tascher de l'avoir le plus tost possible que je pourrois, de peur que quelques sauvages nous l'enlevast.

Nous partismes donc de Tinaouataoua, le 1er octobre 1669, accompagnez de bon nombre de Sauvages qui nous aidoient à porter nos canots et nos hardes, et après avoir fait environ 9 ou 10 lieues en trois jours, nous arrivasmes sur le bord de la rivière que je nomme *Rapide,* à cause de la violence avec laquelle elle marche, quoyqu'elle n'eust pas beaucoup d'eau, car en beaucoup d'endroits, nous ne trouvions pas de quoy faire passer nos canots qui ne tiroient pas un pied d'eau.

On dit la sainte messe le quatriesme jour de saint François, et ce mesme jour je demanday à tous nos gens lesquels voudroient aller par terre jusques au lieu où se trouvoit le canot qu'on m'avoit donné, parce qu'aussi bien nous ne pouvions pas nous embarquer, douze que nous estions, en trois canots, sur une rivière où il y a si peu d'eau qu'en celle-cy. Mon Hollandois se présenta et me dit qu'il avoit bien compris le chemin pour y aller et qu'il le trouveroit infailliblement. Comme je n'en connoissois point dans notre troupe de plus intelligent que luy, je trouvay bon qu'il m'eust proposé la chose. Je luy dis de prendre notre sauvage Chaouanon et celuy que nous

avions du Montréal, avec des vivres et des munitions, et de nous aller attendre au lieu où estoit le canot, et que nous le joindrions bientost.

Ils nous quittèrent ce mesme jour 3 octobre, et nous autres nous partismes le 4 du mesme mois, deux en chaque canot et le reste par terre. C'est chose estonnante combien nous eusmes de peine à descendre cette rivière, car il falloit presque tousjours estre à l'eau pour traisner le canot qui ne pouvoit passer faute d'eau, en sorte que quoyque cette rivière n'ayt pas plus de 40 lieues de cours, nous employasmes huit jours entiers à la descendre. Nous y fismes fort bonne chasse.

Enfin nous arrivasmes, le 13 ou le 14, au bord du lac Érié, qui nous parut d'abord comme une grande mer, parce que souffloit pour lors un grand vent du Sud et qu'il n'y a peut-estre point de lac dans tout le pays où les vagues s'élèvent si hautes que de celuy-cy, ce qui arrive à cause de sa grande profondeur et de sa grande estendue. Sa longueur va de l'Est à l'Ouest, et sa coste du costé du Nord est environ par les 42 degrés de latitude. Nous marchasmes trois journées le long de ce lac, voyant toujours terre de l'autre bord, environ à 4 ou 5 lieues, ce qui nous faisoit croire que ce lac n'avoit que cela de largeur; mais nous avons esté détrompez lorsque nous avons veu que cette terre, que nous voyions de l'autre bord, estoit une presqu'isle qui séparoit le petit sein dans lequel nous estions, du grand lac dont on ne voit point les bornes, lorsqu'on est dans la presqu'isle. J'ay marqué la chose dans la carte que je vous envoye à peu près comme je l'ay veue.

Au bout de trois jours, pendant lesquels nous ne fismes que 21 ou 22 lieues, nous trouvasmes un endroit qui nous parut si beau, avec une chasse si abondante, que nous creumes ne pou-

voir trouver mieux où passer notre hiver. Dès en y arrivant, nous y tuasmes un cerf et une biche, et le jour suivant encore deux jeunes cerfs. Cette grande chasse nous détermina tout-à-fait de demeurer en ce lieu. Nous y cherchasmes quelque bel endroit pour faire une cabane d'hiver, et nous trouvasmes une fort jolie rivière sur l'emboucheure de laquelle nous nous cabanasmes, en attendant que nous eussions fait avertir nostre Hollandois du lieu que nous avions choisy. Nous y envoyasmes donc deux de nos gens au lieu du canot qui revinrent au bout de huit jours, et nous dirent qu'ils avoient trouvé le canot, mais qu'ils n'avoient veu ni le Hollandois ni les Sauvages. Cette nouvelle nous mit extrêmement en peine, ne sçachant à quoy nous résoudre. Nous creumes ne pouvoir mieux faire que d'attendre en ce lieu qui estoit fort apparent, et par lequel il falloit par nécessité qu'ils passassent pour aller trouver le canot.

Nous chassasmes cependant et tuasmes quantité de cerfs, biches et chevreuils, de sorte que nous commençasmes à ne plus craindre de partir pendant l'hyver. Nous boucanasmes la viande de 9 grandes bestes, en sorte qu'elle eust pu se conserver pendant deux ou trois ans, et avec cette provision nous attendions avec tranquillité l'hyver en chassant et en faisant bonne provision de noix et de chastaignes qui estoient là en grande quantité. Nous avions bien dans notre magasin 23 ou 24 minots de ces fruits, outre les pommes, les prunes et les raisins, et les alizes dont nous eusmes abondance pendant l'automne.

Je vous diray en passant que la vigne ne vient ici que dans des sables, sur le bord des lacs et des rivières, mais quoyqu'elle n'ayt aucune culture, elle ne laisse pas de produire des raisins en grande quantité aussi gros et aussi doux que les plus beaux de France; nous en fismes mesme du vin, dont

M. Dolier dit la sainte messe tout l'hiver, et il estoit aussi bon que le vin de Grave; c'est un gros vin noir comme celuy-là. On ne voit icy que des raisins rouges, mais en si grande quantité, que nous avons trouvé des endroits où on auroit fait facilement 25 ou 30 bariques de vin.

Je vous laisse à penser si nous souffrismes au milieu de cette abondance *dans le Paradis terrestre du Canada;* je l'appelle ainsi parce qu'il n'y a point asseurément de plus beau pays dans tout le Canada. Les bois y sont clairs, entremeslés de fort belles prairies arrousées de rivières et de ruisseaux remplis de poissons et de castors, quantité de fruits, et ce qui est plus considérable, si plein de bestes que nous y avons veu une fois plus de 100 chevreuils en une seule bande, des troupes de 50 ou 60 biches et des ours plus gras et de meilleur goust que les plus savoureux cochons de France. Enfin, nous pouvons dire que nous avons passé l'hiver plus commodément que nous n'eussions fait au Montréal.

Nous demeurasmes quinze jours sur le bord du lac à attendre nos gens; mais nous voyant au commencement de novembre, nous creumes qu'asseurément ils avoient manqué le chemin, et ainsi nous ne pusmes faire autre chose que de prier Dieu pour eux. Nous ne pouvions pas passer l'hiver sur le bord du lac, à cause des grands vents dont nous eussions esté battus. C'est pourquoy nous choisismes un fort bel endroit sur le bord d'un ruisseau, environ un quart de lieue dans le bois, où nous nous cabanasmes. Nous dressasmes un joli autel au bout de notre cabane, où nous avons eu le bien d'entendre, sans manquer, la sainte messe trois fois la semaine, avec la consolation que vous pouvez penser de nous voir avec notre bon Dieu, au milieu des bois, dans une terre où jamais aucun

Européen n'avoit esté. Monsieur Dolier nous disoit souvent que cet hyver nous devoit valoir pour notre éternité plus que les dix meilleures années de nostre vie; on s'y confessoit souvent; on y communioit de mesme. Enfin, nous y avions notre messe paroissiale les festes et dimanches avec les instructions nécessaires; la prière soir et matin et tous les autres exercices du chrestien. L'oraison se faisoit avec tranquillité au milieu de cette solitude où nous ne vismes aucun étranger pendant trois mois, au bout desquels nos gens trouvèrent en chassant quelques Iroquois qui venoient en ce lieu pour y faire la chasse du castor; ils nous visitoient et nous trouvoient dans une fort bonne cabane dont ils admiroient la structure, et ensuite amenoient tous les sauvages qui passoient par là pour la voir. Aussi l'avions-nous bastie de sorte que nous eussions pu nous y défendre longtemps contre ces barbares, s'il leur eust pris envie de nous venir faire insulte.

L'hyver fut fort rude par tout le Canada l'an 1669, surtout en février 1670. Cependant, les plus grandes neiges ne furent pas de plus d'un pied, qui commencèrent à couvrir la terre dans le mois de janvier, au lieu qu'à Montréal on en aperçoit pour l'ordinaire trois pieds et demi qui couvrent la terre pendant quatre mois de l'année. Je crois que nous fussions morts de froid, si nous eussions esté dans un lieu où il eust fait aussy rude qu'au Montréal, car il se trouva que toutes les haches ne valoient rien et nous les cassasmes presque toutes, en sorte que si le bois que nous coupions eust esté gelé aussi dur qu'il l'est au Montréal, nous n'eussions pas eu de haches dès le mois de janvier, car l'hyver se passa avec toute la douceur possible.

Cependant, nous ne laissions pas de souhaiter le temps de la

navigation afin de pouvoir nous rendre aux Pouteouetamites de bonne heure, et que je pusse retourner cette année au Montréal, pour renvoyer à M. Dolier les choses dont il auroit besoin dans sa mission. Le 23 mars, jour du dimanche de la Passion, nous allasmes tous au bord du lac pour faire et planter une croix en mémoire d'une si longue demeure des François, comme avoit esté la nostre. Nous y fismes nos prières, et voyant que là où nous estions estoit presque net de glaces, nous résolusmes de partir le 26 mars, le lendemain de l'Annonciation.

Mais comme la rivière par où nous avions esté au lieu de notre hyvernement n'estoit pas si exposée, ny aux vents, ny au soleil comme le lac, elle estoit encore toute gelée, de sorte qu'il fallut faire partage de toutes nos hardes et de nos canots jusques au lac où nous nous embarquasmes, après avoir demeuré en ce lieu cinq mois et dix-sept jours. Nous fismes ce jour-là 6 ou 7 lieues et fusmes accueillis d'un si gros vent, qu'il fallut s'arrester et demeurer deux jours pendant lesquels le vent continua si fort, que trouvant mon canot que mes gens n'avoient pas eu soin de bien affermir, il l'emporta au large si loing qu'avant que nous nous en fussions aperceus, il estoit à plus d'un grand quart de lieue loin du bord. Deux hommes se mirent dans un autre canot pour l'aller sauver et l'atteignirent en effet; mais la violence du vent faillit à les submerger, joint qu'ils ne pouvoient gouverner leur canot, à cause du mien qui jouoit au gré du vent et qu'ils ne pouvoient tenir, en sorte qu'ils furent contraints de couper la corde avec quoy ils l'avoient attaché au leur pour se sauver. Le vent estoit de terre ; ainsi il ne me paroissoit pas bien fort, de manière que je creus qu'ils laissoient aller le canot parce qu'ils n'estoient pas assez forts

pour l'amener. Je m'embarquay donc avec deux hommes dans le canot qui nous restoit. Nous ne fusmes pas plustost assez au large pour estre à la prise du vent que nous connusmes bien qu'il n'y avoit pas moyen de sauver mon canot. Ainsi je fus contraint de le laisser aller où le vent l'emportoit et de m'en retourner à terre.

Cet accident nous mit extrêmement en peine, car j'avois beaucoup de bagage. M. Dolier, qui alloit pour s'establir, avoit ses deux canots extrêmement chargez. Nous voilà donc à consulter ce que nous ferions; enfin, nous prismes résolution de tirer un homme de chacun des canots qui restoient, et de mettre mon bagage à leur place. Ainsi, de neuf hommes qui restoient, nous allasmes cinq par terre et deux en chaque canot jusques à ce que nous eussions atteint celuy qu'on m'avoit donné.

Nous ne comptions que deux jours de marche pour y arriver; ainsi nous resolusmes à en patir un, car le chemin par terre estoit fort vilain à cause de quatre rivières qu'il falloit passer et de quantité de gros fossez que les eaux des neiges et des pluyes avoient creusez en beaucoup d'endroits pour se venir jeter dans le lac, outre la difficulté qu'il y a à toujours marcher dans ces bois, à cause des embarras que causent les arbres qui tombent de temps en temps, soit de vieillesse, soit qu'ils soient déracinez par l'impétuosité des vents; nous nous mismes donc en chemin et jugeasmes qu'il falloit aller couper les rivières que nous avions à passer bien avant dans les bois, parce que plus elles s'enfoncent dans les bois et plus elles sont estroites, et mesme l'on trouve pour l'ordinaire des arbres qui, estant tombez de costé et d'autre, forment des ponts sur lesquels on passe.

Nous nous enfonçasmes donc environ quatre lieues dans

les bois, chargez de vivres, de munitions et de nos couvertures. Nous passasmes par ce moyen aisément la première rivière; mais quand ce fut à la seconde, bien loin de s'arrester dans le bois, elle s'eslargissoit en forme de marais et marchoit dans une grande rapidité. Il n'y a pas de seureté à passer les rivières de ce pays ci à gué, si on ne les connoist pas bien, parce qu'il y a quantité de terres tremblantes dans lesquelles on enfonce si avant qu'on ne peut pas s'en tirer. Celle-cy paroist fort profonde, aussy elle l'est en vérité. Quand nous fusmes arrivez sur son rivage, nous tinsmes conseil de ce que nous ferions, et premièrement nous résolusmes de monter encore quelque temps vers son emboucheure pour la passer en cayeu.

Nous couchasmes cette nuit sur le bord de cette rivière, environ à deux lieues de son emboucheure, et ce fut en ce lieu que nous entendismes les mesmes voix du côté du Sud, nous tournasmes la teste de ce costé là; mais enfin nous fusmes désabusez, les entendant en mesme temps vers le Couchant, ce qui nous fit connoistre que c'estoit ce phénomène qu'on appelle communément la *chasse Artus*. Je ne l'ay jamais entendu, ny aucun de ceux qui estoient de nostre compagnie, ce qui fut cause que nous y fusmes trompez.

Le lendemain nous arrivasmes à l'emboucheure de la rivière qui estoit fort profonde et rapide et bordée des deux costez de grandes prairies noyées; nonobstant la difficulté du passage, nous nous résolusmes à faire un cayeu pour nous passer tous cinq. Cette voiture est fort périlleuse, car ce ne sont que des pièces de bois liées ensemble avec des harts. Nous fusmes un jour entier à préparer nostre meschant bateau et à le mettre à l'eau; mais c'est le jour où nous avons le plus souffert pendant

tout notre voyage ; car il neigea espouvantablement avec un Nord-Est extrêmement froid, en sorte qu'il tomba en 14 ou 15 heures de temps un grand pied de neige, et ce nonobstant dès que la neige eust cessé, nous nous embarquasmes sur nostre machine, l'eau jusques à mi-jambes, et allasmes aborder à une prairie de plus de 200 pas de large qu'il nous fallut passer, chargez comme nous estions, dans la boue, dans l'eau et dans la neige jusques à la ceinture.

Nous poursuivismes ensuite nostre route jusques au bord du grand lac dont j'ay parlé cy-devant ; et contre toute nostre attente nous le trouvasmes encore tout chargé de glaçons, ce qui nous fit croire que nos gens n'avoient pu se mettre dessus. Nous estions pour lors dans la Semaine Sainte et fusmes bien aises de souffrir quelque chose en ce temps pour nous conformer à nostre Seigneur ; mais nous avions peur de ne pas nous réunir à nostre monde avant les festes de Pasques qui s'approchoient.

Cependant nous allasmes les attendre sur un sillon de sable qui joint la presqu'isle du lac Érié à la terre ferme, et qui sépare le grand lac Érié du petit ; comme il falloit qu'ils fissent un portage par dessus ce sillon, nous jugeasmes que nous ne les pourrions manquer. Nous n'avions plus de vivres et nous nous estions retranchez, M. Dolier et moy, d'une partie de nostre portion pour donner à nos gens, afin qu'ils eussent plus de force pour aller à la chasse, et Dieu voulut qu'ils tuassent un cerf qui nous fit bien de l'honneur, quoiqu'il fust extrêmement maigre.

Nous allasmes nous cabaner proche de la beste, et le lendemain nos gens nous trouvèrent en ce lieu où nous revismes avec bien de la joye, et nous résolusmes de ne point partir de ce

lieu que nous n'eussions fait nos Pasques ensemble, ce que nous fismes avec bien de la consolation. Le mardi après Pasques nous partismes après avoir entendu la Sainte-messe, et nonobstant les glaces qui bordoient encore tout ce lac, nous mismes nos canots à l'eau et marchasmes toujours cinq par terre pendant deux jours jusques au lieu du canot. Comme le froid estoit encore fort rude, les bestes estoient encore dans la profondeur des bois et ne venoient point vers le bord du grand lac. Ainsi nous manquions de viande et nous fusmes cinq à six jours à ne manger qu'un peu de bled d'Inde cuit à l'eau.

Nous arrivasmes enfin au lieu où nos gens avoient mis le canot dont estoit question et ne l'y trouvasmes plus, parceque les Iroquois l'ayant rencontré l'hyver en chassant l'avoient enlevé. Je vous laisse à penser si nous fusmes embarrassez. Nous estions sans vivres, dans un temps fort rude, en un lieu où il n'y avoit pas moyen d'en recouvrer pour lors et sans en pouvoir sortir, faute de canots. Nous ne pusmes faire autre chose que de recommander l'affaire à Dieu, et nous préparer à une grande misère et à une grande souffrance. Nous envoyasmes nostre monde à la chasse pendant un jour, qui ne virent pas seulement une beste. Nous ne pouvions encore lever des escorces pour faire un canot, parceque le bois n'estoit pas en sève et n'y devoit pas entrer d'un mois et demy, et nous ne pouvions attendre ce temps là, faute de vivres.

Enfin nous estions dans cette perplexité, quand un de nos gens qui alloit chercher du bois sec pour mettre au feu rencontra le canot dont nous avions besoin, caché entre deux gros arbres. Les Sauvages l'avoient placé de l'autre costé d'une rivière et l'avoient si bien caché, qu'il estoit impossible de le trouver à moins d'une grâce de Dieu toute particulière. Tout

le monde fut en joye pour cette descouverte, et quoyque nous fussions sans vivres, nous creumes d'estre en état d'atteindre bientost quelque bon lieu de chasse, et en effet, au bout d'un jour de marche, nous nous trouvasmes en un endroit qui paroissoit fort propre à mettre des bestes et où il y avoit force gibier, et nous nous y arrestasmes dans la pensée que nous n'y mourrions pas de faim, estant toujours un coup seurs de tuer du gibier assez pour vivoter pendant que les autres iroient chercher quelque beste.

Nos gens allèrent donc à la chasse, et après avoir manqué leur coup sur une troupe de plus de 200 biches qu'ils rencontrèrent, deschargèrent leur colère sur un pauvre loup qu'ils escorchèrent et apportèrent à la cabane et qu'on estoit près de mettre à la chaudière, quand un de nos gens qui estoient au guet nous dit qu'il apercevoit, de l'autre bord d'un petit lac sur le bord duquel nous estions cabanez, une troupe de 20 à 30 biches. Nous nous resjouismes à cette nouvelle, et après avoir concerté comme on les pourroit avoir, on les entoura par derrière avec tant de succez qu'on les obligea de se jeter à l'eau. On les atteignit incontinent avec les canots, en sorte qu'il ne s'en fust pas échappé une seule si nous eussions voulu; mais nous choisismes celles qui nous parurent les meilleures et en tuasmes dix, laissant aller le reste.

Nous nous chargeasmes en ce lieu de viande fraische et boucanée, et marchasmes jusques à une longue pointe que vous trouverez marquée dans la carte du lac Érié. Nous y arrivasmes sur un beau sable du costé du levant de cette pointe; nous avions fait ce jour là près de vingt lieues. Ainsi nous estions tous fort fatiguez, ce qui fut cause que nous n'apportasmes point toutes nos herbes jusques sur la terre, mais les

laissasmes sur le sable et portasmes nos canots jusques sur la terre.

La nuit vint et on s'endormit si profondément qu'un grand vent Nord-Est s'estant élevé eut le temps d'agiter le lac avec tant de force que l'eau monta de six pieds où nous estions, et emporta les hardes du canot de M. Dolier qui estoient les plus proches de l'eau et auroit emporté toutes les autres, si un de nous ne se fust éveillé qui, estant estonné d'entendre le lac qui mugissoit si furieusement, alla voir sur le bord si les bagages estoient en seureté, et voyant que l'eau venoit déjà jusques aux hardes qui estoient placées le plus haut, s'escria que tout estoit perdu. A ce cri, on se leva et on sauva le bagage de mon canot et d'un de ceux de M. Dolier. On alluma des escorces pour chercher le long du fleuve; mais on ne put sauver qu'un baril de poudre qui flottoit, le reste fut emporté; le plomb mesme fut emporté ou enfoncé si avant dans le sable qu'on ne put jamais le trouver; mais le plus fascheux fut que la chapelle entière fut perdue; nous attendismes que le vent fust calmé et les eaux retirées pour aller chercher, le long de l'eau, si on ne trouveroit point quelque débris du naufrage, mais on ne trouva qu'un mousqueton et un petit sac de hardes à un de nos hommes; le reste fut perdu sans ressources. Nos vivres mesmes furent tous perdus, hormis ce qu'il y avoit dans mon canot.

Cet accident nous mit hors d'estat d'estre assistez du secours des sacrements et d'en pouvoir assister les autres. Ainsi nous mismes en délibération savoir si nous devions nous arrester à quelque nation pour y faire nostre mission ou si nous retournerions au Montréal chercher une autre chapelle et d'autres marchandises nécessaires pour avoir des vivres pour retourner ensuite nous establir en quelque endroit; et cet avis nous

sembla le meilleur; et comme le chemin des Outaouacs nous sembla presque aussi court du lieu où nous estions comme par où nous estions venus, et que nous prétendions arriver à Sainte-Marie du Sault où les Outaouacs s'assemblent pour descendre de compagnie, avant qu'ils fussent partis, nous creumes que nous descendrions avec eux plus facilement. Ajoutez encore à cela que nous estions plus aises de voir un nouveau pays que de retourner sur nos pas.

Nous poursuivismes donc notre route vers le Couchant, et après avoir fait environ 100 lieues sur le lac Érié, nous arrivasmes au lieu par où le lac des Hurons, autrement dit la *Mer douce* des Hurons ou le Michigane, se descharge dans ce lac. Cette descharge a bien une demi-lieue de largeur et tourne tout court au Nord-Est, de sorte que nous retournions presque sur nos pas. Au bout de six lieues nous trouvasmes un endroit fort remarquable et fort en vénération à tous les Sauvages de ces contrées à cause d'une idole de pierre que la nature y a formée, à qui ils disent devoir le bonheur de leur navigation sur le lac d'Érié lorsqu'ils l'ont passé sans accident, et qu'ils apaisent par des sacrifices, des présens de peaux, de vivres, etc., lorsqu'ils veulent s'y embarquer. Ce lieu estoit plein de cabanages de ceux qui estoient venus rendre leur hommage à cette pierre qui n'avoit autre rapport avec la figure d'un homme que celuy que l'imagination luy vouloit bien donner. Cependant elle estoit toute peinte, et on luy avoit formé une espèce de visage avec du vermillon. Je vous laisse à penser si nous vengeasmes sur cette idole, que les Iroquois nous avoient fort recommandé d'honorer, la perte de nostre chapelle. Nous luy attribuasmes mesme la disette où nous avions esté de vivres jusques icy. Enfin il n'y avoit personne dont elle n'eust attiré la haine. Je consacray

une de mes haches pour casser ce dieu de pierre, et puis ayant accosté nos canots ensemble, nous portasmes les plus gros morceaux au milieu de la rivière et jetasmes aussi tout le reste à l'eau, afin qu'on n'en entendist jamais parler. Dieu nous récompensa aussi tost de cette bonne action; car nous tuasmes dans cette mesme journée un chevreuil et un ours.

Au bout de quatre lieues, nous entrasmes dans un petit lac qui a environ dix lieues de long et presque autant de large appelé par M. Sanson le Lac des Eaux salées. Mais nous n'y avons veu aucune marque de sel de ce lac; nous entrasmes dans la descharge du lac Michigane qui n'a pas un quart de lieue de largeur; enfin au bout de 10 ou 12 lieues, nous entrasmes dans le plus grand lac de toute l'Amérique qu'on appelle la Mer douce des Hurons ou, en Algonquin, Michigane. Il a 660 ou 700 lieues de tour; nous fismes dessus ce lac environ 200 lieues, et eusmes bien peur d'y manquer de vivres à cause que les bestes de ce lac paroissent fort stériles. Cependant Dieu ne voulut pas que nous manquassions à son service; car nous n'avons jamais esté plus d'un jour sans vivres. Il est vray qu'il nous est arrivé plusieurs fois de n'avoir plus rien et de passer un soir et un matin sans avoir du tout de quoy mettre à la chaudière; mais je n'ay point veu qu'aucun se soit descouragé ou mis en peine pour cela; car nous avons tellement accoustumé de voir que Dieu nous secouroit puissamment dans ces occasions, que nous attendions avec tranquillité les effets de sa bonté, dans la pensée que celuy qui nourrissoit tant de barbares dans ces bois n'y abandonneroit pas ses serviteurs.

Quoyque ce lac soit aussi grand que la mer Caspie et beaucoup plus grand que le lac Érié, les tempestes ne s'y élèvent pas ny si fortes ny si longues, parcequ'il n'est pas extrême-

ment profond. Ainsi en plusieurs endroits, après que le vent a cessé, il ne faut pas plus de cinq ou six heures, au lieu qu'il faudra quelquefois un ou deux jours pour attendre que le lac Érié soit calmé.

Nous passasmes ce lac sans aucun péril et entrasmes dans le lac des Hurons qui a communication avec celuy-cy par quatre bouches qui ont chacune près de deux lieues d'embouchure. Enfin, nous arrivasmes le 25 may, jour de la Pentecoste, à Sainte-Marie du Sault qui est le lieu où les R. P. Jésuites ont fait leur principal establissement pour les missions des Outaouacs et des peuples voisins. Ils ont eu depuis l'an passé deux hommes à leur service, qui leur ont basty un fort joly fort, c'est-à-dire un quarré de pieux de cèdres de 12 pieds de haut avec une chapelle et une maison au dedans de ce fort, en sorte qu'ils se voient à présent en estat de ne dépendre des Sauvages en aucune manière. Ils ont un fort grand désert bien semé où ils doivent recueillir une bonne partie de leur nourriture; ils espèrent même y manger du pain avant qu'il soit deux ans d'icy. Avant d'y arriver, nous fismes rencontre de trois canots de Sauvages avec qui nous arrivasmes au fort des Pères. Ces gens nous avertirent de la coustume qu'ils avoient de saluer ce fort, en y arrivant, de plusieurs coups de fusil, ce que nous fismes aussi fort volontiers.

Nous fusmes receus en ce lieu avec toute la charité possible; nous y assistasmes à une partie des vespres le jour de la Pentecoste, et les deux jours suivans, nous fismes nos dévotions avec d'autant plus de joye qu'il y avoit près d'un mois et demi que nous n'avions pu avoir ce bien.

Le fruit que font icy ces Pères est plus pour les François, qui y sont souvent au nombre de 20 ou 25, que pour les Sauvages;

car quoyqu'il y en ait quelques-uns de baptisez, il n'y en a pourtant pas d'assez bon Catholique pour pouvoir assister à l'office divin qui s'y fait pour les François qui chantent la grande messe et vespres, les festes et dimanches. Les Pères ont sur ce sujet une pratique qui me semble assez extraordinaire, qui est qu'ils baptisent les adultes hors du péril de mort, lorsqu'ils ont tesmoigné quelque bonne volonté pour le Christianisme avant qu'ils soient capables ny de se confesser, ny d'assister à la Sainte-Messe ou d'accomplir les autres commandemens de l'Église, en sorte qu'à la Pointe du Saint-Esprit, qui est un lieu au fond du lac Supérieur où les restes des Hurons se sont retirez après l'incendie de leurs villages, le Père qui passa l'hyver avec eux m'a dit que, quoy qu'il y en eust une grande partie qui avoient esté baptisez lorsque les Pères avoient esté aux Hurons, il n'avoit pourtant jamais osé dire la messe devant eux, parceque ces gens regardent cette action comme une jonglerie ou sorcellerie.

Je ne vis point de marque particulière du Christianisme parmi ces Sauvages de ce lieu ny dans aucun autre pays des Outaouacs, qu'une femme de la nation des Amikoues qui avoit esté instruite autrefois dans les habitations Françoises, qui estant, à ce qu'elle pensoit, en danger de mort, pria M. Dolier d'avoir pitié d'elle. Il la fit ressouvenir de ses anciennes instructions et de l'obligation où elle estoit de se confesser, si elle avoit offensé Dieu depuis sa dernière confession, dont il y avoit fort longtemps, et la confessa avec de grands tesmoignages de joye de part et d'autre.

Quand nous fusmes chez les Pères, nous estions encore à plus de 300 lieues de Montréal où nous voulions pourtant nous rendre bientost, afin de pouvoir retourner de bonne heure

dans quelques-unes des nations des Outaouacs et y hiverner, et le printemps ensuivant aller chercher la rivière d'Ohio et les peuples qui y sont establis pour y porter l'Évangile.

Nous apprismes qu'il estoit party depuis deux jours une troupe de 30 canots Outaouacs pour le Montréal, et qu'il y en avoit encore une autre de Kilistinons qui devoit bientost s'y en aller. Comme nous n'estions point certains en quel temps ces derniers devoient venir et que d'ailleurs nous sçavions la peine qu'il y a d'estre obligez de suivre des Sauvages, nous jugeasmes plus à propos de chercher un guide pour nous conduire jusques au Montréal, parceque les chemins y sont plus difficiles et plus fascheux qu'on ne peut se l'imaginer ; nous fismes si bien que nous en trouvasmes un moyennant 25 ou 30 escus de hardes qu'il fallut bien promettre, de sorte que nous prismes congé des Pères d'Ablon et Marquette qui estoient pour lors en ce lieu, et ce le 28 may.

Jusques icy les Outaouacs avoient passé dans mon esprit et dans tous ceux du Canada pour un lieu où il y avoit extrêmement à souffrir pour les vivres, mais je suis si bien persuadé du contraire, que je ne sçache point d'endroit dans tout le Canada où on en puisse moins manquer. La nation des Saulteux, ou en Algonquin Paouitikoungraentaouak ou des Outchipoue, où les Pères sont establis, demeure depuis la fonte des neiges jusques au commencement de l'hyver sur le bord d'une rivière de près d'une demi-lieue de largeur et trois lieues de longueur par où le lac Supérieur tombe dans le lac des Hurons. Cette rivière forme dans ce lieu un sault si fertile en poisson qu'on appelle blanc, ou en Algonquin Attikamegue, que les Sauvages y en prendroient facilement de quoy nourrir 10,000 hommes. Il est vray que cette pesche est si difficile qu'il n'y a que les Sau-

vages qui la puissent faire. Aucun François n'en a pu jusques icy venir à bout, ny aucun autre Sauvage que ceux de cette nation, qui sont accoustumez à cette pesche dès leur bas âge; mais enfin ce poisson est à si bon marché qu'ils en donnent dix ou douze pour quatre doigts de tabac ; chacun pèse six ou sept livres, mais il est si gros et si délicat que je ne sçache point de poisson qui en approche. L'esturgeon se prend dans cette petite rivière, tout proche, à confusion. La viande y est à si bon marché que, pour une livre de rassade, j'y eus quatre minots de boyaux gras d'eslan, qui est le meilleur morceau de la beste, ce qui marque combien ces gens en tuent. C'est en ces lieux qu'on a une robe de castor pour une brasse de tabac, tantost pour un quarteron de poudre, tantost pour six couteaux, tantost pour une brasse de petite rassade bleue, etc. C'est pour cela que les François y vont, nonobstant des difficultez espouvantables qui s'y rencontrent. Il faut monter, en y allant du Montréal, une rivière où il faut faire trente portages pour éviter autant de cheutes ou de rapides, dans lesquels on se mettroit au hazard de perdre mille vies si on y vouloit passer. De cette rivière, qui est aussi grande que le fleuve de Saint-Laurent, on passe, moitié par terre, moitié par eau, l'espace de vingt-cinq ou trente lieues pour aller trouver le lac des Nepissiriniens, d'où on descend par la rivière des François, où il y a encore quatre ou cinq cheutes d'eau, dans le lac des Hurons.

La plus grande difficulté est à descendre; car qui ne sçauroit pas précisément où sont les desbarquemens pour faire les portages courroit risque de s'enfourner dans ce sault et d'y périr, outre la difficulté des portages, qui sont le plus souvent parmi des pierres et des sabliers. On risque souvent dans les passages les moins difficiles, dans lesquels, si celuy qui gou-

verne le canot ou celuy du devant manquoit quelquefois de l'espaisseur d'un escu blanc à faire passer entre des roches et des bouillons qui se trouvent dans ces passages, on s'y briseroit ou on se rempliroit d'eau, et on se verroit abysmer dans des lieux qui paroissent effroyables. Cecy n'est que trop commun, et un frère Jésuite, qui descendit après nous, brisa son canot dans un de ces passages; et on voit peu de canots de Sauvages qui ayent fait le voyage de Montréal qui n'ayent de belles pièces. Dieu nous a si spécialement protégez qu'il ne nous est arrivé aucun mal, quoyque de quarante-cinq ou cinquante portages qu'on fait en montant, nous en ayons espargné dix-sept ou dix-huit en descendant. Aussi avions-nous un fort bon guide et des gens qui n'estoient pas novices dans ces passages.

Nous arrivasmes enfin au Montréal le 18 juin, après vingt-deux jours d'une marche la plus fatigante que j'aye jamais faite de ma vie; aussi je fus assailly, sur la fin du voyage, d'une fièvre tierce qui modéra un peu la joye que j'aurois eue, en arrivant au Montréal, de me voir enfin revenu au milieu de nos chers frères, si j'eusse esté en pleine santé. Nous fusmes receus de tout le monde, et particulièrement de M. l'abbé de Queylus, avec des démonstrations d'une bonté particulière; et on nous regarda plus tost comme des personnes ressuscitées que comme des hommes communs.

Tout le monde a souhaité que je fisse la carte de nostre voyage, ce que j'ay fait avec assez d'exactitude; cependant j'y reconnus encore d'assez grandes fautes, que je corrigeray lorsque j'en auray le loisir; je vous l'envoye telle qu'elle est et vous prie d'avoir la bonté de l'agréer, parce que je l'ay faite présentement pour vous. Je n'y ay marqué que ce que j'ay veu.

Ainsi, vous ne trouverez qu'un costé de chaque lac, puisque leur largeur est si grande qu'on ne peut voir l'autre. Je l'ay faite en carte marine, c'est-à-dire que les méridiens ne s'y rétrécissent point auprès des pôles, parce que j'ay plus d'usage de ces cartes que des géographiques, et, au reste, celles-là sont communément plus exactes que les autres.

IX

Acte de prise de possession des Terres du Lac Érié (octobre 1669).

Nous icy soubsignez, certifions avoir veu afficher sur les terres du lac nommé d'Érié les armes du Roy de France au pied d'une croix, avec cette inscription : « L'an de salut 1669, Clément IX estant assis dans la chaire de saint Pierre, Louis XIV régnant en France, Monsieur de Courcelles estant gouverneur de la Nouvelle France et Monsieur Talon y estant intendant pour le Roy, sont arrivez en ce lieu deux missionnaires du Séminaire de Montréal, accompagnez de sept autres François, qui les premiers de touts les peuples Européans ont hyverné en ce lac, dont ils ont pris possession au nom de leur Roy, comme d'une terre non occupée, par apposition de ses armes, qu'ils y ont attachées au pied de cette croix. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat.

Signé : François Dollier, prestre du diocèse de Nantes, en Bretagne ;

De Gallinée, diacre du diocèse de Rennes, en Bretagne. »

VII

VOYAGE

DE DANIEL REMY DE COURCELLES, GOUVERNEUR
DE LA NOUVELLE FRANCE,
AU LAC ONTARIO.

REMY DE COURCELLES

AU LAC ONTARIO

Récit de ce qui s'est passé au voyage que M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle France, a fait au lac Ontario.

Ceux entre les mains de qui cette relation pourra tomber s'estonneront peut-estre qu'on leur fasse employer leur temps à la lecture d'un voyage qui n'a point esté remarquable ny par les combats ny par les victoires, et qui a esté plustost une promenade qu'un voyage utile au bien public.

Mais je m'asseure que leur estonnement cessera quand j'auray mis devant leurs yeux la difficulté des voyages, soit par eau, soit par terre dans la Nouvelle France, les grands desseins qui ont fait résoudre M. le Gouverneur de ce pays à entreprendre celuy-cy, et enfin les grands biens qui en sont arrivez, de sorte que je n'ay qu'à prier mon lecteur de suspendre son jugement jusques à la fin pour le faire demeurer d'accord, qu'il a esté important de mettre devant les yeux des peuples de cette colonie, les soins et les fatigues que M. le Gouverneur prend pour leur conservation, afin de les rendre de plus en plus affectionnez à luy tesmoigner des obéissances qu'ils luy doivent.

Pour commencer donc ce récit, il est bon de sçavoir que le fleuve de Saint-Laurent, sur lequel un voyage s'est fait, est l'un des plus grands fleuves du monde, puisque dans son embouchure, située par. . . . . il a près de trente lieues de largeur et venant peu à peu s'estrécir par l'espace de cent vingt lieues jusques à Québec où il a[1]. . . . . . il conserve cette largeur, non-seulement jusques à Montréal, qui est la dernière des habitations Françoises, soixante lieues au-dessus de Québec, mais par l'espace de plus de sept cents lieues, s'estendant tantost en des lacs d'une espouvantable grandeur, et tantost se rétrécissant dans le lit d'une simple rivière de la largeur que j'ay dit.

Le premier lac qui est formé par ce fleuve est, trente-trois lieues au-dessus de Québec, le lac Saint-Pierre, qui a environ quatre lieues de largeur et sept lieues de long. Le second est le lac Saint-Louis, à quatre lieues au-dessus de celuy de Saint-Pierre, qui a environ six lieues de long sur deux de large. Cinq lieues au-dessus de celuy-cy, se rencontre un troisiesme lac de douze lieues de long sur deux de large (lac Saint-François). Quarante lieues au-dessus de celuy-cy se trouve le lac Ontario, de cent vingt lieues de long sur trente lieues de large, d'une figure ovale. Trente-cinq ou quarante lieues au-dessus de celuy-cy se trouve le lac Érié, dit des Sauvages Techaronkion, de vingt-cinq ou trente. Quinze lieues au-dessus, se trouve un autre lac, de douze lieues de diamètre, tout rond. Quinze ou seize lieues au-dessus, on voit le lac des Hurons de deux cent cinquante lieues de long et de largeur inégale, tantost de dix, tantost de vingt, et tantost de trente

1. Une demi-lieue seulement. — Fin de page rognée par la reliure.

ou quarante lieues. Trois lieues au-dessus de celuy-cy, on voit le lac qu'on appelle le lac Supérieur, de cent cinquante lieues de long. C'est dans celuy-cy que tombent dix ou douze grosses rivières qu'il faudroit suivre jusques au bout pour pouvoir connoistre la véritable source de ce fleuve. Celuy qui escrit ne rapporte que ce qu'il a veu; c'est pourquoy on n'en peut douter.

Ce qui est plus estonnant dans ce fleuve est que ny le grand poids ny la rapidité de ses eaux n'a pu se creuser un lit où il pust se respandre et courir à son aise et d'une course égale, mais il s'est trouvé en beaucoup d'endroits des rochers si durs, que ne pouvant ny les amollir ny les briser, après avoir amassé au-dessus une assez grande quantité d'eau pour les égaler, il passe enfin par dessus et forme, en ces lieux, des cascades, d'autant plus belles que ce n'est pas l'eau d'un simple canal formé par l'industrie des hommes qui en est la matière, mais celle d'un grand fleuve qui a, comme j'ay dit, une demi-lieue entière de largeur. Ces cheutes ne sont pas toutes d'une égale hauteur, et pour les décrire par ordre :

Les quatre premières sont par le travers de l'isle du Montréal qui forment le sault qu'on appelle Saint-Louis. En cet endroit la rivière, au moins d'un quart de lieue, tombe de plus de trente pieds de haut avec tant de bruit, qu'on ne peut s'entendre parler.

Le deuxiesme sault, en suivant le fleuve, est à l'embouchure de la rivière dans le lac Saint-Louis, qui tombe d'environ trois pieds à pic.

Le troisiesme est demi-lieue au-dessus, et tombe d'environ quatre pieds.

Le quatriesme est encore demi-lieue au-dessus, et tombe d'environ trois pieds.

Le cinquiesme est vingt lieues au-dessus de ce dernier, et tombe de quatre ou cinq pieds.

Le sixiesme est vingt lieues au dessus de ce dernier, et tombe à plusieurs fois de plus de quarante pieds.

Le septiesme est entre le lac Ontario et le Techaronkion qui tombe plus de soixante pieds à pic.

Le huitiesme, enfin, est entre le lac Huron et le lac Supérieur, qui est semblable au sault Saint-Louis.

Je n'ay mis icy que les cheutes d'eau qui se rencontrent dans le fleuve, sans compter les violents rapides qui s'y rencontrent continuellement de [1]. . . . . jusques au lac Saint-Louis, depuis le lac Saint-Louis jusques au lac Saint-François, et depuis celuy-cy jusques au lieu qu'on appelle Otondiata, proche le lac Ontario.

Ce qu'on appelle rapide en ce pays n'est pas un simple courant d'eau, mais un courant causé par une pente si grande, que l'eau forme de gros bouillons qui sautent quelquefois de trois ou quatre pieds de haut; j'en ay veu qui sautoient de plus de huit ou dix pieds, en sorte que les cheveux en hérissent à la teste lorsqu'on est obligé de passer dans ces endroits.

Mais si la navigation, comme l'on voit, est si difficile sur ce fleuve, les bateaux dont on se sert la rendent si périlleuse, qu'un homme sage ne peut s'y exposer si le service de Dieu, ou celuy de son Roy, qui n'a qu'un mesme principe, ne l'y oblige.

1. Fin de page rognée.

Le fleuve de Saint-Laurent est navigable pour des vaisseaux de six cents tonneaux jusques à Québec; de Québec au Montréal, on y en pourroit conduire de plus de cent cinquante tonneaux; mais au-dessus du Montréal, jamais personne ne s'estoit avisé d'entreprendre d'y faire monter seulement un bateau plat, à cause du sault Saint-Louis qui barre en ce lieu entièrement la rivière.

Cette difficulté a esté cause que les Sauvages, et depuis eux les François, qui ont esté obligez par la nécessité de leurs affaires de passer par ces endroits, ont inventé une espèce de voiture, la plus spirituelle, mais en mesme temps la plus périlleuse qu'on puisse imaginer.

Ces bateaux sont faits d'une simple escorce de bouleau qui sert de bordage à un gabarit de bois de cèdre qui soustient cette escorce, et luy donne la forme nécessaire pour porter sur l'eau un assez grand nombre d'hommes et de bagages, au reste, si fragiles, que, s'ils viennent à heurter contre quelque roche ou si on ne les manie doucement en les ostant de l'eau ou en les y mettant, on les endommage notablement; si volages que dix livres d'un costé plus que de l'autre les font tourner, ce qui oblige à s'y tenir à genoux ou assis tout à plat; si légers qu'un ou deux hommes au plus les portent, et cependant si utiles qu'il y en a qui portent jusqu'à six et huit hommes avec leurs vivres et leur bagage.

Au reste, ces bastiments ne se gréent ny ne se gouvernent pas comme nos bateaux. Il y faut une adresse particulière, qui ne s'acquiert que par un long exercice; et faute de cette adresse, plusieurs ont perdu la vie.

Lorsqu'on arrive à ces endroits fascheux du fleuve dont j'ay parlé ci-dessus, on ne s'arreste pas à les vouloir passer à

l'aviron ; on n'en viendroit pas à bout ; mais, se mettant à l'eau, on prend son bateau ou canot avec la main et on le conduit ainsi le long du bord, en évitant les roches et le tirant avec force pour luy faire surmonter la rapidité de l'eau ; mais aux lieux où il y a des cheutes, on met à terre ; on descharge le canot, et le chargeant sur les espaules, on le porte jusques à ce qu'on trouve un endroit commode pour se rembarquer.

La navigation sur ce fleuve estant si périlleuse, comme nous avons veu, M. le Gouverneur n'a pu entreprendre le voyage du lac Ontario, où sont les passages les plus difficiles de la rivière, sans de puissantes raisons.

Pour les déduire en peu de mots, il faut savoir que les François sont establis dans la Nouvelle-France dans un canton appartenant à des peuples sauvages appelez les Algonquins, qui nous receurent chez eux afin que nous les aidassions dans leurs guerres contre un autre peuple aussi de Sauvages appelé les Iroquois, dont ils estoient ennemis depuis longtemps. Au commencement, les François ne se trouvèrent point incommodez par ces guerres ; ils n'estoient icy que pour faire la traite des castors, sans se soucier de faire aucun establissement ny défricher aucunes terres ; ils se tenoient dans un bon fort bien muny de vivres et d'armes, d'où ils n'estoient obligez de sortir pour aucune nécessité, et se trouvoient ainsi hors de la portée des Iroquois, qui n'ont jamais eu la hardiesse d'attaquer un fort à la Françoise qu'ils creussent devoir estre un peu deffendu.

Sur ce propos, la manière de vivre de ces peuples est si hétéroclite qu'il ne sera pas inutile de la faire remarquer.

Ils n'ont ny religion, ny roy, ny loix, ny justice, et chacun

est tellement maistre de ses volontés, qu'il peut exécuter tout ce qui luy vient en fantaisie sans appréhension que qui que ce soit les reprenne. La seule règle de leurs mœurs est un certain point d'honneur, qui fait qu'ils s'abstiennent de certaines choses ou qu'ils se portent à d'autres, parce qu'elles sont ou estimées ou méprisées de leurs anciens.

C'est ce qui fait que, se réglant sur la seule loy naturelle, ils estiment le bien et haïssent le mal. On ne les voit point s'emporter aux vices qui sont évidemment contraires à cette loy ; et s'il arrive que quelqu'un le fasse, il est en tel mespris qu'il est jugé incapable d'estre oüy dans les conseils qui regardent les affaires de sa nation.

Mais nonobstant l'entière indépendance qu'ils ont les uns des autres, ils ne laissent pas, lorsqu'il se présente quelque affaire, comme d'entreprendre une guerre, de traiter d'une paix, de distribuer des prisonniers ou autres choses semblables, ils ne laissent pas d'assembler une espèce de conseil, où les vieillards et ceux qui se sont rendus recommandables par quelque belle action ont seuls droit de se trouver, et le reste du peuple en passe pour l'ordinaire par la décision de ce conseil avec assez d'exactitude ; et si quelqu'un se licencie à y contrevenir, il passe pour un homme sans esprit.

La résolution estant prise de faire la guerre, on met incontinent la chaudière haute, et on invite toute la jeunesse au festin ; et avant la distribution des viandes, ún de ceux de la compagnie en qui on a le plus de créance, se lève et se met à entonner la chanson de guerre, disant qu'il veut aller la porter chez tels peuples et que ceux qui auront du cœur le suivent. Sa chanson finie, ceux d'entre la jeunesse à qui il prend fantaisie de se joindre à luy, se levant les uns après les

autres, chantent chacun une chanson qui ne contient autre chose qu'un récit des belles actions qu'il prétend faire dans cette guerre. L'un dit : je veux tuer dix hommes ; l'autre : je veux entrer victorieux dans le village ennemi et mettre le feu aux cabanes, et ainsi des autres.

La partie liée, on prend jour pour le départ ; les femmes préparent de petits sacs de farine pour les guerriers, qui les chargent sur leurs dos avec leur fusil, leur hache, leur poudre et leur plomb. Estant arrivez avec grand silence dans le pays des ennemis, ils ne marchent qu'en cachette de peur d'estre descouverts, cherchant l'occasion de faire leur coup, de manière que leurs guerres et leurs combats ne se font que par surprises. Un homme sortira du village pour aller à la chasse ou pour travailler à son champ : ils l'environnent à la sourdine et le prennent prisonnier ; une femme ira chercher du bois pour son chauffage, ils taschent de l'approcher sans bruit et de la prendre prisonnière ; que si ils aperçoivent quelque party qu'ils puissent attaquer avec avantage, ils se campent chacun derrière un arbre, attendant que le party passe par le lieu de leur embuscade ; et leur ayant fait essuyer une descharge, ils courent sur eux la hache à la main et taschent de les prendre prisonniers ; car leur gloire consiste à en emmener chez eux le plus qu'ils peuvent ; que si il demeure quelqu'un des ennemis sur la place, ils lui escorchent la teste et emportent avec eux la chevelure pour [1]...

Les guerriers estant de retour, les vieillards s'assemblent, et on leur présente les prisonniers pour en disposer ; si quelqu'un a perdu dans cette guerre son fils, son neveu ou son pa-

1. Fin de page rognée.

rent, on luy fait présent d'un prisonnier en la place du mort; que si celuy à qui il est donné ne l'agrée ou se trouve en disposition de vouloir venger la mort de son parent, ce qui n'arrive que trop souvent, il condamne son prisonnier à la mort, ce qui s'exécute avec une si horrible cruauté qu'elle fait peur à ceux-mesmes qui en entendent parler.

Les premiers supplices qu'ils font souffrir à ces pauvres misérables sont de leur arracher quelques ongles, de leur couper quelques doigts avec des pierres à fusil pour les faire souffrir davantage, ou de leur appliquer quelques tisons sur le corps pour les faire chanter; les ayant tourmentez cinq ou six heures en cette façon, ils les conduisent sur un eschafaud dans la place publique, où, les ayant attachez pieds et mains à un pilier, ils commencent à les brusler avec un vieux canon de fusil tout rouge, le leur appliquant successivement depuis les pieds jusqu'à la teste, pendant l'espace de huit ou dix heures, en sorte qu'il ne reste aucun endroit dans leur corps qui ne soit grillé. Cela fait, ils le destachent et le laissent courir par la place où la jeunesse l'attend avec des tisons et des chaudronnées de cendres chaudes ou d'eau bouillante qu'ils luy jettent, et les autres luy ruent des cailloux; enfin, ils le fatiguent en telle sorte que, tombant de défaillance, ils se jettent dessus et le démembrent, en emportant chacun une pièce chez eux pour faire chaudière; je n'ay rapporté icy que le genre de mort le moins cruel, car ils exercent quelquefois des cruautez si particulières, que je n'ose les raconter de peur de faire frayeur.

Je n'ay raconté toutes ces choses que pour faire connoistre une partie des cruautez que les Iroquois ont exercées contre les François, et l'impossibilité où ceux-cy estoient d'avancer leurs colonies tandis que la guerre auroit subsisté; on voyoit

tous les jours les ennemis, chargez de nos dépouilles, emmener des nostres prisonniers, qu'ils brusloient après cela impitoyablement.

Ces malheurs nous estoient fréquents et sans remèdes, si la bonté du Roy n'avoit eu pitié de nostre misère et n'avoit envoyé des troupes à nostre secours, qui, sous la conduite de M. de Tracy et de M. de Courcelles, nostre gouverneur, avec beaucoup de fatigues, portèrent la guerre dans le pays des ennemis, prirent leurs forts, bruslèrent leurs villages et les obligèrent enfin à demander la paix, qu'on leur accorda. Tout cecy est connu de tout le monde. C'est pourquoy je passe légèrement dessus.

Ce que nous appelons Iroquois est un peuple qui habite le long du lac Ontario, du costé du midi, divisé en cinq nations. Les plus proches de nous sont les Ganiegueronons; ceux qui suivent sont les Oneiouronons, ensuite les Onontagueronons, les Goiogouioronons, et enfin les Sonontouaronons. Ces cinq nations peuvent mettre environ sur pied deux mille hommes de guerre. Ils sont si enclins à la guerre qu'ils la font non-seulement à leurs voisins, mais encore à des peuples esloignez d'eux de plus de six cents lieues. C'est une merveille de voir comme quoy ils ont gardé la paix qu'ils ont faite avec nous. La seule terreur qu'ils ont de nos armes les y peut obliger; car pour avoir de l'amitié pour nous, ils n'en ont point. Aussi s'est-on attaqué d'abord à la nation la plus belliqueuse, qui est celle des Ganiegueronons, que l'on a tellement maltraité que les autres en ont esté espouvantez.

Cependant, comme ces peuples Iroquois, quoyque nous eussions la paix, ne laissoient pas de faire la guerre aux Outaouas, nos alliez, qui viennent depuis longtemps faire leur

traite aux habitations Françoises et empeschoient par ce moyen la liberté de leur commerce, les attaquant lorsqu'ils venoient faire leur traite et les dévalisant de leurs castors, M. de Courcelles jugea nécessaire, pour le bien de la colonie, d'obliger les Iroquois à faire la paix avec les Outaouas, et, pour la mieux establir, obligea les uns et les autres à se rendre mutuellement les prisonniers qui se trouvoient encore en vie.

Les Iroquois agirent avec mauvaise foy en cette occasion, car ils choisirent ceux d'entre les prisonniers qui leur estoient le moins utiles, comme quelques femmes et quelques enfants, ils les amenèrent à M. le Gouverneur, au nombre de douze ou quinze, et gardèrent plus de cent bons hommes qu'ils ne voulurent point restituer, disant qu'ils se résoudroient plustost à faire la guerre aux François qu'à leur rendre un si grand nombre de gens dont l'absence les affoibliroit notablement, de sorte que l'année dernière on apporta icy, trois ou quatre fois, les nouvelles que les Onontagueronons et les Sonontouaronons se préparoient tout de bon à nous faire la guerre, se confiant principalement sur ce qu'estant establis sur le bord de l'Ontario, comme nous avons dit, M. le Gouverneur ne trouveroit pas le moyen de mener ses troupes chez eux, estant obligé pour cela de se servir de bateaux à la Françoise pour porter des vivres, dont la conduite leur sembloit impossible à cause des rapides et des cheutes d'eau que nous avons veu estre entre nous et le lac Ontario. Il est certain que jamais la guerre des Iroquois ne nous pourroit estre plus nuisible qu'elle ne le seroit présentement, les habitations estant dispersées le long du fleuve, chacun estant obligé de demeurer sur sa terre pour la faire valoir, ce qui seroit cause qu'ils

nous enlèveroient beaucoup de monde avant qu'on fust en estat de leur résister partout.

Les Ganiegueronons, qui ont esprouvé qu'on pouvoit aller chez eux, puisqu'on les a desjà ruinez une fois, avoient garde de se joindre à l'entreprise des autres nations, leurs alliées. Au contraire, ils ont toujours protesté qu'ils reconnoissoient le Roy de France pour le seigneur de leurs terres.

C'est ce qui fait voir l'importance du voyage que monsieur nostre Gouverneur a entrepris ce printemps pour faire connoistre à ces audacieux qu'il les feroit ruiner quand il luy plairoit, puisqu'il ne luy a pas esté impossible de faire monter jusques au lac Ontario un grand bateau de planches, avec une promptitude si grande, qu'on eust esté estonné de voir mesme cette diligence à des canots d'escorce.

Ce n'estoit pas la seule utilité qu'on prétendoit tirer de ce voyage. Il y en a d'autres qui ne sont pas moins importantes.

On sçait assez que les nations Iroquoises, surtout les quatre plus esloignées de nous, ne font aucune chasse de castor ny d'eslan du costé de l'Ontario où elles sont habituées, qui est le costé du midi ; ils l'ont complétement espuisée, il y a longtemps, en sorte qu'à grand'peine y pourroit-on trouver un seul castor; mais pour en trouver ils passent du costé du septentrion du mesme lac, où estoient autrefois les Hurons, nos alliez, qui ont esté défaits ou obligez d'abandonner par eux, de sorte qu'on peut dire que toute la chasse des Iroquois se fait présentement sur les terres de nos alliez, qui sont en quelque manière aux François, qui doivent, par les traités d'alliance, estre subrogez en leurs droits.

Cependant les Iroquois ne traitent presque point avec nous, mais portent toutes leurs pelleteries à la Nouvelle-

Hollande, nous frustrant ainsi du fruit de nos terres, c'est-à-dire des pelleteries qu'ils nous prennent dans les terres qui nous appartiennent.

C'est pourquoy il y a longtemps qu'on cherche quelque moyen que les Iroquois n'aillent en traite dans la Nouvelle-Hollande; et le meilleur seroit asseurément d'avancer un poste jusques à l'entrée de l'Ontario, qui occuperoit le passage par où ces peuples vont en traite en revenant de leur chasse, et, par ainsi, les François en seroient les maistres absolus. Il falloit, pour ce dessein, reconnoistre les lieux, voir les endroits les plus commodes et les plus belles terres, et c'est ce que M. le Gouverneur a fait dans ce voyage.

J'adjousteray encore icy une raison de ce voyage qui n'est pas de petite conséquence. Il y a deux ans qu'il partit d'icy deux ecclésiastiques[1] . . . .
plusieurs nations sauvages, sises le long d'une grande rivière que les Iroquois appellent Ohio et les Outaouas Mississipy. Leur dessein ne réussit pas, pour quelques inconvéniens qui sont assez ordinaires dans ces sortes d'entreprises; mais tousjours ont-ils appris par les approches qu'ils ont faites de cette rivière qu'elle estoit plus grande que le fleuve de Saint-Laurent; que les nations establies sur ses rivages estoient fort nombreuses, et que son cours ordinaire estoit du Levant au Couchant. Après avoir bien examiné les cartes que nous avons des costes de la Nouvelle-Suède, des deux Florides, de la Virginie et du vieux Mexique, je n'ay point trouvé d'embouchure de fleuve qui fust comparable à celle du fleuve de Saint-Laurent, ce qui fait croire que celle dont nous parlons tombe dans une autre mer, de savoir où, j'en laisse le jugement aux plus

1. Ligne rognée.

sçavants. Cependant il est probable qu'elle arrose ces terres fertiles en or et en argent qui sont vers la Nouvelle-Espagne.

Le plus court chemin et le plus facile pour aller à cette rivière est celuy du lac Ontario, qui ne seroit pas peu facile par l'establissement d'une colonie sur l'entrée de ce lac, et ce n'estoit pas un des moindres desseins de M. le Gouverneur dans son pénible voyage.

Il ne se faut point estonner si toutes ces grandes raisons ont fait tant d'impression sur son esprit, qu'elles luy ont fait compter pour rien les fatigues les plus extraordinaires qu'un homme de sa qualité puisse supporter, mais il sera bon de revenir à quelque détail.

La rivière ne fut pas plustost libre de glaces, le printems dernier, que M. le Gouverneur monta au Montréal, où il fut suivy de tous les officiers et de tous les gentilshommes du pays. Ce fut en ce lieu qu'il leur proposa le dessein qu'il avoit de faire le voyage de l'Ontario, non pas comme les Sauvages ont coustume de le faire dans des canots d'escorce, mais que son dessein estoit de faire voir aux peuples qui habitent les rivages de ce lac, que les François pouvoient quelque chose dont ils n'estoient point capables, et que quand il luy plairoit, il iroit tout mettre à feu et à sang dans leurs villages avec un équipage François, c'est-à-dire dans des bateaux de bois dont nous nous servons ordinairement. Cette nouvelle surprit tellement tout le monde, que d'abord, les François et les Sauvages la jugèrent impossible.

Cependant, par l'ordre de M. le Gouverneur, on prépare un bateau plat du port de deux ou trois tonneaux; on le charge de vivres et on commande un brave sergent de la Com-

pagnie de M. Perrot, nommé Champagne, avec huit soldats pour sa conduite. On l'équipa aussi d'une bonne corde pour le traisner dans les mauvais passages.

Toutes choses estant prestes, le 2 juin, M. le Gouverneur partit du Montréal. Il s'achemina par terre jusques au-dessus du sault Saint-Louis, où tous ceux qui devoient estre du voyage se rendirent, au nombre de cinquante-six personnes, dans treize canots d'escorce et le bateau plat, dont nous avons parlé, en disposition d'en partir le lendemain; mais comme tout le monde estoit persuadé des périls qu'on alloit courir dans ce voyage, chacun voulut donner ordre à sa conscience avant de partir, suivant en cela l'exemple de M. le Gouverneur, qui avoit prié un Ecclésiastique du Montréal, nommé M. Dollier, d'estre de la partie, qui fit les fonctions d'aumosnier pendant tout le voyage.

On ne sçauroit s'imaginer avec combien de joye tout ce monde s'embarqua le 3 juin, et combien c'estoit un agréable spectacle de voir toutes ces petites embarcations s'avancer d'accord au son de deux trompettes. M. Perrot, Gouverneur du Montréal, M. de Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières, M. de Loubias, Capitaine d'infanterie avec plusieurs autres officiers et quantité de jeunes gentilshommes du pays, faisoient merveilles. Personne n'est exempt de la rame dans ces petits bastiments. Il faut que chacun y paye de sa personne, et il n'y a point de place pour les inutiles. On traversa cette journée le lac Saint-Louis, et sur le midi, une petite pluye ayant commencé, on mit à terre au pied de la première cheute, à l'entrée de la rivière des Iroquois. On ne fut pas plustost à terre que chacun prenant une hache à la main, on s'enfonça dans le bois pour chercher des perches propres à bastir une

petite cabane pour se mettre à couvert des injures de l'air. On couvre cette charpente de perches avec des escorces qu'on lève de dessus les arbres, lorsqu'ils sont en séve, et on se giste dessous auprès d'un bon feu ; mais comme dans cette saison, les bois sont pleins d'une espèce de mouches semblables aux cousins de France, si importunes qu'on en a toujours une grande quantité autour de soy, qui ne cherchent que l'occasion de s'appuyer sur le visage ou sur les endroits du corps qui ne sont couverts que de quelque estoffe légère qu'elles percent aisément avec leur aiguillon, et ne se sont pas plustost appuyées qu'elles tirent du sang au lieu duquel elles substituent une espèce de venin qui excite une estrange démangeaison avec une petite tumeur qui dure trois ou quatre jours, comme, dis-je, il y a dans cette saison grande quantité de ces mouches, M. le Gouverneur, pour s'en exempter, fit dresser à plate terre un petit berceau de trois ou quatre pieds de large et de deux pieds de haut, qu'il fit couvrir d'un drap dont les extrémitez battoient à terre de tous costez, pour boucher exactement tous les lieux par où ces petits animaux eussent pu entrer. M. le Gouverneur eut sous ce berceau le moyen de dormir en ces lieux, faveur qui est déniée à tous ceux qui voyagent en ce temps icy, à moins que l'extrême lassitude ou l'insomnie de quatre ou cinq nuits n'abatte si fort, qu'on s'assoupisse par la force du sommeil, sans que les fréquentes piqueures des mouches puissent réveiller. Tous ceux de la suite de M. le Gouverneur suivirent son exemple et s'en trouvèrent bien.

Le lendemain, 4e juin, on se mit en devoir de forcer la première cheute. Les canots passèrent en les traisnant à l'eau, mais quand ce vint au basteau, on se voulut servir d'une corde qu'on avoit portée pour le tirer, mais l'impétuosité de

l'eau la rompit par trois ou quatre fois, en sorte que les gens qui estoient dedans se virent en danger, et personne ne se présentant pour le traisner comme on avoit fait les canots, M. le Gouverneur s'y mit lui-mesme fort avant, et ayant pris le bateau, il fut bientost secouru d'assez de braves gens pour le monter au-dessus de la cheute. Ce mesme jour on arriva au pied d'une cheute qu'on désespéroit de pouvoir monter à cause d'une grosse pierre qui estoit proche de terre, et qui formoit en ce lieu un bouillon espouvantable. Chacun ne sçachant comment faire, M. le Gouverneur s'avisa de faire tenter, avec des leviers, si on ne pouvoit point remuer cette pierre. On en fit d'extrêmement longs afin de s'en pouvoir servir sans se mettre à l'eau, dont la rapidité n'auroit pas permis de s'y tenir, et on travailla si heureusement, qu'on destourna cette pierre assez loin pour laisser un passage libre capable pour passer le bateau, quoy qu'avec des peines indicibles. On travailla tout ce jour, sans pouvoir avancer plus de deux lieues et demie.

Le 5, on ne fit encore que deux ou trois lieues par de fort mauvais chemins, et on fit rencontre d'un missionnaire du Montréal qui alloit aux Iroquois.

Le 6, un grand brouillard s'esleva sur le lac Saint-François qu'on avoit à passer, en sorte que M. le Gouverneur fit marcher son canot à la boussole, faisant sonner les trompettes afin que tout le monde s'assemblast, et qu'on ne s'esgarast point dans le brouillard, et on fit tant qu'on arriva aux isles qui sont au bout du lac du costé du Sud-Ouest, où l'on fit une chasse qu'on ne voit point en France. Elle se fait ainsi :

Du plus loin qu'on descouvre une isle, on garde le silence en s'en approchant, puis ayant mis quelques personnes à terre

à un des bouts, les canots s'avancent vers l'autre bout. Pour lors, ceux qui sont dans l'isle commencent à faire du bruit, et par ce moyen, obligent les bestes qui s'y trouvent à se jeter à la nage pour gagner la terre. C'est pour lors que les canots avancez donnent dessus, et les ayant jointes, les prennent aux oreilles et les conduisent où ils veulent, et estant proches de terre leur donnent la mort d'un coup d'espée ou d'un coup de fusil. C'est de cette manière qu'on eut aujourd'hui la satisfaction de tuer un eslan qui servit un peu à rafraischir la compagnie.

Le 7 juin, jour du dimanche, après la messe, on continua son chemin parmi des isles qui seroient fort agréables, si la rivière n'estoit point fascheuse comme elle l'est; les terres paroissent extrêmement bonnes.

Le 8, on marcha comme à l'ordinaire par des rapides extrêmement rudes.

Le 9, on passa le grand Sault, passage effroyable, où ces bouillons au milieu de la rivière sautent de 12 à 15 pieds de haut.

Le 10 juin, on passa le dernier sault, qui est entre Montréal et l'Ontario, et on arriva au lieu dit Otondiata, fort célèbre en ce pays, à cause qu'en ce lieu finissent les grands travaux de ceux qui montent aux Iroquois, auxquels il ne reste plus à passer qu'une belle eau tranquille et presque sans tours.

Ce fut en ce lieu que M. le Gouverneur laissa son bateau sous une seure garde pour s'acheminer en canot jusqu'à l'embouchure du lac. Le 11, estant proche d'un lieu qu'on appelle la Pesche d'anguilles, à cause du grand nombre de ces poissons qu'on y prend, il destacha un canot où il y avoit quelques Iroquois avec des François pour rasseurer les Sauvages qui se trouvoient en ce lieu, afin qu'ils ne prissent point la fuite à la

veue des canots François; et en effet, cette précaution estoit nécessaire. On y trouva assez bon nombre d'Iroquois, à qui M. le Gouverneur fit dire par un gentilhomme de ce pays, M. Lemoine, qui entend et parle fort bien leur langue, que son dessein n'estoit point de rompre la paix avec eux, mais qu'il avoit appris qu'ils parloient de faire la guerre à nos alliez et à nous-mesmes, si nous nous mettions en devoir de les assister, et qu'il estoit venu leur donner la carte blanche et leur faire voir que s'il venoit bien en leur pays pour se promener, il pourroit bien venir pour les destruire, s'ils sortoient de leur devoir; et, après les avoir régalez de quelques douceurs Françoises, passa outre. Les Iroquois ne le voulurent point quitter, mais s'embarquèrent pour le suivre.

Le 12, on arriva à l'embouchure de l'Ontario, qui paroist de ce lieu comme une pleine mer sans aucunes limites. M. le Gouverneur congédia icy les Iroquois qui l'avoient suivy, à qui il donna des lettres pour les missionnaires résidans dans leurs villages, par lesquelles il leur ordonnoit de publier dans tout le pays les raisons de son voyage, de la manière qu'il les avoit dites à ceux qu'il avoit rencontrez à la Pesche d'anguille. Le mesme jour, après s'estre un peu rafraischi, on partit de ce lieu pour retourner où on avoit laissé le bateau, et on y arriva le lendemain 13 juin. Ce fut en ce lieu qu'on reconnut une partie de l'estonnement que ce voyage avoit causé dans l'esprit des sauvages; car on y trouva le missionnaire du Montréal, dont nous avons parlé, qui estoit accompagné de quelques Iroquois qui remontoient en leur pays, d'où ils estoient venus l'automne passé en ambassade vers M. le Gouverneur, et qui, estant partis du Montréal un jour devant luy, n'estoient arrivez en ce lieu que trois jours après luy.

Cet ecclésiastique remarqua que les Iroquois regardoient soigneusement dans toutes les anses de la rivière et dans tous les petits recoins, comme s'ils eussent cherché quelque chose, ce qui fit qu'il leur en demanda la raison, et ils luy respondirent qu'ils regardoient où Onontio (c'est ainsy qu'ils appellent M. le Gouverneur) auroit laissé son bateau; car, disoient-ils, jamais il ne le montera à Otondiata; mais quand ils l'y virent, on ne sçauroit croire l'admiration qu'ils en conceurent. M. le Gouverneur remarqua en ce lieu une petite rivière bordée de belles terres, où il y a assez d'eau pour retirer une grande barque. Cette remarque ne sera peut-être pas inutile à l'avenir.

Le 14, on commença à descendre les rapides pour retourner au Montréal. C'est en cecy que le péril est le plus grand, à cause de la frayeur qui saisit souvent les canoteurs à la veue des gros bouillons sur lesquels il leur faut passer avec une vistesse incroyable, et qui, leur ostant le jugement, les empesche de se servir de l'adresse ordinaire, soit pour éviter les arbres ou les roches qui se trouvent en ces lieux, soit pour faire aller leur canot de manière que les bouillons ne les emplissent pas. On n'employa que trois jours à descendre jusqu'au Montréal, où tout le monde fut fort surpris de voir que dans quinze jours on eust mené et ramené un grand bateau jusques au-dessus Otondiata, sans que personne s'y fust perdu. On en rendit grâces à Dieu, et M. le Gouverneur, avant de retourner au Montréal, voulut visiter les habitations de M. Perrot, gouverneur du Montréal, et où M. de Chailly, enseigne de la compagnie de M. Perrot, avoit un canot. Là, ayant appris qu'il y avoit, au pied du Long-Sault, dans la rivière des Outaouas, des François qui, contrevenant aux ordres

du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, y traitoient de l'eau-de-vie dont ils enivroient les Sauvages, il s'y transporta et en fist arrester quelques-uns pour en faire punition exemplaire. Après cette expédition, il revint au Montréal, où il fut receu avec des tesmoignages d'allégresse qu'un chacun avoit des soins qu'il prenoit pour la conservation et l'avancement du pays.

Peu de jours après le retour du voyage arrivèrent les Outaouas, qui apprirent avec joye ce que M. le Gouverneur avoit fait pour leur maintenir la paix avec les Iroquois; ils l'en remercièrent par présents à leur manière accoustumée et luy demandèrent la continuation de la bonne volonté qu'il avoit pour eux.

Arrivèrent ensuite plusieurs missionnaires des Iroquois, qui rapportèrent que la nouvelle du voyage de M. le Gouverneur les avoit tellement espouvantez que ceux des petits villages les avoient voulu abandonner, ayant auparavant menacé les François qui estoient parmy eux de leur casser la teste; que ceux des grands villages avoient retenu la jeunesse, qui estoit preste à partir pour aller en guerre contre les Sauvages de la Nouvelle-Suède, appelés les Antastouez, qu'ils avoient mesme rappelé leur troupe de jeunesse qui estoit desjà partie; cependant, qu'ayant appris que M. le Gouverneur s'en estoit retourné, ils avoient résolu de députer, le printemps prochain, vers Onontio, pour apprendre de luy les raisons de son voyage et ce qu'ils en devoient espérer.

Il ne faut pas passer sous silence qu'un des grands biens que M. le Gouverneur avoit prétendus dans son voyage, et qui en est effectivement arrivé, estoit d'empescher les Outaouas d'aller traiter leurs pelleteries aux Hollandois.

Dès l'automne de l'an dernier 1670, quelques Iroquois allèrent, en compagnie des François, dans le pays des Outaouas, y porter quelques présents pour affermir la paix. Ils hyvernèrent, et les Outaouas s'estant enquis des Iroquois à quels prix estoient les marchandises chez les Hollandois, ils apprirent qu'elles estoient à bien meilleur marché que chez les François, et qu'on avoit chez ceux-là pour un castor ce qu'on ne pouvoit avoir icy pour quatre. Cette nouvelle les aigrit fort contre les François et leur fit prendre résolution de tascher de lier commerce avec les Hollandois. Ils en conférèrent avec les Iroquois, qui leur dirent que s'ils vouloient, le printemps prochain, les venir trouver, qu'ils les y conduiroient. On ne sçauroit croire jusqu'où va l'avarice de ces peuples Outaouas, qui porteroient cent lieues leurs pelleteries pour avoir meilleur marché. La proposition des Iroquois fut receue avec joye par la jeunesse, qui ne demande qu'à voir le pays. Cependant la nouvelle en vint à Québec, où on jugea qu'il estoit de la dernière importance pour le pays d'arrester ce commerce ; et on y estoit assez empesché, car on voudroit bien que ces deux nations fussent en paix ; mais on ne voudroit pas que ce fust jusqu'au point de se voir si familièrement.

M. le Gouverneur escrivit à tous les missionnaires des deux nations de leur faire voir qu'ils ne pouvoient se lier ensemble pour ce commerce sans se mettre en péril de se faire la guerre plus cruelle que devant ; que leurs humeurs et leurs façons de faire ne s'accommodoient point aux Iroquois, qu'il leur estoit périlleux de recevoir chez eux un si grand nombre de leurs ennemis qui portoient encore dans leur cœur le ressentiment de tant de leurs parents massacrez dans les guerres passées, et qui venoient moins pour chercher des marchandises que

pour apprendre la situation de leurs villages et les lieux de leur chasse, afin de venir un jour leur faire connoistre qu'ils les devoient tousjours regarder comme leurs ennemis. On fit dire aux Outaouas qu'ils se souvinssent de tant de trahisons qui leur avoient esté faites par les Iroquois, d'un nombre infini de surprises de mauvaise foy par lesquelles ils avoient veu périr un grand nombre de leur plus belle jeunesse; que les Iroquois les vouloient attirer dans leur pays; que pour la première année en retourneroient-ils peut estre, mais qu'après cela, estant alléchez, un plus grand nombre y allant, ils se verroient quelque jour si bien enveloppez de leurs ennemis qu'il n'y auroit pas moyen de se tirer de leurs mains; que ce seroit pour lors qu'ils se repentiroient de n'avoir pas suivy les conseils des François et de s'estre fiez si légèrement à la foy de leurs ennemis. C'estoient les discours que M. le Gouverneur mettoit dans la bouche des missionnaires des deux nations, afin de les empescher de se fier les uns aux autres. Les Sauvages, principalement les Iroquois, donnèrent si bien dans le panneau qu'ils se représentoient à tous momens les Outaouas les armes à la main, qui venoient les esgorger jusques dans leurs cabanes, en sorte qu'ils eurent, mesme pendant l'hyver, plusieurs terreurs paniques sur ce sujet, qui les obligèrent de se fortifier mieux contre ces ennemis qu'on leur faisoit voir si proches. Enfin ils protestèrent aux François, pendant l'hyver, qu'ils ne permettroient jamais aux Outaouas de passer par leur pays pour aller en traite aux Hollandois. Cependant, nonobstant toutes leurs belles protestations, nous vismes arriver ce printemps une troupe de vingt-cinq jeunes hommes Outaouas dans le pays des Iroquois, qui y traitèrent ce qu'ils purent de hardes et d'armes; mais n'en ayant trouvé

que de fort meschantes, s'en retournèrent fort mescontents. Cependant ils ne laissèrent pas de promettre d'y retourner, non plus pour traiter chez les Iroquois, mais pour les accompagner chez les Hollandois. Les François qui se trouvèrent à cette traite estoient en trop petit nombre pour l'empescher, mais ils ne manquèrent pas de dire aux uns et aux autres que s'ils estoient assez hardis pour y retourner contre l'ordre d'Onontio, ils y trouveroient les François en assez bon nombre pour leur deffendre le passage et les piller. Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva M. le Gouverneur, dont la présence fit prendre résolution, aux uns et aux autres, d'obéir à ses ordres.

VIII

VOYAGE DU COMTE DE FRONTENAC

AU LAC ONTARIO.

IX

LETTRES

ÉCRITES A CE SUJET.

I

VOYAGE DU COMTE DE FRONTENAC

AU LAC ONTARIO, EN 1673

Les avis que M. le Comte de Frontenac eut, arrivant en Canada, du traité que les Iroquois négocioient avec les Outaouacs, estoient d'une trop grande conséquence au commerce du pays pour ne le pas obliger à en empescher la conclusion. Par ce traité, où les Iroquois estoient principalement portez par leurs voisins, ils offroient de fournir aux Outaouacs toutes les marchandises dont ils auroient besoin, et ceux-cy devoient leur porter généralement toutes leurs pelleteries, et l'eschange devoit s'en faire sur le lac Ontario.

Pour traverser et ruiner cette négociation, l'unique moyen estoit, comme on l'avoit proposé plusieurs fois auparavant, d'establir un poste sur le mesme lac, qui empeschast la communication des nations du Sud avec celles du Nord, et qui peust obliger les dernières non-seulement à continuer de nous apporter toutes leurs pelleteries, qui avoient coustume de venir par la rivière du Long Sault, mais mesme celles dont nos voisins profitoient par la facilité de pouvoir traverser le lac

sans aucun obstacle. M. le Comte de Frontenac se trouvoit bien empesché à prendre une résolution, se voyant sans troupes, sans argent, sans munitions, sans canots, et arrivant dans un pays dont il ne connoissoit presque ny la situation ny l'humeur de ceux qui l'habitoient, et où il n'avoit pas encore assez d'amis pour pouvoir entreprendre, sur son seul crédit, ce que ceux qui l'avoient précédé n'avoient osé exécuter, avec toutes les lumières et tous les secours qu'ils avoient.

Il jugeoit cependant que la perte du commerce entraisneroit infailliblement dans peu la rupture de la paix, puisque les Iroquois et les Outaouacs pouvant se passer de nous, et trouvant une plus grande facilité à leur chasse et à leur négoce, reprendroient d'autant plus aisément cette inclination qu'ils ont naturellement à faire la guerre, qu'ils s'imagineroient pouvoir l'entreprendre avec moins de risque à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur, qu'ils sçavoient n'avoir point de troupes.

Ces considérations, et les lettres que receut M. le Comte de Frontenac pendant l'hyver des R. R. P. P. Jésuites qui sont en mission chez les Iroquois, et qui luy apprenoient que ces peuples n'estoient pas trop bien intentionnez, achevèrent de le déterminer, et l'obligèrent, malgré tous les obstacles et toutes les difficultez qu'il prévoyoit dans l'exécution de ce dessein, à se resoudre de l'entreprendre aussy tost que la rivière seroit libre de glaces et les eaux assez chaudes pour pouvoir y naviguer. Néantmoins, pour plusieurs raisons, il creut ne le devoir pas publier tout à fait, et se contenta de laisser entendre qu'il estoit resolu d'aller, au printemps, visiter toute l'estendue de son gouvernement, pour connoistre le pays, et en se faisant connoistre aux Sauvages qui l'habitent, les assurer de

la protection de Sa Majesté, pourveu qu'ils maintinssent la paix avec nous.

Et, comme ses prédécesseurs n'avoient jamais entrepris de pareils voyages qu'avec un nombre considérable d'hommes et de canots, pour ne pas se commettre imprudemment aux insultes des Iroquois, de qui la légèreté est toujours à craindre, il déclara qu'il prieroit les officiers qui s'estoient habituez dans le pays de l'accompagner en ce voyage, et qu'il commanderoit des canots et des habitans de chaque habitation, afin d'estre en estat de se défendre de tout ce que les Sauvages pourroient entreprendre, et, en leur faisant paroistre quelques marques de la puissance des Onontio, les porter plus aisément à se contenir dans le devoir.

Pour leur imprimer plus fortement encore ces sentimens, et leur faire voir que les saults et les rapides, dont la rivière est pleine en beaucoup d'endroits, n'estoient pas des barrières assez fortes pour empescher les François de les aller chercher, quand l'envie leur en prendroit, il résolut d'y mener deux bateaux plats, pareils à un que M. de Courcelles avoit fait conduire jusques au haut des rapides quelques années auparavant, et de les armer mesme de quelques petites pièces de canon, afin de faire quelque chose de nouveau qui peust inspirer plus de respect et de crainte aux Sauvages.

Il en fit donc construire deux, d'un gabarit particulier, dans lesquels il pouvoit contenir seize hommes avec beaucoup de vivres, et qu'il fit peindre d'une manière qu'il ne s'estoit point veu encore de semblable dans tout le pays, donnant ordre aussy de recouvrer des canots, et aux Hurons d'en faire de quelques escorces qu'on avoit trouvées dans le magasin.

Mais afin que les Iroquois, qui sont assez susceptibles d'a-

larmes, n'en prissent point de tous ces préparatifs, il creut qu'il devoit leur envoyer quelque personne pour les avertir du dessein qu'il avoit d'aller jusqu'à Kenté, et de visiter la mission et l'establissement des François, et de les exhorter en mesme temps d'y envoyer des députez de chaque nation, afin de leur confirmer, de la part de Sa Majesté, tout ce qui leur avoit esté promis en son nom par les Onontio ses prédécesseurs, et de recevoir aussy d'eux de nouvelles marques de la soumission et de l'obéissance qu'ils luy devoient.

Il choisit pour ce sujet le sieur de la Salle, comme une personne capable de cet employ par les divers voyages qu'il avoit faits en ce pays-là, et par les habitudes qu'il y avoit contractées avec les Sauvages. Il luy envoya ordre de partir de Montréal aussytost que la navigation seroit ouverte, et d'aller à Onnontagué, comme au lieu où toutes les nations s'assemblent pour leurs affaires, et les convier d'envoyer des députez à Kenté, qui s'y rendissent à la fin de juin, et de porter la mesme parole, s'il le jugeoit à propos, dans les autres villages.

Cependant, dès que les plus fortes gelées furent passées, M. le Comte de Frontenac fit travailler avec beaucoup de soin et de vigilance à la construction des bateaux, à l'amas des choses nécessaires à son expédition, à donner les ordres de faire tenir des canots prests dans toutes les costes, et à s'assurer de gens propres à de telles entreprises, en sorte que tout fust disposé pour partir et se rendre dans la fin de may à Montréal, où devoit estre le rendez-vous général.

On fut contraint de différer le voyage d'un mois à cause du mauvais temps et du retardement des semences, ce qui obligea M. le Comte de Frontenac à redepescher de nouveau le sieur de Hautmeny aux Sauvages pour changer le rendez-

vous, et le remettre entre le 15 et le 20 juillet. Enfin, le jour de son partement de Québec fixé au 3 juin, il fit porter à Montréal, dans une gribane [1], quelques jours auparavant, les munitions de guerre et les autres choses qu'il tiroit de Québec, et ayant laissé ordre au sieur Prévost, major de la place, de le suivre avec toutes les brigades des costes et des lieux circonvoisins, et de se rendre dans le 24 à Montréal, il prit les devants avec partie de la garnison du chasteau, ses gardes, sa maison et quelques volontaires. Il visita tous les officiers qui estoient sur sa route, et qui essayèrent à l'envie les uns des autres de le régaler, et arriva le 15 juin sur les cinq heures du soir à Montréal où il fut reçeu par M. Perrot, Gouverneur, au bruit de tout le canon et de la mousqueterie des habitans de l'isle qui estoient sous les armes, et harangué sur la grève par les officiers de la justice et le syndic des habitans, et ensuite par le clergé à la porte de l'Église où l'on chanta le « Te Deum ».

Passant au cap de la Magdeleine, le R. P. d'Ablon, supérieur des Jésuites, qui venoit de visiter ses missions, luy donna avis que les sauvages luy avoient dit qu'il estoit arrivé des vaisseaux Hollandois à Manath qui s'en estoient rendus maistres après une foible résistance, qu'il y avoit à craindre qu'ils ne vinssent ensuite se poster à l'embouchure de la rivière St-Laurent pour en empescher l'entrée aux navires de France, et qu'ils n'entreprissent de la remonter et de venir jusqu'à Québec, s'ils apprenoient qu'il en fust éloigné avec les principales forces du pays.

Mais M. le C. de Frontenac, ne voyant aucun fondement à

1. Bâtiment de 30 à 60 tonneaux, ayant un grand mât avec son hunier, une misaine et un beaupré.

cette nouvelle, continua son chemin et pria ce Père de ne la point divulguer, et, en cas qu'elle courust, de rasseurer les esprits qui pourroient s'en alarmer.

Il ne laissa pas pourtant d'envoyer des ordres au sieur de Tilly, qu'il avoit laissé commandant dans Québec et lieux circonvoisins, de faire tenir toutes les milices prestes au premier commandement qu'il en auroit, avec des instructions particulières de ce qu'il avoit à faire au moindre avis de l'approche des ennemis, et depescha deux canots à Tadoussac afin d'estre promptement informé des bastiments qui paroistroient dans la rivière ; il commanda aussy qu'on fist des affustz pour remonter les pièces de canon qui estoient sur le ventre et en très-meschant estat à Québec, assurant le Père d'Ablon qu'au premier avis qu'il auroit de l'approche de ces prétendus vaisseaux, il se rendroit en toute diligence à Québec et y arriveroit assez tost pour empescher les ennemis d'y rien entreprendre.

Pendant les 10 ou 12 jours qu'il fut à Montréal, il ne songea qu'à régler toutes les choses qui luy estoient nécessaires, tant pour la construction du fort qu'il méditoit qu'à diviser en brigades et escadres les troupes et les canots, et à leur donner des commandants dont il eut assez de peine à régler les rangs et la marche pour ne point donner de dégoust à personne ; il les partagea en neuf, comptant l'escadre des Hurons qui voulurent l'accompagner et composa chacune de 10 à 12 canots, de sorte qu'y comprenant ceux de sa maison, il se trouva avoir près de six vingts canots, avec les deux bateaux plats et environ 400 hommes.

Il donna ensuite ordre de faire accommoder un chemin par terre propre pour des charrettes, depuis Montréal jusqu'au lieu

nommé la Chine, qui en est distant de 3 à 4 lieues, afin d'éviter les saults qui sont dans la rivière depuis Montréal jusqu'en cet endroit, par ce qu'il n'y en a point de plus dangereux, et de pouvoir faire porter par ce chemin toutes les choses nécessaires pour l'expédition, et après que par ses soins et sa vigilance tout y eut esté heureusement conduit, il y fit marcher, le 26 et le 27, toutes les troupes qui estoient arrivées le jour d'auparavant; luy-mesme s'y rendit le 28 au soir.

Le 29, on acheva d'embarquer dans les canots et bateaux toutes les munitions de guerre et de bouche, et M. le C. de Frontenac en partit avec toutes les escadres, en ayant détaché trois avec M. de Chambly, qu'il avoit choisy comme très-capable et le plus ancien de tous les officiers du pays pour commander sous luy toutes les troupes, avec ordre d'aller camper du costé du sud, au pied des premiers rapides qui sont au bout du lac St-Louis dans la résolution de les y aller joindre; mais ayant trouvé en passant que les Sauvages faisoient du désordre pour s'estre enyvrez dans l'habitation d'un habitant de Montréal, il fut obligé de mettre pied à terre pour punir les Sauvages et le nommé Roland qui leur avoit donné à boire contre les deffenses qui luy en avoient esté faites et réitérées, et auquel il ordonna de le suivre au voyage, de sorte qu'il ne peut aller camper qu'au bout des Isles de la Paix, d'où il envoya ordre au Sr de Chambly d'avancer avec ses escadres au-dessus des trois premiers rapides.

Le 30 juin, il passa les deux premiers avec des peines et des fatigues incroyables à cause des bateaux qu'il fallut traisner et monter avec plus de 50 hommes qui estoient à l'eau jusqu'aux espaules, ce qui leur donna beaucoup d'inquiétude, parmi laquelle il avoit néanmoins une grande satisfaction de voir la

manière dont les officiers agissoient et l'allégresse avec laquelle tout le monde s'y employoit.

Les Hurons que M. le C. de Frontenac avoit amenez avec luy donnoient l'exemple et faisoient des choses si surprenantes, que ceux qui connoissent leur humeur avouoient qu'ils faisoient pour luy, sans peine, ce qu'on n'auroit jamais osé leur proposer auparavant. Aussy les fit-il régaler le soir, ainsy que toutes les escadres, d'eau-de-vie et de tabac, dont les Hurons l'envoyèrent remercier par deux de leurs plus anciens et luy protester que leur jeunesse estoit preste de faire tout ce qu'il leur ordonneroit, et qu'ils ne céderoient jamais en obéissance à aucun des François. On alla camper au pied du troisiesme rapide.

Le premier de juillet au matin, on passa ce rapide avec beaucoup de difficulté à cause du sault qu'il y a, les bateaux ayant trouvé fort peu d'eau en de certains endroits, et des roches qui coupoient les piedz des gens qui les tiroient, lesquels, en d'autres, trouvoient de l'eau jusqu'aux aisselles; cependant leur allégresse ne diminuoit point, et après avoir traisné toute l'après-dînée, plus d'une lieue durant, les mesmes bateaux avec de l'eau jusqu'à la ceinture, on alla camper à des isles qui sont au sud et à une lieue et demie de l'entrée du lac Saint-François.

Le 2 juillet, on acheva de passer les deux rapides qui restoient jusqu'à l'entrée de ce lac où l'on arriva sur le midy, et comme les équipages des bateaux estoient fort fatiguez et que plusieurs canots avoient esté percez dans les traisnages, M. le C. de Frontenac commanda d'autres gens pour les relever avec quelques canots pour leur escorte, et les fit avancer du costé du Nord à une pointe qui est deux lieues avant

dans ce lac, et campa avec le reste des troupes à l'entrée de ce lac.

On ne sçauroit avoir une plus belle navigation et un temps plus favorable que celuy qu'il fit le 3. Un petit nord-est s'estait levé qui donna moyen aux bateaux d'aller aussy viste que les canots; de sorte qu'on arriva aux isles qui sont à la fin du lac d'assez bonne heure pour avoir le temps de radouber les bateaux qui avoient esté incommodez par les rochers qui estoient aux saults et aux endroits où il avoit fallu les traisner.

Le 4, on continua la route et on rencontra des pays les plus agréables du monde, toute la rivière estant semée d'isles dans lesquelles il n'y a que des chesnes et des bois francs et dont le fond est admirable; les bords de la terre ferme du costé du Nord et du Sud ne sont pas moins beaux, les bois y estant fort clairs et forts hauts et formant des fustayes comme dans les plus belles forests de France. Les deux bords de la rivière ne sont que prairies dont l'herbe est fort bonne, parmy laquelle il y a un nombre infiny de belles fleurs, de sorte qu'on peut assurer que depuis le lac Saint-François jusqu'au-dessus des rapides, il n'y auroit point de pays au monde plus agréable que celuy-là s'il estoit défriché.

On fit trois lieues jusqu'à midy et halte dans un endroit plus beau qu'aucun de ceux que nous avions veus. Il estoit proche du petit canal qui va au Long-Sault du costé du Nord et vis-à-vis l'embouchеure d'une rivière par laquelle on va aux Anniez; la Grande-Rivière n'a presque, en cet endroit, qu'une portée de mousquet de large. Le S[r] Le Moyne fut envoyé reconnoistre celle qui va aux Anniez et rapporta qu'elle formoit, derrière la pointe devant laquelle on avoit fait halte, un grand bassin rond, profond et fort agréable, et que les

Iroquois qu'il y trouva luy avoient dit qu'il y avoit cinq journées de belle navigation dans cette rivière et trois quand les eaux estoient plus basses.

Après avoir mangé et reposé quelques heures, on se remit en marche et on résolut de prendre le costé du Sud, le dessein estant d'aller camper au-dessus du Long-Sault et de traverser de ce costé là à trois quarts de lieue au-dessous; mais la pluye qui survint obligea M. le comte de Frontenac de faire terrir toutes les escadres du costé du Nord à l'endroit où l'on devoit faire la traversée, et il n'eut que le temps de la faire faire aux bateaux et d'aller camper avec l'escadre des Trois-Rivières et sa maison du costé du Sud, vis-à-vis du lieu où les autres escadres estoient campées. On trouva sous la fustaye où estoit le camp une fleur blanche aussy belle qu'il se puisse voir et qui a une odeur pareille à celle du muguet, mais beaucoup meilleure. Elle fut dessignée par curiosité.

Le 5, ayant apparence de pluye, on se contenta de faire partir les bateaux à la pointe du jour pour leur faire passer le rapide du Long-Sault, et l'ordre fut envoyé aux escadres qui estoient au Nord de ne point faire la traverse que le tems ne fust assuré; ainsy, sur les dix heures, s'estant haussé, les escadres firent la traverse et s'avancèrent jusqu'au bas du premier rapide du Long-Sault; mais la moitié estant passée, il se forma un orage qui obligea M. le comte de Frontenac de s'en aller par terre jusqu'aux rapides pour faire diligenter celles qui estoient dans le milieu et empescher les dernières d'avancer plus avant, de sorte qu'il n'y en eut que quatre qui eurent le temps de passer et qui allèrent camper à une demi-lieue au-dessus, et il envoya les autres dans une anse après avoir demeuré plus de deux heures à la pluye sans manteau, en de

grandes inquiétudes pour les bateaux, qui eurent beaucoup de peine à monter les rapides, un desquels auroit esté à la dérive dans les courans, si les gens des escadres de derrière ne se fussent jettez à l'eau avec une promptitude et une hardiesse incroyables.

On ne sçauroit comprendre, sans l'avoir veu, la fatigue de ceux qui traisnoient les bateaux, estant la pluspart du temps dans l'eau jusqu'aux aisselles et marchant sur des roches si tranchantes, que plusieurs en eurent les piedz et les jambes tout en sang; mais leur gayeté ne diminuoit point, et ils s'estoient fait un si grand point d'honneur de monter ces bateaux, qu'aussytost qu'ils estoient arrivez au camp, il y en avoit qui se mettoient à sauter, jouer aux barres et autres jeux de cette nature

La nuit du 5 au 6 fut si pluvieuse que M. le Comte ne peut dormir d'appréhension que le biscuit ne fust mouillé, tellement qu'ayant mandé au sieur de Chambly de ne point laisser porter les canots qu'il ne vist le temps assuré et de faire avancer seulement les bateaux avec les gens commandez dedans, parce qu'ils ne portoient point de vivres qui peussent se gaster, il attendit jusqu'à midy à marcher, le temps s'estant haussé, avec apparence qu'il n'y auroit point de pluye; mais on n'eut pas fait une lieue et rejoint les bateaux qu'il survint un orage si furieux, que tous les vivres pensèrent estre mouillez. Cependant par les soins qu'il en prit, il y eut très-peu de mal, et après avoir fait une halte d'environ trois heures il s'avança avec cinq ou six canots pour voir le lieu ou l'on pourroit camper, donnant ordre de relever les gens qui estoient dans les bateaux, afin qu'ils peussent le suivre avec toutes les troupes, et quoyqu'il y eust deux ou trois rapides assez fascheux

à passer, ils ne laissèrent pas de surmonter toutes ces difficultez et d'arriver une heure devant le soleil couché au haut du Long-Sault, où M. le comte de Frontenac avoit marqué le camp vis-à-vis d'une petite isle au bout de laquelle le canal du Nord se joint à celuy du Sud.

Le 7, on fit partir les bateaux de fort bonne heure avec ordre de faire la traverse du costé du Nord, dans l'endroit où ils trouvoient la rivière plus estroite et moins rapide, et il partit avec tous les canots deux heures après et marcha jusques à unze heures en meilleur ordre qu'on avoit fait les jours précédens, parce que la navigation estoit plus aisée ; on s'arresta 3 ou 4 heures à un quart de lieue, qu'on appelle le rapide plat.

Le temps paroissoit le plus beau du monde, ce qui fit résoudre de passer le rapide qui est très-difficile à cause des arbres qui sont au bord de l'eau et qui débordent dans la rivière, ce qui nécessite les canots de prendre le large et d'aller dans le plus fort des courans. C'est pourquoy il détacha six canots et ordonna à ceux qui estoient dedans, et à deux charpentiers qu'il y fit mettre, de porter des haches pour couper tous les arbres qui pouvoient empescher le passage des bateaux, et prit avec luy l'escadre des Trois-Rivières et sa maison pour aller marquer le camp, ayant laissé deux escadres avec les bateaux, et les autres pour l'arrière-garde. Mais sur les cinq heures du soir, comme il avoit mis à terre, il survint un orage accompagné de tonnerres et d'éclairs plus furieux que tous les précédens, en sorte que l'on fut obligé d'envoyer en toute diligence ordre aux bateaux et à toutes les escadres de terrir dans les endroits où ils se trouveroient, ce qu'ils eurent de la peine à faire à cause qu'une partie avec les bateaux estoient dans le fort du rapide. La pluye dura toute la nuit pendant laquelle M. le

Comte fut extrêmement inquiet que l'on n'eust pas pris soin d'empescher les vivres d'estre mouillez.

Mais le lendemain, ayant envoyé à la pointe du jour aux nouvelles, on luy rapporta sur les sept heures du matin que le mal n'avoit pas esté fort grand par le soin que chacun avoit pris de conserver ses vivres, et les bateaux arrivèrent un quart d'heure après où il estoit campé; et comme tout le monde avoit beaucoup souffert de la fatigue de la nuit, il résolut de ne camper que sur les dix à unze heures pour rallier tout le monde et leur donner le temps de se rafraischir. Le temps fut si inconstant que, dans l'appréhension qu'il ne plust, on attendit jusqu'à midy, et quoyqu'il se fust élevé un vent de sud-ouest assez fort et qu'il y eust beaucoup de lames sur la rivière, on ne laissa pas de faire assez de chemin et d'aller camper au-dessous du dernier rapide.

Le 9, à peine eut-on marché une heure que l'on trouva l'escadre de Montréal que M. le Comte de Frontenac avoit détachée dès le troisiesme campement que nous avions fait, et que le sieur de la Valtrie (*sic*), lieutenant, renvoyoit sous la conduite du sieur Morel, enseigne, pour faire un second convoy et apporter des vivres au-dessus des rapides, dans un lieu qu'il luy avoit ordonné d'occuper pour servir d'entrepost. Aussy tost qu'il aperceut notre flotte, il fit la traverse du Sud au Nord et vint à bord de l'amiral.

M. le Comte escrivit par luy et envoya des ordres à M. Perrot, gouverneur de Montréal, pour faire donner au sieur Lebert de nouveaux canots pour joindre à ceux de cette escadre, et pouvoir apporter en un seul voyage ce qu'il avoit résolu au commencement de ne faire apporter qu'en deux.

On arriva deux heures après au lieu que le sieur de la Val-

teric (*sic*) avoit choisi pour faire le magasin, qui estoit une pointe au-dessus de tous les rapides, et à l'entrée de la belle navigation. M. le C. de Frontenac approuva fort le choix que le sieur de la Valterie (*sic*) en avoit fait, et résolut d'y séjourner tout le jour pour laisser rafraischir les troupes et avoir le temps de dépescher un second canot à Montréal pour y envoyer de nouveaux ordres et presser le retour des canots qui devoient apporter les vivres. Sur les six heures du soir, il arriva deux canots d'Iroquois qui apportèrent des lettres du sieur de La Salle, qui, ayant esté envoyé dans leur pays deux mois auparavant, mandoit à M. le Comte qu'après quelques difficultez fondées sur l'appréhension que les Sauvages avoient de son approche, ils estoient enfin résolus de venir l'assurer de leur obéissance, et qu'ils l'attendoient à Kenté au nombre de plus de 200 des plus anciens et des plus considérables, quoyqu'ils eussent eu de la peine à prendre la résolution de s'y rendre par la jalousie qu'ils avoient de voir qu'Onontio allant à Kenté sembloit préférer cette nation aux autres.

Cela l'obligea de prier Messieurs les abbez de Fénelon et d'Urfé d'aller en toute diligence à Kenté pour convier les Iroquois de se rendre à l'embouchure de Katarakoui, qui est à 20 lieues au-dessous de Kenté, et qu'il avoit résolu de visiter, ayant jugé sur la carte, après beaucoup de consultations et d'avis différens, que ce seroit un lieu fort propre pour y faire l'establissement qu'il méditoit.

Quoyque M. le comte de Frontenac n'eust assigné ce rendez-vous aux Sauvages que dans cette veue, il ne laissa pas néantmoins de vouloir leur faire valoir la considération qu'il avoit faite sur la jalousie qu'ils avoient conceue en leur esprit, et pria ces Messieurs de les assurer qu'il ne les attendroit en ce

lieu que pour leur faire connoistre qu'il ne préféroit point les uns aux autres, et qu'il seroit toujours leur père commun tant qu'ils demeureroient dans l'obéissance et dans le respect qu'ils devoient au Roy.

Le 10, on décampa sur les 5 heures du matin, et quoyque le jour précédent et avant que d'avoir receu nouvelle de l'approche des Iroquois, M. le comte de Frontenac eust résolu de laisser les bateaux derrière avec la plus grande partie des troupes, et de prendre seulement avec luy deux ou trois escadres pour aller avec plus de diligence reconnoistre l'embouchcure du grand lac et le poste qu'il vouloit fortifier à celle de la rivière de Katarokoüi, il changea de dessein et creut que jusqu'à ce qu'il fust mieux informé de l'intention des Iroquois, il devoit marcher avec un peu de précaution. Ainsi l'on alla en corps et plus serré qu'on n'avoit point encore fait. Le temps fust si serein et la navigation si belle qu'on ne laissa pas de faire plus de dix lieues et d'aller camper à une anse qui n'est qu'à une lieue et demie de l'endroit d'Otondiata, où commence la pesche de l'anguille.

On eut le plaisir, dans la marche, de faire forcer un petit huart, qui est un oiseau gros comme une outarde et d'un parfaitement beau plumage, mais si difficile à attraper en vie, parce qu'il plonge continuellement sous l'eau, que ce n'est pas une petite rareté d'en avoir pu prendre un; on luy fit faire une cage et on recommanda d'avoir grand soin de l'élever, afin de pouvoir l'envoyer au Roy.

Le temps continuant à estre beau, le 11 on fit une fort grande journée, ayant presque passé toute cette grande quantité d'isles dont la rivière est semée, et on alla camper à une pointe au-dessus d'une rivière que les Sauvages appellent

Onnondokoui, par où plusieurs des leurs vont à la chasse, et qui est un passage très-considérable. On apporta encore deux huarts en vie et on tua un scanonton, qui est une espèce de chevreuil, mais ayant la teste et le bois plus beaux que celuy des chevreuils de France.

Le 12, on décampa de fort grand matin, et, après avoir marché jusqu'à dix heures, on fit une halte pour manger et reposer trois heures. Comme on approchoit de la première emboucheure du lac, M. le Comte voulut marcher avec plus d'ordre qu'on n'avoit pas encore fait et en pleine bataille; il rangea donc toutes les escadres en cette manière :

Quatre escadres, faisant l'avant-garde, marchoient de front et sur une mesme ligne.

Les deux bateaux suivoient.

M. le C. de Frontenac marchoit ensuite à la teste de tous les canots, de ses gardes, de ceux de sa maison et des volontaires qui estoient auprès de sa personne, ayant à sa droite l'escadre des Trois-Rivières et à sa gauche celle des Hurons et des Algonquins.

Deux autres escadres marchoient sur une troisiesme ligne et faisoient l'arrière-garde.

A peine on eut marché une demi-lieue en cet ordre qu'on vit paroistre un canot Iroquois, dans lequel estoit M. l'abbé d'Urfé, qui, ayant rencontré les Sauvages au-dessus de la rivière de Katarakoui et les ayant avertis de l'arrivée de M. le Comte, venoit au-devant de luy avec les capitaines des Cinq Nations.

Ils accostèrent l'amiral et luy firent leurs complimens avec beaucoup de joye et de confiance, luy tesmoignant l'obligation qu'ils luy avoient de leur avoir espargné la peine d'aller plus

loin, et de vouloir bien recevoir leurs soumissions dans la rivière de Katarakoui, qui estoit un lieu fort propre pour cabaner, comme ils alloyent luy faire voir.

Après que M. le Comte eut respondu à leurs civilitez, ils se mirent devant pour luy servir de guides et le conduisirent, par l'emboucheure de la rivière de Katarakoui, dans une anse, à une portée de canon de l'entrée, qui forme un bassin des plus beaux et des plus agréables du monde, puisqu'il y pourroit tenir cent des plus grands vaisseaux, y ayant assez d'eau dans l'emboucheure et dans le bassin, dont le fond n'est que vase, et qui est tellement à l'abry de tous les vents qu'à peine faudroit-il des cables pour les amarrer.

M. le Comte, ravy de trouver un lieu si propre à son dessein, descendit aussytost à terre, et, après avoir visité pendant deux ou trois heures les bois et le terrain, il remonta en canot pour considérer tous les bords de l'entrée de la rivière et quelques pointes qui débordent dans le lac, de sorte qu'il ne revint que sur les huit heures du soir.

Les Iroquois l'attendoient avec impatience, pour luy faire leurs premiers complimens à sa tente; mais, comme il estoit tard, il leur fit représenter de remettre au lendemain, qu'il y auroit lieu de se voir et de s'entretenir plus commodément, à quoy ils consentirent volontiers.

Le 13, on battit aux champs à la pointe du jour, et, sur les sept heures, tout le monde fut sous les armes, suivant les ordres qui en avoient esté donnez dès le soir. On rangea les troupes en deux files qui entouroient la tente de M. le C. de Frontenac et tenoient jusqu'aux cabanes des Sauvages; on mit devant la tente de grandes voiles pour les asseoir et on les fit passer au travers des deux files. Ils furent surpris de voir

un tel appareil, qui leur sembloit nouveau, ainsy que tous ses gardes, avec leurs casaques, qui estoit une chose qu'ils n'avoient point encore veue. Ils estoient plus de soixante des plus anciens et des plus considérables, et, après s'estre assis et avoir, suivant leur mode, petuné quelque temps, l'un d'entre eux, nommé Garagontié, qui a toujours esté fort amy des François, et qui ordinairement porte la parole, fit un compliment au nom de toutes les nations, tesmoignant la joye qu'elles avoient eue lorsqu'elles apprirent par le sieur de la Salle le dessein qu'Onontio avoit de les venir visiter; qu'encore que quelques esprits mal intentionnez eussent tasché de donner de l'ombrage de son approche, ils n'avoient point balancé d'obéir à ses ordres et de le venir trouver, dans la confiance qu'ils avoient qu'il voudroit bien maintenir toujours la paix avec eux et les protéger contre leurs ennemis en les traitant comme un père doit traiter ses enfans; qu'ils venoient donc, comme de véritables enfans, l'assurer de leur obéissance et luy protester l'entière soumission qu'ils apporteroient toujours à ses commandemens; qu'il parloit au nom des Cinq Nations, parce qu'elles n'avoient toutes qu'un mesme esprit et une mesme pensée, et, pour le tesmoigner mieux, que les capitaines de chacune des nations luy alloient confirmer ce qu'il venoit de luy dire au nom de toutes.

Ainsy, chaque capitaine vint à le complimenter en particulier, et à luy dire les mesmes choses en substance, mais en termes divers et fort éloquens, ce qui est remarquable, ayant adjousté seulement qu'ils estoient fort obligez à Onontio de leur avoir accourcy le voyage de Kenté, et d'avoir bien voulu les recevoir à Katarakoui; que ce premier compliment n'estoit que pour le saluer, et en attendant les ordres qu'il voudroit

leur donner avec le jour qu'il leur assigneroit pour entendre les propositions qu'il luy plairoit de leur faire.

Chaque capitaine à la fin de son compliment fit un présent d'un collier de porcelaine, ce qui fut à observer, parce qu'autrefois ils n'avoient accoustumé de présenter que quelques brasses enfilées de porcelaine.

M. le Comte de Frontenac, ayant fait allumer un feu près du lieu où ils estoient assis, leur respondit en ces termes qu'il accommoda à leur manière de parler.

« Mes enfants les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goïogouens et les Sonnontouans, je suis consolé de vous voir arriver icy où je fais allumer un feu pour vous voir pétuner et pour vous parler. Oh ! que c'est bien, mes enfants, d'avoir suivy les ordres et les commandemens de votre père. Prenez donc courage, mes enfans. Vous y entendrez sa parole qui est toute pleine de douceur et de paix, une parole qui remplira de joye toutes vos cabanes et les rendra heureuses, car ne pensez pas que la guerre soit le sujet de mon voyage. Mon esprit est tout remply de paix et elle marche avec moy. Courage donc, mes enfans, et vous reposez. »

Alors M. le comte de Frontenac leur fit présenter deux brasses de pétun, puis il leur dit : « Vous avez bien travaillé, mes enfans, pour me venir voir, et j'ay eu du regret de vous donner la peine d'un si long voyage que j'ay néantmoins tasché de vous abréger en ne vous obligeant pas d'aller à Kenté, et en allumant le feu à Katarakoui ; que la crainte ne vous bouche point les oreilles et ne renverse point vos esprits. Je sçay qu'il y en a eu d'assez mal faits pour vous avoir voulu persuader qu'Onontio ne venoit en ces cantons que pour manger vos villages. Mais cela n'est pas vray, mes enfans, ce

sont des brouillons qui voudroient rompre la paix et l'union qui est entre nous, et jamais vous ne trouverez en moy que des sentimens d'un vray père, tant que vous agirez comme de véritables enfants et que vous demeurerez dans l'obéissance. Raffermissez donc vos esprits et soyez persuadez que je n'ay eu autre dessein en ce voyage, que de venir vous voir, puisqu'il estoit bien juste qu'un père connust ses enfans et que les enfans connussent leur père.

« Au reste je ne sçaurois assez vous tesmoigner la joye que j'ay de voir, que non-seulement vous avez obéy à mes ordres avec promptitude et que vous estes venus en grand nombre me trouver, mais que vous avez encore bien voulu y amener vos femmes et vos enfans, parce que ce m'est une marque certaine de la confiance que vous avez prise en mes paroles ; il ne me reste qu'un seul déplaisir qui est de ne pouvoir parler vostre langue ou de ce que vous n'entendez pas la mienne, afin de n'avoir pas besoin d'interprète et de truchement.

« Mais afin que vous soyez pleinement instruits de tout ce que je vous ay dit, j'ay choisy le sieur Le Moyne à qui je vas donner par escrit ce que je viens de vous dire, pour qu'il vous l'explique mot à mot et que vous ne perdiez pas une seule de mes paroles. Écoutez-le donc attentivement. Voylà de quoy ouvrir vos oreilles, afin que dans un jour ou deux vous vous disposiez à entendre les pensées d'Onontio. » Lors M. le Comte donna le papier qu'il tenoit au sieur Le Moyne et fit présenter aux sauvages un fusil par chaque nation, quantité de rassades, de pruneaux et de raisins pour les femmes, avec du vin, de l'eau-de-vie et du biscuit.

Les sauvages parurent fort satisfaits du discours que le

sieur Le Moyne leur expliqua ainsy que des présents qui leur furent faits en ce commencement et qui, à leur mode, paroissant considérables, leur faisoient espérer que dans la suite Onontio, lorsqu'il leur feroit entendre ses intentions, leur en feroit de magnifiques. On remarqua que tous leurs visages en estoient tout changez et que Torontishati, qui est leur orateur et l'homme le plus fin, le plus spirituel et le plus accrédité d'entre eux, de morne et de pensif qu'il estoit auparavant, avoit pris une gayeté qui ne luy est pas ordinaire. C'est un homme qui a toujours esté ennemy des François et fort dans les intérestz des Flamands, ce qui obligea M. le comte de Frontenac de le caresser en particulier et de l'arrester pour disner avec luy.

Le sieur Randin travailloit cependant à tracer le fort dans la place que M. le Comte avoit choisie et suivant le plan qu'il en avoit arresté avec luy, et aussytost qu'on eut disné on commanda des gens pour travailler à la rigole, où l'on devoit planter des pieux, en attendant qu'on eust résolu de la manière qu'on y employeroit les troupes et qu'on eust fait emmancher les outils. Il monta ensuite en canot pour aller visiter les bords de la rivière et du bassin et fut ravi de trouver, au bout du bassin, une prairie de plus d'une lieue d'estendue, aussy belle et aussy unie qu'aucune qui soit en France, et d'y voir serpenter la rivière au milieu qui est fort large et capable de porter des barques et des navires plus de trois lieues durant.

Il retourna donc au camp, voyant qu'il trouvoit tout à souhait et qu'il sembloit que Dieu bénissoit son entreprise; mais ce qui l'augmenta encore fut d'y trouver tout le monde dans une si grande impatience de travailler et dans une si grande volonté d'avancer les ouvrages, qu'il eut espérance d'en venir

bientost à bout, et cette ardeur qu'ils tesmoignèrent fit qu'il changea la résolution qu'il avoit prise de partager toutes les troupes en quatre brigades et de les faire relever de deux en deux heures afin que le travail ne discontinuast pas, et il accepta leur proposition de partager le travail entre elles, chacune se chargeant de celuy qu'on luy donneroit, ce qui fit un si bon effect que, dès le soir, on commença à faire des abbatis avec une telle force, que les officiers avoient de la peine à faire retirer le monde pour reposer et dormir afin de pouvoir travailler le lendemain matin.

A peine fut-il jour, le 14, que toutes les brigades allèrent au travail suivant le partage qui leur en avoit été fait, et tous les officiers et soldats s'y portèrent avec tant d'affection et de chaleur que l'on nettoya presque la place du fort.

A tous les repas, le sieur Le Moyne eut ordre de M. le Comte de luy amener deux ou trois des principaux Iroquois qu'il faisoit manger à sa table. Il caressoit leurs enfans toutes les fois qu'il les rencontroit et leur faisoit donner du pain, des pruneaux, des raisins et autres choses, ce qui satisfaisoit tellement les Sauvages qu'ils ne désemparoient point de sa tente, non plus que les femmes qu'il régaloit de présens pour les engager à danser le soir.

Le 15, on continua le travail de la mesme façon, mais la pluye qu'il fit toute la matinée du 16 empescha qu'on ne pust travailler avant midy, que tout le monde s'efforça de regagner le temps perdu. Les Sauvages estoient estonnez de voir le grand abbatis qui se faisoit et que d'un costé, les uns esquarissoient du bois, les autres apportoient des pieux, d'autres faisoient des rigoles, et que divers ouvrages s'avançoient en mesme temps. Sur le soir, il fut avertir les capitaines des Cinq Nations qu'il

leur donneroit audience le lendemain, sur les huit heures du matin.

Le 17, toutes choses préparées pour les recevoir, ils vinrent trouver M. le Comte en la mesme manière que la première fois, et il leur proposa dans le discours qu'il leur fit toutes les conditions qu'il souhaitoit d'eux, comme il se voit par la copie jointe de sa harangue qui fut accompagnée de présens magnifiques à la mode sauvage.

HARANGUE DE M. LE COMTE DE FRONTENAC

AUX IROQUOIS.

Première Parole : « Mes enfans les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goiogouens et les Sonnontouans, je vous tesmoignay, l'autre jour, la joye que j'avois de vous voir icy arrivez avec toutes les marques de soumission que des enfants doivent à leurs pères, et avec une si grande confiance, que vous y avez amené jusques à vos femmes et à vos petits enfants.

« En vérité, vous adoucissez par là toutes les peines et les fatigues que j'ay souffertes en mon voyage, et m'obligez, par l'obéissance que vous avez eue pour mes commandemens, à vous donner toutes les assurances que vous sauriez souhaiter de mon amitié et de la protection du Roy, mon maistre, si vous continuez à observer fidèlement ses volontez dont je suis l'interprète et l'exécuteur.

« J'ay mesme lieu de me persuader que vous n'y manquerez pas, après les protestations que vous m'en avez faites et la connoissance que vous m'avez donnée de l'intelligence avec laquelle toutes les nations vivent maintenant, puisqu'elles estoient

toutes dans un mesme esprit et qu'elles n'avoient que les mesmes sentimens.

« Mais, comme il est du devoir des enfants d'estre obéissans à leurs pères, il est aussy du devoir d'un bon père de donner à ses enfans les instructions et les enseignemens qui leur sont le plus utiles et le plus nécessaires. Mes enfans les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goyogouens et les Sonnontouans, je ne sçaurois vous en donner un peu plus important ny qui vous soit plus avantageux que de vous exhorter à estre Chrestiens et adorer le mesme Dieu que j'adore. C'est le Seigneur souverain du ciel et de la terre, le maistre absolu de vos vies et de vos biens, celuy qui vous a créez, qui vous conserve, qui vous donne à boire et à manger, qui peut, en un moment, vous envoyer la mort, puisqu'il est tout-puissant et qu'il fait ce qu'il veut, non pas comme les hommes auxquels il faut du temps, mais dans un instant et avec une seule parole. Enfin c'est celuy qui peut vous rendre heureux ou malheureux quand il luy plaira.

« Ce Dieu s'appelle Jésus, et les Robes Noires qui sont icy, ses ministres et ses interprètes, vous apprendront à le connoistre quand vous voudrez. Je ne les laisse parmi vous et dans vos villages que pour vous instruire. Aussy je prétends que vous les considériez, et que vous empeschiez que aucun de vostre jeunesse ne soit ny si hardy ny si téméraire que de les offenser en la moindre chose, puisque je prendrois les offenses que vous leur feriez comme si elles étoient faites à ma propre personne et que je les punirois avec la mesme sévérité.

« Escoutez donc bien le conseil que je vous donne et ne l'oubliez pas, puisqu'il est d'une grande importance, et que vous

devez connoistre qu'en vous le proposant, je travaille plus pour vous que pour moy, et que je ne songe qu'à vous rendre heureux.

« Les Hurons, qui sont icy en grand nombre, vous y doivent porter, puisque vous voyez de vos propres yeux qu'ils ont appris à honorer et à servir le Dieu dont je vous parle.

« Anciens, donnez sur cela l'exemple à vos enfans, puisque vous devez avoir l'esprit mieux fait qu'eux, ou si vous n'estes pas encore disposez à vous faire Chrestiens, du moins n'empeschez pas qu'ils le deviennent et qu'ils apprennent la prière et le commandement de ce grand Dieu que les Robes Noires leur enseigneront volontiers.

« Ils ne consistent qu'en deux points qui sont faciles à observer, car la première chose c'est de l'aimer de tout nostre cœur, de toute nostre âme et de toutes nos forces.

« Anciens, y a-t-il rien de plus aisé à faire que d'aimer ce qui est parfaitement beau, ce qui est souverainement aimable et ce qui peut faire tout nostre bonheur.

« La seconde chose qu'il exige de nous est que nous aimions nos frères comme nous nous aimons nous-mesmes, c'est-à-dire que nous les assistions dans leurs nécessitez et que nous leur donnions de quoy boire, de quoy manger et de quoy se vestir quand ils en ont besoin, comme nous voudrions qu'on nous en donnast.

« Encore une fois, Anciens, car je vous adresse ma parole, vous croyant l'esprit assez bien fait pour la comprendre, dites-moy franchement, y a-t-il rien de plus juste et de plus raisonnable que ce commandement ?

« Comme je suis obligé de l'observer par la profession que je fais d'estre Chrestien, vous devez estre plus facilement per-

suadez que je ne viens icy qu'avec un cœur remply de douceur et de paix pour en faire part à mes enfans, les assister en toutes choses et leur donner des tesmoignages d'une amitié sincère et véritable.

« Prenez donc courage, mes enfans, les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goïogouens et les Sonnontouans, ne prestez point l'oreille aux conseils de certains brouillons qui veulent vous donner des ombrages et des soupçons de mon approche, et qui, faisant semblant de prendre part à vos interestz, ne songent qu'à vostre ruine et à vostre perte.

« Escoutez-moy et vous confiez dans mes paroles; je suis franc et sincère, et je ne vous promettray rien que je ne vous tienne exactement, désirant aussy que vous fassiez la mesme chose de vostre part.

« La crainte mesme que j'ay de troubler cette paix que je vous promets m'empesche de vous reprocher toutes les trahisons que vous avez autrefois exercées sur mes neveux. Non, je ne veux point effacer de dessus vos visages cette joye qui m'y paroist. Je me contente de vous dire seulement que vous fassiez réflexion sur le passé et sur le présent. Considérez la grandeur et la force d'Onontio. Regardez la quantité de gens qui l'environnent et qui l'accompagnent, la facilité et la vitesse avec laquelle il a passé tous vos saults et vos rapides et les a fait passer à des bateaux armez de canons, que vous n'auriez pas creu qu'il eust pu conduire dans les rivières les plus douces et les plus tranquilles, et cela dans un voyage qu'il ne fait que par promenade et sans aucune nécessité. Jugez après de ce qu'il pourroit faire s'il avoit envie de faire la guerre et d'opprimer quelqu'un de ses ennemis. Si vous pensez sérieusement à toutes ces choses, vous avouerez que c'est un bon père, qui

n'est point cruel, et qu'il est l'arbitre absolu de la paix et de la guerre.

« Mes prédécesseurs ont fait la paix avec vous, et je vous la confirme présentement, vous promettant de faire observer ponctuellement tout ce qu'ils vous ont promis, mais avec la mesme condition qu'ils vous ont imposée, qui est que j'entends qu'outre les François, tous les Sauvages qui sont sous la protection du Roy, mon maistre et ses alliez, iouissent de cette mesme paix, et que le premier qui la rompra soit pendu.

« J'y tiendray la main de mon costé. Faites de mesme, Anciens; car si quelqu'un de vostre jeunesse faisoit insulte à quelque Sauvage qui fust sous la protection du Roy, ou à quelqu'un de ses alliez, sur les terres qui sont sous sa domination, je la tiendrois faite à moy-mesme et la vengerois de la mesme façon, et vous n'en devriez pas estre surpris, car quelle confiance pourrez-vous prendre aux assurances que je vous donne de mon amitié et de ma protection, si vous me voyiez capable d'abandonner ceux à qui mes prédécesseurs l'ont accordée depuis si longtemps et qui sont mes amis.

« Voylà donc de quoy vous souvenir de ma première parole, qui en deux mots consiste à vous exhorter, autant que je puis, d'estre Chrestiens en escoutant avec respect et soumission les instructions que vous donneront sur cela les Robes Noires, et puis, comme Chrestiens ou mesme comme bons politiques qui voulez la conservation et l'avantage de vostre pays, maintenir une bonne paix de vostre costé comme je feray du mien en chastiant le premier qui viendra à la rompre. »

On leur présenta ensuite quinze fusils, quantité de poudre

et de plomb de toute sorte, avec des pierres à fusil; puis M. le Comte reprit son discours :

2e *Parole :* « Mes enfans les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goyogouens et les Sonnontouans, je ne prétends pas vous persuader, par de simples paroles, la bonne intention où je suis de maintenir une véritable et solide paix avec vous; je le veux faire par des marques plus effectives, et je ne crois pas pouvoir vous en donner un tesmoignage plus grand que par l'establissement que je vas faire à Katarakoui, où j'ay desjà mis la natte, sur laquelle je me suis assis, et où j'ay allumé le feu auquel je vous ay convié de venir pétuner.

« Je prétends le rendre considérable en peu de temps et y faire porter des marchandises par mes neveux, afin que vous n'ayez pas la peine de porter vos pelleteries si loin que vous faites ; vous y trouverez toute sorte de raffraischissemens et de commoditez que je vous feray donner au meilleur marché qu'il se pourra, n'entendant pas que vous soyez traitez autrement que des François.

« Mais il faut que vous considériez que c'est une chose de valeur que d'apporter des marchandises de si loin et que, trouvans à vostre porte toutes vos commoditez, cela vous espargnera bien de la peine, puisque vous ne serez pas obligez de les aller chercher à plus de cent lieues de vos villages, par des chemins rudes et fascheux.

« Je porteray tous mes neveux à vous aymer et à ne rien faire qui ne soit juste, car autrement je les chastierois; je vous prie de faire de mesme de vostre costé. Conviez vos neveux à avoir de la considération pour tous les François et à les ayder en tout ce qu'ils pourront, leur fournissant mesme, en payant,

du blé d'Inde et d'autres vivres, s'ils en ont besoin, et qu'ils peuvent facilement apporter de leur pays. Vous me consolerez par là et me ferez connoistre que vous estes mes enfans, et que vous voulez vivre comme frères avec mes neveux. C'est ma seconde parole, sur laquelle le présent que je vous offre vous obligera de faire quelque réflexion. »

On leur donna vingt-cinq grands capots, et, quelque temps après, M. le Comte de Frontenac, poursuivant son discours, ajouta :

3e *Parole :* « Mes enfans les Onnontaguez, les Agniez, les Onneioutes, les Goiogouens et les Sonnontouans, comme je suis le père commun de toutes les nations, comment puis-je me dispenser de vous reprocher l'infidélité et la cruauté que vous exercez envers vos frères les Hurons, en les empeschant de venir visiter leurs parens et de vous dire que cela n'est pas bien, puisque vous les traitez d'esclaves et les menacez de leur casser la teste.

« Voyez-vous que j'en use avec eux de la mesme façon ? Je les traite comme les autres François et comme mes véritables enfans. Demandez-leur ; il y en a quantité icy ; ils vous diront que je ne fais aucune distinction des uns aux autres.

« Que cela donc ne vous arrive plus, car je prétends qu'il leur soit libre de demeurer où ils voudront. Ne vous a-t-on pas laissé cette mesme liberté et vos gens ne demeurent-ils pas à Montréal, et partout ailleurs tout autant qu'ils veulent, allant et retournant quand bon leur semble, sans qu'on y trouve à redire ?

« Empeschez donc à l'avenir qu'on ne me fasse plus de

plaintes sur ce sujet, car je me fascherois, et j'entends que vous, Iroquois, Algonquins et toutes nations qui m'avez pour père, viviez doresnavant en frères ; autrement, ceux qui ne le feront pas ressentiront les effets de ma colère.

« Mais pour vous faire voir que je ne souhaite rien davantage qu'une parfaite union de tous vous toutes avec les François, c'est que je vous conjure, avec toutes sortes d'instances, de faire apprendre à vos enfans la Langue Françoise, que les Robes Noires peuvent leur enseigner. Cela nous uniroit davantage, et nous aurions la satisfaction de nous entendre les uns les autres sans interprète.

« Pour commencer donc une chose que je crois très-avantageuse pour les deux nations, je vous invite à me donner quatre de vos petites filles, de l'âge de sept à huit ans, et deux de vos petits garçons, que je feray instruire avec tout le soin possible, leur faisant apprendre la Langue Françoise et les escritures, qui sont d'une si grande valeur.

« Je sçay que ce n'est pas une petite chose que je vous demande, n'ignorant pas l'amour que vous avez pour vos enfans. Mais ce que je puis vous dire, c'est que j'en auray autant de soin que s'ils estoient les miens ; que je les adopteray pour tels ; que je garderay les garçons chez moy et mettray les filles chez les religieuses de Québec, où les Hurons en ont desjà des leurs et où ils peuvent vous assurer qu'elles sont bien élevées ; que je les visiteray souvent et que vous pourrez les y venir voir quand vous voudrez, vous promettant de les rendre lorsque vous me les redemanderez, si vous ne souhaitez pas que je les marie avec des François quand elles seront en âge d'estre mariées.

« Si vous m'accordez cette demande, je suis seur qu'à l'a-

venir vous serez consolez de me les avoir données et de les voir en l'estat que je vous les rendray. C'est par où je finis ma troisiesme parole et mon troisiesme présent, en vous réitérant que par là je connoistray l'amitié que vous avez pour moy, puisque vous ne sauriez m'en donner une marque qui m'oblige davantage. »

Il leur fut donné, pour troisiesme présent, vingt-cinq chemises, vingt-cinq paires de bas, cinq paquets de rassade et cinq capots, puis M. le Comte leur dit :

« Qu'il avoit oublié de les avertir qu'il avoit appris depuis peu que certains François, qui estoient parmi eux, avoient voulu leur faire accroire qu'ils estoient gens considérables parmi nous et des neveux mesme d'Onontio, mais que c'estoient des fripons et des gens sans aveu qu'il chastieroit dès qu'il les auroit entre ses mains ; qu'ils ne s'arrestassent donc plus à tout ce que ces fripons-là pourroient leur dire, et qu'ils creussent que quand il voudroit leur faire sçavoir ses intentions, il leur enverroit quelqu'un qui seroit connu, comme il avoit fait le sieur de la Salle, ou escriroit aux Robes Noires de leur apprendre ce qu'il désireroit d'eux ; qu'au reste, pour empescher les désordres que leur jeunesse faisoit souvent parmi eux dans leurs cabanes, et qui pourroient causer quelque altération entre nous, s'ils prétendoient faire de mesme dans les nostres, il falloit qu'ils tinssent la main à empescher qu'ils ne beussent par excès et faire qu'ils ne s'enyvrassent point, puisqu'il n'y avoit rien si indigne d'un homme raisonnable et qui a l'esprit bien fait, et que nous avions un si grand mespris pour les ivrognes, que s'ils en avoient de mesme

envers leurs jeunes gens, ils les en corrigeroient infailliblement. »

Aussy tost que M. le Comte de Frontenac eut achevé son discours, les Hurons qui estoient présens à l'audience, par une adresse qui n'avoit rien de sauvage, prirent la parole, et, l'adressant aux Iroquois, leur dirent qu'ils estoient bien aises de leur confirmer ce qu'Onontio leur venoit de dire sur l'avantage qu'ils avoient d'estre Chrestiens et sur le bon traitement qu'ils en recevroient, tant en leurs personnes qu'en celles de leurs enfans, par l'éducation qu'il leur faisoit donner; que c'estoit une des plus grandes obligations qu'ils luy avoient, et que, lorsqu'ils auroient reconnu l'utilité que les leurs en recevroient, ils ne pourroient jamais assez remercier Onontio de la grâce qu'il leur offroit; qu'ils espéroient qu'ils ne leur refuseroient pas la liberté qu'il leur avoit demandée de laisser revenir leurs parens parmi eux, et que, puisqu'ils le regardoient tous aujourd'huy comme leur père commun, ils voudroient bien désormais vivre entre eux en bonne intelligence et comme de véritables frères devoient vivre.

Cette parole fut accompagnée d'un collier de porcelaine qu'ils offrirent aux Iroquois, et l'on ne sauroit croire l'effet que cela fit sur leurs esprits ny la joye que Monsieur le Comte eut de voir la démarche que les Hurons avoient faite de leur propre mouvement, et sans les avoir avertis qu'une heure avant l'audience.

Les Iroquois luy firent ensuite un remerciement de ce qu'il venoit de leur dire, tesmoignant toutes les marques de satisfaction qu'on pouvoit en attendre et demandant jusqu'au len-

demain pour luy faire sçavoir plus amplement leur résolution. Ils parurent fort contens de ce qu'Onontio, dans la première et seconde audience, les avoit traitez d'enfans, et par là les avoit engagez à le traiter de père, les autres Onontio n'en ayant pas usé avec ces marques d'autorité, et eux n'ayant jamais consenty qu'ils les traitassent autrement que de frères. Cependant on continua le travail avec la mesme diligence que les jours précédens, et l'escadre des Trois-Rivières ayant achevé l'excavation de sa rigole, commença à planter ses pieux, et on acheva un des flancs du fort. On croyoit que les Iroquois viendroient à l'audience le 18 au matin, mais n'ayant esté prestz que fort tard, on les remit à l'après-disnée, que M. le Comte les receut comme il avoit fait les autres fois.

Les cinq députez haranguèrent les uns après les autres et tesmoignèrent, chacun dans leur harangue, la joye qu'ils ressentoient d'avoir rencontré un véritable père dans Onontio; qu'ils le conjuroient d'estre persuadé qu'ils seroient aussy des enfans très-obéissans; qu'ils connoissoient bien que tous les ombrages qu'on leur avoit voulu donner n'estoient que des chimères, puisqu'il ne leur avoit rien proposé qui ne fust à leur avantage; qu'ils le remercioient d'avoir principalement insisté à les exhorter de se faire Chrestiens, puisque c'estoit le plus grand bien qui leur devoit jamais arriver; qu'ils luy promettoient aussy de faire ce qu'ils pourroient pour y porter leurs jeunes gens et leurs enfans, et qu'ils essayeroient eux-mesmes de leur en donner l'exemple en recevant avec respect les instructions que leur donneroient les Robes Noires et empeschant qu'aucun de leurs gens ne leur fist la moindre insulte.

Après quoy ils firent leurs présens chacun d'un collier de porcelaine, pour respondre à la première parole d'Onontio.

Ils reprirent ensuite leur discours et dirent qu'ils voyoient avec la mesme joye l'establissement qu'il commençoit à Katarakoui, et qu'ils concevoient assez l'avantage qu'ils recevoient d'une cabane si proche de la leur, où ils pourroient rencontrer leurs commoditez et s'empescher de les aller chercher si loin, comme ils estoient obligez de faire ; mais qu'il y avoit une chose qu'il sembloit qu'Onontio eust oubliée et qu'ils le prioient de leur déclarer, qui estoit de leur faire sçavoir le prix qu'il voudroit mettre aux marchandises, afin que l'apprenant à leurs jeunes gens, ils pussent plus aisément leur persuader de ne plus porter leur chasse où ils avoient accoustumé, et de venir à Katarakoui chercher toutes leurs commoditez ; ils insistèrent fort là-dessus, et le capitaine des Goiogouens, plus éloquent que les autres, ajouta avec une adresse qui ne sentoit rien d'un barbare, qu'il estoit vray que la nouvelle qu'ils avoient apprise de la désolation des Hollandois et des conquestes que le Roy avoit faites dans leur pays leur avoit donné beaucoup d'affliction, prenant part en la disgrâce d'une nation qui leur estoit amie et par laquelle ils recevoient toutes leurs commoditez ; mais qu'ils avoient lieu de se consoler, puisque pour un amy qu'ils perdoient, ils rencontroient un père qui promettoit de les assister dans tous leurs besoins ; que c'estoit ce qui luy faisoit espérer qu'il auroit soin d'eux, puisque n'estant pas de son honneur d'avoir des enfans gueux, il ne doutoit point qu'il ne mist un prix si raisonnable à toutes les marchandises qu'il leur feroit fournir qu'ils n'eussent sujet d'estre satisfaits. Et ce fut leur seconde parole, qui fut suivie comme les autres de présens pareils aux premiers.

Dans la troisiesme, ils exhortèrent fort Onontio à les assister contre les Andastoguez qui estoient les seuls ennemis qui leur

restoient sur les bras; puisqu'il leur ordonnoit de vivre en bonne intelligence avec toutes les autres nations, qu'il luy seroit honteux de laisser opprimer ses enfans comme ils se voyoient à la veille de l'estre, les Andastoguez estant beaucoup fortifiez d'hommes et de canons, et eux ne se trouvant pas en estat de les aller attaquer dans leur fort qui estoit très-bon, non pas mesme de se défendre, si les autres venoient les attaquer dans leurs villages.

Dans la quatriesme parole, ils protestèrent qu'ils suivroient aveuglément les ordres qu'Onontio leur donnoit à l'esgard des Hurons, Algonquins et autres nations, et que désormais ils les laisseroient en pleine liberté d'aller où bon leur sembleroit, sans les retenir de force ou leur faire aucune violence.

Et dans la cinquiesme parole, qui regardoit les petites filles et les petits garçons, ils représentèrent que l'affaire estoit de conséquence et qu'elle ne pouvoit se résoudre que quand ils seroient retournez dans leurs villages, luy promettant de la proposer à toutes les nations, de leur remontrer l'avantage et que cela leur apporteroit, et de faire tous leurs efforts pour les obliger de donner cette satisfaction à Onontio, en les assurant que la parole qu'il leur avoit donnée seroit ponctuellement exécutée et qu'on leur rendroit leurs enfans aussytost qu'ils les redemanderoient; ils finirent par beaucoup de remerciemens qu'ils firent des civilitez et des bons traitemens qu'ils avoient receus d'Onontio, se louant de l'affabilité et de la douceur avec laquelle il avoit traité jusqu'à leurs enfans, avouant que jamais encore on n'en avoit usé de mesme en leur endroit.

Chaque député fit en particulier un remerciement aux

Hurons et en leur offrant un présent, les assurant que suivant les désirs d'Onontio, ils vivroient désormais en frères et leur laisseroient l'entière liberté d'aller et de venir où bon leur sembleroit.

M. le Comte de Frontenac ayant sur-le-champ repris tous les points de leurs responses, les convia et pressa tout de nouveau à se faire Chrestiens et à faire instruire leurs enfans, leur recommandant surtout de considérer les Robes-Noires et d'empescher l'ivrognerie parmi leur jeunesse, puisqu'elle estoit la principale cause des plus grands désordres qui arrivoient.

En second lieu, il les assura qu'ils seroient contens des ordres qu'il donneroit pour l'establissement de Katarokoui et du prix qu'il feroit mettre aux marchandises, qu'il ne pouvoit pour le présent fixer, parce qu'il ne savoit pas encore au juste à combien pourroit en monter le fret qui seroit plus haut dans un lieu si esloigné, et où l'on ne pouvoit aller que par une navigation difficile; mais que par avance il les assuroit qu'on les soulageroit autant qu'il se pourroit, et que les regardant comme ses enfans, il ne prétendoit pas qu'ils fussent traitez à l'avenir autrement que des François.

Qu'au regard de la guerre des Andastoguez, ils pouvoient bien croire qu'il ne souffriroit jamais qu'ils fussent opprimés, puisqu'il estoit de son honneur et de la tendresse qu'il devoit avoir pour ses enfans de ne les pas laisser périr; mais comme la saison estoit desjà avancée pour aller leur faire la guerre cette année, et que pour cela il y avoit quelques mesures à prendre, il les concerteroit ensemble lorsqu'ils viendroient à Québec luy faire sçavoir les résolutions qu'ils auroient prises sur la demande qu'il leur avoit faite de luy

donner des petites filles et des petits garçons pour les y instruire.

Qu'il se resjouissoit de les voir disposez à faire tout ce qu'il leur avoit dit au sujet des Hurons, Algonquins et autres nations, et que c'estoit le véritable moyen de l'obliger à maintenir tousjours avec eux la paix qu'il leur avoit promise.

Qu'il ne prenoit point en mauvaise part de ce qu'ils ne luy rendoient point une response précise sur la demande qu'il leur avoit faite de leurs petites filles et de leurs petits garçons, puisque c'estoit une affaire qui ne se pouvoit résoudre qu'en présence de toutes les nations et dans leurs villages; mais qu'il les conjuroit de luy faire sçavoir promptement la résolution qu'ils prendroient, et de croire que la demande qu'il en faisoit n'estoit que pour l'amitié qu'il leur portoit et pour recevoir aussy une preuve de la leur.

Que pour respondre à ce que quelques-uns d'entr'eux avoient dit dans leur harangue, qu'il y avoit desjà quelqu'une des nations qui avoit satisfait à sa demande en envoyant de leurs filles à Québec, lors qu'on fit la paix, il estoit bien aise de leur dire qu'il y avoit bien de la différence entre la demande que les Onontio leur avoient faite alors et celle qu'il leur faisoit présentement, puisque dans ce temps là on leur avoit demandé de leurs filles comme des gages et des ostages de la parole qu'ils donnoient de maintenir la paix, et qu'à présent on leur demandoit par pure amitié et par envie d'unir davantage les deux nations, en faisant apprendre la langue à ces jeunes enfans et les élevant dans les mœurs et coustumes françoises, et comme il prétendoit les leur rendre sitost qu'ils les redemanderoient, il entendoit aussy qu'en les reprenant ils en donnassent d'autres, et qu'il s'en fist ainsy un perpétuel

eschange qui, dans la suite et insensiblement, les portast à accommoder leurs mœurs et leurs coustumes aux nostres; qu'il estoit bien juste qu'un père eust toujours quelques-uns de ses enfants auprès de luy, et que la mesme tendresse qui leur faisoit de la peine à luy en accorder luy faisoit aussy naistre le désir de leur en demander.

Que la comparaison du hérisson dont quelques-uns d'eux s'estoient servis dans leurs discours, en montrant les jeunes gens qui servoient de garde à Onontio et en s'estonnant de la facilité que les pères avoient eue de les luy donner n'estoit nullement juste, puisque loin de l'avoir fait par manque de tendresse pour eux, comme le hérisson faisoit en abandonnant ses petits, ils avoient creu, au contraire, ne pouvoir pas leur donner une plus grande marque d'amitié que de les mettre auprès d'une personne qui pouvoit leur faire du bien et leur procurer des avantages, et que les Onontio, comme il estoit, se trouvoient bien plus empeschez à refuser ceux que les pères leur offroient qu'ils n'estoient en peine de leur en demander.

M. le Comte de Frontenac se leva après leur avoir parlé de la sorte et fait dire qu'ils pouvoient demeurer ou retourner en leur pays, quand bon leur sembleroit, à quoy ils respondirent qu'ils seroient encore un jour ou deux pour préparer leur départ, et qu'ensuite ils viendroient recevoir ses commandemens.

On travailla tout le jour avec beaucoup de chaleur au fort. La moitié des palissades furent posées, et M. le Comte de Frontenac envoya le matin ses deux bateaux, avec le sieur de Brussy, prendre ce qu'on avoit laissé au poste du sieur de la Valterie.

Le 19, on acheva de clore le fort, et comme tout l'ouvrage

devoit estre terminé dans le jour suivant, il déclara aux chefs d'escadre qu'il ne leur demandoit plus à chacun qu'un arpent et demy de bois d'abbatis, et qu'après cela il les renvoiroit, ce qui fut cause que dès le soir mesme, il y eut deux escadres qui achevèrent la tasche qui leur avoit esté donnée, et les autres avancèrent fort la leur.

Le 20, au matin, les Sauvages vinrent prendre congé de M. le Comte de Frontenac. Une partie s'en alla au grand village; d'autres descendirent à Montréal et d'autres allèrent à Ganeious et à Kenté. Il n'y eut point de capitaine, ny aucun des principaux d'entre les Cinq Nations à qui il n'eust parlé auparavant en particulier, et à qui il n'eust fait des présens et n'en eust aussy donné pour leurs petits enfans, et tous partirent si satisfaits qu'ils ne pouvoient se lasser d'exalter l'honnesteté et la douceur avec laquelle Onontio les avoit traitez.

L'après-disnée, M. le Comte voyant que l'escadre des Trois-Rivières et celle de Saurel avoient achevé tous leurs ouvrages, il leur permit de s'en aller le lendemain au matin et résolut de renvoyer aussy celles du Guay et de Saint-Ours et de la Durantaye, prenant pour luy le party d'attendre avec ses gardes, sa maison et quelques volontaires qui faisoient environ vingt-cinq canots, l'arrivée du convoy qu'il faisoit venir de Montreal.

Mais le soir il receut des nouvelles qui pensèrent retarder le partement des escadres. M. l'abbé de Fénelon luy ayant mandé que les députez de Ganatcheskiagon, Ganeraské, Kenté et Ganeious devoient se rendre le vendredi au soir ou le samedi au plus tard à Karatakoui, au nombre de plus de cent, pour luy faire leurs complimens.

Néantmoins quelques offres que MM. les officiers luy fissent

de retarder et de différer leur départ, il ne voulut point leur oster la joye qu'ils avoient de s'en retourner, et persista dans sa première résolution, jugeant par le procédé des Sauvages qu'il n'avoit pas de grandes précautions à prendre contre eux, ny besoin d'un plus grand nombre de troupes que celles qu'il s'estoit proposé de retenir auprès de luy.

Ainsi, le 21, dès le matin, l'escadre des Trois-Rivières et celle de Saurel partirent, qui furent suivies l'après-disnée de celles de Contrecœur et de Bertier, M. le Comte de Frontenac leur ayant ordonné de marcher jusques à Montréal dans le mesme ordre qu'ils estoient venus et de s'attendre les uns les autres dans les rapides, afin de s'entre-aider et de les pouvoir passer sans accident.

On continua de travailler à nettoyer le dedans du fort et aux logemens qu'on devoit y construire, et il arriva deux ou trois canots de Sauvages et qui estoient partis pour aller à Ganeious, parmi lesquels estoit celuy du capitaine général de toutes les Cinq Nations, qui avoit relasché sur l'avis qu'il eut que les députez de Ganatcheskiagon et des autres villages du Nord devoient arriver à Katarakoui, afin d'assister ensuite à leur députation, ce qui plut extrêmement à M. le Comte de Frontenac, voyant par là qu'il persévéroit dans les sentimens de soumission et de paix qu'il luy avoit assuré qu'il auroit tousjours, quoyque naturellement il soit porté à la guerre et que son intérest soit qu'il la fasse.

Sur le soir, les députez de Ganatcheskiagon, Généraské, Kenté et Ganeious, arrivèrent pour faire les mesmes complimens que les autres avoient faits, de manière qu'on peut dire que toutes les nations qui sont au Nord et au Sud du lac Ontario ont eu la mesme soumission pour ses ordres.

Le 22, les escadres de Dugué, Saint-Ours et de la Durantaye partirent à la pointe du jour, et, l'après-disnée, la Chevrotière, que M. le Comte de Frontenac avoit dépesché à Montréal, au dessus des rapides, pour faire haster le convoy qui en devoit partir, luy apporta des nouvelles par lesquelles il apprit que les canots partiroient sans doute le 17 de ce mois, ce qui luy donna beaucoup de joye, dans l'espérance qu'il eut qu'il ne seroit pas longtemps à les attendre.

Le 23, le sieur de Brussy retourna, sur les huit heures du matin, du poste qui estoit au-dessus des rapides, avec les deux bateaux chargez de vivres qu'on y avoit laissez en passant, et rapporta avoir trouvé une des escadres qui s'en retournoit et qui avoit vent arrière, et faisoit grande diligence.

Ce jour-là, M. le Comte de Frontenac donna audience, sur les dix heures, aux députez de Ganatcheskiagon, Généraské, Kenté et Ganeious, qui luy parlèrent à peu près dans les mesmes termes qu'avoient fait les autres, et l'assurèrent de leurs respects et soumissions.

A quoy leur ayant respondu sur-le-champ et tesmoigné le desplaisir qu'il avoit de ce qu'ils ne s'estoient pas trouvez tous ensemble avec les autres pour entendre ce qu'il leur avoit dit, il reprit toutes les demandes qu'il leur avoit faites, qu'il déduisit assez au long, les ayant exhortez à se faire Chrestiens et entretenir une bonne paix et une bonne intelligence avec les François, ce qu'ils luy promirent de faire avec autant de joye qu'avoient fait les autres nations, en l'assurant qu'ils n'auroient tous qu'un mesme esprit et qu'une mesme volonté pour luy obéir.

Le 24 et le 25, on continua les travaux comme à l'ordinaire, tout le monde s'efforçant de se diligenter, et M. le

Comte de Frontenac régla l'estat de sa garnison et des ouvriers qu'il avoit à laisser au fort après son départ.

Le 26, il fit transporter dans le magasin qu'on y avoit fait les vivres et les munitions qu'on devoit y laisser, et ordonna les travaux que l'on feroit pendant l'hiver.

Le 27, il résolut de partir, dans l'espérance que le convoy arriveroit bientost et qu'il le rencontreroit à la première journée. Ainsi, sur les huit heures du matin, il s'embarqua et vint camper à Otondiata sans avoir eu des nouvelles du convoy, ce qui luy donna de l'inquiétude.

Le 28, quoyque le vent fust nord-est, on ne laissa pas de décamper à la pointe du jour ; on n'eut pas fait deux lieues qu'on aperceut le convoy, au nombre de vingt-cinq canots, ce qui luy donna d'autant plus de joye qu'il apprit, par l'officier qui le commandoit, que tout ce qu'il avoit demandé y estoit chargé et en bon estat, à la réserve de quatre sacs de biscuit qui avoient esté perdus dans un canot qui avoit tourné.

M. le Comte de Frontenac retarda le moins qu'il put cet officier, pour ne pas luy faire perdre le temps qui luy estoit favorable, et avec lequel il pouvoit se rendre de bonne heure dans la même journée au fort, qui par le secours de ce convoy se trouvoit pourveu de vivres pour un an.

Mais le vent favorable à ceux qui montoient la rivière nous fut si contraire que, demy-heure après avoir quitté le convoy, on fut contraint de faire halte et d'attendre jusques au soir sur les sept heures, que, s'estant calmé, on continua la route. Après avoir navigué jusques à deux heures après minuit, on arriva au poste où le sieur de la Valterie estoit resté au-dessus des rapides, qui fut nommé la Galette.

Le 29, on partit sur les huit heures du matin, et nonobstant

la grande chaleur on ne laissa pas de passer tous les rapides du Long-Sault et d'aller camper aux isles qui sont à l'entrée du lac Saint-François.

Le 30, il se leva un vent de nord-est si grand que l'on fut obligé de séjourner et d'attendre un temps favorable pour faire la traversée du lac, qui se fit le lendemain, et on vint coucher à la Chine.

Le premier du mois d'aoust, on arriva sur les dix heures à Montréal, avec cette satisfaction pour M. le Comte de Frontenac que, de plus de six vingts canots, il n'estoit arrivé aucun accident à pas un, nonobstant les périls que l'on court ordinairement dans tous les rapides qu'il faut de nécessité passer en de pareils voyages, ce qui doit estre estimé pour une singulière protection de Dieu, et d'avoir heureusement exécuté une entreprise dont on connoistra sans doute l'importance dans la suite des temps, puisque non-seulement, outre qu'elle met tout le pays à couvert, elle oblige encore les Iroquois, malgré eux, à maintenir la paix, donne une pleine liberté aux missionnaires de continuer leurs missions sans crainte, et assure le commerce, qui s'en alloit entièrement perdu.

Mais ce qui doit luy estre plus glorieux, c'est d'en estre venu à bout par sa seule industrie et son sçavoir faire, et d'avoir exécuté, sans troupes, sans aucuns fonds de la Cour et sans autre assistance que celle qu'il a tirée des officiers qui s'estoient habituez dans le pays, ce que jusqu'à présent on avait tenu très-difficile, et qu'on s'estoit contenté simplement de projeter avec des secours et des moyens considérables.

Il est vray qu'on doit cette justice à tous messieurs les officiers de publier qu'après Dieu, qui semble avoir voulu luy-

mesme conduire cette entreprise, ils en doivent avoir la principale gloire, et que M. le Comte de Frontenac est obligé de conserver pour eux une reconnoissance éternelle, et qu'on ne verra jamais dans aucun régiment, pour bien discipliné et payé qu'il ayt esté, tant d'activité, de vigilance, de zèle et d'obéissance que tous ces Messieurs ont fait paroistre.

II

LETTRES

ÉCRITES AU COMTE DE FRONTENAC PAR LES R. P. JÉSUITES, MISSIONNAIRES CHEZ LES IROQUOIS. — PART QUE CAVELIER DE LA SALLE PREND AU VOYAGE DU GOUVERNEUR.

Copie de la lettre escrite de Tionnontoguen par le Père Bruyas, Jésuiste, le 12 *juin* 1673, *adressante à Monseigneur le Gouverneur.*

Il y a longtemps que je souhaittois une occasion semblable à celle-cy pour vous présenter mes très-humbles respects et ceux de tous les Pères qui demeurent dans les missions Iroquoises. Je n'en pouvois pas désirer une plus favorable que celle du Père Boniface, qui conduit à Québec une grande partie de nos Chrestiens, qui se réfugient entre vos bras comme en un lieu d'asile où ils espèrent de conserver leur foy et d'estre à couvert contre leurs ennemis. Il n'est pas nécessaire de vous recommander ces nouveaux Canadiens. Je suis assuré qu'ils n'auront pas sujet de regretter ce qu'ils ont quitté, et qu'ils trouveront avantageusement à Québec les choses nécessaires pour survenir à leur extrême pauvreté. Ceux qui

restent ici ne tarderont pas à les suivre, surtout s'ils apprennent le bon accueil que l'on aura fait à leurs compatriotes; nous les y pousserons autant que nous pourrons, puisque M. Talon nous a tesmoigné que le Roy le désire et que nous ne pouvions rien faire de plus conforme à ses intentions. Il n'y a point d'autres nouvelles en ces quartiers, sinon que nos voisins, je veux dire les Hollandois, n'ont point encore veu de navire aborder à Manatthe, ce qui les inquiète fort et rend les estoffes si chères que nos Iroquois sont résolus de s'en pourvoir à Montréal. J'espère d'avoir l'honneur de vous escrire par nos ambassadeurs, qui partiront bientost pour aller à Kenté vous assurer de leur obéissance. Cependant je vous supplie de croire que je suis, avec tout le respect possible,

Votre, etc.

III

Copie de la lettre escrite de Tsonnontouan par le Père Gravier, Jésuiste, à Mgr le Gouverneur, le 10 *juillet* 1673.

Après vous avoir présenté mes très-humbles respects et vous avoir assuré que je prends grande part à la joye commune de vostre heureuse arrivée dans le pays, priant Dieu qu'il vous y assiste de son esprit, afin que tous vos desseins réussissent à l'avancement de son saint service, pour l'honneur du roi et pour le bien de tout le païs, je suis aussy obligé de vous informer de ce qui se passe dans ce quartier qui regarde le service du Roy. Sitost que j'ay receu vos ordres

apportez par le sieur de la Salle, je les ay signifiez aux Sauvages de cette nation, qui comprend trois bourgades, deux composées des naturels du païs et la troisiesme des restes de plusieurs nations Huronnes destruites par les Iroquois. Tous ensemble peuvent faire huit cents hommes capables de porter la guerre chez leurs ennemis. Les principaux de chaque bourg ont esté deputez pour vous aller trouver au lieu que vous leur avez marqué. Ils sont en bonne disposition de recevoir vos ordres et de vous contenter en tout; ils ont fait la paix avec toutes les nations à qui M. de Courcelles leur avoit deffendu de faire la guerre, le Roy les ayant prises sous sa protection; ils ont bien recommandé à toute leur jeunesse de ne jamais tourner leurs armes de ce costé-là. Leur plus forte pensée est maintenant pour le commerce vers Montréal, où ils porteront volontiers leurs pelleteries, si les denrées s'y donnoient à meilleur marché qu'à Orange, où elles ont renchéri cette année. Ils souhaittent aussy passionnément que les François habitent leur pays, surtout ceux qui leur sont plus utiles, comme sont les forgerons et les armuriers. Ce sont les requestes qu'ils vous présenteront eux-mesmes.

Je suis, etc.

IV

Extrait de la lettre du sieur de la Salle,
escrite de Techirogen à Monseigneur le Gouverneur,
le 10 *août* 1673.

On ne peut pas exprimer, Monseigneur, les louanges que toutes les nations Iroquoises font de votre personne. On pou-

voit les soupçonner à Katarokoui de dissimulation. Mais ils font bien connoistre icy que vous les avez entièrement gagnez. Ils m'ont fait excuse du peu de valeur de leurs présens, disant qu'ils ne s'attendoient pas à estre receus de cette manière, et que comme on ne leur avoit jamais fait de présens approchans des vostres, ils n'avoient pas préveu les moyens de les reconnoistre. Je croy que vous les verrez dans peu vous mener de leurs enfans pour recompenser en cette manière ce qui a manqué à leurs colliers. Cette proposition qu'ils m'ont faite d'eux-mesmes marque assez l'idée qu'ils ont de la réception que vous leur avez faite. J'apprends tout présentement que ces huict coureurs de bois, qui s'estoient enfuys à vostre arrivée, sont de retour des Flamans pour aller aux Outaouacs.

Comme cela est de conséquence pour les suittes et que, non contens d'avoir fait icy des désordres horribles, deux sont allez en guerre aux Andastoguez, ce qui expose extrêmement les Pères qu'ils ont espargné jusques à présent, j'ay creu estre obligé de vous en donner avis, n'ayant point de plus forte passion que mériter la qualité de

Votre, etc.

V

Copie de la lettre du Père Bruyas, Jésuiste, escrite à M. le Gouverneur, le 1er septembre 1673, des Anniez.

Ma fièvre me donne un moment de respit pour vous escrire une nouvelle dont M. de la Salle a bien voulu estre le porteur. Il y a huit jours que les Hollandois se sont rendus maistres de Manathe et de toute la Nouvelle-Yorc. Ils y ont laissé, dit-on, quatre mille soldats. Ils sont allez à Baston,

passeront ensuite à l'Acadie, d'où ils pousseront leurs conquestes jusques à Kébec. On nous menace de nous chasser d'icy. Si nous sommes les plus forts nous leur résisterons; sinon nous irons à la mission d'Onneioust, où ils ne viendront pas nous chercher. J'avois envoyé un Sauvage à Orange pour m'acheter quelques remèdes. On me les a refusez; je ne sçavois pas encore la prise de Manathe. Voylà, Monseigneur, tout ce que je puis vous escrire dans la foiblesse extreme où je suis. Je ne manqueray pas de vous informer de tout ce qui se passe en ces quartiers et de vous assurer en mesme temps que je suis, etc.

VI

Copie de la lettre escrite de Techiroguen, par le Père de Lamberville, Jésuiste, à Monseigneur le Gouverneur, le 9 *septembre* 1673.

Je suis venu exprès d'Onontagué me rendre icy pour y voir M. de la Salle et luy donner cette lettre. Je vous ay les dernières obligations de la bonté que vous avez eue de m'escrire aussy civilement qu'il vous a pleu de faire dans la lettre que Garakontié m'a apportée, et luy et tous les Iroquois sont ravis de vous avoir vu et ouy parler. Les présents que vous avez joints à vostre accortise ont entièrement emporté leurs cœurs, et je puis dire que vostre marche a eu l'effet de celle de M. de Courcelle, qui se rendit redoutable et a gagné l'affection de ceux qui n'avoient conceu que des ombrages et de l'inimitié cachée. Garakontié m'a dit qu'il ne pouvoit pas encore donner aucune response à la proposition que vous avez faite de faire élever quelques enfants Iroquois à Québec, parce que cela

dépend des Cinq Nations chez qui il doit aller cet hyver en ambassade, et les porter à vous donner toute sorte de satisfaction après les avances qu'il vous a pleu de faire et la manière gagnante dont vous avez captivé leurs volontez. Je ne dois pas, Monseigneur, oublier aussi de vous rendre graces de nous avoir si bien recommandez aux Iroquois que, dans le récit que Garakontié a fait icy de vostre harangue, que j'envoye au R. P. Supérieur, il a fort insisté sur le désir que vous avez tesmoigné avoir que nous ne soyons pas inquiétez des ivrongnes, ni insultez de qui que ce soit. Je ne dis pas icy tous les discours advantageux que j'ay ouys de vostre grande affabilité. M. de la Salle, qui est pressé de partir pour vous aller porter la nouvelle de la prise de Manathe et d'Orange par les Hollandois et du bruit qui court qu'ils ont vingt vaisseaux de guerre qui font voile vers Québec, ne me permet pas de vous escrire plus au long. Je n'ay que le loisir de vous assurer que je suis, etc.

VII

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac au ministre, en date, à Québec, du 13 *novembre* 1673.

Comme j'allois fermer mon pacquet, les gens, Monseigneur, que j'avois envoyez aux Anniez sont arrivez qui m'ont apporté une lettre du P. Bruyas, supérieur des missions Iroquoises, que je vous envoye cottée N, par laquelle vous verrez la confirmation de la prise de Manathe et d'Orange et les dispositions dans lesquelles sont les Hollandois, lesquels par ce qu'il mande et par ce que j'ai veu dans les lettres qu'il a escrites au Supé-

rieur d'icy, tesmoignent, ainsy que les Sauvages, avoir bien plus de peur de nous que nous ne devons, je crois, en avoir d'eux.

J'avois desjà sceu la désertion de ces quatre soldats et trois travaillans de Katarakoui. Mais je ne comprens pas la contradiction qui semble estre dans la lettre de ce Père, mandant qu'il les a empeschez d'aller en guerre contre les Hollandois, et ensuite qu'ils se sont réfugiez parmy eux à Manathe et à Orange, non plus que le langage qu'il fait tenir au chef de l'ambassade, qui paroist plustost venir de gens qui craignent beaucoup plus que les Sauvages d'estre esclairez de près, et qui, jugeans bien que cet establissement peut servir de chemin pour pénétrer un jour jusques aux postes qui ne sont occupez et connus que par eux, en voudroient faire voir l'inutilité par les assurances qu'ils font donner par les Hollandois de ne vouloir rien entreprendre sur nous et de vouloir seulement se tenir sur la deffensive, que d'un homme affectionné à sa patrie, qui pour engager des peuples esloignez dans ses interests, devroit, ce me semble, plustost en dissimuler les pertes qu'avouer le misérable estat où le Roy l'a réduite; mais le mal de tout cela, c'est qu'on nous mande ce qu'on veut et ce qu'on croit pouvoir favoriser les interests qu'on a, n'y ayant personne qui puisse expliquer la vérité.

J'espère néantmoins qu'à cette heure que le sieur Le Moyne hyvernera sur les lieux, je pourray débrouiller toutes choses, et sçavoir les véritables dispositions où sont les Hollandois et les Sauvages, ayant, comme je vous l'ay marqué, une grande habitude et beaucoup de crédit parmy ces derniers.

X

CIVILISATION DES SAUVAGES.

MISSIONNAIRES. — NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LE NOMBRE DES RÉCOLLETS ET DE LES ENVOYER DANS LES MISSIONS LOINTAINES.

1672-1674.

MISSIONS

ET

CIVILISATION DES SAUVAGES

I

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert, en date du 2 novembre 1672.

J'ay fort tesmoigné aux Jésuites l'estonnement où j'estois de voir que de tous les Sauvages qui sont avec eux à Nostre-Dame de Foy, qui n'est qu'à une lieue et demie de Québec, il n'y en avoit pas un qui parlast François, quoi qu'ils fréquentassent continuellement parmy nous, et leur ay dit que je croyois que dans leurs missions, ils devoient songer, en rendant les Sauvages sujets de Jésus-Christ, de les rendre aussy sujets du Roy. — Que pour cela il leur falloit inspirer l'envie d'apprendre nostre langue, comme les Anglois leur apprenoient la leur ; essayer de les rendre plus sédentaires, et de leur faire quitter une vie si opposée à l'esprit du Christianisme, puisque le véritable moyen de les rendre Chrestiens estoit de les faire devenir hommes. — Mais[1], quelque mine qu'ils fassent, ils ne veulent point

1. La fin de ce paragraphe est écrite en chiffres.

entendre ce langage, et pour vous parler franchement, ils songent *autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes,* car la plus part de leurs missions sont de pures mocqueries, et je ne croirois pas qu'on leur dust permettre de les estendre plus loin jusqu'à ce qu'on vist en quelque lieu une église de ces Sauvages mieux formée.

J'ay fort exhorté messieurs du séminaire de Montréal d'en user de la sorte à Quintay, et d'inspirer ces sentiments là à leurs Sauvages, ce qu'ils m'ont promis, et ce qui peut estre excitera les autres par jalousie d'en faire autant.

Si vous en tesmoignez aussy quelque chose au Père Ferrier, peut estre que ce qu'il en escriroit feroit quelque effect.

Il y a une autre chose qui me deplaist, qui est l'entière dépendance dans laquelle les prestres du séminaire de Québec et le Grand Vicaire de l'Évesque sont pour les Pères Jésuites, car ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre. — Ce qui fait qu'indirectement ils sont les maistres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous savez, est une grande machine pour remuer tout le reste. — Ils ont mesme, si je ne me trompe, gagné le gardien des Récollects, qui n'a plus que trois ou quatre Religieux dans son couvent, que les Pères Jésuites seroient bien aises de voir entièrement aboly, et où il seroit nécessaire qu'il y eust des Religieux habiles et qui eussent assez de talent pour balancer un peu celuy des autres. Vous verrez si vous jugerez à propos d'en dire quelque chose à l'Évesque de Québec et au Provincial des Récollectz.

II

Extrait d'une lettre de Colbert au Comte de Frontenac, en date du 17 mai 1674.

Sur la demande que les Jésuites vous font de continuer leurs missions dans les pays esloignez, Sa Majesté estime qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour le bien de la Religion et pour celuy de son service de s'appliquer à ce qui est proche, et en mesme temps qu'ils convertiront les Sauvages, les attirer dans une société civile à quitter leur forme de vie, avec laquelle ils ne peuvent jamais devenir bons Chrestiens. Sa Majesté n'estime pas toutefois que ces bons Pères doivent estre gesnez dans leurs fonctions. Elle désire seulement que vous leur fassiez connoistre et que vous les excitiez doucement à ce qui est en cela des sentiments de S. M.

III

Extrait d'une lettre de Colbert au Comte de Frontenac, en date du 17 mai 1674.

Sa Majesté a donné ordre au Provincial des Récollectz d'y en envoyer encore quatre.

Pour M. l'Évesque de Petrée et les Jésuites, Elle s'en remet à ce qu'elle vous a expliqué de ses intentions avant vostre départ.

IV

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert, en date du 14 novembre 1674.

Je me suis acquité de l'ordre par lequel vous me prescriviez de continuer à exciter les Jésuites, le séminaire de Montréal et les Récollects à prendre des jeunes Sauvages pour les instruire à la Foy et les rendre sociables; les derniers ne demandent pas mieux et s'efforceront de le faire dans la mission de Katarokoui, où ils feront assurément du progrès. Pour les autres, je leur ay donné l'exemple et fait voir que quand ils voudront se servir de leur crédit et du pouvoir qu'ils ont avec les Sauvages, ils les rendront sociables, et auront de leurs enfants comme j'en ay.

Mais c'est une chose qu'ils ne feront jamais à moins d'y estre absolument contraints, par les raisons que je vous ay des-jà mandées et qu'il est inutile de répéter.

Ils en useront de mesme à l'égard de l'estendue de leurs missions, sur laquelle je leur ay parlé de la sorte que vous me l'ordonnez, mais inutilement, m'ayant déclaré tout net qu'ils n'estoient icy que pour chercher à instruire les Sauvages, ou plustost 2 20 20. 12 39 18. 68. 17. 239[1], et non pas pour estre curez des François.

Si les Pères Récollects estoient en plus grand nombre et qu'on les voulust employer, ils feroient assurément des merveilles dans les missions; mais les deux que vous me faisiez l'honneur de me dire que vous aviez encore demandez l'année

1. Traduction : Attirer les castors.

passée ne vinrent point, ny les quatre de cette année, que je croy avoir esté retardez par quelque mystère, l'envie commençant à estre fort grande contre eux, quelque bonne mine qu'on leur fasse.

Ils ont besoin de bons sujets, d'estre en plus grand nombre et que vous tesmoigniez à M. l'Évesque que vous désirez qu'il ne les laisse pas inutiles, et les envoye dans les missions prochaines et esloignées. — Le Supérieur qui vint l'année passée est un très-grand prédicateur et qui a obscurcy et donné un peu de chagrin à ceux de ce pays cy, qui ne sont pas assurément si habiles.

V

Extrait d'une lettre du Roy au Comte de Frontenac, en date du 22 avril 1675.

Je fais passer en Canada cinq religieux Récollects pour fortifier la communauté de ces religieux qui y est desjà establie. — Mon dessein estant par ce moyen de donner un peu plus de liberté aux consciences qu'elles n'en ont eu jusqu'à présent; mais, encore que ce soit mon dessein, vous ne devez point vous mesler de tout ce qui concerne les consciences et la conduite de l'Évesque, prestres, Jésuistes et Récollectz, si ce n'est par raison, par douceur et par exhortations, travaillant toujours autant que vous le pourrez par ce moyen à diminuer la trop grande autorité que ces ecclésiastiques s'estoient donnée, en gesnant peut-estre un peu trop la conscience de ces peuples.

XI

DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

PAR LOUIS JOLLIET, ACCOMPAGNÉ DU PÈRE MARQUETTE.

ENVOI DE LOUIS JOLLIET

A LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

I

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à M. Colbert.

M. Talon a aussi jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Joliet à la descouverte de la mer du Sud, par le pays des Maskoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se descharger dans la mer de Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de descouvertes et qui a desja esté jusques auprès de cette grande rivière, de laquelle il promet de descouvrir l'emboucheure. Nous en aurons des nouvelles certaines cet esté, aussi bien que de la mine de cuivre du lac Supérieur, où nous avons aussi envoyé d'autres canots, bien que je ne croie pas qu'elle puisse estre d'une grande utilité, quand on la descouvriroit, par la longueur du chemin et la difficulté qu'il y auroit de transporter la matière par tous les saults et les rapides qu'il faut passer.

II

SUR LA NÉCESSITÉ

DE RESTREINDRE LES ENTREPRISES DE DÉCOUVERTES

Extrait d'une lettre de Colbert à M. le Comte de Frontenac, en date du 17 *mai* 1674.

Vous connoistrez facilement par ce que je viens de vous dire, et encore plus par l'estat des affaires de l'Europe, que je vous ay expliqué au commencement de cette lettre, que l'intention de S. M. n'est pas que vous fassiez de grands voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent, ny mesme qu'à l'avenir les habitans s'estendent autant qu'ils ont fait par le passé ; au contraire, elle veut que vous travailliez incessamment et pendant tout le temps que vous demeurerez en ce pays-là à les resserrer et à les rassembler et en composer des villes et des villages, pour les mettre avec d'autant plus de facilité en estat de se bien deffendre, en sorte que, quand mesme l'estat des affaires de l'Europe seroit changé par une bonne et avantageuse paix à la gloire et à la satisfaction de S. M., elle estime bien plus convenable au bien de son service de vous appliquer à bien défricher et bien habiter les endroits les plus fertiles, les plus proches des costes de la mer et de la communication avec la France, que non pas de pousser au loin des descouvertes au-dedans des terres si esloignées qu'elles ne peuvent jamais estre habitées ni possédées par des François.

Cette règle générale peut avoir ses exceptions en deux cas : l'un, si les pays dont vous prendrez possession sont nécessaires

au commerce et aux traites des François, et s'ils pouvoient estre descouverts et possédez par quelque autre nation qui pust troubler le commerce et les traites des François; mais comme il n'y en a point de cette qualité, Sa Majesté estime que vous pouvez et devez laisser les Sauvages dans leur liberté de vous apporter leurs pelleteries, sans vous mettre en peine de les aller chercher si loin.

L'autre cas est que les pays que vous descouvririez vous puissent approcher de la France par la communication avec quelque mer qui soit plus méridienne que l'entrée du fleuve Saint-Laurent, comme seroit l'Acadie. La raison est que vous connoissez parfaitement que ce qu'il y a de plus mauvais dans le Canada est l'entrée de cette rivière, qui, estant fort septentrionale, ne permet aux vaisseaux d'y entrer que quatre, cinq ou six mois de l'année.

III

RETOUR DE LOUIS JOLLIET

DE LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

Extrait d'une lettre de Frontenac à Colbert, en date du 11 novembre 1674.

Le sieur Jolliet, que M. Talon m'a conseillé d'envoyer à la descouverte de la mer du Sud, lorsque j'arrivay de France, en est de retour depuis trois mois, et a descouvert des pays admirables et une navigation si aisée par les belles rivières qu'il a

trouvées, que du lac Ontario et du fort Frontenac on pourroit aller en barque jusque dans le golphe de Mexique, n'y ayant qu'une seule descharge à faire dans l'endroit où le lac Ontario tombe dans celuy d'Érié, qui dure peut estre une demie lieue et où l'on pourroit avoir une habitation et faire une autre barque sur le lac Érié.

Ce sont des projets à quoy l'on pourra travailler lorsque la paix sera bien establie et qu'il plaira au Roy de pousser ces descouvertes.

Il a esté jusques à dix journées près du golfe de Mexique, et croit que par les rivières qui, du costé de l'ouest, tombent dans la grande rivière qu'il a trouvée qui va du nord au sud, et qui est aussi large qu'est celle de Saint-Laurent, vis-à-vis de Québec, on trouveroit des communications qui mèneroient à la mer Vermeille et à la Californie.

Je vous envoye par mon secrétaire la carte qu'il en a faite et les remarques dont il s'est pu souvenir, ayant perdu tous ses mémoires et ses journaux dans le naufrage qu'il fit à la veue de Montréal, où il pensa se noyer après avoir fait un voyage de douze cents lieues, et perdit tous ses papiers et un petit Sauvage qu'il m'amenoit de ces pays-là, auquel j'ay grand regret.

Il avoit laissé dans le lac Supérieur, au Sault de Sainte-Marie chez les Pères, des copies de ses journaux, que nous ne sçaurions avoir que l'année prochaine, par où vous apprendrez encore plus de particularitez de cette descouverte, dont il s'est très-bien acquitté.

IV

Détails sur le voyage de Louis Jolliet.

Le nommé Jolliet, qui estoit parti de Québec, par ordre de M. de Frontenac, pour la descouverte de la mer du Sud, auroit rapporté une exacte relation de son voyage si, à son retour, après avoir passé quarante-deux rapides dans son canot, il n'avoit versé au pied du Sault Saint-Louis, à la veue de Montréal, où il perdit sa cassette et deux hommes.

Il dit donc seulement de mémoire quelque chose de la carte qu'il avoit faite avec exactitude, selon les rumbs des vents.

De cette manière, en partant de la baye des Puans, par les 43 degrés 40 minutes, j'avois marché soixante lieues vers l'ouest sur une rivière pour trouver un portage de demi-lieue, au bout duquel je m'estois embarqué avec six hommes sur la rivière de Miskonsing, qui, venant du nord-ouest et nous ayant mené quarante lieues du costé surouest, nous fit heureusement entrer dans la rivière Colbert, ou Mississipi selon les Sauvages, par les 42 degrez et demi, le 25 juin 1673.

Cette rivière a demi-lieue de large et n'est pas rapide au haut; mais au-dessous des 38 degrés, une rivière qui vient de l'ouest-norouest la rend très-rude, de sorte qu'en remontant on ne peut faire que cinq lieues par jour. Les Sauvages assurent qu'il y a peu de courant; il y a des bois des deux costez jusques à la mer; les cotoniers y sont si grands qu'on en fait des canots de huit pieds de long et trois de large, qui portent trente hommes. Il en vit cent quatre-vingts dans un village de trois cents cabanes.

Il y a des houx et des arbres dont l'escorce est blanche, des raisins, des pommes, des prunes, des marrons, des grenades, des assons, qui sont des petits fruits qui ne sont point en Europe, et des meures en quantité, des coqs d'Inde partout, des perroquets par bandes et des cailles, des bœufs qui ne fuyent pas. Il en a compté quatre cents dans une prairie. Il y a par endroits des cerfs et des chevreuils. Les Sauvages y sont honnestes, affables et obligeans. Les premiers luy donnèrent un baston, ou calumet orné de plumes, qui est un passeport asseuré; mesme dans le combat, on est asseuré de la vie.

Dans tous les villages les femmes, qui sont fort retenues, et à qui on coupe le nez quand elles font mal, ont le soin de la culture de la terre avec les vieillards. On fait du bled trois fois l'année. Il y en a qui est meur que l'autre sort de la terre. On ne connoist l'hyver que par les pluyes; ils ont des melons d'eau, de grosses citrouilles et des courges de toutes façons; quand ils ont semé, ils partent tous ensemble pour aller à la chasse aux environs et tuent des bœufs, dont ils mangent la chair et se couvrent de la peau, qu'ils passent avec de la terre qui leur sert de teinture.

Ils ont des haches, des couteaux, etc., qu'ils tirent des Européens, tant de nostre costé que d'Espagne, et qu'ils troquent contre des castors et des chevreuils; ceux qui sont proches de la mer ont quelques fusils.

Cette rivière ne serpente guère et va toujours au sud. Estant descendu au 33me degré, près de tomber entre les mains des Espagnols, qu'ils avoient costoyez six jours, et voyant que la rivière n'alloit pas à la mer Vermeille, qui est ce que l'on cherche, et estant asseuré qu'il n'y en a point d'autres, il se résolut de retourner des portes de l'Espagne, après avoir in-

terrogé les Sauvages, qui n'en sont qu'à trente lieues du costé de l'ouest, et ceux de l'embouchure qui n'en sont qu'à cinquante. Il dit de plus que dans le journal qu'il avoit fait estoit la description des mines de fer en abondance. Quantité de pierres sanguines avec le cuivre, qui est marque de la mère-mine, estoit la première; ensuite alloit celle des meslanges de marbre blanc et noir, du charbon de terre et du salpestre, avec toutes les circonstances. Il avoit fait enfin mention des lieux qui estoient propres à faire de nouvelles colonies et de la beauté et bonté des terres.

Ces terres sont très-fertiles et sont très-bonnes pour le vin, pour le bled, et pour tous les fruits.

La rivière Saint-Louis qui vient de proche de Missichiaganen luy a paru la plus belle et la plus facile pour estre habitée. Le havre, par où il est sorty dans le lac, est fort commode pour recevoir les vaisseaux et les mettre à l'abry du vent. La rivière est large et profonde, remplie de barbues, d'esturgeons, et les environs remplis de gibier : les cerfs, les bœufs et les coqs d'Inde y paroissent en plus grand nombre qu'ailleurs. En l'espace de 80 lieues il n'a pas esté un quart d'heure sans en voir.

Il y a des prairies de 3, de 6, de 10 et de 20 lieues de long, et de 2 et 3 de large, entourées de forests de mesme estendue, au delà desquelles les prairies recommencent, en sorte qu'il y en a autant d'un costé que d'autre par endroits; les herbes sont petites, mais en d'autres de 3, 5 et 6 pieds de haut. Le chanvre naturel qui vient sans semer monte jusques à 8 pieds. Un habitant n'y seroit pas comme icy dix ans à abattre du bois et à le brusler; dès le mesme jour il mettroit la charrue dans la terre et s'il n'avoit pas des bœufs de France, ceux du pays luy

serviroient, ou bien ces animaux qu'ont les Sauvages de l'Ouest, sur lesquels ils montent comme nous sur nos chevaux. Il feroit de bonnes vignes, grefferoit des arbres fruitiers, se serviroit des peaux de bœufs et feroit des estoffes de leur laine, plus fines que les couvertures rouges et bleues des Iroquois. Ainsi on trouveroit dans ce pays tout ce qui est nécessaire pour la vie et la commodité, excepté le sel qu'on tireroit d'ailleurs.

V

Relation de la descouverte de plusieurs pays situez au midi de la Nouvelle-France, faite en 1673.

Nous ne pouvons pas donner cette année toute l'instruction qu'on pourroit espérer d'une descouverte si considérable, puisque le sieur Jolliet qui nous en apportoit la relation avec une carte très-exacte de ces nouveaux pays l'a perdue par le naufrage qu'il a fait au-dessous du sault Saint-Louis, proche de Montréal, après en avoir franchy plus de quarante; à peine a-t-il pu sauver sa vie qu'il a disputée dans les eaux pendant quatre heures de temps.

Voicy néantmoins ce que nous avons pu ramasser après l'avoir oüy, en attendant la relation dont le père Marquette garde une copie. Il y a deux ans que M. le comte de Frontenac, nostre gouverneur, et M. Talon, alors nostre intendant, jugèrent qu'il estoit important de s'appliquer à la descouverte du Midy, après celle qui a esté faite de la Mer du Nort, et surtout de sçavoir dans quelle mer s'alloit descharger

la grande rivière dont les Sauvages font tant de récit et qui est à 500 lieues d'eux au delà des Outaouacs.

Pour ce dessein ils ne purent faire choix de personne qui eust de plus belles qualitez que du sieur Jolliet, qui a beaucoup fréquenté de ce costé-là et qui s'en est acquitté avec toute la conduitte qu'on pouvoit souhaitter.

Estant arrivé aux Outaouacs, il se joignit avec le père Marquette qui attendoit pour cela et qui, depuis longtemps préméditoit cette entreprise, l'ayant bien des fois concertée ensemble; ils se mirent donc en chemin avec cinq autres François vers le commencement de juin 1673 pour entrer dans des pays où jamais Européen n'avoit mis les pieds.

Leur journal portoit que, partant de la Baye des Puans par les 43 degrez 40 minutes d'élévation, vers le commencement ils avoient navigué sur une petite rivière fort douce et fort agréable près de 60 lieues, tirant vers l'ouest surouest. Ils cherchoient un portage qui les devoit faire à une demy-lieue passer de cette rivière dans une autre qui venoit de norouest, sur laquelle estant embarquez et ayant fait 40 lieues vers le surouest. Enfin le 15 de juin se trouvant à 42 degrez et demy, ils entrèrent heureusement dans cette fameuse rivière que les Sauvages appellent Mississipi, comme qui diroit la Grande-Rivière, parce que de faict elle est la plus considérable de celles qui sont en ce payz. Elle vient de fort loin du costé du nort au rapport des sauvages. Elle est belle et a pour l'ordinaire un quart de lieue de large. Elle en a bien plus aux endroits où elle est coupée d'isles qui sont néantmoins assez rares. Elle a jusques dix brasses d'eau, et elle coule fort doucement jusques à ce qu'elle reçoive la descharge d'une autre grosse rivière qui vient de l'ouest et norouest, vers les 38 degrez de

hauteur, car estant enflée de ses eaux, elle devient si rapide et a un courant si rude, qu'en remontant on ne peut faire que quatre ou cinq lieues par jour, nageant depuis le matin jusques au soir.

Il y a des bois des deux costez jusques à la mer. Les plus puissans des arbres qu'on y voit sont une espèce de cotonniers qui sont extraordinairement gros et hauts. Aussy les sauvages s'en servent-ils pour faire des canots tout d'une pièce de cinquante pieds de long et trois de large, dans lesquels trente hommes avec tout leur équipage peuvent s'embarquer. Ils le travaillent avec plus de politesse que nous ne faisons les nostres. Ils en ont un si grand nombre qu'en une seule bourgade, on en vit jusques à 280 ensemble.

Les nations sont placées proche la Grande-Rivière, ou plus loin vers les terres. Nos voyageurs comptèrent plus de 40 bourgades dont la plus part sont composées de 60 ou 80 cabanes, quelques-unes de 300, comme celle des Ilinois qui a plus de 8,000 âmes. Tous les Sauvages qui la composent paroissent d'un bon naturel. Ils sont affables et obligeants. Nos François ressentirent les effects de cette civilité de la première bourgade où ils entrèrent, car c'est là qu'on leur fit présent d'un baston à pétuner long de trois pieds environ, façonné de divers plumages, ce qui est un grand mystère parmy ces peuples, parce qu'il est comme un passeport et une sauvegarde pour aller en assurance parmy toutes les nations, sans qu'on ose en aucune manière offenser ceux qui portent ce caducée. On n'a qu'à le montrer, et on est assuré de la vie mesme dans le plus fort du combat. Comme il y a un baston de paix, il y en a aussy un autre de guerre, qui ne sont différents néantmoins que par la couleur des plumes dont ils sont couverts,

les rouges estant marque de guerre, et les autres couleurs signe de paix. Il y auroit bien des choses à dire de ce baston aussy bien que des mœurs et des façons de faire de ces peuples. En attendant que nous en recevions le récit, nous dirons seulement que les femmes y sont fort retenues. Aussy leur coupe-t-on le nez quand elles font mal. Ce sont elles qui, avec les vieillards, ont soin de la culture de la terre, et quand les semences sont faites, touts partent ensemble pour aller aux environs à la chasse des bœufs sauvages dont ils se nourrissent et se font des habits de leurs peaux, qu'ils passent avec une certaine terre qui leur sert de peinture.

Ce sol est si fertile qu'il porte trois fois l'année du bled. Il produit naturellement des fruits qui nous sont inconnus et qui sont excellens. Les raisins, les prunes, les pommes, les meures, les marrons, les grenades et quantité d'autres se cueillent partout et presque en tout temps. Aussy ne connoist-on l'hyver que par les pluyes.

Les prairies et les forests partagent également ce pays qui fournit des beaux pasturages à un grand nombre de bestes dont il est remply. Les bœufs sauvages ne fuyent jamais. Le Père en a compté jusques à 400 en une seule bande. Les cerfs, les biches, les chevreuils sont presque partout. Les coqs d'Inde se promènent de tous costez. Les perroquets y volent par bandes de 10 à 12, et les cailles se lèvent dans les prairies à tout moment.

C'est au milieu de ce beau pays que nos voyageurs passoient, avançans sur la Grande-Rivière jusques au 33e degré d'élévation et allant presque toujours vers le midy. Ils rencontroient de temps en temps des Sauvages dont ils estoient bien receus à la faveur de leur caducée ou baston de calumet, et sur

la fin ils apprirent d'eux qu'ils approchoient des habitations des Européans et qu'ils n'en estoient esloignez que de trois journées, puis de deux seulement qu'ils avoient à la main gauche et qu'ils n'avoient plus que 50 lieues pour se rendre à la mer. Ce fut alors que le Père et le sieur Jolliet délibérèrent sur ce qu'ils avoient à faire, sçavoir s'il estoit expédient de passer outre, ne doutant point qu'ils n'allassent se jeter dans les mains des Espagnols de la Floride s'ils avançoient davantage, qu'ils exposeroient les François qui les accompagnoient à un danger évident de laisser la vie, qu'ils perdroient le fruit de leur voyage, et qu'ils n'en pourroient pas donner connoissance s'ils estoient arrestez prisonniers, comme probablement ils le seroient, s'ils tomboient entre les mains des Européans.

Ces raisons leur firent prendre résolution de retourner sur leurs pas, après s'estre bien informez de tout ce qu'on peut souhaiter dans une pareille rencontre. Ils ne reprirent pas entièrement le mesme chemin, s'estant rendus sur la fin de novembre à la baye des Puans par des routes différentes, sans autre guide que leurs boussoles.

En attendant le journal de ce voyage, nous pouvons faire les remarques suivantes touchant l'utilité de cette descouverte.

La première est qu'elle nous ouvre un grand champ pour la publication de la Foy, et nous donne entrée à des peuples très-nombreux, très-dociles et bien portez à la recevoir, ayant fait paroistre un grand désir de recevoir au plustost le Père et ayant receu avec beaucoup de respect les premières paroles de vie qu'il leur a annoncées. Les langues toutes différentes de ces nations ne font pas peur à nos missionnaires. Quelques-uns d'entre eux entendent desjà et se font entendre des

Islinois, qui sont les premiers qu'on rencontre, et c'est chez eux que le père Marquette va commencer à establir le royaume de Jésus-Christ.

La seconde remarque est touchant le terme de ceste descouverte. Le Père et le sieur Jolliet ne doutent point que ce ne soit vers le golphe de Mexique, qui est la Floride, parceque du costé du levant ce ne peut pas estre la Virginie, dont le bord de la mer est à plus de 34 degrez d'élévation, et eux ont marché jusques au 33, et cependant n'ont approché de la mer que de cinquante lieues du costé du couchant. Ce ne peut pas estre aussy la mer Vermeille, parceque leur route, ayant presque toujours esté vers le sud, les en destournoit ; il reste donc que ce soit la Floride, qui est au milieu de l'une et de l'autre, et bien plus probablement la rivière que les géographes marquent et appellent du Saint-Esprit est Mississipi, sur laquelle nos François ont navigué.

La troisiesme remarque est que, comme il eust été très-souhaitable que le terme de ceste descouverte eust esté la mer Vermeille, qui eust donné en mesme temps entrée dans la mer du Japon et de la Chine, aussy ne doit-on pas désespérer de venir à bout de cette autre descouverte de la mer du couchant par le moyen du Mississipi, parceque remontant au norouest par la rivière qui s'y descharge par le 38me degré, comme nous avons dit, peut-estre arrivera-t-on à quelque lac qui aura sa descharge par le couchant, qui est ce que l'on cherche, et qui est d'autant plus à désirer que toutes ces terres sont remplies de bois et coupées de rivières qui donnent de merveilleuses communications à ces pays des uns aux autres, comme on peut juger.

La quatriesme remarque regarde un advantage bien grand

et considérable, et qu'on aura peut-estre de la peine à croire : c'est que nous pourrions aisément aller jusques à la Floride en barque et par une fort belle navigation. Il n'y auroit qu'une saignée à faire, coupant demy lieue de prairie seulement pour entrer du fond du lac des Illinois dans la rivière Saint-Louis. Voicy la route qu'on tiendroit. La barque se devroit faire dans le lac Érié, qui est proche de l'Ontario. Elle iroit aisément du lac Érié dans le lac Huron, d'où elle entreroit dans le lac Illinois, au fond duquel se feroit la tranchée ou le canal dont j'ay parlé pour avoir passage dans la rivière de Saint-Louis, qui se descharge dans Mississipi, y estant la barque navigable facilement jusqu'au golphe de Mexique. Le fort de Catarokouy, que M. de Frontenac a fait construire sur l'Ontario, favoriseroit beaucoup cette entreprise, parce qu'il faciliteroit la communication de Québec au lac Érié, d'où ce fort n'est pas bien esloigné, et, sans une cheute d'eau qui sépare le lac Érié d'avec celuy de l'Ontario, la barque qui se bastiroit à Catarokouy pourroit aller jusques à la Floride par les routes que je viens de remarquer.

La cinquiesme remarque est touchant les grands avantages qu'il y a d'establir de nouvelles colonies dans de si beaux pays et sur des terres si fertiles. Voicy ce qu'en dit le sieur Jollyet, car c'est là sa pensée.

« Dans le commencement, lorsqu'on me parloit de ces terres sans arbres, je m'imaginois un pays bruslé ou bien que la terre y estoit si chétive qu'elle n'y pourroit rien produire, mais nous avons bien remarqué le contraire, et il ne s'en peut trouver de meilleure, ny pour les bleds, ny pour les vignes, ny pour quelques autres fruits que ce soit.

« La rivière que nous avons nommée de Saint-Louis, et qui

vient de proche du fond du lac des Illinois m'a paru la plus belle et la plus facile pour estre habitée. L'endroit par lequel nous sommes entrez dans ce lac est un havre fort commode pour recevoir les vaisseaux et les mettre à l'abry du vent; cette rivière est large et profonde, remplie de barbues et d'esturgeons. Le gibier y est en abondance; les bœufs, les vaches, les cerfs, les biches, les coqs d'Inde, y paroissent beaucoup plus qu'ailleurs; pendant l'espace de quatre-vingts lieues, je n'ay pas esté un quart d'heure sans en voir.

« Il y a des prairies de trois, de six, de dix et de vingt lieues de long et trois lieues de large, environnées de forests de mesme estendue, au delà desquelles les prairies recommencent, en sorte qu'il y a autant de l'un que de l'autre, et d'autres fois on les voit hautes de cinq à six piedz; le chanvre qui y croist naturellement monte jusques à huit piedz.

« Un habitant n'employeroit pas là des dix ans à abattre le bois et à le brusler. Dès le mesme jour qu'il y entreroit, il mettroit la charrue en terre, et s'il n'avoit pas des bœufs de France, il se serviroit de ceux du pays, ou bien de ces animaux qu'ont les Sauvages de l'Ouest, sur lesquels ils font porter comme nous sur les chevaux.

« Après la semence de toutes sortes de grains, il s'appliqueroit surtout à planter de la vigne, à enter des arbres fruitiers; des peaux de bœufs il se feroit des souliers et de leurs laines des estoffes qui seront plus fines que plusieurs de celles qu'on nous apporte de France; et ainsy il trouveroit aisément sur le pays de quoy se nourrir et se couvrir. Rien n'y manqueroit que le sel, mais il ne seroit pas bien difficile de remédier à cet inconvénient par les précautions qu'on peut prendre. »

Voylà un petit précis de ce que le journal qui a esté perdu

disoit amplement. Si nous pouvons en recouvrer la copie, on y verra bien des choses capables de contenter les curieux et satisfaire les géographes, touchant les difficultez qu'ils peuvent avoir sur les descriptions qu'ils font de ces quartiers de l'Amérique septentrionale.

XII

PREMIER RETOUR

DE CAVELIER DE LA SALLE EN FRANCE

IL OBTIENT DES LETTRES

D'ANOBLISSEMENT, LA CONCESSION DE TERRES PRÈS

DU LAC ONTARIO ET LE GOUVERNEMENT

DU FORT DE FRONTENAC

CAVELIER DE LA SALLE

EN FRANCE

I

EFFET DU PREMIER ÉTABLISSEMENT

DU FORT FRONTENAC

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert, en date du 12 *novembre* 1674.

C'est ce mesme zèle qui me fit, l'année passée, entreprendre le voyage du lac Ontario, dont on a veu l'effect et ressenti l'utilité cette année, puisque la manière dont j'en usay avec les Sauvages, et le poste que j'y pris, sont les seules causes qui ont empesché les Iroquois d'adhérer aux persuasions des Hollandois qui leur avoient, cet hyver, envoyé vingt ambassadeurs pour les engager à recommencer la guerre avec nous; mais ils sont demeurez fermes dans les paroles qu'ils m'avoient données, sont venus cet esté à Montréal en ambassade solennelle m'amener huict de leurs enfants qui sont des principales et des premières familles de leurs bourgades, y ont ratifié toutes les conditions du traité que j'avois fait l'année passée avec eux, ont promis d'empescher les Loups de Taracton, qui est

une nation voisine de la Nouvelle-Hollande, de continuer à faire des hostilitez aux Outaouacs dont ils avoient tué sept ou huit, ce qui pouvoit avoir de grandes suites, et donné parole de ne plus continuer le commerce que je vous manday dès l'année dernière qu'ils avoient commencé d'establir à Gandaschekiagon avec les Outaouas, qui auroit ruiné tout le nostre par le transport de pelleteries qu'ils auroient fait aux Hollandois; enfin ils ont paru dans une si grande soumission, si touchez du bon traitement, des présents et des régals que je leur ay faits, qu'il n'y a personne en ce pays qui ne soit surpris de les voir dans ces sentiments. Mais ce qui cause un plus grand estonnement est de voir qu'ils m'ayent accordé ce qu'ils ont tousjours refusé à tous les gouverneurs, et ce que jamais MM. de Tracy et de Courcelles ne purent obtenir d'eux, après les avoir défaits et les estre allez brusler dans leurs villages.

Les Pères Jésuistes, qui les connoissent mieux que personne, y ont esté les premiers trompez, et n'ont jamais pu croire que lorsqu'ils l'ont veu, qu'ils se résolussent à me donner de leurs enfants.

Cependant en voilà huit que j'ay entre les mains et qui sont autant d'ostages qui nous respondent de la paix, qui est fort nécessaire à cette colonie et qu'ilz n'oseront rompre désormais.

. . . .

. . . .

. . . . Si l'establissement du fort Frontenac a produit les effects que je vous ay marquez cy-dessus, et la seureté de tous les missionnaires qui sont parmy les Iroquois, qui ne se peuvent lasser de m'en faire leurs remerciemens, comme le secrétaire que je vous envoye vous pourra faire voir par plusieurs de leurs lettres, il en a causé un autre pour le com-

merce qui n'est pas moins avantageux pour le pays, car depuis que les François sont en Canada, on n'a jamais tant veu de Sauvages descendre à Montréal qu'il y en a eu cette année. Les Iroquois, qui ne venoient d'ordinaire que le printemps et vers l'esté, n'en ayant bougé tout l'hyver, et les Outaouas, qui y viennent faire la grande traite vers le mois de juillet, y estans descendus cette année en si grand nombre, que cela a esté jusques au nombre de huit cents tout à la fois. Il y avoit plaisir de les voir meslez avec les Iroquois qui avoient accompagné leurs ambassadeurs, et qui autrefois estoient leurs plus grands ennemys, et de remarquer la soumission qu'ils ont apportée à tous les règlemens que j'ay faits pour empescher qu'il n'y eust aucun désordre dans la traite; aussy n'en a-t-on jamais veu une se passer si tranquillement, n'y ayant pas eu une seule plainte de Sauvage à François, ny de François à Sauvage. Tous les François y ont trouvé leur compte, tant les simples habitants que les gros marchands, et les Sauvages, de leur costé, ont esté satisfaitz du prix auquel on leur a donné les marchandises.

Ils ne le sont pas moins des caresses, des présents, des festins publics, où ils se sont trouvez jusques au nombre de huit cents, et des particuliers que je leur ay toujours faits pendant leur séjour; et si l'espérance qu'ils en avoient conceue sur le récit qu'on leur avoit fait de ce qui s'estoit passé à Katarokoui l'année passée, avoit celle-cy attiré quatre ou cinq nouvelles nations qui n'estoient jamais descendues en ces quartiers, j'espère que la prochaine il y en aura encore davantage.

Toutes ces considérations que j'ay trouvées se rapportant entièrement aux deux exceptions que vous marquez dans vostre dépesche touchant les nouveaux establissements, jointes aux

instances que m'en ont faites les sieurs Bazire et Le Ber, qui sont persuadez, avec les principaux du pays, que la seureté et la conservation du commerce dépend de celle de ce poste, m'ont fait résoudre à chercher les moyens de le maintenir sans qu'il en coutast rien au Roy, puisque dans l'estat présent de ses affaires il ne veut point faire aucune despense extraordinaire; et comme je ne le pouvois plus soustenir à mes despens, ainsy que j'ay fait depuis un an, je le leur ay remis entre les mains, suivant les conventions que vous verrez dans le traité que j'en ay fait avec eux et que je vous envoye cotte D.

Si vous leur accordez les priviléges qu'ils demandent et qui, ne coustant rien au Roy, n'apporteront aucun préjudice au pays, ils continueront l'entreprise, sinon et que vous vouliez absolument qu'on abandonne ce poste, j'iray l'année qui vient, s'il est nécessaire, démolir ce fort, avec autant de joye que j'ay eu de plaisir à le voir construire.

Personne n'est plus persuadé que moy qu'il est nécessaire, pour le bien de cette colonie, de ne pas estendre les concessions, sinon dans les cas que vous me marquez. C'est un évangile que j'ay presché depuis que je suis en ce pays, où je n'ay point donné de nouvelles concessions de terres que celles qui estoient à la bienséance des anciennes et qui pouvoient contribuer à leur augmentation, car il est certain que rien ne formera parfaitement le pays que lorsqu'il y aura des villes et des bourgades.

Mais cela ne se fera jamais qu'en praticquant ce que les Anglois et les Hollandois ont fait chez euz[1] : qui est de marquer des lieux où se fasse la traite sans qu'il soit permis de la faire dans les habitations particulières, ny d'occuper les saults et les

1. En marge, de la main de Colbert : « A examiner. »

passages, comme on voit que les personnes de toutes sortes de professions font icy, en conséquence des concessions qu'ils en ont obtenues cy devant, et qu'il seroit nécessaire de révoquer pour les obliger à s'habituer dans les villes, où les Sauvages seroient obligez de venir, ne trouvant personne qui les arrestast en chemin. C'est par là que nos voisins ont fait Manath et Orange, et que nous aurions aussy des villes en ce païs, si on y gardoit la même sévérité. Mais il faudroit pour cela que les habitants y fussent moins accoustumez au libertinage, qu'on fust plus autorisé ou qu'on eust plus de moyens pour les en chastier.

II

CAVELIER DE LA SALLE PASSE EN FRANCE

Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert, en date du 14 *novembre* 1674.

Je ne puis, Monseigneur, que je ne vous recommande le sieur De la Salle, qui passe en France, et qui est un homme d'esprit et d'intelligence, et le plus capable que je connoisse icy pour toutes les entreprises et descouvertes qu'on voudra luy confier, ayant une connoissance très-parfaite de l'estat de ce pays, ainsy qu'il vous paroistra, si vous avez agréable de luy donner quelques moments d'audience.

III

APPROBATION

DONNÉE A L'ÉTABLISSEMENT DU FORT DE FRONTENAC

Extrait d'une lettre du Roi au Comte de Frontenac, en date du 22 *avril* 1675.

Je ne doute point que le poste que vous avez pris l'année dernière sur le lac Ontario ne soit avantageux, et qu'il n'ait attiré un grand nombre de Sauvages dans les habitations Françoises; mais vous devez tousjours observer de resserrer autant qu'il se pourra les habitations, afin d'augmenter le peuple et qu'il soit plus uny et plus assemblé pour se pouvoir deffendre.

IV

PROPOSITION

QUE FAIT CAVELIER DE LA SALLE POUR L'ENTRETIEN DU FORT FRONTENAC

Le proposant, qui connoist de quel avantage est à la colonie de Canada l'establissement du fort Frontenac, où il a commandé quelque temps, désirant employer son bien et sa vie pour le service de Sa Majesté et l'augmentation du pays, offre de l'entretenir à ses despens et de rembourser ce qu'il a cousté aux conditions suivantes : c'est à sçavoir qu'il plaise à Sa Majesté accorder en seigneurie au proposant ledit fort, quatre lieues de pays attenant sur le bord du lac Frontenac, les deux isles situées vis-à-vis, nommées Ganounkouesnot et Kaoue-

nesgo, et les islets interjacents aux mesmes droits, et priviléges qu'ont obtenus jusqu'à présent ceux qui tiennent des terres en seigneurie dans le pays, avec le droit de pesche dans le fort Frontenac et les rivières voisines, pour faciliter la subsistance des gens dudit fort, et le commandement d'iceluy et dudit lac sous les ordres et l'autorité du gouverneur, lieutenant général pour Sa Majesté dans le pays.

Moyennant quoy, le proposant sera obligé : 1° d'entretenir ledit fort, le mettre en meilleure deffense, y avoir une garnison du moins aussy nombreuse que celle de Montréal, et jusqu'à quinze ou vingt travaillants durant les deux premières années pour défricher et cultiver les terres, le pourvoir d'artillerie, armes et munitions nécessaires, et ce tant que le proposant y commandera au nom de Sa Majesté et jusques à ce qu'on permette à d'autres de s'establir au-dessus du Long-Sault de la rivière Saint-Laurent, par où l'on va audit fort, sans estre chargez d'une pareille despense, ou de contribuer à celle que le proposant sera obligé de faire pour la conservation dudit fort;

2° D'acquitter M. le Comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, de la despense qu'il a faite pour l'establissement dudit fort, montant environ la somme de douze à treize mille livres, justifiée par les estats qui en ont esté dressez;

3° De donner des concessions à tous ceux qui voudront s'y establir en la manière usitée audit pays, leur permettre la traite quand leurs habitations seront dans l'estat requis par les arrests et règlemens du Conseil souverain du dit pays;

4° D'y attirer le plus grand nombre de Sauvages qu'il se pourra, leur donner des terres pour faire des villages et les

cultiver, leur apprendre des mestiers et les porter à mener une vie plus conforme à la nostre, ainsy que le proposant l'a fait avec quelque succez dans le temps qu'il y a commandé;

5° D'y bastir une esglise, quand il y aura cent personnes, et cependant d'y entretenir dès à présent un ou deux religieux Récollects pour y faire le service divin et y administrer les sacremens.

6° Sa Majesté, agréant ces propositions, est très-humblement suppliée d'accorder au proposant toutes lettres sur ce nécessaires pour luy servir de titres de la possession de ladite terre.

V

Billet de 1148 livres fait par Cavelier de la Salle, à son beau-frère.

Je, soussigné, confesse avoir receu de M. Nicolas Crevel, greffier de la ville de Rouen, la somme de 799 liv. en argent, et pour 349 liv. 5 s. 6 d. de toiles, le tout faisant la somme de 1148 liv. 5 s. 6 d., pour estre ladite somme de 799 liv. employées en marchandises, pour avec lesdites toiles estre envoyées en Canada par les navires qui partiront cette année, au profit, risques et despens dudit sieur Crevel, auquel je promets faire par le retour desdits navires la remise du provenu desdites marchandises gratuitement et à ses risques.

Fait à Paris, le 5 d'avril 1675.

R. Cavelier de la Salle.

VI

Arrest qui accepte les offres faites par Robert Cavelier de la Salle, en vue d'obtenir la concession du fort Frontenac, etc., en date du 13 *may* 1675.

Le Roy, ayant fait examiner en son conseil les propositions faites par Robert Cavelier, sieur de la Salle, contenant que s'il plaisoit à Sa Majesté luy accorder en pur don et à ses hoirs successeurs et ayans cause le fort appelé de Frontenac, situé en la Nouvelle-France, avec quatre lieues de pays adjacents, les isles nommées Ganounkouesnot et Kaouenesgo et les islots adjacents, avec les droits de chasse et de pesche sur les dites terres et dans le lac appelé Ontario ou Frontenac et rivières circonvoisines, le tout en droit de fief, seigneurie et justice dont les appellations de juges ressortiront par-devant M. le lieutenant général de Québec, avec le gouvernement du dit fort de Frontenac, et des lettres de noblesse, il feroit passer au dit pays de la Nouvelle-France plusieurs effects qu'il a en ce royaume pour y élever et construire des habitations qui, dans la suite du temps, pourroient beaucoup contribuer à l'augmentation des colonies du pays; offre, le dit de la Salle, de rembourser la somme de dix mille livres, à laquelle monte la despense qui a esté faite pour construire le dit fort de Frontenac ; d'entretenir le dit fort en bon estat et la garnison nécessaire pour la deffense d'iceluy, laquelle ne pourra estre moindre que celle du fort de Montréal; d'entretenir vingt hommes pendant deux années, pour le défrichement des terres qui luy

seront concédées, et, en attendant qu'il ait fait bastir une église, d'entretenir un prestre ou religieux pour faire le service divin et administrer les sacremens, lequel entretien et autres choses ledit de la Salle fera seul à ses frais et despens, jusqu'à ce qu'il se soit estably au-dessus du long sault nommé Goronouoy, quelques particuliers avec de semblables concessions que celles qu'il demande; auquel cas, ceux qui auront obtenu lesdites concessions seront tenus de contribuer auxdits entretiens à proportion des terres qui leur seront concédées; et ouy le rapport du Sr Colbert, conseiller du Roy en son conseil royal et Contrôleur général des finances, Sa Majesté, en son conseil, a accepté et accepte les offres dudit sieur de la Salle. En conséquence, Sa Majesté lui a accordé la propriété dudit fort appelé de Frontenac et quatre lieues de pays adjacents, à compter deux mille toises pour chacune lieue le long des lacs et rivières au-dessus et au-dessous dudit fort, et d'une demi-lieue ou mille toises au-dedans des terres, les isles nommées Ganounkouesnot et Kaouenesgo et les isles adjacentes, avec le droit de chasse et de pesche sur ledit lac Ontario et rivières circonvoisines, le tout en titre de fief et en toute seigneurie et justice, à condition de faire passer incessamment en Canada tous les effects qu'il a en ce royaume, qui ne peuvent estre moins que la somme de 10,000 livres en argent ou effects, de rapporter certificat du Comte de Frontenac, lieutenant général pour Sa Majesté audit pays, et rembourser la somme de 10,000 livres pour la despense faite pour la construction dudit fort, l'entretenir et le mettre en bon estat de deffense, payer et soudoyer la garnison nécessaire pour la garde et deffense d'iceluy, laquelle sera au moins égale à celle de Montréal, comme aussy y entretenir vingt hommes pendant

deux ans pour le défrichement des terres, lesquels ne pourront estre employez à autre usage pendant ledit temps; de faire bastir une esglise dans les six premières années de la concession et, en attendant, d'entretenir un prestre ou religieux pour administrer les sacremens, comme aussy d'y faire venir des Sauvages et leur donner des habitations et y former des villages ensemble de François, auxquels il donnera part desdites terres à défricher, toutes lesquelles seront défrichées et mises en valeur dans le temps et espace de vingt années, à compter de la prochaine 1676; autrement, ledit temps passé, Sa Majesté pourra disposer des terres qui n'auront pas esté défrichées ou mises en valeur. Veut Sa Majesté que les appellations des justices qui seront establies par ledit de la Salle dans l'estendue desdits pays concédez par Sa Majesté ressortissent par-devant le lieutenant général de Québec. Et à cette fin veut Sa Majesté que toutes lettres de don et concession sur ce nécessaires soient expédiées audit sieur de la Salle, ensemble celle du gouvernement dudit fort de Frontenac et des lettres de noblesse pour luy et sa posterité.

VII

Lettres patentes de concession du fort de Frontenac et terres adjacentes au profit du sieur de la Salle, données à Compiègne, le 13 *may* 1675.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Nostre cher et bien amé Ro-

bert Cavelier, sieur de la Salle, nous a très-humblement fait remonstrer qu'il s'est habitué depuis quelques années dans le pays de la Nouvelle France, où il a fait passer une partie des effets qu'il avoit en ce royaume, et comme l'exposant pourroit augmenter son establissement en attirant des habitans dans ledit pays de la Nouvelle France, il nous a représenté qu'il s'y porteroit volontiers, s'il nous plaisoit luy accorder des terres en titre de fief et seigneurie et quelques autres avantages pour l'indemniser des despenses qu'il sera obligé de faire pour le défrichement des terres. A ces causes, désirant contribuer de tout nostre pouvoir à l'augmentation des colonies qui se sont establies en nostre dit pays de la Nouvelle France et traiter favorablement ledit Cavelier, nous luy avons fait et faisons don, par ces présentes signées de nostre main, de la propriété, fonds et superficie du fort appelé de Frontenac, basty sur le lac Ontario ou de Frontenac, situé dans nostre dit pays de la Nouvelle France, avec 4 lieues de pays le long des lacs et rivières, et au-dessus et au-dessous dudit fort, à une demi-lieue au dedans des terres, chacune lieue composée de 2000 toises, ensemble des isles nommées Ganounkouesnot et Kaouenesgo et islots adjacents, avec le droit de chasse et de pesche. Voulons et nous plaist que ledit Cavelier, ses hoirs, successeurs et ayans cause, jouissent du titre de fief et tous droits de seigneurie et justice, à la charge des foy et hommage que ledit Cavelier, ses hoirs, successeurs et ayans cause seront tenus de nous rendre à chaque mutation, comme le tout relevant de nous et de nostre couronne, et de payer les droits et redevances accoustumées suivant la coustume de la prévosté et vicomté de Paris, et que les appellations du siége de ladite seigneurie qui sera establi audit fort de Frontenac ressor-

tiront par-devant le lieutenant général de Québec. Voulons aussy que ledit Cavelier soit et demeure gouverneur pour nous dudit fort de Frontenac sous les ordres de nostre lieutenant général audit pays de la Nouvelle France, et pour cet effect les présentes luy serviront de lettres pour ce nécessaires. Et pour faire connoistre combien nous est agréable l'augmentation des colonies dudit pays, Nous, en considération des soins et despenses que ledit Cavelier a faites et fera cy-après, avons iceluy anobli et anoblissons. Voulons qu'à cette fin toutes lettres de noblesse luy soient expédiées. Permettons néantmoins à tous les habitans ou autres qui s'y establiront cy-après de traiter avec les Sauvages en la manière accoustumée, suivant les réglements de police et arrest de nostre Conseil de Québec, sans que, sous prétexte de la présente concession, l'exposant puisse les empescher en quelque sorte et manière que ce soit; laquelle concession nous avons accordée audit Cavelier aux charges, clauses et conditions portées par l'arrest dudit Conseil donné, Nous y estant, en date de cejourd'huy, attaché sous le contre-scel de nostre chancellerie; lequel entretien ledit exposant sera tenu de faire à ses seuls frais, et depuis, tant et si longuement qu'il n'y aura que luy ou ses successeurs establis dans ledit fort de Frontenac et autres terres et seigneuries de la présente concession. Et en cas qu'il soit accordé cy-après par nous ou nos successeurs Rois des concessions de seigneurie au-dessus du long sault nommé Goronouoy, ceux au profit desquels les dites concessions seront faites seront tenus de contribuer à la despense ordinaire et extraordinaire de la garnison et entretien des fortifications dudit fort de Frontenac à proportion des terres et héritages qui leur seront concédez. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nostre Conseil

souverain à Québec, et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes nos lettres de don et concession ils ayent à faire lire et enregistrer le contenu en icelles, faire jouïr et user ledit Cavelier, ses hoirs, successeurs et ayans cause, pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement qui pourroient leur estre mis ou donnez au contraire. Car tel est nostre plaisir. — Afin que ce soit chose stable, ferme et à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Compiègne, etc.

VIII

Lettres de noblesse pour le sieur Cavelier de la Salle, Données à Compiègne le 13 *mars* 1675.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Les Roys nos prédécesseurs ayant toujours estimé que l'honneur estoit le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux généreuses actions, ont pris soin de reconnoistre par des marques d'honneur ceux qu'une vertu extraordinaire en avoit rendus dignes. Et comme nous sommes informez des bonnes actions que font journellement les peuples de Canada, soit en reduisant ou disciplinant les Sauvages, soit en se deffendant contre leurs fréquentes insultes et celle des Iroquois, et enfin en *mesprisant les plus grands périls pour estendre jusqu'au bout de ce Nouveau Monde*

nostre nom et nostre empire, nous avons estimé qu'il estoit de nostre justice de distinguer par des récompenses d'honneur ceux qui se sont les plus signalez, pour exciter les autres à mériter de semblables grâces. A ces causes, désirant traiter favorablement nostre cher et bien amé Robert Cavelier, sieur de la Salle, pour le bon et louable rapport qui nous a esté fait des bonnes actions qu'il a faites dans le pays de Canada, où il s'est establi depuis quelques années, et pour autres considérations à ce nous mouvant et de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons anobli et par ces présentes, signées de nostre main, anoblissons et décorons du titre et qualité de noblesse, ledit sieur Cavelier, ensemble sa femme et enfans, postérité et lignée, tant masles que femelles, nez et à naistre en loyal mariage. Voulons et nous plaist qu'en tout acte, tant en jugement que dehors, ils soient tenus, censez et réputez nobles portant la qualité d'escuyers et puissent parvenir à tous dégrés de chevalerie et de gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fiefs et seigneuries et héritages nobles de quelque titre et qualitez qu'ils soient, et qu'ils jouissent de tous honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, exemptions et immunitez dont jouissent et ont accoustumé de jouïr et user les autres nobles de nostre royaume, et de porter telles armes qu'elles sont cy-empreintes [1], sans que pour ce ledit Robert Cavelier soit tenu nous payer ny à nos successeurs Roys aucune finance ni indemnité, dont à quelque somme qu'elles se puissent monter nous l'avons deschargé et deschargeons et luy avons fait et faisons donner par ces dites présentes, le tout pour les causes

1. Escu de sable à un levrier courant d'argent, surmonté d'une estoile à huit rais d'or. Cet escu, timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'argent, de sable et d'or.

et raisons portées en l'arrest de nostre Conseil de cejourd'huy donné, Nous y estant, dont copie demeurera cy-attachée sous le contre-scel de nostre chancellerie.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant nostre Cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes, Cour des Aides audit lieu, que ces présentes lettres d'anoblissement ils ayent à registrer et du contenu en icelles faire souffrir et laisser jouïr et user ledit Robert Cavelier de la Salle, ses enfans et postérité nez et à naistre en loyal mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, nonobstant tous édits et déclarations, arrestz, réglemens et autres choses à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes. Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme, stable et à tousjours, nous y avons fait mettre nostre scel.

Donné à Compiègne, le 13 may, l'an de grâce mil six cent soixante-quinze, et de nostre règne le 33e.

XIII

CAVELIER DE LA SALLE COMMANDANT

DU FORT DE FRONTENAC.

SES SOINS ET SES DÉPENSES POUR METTRE SA CONCESSION EN VALEUR.

CAVELIER DE LA SALLE

AU FORT FRONTENAC

I

APPUI QUE LA SALLE REÇOIT DE SA FAMILLE POUR SES ENTREPRISES.

Extrait d'un mémoire de l'abbé Jean Cavelier présenté au roi Louis XV sous la Régence du duc d'Orléans.

Ledit sieur de La Salle, ayant receu cet arrest et les lettres patentes, chercha les moyens d'exécuter les charges portées par l'arrest. Il se tourna vers sa famille, qui, estant persuadée comme elle devoit l'estre de sa sagesse et de son grand courage, lui donna volontiers les secours dont il avoit besoin, avec lesquels il passa dans la Nouvelle-France et remit à Québec, entre les mains du sieur Bazire, receveur des droits de Vostre Majesté, la somme de 10,000 livres, à laquelle se montoit la despense faite pour la construction dudit fort, par ordre et en présence de M. Du Chesneau, intendant de justice, police et finance en la Nouvelle-France, qui luy en donna un certificat le 10 octobre 1675. Il déboursa encore 34,426 livres pour autre despense qui regardoit l'establissement qu'on avoit dessein de faire, et le douziesme desdits mois et an il presta serment entre les mains dudit sieur comte de Frontenac, après avoir fait enregistrer lesdites lettres patentes au Conseil supérieur.

Le sieur de La Salle, glorieux du don que Sa Majesté luy avoit fait de ce fort, de ses appartenances et terrain des environs, et pour luy en marquer sa reconnoissance et le desir qu'il avoit d'en tirer le plus d'utilité qu'il se pourroit pour le service de Vostre Majesté, fit demolir le fort de bois, pour lequel il avoit remboursé 10,000 livres, et en fit faire un autre bien plus considerable, avec cinq bastions réguliers de pierre de taille. Ce fut en 1677. — Vostre Majesté peut juger de ce que luy cousta cet ouvrage, par rapport à la seule main-d'œuvre de 10,000 livres qu'avoit cousté l'autre, le bois n'estant rien à compter en ce pays-là.

II

Réception de Cavelier de la Salle au gouvernement du fort de Frontenac.

12 octobre 1675

Louis de Buade, comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, isle de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale.

Veu par nous les lettres patentes en forme de concession du fort Frontenac, portant aussi provision du gouvernement dudit lieu en faveur du sieur Cavelier de la Salle, signées : Louis, et sur le reply : Par le Roy, Colbert, visa d'Allègre et scellées du grand sceau de cire verte, en date du 13 may dernier, par lesquelles Sa Majesté luy auroit entre autres choses fait don de la propriété du fort Frontenac et d'iceluy establi gouverneur, sous les ordres du lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, ainsi que plus au long le contiennent les-

dites lettres. Nous avons consenti et consentons, en tant qu'à nous est, l'effect desdites lettres, et que ledit sieur de la Salle, duquel nous avons pris le serment, en tel cas requis et accoustumé, jouisse du contenu en icelles, selon leur forme et teneur.

Mandons et ordonnons aux gens de guerre qui sont ou seront establis cy-après en garnison audit fort, ensemble les habitans d'iceluy et tous autres qu'il appartiendra, de le reconnoistre et luy obéir en toutes choses concernant ladite charge de gouverneur, circonstances et dépendances d'icelle. En tesmoin de quoy, nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigné par l'un de nos secrétaires.

Donné à Québec, le 12 octobre 1675.

Signé FRONTENAC.

A costé est un sceau, et plus bas : Par Monseigneur :

Signé BARROIS.

III

Estat de la dépense faite par M. de la Salle, gouverneur du fort de Frontenac, tant pour le remboursement des frais faits à la construction dudit fort que pour les fortifications nouvelles, défrichements et ouvrages qu'il y a fait faire, y compris le payement et la nourriture des officiers, soldats et travailleurs dudit fort.

Payé à M. Bazire pour le remboursement que j'estois obligé de faire. . . . . 10,000 liv.

A reporter. . . . . . 10,000 liv.

Report.	10,000 liv.
Plus, audit sieur, pour aliments, hardes et canots fournis pour conduire les provisions nécessaires à la subsistance du fort.	6,300
Au sieur Lebert, pour autant qu'il a fourny à l'acquit des dettes des hommes qui sont montez à Catarakouy, vivres et hardes à eux fournis.	6,000
Au sieur Gitton, pour les agrez et apparaux de la barque qu'on y a construite pour faciliter la communication avec le Montréal et tenir les Iroquois en bride.	1,700
Pour la nourriture et subsistance de 44 hommes à raison de 200 livres chacun.	8,800
Pour la paye du sergent.	300
Pour la paye du chirurgien.	300
Pour la paye du lieutenant.	600
Pour la paye de 11 soldats, chacun 150 livres.	1,650
Pour le payement de 3 maçons employez à bastir la muraille du fort, pendant trois mois et demi, à 40 livres par mois pour chacun d'eux, la somme de.	420
Pour les gages de deux charpentiers, à raison de 300 francs par an à chacun d'eux. . .	600
Pour louage d'un magasin à Montréal pour y serrer les provisions du fort } .	150
Pour les gages de deux forgerons, à dix escus par mois chacun; pour un an. . . .	720
A reporter.	37,540 liv.

Report.	37,540 liv.
Pour les gages d'un menuisier, pour un an. .	240
Pour les gages d'un tonnelier, pour un an. .	200
Pour les gages du tailleur.	180
Pour les gages du boulanger	180
Pour les gages de 15 travailleurs, à 180 livres chacun par an.	2,700
Pour les gages du charpentier de barque, mort depuis peu	240
Pour les médicaments pendant sa maladie et frais funéraux.	114
Pour les gages du pilote.	350
Pour 150 minots de bled achetez de M. Ravier, économe de MM. les Ecclésiastiques du séminaire de Montréal, à 4 livres le minot. . .	600
Payé à M. Petit pour hardes par luy fournies aux soldats du fort.	274
Pour trois canots achetez des Hurons. . . .	48
Pour un canot acheté de M. Vieuxpont. . .	
Payé au Frère Boquet pour trois canots. .	135
Pour quatre voyages faits au fort par les nommez Lavigne et Le Bourbonnais, à raison de 110 livres par voyage pour y transporter de Montréal les provisions nécessaires. .	440
Pour le voyage des nommez Sainte-Croix, La Rivière de Tours, Jean Brossard, Nicolas Bonhomme, La Douceur, La Verdure, La Fleur, Charpentier, Bon Jacques et Chambly,	
A reporter.	43,241 liv.

Report	43,241 liv.
de Québec à Montréal, pour y porter les vivres nécessaires au fort, à raison de vingt livres à chacun.	180
Pour deux voyages faits par les nommés Violette de Lyon, Charles Diel, Picard, Pigoret, La Rivière de Tours, Charles Ptolomée, Jean Brossard, Nicolas Bonhomme, Nicolas Gaigner, Laforge et Charlier, valet, à raison de 55 livres chacun à chaque voyage. . .	1,100
	44,521 liv.

IV

Extrait de la Reveue faite au fort de Frontenac par Monseigneur le Gouverneur.

Le sieur de la Salle, gouverneur du dit fort.
Le sieur de la Forest, faisant les charges de major.
Le R. P. Louis, Récollect.
Le R. P. Luc, Récollect.
Le sieur Péré.

SOLDATS DE LA GARNISON.

La Fleur, sergent.
Duplessis.
Le nommé La Boise.
Fafard.
Meusnier, dit La Liberté.

Jean Michel.

André Hunaus.

Des Lauriers.

Anth. Brossard, commandé pour aller au devant des Onontaguez.

Léveillé, descendu à Montréal pour mener le charpentier débarqué.

Minime }
D'Autray } commandez dans le brigantin.
Maheust }

La Roussellière, chirurgien absent commandé.

Cochois, domestique du sieur de la Salle, commandé dans le brigantin.

Fontaine, pilote de la barque nommée *le Frontenac.*

TRAVAILLANTS

Quesnel armurier,

Moise Hillaret, } charpentiers de barque, descendus pour faire
Jean Fontaine } une chaloupe dans le lac Saint-Sacrement.

Laforge, forgeron, descendu pour les conduire.

Pierre Le Cellier.

Joly-Cœur.

Louis Méline.

Jean-Baptiste Brossard.

Dubois, tailleur, } descendus à Montréal depuis dix
Joseph, menuisier, } jours pour maladie

Louis Douceregnié.

La Rosée, maçon.

La Violette de Paris, maçon.

Thomas Brésil, maçon.

René Gervais, maçon.

Pierre Pérot, charpentier,

Pierre Pérot, son fils.

Jean Baraud.

Anthoine Allain.

HABITANTS.

Curaillon.

Jean Michaud, a sa femme et quatre enfans.

Jacques de la Métairie.

Mathurin Grégoire, a sa femme et trois enfants.

Nous certifions que la présente reveue a esté faite au fort Frontenac, en nostre présence, le septiesme septembre 1677.

Signé FRONTENAC, et plus bas, par Mgr LESUEUR.

V

Donation de Robert Cavelier, sieur de la Salle aux PP. Récollects (1677).

Le Comte de Frontenac, protecteur et père spirituel des R. P. Récollects, et leur syndic, à ce présent stipulant, accepte au nom du saint-siége, pour les R. P., quinze arpents de terre de front sur vingt de profondeur sur le lac Ontario, bornez d'un costé par la concession faite au sieur Yson, sergent de la garnison dudit fort, et d'autre costé par celles qui seront données du costé dudit fort, à la charge que les R. P. prieront Dieu pour luy. — La concession de La Salle est du 22 mars 1677.

XIV

ÉTAT DU CANADA.

ABUS. — DÉFENSE DU COMMERCE DE L'EAU-DE-VIE.

CAVELIER DE LA SALLE, D'ABORD TRAITÉ DE VISIONNAIRE,
EST-DEVENU, PAR SON ÉTABLISSEMENT DU FORT
FRONTENAC, L'OBJET DE LA HAINE
DE CEUX DONT IL GÊNE LE COMMERCE.

ON LUI OPPOSE JOLLIET ET LEBER, QUI DOIVENT DEMANDER
LA CONCESSION DE L'ILLINOIS.

ACCUSATIONS

DU COMTE DE FRONTENAC[1]

Lettre du comte de Frontenac à Colbert. — 1677.

Monseigneur,

Depuis qu'il a pleu au Roy de défendre les congez, comme je ne me suis plus veu tant d'occupation au dehors où je travaillois à faire de nouvelles descouvertes et à frayer le chemin pour entreprendre de nouveaux establissemens, en quoy j'espère que mes soins auront eu le bonheur de ne pas vous déplaire, j'ay travaillé plus particulièrement à examiner le dedans du Canada et l'estat de cette colonie que vous favorisez de vostre protection. Elle en a ressenty les effects d'une manière qui peut seule faire durer vostre mémoire autant de temps qu'il y aura des habitans dans la Nouvelle-France.

1. Le sentiment d'impartialité qui a porté à publier la notice si élogieuse sur le père Claude Allouez, et certaines instructions mêlées de reproches adressées par Colbert au comte de Frontenac, ne nous a pas permis de rejeter un document qui contient des assertions fort importantes relativement à Cavelier de la Salle et à Jolliet. — Obligé de traverser une époque de passions et d'intérêts contraires, au milieu desquels s'est accomplie la découverte du Mississipi, l'éditeur de ce *Recueil* ne doit avoir et n'a bien sincèrement d'autre objet que d'apporter, sans commentaires, des témoignages à l'histoire. Celle-ci examinera et jugera. — Le texte sur lequel cette copie a été prise est en minute.

Mais, Monseigneur, quoyque vous ayez pourveu à tous les besoins de la colonie et que vous les ayez mesme prévenus, quand ils vous ont esté connus, permettez-moy de vous dire que, comme vous ne les pouvez pas tous voir par vos yeux dont les lumières auroient pénétré mesme les plus cachez, il y en á de généraux que je suis persuadé que l'on ne vous a pas fait connoistre dans toute leur estendue et que l'obligation de ma charge m'engage à vous descouvrir. Quasi tous les désordres de la Nouvelle-France tirent leur source de l'ambition des Ecclésiastiques qui, voulant joindre à l'authorité spirituelle une puissance absolue sur les choses temporelles, font souffrir et murmurer tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis [1].

Ce n'est pas depuis une année ou deux que les Ecclésiastiques ont voulu se faire un empire absolu dans le Canada; il semble qu'ils en ont formé le dessein presque aussytost qu'ils y sont entrez; ils songèrent d'abord à s'y rendre considérables par leurs richesses et par leur crédit.

Pour le premier, ils en sont venus à bout d'une manière surprenante pour un pays fort pauvre de luy-mesme. Ils ont employé pour y parvenir les gratifications du Roy, les aumosnes qu'ils ont attirées de France, les concessions des meilleurs et plus importants endroits du Canada qu'ils ont demandées et obtenues; et enfin le commerce qu'ils continuent encore nonobstant les défenses que le Roy a esté obligé de leur en faire. Et pour faire voir que ce ne sont pas des choses

1. En marge, de la main du comte de Frontenac :

« Le style et les choses dont le mémoire est composé feront connoistre que la haine ni la passion n'y ont en rien contribué et qu'on n'expose la conduite des Ecclésiastiques à Monseigneur qu'afin de prévenir les suites qui diminueroient l'autorité du Roy. »

supposées, on a l'adveu qu'en a fait par escrit l'un d'entr'eux, cotté A, par lequel il prétend que le profit du commerce des pelleteries qu'ils font en deux seuls endroits fort voisins ne va qu'à 4,000 liv. par an, au lieu que l'on disoit qu'il montoit à plus de 20,000 liv.

La déclaration d'une Sauvagesse nommée Marie Felix, qui parle françois, et qui a dit à M. de Frontenac que le père Chaumonot a défendu aux Sauvages qu'il instruit à l'ordinaire d'acheter chez les marchands ce dont ils auront besoin, leur promettant d'avoir de toutes sortes de denrées dans leur magazin.

Celle du sieur Denison, de présent à Paris, qui rencontra deux canots de missionnaires chargez à morte-charge où entr'autres il y avoit trois rooles de tabac, qui est la marchandise où il y a le plus à gagner.

Celle du nommé Allain, que cinq canots des Sauvages de la prairie de la Magdelaine, chargez de castor autant qu'ils en pouvoient porter, ayant rencontré des Socoquis, leurs ennemis, envoyèrent demander au missionnaire de la prairie de la Magdelaine s'ils passeroient outre.

La lettre que le père Bruyas escrivit au sieur d'Allerais pour l'inviter au commerce avec la Nouvelle-York.

La lettre que le Père de Lamberville a escrite au sieur de la Salle, portée par un Sauvage, par lequel il luy présentoit un moyen d'envoyer du castor à la Nouvelle-Hollande.

L'achat que les missionnaires des Outaouacs ont faict des marchandises appartenantes aux François qui en ont esté rappelez en exécution des ordres de Sa Majesté, et plusieurs autres preuves qu'on fournira si Monseigneur le souhaite.

Cependant, après de telles preuves, M. du Chesneau, qui est

ouvertement déclaré, et qui s'en est expliqué nettement pour eux en toutes choses, prétend faire entendre qu'ils sont dans une grande peine, que leur bien ne suffit pas pour les despenses nécessaires, comme de mettre des curez fixes au lieu de vicaires amovibles. Mais pour faire connoistre leurs richesses d'une manière à n'en pas douter, voicy le détail des revenus et des biens que tout le monde sçait qui leur appartiennent.

Premièrement, à l'esgard de M. l'Evesque, le Roy luy donne tous les ans 6,000 liv., les deux abbayes que Sa Majesté a annexées à l'evesché de Canada du moins 6,000 liv.

Il est vray que M. l'Evesque dit que le revenu de ces abbayes s'en va presque tout en réparations qui y sont nécessaires ; mais comme on s'en est informé particulièrement, on a appris que non-seulement il n'y en fait pas, mais qu'au contraire il a laissé tomber les bastimens en ruine et en a vendu une partie des matériaux.

Pour les dixmes, M. du Chesneau, qui est ouvertement déclaré pour les Ecclésiastiques, les a estimées à 4,000 fr. M. l'Evesque dit qu'il les abandonnera pour 3,000, ce qui est si peu véritable qu'il se trouveroit des gens qui luy en donneront 10,000 liv. Mais pour en connoistre la vérité il faut remarquer qu'il y a dans le Canada, comme il paroist par le dernier recensement, 81,526 arpents de terre en valeur, que l'on laisse rarement sans grains, à cause de la difficulté que trouvent les habitans à défricher de nouvelles terres ; mais il y en a au moins 12,000 arpens que l'on sème tous les ans en froment et qui rendent, l'un portant l'autre, 10 à 12 minots chacun, ce qui se monte à près de 5,000 minots pour la dixme. Comme le minot de bled vaut ordinairement 4 liv., la dixme,

en y comprenant le bled d'Inde, les pois, les febves, etc., cela se monteroit à près de 25,000 liv.

On peut connoistre la mesme chose par le nombre des habitans à qui il faut du moins, l'un portant l'autre, douze minots de bled pesant 50 liv., sans y comprendre le bled d'Inde, les pois et les fèves, et la consommation que font les Sauvages esloignez, à qui on en vend une quantité considérable.

Le dedans de l'Église rend aussy de très-grandes sommes, ce qu'on pourra juger par ce qui suit. L'Évesque a quinze prestres.

On prend pour une messe basse 20 sols, pour une grande messe 10 liv., pour l'assistance de chaque prestre aux enterrements 20 sols, pour le mariage des pauvres gens 3 liv.; ceux des gens accommodez à proportion. L'ouverture de la terre dans une esglise couste pour un enfant 30 liv., pour un adulte 60 liv. L'enterrement du frère de Jolliet, mort au service du sieur de la Salle et enterré en son absence dans le cimetière, luy a cousté 53 liv. Je ne parle pas des offrandes, questes, baptesmes et autres droits, de sorte que ces sortes de revenus se montent du moins à 6,000 liv.

Les seigneuries de M. l'Évesque se montent, sçavoir : les seigneuries Beaupré, Sainte-Anne, et les deux moulins, 4,000 liv.; celle de l'isle Jésus, à 1,200 liv.; celle de la baye Saint-Paul, à 900 liv.

On peut voir par tous ces articles que le revenu de M. l'Évesque s'élève, sans exagération, du moins à 40,000 liv.

Et M. l'Évesque empesche lui-mesme qu'on en puisse douter par les grands et superbes bastimens qu'il fait faire à Québec, quoique luy et ses Ecclésiastiques fussent desjà logés plus commodément que les gouverneurs; le palais qu'il fait faire, *au dire du frère Luc, Récollect, qui en a donné le dessein et qui*

en pourra rendre tesmoignage, coustera plus de 400,000 liv.[1] Cependant, nonobstant les autres despenses que fait M. l'Évesque, la plus part non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans; le bastiment est fort vaste et à quatre estages; les murailles ont sept pieds d'espaisseur, les caves et les offices sont voûtés; les fenestres d'en bas sont faites en embrasures et la couverture est d'ardoise toute apportée de France; mais ce qu'il y a de plus fascheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin qui a esté dressé à force de mines et aplany par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, que l'on ne sçauroit defendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin. Il fait faire encore d'autres bastimens au cap de Tourmente, où il a soixante hommes sous prétexte d'en faire valoir la ferme; il a envoyé des ouvriers en l'isle de Jésus pour en commencer aussy de ce costé-là, et il en doit envoyer dans la baye Saint-Paul pour y en faire encore d'autres, tout cela dans un temps de guerre et de misère, ce qui fait que bien de gens croient qu'il y a de bien plus grands revenus que je n'ay dit, et que les Ecclésiastiques sont appuyez par des gens riches et puissans et qu'ils ont quelques grands desseins que l'on ne connoist pas; et après tout cela il se plaint de sa pauvreté et dit qu'il ne sçauroit establir des cures fixes. M. l'Intendant dit la mesme chose, refuse de respondre aux requestes que luy présentent les habitans pour avoir des curez, et prétend que M. l'Évesque n'auroit pas de quoy les entretenir, quoyque pour se faire des créatures il en-

1. Effacé.

tretienne trente-sept enfans, ce qui n'est pas une despense si nécessaire.

Les Ecclésiastiques de Montréal ont la seigneurie de l'isle de Montréal et d'une concession de deux lieues de front, entre Repentigny et la Valterie, sans parler de trente.

Les révérends Pères Jésuites sont seigneurs d'une partie de Québec, ils ont une partie de la seigneurie de Beauport et celles de la Petite-Rivière, de Nostre-Dame des Anges, de Sillery, de Saint-Charles, de la Petite-Auvergne, des Saints-Anges, de Charlebourg, de Saint-François-Xavier, de Saint-François, de Saint-Ignace, de la meilleure partie de la coste de Lauzon, toute la coste depuis Sainte-Anne jusques au-dessus des Trois Rivières, c'est-à-dire sept lieues de front sur trente de profondeur, la prairie de la Madelaine de quatre lieues de front sur quatre de profondeur, sans parler de ce qu'ils ont fait défricher à leurs habitations ou missions du Sault Sainte-Marie, de l'isle de Missilimakinac et de Saint-François-Xavier, dans la baye des Puans, dont la défense des congez empesche d'avoir une exacte connoissance. Il est aussy très-difficile de sçavoir le revenu de leurs seigneuries spécifiées cy-dessus; mais on peut le juger à peu près par celles de M. l'Évesque et par l'avantage qu'ils ont de les faire presque toutes par leurs mains, ayant des *Donnez* qui sont des frères séculiers qu'ils engagent à eux par une espèce de vœux, sans leur donner de gages, et qu'ils chassent quand il leur plaist.

Les religieuses Urselines ont aussy les seigneuries de Québec, les Grondines, Sainte-Croix et six lieues de front vis-à-vis d'Hombourg. Les Hospitalières[1]. . . . .

1. Barré.

tellement qu'il ne reste aux laïques qu'un peu plus du tiers du pays, les deux autres tiers dépendant des Ecclésiastiques, sans parler de leur commerce, qui doit leur produire de grands bénéfices, et de l'artifice des messieurs qui demandent souvent des terres pour les Sauvages et s'en emparent ensuite.

A l'égard de leur crédit, il n'y a pas de moyens qu'ils n'ayent employé et dont ils ne se servent encore pour l'augmenter, tant en s'attirant toute l'autorité qu'en gagnant ou en destruisant celle de tous ceux qui pouvoient leur faire teste.

Les Révérends Pères Récollects en ont ressenti les effects il y a cinquante ans, et ensuite tous ceux qui ont esté en quelque considération, et les gouverneurs mesmes, ce qui paroist assez par les exemples de MM. d'Argenson, d'Avaugour, de Mézy et de Courcelles, sans parler de M. Perrot[1], dont ils ont fait cy devant tant d'estime, et qu'ils ont commencé de descrier dès qu'il a voulu résister aux nouveautez qu'ils y vouloient introduire, et encore plus quand il a voulu se réunir *à M. de Frontenac*[2], jusques à escrire à Madame sa femme, pour l'en destourner, une lettre qu'elle conserve, par laquelle ils la menaçoient de faire passer cet accommodement que Monseigneur souhaitoit pour une union de commerce en un complot de persécuteurs de l'Église. On sçait assez dans le pays qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu pour empescher cette réunion, et le P. Custode des Récollects en pourra rendre un bon tesmoignage.

Cette animosité générale contre tous les plus fidèles serviteurs du Roy fait assez connoistre leurs desseins, *qu'ils*

1. Gouverneur de Montréal.

2. Il y avait « moy » à la place du nom effacé.

taschent de faire réussir par des espions qu'ils ont partout pour avoir de quoy faire peine à ceux qu'ils entreprennent et suffira, pour me justifier[1]. Si l'on considère qu'après m'avoir accusé d'estre protecteur du vice et du désordre, et de beaucoup d'autres défauts, il leur a esté impossible de justifier aucune de leurs calomnies par aucun fait particulier ny par aucune preuve véritable, quoy qu'il n'y ayt rien en Canada de caché pour eux et qu'ils ayent des espions jusques dans ma maison ; aussy tout mon crime est de m'opposer à leurs entreprises, dont les suites pourroient ruiner l'autorité du Roy en ce pays et la liberté de ses sujets.

Depuis que vos soins, Monseigneur, ont mis la Nouvelle-France en estat d'avoir besoin d'un évesque, et que la guerre des Iroquois a obligé Sa Majesté à y envoyer un intendant, ils ont fait tous leurs efforts pour s'acquérir l'un et l'autre ; et ils ont si bien réussy, par divers moyens qu'on peut dire, qu'ils en sont absolument les maistres, ce qui leur a esté d'autant plus facile que toutes choses sont arrivées selon leurs souhaits[2] . . . .

M. l'Évesque et M. du Chesneau se sont trouvez tous deux de cet ordre ou confrérie que feu M. le Prince de Conty avoit nommé Capistrage, et que l'on a depuis appelé Bagotisme, et qui a fait tant de bruit en basse Normandie. M. l'Évesque mesme en a esté supérieur dans le temps qu'ils tenoient leurs assemblées au fauxbourg Saint-Marceau, où M. de la Salle, qui y avoit esté engagé dans sa jeunesse et qui passe pour un homme sincère, tesmoigne qu'il les a veus tous deux. Quelques-

1. Biffé depuis « si l'on considère » jusqu'au paragraphe commençant par « Les choses ».

2. Paragraphe biffé.

unes de leurs principales règles, dont on fera voir le livre à Monseigneur s'il le désire, sont de s'entresoustenir les uns les autres, de garder un grand secret et d'envoyer des inspecteurs dans les provinces pour sçavoir ce qui s'y passe, tant parmi eux qu'à l'égard des autres, sous prétexte de se servir de ces lumières pour empescher les désordres.

Les choses estant ainsy disposées selon leurs désirs, ils résolurent de concert de porter le pouvoir de l'Église aussy loin qu'il pourroit aller, sans y avoir égard aux usages de France ny aux ordonnances de nos Rois. M. l'Intendant a déclaré en plein Conseil qu'il ne pouvoit pas se mesler de ce qui regardoit l'Église, et M. l'Évesque, en plein Conseil, le 28 juin 1677, au sujet d'une requeste présentée contre l'ordre par le Promoteur pour soustenir l'intérest du clergé contre un arrest du mesme Conseil qui n'estoit pas encore publié, s'expliqua nettement qu'il ne vouloit pas se régler sur l'usage de France que l'on luy opposoit, et que si les autres Évesques ne vouloient pas faire leur devoir, il vouloit faire le sien. Aussy son official ne juge que suivant les ordonnances, ce qui paroist par diverses sentences qu'il a données au procès de Roland dont j'ay envoyé copie avec un extrait qui surprendra sans doute, par la quantité extraordinaire des entreprises et de procédures contre les gens que l'on verra dans une seule affaire, car il n'y a rien qu'ils n'aient entrepris pour augmenter leur crédit.

M. l'Évesque prétendant, quoyque sans sujet, avoir esté offensé par une requeste dudit Roland, en demanda justice au Conseil par un billet, ce que les princes ne voudroient pas entreprendre, et toutefois le sieur de Villeray, son partisan, opina qu'il falloit luy faire une députation pour sçavoir ce qu'il vouloit.

Les sieurs de Saint-Denys et de la Martinière nous ont dit que le sieur Paumier avoit presché à Beauport que M. l'Évesque n'entendoit point que les seigneurs de paroisse eussent de l'encens et de l'eau bénite devant les marguilliers ny qu'ils fussent recommandez aux prosnes ; que c'estoient des usurpations qui s'estoient faites en France et qu'il falloit les empescher dans un pays où l'on commençoit à establir une église. M. de Saurel s'est plaint de ce que M. Duplein ne veut pas le nommer au prosne, et l'envie qu'ils ont d'élever ces marguilliers, qui dépendent d'eux entièrement et ne disposent d'aucun denier, est sy grande que mesme ils veulent leur donner ces honneurs préférablement aux juges des lieux, en sorte que le Conseil fut obligé d'en donner un arrest le . . . . . . ce qui n'a pas empesché toutefois que le curé de Montréal, le jour de la Chandeleur 1677, ne fist l'affront au juge du mesme lieu de donner des cierges aux marguilliers avant luy, de quoy M. Perrot m'a envoyé un procez-verbal que Monseigneur pourra voir, cotte . . . remply de paroles insolentes contre le Roy et de termes injurieux contre le Conseil et contre moy. Sur quoy ayant eu une conférence avec M. l'Évesque et essayant de luy faire comprendre, avec les termes les plus doux qu'il m'estoit possible, que ce n'estoit pas à luy à régler ces sortes de rangs, il s'emporta jusqu'à me dire que son pouvoir estoit plus grand que je ne pensois, et qu'il avoit mesme celuy d'excommunier des gouverneurs.

Ce ne seroit jamais fait si je voulois raconter tout ce qu'ils font pour augmenter leur crédit par le moyen du pouvoir que leur donnent la confession et l'excommunication ; le secret des confessions estant impénétrable, je ne fais point de fonds sur les plaintes qu'on m'a faites des révélations et des instances

qu'ils font en ce saint tribunal pour sçavoir les affaires d'un chacun, de quoy j'ay de bons tesmoins et les plaintes de diverses personnes, je rapporteray seulement les faits où leur passion les en a fait abuser.

Les habitans du Canada ont eu bien de la consolation de l'establissement des Révérends Pères Recollects, mais on les empesche bien de jouir en repos du soulagement qu'ils en espéroient pour leurs consciences. Quinze ou seize habitans de Charlesbourg me disent que la femme d'un habitant dudit lieu, nommé Paris, s'estant confessée au Père Lenoble, Récollect, et voulant communier à la messe, le sieur Gandelet fut la retirer de la saincte table avec beaucoup de scandale pour elle. Le dit Père Lenoble est convenu avec moy que la chose estoit véritable.

Une femme nommée Henriette s'estant confessée et ayant reçu l'absolution d'un prestre nommé Dupré, fut toutesfois rejetée de la saincte table par un autre prestre qui avait entendu dire que cette femme avoit traité trois pots d'eau-de-vie à des Sauvages.

Les Ecclésiastiques ayant présenté une requeste à M. l'Intendant par laquelle ils demandoient que les bleds fussent estimez pendans par les racines pour leur estre les dixmes payées sur cette estimation, ce qui leur fut accordé par M. du Chesneau, quoyque plusieurs habitans s'y opposent, particulièrement ceux qui n'ont point de prestres qui les servent. M. de Caumont, au rapport de Mlle de Repentigny, a déclaré qu'il refuseroit l'absolution, mesme à l'article de la mort, à ceux qui manqueroient à payer les dixmes sous prétexte qu'ils ne sont pas servis.

Mais ce qui fait le plus d'esclat et à quoy ils s'opiniastrent le

plus, par des raisons d'intérest déduites dans un autre mémoire, c'est le cas réservé pour la défense de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Le Conseil souverain en a permis la traite par son arrest du 10 novembre 1668, par l'avis mesme des Révérends Pères Jésuistes, comme il y est énoncé ; mais, malgré cet arrest et sans attendre la réponse de la Cour sur ce sujet, ils ont interdit le nommé Roland pour cela seul avec des circonstances violentes et odieuses au dernier point.

Le sieur de Caumont, prestre, a refusé l'absolution au sieur Martial, parce qu'il ne luy voulut pas promettre de la refuser à M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, qui, disoit-il, traitoit de l'eau-de-vie avec les Sauvages, quoyque ledit Père luy assurast qu'il n'avoit point de connoissance que le dit sieur de Varennes eust enivré aucun Sauvage.

Ils ont non-seulement refusé l'absolution à M. de la Valterie pour avoir traité de l'eau-de-vie, mais encore à son valet qui l'avoit tirée, quoyqu'il luy dist qu'il ne pouvoit pas s'empescher d'obéir à son maistre ; ils en ont fait autant à Montréal au valet du sieur du Lhut et à plusieurs autres.

Après avoir refusé l'absolution deux ou trois ans durant au nommé Lapaille, habitant de la pointe de Lévi, à cause qu'il traitoit de l'eau-de-vie, ce la Paille estant mort subitement, ils ne voulurent jamais l'enterrer en terre sainte, disant qu'il n'avoit pas fait ses Pasques, quoyque leur refus seul en fust la cause pour le seul sujet de l'eau-de-vie, en quoy il ne faisoit que suivre les règlemens du Conseil ; ils adjoustèrent mesme l'insulte à cette ignominie, car un religieux fit sur ce pauvre la Paille, qu'ils ont jeté à la voyerie, un emblesme d'un Ange qui vanne du grain et un autre qui en brusle la paille. On a d'autres vers aussy scandaleux d'un autre religieux adressez

à la supérieure de l'hospital. On voit par là jusqu'où va leur passion et leur entestement, et la nécessité qu'il y a d'y mettre ordre. Monsieur l'Évesque luy-mesme, comme on luy vouloit proposer quelques adoucissemens pour le bien de la paix, respondit qu'il ne pouvoit rien relascher sur cette affaire.

Le nommé Laplanche, marguillier de la prairie de la Madelaine, ayant eu différend à Montréal pour un payement avec un habitant dudit lieu, après quelques paroles et quelques coups de poing, l'habitant de Montréal prit une pierre qu'il jeta à Laplanche dont il le tua. Les prestres de Montréal ne le voulurent jamais enterrer, disant que c'estoit un duel et il a esté jeté à la voyerie.

Ils en usèrent de la mesme façon en la présence de M. de Frontenac à l'esgard d'un autre habitant tué au milieu des François d'un coup de fusil lasché par hasard par un Sauvage, et cela sur le prétexte qu'il n'avoit point fait ses Pasques. Cependant on vérifia quelque temps après par le sieur Petit, missionnaire de Saurel et qui estoit son curé, qu'il y avoit satisfait, d'où l'on peut juger de l'indiscrétion de leur zèle et comme ils suivent leurs prétentions sans rien écouter au contraire, sans garder aucunes formes et contre l'usage et la coustume de France.

Mais ils ne se contentent pas de défendre l'eau-de-vie et de faire tant de choses extraordinaires, ils veulent encore empescher de vendre du vin et trouver par là le moyen de charger d'un nouveau joug les habitants. En effet, les missionnaires, après l'avoir tenté plusieurs fois sous divers prétextes que M. de Frontenac a toujours refutés, ont enfin obtenu de M. du Chesneau, qui ne leur refuse jamais rien, une ordonnance portant défense de tenir cabaret dans aucun village de la cam-

pagne, et ensuitte de cette ordonnance faite de sa seule autorité, il a condamné à une amende de 100 livres une femme (la femme d'un tambour) pour avoir troqué avec un habitant de Charlesbourg trois ou quatre pots d'eau-de-vie contre du bled; mais comme elle se vint plaindre à M. de Frontenac, et qu'il fit témoigner à M. du Chesneau la surprise où il estoit d'un tel procédé, il changea la chose et condamna l'habitant de Charlesbourg à la mesme amende et aux despens, fit saisir les bestiaux, le fourrage et le bled de cet homme qui est très-pauvre; mais comme il vint crier miséricorde à M. de Frontenac, il s'offrit de payer pour luy et qu'on ne luy fist pas davantage de frais, ce qui fit que la chose en demeura là. Comme les Révérends Pères Recollets ne prennent aucun party et servent de soulagement aux consciences d'une partie des habitans, ils leur suscitent des accusations calomnieuses, comme on l'a vérifié à l'esgard des Pères Louis et Martial, qui s'en sont justifiez à la confusion de leurs accusateurs. Ils ne peuvent souffrir ceux qui les aiment et les reçoivent chez eux, et empeschent autant qu'ils peuvent les habitans d'avoir la consolation de se confesser à eux. Le Père Louis montant au fort de Frontenac et passant à Montréal fut prié par quantité de personnes de les confesser, ce que n'ayant voulu sans en demander la permission à M. Lefèbvre et à M. le curé de Montréal, ils la luy refusèrent absolument. Quelques jours après, ayant esté obligé de relascher à la Chine et ayant dit la messe dans la maison de Roland, où il avoit abordé par hazard, il fut la cause innocente de l'affaire de Roland qui commença le dimanche suivant, et dont toute la procédure fait voir évidemment jusques où les peut porter leur passion.

Pour se conserver cette grande autorité, ils se servirent de

tous les moyens qu'ils se peurent imaginer, dont j'en ay remarqué plusieurs; mais outre cela ils se sont emparez de l'esprit de la pluspart des conseillers du Conseil, qui n'oseroient opiner contre eux; mais M. du Chesneau, M. le Procureur général et M. de Villeray[1] sont en toutes rencontres ouvertement de leur party; j'en rapporteray diverses preuves sur le sujet de M. du Chesneau, outre ce que j'en ay dit déjà dit pour le Procureur général, qui est un homme très-ignorant et tellement incommodé de la veue qu'il ne sauroit ny lire ny écrire. Ils l'ont fait succéder.

Petitbois et sa femme, haïs des Ecclésiastiques, ayant ésté accusez par le sieur Gandelet, procureur fiscal de la seigneurie des Grondines, appartenante aux religieuses, le Procureur général conclut aussy tost à la mort, quoyqu'il n'y eust aucune preuve contr'eux; et en effet, ils furent renvoyez absous après mesme avoir esté appliquez à la question. Je rapporterois quantité d'autres preuves de l'attachement que luy et Villeray ont pour les ecclésiastiques; mais comme je crains, Monseigneur, de vous ennuyer, je me contenteray de dire que l'on en trouvera plus qu'il n'en faut dans l'affaire de Roland,

1. Le comte de Frontenac, cinq ans auparavant, avait déjà exprimé son opinion sur ce dernier :

« L'on m'a donné avis que ce Villeray avoit envie de vous faire demander la charge de Procureur général du Conseil souverain; mais il passe icy pour un esprit fort brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs il ait de l'entendement et du sçavoir. C'est ce qui a obligé, il y a un an, de l'oster du Conseil, où il faisoit la charge de conseiller. Il y a encore une autre raison plus forte, c'est qu'il est *entièrement dévoué aux Pères Jésuites* (en chiffres), et l'on dit mesme icy communément qu'il est *du nombre de ceux qui, sans en porter l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux* (en chiffres). C'est pourquoy j'ai creu qu'il estoit de mon devoir de vous en avertir en cas qu'on vous en parlast, afin que vous vissiez si, après avoir eu tant de peine à oster aux *Pères Jésuites la connoissance et la direction des affaires de ce païs, il seroit à propos de leur ouvrir une porte pour y entrer indirectement* (en chiffres). »

Frontenac à Colbert. — 2 *novembre* 1672.

et l'on verra que presque dans toutes ils ont agi contre les règles. Cependant, comme les Ecclésiastiques voient bien que l'incapacité et l'infirmité de M. le Procureur général l'empescheront de pouvoir longtemps exercer sa charge, ils luy préparent desjà un successeur qu'ils ont élevé dans le mesme esprit. C'est son fils que j'ay appris qu'ils vouloient, Monseigneur, vous proposer pour mettre en sa place, quoyqu'il ne soit pas plus savant que son père et qu'il n'ait que vingt-un ans.

Pour toutes les autres personnes un peu considérables, ils les ont gagnées, ou ils taschent de les discréditer. Le sieur Bazire est tout à fait d'intelligence avec eux et M. du Chesneau, et comme il paroistra par la concession de l'isle aux Couldres, par les congez qu'ils veulent restablir, par ses desbauches de vin dont ils ne disent mot dans un temps où ils tourmentent tout le monde pour ce sujet, et par ses liaisons avec M. l'Intendant.

Il en est de mesme du Major et du Prévost, comme on le déduira plus bas en parlant de M. du Chesneau; mais pour M. Perrot et M. d'Ailleboust, comme ils n'ont pu se résoudre à suivre en toutes choses leurs sentiments, ils descrient le premier par reproches vagues et généraux pareils à ceux qu'ils me font, sans pouvoir articuler aucun fait précis qu'ils puissent justifier.

Le sieur d'Ailleboust, neveu de M. exerçoit la charge de juge de Montréal depuis dix-huit ans sans reproche; ils cherchoient l'occasion d'en mettre un autre en sa place, parce qu'il ne déféroit pas aveuglément à leurs volontez, mais il ne leur a jamais donné aucune prise; et toutefois, comme ils vouloient avoir une information favorable sur l'eau-de-vie à l'occasion de la mort d'un Sauvage, et qu'ils apprirent qu'il ne la faisoient pas à leur gré, ils l'ont déposé sans autre cérémonie

et ont mis en son lieu une de leurs créatures, de sorte qu'ils auront bientost tous ceux qui possèdent les charges dans leur dépendance. J'ay mesme sceu qu'ils songent à faire donner à M. l'Évesque un coadjuteur duquel ils puissent aussi bien disposer qu'ils font de luy, qui n'oublie rien pour avancer tous leurs desseins et pour augmenter le crédit du Clergé. Il se trouve dans le Conseil avec une assiduité qu'on n'a jamais veu dans aucun Évesque; son official et son promoteur le secondent admirablement, comme on le verra dans le procez de Roland et comme on l'a remarqué ci-dessus à l'esgard du Promoteur; et pour faire qu'il n'y ayt aucun Ecclésiastique particulier qui puisse résister à leurs volontez, ils n'ont dans les habitations que des vicaires amovibles, refusent absolument d'y mettre des cures fixes, et quelque instance que leur en fassent les habitans, sous prétexte que M. l'Évesque n'a pas de quoy les entretenir, quoyqu'on ayt fait voir le contraire cy-dessus, et comme si un curé fixe coustoit plus qu'un vicaire amovible en un pays où le casuel et les dixmes augmentent tous les jours par les défrichemens et la multiplication des François. Cependant ce désordre est cause qu'en beaucoup de lieux, les habitans sont privez de l'assistance spirituelle dont ils ont besoin et privent le Roy de l'usage du droit de patronage qu'il s'est réservé. Ils refusent mesme de laisser exercer ces emplois par des Récollects qui se contenteront de moins que ce que l'on donne à ces vicaires, et qui sont souhaitez partout, ceux mesmes de Montréal m'ayant présenté une requeste pour me prier de me joindre à eux pour en obtenir de la Cour; et après toutes ces choses ils menacent en chaire de refuser l'absolution à ceux qui refuseront de payer les dixmes pour n'estre pas servis. Ils obtiennent une ordonnance de M. du

Chesneau qui confirme l'usage des vicaires amovibles, une autre pour faire payer les dixmes sur l'estimation faite des bleds pendant par les racines, et prétendent enfin obliger les habitans à porter les dixmes à Québec. M. l'Évesque s'excuse sur la dépense qu'il faict, sur l'entretien de vingt-cinq Ecclésiastiques et pour la subsistance de trente-sept pauvres enfans qu'il dit élever par charité, comme si l'on ne sçavoit pas que c'est là une suite des desseins du clergé, que ces Ecclésiastiques et ces enfans sont les fils de ses créatures auxquels ils veulent inspirer à loisir toute leur politique, qu'il ne manque pas en France d'Ecclésiastiques savans et vertueux, et que l'argent qu'il dépense seroit bien plus utilement employé à l'entretien de vingt-cinq prestres qui seroient plus que suffisans pour administrer commodément.

Tout le monde sçait que les Ecclésiastiques se meslent de tous les procez et de toutes les affaires directement ou indirectement, qu'ils ne manquent jamais de protéger leurs amis et de solliciter contre ceux qui ne leur sont pas soumis ou déclarez pour eux, et mesme d'agir contre eux et de les poursuivre, afin que l'on ne découvre pas leur commerce, leurs intrigues et leurs manières d'agir ny qu'ils en apprennent la langue, quoyque ce soit l'unique moyen pour en faire de véritables Chrestiens; aussy n'y en a-t-il presque point qui le soient, nonobstant leurs missions, ce que Monseigneur pourra sçavoir de plusieurs personnes qui sont en France. Et, en effect, on aura beau les baptiser, tant qu'ils conserveront leurs mœurs et vivront avec les autres Sauvages, ils quitteront à leur première fantaisie, comme on l'a veu tant de fois, leurs véritables femmes par les divorces ordinaires parmy eux, leurs demeures, les missionnaires et la religion, ce qui n'ar-

riveroit pas s'ils s'accoustumoient à nostre langage, à nostre manière de vivre, à nos loix et à nos mœurs. Mais ces Messieurs s'y sont toujours opposez, et par l'ignorance où ils les tiennent de nostre langue et de nos usages leur font croîre tout ce qui leur plaist; c'est dans cette veue que l'un d'eux a maltraité et enlevé la petite Iroquoise que j'entretenois chez les Ursulines, qu'ils ont trouvé mauvais que M. de la Salle fasse enseigner plus de cinquante enfans au fort Frontenac, dont plusieurs commencent desjà à lire et à escrire, qu'ils ont fait changer de demeure aux Iroquois de la Prairie de la Madelaine, où ils estoient trop près, à leur gré, des habitations Françoises, et qu'après un si grand nombre de concessions, ils se sont fait encore donner par M. du Chesneau seul, contre les ordres du Roy, le Sault Saint-Louis, que luy et moy avions promis au sieur de la Salle.

Mais il faut remarquer l'artifice dont ils se servent au sujet de ces concessions; ils en ont demandé plusieurs fois pour les Sauvages, sous prétexte de les accoustumer à cultiver la terre. Quand ils les ont eu obtenues, ils les ont fait, à la vérité, défricher aux Sauvages; mais aussytost après ils les leur ont ostées pour les donner à des François, sous la rente tantost de deux et tantost de quatre minots de bled par an, en sorte qu'après tous leurs travaux qu'ils persuadoient par divers moyens aux Sauvages d'entreprendre, il n'y en a pas un seul qui ayt un pouce de terre, de quoy l'on pourroit citer divers exemples, mais il suffit de celuy desdits Iroquois de la Prairie de la Madelaine qu'ils ont renvoyez au Sault Saint-Louis.

Mais, quoyqu'ils puissent faire, les Sauvages mesmes descouvrent une partie de leurs ruses, et l'une d'entre elles, qui

a infiniment d'esprit et qui parle la langue Françoise comme si elle estoit née à Paris, nommée Marie Félix, m'a raconté plusieurs fois que les Sauvages sont fort mal contents des missionnaires, qu'ils commencent à sçavoir que les terres que les Pères leur ont fait défricher leur appartiennent, qu'ils les traitent comme des esclaves, qu'ils les obligent d'acheter tout ce qui leur est nécessaire chez un nommé Hazeur, qui est apparemment un de leurs facteurs, qu'ils les empeschèrent de me venir secourir lors de l'incendie, leur disant que Dieu me punissoit pour mes péchez, qu'ils me descrient continuellement dans leur esprit et beaucoup d'autres choses de cette nature. Il est tombé entre les mains du Père Louis un dictionnaire de leur façon qui fait connoistre l'idée qu'ils donnent d'eux aux Sauvages. En expliquant, par exemple, la signification du mot *égal*, ils ont mis : « La robe noire est égale à Onontio. » Ils ont dit à d'autres Sauvages qu'ils sont les maistres et que Onontio ou le gouverneur tient l'espée; ils ont dit aussy plusieurs fois que tout iroit mal dans le pays jusqu'à ce que les Ecclésiastiques en eussent l'entier gouvernement. Et, à la verité, il paroist assez, par tout ce que j'en ay dit, qu'il s'en faut bien peu qu'ils n'en soyent tout à fait les maistres; mais il y faut encore adjouster que des deux entrées et clefs du pays, qui sont et le haut et le bas de la rivière, il ne reste à occuper par eux que l'isle aux Couldres et la pointe du sault Saint-Louis. Pour l'isle aux Couldres, M. du Chesneau et moy avions donné une concession pour y habiter au nommé de Lessart, afin que, comme c'est le seul mouillage, en cas qu'il y vinst des vaisseaux ennemis, il pust nous en avertir en canot; mais les Ecclésiastiques y ont fait faire opposition par le sieur Bazire avec qui ils sont en très-bonne intelligence et qui a

prétendu avoir droit de l'empescher, à cause du tort qu'il dit que cela feroit à la traite de Tadoussac, sans prendre garde que les Ecclésiastiques qui possèdent la baye Saint-Paul, vis-à-vis, en terre ferme, en sont bien plus près et mieux postez pour nuire à la ferme. Pour la pointe du sault Saint-Louis, qu'ils demandent sous le nom des Sauvages, et que M. l'Intendant leur a accordée sans ma participation, contre l'ordre et contre la promesse que luy et moy en avions fait à M. de la Salle, qui le justifie par une lettre de M. du Chesneau, ils n'ont point d'autre fondement pour la prétendre qu'une raison politique qui est qu'il ne leur manque que cet endroit pour avoir toutes les avenues de la Grande Rivière où ils possèdent desjà la prairie de la Madelaine, l'isle de Montréal et l'isle Jésus; mais, outre cela, M. l'Évesque et M. le Major, qui est entièrement uny avec eux, prétendent avoir des concessions pour cela et faire des habitations au delà de Montréal, à la cheute (*sic*) des Outawas et autres Sauvages du nord-ouest et de l'ouest, ce qui seroit la ruine entière de la Colonie, qui n'auroit que leurs restes.

Ils ont fait encore un establissement à Missilimakinac, isle où il faut nécessairement passer pour entrer dans le lac des Illinois, et un fort qui ferme le lac Supérieur ou de Tracy au sault Sainte-Marie, où ils ont du canon et où fut fait le massacre des ambassadeurs Nadouesioux, dont le dernier, s'estant enfermé dans la chapelle, fut tué d'un coup de canon par un Frère missionnaire dont tout le monde sçait le nom. Ils y font aussi défricher des terres sans concession. Ainsi les voylà tantost maistres de tous les passages près et loin. Ils ne se contentent pas de faire commerce contre l'ordonnance du Roy et la défense des congez, ils ont intelligence avec les

Anglois, les louent, assistent à leurs conseils, sollicitent des particuliers François de négocier avec eux et font plusieurs voyages à Orange et à Manhatte, comme on le prouve par leurs lettres cy-jointes. Ils ont mesme pris permission du major Andros, gouverneur de la Nouvelle-York ou Nouvelle-Hollande, pour demeurer dans le pays des Iroquois, qui appartient sans contestation au Roy; et ce n'est pas une accusation supposée, puisque l'on a une lettre du major Andros escrite à l'un deux qui le vérifie.

Pour la guerre des Iroquois, dont le pays fut menacé l'année 1676, que j'empeschay heureusement par un voyage que je fis au fort de Frontenac à petite compagnie, duquel toutefois eux et leurs partisans m'ont voulu imputer la despense comme faite mal à propos, le sieur de la Salle vous aura fait voir les considérations pressantes qui m'y obligèrent, et dont ils me fournirent eux-mesmes la plus grande partie par des lettres fort particularisées et pressantes. Vous verrez aussy, Monseigneur, les preuves et le dénouement de toute cette intrigue par la relation de mon voyage et de la conférence publique avec les Iroquois, par la confrontation de Tsinagarerhar, député des Iroquois de la prairie de la Madeleine, et par les tesmoignages de Jacques Girard, de Louis Chappacoux et de Pyrcasyma Socoquis, rapporté par M. de Saurel. Leur dessein, comme il a paru dans la suite, estoit de m'en faire un piége, quelque parti que je prisse, ou de brouiller toutes choses, de mettre le pays dans un désordre duquel ils n'auroient pas manqué de profiter et de ruiner M de la Salle.

Ils l'ont autrefois traité de visionnaire, et maintenant que par des despenses, des soins et des peines extraordinaires il est venu à bout de son dessein, et a mesme fait plus que l'on n'o-

soit espérer et qu'il n'avoit promis, maintenant qu'il a obligé par son adresse les Iroquois à luy ayder à se fortifier à la culture de ses propres terres, ce que personne n'avoit jamais fait, le croyant impossible, il y est devenu l'objet de leur envie et de leur aversion, d'autant plus que son establissement incommode le commerce qu'ils font avec les Anglois et traverse la communication qu'ils voudroient pratiquer avec ceux des leurs qui sont chez les Outawas.

Et c'est pour cela, Monseigneur, qu'ils ont entrepris deux choses de concert avec M. du Chesneau et le sieur Bazire: la première, qu'ayant appris que M. de la Salle avoit dessein de demander la concession du lac Érié et de celuy des Illinois, dont le premier est une suite de sa concession du commerce du lac Frontenac qui vient la pluspart du lac Érié, à l'entrée duquel il a nécessairement besoin de faire un fort pour empescher les Anglois de s'en emparer, lesquels au rapport des Révérends Pères Jésuites mesmes ont nouvellement envoyé un deserteur nommé Turquet pour le reconnoistre, sur cet avis, dis-je, du dessein de M. de la Salle, ils ont résolu de faire demander eux-mesmes cette concession pour les sieurs Jolliet et Lebert, gens qui leur sont entièrement acquis et le premier desquels ils ont tant vanté par avance, *quoyqu'il n'ayt voyagé qu'après le sieur de la Salle, lequel mesme vous tesmoignera que la relation du sieur Jolliet est fausse en beaucoup de choses*. Leur seconde prétention est de restablir les congez après les avoir tant blasmez, pour les mettre en les mains du dit sieur Bazire ou de dix ou douze particuliers; mais s'ils l'obtiennent, il ne faut plus espérer d'empescher non-seulement leur commerce, mais mesme qu'ils ne fassent la plus grande partie de celuy du pays. J'ay sceu qu'ils ont aussy le dessein

de faire mettre le commerce de l'eau-de-vie en parti, après avoir tant crié pour le faire défendre; mais je suis en repos de ce costé là, parce que je sçay que vos lumières en descouvriront assez les inconvéniens et les conséquences.

Il me reste, Monseigneur, à vous supplier de remarquer le grand nombre de désordres que les Ecclésiastiques causent dans le pays, que je rapporte des preuves de tous les faits principaux, que je n'ay rien dit de ce qui me regarde, quoyque j'en aye plus souffert que personne, ce que j'ay évité afin que l'on ne me pust pas imputer de plaider ma propre cause, mais seulement celle de tout le pays, et que pour espargner leur réputation je n'en ay nommé pas un, excepté M. l'Évesque, quoyque je sache bien leurs noms que M. *de la Salle vous dira si vous le luy ordonnés* [1].

1. Malgré sa réserve, le comte de Frontenac dissimule médiocrement le souvenir qu'il conservait de sa querelle avec les Sulpiciens, à la suite de laquelle il avait renvoyé en France les abbés de Fénelon et d'Urfé, ainsi que le commandant de Montréal. — Le comte de Frontenac et Cavelier de La Salle semblent dès lors avoir uni leurs intérêts, le découvreur ayant pris parti pour le gouverneur dans cette affaire, dont le ressentiment dut s'accroître chez l'un et chez l'autre de ce qui se passait du côté du lac Ontario. Ainsi s'explique en partie le Mémoire que nous venons de donner, sans parler de la protection accordée par le comte de Frontenac aux Récollets, à l'exemple de son père qui les avait établis à Saint-Germain en Laye.

XV

REFUS FAIT A JOLLIET

DE S'ÉTABLIR AUX ILLINOIS.

SECOND VOYAGE DE CAVELIER DE LA SALLE EN FRANCE.

IL EST AUTORISÉ A FAIRE DE NOUVELLES DÉCOUVERTES.

CAVELIER DE LA SALLE

EN FRANCE

I

REFUS FAIT A JOLLIET

DE S'ÉTABLIR AUX ILLINOIS.

Extrait d'une lettre de Colbert à M. Du Chesneau.

28 avril 1677.

Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller establir avec vingt hommes dans le pays des Islinois. Il faut multiplier les habitans du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'esgard des nouvelles descouvertes qui sont faites.

II

DEMANDE DU PRIVILÉGE

DE DÉCOUVRIR LA PARTIE OCCIDENTALE DE L'AMÉRIQUE.

Mémoire sur le projet du sieur de la Salle pour la descouverte de la partie occidentale de l'Amérique septentrionale entre la Nouvelle-France, la Floride et le Mexique.

Le sieur de la Salle, ayant tousjours eu beaucoup d'inclina-

tion pour faire des descouvertes et establir des colonies qui pussent estre avantageuses à la religion et utiles à la France, passa en Canada en 1666, et commença la mesme année le village de la Chine, situé dans l'isle de Montréal, au delà de toutes les habitations Françoises. L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages avec beaucoup de despenses, dans lesquels il descouvrit le premier beaucoup de pays au sud des grands lacs, entr'autres la grande rivière d'Ohio. *Il la suivit jusques à un endroit où elle tombe de fort haut dans de vastes marais, à la hauteur de 37 degrés, après avoir esté grossie par une autre rivière fort large qui vient du nord;* et toutes ces eaux se deschargent selon toutes les apparences dans le golphe de Mexique, et luy fait-on espérer de trouver une nouvelle communication avec la mer, de quoy la Nouvelle-France pourroit quelque jour tirer de très-grands avantages, aussi bien que des grands lacs qui occupent une partie de l'Amérique septentrionale.

Ces grands lacs, dont le fleuve Saint-Laurent tire son origine, sont au nombre de cinq, dont le moindre est de près de quatre-vingts lieues de long et le plus grand de cent cinquante. Le premier en remontant la rivière Saint-Laurent est le lac Ontario, que l'on appelle à présent Frontenac; le second le lac Érié, qui, par une cascade de cent vingt toises, se précipite dans le lac Frontenac; le troisiesme est le lac des Hurons; le quatriesme celuy des Illinois, et le cinquiesme le lac Supérieur. Tous ces lacs sont fort poissonneux, leurs eaux fort claires et très-profondes, en sorte que la navigation y seroit facile aux plus grands vaisseaux; les terres qui les environnent sont fort tempérées et très-fertiles, à l'exception de celles qui sont au nord du lac Supérieur et de celuy des Hurons; mais celles qui sont à l'ouest et au sud du lac des Illinois les surpassent en-

core en toutes choses. Les autres sont presque toutes si belles et si fertiles, si peu couvertes de bois et si bien garnies de prairies, de ruisseaux, de rivières, de poissons, de gibier et de venaison, que l'on y peut trouver en abondance et avec peu de peine toutes les choses nécessaires pour y faire subsister de puissantes colonies. La terre y peut produire tout ce que l'on cultive en France et de la mesme manière. On y peut laisser tout l'hyver les bestiaux pasturer librement à la campagne; on y trouve mesme des bœufs sauvages qui, au lieu de poil, ont une laine très-fine qui peut servir à faire des estoffes et des chapeaux et dont les cuirs sont beaucoup meilleurs que ceux de France, ainsi qu'il a paru par l'eschantillon que le sieur de la Salle en a apporté cette année. Il y croist naturellement du chanvre et du coton dont on peut faire de fort bons ouvrages, tellement que l'on ne peut pas douter que les colonies que l'on y fera ne deviennent très-florissantes. Elles s'augmenteront par un grand nombre de Sauvages du Couchant, qui sont, pour la pluspart, d'une humeur douce et sociable et qui, n'ayant ny l'usage de nos armes, ny le secours de nos denrées, ny de commerce avec d'autres Européens, s'accommoderont aisément avec nous et se formeront sur nos manières quand ils auront gousté l'utilité qu'ils retireront de l'amitié des François et des choses qu'ils leur porteront, de manière que ces pays fort peuplez donneront infailliblement en peu d'années un grand nombre de nouveaux sujets à l'Église et au Roy.

La connoissance de ces choses et celle de la pauvreté du Canada causée par ses forests très-malaisées à défricher, par le peu de fertilité de son terroir et par la rigueur de son climat, où la terre est couverte de neige six mois durant, portèrent le sieur de la Salle à entreprendre de commencer des colonies

dans ces beaux pays et de les pousser, avec le temps, le plus loin qu'il luy seroit possible. Toutesfois plusieurs difficultez sembloient s'opposer à ce dessein.

La première estoit la difficulté de la navigation interrompue en cinq endroits. Le premier est le sault Saint-Louis, près de Montréal, à l'entrée du lac Saint-Louis; le second ce sont plusieurs saults et rapides, entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François, qui sont tous deux formez par la grande rivière Saint-Laurens; le troisiesme est une quantité de rapides et de saults entre le lac Saint-François et le lac Frontenac; le quatriesme est la cheute des eaux du lac Érié dans le lac Frontenac, et le cinquiesme l'espace qui est entre le lac des Illinois et la rivière Divine.

La deuxiesme difficulté estoit la peine qu'il y auroit à avoir des vivres et les autres choses nécessaires dans des lieux fort esloignez de toutes les habitations Françoises.

La troisiesme, la grande despense qu'il auroit fallu faire pour avoir le nombre d'hommes nécessaires pour se fortifier et se pouvoir défendre de tant de nations sauvages.

La quatriesme estoit la crainte que l'on pourroit avoir des Iroquois sauvages, hardis et belliqueux, que l'on croyoit sans foy et sans parole, et qui pouvoient ou destruire les premières habitations ou en empescher la communication avec les plus esloignées.

La cinquiesme estoit le voisinage des Anglois, qui pouvoient s'emparer de l'entrée du lac Frontenac ou de celle du lac Érié, qui sont des passages absolument nécessaires pour cette entreprise, par le moyen desquels ils auroient non-seulement rendu impossible le succès de ce dessein, mais se seroient rendus les maistres de presque tout le monde des pellete-

ries, qui seules font subsister tous les habitans du Canada.

Mais cette dernière raison ne servit qu'à animer davantage le sieur de la Salle et à l'obliger à se haster, afin de prévenir les Anglois par sa diligence.

A l'égard des autres difficultez, il jugea qu'elles ne seroient pas insurmontables si l'on travailloit à cet establissement de proche en proche, en commençant par l'entrée du lac Frontenac, où il falloit s'establir solidement en défrichant beaucoup de terres aux environs et en faisant la mesme chose dans les autres lieux à mesure que l'on avanceroit. Il sçavoit d'ailleurs que les Iroquois n'estoient pas aussi barbares qu'on les faisoit, et il espéroit que non-seulement il vivroit bien avec eux, mais mesme qu'il pourroit les attirer à luy par divers moyens qu'il a pratiquez depuis avec succès.

Le sieur de la Salle, ayant considéré toutes ces choses et ayant résolu de courir les risques de cette entreprise, vint en France pour demander au Roy la concession du lac Frontenac et des terres adjacentes. Il s'adressa pour cela à Monseigneur Colbert, lequel, ayant entendu ses raisons et considéré l'importance de son dessein, eut la bonté de luy faire expédier ce qu'il demandoit, quoyque plusieurs personnes luy eussent voulu faire passer cette entreprise pour impossible et mesme pour chimérique.

Ce fut l'an 1675 que sa concession luy fut accordée, et la mesme année il s'en retourna en Canada pour préparer toutes les choses nécessaires pour l'exécution de son entreprise. Il avoit résolu de commencer par la construction du fort Frontenac. Il en jeta les fondemens au mois d'aoust 1676, et en partit, pour revenir en France, au mois de novembre 1677. Voicy ce qu'il a fait en ce peu de temps :

Il a fait élever à l'entrée d'une petite presqu'isle entourée de trois costez par un beau port et par les eaux du lac, et dans une situation aussy agréable qu'avantageuse, un fort à quatre bastions de 360 toises de tour, revestu d'un rempart de 17 pieds d'espaisseur, soutenu par une forte muraille de 24 pieds de haut et fortifié du costé de la terre, qui est le seul accessible, d'un fossé de 12 pieds de profondeur taillé dans le roc. Il y a commencé et mesme fort avancé de grands logemens et de beaux magasins où il y a neuf petites pièces de canon, des grenades, des armes, des munitions, des vivres et des marchandises, et une garnison de quatre-vingts hommes, tant soldats que gens de travail.

Il a fait défricher 1,000 ou 1,200 arpens de bonne terre, qui seront cette année tous semez de froment, parce qu'il a connu par un essay de 80 arpens que l'on pouvoit le semer en automne de mesme qu'en France, ce que l'on ne peut pas faire en Canada à cause des neiges qui, comme il a esté dit cy-dessus, couvrent la terre six mois durant. Il a desjà plusieurs bestes à cornes, des cochons et des volailles, et il prétend, aussytost qu'il sera de retour, faire planter de la vigne, des fruits et des légumes de toutes sortes, et y establir plusieurs sortes de manufactures.

Il a fait bastir quatre barques pontées dont il y en a deux de vingt-cinq tonneaux, une de trente et une de quarante, ce qui est d'une très-grande importance non-seulement pour le commerce et pour la seureté de son habitation, mais aussy pour l'establissement d'une nouvelle colonie, parce que dans ces sortes de bastimens peu de gens peuvent voiturer beaucoup de choses, et en tout temps sont à couvert des insultes des Sauvages, n'estant point obligez de sortir la nuit, comme il le

faut faire quand on n'a que des canots qui exposent aux surprises ordinaires de ces barbares ceux qui sont obligez de coucher à terre.

Il a desjà fait deux villages : l'un de douze familles Françoises auxquelles il a fait bastir des maisons et donné des terres toutes défrichées; l'autre de cent familles de Sauvages qu'il a attirez par ses caresses, qui s'accoustument à la discipline et consentent avec plaisir que deux Pères Récollects, qui sont au fort et à qui il a fait bastir une maison et une église, élèvent leurs enfans à la Françoise, de sorte qu'il y a lieu d'espérer que ces deux villages différens ne composeront bien tost qu'une mesme bourgade de bons Chrestiens et de bons François.

Les prières se font en commun soir et matin. Tous les François y entendent la sainte messe tous les jours ouvriers et les Dimanches la grande messe, le catéchisme et les vespres. On n'y souffre ny ivrognerie ny désordre, tant parmi les François que parmi les Sauvages. Le R. P. Custode des Récollects, qui y a demeuré assez longtemps, pourra confirmer de bouche le tesmoignage que deux autres Pères Récollects ont rendu par écrit. Il a veu travailler les Sauvages à la journée et cultiver la terre à la manière des François, ce que l'on ne croyoit pas possible de leur persuader. Il les a veus aussy se bastir des maisons suivant les desseins du sieur de la Salle, et sous la conduite des ouvriers qu'il entretenoit à ses despens, tant pour construire les logis des Sauvages que ceux des François.

On peut voir par toutes ces choses que le sieur de la Salle a fait un establissement assez considérable, qu'il a surmonté les principales difficultez qui s'opposoient à ses desseins et

qu'il est en estat avec les hommes, qu'il prétend passer cette année, d'entreprendre une nouvelle colonie à l'entrée du lac Érié, dont les Anglois se pourroient facilement emparer et nous ruiner entièrement si l'on ne les prévient, comme il a fait à l'égard du lac Frontenac.

Pour cela, le sieur de la Salle ne demande au Roy aucuns secours ny aucuns avantages que la confirmation de ceux qu'il a plu à Sa Majesté de luy accorder pour le fort de Frontenac, la permission de faire à ses despens les deux establissemens qui restent à faire : l'un à l'entrée du lac Érié, l'autre à la sortie de celuy des Illinois ; la seigneurie des terres qu'il descouvrira et qu'il peuplera, à la charge que celles qu'il n'aura pas fait habiter dans vingt ans ne relèveront pas de luy ; la propriété de toutes les terres défrichées que les Sauvages abandonneront de leur bon gré, comme ils font quelquefois, et la qualité de gouverneur dans lesdits pays, le sieur de la Salle s'obligeant de son costé de ne faire aucun commerce aux Outaouacs ny dans le lac Nipissing, Huron, Supérieur et Baye des Puans, où demeurent les peuples qui font tout le commerce du Canada, pour ne pas préjudicier aux habitations Françoises, qui seroient ruinées, si on leur ostoit le trafic des pelleteries de ces quartiers là, qui seules les font subsister.

Et pour marquer davantage qu'il ne souhaite rien qui puisse préjudicier au Canada, il ne demande les expéditions nécessaires à cette entreprise que sous le bon plaisir de M. le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France.

III

PERMISSION

AU SIEUR DE LA SALLE DE DÉCOUVRIR LA PARTIE OCCIDENTALE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Lettres patentes données à Saint-Germain en Laye, le 12 *may* 1678.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nostre cher et bien amé Robert Cavelier, sieur de la Salle, Salut. — Nous avons receu agréablement la très-humble supplication qui nous a esté faite en vostre nom de vous permettre de travailler à descouvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France, et nous avons d'autant plus volontiers donné les mains à cette proposition, qu'il n'y a rien que nous ayons plus à cœur que la descouverte de ce pays, dans lequel il y a apparence que l'on pourra trouver un chemin pour pénétrer jusque au Mexique; à quoy l'application que vous avez donné à faire deffricher les terres que nous vous avons accordé par l'arrest de nostre conseil du 13 may 1675 et lettres patentes dudit jour, à former des habitations sur lesdites terres et à mettre en bon estat de deffense le fort Frontenac, dont nous vous avons accordé la seigneurie et le gouvernement, nous donne tout lieu d'espérer que vous réussirez à nostre satisfaction et à l'advantage de nos sujets dudit pays. A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons permis et permettons par ces présentes, signées de nostre main, de travailler à la descouverte de la partie occidentale de nostre dit pays de la Nouvelle-France, et pour l'exécution de cette entreprise, de

construire des forts aux lieux où vous estimerez nécessaire, desquels nous voulons que vous jouissiez aux mesmes clauses et conditions que du fort Frontenac, suivant et conformément à nos dites lettres patentes du 13 may 1675, que nous avons en tant que de besoin confirmé et confirmons par ces présentes, voulons qu'elles soient exécutées selon leur forme et teneur, à condition néantmoins que vous achèverez cette entreprise dans cinq années, — à faute de quoy les présentes seront nulles et de nul effet ; — que vous ne ferez aucun commerce avec les Sauvages appelez Outaouacs et autres qui apportent leurs castors et autres pelleteries à Montréal ; que vous ferez le tout à vos despens et à ceux de vostre compagnie, à laquelle nous avons accordé par privilége le commerce des peaux de Cebola[1]. Mandons au sieur comte de Frontenac, gouverneur et nostre lieutenant général, et aussi du Chesneau, intendant de justice, police et finances, et aux officiers tenant le Conseil souverain audit pays, de tenir la main à l'exécution des présentes, — car tel est nostre plaisir. — Donné à Saint-Germain en Laye le 12e de may 1678 et de nostre règne le 35e.

IV

EXTORSIONS

COMMISES PAR BELLINZANI SUR M. DE LA SALLE, POUR MAINTENIR CELUI-CI DANS SES DROITS ET LUI REMETTRE SA COMMISSION.

A Nos Seigneurs les commissaires députez par Sa Majesté pour l'instruction du procès du sieur Belizani.

Supplie très-humblement Robert Cavelier, escuyer, sieur de

1. Bison.

la Salle, et vous remontre qu'en l'année mil six cent soixante-quinze, Sa Majesté luy ayant accordé la propriété et le gouvernement du fort de Frontenac, en la Nouvelle-France, par ses lettres patentes, le sieur de Belizani[1] aurait extorqué de luy la somme de huit mille livres que le suppliant fut obligé de payer à diverses fois au dit sieur de Belizani, en l'année 1678, pour empescher les mauvais offices qu'on luy vouloit rendre, se conserver dans la juste possession où il estoit et ne pas perdre les grandes avances qui avoient esté nécessaires à l'establissement et fortification de ladite place, ainsy que le suppliant a déposé et soutenu dans sa confrontation au dit sieur Belizani. De plus, qu'en l'année 1678, Sa Majesté ayant donné commission au suppliant pour la descouverte qu'il a faite à ses despens dans l'Amérique septentrionale, ledit sieur Belizani, voyant que ledit suppliant estoit en de grandes avances et avoit fait la plus grande partie de ses préparatifs de son entreprise qu'il ne pouvoit plus abandonner sans une perte considérable, ne voulut jamais luy donner la commission qui avoit esté mise entre ses mains qu'à la charge de luy payer comptant la somme de 4,000 livres, comme il fit en effet pour retirer sa commission et prévenir les obstacles que ledit sieur Belizani auroit formés à son voyage. De plus, le voyant près de partir, il l'obligea de faire un contrat en sa faveur, par lequel le suppliant luy promettoit de grosses pensions de six mille livres d'un costé et autant de l'autre pendant six années, causées pour sa part d'une société imaginaire qui n'avoit jamais esté et dont la fausseté paroist clairement par une

1. François Bellinzani, ancien intendant du duc de Mazarin, était directeur du commerce sous Colbert. — Nous avons laissé ici le nom de *Belizani*, que nous avons trouvé dans le texte.

clause adjoustée en marge, que cette pension cesseroit si le suppliant ne jouissoit pas paisiblement, par où il paroist et par toute la conduite dudit sieur Belizani que ce n'estoit qu'un prétexte pour colorer la demande qu'il faisoit de ces sommes, en considération seulement de son crédit, n'ayant pu marquer à la confrontation au suppliant quand ny par qu il avoit fourny les fonds de cette prétendue société exprimée dans l'acte qui fut receu dans la chambre dudit sieur Belizani par un notaire attitré, sans que le suppliant pust obtenir de luy un jour de délay pour se déterminer. De plus, en l'année 1679, le suppliant estant occupé àl a descouverte dont il estoit chargé, le sieur Plet, marchand bourgeois de Paris, qui avoit le soin des interests du suppliant, fut obligé de donner au sieur Belizani la somme de 2,000 livres qu'il luy demanda avec menaces de desservir le suppliant en cas de refus, comme ledit sieur Plet a déclaré dans sa déposition et soutenu lorsqu'il a esté confronté audit sieur Belizani.

Ce considéré, Nos Seigneurs, et veu la violence et l'injustice avec laquelle toutes ces sommes, montant à celle de 14,000 livres, ont esté extorquées par ledit sieur Belizani, il vous plaise ordonner qu'elles seront restituées au suppliant, et à l'esgard de l'acte qu'il a esté forcé de signer, qu'il demeurera nul et de nul effect, sans que le suppliant en puisse estre recherché, et vous ferez justice.

Signé Cavelier de la Salle.

Collationné par les notaires à Paris soussignés, sur l'original en papier, ce faict et à l'instant rendu ce jourd'huy vingt avril 1720.

Bouron.

V

OPPOSITION

MISE SUR LES BIENS DE BELLINZANI, AU NOM DE M. DE LA SALLE.

Extrait des registres de la Cour des aydes.

Aujourd'huy est comparu au greffe de la Cour, M. François Chastillon, procureur en icelle, lequel, en vertu de pouvoir à luy donné par Robert Cavelier, sieur de la Salle, lieutenant général pour le Roy aux Islinois, a déclaré qu'il s'oppose, comme de fait s'est opposé et s'oppose, aux criées poursuivies en la Cour de deux maisons saisies au faubourg St-Germain, rue du Bac, une autre audit faubourg, rue des Boucheries, une autre rue des Mauvais-Garçons, une autre grande maison aboutissant sur les rues des Prescheurs et Chanvrerie, deux places à bastir audit faubourg St-Germain, avec deux rentes faisant douze livres sur la ville de Lyon, saisies à la requeste du procureur général en la Cour sur Louise Chauvreau, veuve de François Belizani, et François Belizani leur fils, pour estre payé et mis en ordre par privilége et préférence à tous autres créanciers des sommes de deniers à luy deues par ledit défunt Belizani, intérests, frais et despens et pour autres causes et raisons à déduire en temps et lieu, dont il a requis acte et eslu son domicile en la maison du dit Chastillon, 16, rue Quincampoix, paroisse St-Nicolas des Champs.

Fait à Paris en la Cour des aydes, le 8 may 1685.

(*Signature illisible.*)

VI

OPPOSITION

DE FRANÇOIS PLET SUR CETTE CRÉANCE DE M. DE LA SALLE.

Extrait des registres de la Cour des aydes.

Aujourd'huy est comparu au greffe de la Cour M. François Chastillon, procureur en icelle, lequel en vertu du pouvoir à luy donné par François Plet, bourgeois de Paris, a déclaré qu'il s'opposoit et s'oppose en son ordre et comme exerçant les droits de Robert Cavelier, sieur de la Salle, lieutenant pour le Roy aux Islinois, à ce qu'il soit payé des sommes de deniers à luy deues par ledit Cavelier et sur lesquelles iceluy Cavelier sera mis en ordre sur les maisons et héritages sis à St-Cloud, sur Louise Chauvreau, femme de François Belizani, et sur François Belizani son fils, et sur lesquels ledit Cavellier s'est opposé, poursuivis en la Cour à la requeste du procureur général, et pour autres causes et raisons à déduire en temps et lieu, dont il a requis acte et eslu domicile en sa maison, 16, rue Quincampoix, le 8 may 1685.

XVI

DE LA SALLE ENTRE EN RELATIONS

AVEC UN AMI DE L'ABBÉ DE GALLINÉE,
QUI NOTE CE QU'IL LUI RACONTE SUR LES MŒURS
DES IROQUOIS, SUR L'ÉTAT DU CANADA,
SUR SES DÉCOUVERTES, ENFIN SUR SON ÉTABLISSEMENT
PRÈS DU LAC ONTARIO.

RÉCIT

D'UN AMI DE L'ABBÉ DE GALLINÉE[1]

ENTRETIENS DE CAVELIER DE LA SALLE

SUR SES ONZE PREMIÈRES ANNÉES EN CANADA.

J'appris, au mois de juin 1678, qu'il estoit arrivé à Paris un gentilhomme nommé M. de la Salle, qui venoit du Canada après y avoir demeuré pendant plusieurs années, fort connu et fort estimé de feu M. Gallinée, qui estoit luy-mesme si estimable par son esprit, par ses mœurs, par sa piété, par la grande connoissance qu'il avoit des choses ecclésiastiques et par son adresse incroyable dans tous les arts mécaniques.

Je trouvay moyen de connoistre ce gentilhomme et d'avoir mesme avec luy dix ou douze conférences, la pluspart avec plusieurs de mes amis très-intelligents et dont la pluspart ont

1. Et de l'abbé Arnaud. — Le nom de l'illustre janséniste, que l'on rencontrera dans le texte, doit tenir naturellement en garde contre l'auteur de ce document, dont l'original se trouve dans un recueil de pièces toutes hostiles aux jésuites. — Divers passages de ce manuscrit portent à penser qu'il est du savant abbé Renaudot, à qui Boileau adressait son *Épître sur l'Amour de Dieu.*

beaucoup de mémoire. J'ay escrit sur-le-champ et en particulier les choses d'entre celles que je luy ay ouy dire que l'on est le plus sujet à oublier, comme les dates et les noms, et après avoir fait le mémoire qui suit, je l'ay conféré avec les personnes qui l'ont entendu avec moy et en qui j'ay le plus de confiance, et je n'y ay rien laissé dont je ne me souvienne très-distinctement ou dont plusieurs de ceux qui l'ont escouté ne m'ayent séparément assuré de se bien souvenir.

En recueillant les faits, j'ay examiné la personne. Je fais un grand fonds dans le jugement que j'en porte, sur le tesmoignage que feu[1] M. Gallinée en avoit rendu à un de mes amis, homme d'un mérite extraordinaire. Tous ceux de mes amis qui l'ont veu luy trouvent beaucoup d'esprit et un très-grand sens. Il ne parle guères que des choses sur lesquelles on l'interroge. Il les dit en très-peu de mots et très-bien circonstanciées. Il distingue parfaitement ce qu'il sçait avec certitude de ce qu'il sçait avec quelque meslange de doute. Il avoue sans aucune façon ne pas sçavoir ce qu'il ne sçait pas, et quoyque je lui aye ouy dire plus de cinq ou six fois les mesmes choses à l'occasion de quelques personnes qui ne les avoient point encore entendues, je les ay tousjours ouy dire de la mesme manière. En un mot, je n'ay jamais ouy parler personne dont les paroles portassent plus de marques de vérité.

Il a trente-trois ou trente-quatre ans[2]. Il y a douze ans qu'il voyage dans l'Amérique septentrionale, et les voyages

1. L'abbé de Gallinée venait de mourir à Livourne, en Italie.

2. « Le vingt deuxiesme jour de novembre (1643) a esté baptisé Robert Cavelier, fils d'honorable homme Jean Cavelier et de Catherine Geest; ses parrain et marraine honnestes personnes Nicolas Geest et Marguerite Morice. »

(Extrait du registre de ceux qui ont esté baptizés en la paroisse de Saint-Hebland de Rouen, commencé du 16 juin 1623.)

qu'il a faits s'estendent depuis le 330e degré de longitude jusqu'au 268e, et depuis le 55e degré de latitude jusqu'au 36e.

Voicy donc ce que j'ay appris de luy sur les différentes contrées dont il a le plus de connoissance, sur les mœurs des habitants, leur origine, leur histoire, leurs langues, leur gouvernement, sur l'histoire naturelle, sur l'estat de la religion chrestienne en ces pays et sur l'histoire de ce qui luy est arrivé.

Les mœurs de ces peuples sont les mesmes dans le continent de l'Amérique septentrionale que dans les isles chaudes de l'Amérique, quoyque ces peuples ayent des langues très-différentes.

Ils croyent tous les âmes immortelles, aussi bien celles des brutes que celles des hommes, en sorte qu'ils croyent que comme les hommes vivants vont à la chasse aux bestes, ils iront après leur mort à la chasse aux âmes des bestes.

Ils croyent qu'on sera heureux ou malheureux à cette chasse selon qu'on aura été vaillant ou poltron en cette vie, et constant ou foible dans les supplices.

Ils respectent tous le premier de tous les esprits, qu'ils appellent le maistre de la vie, mais ils ne luy rendent nul culte réglé, sinon qu'ils luy obéissent en tout ce qui leur est marqué par leurs songes, à moins que ce ne soit un crime, comme de tuer quelqu'un de ses parents ou de ses amis, ou de ses alliez, ou des nations avec qui ils sont en paix, ou quelque chose d'impossible; dans ces cas, ils se contentent d'apaiser le maistre de la vie en faisant festin à leurs amis, ce qu'ils appellent raccommoder l'esprit du maistre de la vie.

Ils croyent que cet esprit est la cause de tout ce qui leur arrive de bien et qu'il est incapable de faire mal à personne, parce, disent-ils, qu'il ne hait personne.

Ils sont fermes dans cette créance, mais ils ne trouvent nullement estrange que d'autres nations croyent autrement; mais comme ils observent inviolablement leurs coustumes et qu'ils font exactement ce qui s'en suit de leur croyance, ils trouvent mauvais que les autres ne vivent pas conformément à la leur, et croyent aussitost que ceux qui vivent ainsi ne croyent pas ce qu'ils disent; et ainsi ils sont persuadez que la chasteté et la charité ne sont pas des vertus parmi les François, parce qu'ils ont ouy dire à ceux des leurs qui sont venus en France, qu'il y a des lieux publics de desbauche, et qu'il y a dans Paris des gens qui ont tant de pain qu'ils sont contraints de le mettre dans la rue, leurs maisons n'estant pas assez grandes pour le contenir, et y ayant d'autres gens qui ont tant d'habits que leurs maisons en regorgent jusques à la porte; ils refusent les uns du pain à ceux qui meurent de faim, et les autres des habits à ceux qui sont tout nuds. Un sauvage ayant ouy un sermon sur la charité, dit au missionnaire : « Pourquoi me presches-tu qu'il faut estre charitable, puisque je le suis déjà, et que tu ne l'es pas? »

Toutes ces nations, quelque esloignées qu'elles soyent les unes des autres, quelque inconnues qu'elles soyent les unes aux autres, ont le mesme respect pour les morts, le mesme soin pour leurs funérailles, la mesme continence à l'esgard de leurs [femmes, le mesme amour de leurs enfants, de leurs amis et de ceux de leur nation, la mesme manière de s'assembler et de faire la guerre, la mesme modération et les mesmes esgards les uns envers les autres, la mesme haine contre leurs ennemis, la mesme cruauté quand ils les ont pris en guerre, et la mesme patience à souffrir les plus horribles supplices quand ils sont pris. En sorte qu'on peut entendre de tous les pays et

isles que j'ai désignez ce que je vais rapporter des Iroquois.

Ils ne s'impatientent jamais dans les plus longues et les plus rudes fatigues; ils ne se mettent jamais en colère, non pas mesme quand on les bat, car ils croyent qu'il est de leur honneur de souffrir comme s'ils ne souffroient pas, disant à ceux qui les battent : « Tu peux continuer, si tu veux; cela est bien, je te remercie; tu peux m'achever, si tu le veux, etc., » sans qu'ils se vengent jamais pour leur intérest particulier de ceux avec qui ils n'ont point de guerre, à moins qu'ils n'ayent perdu la raison par quelque songe dans lequel il leur soit ordonné de se venger, car alors ils se le croyent permis.

Si quelqu'un d'entre eux en tue un autre, ceux de la famille du meurtrier apaisent ceux de la famille du mort par des présents, et si le mort est d'un autre canton, ceux de la famille de ce canton dont la tribu porte le mesme nom que la tribu du meurtrier se joignent à cette famille pour apaiser la famille offensée, et leur querelle se termine ordinairement ainsi. Mais s'il arrive que ce meurtrier fasse un second crime de cette nature, les anciens s'assemblent, le condamnent à mort et députent un des guerriers présents pour l'aller tuer de telle ou telle manière. Le guerrier va trouver le criminel, et luy ayant dénoncé l'arrest de mort, le criminel y consent et l'autre fait l'exécution.

Ils sont grands joueurs et perdent quelquefois en peu de temps tout ce qu'ils ont, c'est-à-dire quelquefois pour mille livres de castors, mais jamais ils ne disputent. Leur jeu est une espèce de rafle avec six boules mi-partie de deux couleurs.

Les femmes ne disputent pas plus entre elles que les hommes. Ce sont elles qui font le labourage; jamais on ne les

entend contester sur les limites des terres de leur partage.

Les hommes ny les femmes ne parlent jamais deux ensemble ; tous escoutent celuy qui parle, quand il parleroit durant une heure, et ils se contentent de dire de temps en temps : Tu dis bien, tu as raison, cela est vray, et telles autres choses, et ils prennent pour cela le temps qu'il reprend haleine, et ils donnent ces marques de consentement à tous les discours qu'ils estiment indifférents, soit qu'ils les croyent, soit qu'ils ne les croyent pas.

Mais dans les rencontres importantes, ils contestent sans élever leurs voix et sans se fascher, et ils interrompent mesme dans ces occasions non par aucun empressement, mais pour voir ce qu'ils ont à respondre.

Ainsi M. de Frontenac parlant un jour trop longtemps à quelques députez sur plusieurs matières sur lesquelles ils avoient à répondre, comme ils sentoient leur mémoire assez chargée, ils luy dirent : « Si tu continues à parler nous oublierons tout ce que tu nous as dit jusqu'à présent. »

Ils se visitent fort les uns les autres, et celuy qui rend visite est receu avec toutes sortes de complaisances et de civilitez. On luy présente à manger ce qu'il y a de meilleur, et il est obligé d'y gouster. Après quoy il parle, s'il veut parler ; s'il veut dormir, il dort ; s'il veut fumer, il fume, et quand la fumée du tabac incommoderoit le maistre de la maison, il n'en donne aucun signe.

Ils remarquent fort bien les défauts les uns des autres : par exemple, qu'un tel est avare ou qu'il est fanfaron, c'est-à-dire qu'il fait semblant d'estre plus brave qu'il ne l'est. Ils trouvent cela fort mesprisable, mais ils ne luy en font jamais raillerie ny reproche.

Ils n'ont jamais leur porte fermée de manière qui empesche d'entrer chez eux tous ceux qui les veulent voir.

Les plus considérez d'entre eux sont les plus pauvres. Plus un homme est honoré, plus il se pique de donner tout ce qu'il a. Il assemble ses voisins lorsqu'il revient de la chasse et leur distribue ce qu'il a pris. Cependant ils ne manquent jamais de rien, parce qu'ils se donnent continuellement les uns aux autres et qu'ils se piquent de donner plus qu'ils n'ont receu, mesme à ceux qu'ils sçavent leur donner par intérest. Ainsy... ayant veu un Sauvage couvert d'une très-belle veste de castor qu'il auroit bien voulu avoir, l'aborda et luy fit un présent. Ce Sauvage, qui n'avoit jamais veu ce Religieux, fut surpris et lui demanda pourquoy il luy faisoit ce présent; l'autre lui respondit que c'estoit par amitié. Je te remercie, luy dit le Sauvage, puis cherchant en luy mesme ce qu'il pourroit luy donner, il demanda au premier qu'il rencontra si sa veste seroit un présent honneste pour reconnoistre celuy qu'il venoit de recevoir, et il alla porter cette veste à ce Religieux.

Les hommes n'ont point d'autre occupation que la chasse et la guerre; les femmes labourent, sèment, font la cuisine, vont quérir du bois à la forest et portent les fardeaux quand elles accompagnent leurs marys à la guerre.

Dès qu'une femme se sent grosse, elle se sépare de son mary, sans se séparer d'habitation, et de mesme durant tout le temps qu'elle allaite son enfant, c'est-à-dire durant deux ans. Pendant tout ce temps elle ne laisse pas de faire tout ce qu'il y a de laborieux, c'est-à-dire de labourer, d'aller au bois, etc.

Les maris répudient leurs femmes quand ils veulent en changer, et les femmes répudient leurs maris, tout cela sans

dispute et souvent lorsque les femmes ne trouvent pas leurs maris assez chastes. Cette continence est observée dans les isles chaudes comme dans l'Amérique septentrionale.

Ils aiment fort leurs enfants. M. de Frontenac leur en demandant quelques-uns, ils lui dirent : Tu t'imagines que nos femmes sont comme les Françoises, qui font comme le hérisson, qui se descharge de ses enfants en les appliquant à la séve d'un arbre aussitost qu'il les a mis au monde.

Ils aiment à proportion ceux de leur nation, de leurs alliez, de leurs amis, et quand deux Sauvages ont fait profession d'amitié et que l'un d'eux est tué en guerre, le survivant n'a point de repos qu'il ne se soit fait tuer ou qu'il n'ait tué quelqu'un des ennemis.

Quand on leur reproche la cruauté avec laquelle ils les traitent quand ils en sont absolument les maistres, ils disent que nous traiterions aussi cruellement nos ennemis si nous aimions autant nos parents.

Ils n'entreprennent la guerre ny pour estendre leur domination, ny pour s'enrichir des dépouilles de leurs ennemis, ny pour faire des esclaves, ny pour manger de la chair humaine, mais par la seule passion de venger la mort ou les supplices que leurs parents ont soufferts, ou par la passion de faire valoir leur valeur en allant attaquer des nations inconnues.

La guerre ne finit ordinairement que par l'entière destruction de l'un des deux partis. Ils ne combattent point rangez en bataille, mais sans aucun ordre, chacun s'attachant à son homme, si ce n'est lorsqu'ils veulent emporter une place de force : car on les a veus dans une de ces occasions, après avoir esté repoussez à coups de mousquet, revenir à la charge, pressez et en rang, couverts de madriers. Quelquefois ils

partent quatre ou cinq cents ensemble lorsqu'ils veulent emporter quelque village ou quelque fort, mais souvent ils vont en party vingt-cinq ou trente seulement, et quelque fois mesme un tout seul. On en a veu partir ainsi de chez eux pour aller couper la teste au premier venu d'une nation ennemie ou inconnue à 150 lieues du lieu de leur habitation, soit pour estre réputez braves, soit par despit contre quelqu'un de leur natioñ qui les aura soupçonnez d'être poltrons. Par exemple, un Iroquois alla tuer un homme et emmena une femme et un petit garçon prisonniers, laissant sa hache dans un endroit qu'il remarqua bien, et ce voyage servit de défi à celuy qui l'avoit soupçonné d'être poltron : car, quand il fut revenu, il dit à celuy qui l'avoit offensé par ce soupçon : « Je t'avois dit que je porterois une hache en lieu si dangereux que tu n'oserois l'aller requérir. Elle est à 150 lieues d'icy. Voilà deux prisonniers qui m'en sont tesmoins, va-t-en la requérir si tu l'oses. »

Quelquefois les partis vont jusqu'à 50 journées de chez eux, c'est-à-dire plus de 500 lieues.

On ne porte point d'espées en ce pays-là, tant parcequ'elles embarrassent à marcher dans les bois, que parcequ'elles sont inutiles contre les haches que l'on y porte, les Sauvages ayant la force de lancer ces haches à 30 pas, et tant d'adresse qu'ordinairement le fer de la hache se va planter dans la teste de celuy à qui ils ont à faire: Ils portent, outre cela, un arc et des flesches et un fusil. Avec ces armes, ils se nourrissent de chasse durant toute leur marche, excepté lorsqu'ils approchent des ennemis; car alors ils marchent avec beaucoup de précaution, faisant le moins de bruit qu'ils peuvent et se contentant de vivre d'eau et d'une petite ration de

la farine qu'ils ont apportée de chez eux dans un petit sachet long et estroit qu'ils portent sur leurs espaules.

Quand ils ont fait quelques prisonniers, ils les emmènent en toute diligence sans s'arrester presque ny jour ny nuit, et sans chercher de gibier, en telle sorte qu'ils sont quelque fois sept, huit et dix jours sans manger, faisant par jour 15 et 20 lieues. — Les prisonniers se laissent mener tant parce qu'il peut arriver qu'ils leur donnent la vie que parce qu'ils croient qu'un homme qui se feroit tuer de peur des supplices passeroit pour un poltron dans le pays des âmes.

Quand ils s'arrestent en quelque endroit, ils lient le prisonnier estendu sur le dos à quatre arbres; l'un d'eux se couche sur le ventre du prisonnier, et quatre autres sur ses membres.

Quand la nation des Hurons subsistoit et qu'ils faisoient des prisonniers, ils leur mettoient les jambes entre deux esclats d'un jeune arbre fendu par la moitié selon sa longueur.

Les prisonniers dépendent absolument du chef de l'entreprise. Celuy qui a esté condamné à mort est mené au travers du peuple rangé en haye de la longueur d'un quart de lieue ou d'une demi-lieue, et à mesure qu'il passe, ceux qui se trouvent vis à vis de luy luy donnent quelques coups, soit en luy faisant des coustillades, ou en luy coupant quelque morceau de chair, ou en luy enfonçant des pointes. C'est mesme une chose fort ordinaire de faire deux coustillades aux deux costez d'un des tendons du poignet et ayant passé un bastonnet au-dessous du tendon, de faire plusieurs tours de ce bastonnet comme pour luy arracher le tendon. — Quand il a souffert tous ces maux on le ramène dans la case de son maistre, où il est mis sur un lieu élevé exposé en spectacle à tous ceux qui luy veulent dire des injures. Quelque fois le

maistre luy fait grâce, mais ordinairement on le mène, le lendemain, au milieu du village, dans une place où il y a un eschafaut tousjours dressé pour ces exécutions, et là on le brusle avec toutes sortes d'instruments ardents, ce qu'il souffre sans pleurer et sans crier, donnant mesme des expédients pour luy faire plus de douleur, afin de mieux marquer le mespris qu'il en fait.

Toute cette exécution se fait sans bruit et sans aucune marque de fureur. Les spectateurs du supplice s'approchent, quand il leur plaist, pour brusler le patient, mais avec ordre et gravité, et sans cesser de fumer, luy appliquent des brandons de feu ou des fers de haches rouges. J'ai ouy dire à M. l'abbé de la Vergne qu'il avoit appris d'un missionnaire qu'un Sauvage ayant cerné la peau de la teste d'un de ces patients, depuis le front jusque par derrière, en suivant la racine des cheveux, et luy ayant arraché toute cette peau, la laissa aux pieds du patient. Un autre Sauvage s'estant approché à son tour et luy tenant un brandon de feu appliqué à une partie du corps, ce patient se baissa, ramassa la peau qu'on luy avoit arrachée de dessus la teste, et voyant le Sauvage qui le brusloit, attentif à ce qu'il faisoit, le coiffa de cette peau et se moqua de luy.

Ils bruslent les femmes et les petits enfants comme les hommes. M. de la Salle a veu brusler une femme avec l'enfant qu'elle allaitoit. Elles crient quelque fois, mais elles ne pleurent point.

Un prisonnier ne souffrant pas ses douleurs avec assez de constance au gré des Sauvages qui le faisoient souffrir, un Sauvage lui dit : « Je m'en vas te montrer comme il faut souffrir, » et s'estant fait lier la jambe avec celle du patient, se

fit donner un gros tison bien embrasé, et l'ayant mis comme un coin entre sa jambe et celle du patient, l'y souffrit sans donner le moindre signe de douleur jusques à ce que ce tison fust esteint par la graisse qui sortit de sa jambe ou de celle du prisonnier.

Les patients affectent de ne donner aucun advis pour augmenter leurs douleurs, qui soit capable de haster leur mort. Un de ces prisonniers ayant dit à ceux qui le brusloient qu'ils n'y entendoient rien et qu'il falloit, pour le bien faire souffrir de la douleur comme il en avoit fait souffrir à tant d'autres de leurs parents, appliquer le fer d'une hache rouge sur le creux de l'estomac, mourut sur le champ au moment de cette application. Il passa pour poltron.

Ils ne changent point de couleur quand ils entrent dans le combat, et tant que le combat dure ils sont à peu près autant de sangfroid que dans d'autres temps.

Ils n'estiment point du tout la valeur des nations de l'Europe qu'ils connoissent, mais ils mesprisent beaucoup moins les François que les autres nations. Un Hollandois disoit à un Sauvage que les François estoient esclaves de leur Roy, mais que chacun des Hollandois estoit maistre dans la Hollande. « Si cela est, respondit le Sauvage, les esclaves valent mieux que les maistres. »

Ceux qui sont venus en France et qui ont veu la maison du Roy en bataille, n'en ont pas fait grand cas. « C'est, disent-ils, comme des tourbillons de maringoins et de moustiques : quand je vais par les bois, une de ces mouches me pique au visage, j'y porte la main, une autre me pique à l'estomac, j'y porte l'autre main, mais il en vient une troisiesme dans le mesme temps qui me pique sur l'espaule, je n'ay que deux mains, je n'ay

qu'à souffrir. Je les écraserois toutes séparément, mais la multitude m'accable. Il en est de mesme de vos descharges, vous estes dix contre un, je ne m'estonne pas que vous le perciez de coups; vous combattez en foule, et le pis qui vous puisse arriver, c'est d'estre tuez d'un coup de mousquet; mais moy je vas à la guerre tout seul et bien loin de mon pays, et quand je rencontre mon ennemy, il faut que je le tue ou que je meure, et si je suis pris on me brusle à petit feu. » Ils disent encore : « Quand vous autres François entrez au combat, vous changez de couleur, et tant que le combat dure vous faites comme si vous estiez ivres, et quand on vous brusle vous pleurez et criez. »

Quand ils sentent qu'ils vont mourir, ils commencent à chanter leur chanson de mort et ne cessent point qu'ils ayent perdu connoissance.

Quelque cruels que soient les supplices qu'ils se font souffrir entre eux, ils aiment encore mieux estre prisonniers les uns des autres que des François. « Il n'y a point de plaisir, disent-ils, à vous faire la guerre, car quand on est pris on est pendu, et alors il n'y a pas moyen de chanter sa chanson de mort. »

Il y a quelques années que 400 Iroquois partirent pour aller destruire le village de Gandastogué. Deux Sauvages de ce village chassant dans la forest, sur la route des Iroquois, aperceurent de loin ce party, et l'un des deux dit à l'autre : « Va viste avertir nos frères que les ennemis arrivent icy pour y camper cette nuit et les surprendre, et que je demeure icy pour tascher de les arrester. » Après quoy, observant ce que les ennemis faisoient pour sçavoir ce qu'il avoit à faire, il aperceut le commandant qui s'avança assez loin devant les autres et qui monta sur un arbre pour l'esbranler, après avoir laissé son fusil au pied de

cet arbre. Ce Sauvage avoit un fusil, un arc, des flesches, un couteau, etc. Il couche en joue ce commandant et l'abat; il court à luy et ayant cerné la chevelure, il l'arrache et la met à sa ceinture; les ennemis croyent que leur commandant avoit tiré sur quelques bestes fauves, ils accourent, le trouvent mort, sans chevelure, et descouvrent ce Sauvage qui les attendoit. Ils luy crient de se rendre et de leur dire des nouvelles. Il refuse l'un et l'autre. Toute la troupe s'estend pour l'enfermer et un Iroquois ayant gagné le derrière, ce Sauvage, qui ne faisoit pas semblant de s'en apercevoir, se tourne tout-à-coup vers luy et le tue du fusil qu'il avoit pris au premier; il court sur celuy qu'il venoit de tuer et n'ayant pas le temps de lui couper la teste, il prend son fusil qui estoit chargé, le descharge sur un Iroquois qui le vouloit prendre en flanc et le blesse, après quoy il s'enfuit d'une grande vistesse, jetant en courant tout ce qui le pouvoit embarrasser et ne se réserve que son arc et une flesche. Le plus viste de la troupe des Iroquois se destache, et comme ce Sauvage s'aperçoit que l'Iroquois le pourroit joindre et qu'il estoit desjà près, il s'arreste tout court et lui perce la poitrine de la flesche qu'il avoit réservée, après quoy, jetant son arc, il s'enfonce dans le bois; la nuit survient et il s'eschappe. L'entreprise des Iroquois fut rompue par la valeur de ce Sauvage, car ils ne laissent pas leurs morts en terre estrangère. Ils les remportèrent donc chez eux, où ils arrivèrent criant qu'ils avoient rencontré un esprit ou quelque chose de plus qu'homme qui les avoit arrestez. Quand ils voyent quelqu'un malade parmy eux réduit à l'agonie, ils font un grand bruit pour chasser, disent-ils, les esprits capables de luy nuire, et luy font continuellement avaler quelque chose, en sorte qu'ils l'estouffent à force de le vouloir secourir. Quand le malade est mort,

ils pleurent et font de grands cris, et après l'avoir paré de ce qu'il a de plus beau, ils le portent le long d'une allée de feuillage qu'ils font depuis sa maison jusque au lieu destiné pour enterrer tous les morts, et le mettent en terre assis sur des madriers disposez sur des tréteaux, ses armes rangées auprès de luy avec tout ce qui est nécessaire à la vie. La fosse est revestue aussi de madriers peints fort grossièrement de ses plus belles actions. Ils font sur cette fosse une espèce de voûte qu'ils couvrent de terre et ils couvrent cette terre de feuillages. Les parents et les amis du mort viennent là tous les jours se lamenter durant un an au bout duquel ils descouvrent le mort, essuyent la chancissure[1] qui est sur son corps, renouvellent ses provisions, le recouvrent et font à peu près comme auparavant tant que le corps subsiste.

Telles sont à peu près les mœurs de ces nations. Touchant leur origine, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont venues du nord par l'occident, car les parties occidentales de l'Amérique ont esté trouvées très-peuplées par les Espagnols, avec des villes et un gouvernement réglé. Tout ce continent d'ailleurs ne confine avec le nostre que par le nord. Thomas Gages dit que les Mexicains ont beaucoup des mœurs des Tartares, et les Iroquois racontent que dans leurs expéditions les plus esloignées vers le nord, ils ont fait des prisonniers qui, après avoir appris la langue Iroquoise, leur ont dit qu'il y avoit de ce costé-là une nation qui combattoit à cheval. La ressemblance de leurs mœurs et de leur extérieur, dans tout ce grand continent, donne lieu de croire qu'ils viennent d'un mesme endroit, et leur ressemblance avec les Chinois pourroit faire

1. « Corruption qui vient sur la surface des choses humides, laquelle paroist en açon de barbe. » *Dictionnaire* d'Antoine Furetière, 1691.

croire qu'ils viennent de ce costé-là ; mais la diversité des langues fait soupçonner qu'ils viennent de diverses contrées, tant de la Chine que de cette grande estendue de terres qui est comprise sous le nom de Grande Tartarie. La langue des Algonquins a beaucoup de ressemblance avec celle des Chinois, par les terminaisons fréquentes en *ing* et en *ang*, et leur manière de vivre sans habitation fixe a beaucoup de rapport à celle des Tartares.

Ces nations, au moins celles de l'Amérique septentrionale, content toutes leur histoire d'une mesme manière. Elle est distinguée en temps héroïques, c'est-à-dire fabuleux, et en histoire que l'on peut croire véritable. Voicy en gros ce qu'ils disent de leurs temps héroïques : Il n'y avoit au commencement que le ciel qui fust peuplé d'hommes, et sous le ciel il n'y avoit qu'une grande estendue d'eau habitée de plusieurs poissons. — Le maistre de la vie, nommé Tarum-ia-Ouagon, mescontent de sa femme, résolut de la punir, et s'estant couché près de la porte du ciel, qui estoit à l'endroit qui est présentement remply par le globe du soleil, ordonna à sa femme de luy apporter à manger. Il la fit mettre entre luy et cette porte, et comme elle estoit là, il allongea son pied et la poussa de manière qu'elle tomba et fut précipitée par ce trou. — Les poissons, qui la virent tomber, s'assemblèrent pour délibérer s'ils la brusleroient ou s'ils luy donneroient la vie, et ayant résolu de luy faire grâce, ils donnèrent à la tortue la commission de la recevoir. Durant ces délibérations la femme acheva de tomber, fut receue sur cette tortue, à laquelle plusieurs autres se joignirent, et, se lassant de n'avoir point d'autre appuy que ce plancher flottant, souhaita que la Terre se fist, et elle fut faite. Après quoy un Esprit estant descendu

du ciel avec trois flesches, luy en passa deux sur le corps. — Elle conceut deux enfants masles, dont l'un devint grand chasseur et fort aimé de la mère, et l'autre estant malheureux à la chasse et ne tuant que des bestes maigres, sa mère le mesprisa. Celuy-cy, s'affligeant de son malheur et perdant courage, l'Esprit, son père, le vint trouver et le consola en lui promettant de le rendre heureux à la chasse et de luy montrer de plus l'art de bastir et l'agriculture. En effet, il luy montra le parc où estoient renfermées les bestes grasses que son frère tuoit à la chasse et le conduisit sous les eaux, où il lui fit voir une maison bastie proprement et commodément. — Il lui donna de la graine de melons, du maïs, etc. — Il bastit donc à sa mère une maison sur ce modèle, luy fit manger des fruits et de fort bonne venaison, et commença à estre fort bien avec elle et à donner à son tour de la jalousie à son frère. — Je ne sçais comment ces frères peuplèrent le monde. M. de la Salle fut interrompu comme il me faisoit ce récit. Il me fit seulement comprendre que ce fut d'une manière qu'il est difficile d'exprimer honnestement. Un serpent d'une grosseur énorme ayant destruit tous les hommes qui estoient venus de ces premiers, l'un des deux, c'est-à-dire le favori de l'Esprit, ayant invoqué son père, cet Esprit luy donna la troisiesme des flesches qu'il avoit apportées à sa mère et luy montra comme il falloit s'en servir pour tuer ce serpent et ce qu'il devoit faire de ce serpent. Pour restablir le genre humain, il fit l'un et l'autre, et après diverses aventures, son frère, qui estoit devenu errant parmi les bois, ayant esté changé en ......, celuy cy fut changé en castor. — C'est de luy qu'est venue la nation des Iroquois, et c'est à cause de cela que les castors sçavent si bien bastir. C'est à peu près ce que j'ay ouy dire

de leur histoire fabuleuse, qu'ils content tous de la mesme manière, excepté quelques circonstances peu importantes. Par exemple, il y a des nations qui croyent que cette femme tombée fut receue par les castors et non par les tortues, mais le fond de la fable est le mesme partout.

Ils comptent le temps de leur histoire véritable par transmigrations, c'est-à-dire par sept ans, car ils ne demeurent pas davantage en un mesme endroit. Ils comptent environ quatre-vingts transmigrations, c'est-à-dire de cinq à six cents ans. Ils se piquent de sçavoir ce qui leur est arrivé durant ce temps. Chaque nation sçait donc ses guerres, ses pertes, ses avantages, et ils en conservent la mémoire sans escriture, par deux moyens : l'un est de faire de certains colliers avec quelques marques pour désigner ce qui est arrivé de plus considérable durant un certain temps. Ils enferment ces colliers, qui leur servent de registres, dans un coffre. L'autre est de députer tous les ans les uns vers les autres les plus anciens de chaque canton pour réciter cette histoire en présence du canton assemblé et de la vérifier par les colliers, dont la jeunesse apprend la signification pour l'enseigner à ceux qui les doivent suivre et conserver ainsi de génération en génération la mémoire des événements les plus considérables. Je n'ay rien ouy dire en particulier de cette histoire, sinon que les Iroquois ont destruit depuis   ans plus de cent mille hommes, composant plus de cinquante nations, et que la dernière qu'ils ont destruite entièrement est celle des Gandastogués, de laquelle estoit ce brave Sauvage dont j'ay dit l'aventure. On ne sçait ce que ce Sauvage devint. Toute sa nation fut entièrement destruite et ce qui eschappa à la mort emmené prisonnier chez les Iroquois, en 1677.

Les premiers Missionnaires qui ont esté en ce pays-là sont des Récollects. Les Jésuites y furent ensuite et les Récollects leur présentèrent la moitié de leur maison. Les Jésuites les chassèrent ensuite de l'autre moitié, et ces pauvres Religieux ont eu assez de peine à se restablir, les Jésuites alléguant que les Récollects estoient trop pauvres pour faire quelques progrès parmi ces nations dans la prédication de l'Évangile. — Pour eux, ils ont donné à leurs affaires l'ordre nécessaire pour empescher qu'on ne leur pust jamais faire une pareille objection. Les Missionnaires de Saint-Sulpice y sont venus les derniers.

Les Jésuites sont establis à Québec, où ils sont maistres absolus, l'Évesque estant leur créature et ne faisant rien que de concert avec eux. Les Récollects y sont aussi, mais avec peu de crédit. Les Missionnaires de Saint-Sulpice sont à Montréal, où ils font le mieux qu'ils peuvent. Il n'y a que des Récollects dans le fort de Frontenac. — Ces Religieux sont fort protégez partout par le Comte de Frontenac, Gouverneur du pays, et à cause de cela assez maltraitez par l'Évesque, parce que la doctrine de l'Évesque et des Jésuites est que les affaires de la Religion chrestienne n'iront pas bien dans ce pays-là tant que le Gouverneur ne sera pas la créature des Jésuites ou que l'Évesque ne sera pas Gouverneur.

Les Jésuites regardent en ce pays-là encore plus qu'en France comme un ennemy de la Religion celuy qu'ils pensent ennemy de leur société, celuy qui ne tient pas d'eux tout ce qu'il est en ce pays-là.

Quelque profession qu'ils y fassent d'ètre sujets du Roy et serviteurs du Pape, ils y font passer pour des crimes réservez à l'Évesque de certaines choses qui ne sont deffendues ny par

aucune loy ecclésiastique ny par aucune ordonnance du Roy, comme de vendre de l'eau de vie aux Sauvages; ils refusent l'absolution à ceux qui ne veulent pas promettre de n'en plus vendre, et s'ils meurent en cet estat ils les privent de la sépulture ecclésiastique. — Au contraire, ils se permettent à eux mesmes, sans difficulté aucune, ce mesme trafic, quoyque toute sorte de trafic soit interdite à tous les Ecclésiastiques par les ordonnances du Roy et par une bulle expresse du Pape. — La bulle et les ordonnances sont notoires, et quoyqu'ils cachent le trafic qu'ils font d'eau de vie, M. de la Salle prétend qu'il ne l'est pas moins, qu'outre la notoriété il en a des preuves certaines, et qu'il les a surpris dans le trafic, et qu'ils luy ont tendu des piéges pour l'y surprendre. Voicy ce que je trouve, sur ce commerce, dans un mémoire qui m'a esté communiqué et qui fut fait lorsque M. Talon, intendant de Canada, revint en France : « Quoyque Sa Majesté ait permis cette année à toutes sortes de personnes le trafic d'eau de vie, néantmoins l'Évesque, qui est tout Jésuite, a dit hautement que le Roy ne pouvoit ni ne devoit donner cette permission, ce que M. Talon a ouy aussi bien que moy. Cet evesque se moque des ordres du Roy quand il n'ordonne pas ce que les Jésuites désirent.

« Toutes les créatures des Jésuites ont de tout temps traité sous main l'eau de vie avec les Sauvages, quoyque le Roy ait fait défense d'en traiter, et eux mesmes en traitoient jour et nuit pour des pelleteries. D'où vient qu'ils ont chassé leur valet nommé Robert à cause qu'il révéla qu'ils en traitoient jour et nuit. Le Père Albanel, Jésuite, a traité au Cap pour 700 pistoles de peaux d'orignal et de castors; luy mesme me l'a dit en 1667. — Il vend le pain, le vin, le bled, le lard, et

il tient magasin au Cap aussi bien que le frère Joseph à Québec. — Ce frère gagne 500 pour 100 sur tous les peuples. Ils ont basti leur collége en partie de leur traite et en partie d'emprunts. Ce collège couste 400,000 liv. — Ils ont un jardin de terre portée de 800 pas, et ce bastiment, qu'ils disoient estre pour l'Évesque, leur couste 400,000 liv. — A présent, on paye le 10 pour 100 pour dégager leur communauté des emprunts qu'elle a faits. »

Pour tout autre trafic, ils s'en cachent si peu que M. le comte de Frontenac, gouverneur du pays, ayant fait des plaintes au Père Fremin, jésuite, sur le bruit qui couroit qu'ils faisoient des gains énormes dans le trafic, ce Père lui respondit par un billet que l'on a conservé, et dont j'aurois eu copie si je l'avois demandé : que c'estoit une calomnie que ce grand gain prétendu, puisque tout ce qui se passoit par ses mains ne pouvoit produire par an que 4,000 liv. de revenant bon, tous frais faits, sans comprendre les gages des domestiques, *le tout, disant sans équivoque.* D'autres n'ont pas été si ingénus, mais ils n'ont pas moins descouvert ce commerce.

Le colonel Andros, Anglois, voulant avoir de quoy les en convaincre, escrivit au Père Brias, jésuite, qu'un vaisseau nommé ***, que tout le monde sçavoit estre party de France pour Canada, avoit esté pris par les Hollandois, et que luy, colonel Andros, offroit à la Société de la servir en cette rencontre, en faisant rendre par les Hollandois tout ce que les Jésuites auroient pu perdre dans cette prise ; que c'estoit donc à eux à voir s'ils y avoient quelque intérest et à luy donner une liste de tout ce qui leur appartenoit, afin qu'il leur pust rendre l'office qu'il leur offroit de bon cœur. Comme les Jésuites ont beaucoup d'habitudes parmi les Anglois de la Nou-

velle-Angleterre, le Père Brias prit confiance à ce que luy mandoit le colonel, l'alla trouver et luy donna le mémoire qu'il demandoit ; mais quand le colonel eut ce mémoire, il dit au Père Brias : « Cela suffit, vous n'avez rien perdu, le vaisseau n'est point pris et vostre écrit me sert de preuve que vous faites le commerce que vous avez nié tant de fois. » On a cette facture des Jésuites du colonel Andros.

Ils ont deux forts bastis sur les deux pointes de terre qui divisent la mer Douce ; l'un des deux s'appelle le fort de Sainte-Marie, et ce fort est la factorerie de tout ce qui vient du Nord, c'est à dire des Outaouas, des Nadouessioux, etc. L'autre s'appelle le fort de Missilimakinak, et ce fort est la factorerie de tout ce qui vient du Midi. Par ces deux forts, qui sont bien loin au delà de toutes les habitations, ils sont maistres absolus de tout le trafic des terres inconnues jusques à présent, dont le plus riche est celuy des Outaouas, où il y a beaucoup de castors. Ces forts sont commandez par des Jésuites qui font faire l'exercice aux soldats, qui pointent les canons et tirent fort bien un coup de fusil. On peut voir par leurs relations l'histoire de la mort des Pères Brébeuf, Garnier, etc., qu'ils traitent de martyrs. Ces Pères commandoient dans un fort dont on peut voir le nom dans leurs relations. — Les Iroquois emportèrent ce fort et tuèrent, selon leur coustume, tout ce qu'ils trouvèrent dedans, et les Jésuites comme les autres ; mais le Père Garnier tua trois Iroquois à coups de fusil avant que d'estre tué. Les Nadouessioux, ayant guerre contre d'autres Sauvages, dont le nom m'est eschappé, les Jésuites s'entremirent de faire la paix, et le lieu de la conférence ayant esté pris au fort Sainte-Marie, les Nadouessioux députèrent douze hommes et les autres en

députèrent quarante. Durant la conférence, un de ces quarante, tenant un couteau à sa main, l'approcha de la poitrine d'un des Nadouessioux, à l'occasion de quoy cet homme ayant fait quelque mouvement qui marquoit de la surprise, celuy qui tenoit le couteau luy reprocha qu'il avoit peur. Le Nadouessioux dit qu'il n'avoit pas peur; l'autre luy planta le couteau dans le sein et le tua; aussitost tous ces Sauvages se meslèrent, les Nadouessioux se défendirent vaillamment; mais le nombre les accablant, il y en eut neuf de tuez dans la meslée. — Alors les deux qui restoient, croyant qu'il estoit temps de penser à la retraite, se jetèrent dans la chapelle dont ils fermèrent la porte sur eux. Ils y trouvèrent toutes sortes de munitions de guerre et se mirent à tuer leurs ennemis à coups de fusil. Les ennemis, ne sachant que leur faire, voulurent mettre le feu à la chapelle; mais les Jésuites ne le voulurent pas permettre, parce que tous leurs castors estoient entre le toit et le plancher de la chapelle. Dans cette extrémité, un frère jésuite nommé Louis le Boême s'avisa d'un expédient, qui fut de pointer un canon vers la porte de la chapelle, dont il brisa la porte, et tua ces deux pauvres Sauvages.

Les Jésuites sont ainsi respandus partout où il y a trafic et ils y demeurent tant qu'il y a quelque chose à faire, et se retirent quand il n'y a plus que des Sauvages à catéchiser. Un Sauvage se présente un jour au conseil à Québec pour quelque affaire. Le Gouverneur luy demanda pourquoy il ne prioit plus Dieu, ce Sauvage respondit en regardant au ciel : « Soleil, je te prends à tesmoin, toy qui vois tout, qu'il ne tient pas à moy que je ne prie Dieu. Quand les *Robes noires* estoient parmi nous, je priois Dieu tant qu'elles vouloient, mais depuis qu'il

n'y a plus de castors, nous ne les voyons plus. » Le Gouverneur, qui n'entend pas la langue, demanda à quelques personnes ce que vouloit dire ce Sauvage, et ces gens faisant difficulté par discrétion d'expliquer cette response, M. Duchesneau, intendant de justice, fort dévoué aux Jésuites, crut que ces gens qu'il considéra comme estant du Gouverneur, qu'il regarde comme ennemy de ces Pères, ne refusoient d'interpréter que de peur de désobéir le Gouverneur, et croyant sur ce soupçon que la response du Sauvage estoit avantageuse à ces Pères, les obligea de s'expliquer en pleine assemblée.

Ils ne souffrent aucuns autres missionnaires aux lieux où ils sont establis, et quoy qu'ils sçachent qu'il n'y a point d'Ecclésiastiques plus opposez que ceux de Saint-Sulpice le sont à ceux que l'on nomme Jansénistes, ils les traitent eux mesmes en ce pays-là de Jansénistes. M. l'abbé de Quélus, qui estoit de la communauté de Saint-Sulpice et qui avoit esté missionnaire en Canada, avoit le cœur si gros de toutes les injustices qu'ils luy avoient fait souffrir, quoy qu'il fust homme de qualité et d'une très-grande piété, qu'estant un jour entré en conversation avec M. Arnaud à l'occasion d'un petit pèlerinage que M. Arnaud alla faire au Mont-Valérien, où cet abbé s'estoit retiré, il luy en fit des plaintes, dans lesquelles il en dit tout autant que le Port-Royal en pourroit dire. M. Gallinée, que j'ay nommé au commencement de cette relation, quoy que très-attaché à Saint-Sulpice et par conséquent peu favorable à ceux que l'on appelle Jansénistes, m'en a parlé de la mesme manière. Comme M. Arnaud ne m'a rien dit qu'en général des plaintes de M. l'abbé de Quélus, et que je ne me souviens pas des faits sur lesquels M. Gallinée appuyoit les siennes, je n'en diray rien davantage. L'Évesque les fait passer pour curez primitifs

quoyque cette qualité appartienne aux Récollects, et en cette qualité il leur donna séance dans le chœur de sa cathédrale, son grand vicaire tenant la première place après luy alternativement avec le plus ancien des Jésuites, en sorte que si aujourd'huy par exemple son grand vicaire a la première place, il n'aura demain que la seconde et le premier des Jésuites aura la première, et tout le reste du chœur change de mesme.

Non-seulement l'Évesque ne donne de mission que de concert avec eux dans les lieux où ils sont establis, mais il leur envoye ceux qui demandent mission pour ces lieux-là, et les oblige de prendre d'eux immédiatement la mission qu'ils y demandent. C'est ainsi qu'il traita M. Gallinée. Cet Évesque estoit autre fois Supérieur de la maison des Bagotistes du fauxbourg Saint-Jacques, estroitement unie avec la confrérie de l'Hermitage de Caën pour l'extirpation des Jansénistes et pour toutes les œuvres fortes qu'ils jugeoient à propos de faire contre ceux qu'ils appeloient de ce nom. C'estoit un pauvre gentilhomme de la maison de Laval, qui a beaucoup de piété à leur manière, sans vices grossiers, et l'extérieur fort composé. Ils l'ont fait Évesque de Canada et ont si bien fait qu'il a quarante mille livres de rente, tant en pensions du Roy qu'en plusieurs bénéfices simples en France et quelques fermes en Canada, sans compter les dixmes qu'il recueille seul dans toute la Nouvelle-France, faisant desservir toutes les cures par des vicaires amovibles à qui il donne le moins qu'il peut, et qu'il entretient en très-petit nombre et à de grandes distances l'un de l'autre, en sorte qu'il est impossible qu'il ne meure beaucoup de gens sans aucun secours spirituel. On fait outre cela chez luy marchandise ouverte, et l'on y vend jusques à de la viande et des sabots, en sorte qu'il est très-riche et

qu'il fait bastir, sur une hauteur qui commande Québec, un palais qui reviendra à quatre ou cinq cent mille livres.

Il y a dans Québec une congrégation de femmes et de filles qu'ils appellent la Sainte-Famille, dans laquelle on fait vœu sur les saints Évangiles de dire tout ce qu'on sçait de bien et de mal des personnes qu'on connoist. La Supérieure de cette compagnie s'appelle Mme Bourdon, une Mlle d'Ailleboust est, je crois, l'assistante, et une Mme Charron la trésorière. La compagnie s'assemble tous les jeudys dans la cathédrale à porte fermée, et là elles se disent les unes aux autres tout ce qu'elles ont appris. C'est une espèce d'inquisition contre toutes les personnes qui ne sont pas unies avec les Jésuites. Ces personnes sont accusées de tenir secret ce qu'elles apprennent de mal des personnes de leur party, et de n'avoir pas la mesme discrétion pour les autres.

Ils ont pour maxime de ne jamais donner l'absolution à une personne qui se sera servie d'un confesseur extraordinaire, à moins qu'elle ne répète la confession qu'elle a faite à un autre. Cela est arrivé vingt fois à M. de la Tesserie, gentilhomme, demeurant à Québec. Ils confessent la pluspart des personnes par force, au milieu des champs, dans les rues, dans les maisons, sans autre cérémonie que de leur dire : Mettez-vous là, je vous confesseray, et un ecclésiastique a tesmoigné qu'il fut obligé de confesser toutes les religieuses en cachette, à l'occasion d'un jubilé, et que quoyque de trois mois en trois mois on leur doive donner des confesseurs extraordinaires, jamais elles n'en peuvent avoir.

Ils ne veulent pas recevoir à confession aucune personne qui ne leur dise son nom ny aucun domestique qui ne leur dise le nom de son maistre. Ils font nommer le complice du crime

et raconter toutes les circonstances dans le plus grand destail. — Le Père Chastelain n'y manque jamais. Cela se pratiquoit autrefois et mesme dans les meilleurs temps de l'Église, comme l'on voit par l'histoire de Nectarius, Patriarche de Constantinople avant saint Jean Chrysostôme; mais on ne se confessoit alors qu'à l'Évesque ou à son Pénitencier, et il n'y en avoit qu'un seul dans toute la ville de Constantinople, et cela ne se pratiquoit alors que pour donner à l'Évesque une profonde connoissance de tous les maux de son peuple et luy donner l'occasion d'y porter le remède. — Si les Jésuites veulent restablir en cela l'ancienne discipline dans toute sa rigueur, pourquoy jettent-ils de si grands cris contre ceux qui taschent d'en establir quelques circonstances essentielles avec toutes les modifications nécessaires pour ne pas troubler les consciences des personnes qui n'ont pas assez de forces pour se soumettre à la rigueur de l'ancienne pénitence, et pourquoy ne le pratiquent-ils pas en France?

Les Pères preschent impunément contre ceux qui leur déplaisent. M. de la Salle m'en a conté des traits horribles, dont je ne me souviens pas assez; mais voicy ce que je trouve dans un mémoire qui m'a esté communiqué et qui fut fait au temps que M. de Courcelles, gouverneur, et M. Talon, intendant, revinrent en France. — Ce gouverneur et cet intendant estoient fort haïs des Jésuites. — Je ne connois point le gouverneur, mais je sçais que l'intendant est parfaitement homme d'honneur, et qu'il parla si franchement à son retour qu'on luy fit entendre à la Cour que l'on n'en vouloit pas tant sçavoir. Le Père Bardy prescha à Québec, le 12 mars, d'une manière à faire révolter toute la ville contre MM. de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant, les faisant passer en chaire pour

les perturbateurs du pays, parce qu'ils exécutoient les ordres du Roy.

Le Père Albanel a presché aux Trois-Rivières que les prestres que M. l'abbé de Quélus et M. de Bretonvilliers avoient envoyez estoient des Jansénistes et des prestres de l'Anté-Christ, et dans un autre sermon fait au mesme lieu, que tous les prestres séculiers estoient des ivrognes et qu'ils desbauchoient toutes les femmes.

Il est aisé de voir que de tels apostres ne font pas de grands miracles et ne convertissent pas beaucoup d'infidèles. — Les Recollects ny Messieurs de Saint-Sulpice, quoyque désintéressez, n'en convertissent guères davantage, mais ils en baptisent beaucoup moins, parce qu'ils demandent de plus grandes préparations au baptesme et qu'ils n'ont pas tant de quoy donner aux Sauvages; car il faut sçavoir que ces nations n'ont aucune aversion du Christianisme, en sorte qu'ils ne s'aviseront jamais de le faire renoncer à leurs prisonniers, et qu'au contraire, ils exigent d'eux qu'ils fassent ce qu'ils doivent faire selon la religion Chrestienne. Ils les font mettre à genoux, prier Dieu, etc., mais ils tiennent en mesme temps cette religion, qu'ils ne haïssent point, pour indifférente. Ils en entendent tranquillement toute l'histoire, ils en pratiquent exactement les cérémonies, mais ils ne peuvent se résoudre à la morale; ils ne veulent point pardonner à leurs ennemis; ils veulent aller en guerre contre des inconnus pour satisfaire leur vanité, en faisant des prisonniers et massacrant des hommes; ils veulent quitter leurs femmes quand il leur plaist. Quand on leur raconte la Création du monde, le Pesché du premier homme, la réparation de ce pesché par l'Incarnation, la vie et la mort de Notre-Seigneur, ils lèvent les yeux au

ciel, ils disent de temps en temps : « Tu dis bien, cela est vray, » et n'interrompent jamais; mais après cela ils disent froidement à un Missionnaire : « Tu nous as dit comment ta terre a esté faite, je m'en vas te dire comment la nostre l'a esté, » et sur cela ils enfilent cette histoire fabuleuse dont j'ay parlé. — Si, par exemple, on leur fait quelque objection, si on leur demande comment se peut faire que les poissons ayent délibéré sur la question de savoir s'ils donneroient la vie à cette femme ou s'ils la brusleroient, puisqu'il n'y avoit alors que de l'eau, ils disent : « C'est la merveille. » Ils ne cherchent point d'autre response et continuent leur histoire. — Si on insiste, ils disent : « Tu te fasches et tu veux disputer, » et vous quittent là. — Si on pense les effrayer par les menaces des supplices de l'autre vie, ils disent : « Je ne me fasche pas, pourquoy le maistre de la vie se fascheroit-il, il ne peut me faire que du bien. » — Si l'on soustient que Dieu punit ceux qui ne croyent pas en luy et en Jésus-Christ, et qu'il les fera brusler, ils diront : « A ce compte-là, mon père brusle et mon grand père aussi. » Et quand on leur dit que cela est vray, « Eh bien! disent-ils, je bruslerai aussi avec eux, s'il le faut, car je n'ay pas moins de courage qu'eux. » Si donc l'on se contente du premier acte de la comédie, c'est-à-dire de leur dire tout ce qu'on veut, et si l'on prend leur silence et les marques extérieures d'approbation pour un consentement, rien n'est plus aisé que d'en faire des Chrestiens en cette manière, et mesme si on leur demande de l'assiduité à l'église, de l'exactitude dans les cérémonies, pourveu qu'on ait quelque chose à leur donner, ils ne manquent à rien, ils chantent mesme à l'église avec les prestres; mais passé cela, il n'y a rien à faire avec eux. Or, les Jésuites se contentent de cela et de quelque chose de moins. M. de la

Salle a veu un Jésuite vouloir baptiser une femme agonisante qui refusoit le baptesme de peur d'aller en Paradis, parce qu'ayant demandé s'il y avoit des Chrestiens, comme on luy eut respondu qu'il y en avoit, elle respondit : « Je ne veux pas y aller, parce que les Chrestiens délibéreroient à mon arrivée s'ils me donneroient la vie ou s'ils me brusleroient. » Et lorsque M. de la Salle s'opposa à ce baptesme, le Jésuite lui dit qu'il falloit passer par-dessus les règles pour faire entrer les infidèles dans l'Église, se servant pour cela de ce passage d'une des oraisons de l'Église : *Compelle intrare.* — De là vient qu'ils en baptisent une grande multitude, tandis que les autres Missionnaires paroissent comme des gens inutiles. — Il ne faut donc pas s'estonner de tout ce qu'ils ont dit dans ces Relations qu'ils imprimoient tous les ans et qui leur ont esté depuis peu défendues, parce qu'on a sceu que la pluspart des merveilles qu'ils y racontoient sont fausses. — M. de la Salle m'a assuré qu'un Sauvage du nom duquel ces Relations sont remplies comme de celuy d'un saint estoit mort ivre, et pour me faire comprendre combien leurs nouveaux Chrestiens sont peu instruits, il m'a dit qu'un Sauvage s'estant laissé baptiser pour avoir un fusil, et le fusil s'estant crevé entre ses mains, ce pauvre homme vint retrouver le Jésuite, et luy dit : « Robe noire, je me veux sauver ; tu ne m'avois pas assez baptisé, car mon fusil s'est crevé entre mes mains. Rebaptise moy plus fort, et m'en donne un autre. »

Quelque chose qui arrive de ces baptesmes précipitez, les présents qu'on leur fait ne sont jamais perdus en ce monde pour ceux qui les font, car ils rendent toujours plus qu'on ne leur donne.

Il y a parmi les Jésuites de ce pays-là un Père, du nom du-

quel je ne me souviens plus, qui fait de bonne foy tout ce qu'il peut, sans aucun intérest, pour les convertir; mais comme ils n'envoyent pas là les plus savants de leur Compagnie, et que ce bonhomme n'est pas un saint à faire des miracles, il n'avance pas plus que les autres. Il fit un jour dresser un eschafaut au milieu de la place d'un de leurs villages et se résolut de faire sur cet eschafaut une amende honorable à Dieu sur la dureté de ces peuples; il prit jour pour cela, et le donna aux Sauvages qui, considérant cette action comme un spectacle, s'y trouvèrent tous. Alors le Jésuite parut une corde au col, une discipline à la main et les espaules nues, il monta sur le théâtre et, après avoir parlé quelque temps, il commença à se donner la discipline fort rudement. Les Sauvages tournèrent le dos et s'en allèrent chacun de leur costé, disant : « Voilà un meschant homme de se battre luy-mesme. »

Cette invention n'ayant pas réussi, considérant que les Sauvages aiment fort l'honneur et qu'ils aiment aussi à fumer, il inventa une confrairie meslée de chevalerie, qu'il nomma la confrairie du Calumet ; il les fit donc assembler et les ayant preschez, il leur fit voir des colliers qu'il avoit préparez pour mette au col de ceux qui se voudroient enroller dans sa confrairie, leur faisant entendre que ce collier les distingueroit et leur serviroit de lettres de noblesse à la Françoise, et il avoit attaché à chaque collier, pour médaille, un louis d'or. Il y en eut beaucoup qui s'enrollèrent, et la cérémonie fut de leur donner à chacun une pipe bénite et du tabac bénit. Ils fumèrent, s'estant mis en rond dans le milieu de l'assemblée et je ne sçais si le Jésuite ne fuma pas aussi. Quoy qu'il en soit les Sauvages estant entrez en quelque deffiance des prérogatives du collier, après s'en estre parez quelque temps dans leurs

villages, s'en informèrent à quelques François qui leur dirent ce que c'estoit, et depuis ce temps là les Sauvages n'en ont fait non plus de cas que d'un louis d'or.

Les Jésuites observent dans ce pays-là de se donner des noms magnifiques, comme : *Celuy qui est descendu du ciel, le fils du Soleil,* etc., et ils se font passer pour maistres de la terre. Les Sauvages les ont regardez au commencement avec admiration, à cause des arts qu'ils leur ont portez, et quoy qu'ils eussent leur avarice en aversion, et qu'ils ne les estimassent pas estre des hommes à cause qu'ils leur vendoient trop cher leurs marchandises, ils les estimoient au moins des esprits et croyoient qu'il n'y avoit rien sur la terre de si puissant qu'eux. Ils commencent à les connoistre et s'aperçoivent qu'il y a d'autres gens qui ont autant d'esprit, avec qui l'on peut traiter à meilleur compte et qui ne dépendent point de ces Pères ; et ce qu'il y a de fascheux est qu'ils mettent dans ce nombre les Anglois et les Hollandois.

HISTOIRE DE M. DE LA SALLE

Il partit de France à 21 ou 22 ans, assez instruit des dernières relations du Nouveau-Monde, et dans le dessein d'y tenter quelques nouvelles descouvertes. Après avoir esté quelque tems en Canada, avoir pris quelque connoissance des langues et voyagé vers le nord où il ne trouva rien qui l'attachast, il se résolut de tourner vers le sud, et s'estant avancé pour cet effet jusqu'à une habitation de Sauvages où il y avoit

un Jésuite dont le nom m'est eschappé (je ne sçais si ce n'est pas le Père Albanel), et où il espéroit trouver des guides, ce Jésuite, ayant eu avis de sa venue et de son dessein, s'en alla bien loin, et quoyque les Sauvages de cette habitation, comme presque tous ceux de ce continent, n'ayent par eux-mesmes aucune répugnance à servir de guides, il n'en put jamais trouver un seul qui voulust luy rendre cet office. Il fallut donc demeurer là quelque tems, durant lequel ayant persuadé à ceux qui l'accompagnoient de tenter quelque fortune, espérant trouver quelques Sauvages qui le guideroient, il alla plus loin, trouva ce qu'il cherchoit, et M. Gallinée, qui estoit avec luy et qui n'estoit allé en Canada que pour catéchiser les Sauvages, croyant rendre plus de service dans les lieux ou il y avoit des Jésuites, quoy qu'il fust d'ailleurs attaché à MM. de Saint-Sulpice, se résolut d'aller aux Outaouas, qui est une nation septentrionale, au-dessus de la mer Douce, qui fait un grand trafic de castors. Cet Ecclésiastique avoit demandé mission à M. l'Évesque de Canada, et cet Évesque l'avoit renvoyé aux Jésuites pour prendre mission d'eux.

M. Gallinée, surpris de ce renvoy, luy dit qu'il ne pouvoit prendre mission des Jésuites, quand ce ne seroit que parce qu'il estoit licencié de Sorbonne, où on ne luy pardonneroit jamais une démarche si extraordinaire; mais il ne put rien obtenir de l'Évesque. Il ne laissa pourtant pas de partir, ne se pouvant persuader que ces Pères voulussent l'empescher au moins de baptiser, luy qui estoit diacre. Il quitta donc dans cette espérance M. de la Salle, qui pensoit tout autrement que luy, et qui l'assura qu'il n'y seroit pas longtemps; et en effet, les Jésuites le remercièrent et le congédièrent promptement. Cependant M. de la Salle continua son chemin sur une rivière qui va de

l'est à l'ouest et passe à Onontagué, puis à six ou sept lieues au-dessous du lac Érié, et estant parvenu jusqu'au 280 ou 83e degré de longitude, et jusqu'au 41e degré de latitude, trouva un sault qui tombe vers l'ouest dans un pays bas, marécageux, tout couvert de vieilles souches dont il y en a quelques unes qui sont encore sur pied. Il fut donc contraint de prendre terre, et suivant une hauteur qui le pouvoit mener loin, il trouva quelques Sauvages qui luy dirent que, fort loin de là, le mesme fleuve qui se perdoit dans cette terre basse et vaste se réunissoit en un seul lit. Il continua donc son chemin, mais comme la fatigue estoit grande, 23 ou 24 hommes qu'il avoit menez jusques là le quittèrent tous en une nuit, regagnèrent le fleuve et se sauvèrent les uns à la Nouvelle-Hollande, les autres à la Nouvelle-Angleterre. Il se vit donc seul à 400 lieues de chez luy, où il ne laissa pas de revenir remontant la rivière et vivant de chasse, d'herbes et ce que luy donnèrent les Sauvages qu'il rencontra en son chemin.

A quelque temps de là il fit une seconde tentative sur la mesme rivière, qu'il quitta au-dessous du lac Érié, faisant un portage de six ou sept lieues pour s'embarquer sur ce lac, qu'il traversa vers le Nord, remonta la rivière qui produit ce lac, passa le lac d'Eau Salée, entra dans la Mer Douce, doubla la pointe de terre qui sépare cette mer en deux, et, descendant du nord au sud, laissant à l'ouest la baye des Puants, reconnut une baye incomparablement plus large, au fond de laquelle, vers l'ouest, il trouva un très-beau havre, et au fond de ce havre un fleuve qui va de l'est à l'ouest. Il suivit ce fleuve, et, estant parvenu jusqu'environ le 280e degré de longitude et le 39e de latitude, trouva un autre fleuve qui, se joignant au premier, couloit du nord-ouest au

sud-est. Il suivit ce fleuve jusqu'au 36e degré de latitude, où il trouva à propos de s'arrester, se contentant de l'espérance presque certaine de pouvoir passer un jour, en suivant le cours de ce fleuve, jusqu'au golfe de Mexique, et n'osant pas, avec le peu de monde qu'il avoit, hasarder une entreprise dans le cours de laquelle il auroit pu rencontrer quelque obstacle invincible aux forces qu'il avoit [1].

Il y a trois ans qu'il vint en France. Le Conseil estoit averti de l'importance d'un fort que le comte de Frontenac, gouverneur du pays pour le Roy, avoit fait bastir à l'entrée et sur le bord septentrional du lac Ontario, tant pour tenir en bride les Sauvages Iroquois qui habitent tout autour de ce lac que pour ne pas laisser les Jésuites seuls maistres du trafic. Le Roy trouva donc plus à propos d'establir M. de la Salle et les Récollects que les Jésuites dans ce fort. Mais M. de la Salle ne laissa pas d'aller son chemin, se tenant toutesfois sur ses gardes, et bien résolu de ne leur donner aucune prise sur luy.

A son arrivée à Québec, le fermier des droits du Roy [2], qui est un des plus riches hommes de ce lieu, et très-attaché aux

1. *Extrait d'une lettre de Madeleine Cavelier, Dame Leforestier, nièce de Cavelier de la Salle :*

« Ce 21 janvier 1756.

« Ausytot, Monsieur, vostre letre rescue, jay cherché une ocasion sure pour vous anvoyé les papiés de M. de La Salle. Il y a des cartes que j'ay jointe à ces papiés qui doive servir à prouvé que, en 1675, M. de La Salle avet déjà fait deux voyage en ces decouverte, puisqu'il y avet une carte que je vous envoye, par la quelle il est fait mantion de l'androit au quel M. de La Salle aborda près le fleuve Misipi (Mississipi), un autre androit quil nomme le fleuve Cobrer (Colbert), en un autre, il prans possession de ce pais au nom du Roy et fait planter une crois, en autre endroit qu'il nomme Frontenac, le fleuve Saint Lorans à un autre androit. — Vous verrés dans ces pieses la revue que l'on fit dans le fort qu'il avet bâty en piere qui aitet en bois. Vous y trouveres la quitance de M. Duchesneau pour intendans de 9,000 liv. que M. de La Salle luy a payé pour indemniser ceux qui avoit fait ce for de bois. »

2. Bazire.

Jésuites, l'estant venu complimenter, luy fit offre de sa maison durant le séjour qu'il auroit à faire en ce lieu. M. de la Salle en fut fort surpris, et ces offres s'estant changées tout à coup en instances très-pressantes, il se trouva comme forcé de les accepter pour ne pas désobliger cet homme. Il fut receu chez luy d'une manière digne de ces premières avances, et la femme de ce fermier seconda si bien son mari que M. de la Salle ne pouvoit assez admirer une amitié si soudaine. Cette femme estoit belle et dévote des Jésuites, et l'une des principales de la Sainte Famille. Elle commença d'abord à vivre avec M. de la Salle avec une familiarité apparemment cordiale, mais honneste, que M. de la Salle receut d'une manière respectueuse, ayant tousjours au fond du cœur quelque deffiance de toutes ces amitiés.

Cette familiarité devint un peu plus empressée, et enfin il luy parut que cette créature vouloit exciter de la passion, en faisant semblant d'en avoir. Il affectoit d'autant plus de retenue, et ne creut pas devoir se retirer de cette maison voyant son départ très-prochain ; mais cette femme, qui avoit son dessein formé, ne voulant pas le laisser partir sans l'avoir exécuté, prit l'occasion d'une visite de civilité, qu'il lui rendit dans sa chambre un dimanche avant la messe, où, après avoir fait tout ce qu'elle put pour porter ce gentilhomme à luy faire quelques avances, et, désespérant d'en venir à bout, parce qu'il faisoit semblant de ne rien entendre, elle lui prit la main et la porta sur son sein. Ce gentilhomme, surpris de cette effronterie, ne voyant que trop qu'il falloit fuir ou succomber, tourna la chose en raillerie, et, tranchant la conversation en un mot, se retira sans luy donner le temps de se reconnoistre. — Il aperceut, en passant, le fermier dans un

cabinet et tout proche. Cette femme alla de ce pas à l'Église et communia sans s'estre confessée.

Cette affaire précipita son départ, car il ne voulut pas scandaliser cette maison. Il n'est pas absolument impossible que cette femme n'eust conceu une passion véritable pour luy; mais il est beaucoup plus probable que, croyant ce gentilhomme aussi déréglé que le sont la plupart des gens de sa profession et de son âge, le mari et la femme de concert luy voulurent donner une occasion de paroistre tel qu'ils le croyoient et le perdre ensuite de réputation pour la plus grande gloire de Dieu et l'intérest de leurs amis, qui peut-estre n'en sçavoient rien. Il me semble que c'est le tour le plus favorable qu'on puisse donner à cette action.

Vers ce mesme temps, un habitant de Québec vint en France dire à l'aisné de M. de la Salle que ce gentilhomme avoit corrompu dans Québec une femme qu'il luy nomma, que l'Évesque ne la lui avoit pu faire quitter, et qu'il l'avoit emmenée en son fort avec luy d'une manière très-scandaleuse. Ce frère aisné [1] est un ecclésiastique de grande piété, de qui M. de la Salle tiroit de grands secours de crédit et d'argent pour ses affaires de Canada.

Cette nouvelle le mit dans une étrange inquiétude, sur laquelle il ne trouva pas d'autre expédient que celuy d'aller sur le lieu, soit pour retirer son frère de cette desbauche prétendue, soit pour s'assurer de son innocence et continuer sans scrupule à luy donner les mesmes secours. — Il partit donc, et, n'ayant trouvé personne à Québec qui sceust aucune nouvelle de cette desbauche imaginaire, il passa jusques au fort

1. L'abbé Jean Cavelier, né à Rouen et baptisé le 27 octobre 1636, sur la paroisse Saint-Hebland.

de Frontenac pour s'assurer entièrement sur ce qui lui pouvoit rester de doute, et il n'y trouva qu'une famille bien réglée, des instructions fréquentes et son frère fort assidu à tous ses exercices, pour donner exemple à toute sa famille.

Le meilleur expédient pour traverser l'establissement de M. de la Salle estoit d'incommoder le trafic que pouvoient faire les gens qui s'engageoient avec luy. — Les Jésuites s'attachèrent à cet expédient, et ils firent tant qu'ils obtinrent du Conseil, sous différents prétextes, une défense générale à tous les François de porter aucune marchandise aux habitations des Sauvages et de les aller chercher pour trafiquer avec eux. Cette défense n'empeschoit pas les Missionnaires d'aller chercher les Sauvages pour les catéchiser.

Les Récollects ni les Missionnaires de Saint-Sulpice ne font point de trafic. Les Jésuites d'ailleurs ne souffrent point de ces Missionnaires aux lieux où leur Société est establie, et comme ils sont maistres de deux pointes de terre qui coupent la Mer Douce, ils espéroient demeurer par cette défense maistres du trafic des nations les plus esloignées.

M. de la Salle éluda cet artifice en attirant auprès du fort de Frontenac une partie de la nation des Iroquois. Ils bastirent un village sous son fort, plusieurs familles de François bastirent un autre village de l'autre costé de son fort. Ainsi, les Sauvages l'estant venus chercher, il attira chez luy le commerce sans désobéir à la défense de les aller chercher.

Cet expédient incommodoit les Jésuites, surtout ceux de la prairie de la Madeleine, et ils commencèrent à chercher d'autres moyens de traverser l'establissement de M. de la Salle.

Comme le fort de Frontenac est assez proche de la Nouvelle-Hollande, avec qui nous avons guerre, et où les Jésuites de ce

pays ont de grandes liaisons, et que d'ailleurs le fort de Frontenac est au milieu de la nation Iroquoise, dont quelques cantons ont beaucoup de commerce avec les Jésuites de la prairie de la Madeleine, M. de la Salle creut qu'il estoit important de mettre son fort hors d'insulte. Ce n'estoit qu'un fortin de terre, il le traça régulièrement et le fit revestir de pierres de taille, se servant pour cela des Iroquois voisins dont il est extrêmement aimé.

Il se respandit aussitost dans la prairie de la Magdeleine un bruit que les François vouloient faire la guerre aux Iroquois, et ce bruit se respandit incontinent dans tous les cinq cantons de cette nation, et surtout dans celuy de Sonnontouan. Pour authoriser ce bruit, les Jésuites firent disparoître quelques Iroquois, et, les tenant cachez, publièrent que les Loups ou Socoquis, qui sont une nation de Sauvages plus voisine de Québec, avoient tué ces mesmes hommes qu'ils cachoient.

Ils semèrent sourdement que M. de la Salle ne rebastissoit son fort que pour se mettre en estat de faire impunément la guerre à toute la nation, et l'on trouva mesme dans le pays des Socoquis des arbres marquez en la manière que les Iroquois ont coutume de faire quand ils veulent se vanter d'avoir tué quelques-uns de leurs ennemis.

Tandis que ces bruits couroient parmi les Iroquois, on faisoit courir à Québec le bruit que les Iroquois se préparoient à faire la guerre. Le Père Cholenec vint trouver M. de Frontenac, comme député de la Compagnie, pour l'exciter à prévenir les Iroquois, et M. du Chesneau, intendant du pays, qui luy avoit refusé deux mille francs pour rendre sa maison habitable, lui vint offrir quarante mille francs pour commencer cette guerre. Comme cet intendant est créature des Jésuites,

M. le Gouverneur se défia de ses offres et craignit que ce bruit ne fust un piège pour l'engager à une despense inutile, contre la défense expresse que M. Colbert avait faite de la part du Roy.

Le Frère Boquet, Jésuite, arriva vers ce temps à Québec, disant qu'il s'estoit sauvé par les bois et que tout estoit perdu si M. le comte de Frontenac ne se mettoit promptement en campagne.

Cependant ce Gouverneur, n'entendant point de nouvelles de M. de la Salle, crut plus que jamais que ce bruit n'estoit qu'un artifice, et envoya Barrois, son secrétaire, exprés au fort de Frontenac pour s'informer de l'estat des choses.

Ce secrétaire trouva M. de la Salle occupé à faire cesser le bruit de la guerre, représentant aux Sauvages qu'il ne bastissoit ce fort de pierres de taille que pour se mettre à couvert du costé de la Nouvelle-Hollande, avec laquelle le Roy estoit en guerre; qu'ils devoient se fier à luy puisqu'il se fioit à eux et qu'il se seroit gardé de laisser faire une habitation de François hors de son fort s'il avoit eu dessein de faire la guerre aux Iroquois.

Les Jésuites faisoient de leur costé ce qui leur estoit possible pour fomenter le bruit de la guerre, et le Père Perron, Jésuite, alla jusques à mettre sur l'autel où il disoit la messe en présence de quelques Iroquois, une espèce de hallebarde qu'il avoit faite avec un gond d'une grosse porte emmanché d'une hampe; il leur fit voit plusieurs canons de mousquets qu'il âvoit affustez sur une pièce de bois comme des tuyaux d'orgue pour y mettre le feu avec une corde d'amorce et leur fit voir un pistolet de poche qu'il portoit toujours sur luy et qu'il appeloit son coup de poing.

Tandis que les Jésuites publioient à Québec que les Iroquois vouloient faire la guerre aux François, ils escrivoient à M. de La Salle qu'il prist garde à luy, qu'il estoit le boulevard du pays, que s'il se laissoit surprendre, tout estoit perdu, et lui envoyèrent mesme plusieurs hardes, le priant de les mettre à couvert dans son fort; ce qu'il fit.

La contrariété de ces bruits et de ceux qui couroient chez les Iroquois, avec qui il entretenoit tousjours commerce, affectant de ne leur montrer aucune deffiance, luy fit soupçonner quelque artifice, et, comme il connoist extrêmement cette nation, qui n'est pas sujette à mentir, il creut que tout l'artifice estoit du costé des Jésuites, et ne pensa plus qu'à les mettre en évidence. Il renvoya donc le secrétaire à M. le comte de Frontenac, l'assurant que les Iroquois ne pensoient point à luy faire la guerre, mais que quelques cantons estoient alarmez de l'opinion qu'ils avoient qu'on la leur vouloit faire; qu'il luy conseilloit de venir jusqu'au fort de Frontenac accompagné de cinquante ou soixante hommes seulement, pour la dignité, et qu'il se gardast bien d'en amener davantage de peur de donner quelques soupçons à ce peuple.

La clameur fut grande à Québec parmi les Jésuites quand ils virent le Gouverneur résolu de partir sans troupes. Ils luy représentèrent qu'il alloit tout perdre en exposant sa personne avec si peu de monde, mais il n'en fit autre chose et se mit en chemin. — Un François nommé Le Moyne[1] le suivit comme pour luy servir d'interprète. C'estoit un homme entièrement dévoué aux Jésuites, qui n'alloit là que pour les tirer d'affaire en cas que l'on en vinst à quelque esclaircissement.

Cependant M. de La Salle continuoit à donner aux Iroquois

1. Beau-frère de Leber et père de d'Iberville.

des marques de confiance, et il osa aller, accompagné seulement de quatorze hommes, à Sonnontouan, où l'alarme estoit la plus chaude, respandant partout que M. de Frontenac feroit bientost voir par sa présence qu'il ne pensoit point à leur faire la guerre, et il les harangua si bien qu'il fit résoudre par toute la nation d'envoyer les plus anciens pour parler au Gouverneur et rendre compte à leur nation de la disposition où ils le trouveroient.

Durant cette négociation, un Sauvage nommé Izanalerhac ou Nez coupé, qui estoit arrivé de la prairie de la Magdeleine à Sonnontouan, alloit disant à l'oreille des députez que s'ils alloient au fort, on les feroit tous mourir; mais ils ne tinrent compte de cet avis et continuèrent leur chemin avec M. de la Salle, qui les présenta au Gouverneur.

Ils furent receus avec toutes sortes de marques d'amitié, et tout estoit disposé à la confiance. M. de Frontenac commanda à son interprète, qui estoit ce Lemoyne dont j'ay parlé, de demander aux députez qui estoient ceux qui leur avoient faire croire que les François vouloient leur faire la guerre. Cet interprète respondit qu'il se falloit bien garder de leur faire cette question, qu'ils n'y répondroient pas et que cela ne feroit que les aigrir. M. de la Salle dit qu'au contraire rien n'estoit plus capable de les apaiser, et que si l'interprète ne vouloit pas leur faire cette question, on trouveroit d'autres interprètes qui la leur feroient. Alors Lemoyne obéit, et sitost qu'il eut parlé aux députez, ils s'écrièrent tous ensemble, levant les yeux au ciel et tesmoignant une grande joie : « Ah! que cela est bien! » Aprés quoy ils se retirèrent pour délibérer ensemble sur ce qu'ils avoient à faire et à dire, selon la coustume de cette nation de ne respondre jamais dans les occasions

importantes que le lendemain, pour avoir le temps de concerter leur response avec toute la préparation nécessaire.

On se rassembla donc le lendemain et les Sauvages vinrent à l'assemblée avec plusieurs présents, et ayant fait sur le lieu de l'assemblée un petit tas de pierres, se mirent à chanter et à danser, et l'un d'entre eux dit à M. de Frontenac : « Tu es nostre père et nous sommes tes enfants, tu n'es pas fasché contre nous et nous nous sommes alarmez : aussi est-il raisonnable qu'un père soit plus sage que ses enfants. Mais comment aurions-nous fait? Des serpents que tu nourris dans ton sein se sont glissez par nos villages et ils y ont jeté leur venin ; nous en avons esté estourdis, quelques-uns mesme ont avalé du poison, mais ils l'ont rejeté. Il n'y a qu'un canal tout droit du bord de nos lèvres jusqu'à nostre cœur, et tu peux voir tout ce qui est dans nostre cœur. Il n'y a plus de soupçon ny de colère. Nous ne trouverons plus en nostre chemin de pierres qui nous fassent chopper. (En disant cela, ils prenoient les pierres de ce petit tas et les jetoient à droite ou à gauche.) Le tonnerre ne grondera plus que bien loin au delà du lac, nous allons tous jouir de la paix et nous prendrons des colliers en mémoire de cette journée. Voilà un présent que nous te faisons pour apaiser ton esprit, en voilà un autre que nous te faisons en te souhaitant un heureux retour. » Et après avoir ainsi distribué leurs présents par plusieurs souhaits qu'ils firent, l'orateur continua en disant : « Puisque tu veux que nous te disions qui sont ceux qui ont respandu le poison, sache que c'est Tentaahouitta et Garonhiaguette. »

La harangue estant finie, l'interprète l'expliqua toute excepté les derniers mots. M. de La Salle luy dit de les expliquer, il refusa de le faire. M. de La Salle luy dit que M. de Frontenac

n'estoit venu que pour cela, et qu'il ne luy falloit pas dissimuler que les Sauvages accusoient les Jésuites d'estre les auteurs du bruit de la guerre. Cet interprète répliqua que les Sauvages n'avoient point proféré le mot qui signifie les Jésuites, c'est un mot qui signifie *Robe noire*, et que la pluspart du monde ont la coutume d'entendre. Sur cette contestation un Sauvage s'avisa de prendre sur la teste de M. de La Salle son chapeau qui estoit noir, et se tournant du costé de M. de Frontenac il luy fit signe pour attirer son attention, et promenant ce chapeau sur tout son corps depuis la teste jusqu'aux pieds, lui fit comprendre ce que l'interprète ne vouloit pas qu'il entendist. M. de La Salle vérifia en présence de l'assemblée de l'aveu de ceux qui entendoient la langue et les manières des Sauvages, que celuy qu'ils nommoient Tentaahouitta estoit le Père Brias, et que celuy qu'ils appeloient Garonhiaguette estoit le Père Person. Un des Sauvages adjousta, en parlant à M. de Frontenac et montrant le Sauvage nommé Izanalerhac, dont il a esté parlé : « Ce nez coupé que tu vois est venu de la prairie de la Magdeleine pour nous dire que tu voulois nous faire mourir. » Ce Sauvage, amené devant M. de Frontenac, le nia, et tous les députez lui ayant demandé l'un après l'autre s'il n'estoit pas vray qu'il leur avoit dit qu'on ne les amenoit au fort de Frontenac que pour les faire mourir, et luy persistant à le nier, l'un d'entre eux dit sans s'esmouvoir, selon la coustume de cette nation : « Toute la terre est assemblée icy, toute la terre ment, et il n'y a que cet homme qui dise vray. » Quelques-uns de l'assemblée estoient d'avis que M. de Frontenac fist pendre ce Sauvage après lui avoir fait donner la question, mais il ne le trouva pas à propos et se contenta de faire faire un procez-verbal de toute cette conférence.

L'assemblée se sépara après beaucoup de marques d'amitié de part et d'autre; et l'artifice des Jésuites n'eut point d'autre effet.

Je ne vois pas bien jusqu'où alloit l'intention des Jésuites. Il se peut faire qu'ils n'avoient pas dessein d'allumer la guerre, des maux de laquelle ils n'auroient pas esté exempts, estant meslez dans plusieurs cantons des Iroquois; mais il est clair, supposé les faits qui viennent d'être rapportez, qu'ils avoient au moins dessein d'engager le Gouverneur, qu'ils n'aiment pas, à des dépenses désagréables à la Cour, d'empescher le revestissement du fort de Frontenac, et de rendre M. de La Salle odieux aux Iroquois. Peut-être mesme quelques-uns d'entre eux n'auroient pas esté faschez d'exciter quelque hostilité entre M. de La Salle et les Iroquois pour faire passer ensuite à la Cour que ce gentilhomme gastoit les affaires du Roy avec cette nation.

Ils pouvoient d'ailleurs espérer d'arrester M. de Frontenac en chemin, avant qu'il en fust aux mains avec les Iroquois, en luy disant qu'il estoit aisé de pacifier ce différend après luy avoir fait faire toute la despense nécessaire pour se mettre en estat de faire la guerre, après quoy ils n'auroient pas eu de peine, avec le crédit qu'ils ont parmi cette nation, de pacifier le trouble qu'ils auroient excité, et de faire tomber sur M. le comte de Frontenac le reproche de la despense, sur M. de La Salle celuy de la guerre, et de se donner tout le mérite de la pacification. Quoy qu'il en soit, M. de La Salle se sentit quelque temps après empoisonné d'une salade dans laquelle on avoit meslé beaucoup de ciguë, qui est poison en ce pays-là, et du verd de gris. Il en fut malade à l'extrémité, vomissant presque continuellement quarante ou cinquante jours après, et il n'eschappa

que par la force extrême de sa constitution. Celuy qui lui donna le poison fut un nommé Nicolas Perrot, autrement Joly-Cœur, l'un de ses domestiques[1]. Il n'est pas probable que ce malheureux ait fait une si meschante action de son propre mouvement, parceque M. de La Salle est fort aimé de ses domestiques, qui font de grands profits par les occasions qu'il leur donne de trafiquer, comme j'ay appris d'une personne désintéressée depuis qu'il est party. Il pouvoit faire mourir cet homme, qui a confessé son crime, mais il s'est contenté de l'enfermer, les fers aux pieds, dans le dessein de luy faire faire son procez dans les formes les plus authentiques, et de l'envoyer icy avec son procez fait et parfait, pour faire connoistre les véritables auteurs de ce crime, et donner une nouvelle preuve de la modération avec laquelle il a vescu avec ceux qu'il soupçonne d'en estre les auteurs.

Le fragment d'une lettre de M. de la Salle que j'ay attaché icy fait voir qu'il a reconnu que les Jésuites ne sont pas auteurs de cet empoisonnement. Il fait voir aussi que ce gentilhomme est de bonne foy et digne d'être creu dans les autres choses qu'il a dites et dont il ne se rétracte pas. Cette lettre est de Québec du 31 octobre 1678.

Fragment.

« . . . . . que le dessein qu'ils ont d'en faire le fondement d'un commerce qui ruineroit cette colonie. *Le poste où je suis estant le centre du pays des Sauvages, et les descouvertes que je vais faire ruinant toutes leurs entreprises et*

1. Un Joly-Cœur figure parmi les travailleurs dans la revue passée au fort Frontenac, page 297.

rompant leurs mesures, ils n'espargneront rien pour me destruire, c'est ce qui me feroit souhaitter ici un assesseur du premier. . . . . pour tesmoin de ma conduite. Les ennemis de M. . . . . ont mandé que le premier est gagné par le lieutenant des. . . . . Vous en sçavez, Monsieur, plus que moy sur ce sujet, mais je crois qu'il n'y aura de long temps une conjoncture plus favorable, et s'il vouloit mander le chirurgien de. . . . . dont j'eus l'honneur de vous parler à Paris, toutes ces matières, l'usage de la médecine chymique et des maximes de Paracelse si contraires à la véritable médecine lui estant connues, par son rapport il y apporteroit le remède nécessaire.

« Vous serez surpris, Monsieur, que je m'entretienne si longtemps avec vous d'une science qui m'est peu connue; mais elle ne peut qu'elle ne me soit aimable, puisque la connoissance que vous en avez acquise vous la rendant comme propre, les grandes obligations que je vous ay me doivent faire prendre intérest à une chose où vous avez tant de part. Je reconnois assez que mon peu d'expérience me fait parler sur ce sujet avec peu de justesse; mais l'inclination que vous m'avez tesmoigné avoir de sçavoir l'usage que font de la médecine ceux qui entreprennent la guérison des Sauvages, m'a fait passer par-dessus la répugnance que j'aurois eue à discourir d'une semblable matière, si vous n'aviez marqué le souhaitter.

« J'espère aussi, Monsieur, que vous excuserez la confusion que je remarque assez moy mesme dans mon discours, une maladie, qui me tient au lit depuis trente-cinq jours, m'ostant le moyen de le digérer, je ne peux néantmoins m'empescher de vous dire un mot de nos nouvelles.

« M. de Tonty a usé toujours avec moy d'une manière si honneste, que je ne peux assez vous marquer la joye que j'ay de l'avoir ; il ne pouvoit pas estre autre, Monsieur, *venant de vostre main* [1], et je n'ay pas eu besoin que sa fréquentation me le fist connoistre pour être assuré de son mérite. Je l'ay toujours regardé avec toute l'estime que je devois à une personne que vous m'avez voulu donner, et je n'ose pas dire qu'il surpasse ce que j'ay deu espérer, ne pouvant rien attendre de l'honneur de votre amitié que de très-accomply. Son honnesteté et son bon naturel vous sont assez connus ; mais peut-estre ne l'auriez-vous pas creu en estat de faire des choses où la force de la complexion, l'usage du pays et la liberté des deux bras semblent absolument nécessaires. Cependant sa vigueur et son adresse suppléent à tout, et il part dans une saison où les glaces font peur à tout le monde, pour aller commander un nouveau fort, qui est à plus de deux cents lieues d'icy, et auquel j'ay pris *la liberté de donner le nom de fort de Conty* [2]. — Il est situé proche cette grande cascade deplus de six vingts toises de haut, par où les lacs les plus élevez se précipitent dans le lac de Frontenac. De là il y a cinq cents lieues de navigation jusqu'au lieu où on est allé commencer le fort Dauphin, d'où il n'y a plus qu'à descendre le grand fleuve de la baye du Saint-Esprit pour arriver au golfe de Mexique. — J'espère me donner l'hon-

1. Divers passages de ce manuscrit, et celui-ci particulièrement, donnent lieu de croire que l'auteur en est le savant abbé Renaudot. On verra dans un autre mémoire que c'est lui qui donna Henry de Tonty à Cavelier de la Salle, qui en fit son lieutenant.

L'abbé Renaudot était ami de l'abbé de Gallinée et d'Arnaud, comme il l'éta de Bossuet et de l'abbé Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

2. En l'honneur du prince de ce nom à qui l'abbé Renaudot avait présenté de La Salle.

neur de vous envoyer un détail plus particulier de cette entreprise quand elle aura eu le succez que j'en espère. — *Mais j'ay besoin d'une forte protection pour la soustenir. — Elle traverse le commerce de certaines gens qui auront peine à l'endurer. Ils prétendoient faire de ces quartiers un nouveau Paraguay, et le chemin que je leur barre leur facilitoit une correspondance avantageuse avec le Mexique. Cette barrière les mortifiera infailliblement, et vous savez comment ils en usent contre ce qui leur résiste.* Je suis pourtant obligé de leur rendre une justice, que le poison qu'on m'avoit donné n'estoit pas venu de leur instigation. Celuy qui s'en sentoit coupable me croyoit leur ennemi, parce qu'il voyoit de l'opposition dans nos sentiments; il creut se disculper en les taxant, et je vous avoue qu'alors j'eus quelque plaisir à avoir cet indice de leur mauvaise volonté; mais depuis, ayant examiné sérieusement l'affaire, j'ay descouvert manifestement la fausseté de l'accusation que ce fripon avoit formée contre eux. Je lui ay néantmoins pardonné pour ne pas faire esclater une chose dont le seul soupçon pourroit ternir leur réputation, à laquelle je ferois scrupule de faire la moindre brèche, à moins que je ne le creusse nécessaire à l'utilité publique et que le fait ne fust constant. C'est pourquoy, Monsieur, si quelqu'un estoit prévenu du soupçon que j'en avois, obligez-moy de les détromper.

« Comme nous n'avons rien en ces quartiers qui mérite votre curiosité, il ne reste, Monsieur, qu'à vous supplier de me continuer vos bontez, vous assurant que j'en conserveray éternellement la mémoire avec un respect tout particulier, et que je tascheray d'en mériter la continuation par tout ce que pourra vous justifier ma reconnoissance, et que je suis plus qu'aucun

autre, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

« De La Salle.

« Oserois-je prendre la liberté de présenter mes très-humbles respects à M. Son mérite lui gagne tant d'illustres que je n'ose me présenter parmi tant de personnes excellentes que sous vostre conduite.

« Trouvez bon aussi que je salue tous ces Messieurs... »

Il a continué de vivre avec les mesmes personnes de la mesme manière qu'il avoit fait auparavant. Ils ont continué aussi de luy donner les mesmes marques apparentes de leur amitié. Il garde un grand nombre de lettres originales des principaux d'entre eux, pleines de compliments respectueux et affectionnez; il les reçoit très-bien, quand ils passent par son fort, et les Récollects qui y habitent entretiennent avec eux un commerce de visites assez réglé.

Un de ces Récollects estant allé voir un d'entre eux dont le nom m'est échappé, pour avoir communication de quelques catéchismes en langues du pays, et ayant demeuré quelques jours parmi eux, celuy à qui il s'estoit adressé le pria de vouloir bien se charger à son retour d'un jeune homme qui l'avoit servy jusques alors et qui désiroit de servir M. de La Salle. Le Récollect voulut s'excuser sur ce qu'il n'osoit pas mener personne au fort sans ordre de M. de La Salle ou au moins sans avoir un billet du Père par lequel il parust qu'il ne s'estoit point chargé de ce garçon de son propre mouvement. Ce Père en escrivit un par lequel il supplioit M. de La Salle avec beaucoup d'instances de vouloir recevoir à son service ce garçon nommé Deslauriers, qui avoit passion d'y entrer.

M. de La Salle le receut, il servit admirablement bien durant quinze jours, pendant les quels M. de La Salle lui donna une occasion de trafiquer qui lui valut cinquante escus. Ce garçon n'estoit venu que pour faire déserter la garnison et faire tomber M. de La Salle dans le reproche de ne pas tenir dans le fort le nombre d'hommes qui lui est ordonné par le Roy. Les quinze jours estant passez, M. de La Salle ayant appris qu'une troupe de Sauvages luy venoit rendre visite et traiter à son fort, il envoya la meilleure partie de la garnison, conduite par son lieutenant, au-devant de ces Sauvages. Son sergent s'estoit noyé le jour d'auparavant et il estoit seul d'officier dans ce fort avec peu de soldats. Deslauriers avoit gagné un des domestiques de M. de La Salle, qui avoit la clef de tout, et six soldats. Il prit cette occasion pour s'enfuir la nuit, et de peur que M. de La Salle ne les suivist ou ne les pust faire suivre, il emmena tous les canots qu'il fit charger de tout le pain cuit qui estoit dans le fort. M. de La Salle, s'estant aperceu à son réveil qu'il n'y avoit point de sentinelle au corps de garde, se leva en diligence, et s'estant assuré de cette évasion et des précautions que les déserteurs avoient prises contre luy, soupçonna qu'ils ne se fussent mis en embuscade pour le tuer en passant, ou pour luy faire perdre leur voye. Il sçavoit d'ailleurs pouvoir leur couper chemin à un certain passage quelque diligence qu'ils pussent faire. Ainsi il assembla à loisir autant de Sauvages et de soldats qu'il creut nécessaire, et s'estant mis dans une barque de Sauvages, avec des provisions, c'est-à-dire des sachets de farine, il alla les attendre à un défilé, où l'un d'eux s'estant présenté, M. de La Salle luy ayant commandé de demeurer là en le couchant en joue, ce soldat se mit en estat de tirer sur M. de La Salle et fut prévenu par un

de sa suite qui luy perça la teste d'un coup de mousquet. Tous les autres s'enfuirent, et M. de La Salle ayant continué son chemin jusques à la première habitation des Jésuites, qui estoit celle d'où on lui avoit envoyé ce Deslauriers, les Jésuites, luy dirent que les déserteurs estoient au canton d'Anié, où il les envoya prendre. Cependant il cherchoit l'auteur de cette évasion, au lieu où il estoit, se doutant que les Jésuites l'avoient mis à couvert, et il apprit d'un Sauvage que ce garçon estoit retiré chez un Jésuite, qu'il luy nomma et qui estoit celuy-là mesme qui avait envoyé ce garçon à M. de La Salle. Il alla donc chez ce Jésuite et luy ayant dit qu'il estoit assuré que Deslauriers estoit chez luy et qu'il estoit caché sous le lit de luy Père Tel, ce Père luy dit qu'il pouvoit entrer et chercher partout. La porte estoit fermée, et M. de La Salle qui ne vouloit pas donner à ce Père le moindre prétexte de dire qu'il eust fait quelque violence chez luy, l'ayant prié de l'ouvrir, et le Père s'estant excusé de le faire, M. de La Salle luy dit qu'il n'entreroit pas de force, mais qu'il pouvoit estre assuré que luy de La Salle et tous ceux qu'il avoit amenez alloient camper autour de cette maison, où ils demeureroient plutôt quinze jours de suite que de manquer de prendre celuy qui y estoit enfermé. Cette contestation finit par l'expédient qu'un Sauvage trouva, qui fut d'entrer par le toit ou par une fenestre, et de tirer Deslauriers de dessous le lit du Jésuite, où il sçavoit qu'il estoit couché sur une planche suspendue. Il le traisna jusqu'où estoit M. de La Salle, qui, ayant pris congé du Jésuite, reprit le chemin de son fort.

Deslauriers, revenu de sa première frayeur, dit à M. de La Salle : « Ah ! Monsieur, si vous sçaviez... je vous diray tout. » M. de La Salle, qui ne vouloit pas que cette déposition fust

faite en public et devant les gens dont le rapport pust estre en quelque façon suspect, joint à cela que cette déposition le commettoit visiblement, et malgré qu'il en eust avec les Jésuites, défendit à ce déserteur de parler, à moins qu'on ne l'interrogeast, et ce misérable voulant continuer nonobstant cette défense, il le menaça de luy faire casser la teste sur-le-champ s'il ne se taisoit. Il se tut et fut mené au fort, où il est avec les compagnons de sa désertion très-bien gardé en attendant que son procès lui soit fait comme à l'empoisonneur. Après quoy M. de La Salle fait estat de les envoyer tous en France avec les premiers auteurs de cette désertion.

Cette affaire ayant esclaté, le Jésuite qui avoit donné le déserteur à M. de La Salle envoya en toute diligence un homme exprès chargé de trois lettres l'une pour un particulier demeurant dans ce fort, la seconde pour le Récollect qui avoit esté chargé de ce garçon, et la troisiesme pour le Supérieur des Récollects.

Cet exprès avait ordre de mettre chacune de ces lettres en mains propres, mais comme il ne sçavoit pas lire il donna d'abord celle du Récollect à ce particulier, qui, l'ayant ouverte sans examiner le dessus et ayant reconnu qu'elle ne s'adressoit pas à luy, la rendit à ce messager, qui luy donna la sienne; après quoy, continuant à s'acquitter aussi mal de ses commissions, il rendit au Récollect celle qui estoit pour le Supérieur. Le Récollect l'ouvrit brusquement, et comme cette lettre parloit de luy, il la lut toute entière. Elle estoit pleine de plaintes très-aigres contre ce Récollect, et il l'accusoit d'avoir contraint Deslauriers de le suivre au fort, où il s'estoit engagé malgré luy. Et le Récollect, l'ayant lue, dit au messager qu'elle s'adressoit au Père Gardien. Le messager parut fort surpris et lui rendit la lettre qui

estoit pour le Recollect, qui n'estoit qu'une lettre de compliments; après quoy, le messager luy ayant fait de grandes instances, ce religieux l'assura qu'il la rendroit fidèlement, et ne la luy voulut jamais remettre entre les mains.

M. de La Salle a la lettre par laquelle le Jésuite le prioit avec instance de recevoir Deslauriers à son service, et il a cette autre lettre de reproches que le mesme Jésuite a escrite au Père Gardien. Il a envoyé copie de ces deux lettres à M. l'Évesque de Québec, qui n'a fait autre response sur les plaintes qui lui ont esté faites par le Recollect, sinon qu'il ne falloit point faire de bruit de cette affaire.

La conduite de M. de Frontenac n'a pas empesché qu'il n'ait esté accusé à la Cour d'avoir commis des violences et esté calomnié en mille manières. — Il a creu se devoir justifier, informer M. Colbert de la conduite des Jésuites, et ne connoissant personne ny mieux instruit que M. de la Salle, ny plus capable de se mettre au-dessus de la terreur que le crédit de ces religieux a respandue presque partout, il le pria d'entreprendre ce voyage, ce que M. de La Salle a fait d'autant plus volontiers que ses propres intérests l'obligeoient de venir solliciter icy des lettres patentes pour l'establissement de plusieurs colonies dans les pays qu'il a descouverts.

Les Jésuites avoient envoyé en France, il y a plus d'un an, un de leurs frères donnéz, nommé Joliet, avec une autre carte faite par ouy dire, et ce frère donné se donnoit à luy mesme l'honneur de cette descouverte. Cette imposture ne réussit pas à l'honneur de ce frère donné, qui, selon toutes les apparences, ne satisfit pas aux questions que l'on a coustume de faire en pareilles occasions, et M. Gallinée fit entendre à un de mes

amis qu'il ne connoissoit que M. de La Salle capable d'avoir fait cette descouverte.

Depuis ce temps, ces mesmes religieux, ayant appris que M. de La Salle venoit en France, le firent prévenir par leur Père Ragueneau qui, faisant sa cour à M. Colbert, à l'occasion des affaires du Canada, auxquelles il a grande part, prit soin d'insinuer à ce Ministre qu'un nommé La Salle arriveroit bientost pour l'importuner de ses chimères, et il poussa jusqu'à dire que M. de La Salle estoit un fou à mettre aux *Petites-Maisons*. Cela fut dit si à propos que M. Colbert en fut prévenu, et que ce gentilhomme estant arrivé, demanda longtemps audience fort inutilement jusques à ce que M. Hotman, l'ayant trouvé par hasard dans une compagnie et plein des choses qu'il luy avoit ouy dire, il en fit sa cour au ministre, qui luy dit confidemment l'opinion qu'on luy avoit voulu donner de ce gentilhomme. — M. Hotman l'assura qu'il le trouveroit d'un très-grand sens, et M. de La Salle, s'estant d'ailleurs appuyé de Bellinzani, à qui je crois qu'il fit un présent de 1,200 louis [1], il fut receu très-agréablement de M. Colbert, entre les mains de qui il mit une carte exacte des pays qu'il a descouverts, fit voir des eschantillons des marchandises nouvelles qu'il a trouvées dans ces pays, et parla de sorte qu'il obtint tout ce qu'il voulut pour ses affaires particulières. — Ensuite de quoy, et en exécution de la négociation dont le Gouverneur l'avoit chargé, il demanda à M. Colbert, pour le Roy, une pièce de dix arpens de terre, voisine des terres immenses que les Jésuites se sont fait donner dans ces pays-là et d'un sault de la rivière de Saint-Laurent, où il faut nécessairement débarquer toutes les marchandises qui doivent passer en

1. Voir plus haut, pages 339-341.

France, représentant que c'estoit un moyen très-seur d'incommoder le commerce que les Jésuites font dans ce pays-là, nonobstant les défenses expresses du Pape et du Roy, et ne demandant autre chose pour luy dans ce poste que la permission d'y bastir une factorerie, comme tout autre particulier pourroit faire dans le mesme endroit. M. Colbert, se souvenant que les Jésuites luy avoient desjà demandé ce poste, et comme le Père Ragueneau luy avoit dit qu'ils en avoient un titre, il manda ce Père et donna la mesme assignation à M. de La Salle pour estre présent à l'esclaircissement qu'il devoit prendre sur ce sujet. Ce Père lui remit une requeste présentée à M. Du Chesneau, intendant, pliée en travers dont il lui mit la teste devant les yeux. Le commencement n'estoit qu'un exposé, et le Ministre ayant tourné le papier d'un autre costé et ayant veu que cet escrit ne contenoit aucune concession, — il le mit entre les mains du Jésuite avec chagrin, lui demandant si c'estoit cela qu'il appeloit des titres.

Outre ce que M. de La Salle a trouvé occasion de dire au Ministre sur les déportements des Jésuites de Canada et de l'Évesque qui exerce en ce pays-là une cruelle inquisition en conformité des intérests de ces Pères, il luy a fait remettre entre les mains, par M. Tronson de St-Sulpice, directeur de ce Ministre, un mémoire exact contenant ces déportements par des faits très-circonstanciez et en grand nombre, desquels M. de La Salle s'engage de donner des preuves par des billets originaux de la main des Jésuites mesmes, et par une multitude innombrable de tesmoins et par la notoriété publique. Je ne peux m'empescher de dire icy avec douleur qu'il m'avoit promis une copie de ce mémoire, et que cette copie qu'il avoit fait faire, ayant esté mise par un de ses valets dans une cassette

au lieu de ses lettres patentes, partit sans qu'il le sceust, arriva à La Rochelle avant luy et fut embarqué avant qu'il arrivast, ayant à peine le temps de descendre de cheval pour monter dans le bord où il a fait voile.

M. l'Évesque de Canada avoit envoyé icy le sieur Dudouy, son Grand Vicaire, jadis confrère de l'Hermitage de Caen, que M. de La Salle avoit rencontré plusieurs fois dans la salle d'audience chez M. Colbert, lisant son bréviaire dans un coin au milieu de la foule. — J'ay appris depuis le départ de ce gentilhomme par une voie très-seure, c'est-à-dire par un homme de grand mérite, à qui le Ministre l'a dit, qu'il avoit fait à cet ecclésiastique une très-forte réprimande. Il avoit parlé si haut en luy faisant cette correction, qu'il demanda à cet homme de mérite, qui l'attendoit dans sa chambre, si on ne l'avoit point entendu de la salle. Cependant la réprimande avoit esté faite dans le cabinet. — Ce Ministre avoit dit à ce Grand Vicaire entre autres choses : « De quoy s'avise M. l'Évesque de Canada, et de qui tient-il l'autorité qu'il s'attribue de transformer en cas réservez à luy seul des cas qui ne sont défendus ny par l'Église ny par le Roy ? » La réprimande dura près de demi-heure.

M. Colbert a chargé M. de La Salle de luy envoyer l'original d'un procès qui contient d'estranges cas, et il paroist que le Ministre veut du moins connoistre à fond l'estat des affaires de ce pays-là. Mais à moins que l'estat des Jésuites ne change à la Cour, il n'y a guère d'apparence que cette connoissance produise d'autres effets que des réprimandes en France, qui ne produiront pas grand bruit en Canada[1].

1. J'ai trouvé et copié ce mémoire en mai 1845.

II

LES SULPICIENS FONT LA PAIX

AVEC M. DE FRONTENAC PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CAVELIER DE LA SALLE.

M. Tronson à M. Dollier de Casson, à La Rochelle.

1er juillet 1678.

M. de La Salle est venu à Issy me faire de grands compliments et me tesmoigner que M. le comte de Frontenac ne désiroit rien davantage que de bien vivre avec le Séminaire, et que pour luy il retourneroit en Canada avec cette disposition. Je ne doute point que vous ne taschiez d'y respondre de vostre part et que vous ne portiez tous vos messieurs à souffrir un peu pour avoir la paix.

III

Tronson à M. Dollier de Casson.

5 juillet 1678.

M. de La Salle m'est venu faire icy bien des complimens de M. et de Mme de Frontenac; et pour luy on ne peut parler plus honnestement ny plus raisonnablement qu'il fit. Il faut oublier tous les petits sujets de mescontentement personnel et tascher désormais de vivre en paix.

Je crois que M. Souart, parti d'icy dimanche, sera encore assez tost à La Rochelle pour s'embarquer avec vous. Car l'on me dit avant hier que M. de La Salle ne doit partir qu'aujourd'huy et que vous passerez la mer tous ensemble.

XVII

DÉLIBÉRATION

SUR LE CAS RÉSERVÉ

DU COMMERCE DE L'EAU-DE-VIE AVEC LES SAUVAGES.

PART QUE PREND CAVELIER DE LA SALLE

A CETTE DÉLIBÉRATION.

1678.

TRAITE DE L'EAU-DE-VIE

AVEC LES SAUVAGES

Procès-verbal de l'Assemblée tenue au chasteau de Saint-Louis de Québec, le 10 *octobre* 1678 *et jours suivants, au sujet des boissons enyvrantes que l'on traite aux Sauvages.*

Le 10e jour d'octobre 1678, nous Jacques Du Chesneau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Canada et pays de la France septentrionale, en conséquence de l'arrest du Conseil d'Estat du Roy tenu à Saint-Germain-en-Laye, le 22 may dernier à nous envoyé, signé Colbert et commission sur iceluy signée Louis et plus bas, par le Roy, Colbert, et scellée du grand sceau de cire jaune, adressante à M. le comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays, à nous et aux sieurs officiers du Conseil souverain de Québec, par lequel arrest Sa Majesté a ordonné que par mondit sieur le comte de Frontenac et nous conjointement avec lesdits sieurs officiers, il seroit fait assemblée de dix des plus anciens et principaux habitants du dit pays, qui donneroient leurs avis sur le commerce qui se fait avec les

Sauvages des vins, eaux-de-vie et autres boissons enyvrantes, et des conditions auxquelles il peut et doit estre interdit ou continué, dont il seroit par nous dressé procès-verbal, qui seroit signé de M. le comte de Frontenac et des officiers dudit Conseil et envoyé à Sa Majesté, nous serions allez audit Conseil qui se tient dans le chasteau Saint-Louis de Québec, dans lequel loge mondit sieur le comte de Frontenac, où estant nous aurions représenté lesdits arrests et commission, ensemble le mémoire fait par ordre de Sa Majesté sur la difficulté de la traite desdites boissons, en suite de quoy et après les avoir examinez, nous aurions tous conjointement convenu que pour leur exécution, les sieurs Berthier, escuyer, sieur dudit lieu; de Saurel, escuyer, sieur de Saurel; Le Gardeur, escuyer, sieur de Repentigny; Robineau, escuyer, sieur de Bécancourt et de Port-Neuf; Bezard, escuyer, sieur de la Touche-Champlain; Du Gué, escuyer, sieur de Sainte-Thérèse; Boucher, escuyer, sieur de Boucherville; De Verchère, sieur dudit lieu; Le Bert, bourgeois de la ville de Montréal; Jolliet, bourgeois de cette ville de Québec; Crevier, sieur de Saint-François; Boullenger, sieur de Saint-Pierre; Saint-Ours, escuyer, sieur dudit lieu; Picoté, sieur de Bellestre, Saint-Romain, habitant du Cap; D'ailleboust, escuyer, sieur de Mussaux; Charron, Levallon et Roger, sieur des Coulombiers, eschevins de la ville de Québec, seroient avertis de se trouver audit Conseil le mercredi 26e du présent mois pour donner leurs advis sur ladite traite.

Et advenu ledit jour de mercredi 26e dudit mois et an, neuf heures du matin, ledit Conseil estant assemblé, nous y serions allez où estant pour l'absence desdits sieurs de Boucherville, de Mussaux et de Saint-Pierre, le Conseil auroit remis à

prendre lesdits advis à ce jourd'huy deux heures de relevée et où il auroit esté nommé en leur lieu et place les sieurs Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, gouverneur du fort de Frontenac; Pelletier, sieur de La Prade, et Jean Bourdon, sieur d'Ombourg.

Et à ladite heure deux de relevée, tous les sieurs susnommez auroient comparu audit Conseil auxquels nous aurions fait faire lecture par le greffier d'iceluy de l'arrest et commission cy-dessus datez, ensemble dudit mémoire fait par ordre de Sa Majesté, sur la difficulté de ladite traite, duquel ils auroient eu desjà communication et tiré des copies, ensuite de quoy ils auroient tous donné leurs advis, parescrit séparément, d'eux signez et qui ont esté paraphez par mondit sieur comte de Frontenac et nous, qui sont, sçavoir : ceux desdits sieurs Berthier et de Saurel, qu'il est nécessaire de donner de l'eau-de-vie aux Sauvages parce que le transport des boissons se fait dans les lieux esloignez ou dans les habitations Françoises, que celuy des lieux esloignez regarde les Iroquois qui de tout temps, faisant leur commerce avec la Nouvelle-Hollande, en tirent de l'eau-de-vie tant par sa proximité que par la facilité des chemins, et l'ont en si grande abondance qu'ils en ont transporté l'esté dernier à Catarocouy 40 barils parce que les François leur en refusoient, à cause du scrupule que met dans les esprits M. l'Évesque, et que ce refus n'empesche pas que les Sauvages ne s'enyvrent avec de l'eau-de-vie Hollandoise et commettent ces crimes dont on les accuse; mais il est très-préjudiciable au commerce qu'ils transportent aux Hollandois, ce qu'on empescheroit aisément si on leur donnoit de l'eau-de-vie qui est bien meilleure que celle de la Nouvelle-Hollande, et on les obligeroit par ce moyen d'apporter aux François

toutes leurs pelleteries, sans qu'on deust appréhender que la Religion en souffrist, puisque les Sauvages de la Prairie de la Magdelaine, de Montréal et de Lorette sont fort bons Chrestiens et ne s'enyvrent pas ordinairement, quoy qu'ils ayent des boissons quand ils veulent, et que pour ce qui concerne les autres Sauvages qui sont dans les habitations Françoises depuis Sillery jusqu'audit Montréal, dans l'estendue de 60 lieues, qui sont les endroits les plus habituez du pays, au nombre de 8 à 900, que l'eau-de-vie ne les empeschoit pas d'embrasser le Christianisme, parce qu'il n'y en a pas un de Chrestien, n'y ayant point de missionnaire pour les instruire, et que lesdits sieurs Berthier et de Saurel n'ont pas de connoissance qu'il se soit commis aucun crime, depuis six ans, par les Sauvages, causé par l'ivrognerie, et que si on ne leur traite pas de l'eau-de-vie, ils s'en iront demeurer à Orange où est une grande partie de leur nation, et les François seront privez de leurs pelleteries et de leur travail pour la culture des terres;

Celuy dudit sieur Dugué, que ledit commerce de l'eau-de-vie est absolument nécessaire pour attirer les Sauvages dans les Colonies Françoises et les empescher de porter leurs pelleteries aux estrangers, ce qui ne peut en aucune façon préjudicier à la conversion desdits Sauvages, ny à l'augmentation de la Religion. Au contraire que si cette permission n'est donnée, les Sauvages pouvant trouver de l'eau-de-vie ailleurs, ils s'en iront aux Anglois et Hollandois qui, au lieu de leur donner connoissance de l'Évangile, les obligeront de tomber dans l'hérésie ou ils les laisseront dans leurs superstitions et ne reviendront plus avec les François, et qu'il a connoissance qu'il s'est retiré plus de 300 Iroquois qui estoient à la chasse au

Long-Sault sur la rivière, à 30 lieues de Montréal, faute de leur avoir donné de l'eau-de-vie, et qu'ils ont porté leurs pelleteries aux estrangers;

Ceux desdits sieurs de Repentigny et de Bécancourt, qu'il faut permettre les boissons aux Sauvages et que ce trafic est nécessaire aux conditions d'empescher les Coureurs de bois et vagabonds d'en porter dans les lieux où les Sauvages font leur chasse, sous de très-rigoureuses peines, et qu'il est d'un extrême besoin pour l'establissement du commerce et celuy de la Religion de leur donner à boire, puis qu'assurément si on leur en refuse, ils s'esloigneront de nous et iront aux Hollandois et Anglois en chercher, et y porteront leurs pelleteries, et osteront aux habitans François le bénéfice qu'ils reçoivent d'eux par ce commerce qui est le seul qui donne quelque profit, à cause de la grande cherté des marchandises qu'on leur traite, et parce qu'allant aux Estrangers, ils demeureront dans leur idolâtrie ou au moins s'instruiront dans leur mauvaise religion; que quant à ce qui concerne les désordres prétendus, qu'ils n'ont aucune connoissance des meurtres, incestes et adultères que l'on dit estre arrivez par la boisson, depuis qu'elle a esté permise; qu'il est bien vray qu'il y a eu quelque chose de semblable parmi ces peuples qui ne font aucun usage de ces sortes de boissons, comme au sault Sainte-Marie 5 ou 6 Sauvages violèrent une femme et ensuite luy coupèrent la teste, ce qui est un effet tout pur de leur barbarie, et qu'on a veu l'automne dernier le chef des Outaouacs nommé Talon qui avoit sept femmes, et un autre chef des Poutouatamis qui avoit les deux sœurs pour femmes, quoy qu'ils soient au milieu des Missions, et que pource qui est du cas réservé qu'il n'a fait aucun bien; au contraire, il n'a servi qu'à

jeter du scrupule dans les consciences et causer peut-estre la damnation de quelques habitans;

Celuy du sieur Crévier, que si la traite de l'eau-de-vie n'estoit pas permise, cela feroit un tort très-considérable au pays, en ce que le grand nombre de Sauvages Sokokis qui s'y sont habituez, et qui sont élevez dans la boisson parmi les Anglois, y retourneroient et priveroient les habitans d'un grand profit qu'ils leur apportent, n'ayant aucune connoissance qu'ils fassent aucun désordre dans leur ivrognerie, et s'il en arrive, ce n'est point par cette raison puisque les Outaouas qui ne font aucun usage de boissons et qui sont instruits par les Jésuites, commettent journellement toutes sortes de crimes, ce qui fait voir que c'est leur humeur barbare qui les porte à ces meschancetez;

Celuy du sieur de Saint-Ours, que le commerce de l'eau-de-vie doit estre libre, afin que les marchands et autres de ce pays puissent librement négocier des boissons et autres marchandises pour les pelleteries des Sauvages, attendu que ce n'est pas seulement parmi eux que l'ivrognerie arrive, mais dans les lieux les plus policez et remplis de Chrestiens, et que l'on n'a point encore ouy dire que l'on eust fait un cas réservé pour des marchands s'ils ont vendu des boissons à des gens qui en ayent abusé;

Celuy dudit sieur de Belestre, qu'on ne doit pas faire de difficulté de donner de la boisson auxdits Sauvages, mais qu'on les doit chastier quand ils commettront des désordres causez par l'ivrognerie ou autrement, parce que la plus part des meurtres qui se sont commis ne l'ont pas esté par la boisson seulement, mais par vengeance, qui est leur passion dominante, et par un esprit malicieux; outre que depuis deux ans qu'on a

voulu restreindre lesdites boissons, les Sauvages se sont retirez dans leurs pays, pour avoir plus de facilité à porter leurs pelleteries aux Anglois, ce qui cause un grand préjudice au commerce que font les habitans de ce pays qui n'ont que ce seul trafic pour la subsistance de leurs familles, et qu'il est très-difficile de faire son salut, tant que le cas réservé subsistera, attendu qu'on ne peut s'empescher de donner de la boisson auxdits Sauvages;

Celuy dudit Des Coulombiers, que la traite de l'eau-de-vie doit estre permise parce qu'autrement ce seroit la destruction du pays, que le commerce se ruineroit d'autant que les Anglois et les Hollandois en traitent avec les Sauvages et ont en eschange leurs pelleteries en leur fournissant des boissons et des marchandises, et que s'ils ne trouvoient parmi les habitants de cette colonie leurs besoins, ils se retireroient parmi lesdites nations Hollandoise et Angloise et nous feroient la guerre;

Celuy dudit sieur Charron, que ladite traite des boissons doit estre permise, parce que si on ne donne de l'eau-de-vie aux Sauvages ils en trouveront chez les nations voisines, ensemble des hardes et peut-estre des armes pour faire la guerre à cette colonie, et que s'il est défendu de porter des boissons dans les bois, ce sera un procès qui ne se décidera pas sitost doutant fort qu'on le pust empescher, et ce seroit donner lieu à tous les libertins et volontaires d'aller dans les bois avec plus d'avidité et mesme de se ranger du costé des Estrangers, en privant les habitans de ladite traite des boissons;

Celuy dudit sieur Romain, qu'il est très-préjudiciable au pays de défendre ladite traite, tant pour son accroissement que pour l'intérest des habitans, attendu que parmi les peuples les

mieux policez on termine beaucoup de marchez et comptes et on entretient l'union en buvant ensemble, et que ne laissant pas la liberté aux Sauvages de vivre comme nous, ils ne se feront jamais Chrestiens, quoy qu'ils demandent des missionnaires et qu'on peut espérer que par les bonnes instructions qui leur seront données, avec les bons exemples qu'ils auront devant eux, ils vivront parmi les François qui les retireront des grands désordres où l'on dit que quelques-uns se sont portez; qu'il y en a des marques à la Prairie de la Magdelaine, puisque les Sauvages qui y sont raisonnent bien et ne se laissent point tromper dans le commerce qu'ils font de leurs pelleteries, et achètent librement des boissons des François, ce qui fait voir que tant qu'il y aura des lieux establis comme celuy de la Prairie de la Magdelaine et de Lorette, ce seront autant de séminaires pour l'instruction des Sauvages qui y seront élevez, et qu'il y a en tous lieux des Pères qui travaillent pour la gloire de Dieu et le service du Roy, y ayant assez de malheureux dans le pays sans que le cas réservé de M. l'Évesque en fasse davantage, qui sont au désespoir de mourir sans secours, les prestres n'en ayant pas le pouvoir de leur en donner;

Celuy dudit sieur de La Prade, que, bien esloigné de former des difficultez sur ladite traite de boissons, elle doit estre permise tant pour ce qui regarde les consciences que la liberté du commerce; ce seroit un mal très-grand si on la défendoit, et qu'il sçait par expérience que, depuis les défenses qu'on a faites d'en donner en toute liberté, il est arrivé de grandes divisions parmi les peuples, et les consciences n'ont pas seulement eu les embarras que leur avoit causé le cas réservé, mais encore ceux que leur ont donné les querelles arrivées entre les familles

qui ont obligé les voisins d'accuser leur voisin, afin qu'on ne leur fist pas porter aucune des peines contenues dans les ordonnances qui ont esté rendues sur ce sujet ;

Celuy dudit sieur de La Touche-Champlain, qu'il est bon de donner à boire aux Sauvages, mais que ceux qui leur en traiteront se règlent sur ce sujet, et que si les Sauvages font quelque désordre, qu'ils soient punis suivant le délit et de la manière qu'on chastie les François, et qu'à l'esgard du cas réservé, qu'il est bon qu'il ne subsiste pas à cause de l'embarras qu'il cause aux consciences, ce qui n'empesche pas qu'on ne donne de l'eau-de-vie aux Sauvages ;

Celuy dudit sieur de Verchère, que la traite doit estre entièrement permise tant desdites boissons comme des autres marchandises, estant extrêmement utile au commerce du pays et pour donner le repos aux consciences qui, depuis plusieurs années, ont esté troublées par ce qu'on n'a pu empescher les personnes qui en paroissoient les plus esloignées de faire ce commerce, voyant bien que ce n'est qu'un mystère qui contiueroit, s'il n'y estoit pourveu par Sa Majesté, d'autant qu'en premier lieu le cas réservé a fait un très-grand tort audit commerce, les habitans ne pouvant souffrir qu'on emportast le profit chez les nations esloignées, et qu'ils n'ont fait aucune difficulté de passer par dessus toutes ces considérations quoyqu'il leur reste du scrupule, ce qui les a obligez d'estre plusieurs années sans s'approcher des Sacremens ; en second lieu, que l'on fait croire que les Sauvages ont une grande avidité pour la boisson, ce qui devroit estre, parce qu'elle ne leur est donnée qu'en cachette pour leur argent, et que cette manière d'agir leur fait connoistre qu'on les traite en bestes et qu'on veut les distinguer des François, ce qui leur peut donner occa-

sion de s'en esloigner, et que si on en usoit autrement, on les obligeroit à vivre comme nous et à nous servir, et que bien loin que cette liberté de traiter de la boisson les empesche d'embrasser nostre religion, elle les y porteroit, ce qui se prouve par les Outaouas qui ne sont point enclins à boire et chez lesquels on n'a pas fait de grands progrès; que quant aux désordres que ladite traite cause, ils sont en petit nombre, à proportion des peuples, et que lors qu'ils connoissent l'autorité royale et la manière dont on punit les vices, ils n'y sont pas communs;

Celuy du sieur de La Salle, qu'on doit permettre sans réserve la traite et le transport des boissons aux Sauvages, parce qu'elle est entièrement nécessaire pour conserver la paix et le commerce; qu'autant il est à propos que les juges ordinaires chastient sévèrement les désordres qui pourroient arriver par cette permission, autant est-il à souhaiter que M. l'Évesque voulust descharger du scrupule du cas réservé qui trouble les consciences, qui met la division dans les familles et cause du scandale sans aucun fruit et sans qu'il y ayt lieu d'en espérer;

Qu'il est de la dernière conséquence pour la tranquillité publique de permettre ou défendre absolument la traite des boissons sans autre réserve que de punir ceux qui feront du désordre, si on accorde cette liberté, parce que le transport seul est important au commerce, la permission d'en donner dans les habitations estant peu utile d'autant qu'il ne s'en fait pas une grande consommation et que les Sauvages n'en traitent considérablement que pour la vendre chez eux, qui est la seule raison qui les oblige de venir parmi nous, n'y estant pas invitez par l'envie de boire, en pouvant trouver plus proche et en grande abondance chez les Estrangers;

Qu'on ne peut disconvenir que cette liberté est nécessaire au commerce parce que l'usage n'en est point criminel, et que le salut de la colonie en dépend, qui peut l'autoriser, estant une chose indifférente d'elle-mesme, quoy qu'il en arrive du mal par accident contre l'intention de celuy qui s'en sert, et que c'est aux laïques seulement à décider sur ce qui est bon ou mauvais au commerce, et non aux ecclésiastiques;

Et que, pour prouver davantage la nécessité dudit transport, on doit remarquer que le commerce de Canada consiste en 60 ou 80,000 castors par an, au plus, et que les peuples qui achètent la boisson sont au nombre d'environ 20,000 âmes, qu'on ne donne ordinairement pour chaque castor qu'une chopine d'eau-de-vie, et qu'il suit de là que si chacun de ces Sauvages la boit seulement par année, il en revient au pays le tiers ou le quart de tout ce castor, et cependant les Sauvages ne se pourroient enyvrer qu'une fois ne buvant que cette quantité, dont on tireroit 20,000 castors;

Qu'il est impossible que tous ces Sauvages s'enyvrent ou qu'ils tombent si souvent dans ce désordre, ou bien ils achètent de la boisson pour plus de 20,000 castors, ce qui fait conclure que ce commerce fait la plus grande partie du nostre ou que les Sauvages s'enyvrent rarement; que s'il est arrivé peu souvent des désordres, ce ne doit pas estre un motif suffisant pour en défendre la cause au préjudice du repos d'un pays; que ceux qui arrivent par accident doivent estre chastiez; mais ce commerce doit estre permis;

Qu'on ne peut convenir de ce que l'on avance de l'emportement des Sauvages pour la boisson, parce que tous les jours on remarque, et les missionnaires demeurent d'accord, qu'il y a 13 ou 1400 Iroquois et Hurons qui vivent avec nous,

et qu'il y en a plus de 800 de ceux qui composent les bourgades de la prairie de la Magdelaine, la montagne de Montréal et de Lorette, qui se sont entièrement retirez de la desbauche depuis quatre ou cinq ans qu'ils y demeurent, ce qui marque une disposition à la discipline et à l'ordre bien plus raisonnable que celle de plusieurs François, ce que les députez Sauvages qui furent entendus il y a peu de temps par mondit sieur comte de Frontenac nous confirmèrent et rapportèrent, que l'ivrognerie estoit plus soufferte dans la Nouvelle-Angleterre que parmy nous, puis qu'ils assurèrent avoir dit au sieur Andros, gouverneur de Manatte, qu'ils s'estoient retirez avec nous pour éviter la desbauche et le grand desbordement où plusieurs de leurs compatriotes vivoient au sujet de l'eau-de-vie, dans le voisinage des Anglois ou Hollandois;

Qu'il ne faut que faire réflexion sur ce que les François feroient dans la desbauche, s'ils n'estoient retenus par l'appréhension des loix, et en faire comparaison à ce qui arrive parmi les Sauvages qui vivent dans l'impunité, et on verra que 20,000 de ces barbares, qui n'appréhendent aucune punition dans leur pays, ne commettent pas tant de désordres que dans cinq ou six ans il en arrive dans deux ou trois foires d'une petite ville de Bretagne;

Qu'il est certain et qu'il a connoissance qu'il y a grand nombre de Sauvages qui ne boivent jamais de vin ny d'eau-de-vie, et qui n'en achètent que pour l'aller revendre bien loin et en rapporter les pelleteries;

Que les désordres sont si peu fréquens qu'à peine en trouvera-t-on sept à huit depuis six ans, qui sont plustost l'effet de leur barbarie que des boissons qu'ils achètent, et qu'il en arrive beaucoup plus souvent dans les nations qui

n'en usent point, à cause qu'elles sont bien plus esloignées de nous, qu'elles ne connoissent pas nos manières, auxquelles elles s'accoustument peu à peu, ce qui se connoist manifestement, parceque pendant la plus grande rigueur des ordonnances lesdits désordres estoient plus communs que depuis qu'elles ont esté révoquées;

Qu'il est certain que cette liberté du transport des boissons diminuera les désordres, parce qu'on ostera le moyen aux libertins de les aller commettre avec les Sauvages, qui, pour leur interest, aimeront mieux venir acheter de la boisson à bon marché dans les habitations que de s'arrester aux vagabonds qui ne leur en peuvent donner que très-peu et bien chèrement, et ce sera le moyen que les honnestes gens qui feront ce commerce en toute seureté s'opposeront au préjudice qu'y causeroient les vagabonds;

Qu'il est important qu'il fasse remarquer qu'estant obligé à la conservation du poste que Sa Majesté luy a confié, que si le transport des boissons est interdit, la guerre est infaillible avec les Iroquois dans très-peu de temps, à cause de la cherté des denrées, ainsy que les lettres des missionnaires le portent, et qu'il doit tout appréhender si on leur refuse ce qu'ils aiment tant, n'ayant d'autre moyen de les attirer pour leur oster la défiance qu'on leur inspire;

Celuy dudit Duplessis Gastineau, qu'il ne faut traiter aucune eau-de-vie aux Sauvages, d'autant que cette traite ruine la Religion, parce qu'on les a veus autrefois assidus aux prières et à la fréquentation des Sacremens, et que maintenant ils vivent comme des athées et commettent toutes sortes de crimes, ce qui procède de l'ivrognerie continuelle dans laquelle ils sont; que ladite traite met les François et les Sauvages

dans un estat de damnation, les uns par le mespris qu'ils font des ordres de l'Église et les autres parce qu'ils ne boivent que pour s'enivrer; que cette traite ruine le commerce parce que les Sauvages s'endettent de tous costez pour boire, et qu'un d'eux despense plus en boisson dans deux mois qu'il ne feroit en deux ans pour l'entretien de sa famille;

Celuy dudit sieur Levallon, qu'il est nécessaire que ladite traite soit défendue, parce que les Sauvages et les Sauvagesses commettent de très-grands désordres, ce qui faict que les François vont dans les bois pour leur en traiter;

Celuy dudit sieur Jolliet, qu'il faut défendre sur peine de la vie de transporter des boissons dans les bois au-devant des Sauvages qui commercent avec les François, comme aussy auxdits Sauvages d'en emporter; mais qu'il soit permis aux habitans de leur en donner dans les maisons et aux lieux où l'on trafique avec modération, évitant de les enivrer, et s'il arrive quelques désordres, qu'ils soient chastiez; et qu'il n'est pas vray de dire que tous les Sauvages s'enivrent, quelques-uns en usant bien, comme ceux qui sont parmy nous; d'autres mesme en font trafic et achètent de l'eau-de-vie aux habitations et la portent dans les bois vendre en eschange du castor, dont ils ont ensuitte de la boisson et des marchandises; qu'il est vray qu'il s'en trouve peu de ceux-ci, et que de deux cents il n'y en a pas trois;

Celuy dudit sieur Le Bert, que l'on pourroit donner la liberté de traiter de l'eau-de-vie dans les maisons avec modération, et d'empescher que les François et les Sauvages n'eussent point la liberté d'en transporter dans les bois ny dans les cabanes; et que pour ce qui est allégué que la liberté de donner des boissons à boire aux Sauvages est un moyen

pour les attirer à la Foy, qu'il soustient au contraire que c'est une opposition, et qu'à l'esgard du commerce, qu'on leur en traite ou non, c'est toujours la mesme chose, et que leurs pelleteries tomberont toujours entre les mains des habitans;

Et celuy du sieur Dombourg, que si la traite des boissons est défendue, on ne verra point de désordres; que les Sauvages vivront en paix, qu'on ne s'arrestera plus à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson qu'on leur donne, et que les François s'adonneront à la culture des terres, ce qui sera cause que le pays fleurira; qu'au contraire, si ladite traite est permise, le pays déchoira, bien loin d'augmenter, et Dieu sera très-mal servy, parce que les Sauvages ne boivent que pour s'enivrer; que lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de crimes et incestes; les enfans tuent leurs pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfans et les femmes se prostituent pour une chopine d'eau-de-vie; que si la liberté de cette traite est accordée, on ne verra que des coureurs de bois pour en traiter; que c'est un grand péché de donner 20 sols d'eau-de-vie en eschange de 6 à 7 livres de castor, et que, lorsque lesdits Sauvages ont beu, ils vendent tout ce qu'ils ont et donnent quelquefois un fusil pour demi-septier d'eau-de vie; que cela est si vray que l'on ne voit plus tant de Sauvages depuis qu'ils traitent des boissons, comme il y en avoit auparavant, parce que depuis qu'ils en boivent en si grande quantité ils en meurent; et cette passion de boire empesche leur conversion, parce que depuis qu'ils y sont accoustumez ils ne veulent plus faire autre chose ny entendre parler de Dieu.

Dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, pour iceluy envoyer à Sa Majesté, estre par elle

ordonné ce qu'il appartiendra, les jour et an susdits, et sont lesdits advis signez et paraphez, demeurez attachez au présent procès-verbal. Et ont signé :

Frontenac, Du Chesneau, René Villeray, le Gardeur, Tilly, Damours, Du Pont, de Peyras, C. de Bermon, d'Auteuil et Peuvret.

Collationné à l'original demeuré ès liasses du greffe dudit Conseil souverain, par moy conseiller secrétaire du Roy et greffier en chef audit Conseil.

A Québec, le 21 aoust 1693.

PEUVRET.

XVIII

SECOURS

QUE CAVELIER DE LA SALLE REÇOIT DE SA FAMILLE

ET DETTES CONTRACTÉES PAR LUI POUR SON ENTREPRISE

DE 1678 A 1683.

FRAIS DE L'ENTREPRISE

DE CAVELIER DE LA SALLE

I

ENTREPRISES DE CAVELIER DE LA SALLE

DE 1678 A 1683.

APPUI QUE SA FAMILLE CONTINUE DE LUI DONNER.

Extrait du mémoire au Roy, présenté sous la Régence.

Avec ses lettres patentes, le sieur de La Salle eut besoin de nouveaux secours, mais bien plus considérables que les premiers. Il les trouva encore dans sa famille dont les premières avances leur tenoient lieu d'une espèce d'engagement; ses frères et ses parents n'espargnèrent rien pour le mettre en estat de respondre dignement aux bontez du feu Roy. Muny d'un puissant secours, il retourna aussitost dans la Nouvelle-France. — Il n'eut pas plus tost débarqué qu'il se mit en marche, traversa ces contrées la pluspart inhabitées et parvint, en descouvrant le pays, jusqu'à la rivière des Illinois. Il y construisit un fort situé à 350 lieues au delà du fort Frontenac, et, suivant ensuite le cours de cette rivière, il trouva qu'elle se jetoit dans

un grand fleuve appelé par ceux du pays Mississipy, c'est-à-dire grande eau, environ 100 lieues au-dessous du fort qu'il venoit de construire.

Le sieur de La Salle, jugeant par le cours de ce grand fleuve vers le midy qu'il pouvoit entrer dans la mer qui forme le golfe du Mexique, il prit trente François avec luy et autant de Sauvages, chacun avec un fusil, descendit ce grand fleuve et trouva qu'en effet il entroit dans le golfe du Mexique. — Il planta sur ses bords une croix et les armes de Vostre Majesté et imposa son auguste nom à ces vastes régions dont il avoit esté assez heureux pour faire la descouverte. Il reprit ensuite le chemin du Canada et de Québec, esloignez d'environ mille lieues de l'embouchure de ce grand fleuve dont il venoit de faire la descouverte. Après avoir essuyé des fatigues infinies, tant en descendant qu'en remontant ce fleuve, et triomphé des obstacles que lui opposèrent les Sauvages dans un voyage de si long cours, il revint aussitost en France pour faire part au Roy de sa descouverte. Et il arriva à Versailles au mois de décembre 1683.

Tout cela avoit esté heureusement exécuté par le sieur de La Salle dans le temps qui lui avoit esté prescrit. Il avoit fait ces descouvertes et ces expéditions si pleines de périls et avec tant de despenses par le seul secours de sa famille, à laquelle il en coustoit plus de 500,000 livres...

II

Obligation du sieur de La Salle envers le sieur Plet de 16,076 *liv.* 9 *s.*

28 juin 1678.

Nous soussignez, Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac en Canada, et François Plet, marchand bourgeois de Paris, reconnoissons avoir fait les ventes et conditions qui ensuivent, c'est à sçavoir : Moy dit Plet avoir vendu et livré depuis le 23 mars jusqu'au 10e juin de la présente année 1678, audit sieur de La Salle, qui reconnoist avoir en sa possession les marchandises contenues au mémoire, que moy de La Salle ay en ma possession, et m'avoir esté livrées et dont je me contente, lesquelles marchandises seront conduites aux risques de moy Plet jusqu'au port de Québec et aux frais de moy, de La Salle. Ladite vente de marchandises faite moyennant la somme de 11,483 liv. 4 s., laquelle somme moy dit Robert Cavelier promets payer audit sieur Plet en cette ville de Paris à la fin de l'année 1679, et ce en lettres de change avec le profit à raison de 40 pour 100, montant le profit à la somme de 4,593 liv. 5 s., ce qui fait 16,076 liv. 9 s. pour lesdites marchandises que ledit sieur Plet m'a vendues bonnes, loyales et dont moy dit Cavelier suis content, pour d'icelles en faire et disposer par moy ainsy que j'aviseray bon estre.

Fait à Paris, sous nos seings privez, ce 28e jour de juin 1678.

Ainsy signé : F. PLET, *et* CAVELIER DE LA SALLE.

III

28 juin 1678.

Aujourd'huy sont comparus par-devant les Conseillers du Roy, notaires et garde notes de Sa Majesté au Chastelet de Paris soussignez, ledit Robert Cavelier, sieur de La Salle, de présent à Paris, logé rue de la Truanderie, paroisse Saint-Eustache, d'une part, et ledit sieur François Plet, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Martin, paroisse St-Médéricq, d'autre part, lesquels ont reconnu avoir fait escrire et avoir signé de leurs seings ordinaires et dont ils ont coustume de se servir en leurs affaires, l'escrit et convention de l'autre part, qu'ils promettent respectivement entretenir et exécuter de point en point, selon la forme et teneur, pourquoy ils ont respectivement eslu leurs domiciles irrévocables en cette ville et maisons où ils sont demeurans cy devant déclarées, auxquels lieux nonobstant et promettans, obligeans, renonçans, etc. Fait et passé à Paris, ès maisons des parties, l'an 1678, le 28e jour de juin avant midi; et ont signé, avec Raveneau et Paillet, la minute des présentes estant ensuite de l'original de l'escrit et convention devant transcrite, demeurée audit Paillet, notaire, auquel ladite minute a esté rapportée par le sieur François Plet, marchand de Paris, y demeurant rue Saint-Martin, paroisse St-Nicolas-des-Champs, suivant l'acte estant ensuite passé par-devant les notaires soussignez aujourd'huy 8e février 1680.

Signé : RAVENEAU *et* PAILLET, *avec paraphes.*

Collationné par lesdits notaires à Paris soussignez, sur

l'original en papier. Ce fait et à l'instant rendu aujourd'huy 20 avril 1720.

LEMAIRE, BOURON (?).

IV

AUTRES EMPRUNTS

DE CAVELIER DE LA SALLE POUR SON ENTREPRISE.

30 juin 1678. — 4,000 liv. au sieur Simonnet, notaire à Paris, par billet en original dudit sieur de La Salle, daté à Paris le 30 juin 1678, de ladite somme de quatre mille livres, qu'il promet payer audit Sieur dans deux mois pour autant qu'il luy doit pour argent qu'il luy a presté.

5 juillet 1678. — 6,000 liv. à monsieur Dumont, trésorier du marc d'or, par obligation passée par-devant de la Balle et Roré, notaires au Chastelet de Paris, le 5 juillet 1678, pour employer en achat de fonds et héritages aux environs du fort Frontenac et à la construction des bastimens d'iceluy. Laquelle somme il promet rendre dans un an et oblige et hypothèque spécialement les fonds, immeubles à luy appartenant audit fort, sept cents livres de rente, à luy constituée au denier quatorze et trois cents livres de rentes au denier dix-huit, d'autre à luy deue et constituée par le sieur François Chefdeville, marchand à Rouen, ainsi qu'il est plus amplement porté par ladite obligation.

5 juillet 1678. — 24,000 liv. à Monsieur Raoul, advocat en Parlement, par billet original dudit sieur de La Salle, escrit et signé de sa main, daté à Paris, causé pour pur prest, qu'il promet payer ou à ordre dudit sieur Raoult (*sic*), en quatre

années consécutives, la première commençant le premier janvier 1680, et les autres suivantes immédiatement, au payement de laquelle somme de vingt-quatre mille livres il oblige tous ses biens présents et à venir.

24 novembre 1678. — 4,600 liv. au sieur Migeon de Broussat, advocat en Parlement, et baillif de Montréal, par obligation dudit sieur de La Salle, passée par-devant Manque, notaire à Montréal, le 24 novembre 1678, pour pareille somme de quatre mille six cents livres que ledit sieur Migeon luy a cy devant prestée et fournie en castors, suivant la promesse dudit sieur de La Salle, du deuxiesme du mesme mois, laquelle luy avoit esté remise en présence dudit notaire et tesmoins y nommez, laquelle somme il s'oblige de payer, l'année suivante 1679, en castors ou argent monnoyé, et hypothèque tous ses biens, meubles présents et à venir en quelque lieu qu'ils soyent situez, ainsi qu'il est plus amplement porté par ladite obligation, dont copie collationnée par Adhemar, notaire à Montréal, nous a esté représentée.

8 novembre 1678. — 13,623 liv. à Monsieur le Comte de Frontenac, par obligation de M. Claude de Bernon, bachelier en théologie, au nom et comme procureur dudit sieur Robert Cavelier de La Salle, passée par-devant de Beaufort et Ferret, notaires à Paris, le 14 avril 1679, au profit du sieur François Rochon, intendant de M. le maréchal de Schomberg, ladite somme de treize mille six cent vingt-trois livres payable à volonté, pour seureté de laquelle ledit sieur Bernon a affecté, obligé et hypothéqué tous les biens, meubles et immeubles présens et à venir du sieur de La Salle, et spécialement le fort de Frontenac avec ses circonstances, appartenances et dépendances, situez en Canada, appartenant audit

sieur de La Salle — conformément à la procuration qu'il luy en avoit envoyée passée par-devant Dugas, notaire à Québec, le 8 novembre 1678, dont copie est ensuite de ladite obligation. Déclaration dudit sieur Rochon passée par-devant Thibaut et Simonnet, notaires, le 2 mai 1679, comme la susdite obligation est au profit et des deniers de mondit sieur le comte de Frontenac, qui luy avoit fait tenir icelle somme en la ville de Paris et auquel ledit sieur Rochon n'a fait que prester son nom, déclare, consent et accorde que mondit sieur Comte de Frontenac la reçoive comme à luy appartenante; sentence du Chastelet de Paris, du 2 janvier 1682, qui condamne ledit sieur de La Salle à payer audit sieur Rochon ladite somme de treize mille six cent vingt-trois livres, suivant qu'il y est obligé par ladite obligation, avec le profit et intérests suivant l'ordonnance à compter du 10 juillet 1681...

3 septembre 1679. — 2,934 liv. 1 s. 9 deniers, au sieur Desaintes, un mémoire de castors et pelleteries montant à ladite somme, ensuite duquel est le billet dudit sieur Cavelier de La Salle, daté à Missilimakinak, le 3 septembre 1679, de la somme de deux mille neuf cent trente-quatre livres un sol neuf deniers, payable le printemps suivant ou au porteur dudit billet, sitost qu'il le voudra...

29 septembre 1679. — 1,627 liv. au sieur Charon, marchand à Québec, suivant une sentence du substitut du procureur fiscal du bailliage de Montréal du 29 septembre 1679, en laquelle il a esté condamné tant pour marchandises livrées à l'agent des affaires dudit sieur de La Salle, que pour six cent soixante livres payez par le sieur Charon par son ordre aux R. P. Récollectz de Québec.

1er et 2 mars 1680. — 2,500 liv. au nommé Moyse Hilla-

ret, charpentier de navire, ladite somme à luy deue par ledit sieur de La Salle, tant pour deux années et demie de ses gages, à raison de huit cents livres par an, que pour pelleteries qu'il a remises au magasin du fort de Frontenac, et récompense promise par ledit sieur de La Salle audit Moyse en considération de ses bons services, suivant deux de ses billets datez de Crèvecœur, les 1er et 2 mars 1680, demeurez ès liasses du greffe du Conseil souverain, pour le payement de laquelle somme de deux mille cinq cents livres, ledit sieur Moyse ayant présenté requeste à feu monsieur de La Barre, gouverneur général en Canada, il luy auroit permis de son ordonnance du 1er mars 1683 de faire saisir et arrester la barque qui estoit pour lors au fort de Frontenac comme son gage particulier et le produit de son travail, mesme de la freter et en tirer les deniers de celuy qu'il mettroit pour commander audit fort...

24 aoust 1681. — 2141 liv. à mademoiselle d'Alonne, par billet dudit sieur de La Salle daté au fort Frontenac, le 24 aoust 1681, par lequel il reconnoist luy devoir lesdits deux mille cent quarante une livres qu'il luy promet payer, sçavoir huit cents livres en castors l'automne de la mesme année, et le surplus le printemps suivant en marchandises assorties et propres à la traite de celles que M. de La Forest aura auprès de Montréal.

3 octobre 1682. — 2,633 liv. 15 s. au nommé Cauchois, suivant deux billets dudit sieur de La Salle, sçavoir le premier daté à Missilimakinak le 3 octobre 1682, de dix-sept cents livres qu'il luy promet faire venir de France l'année suivante en marchandises, y compris le fret et les frais pour autant qu'il luy doit pour les services qu'il luy a rendus jusqu'audit jour, et s'oblige de payer en son acquit, au sieur Regnault, deux

cent trente-trois livres quinze et de luy rapporter le printemps suivant son billet, et par le second billet dudit sieur de La Salle, daté à Kébec le 11 novembre 1683, il reconnoist devoir audit Cauchois, pour les services qu'il luy a rendus outre ce qu'il a receu et ce qu'il luy a promis, de luy envoyer de France la somme de sept cents livres qu'il consent qu'il reçoive de l'argent qui luy a esté saisy et mis entre les mains de MM. Perrot et Haseur, suppliant M. le Général, qui estoit pour lors M. de La Barre, de vouloir y consentir, ledit Cauchois ne luy ayant jamais rendu que de bons services.

2 novembre 1683. — 3,640 liv. au sieur Le Chasseur par billet dudit sieur de La Salle, conceu en ces termes: « Monsieur de Tonty, ou en son absence le sieur de Boisrondet, donnera à M. Le Chasseur ou ordre pour la valeur de 3,640 liv. de castors, par préférence sur tout ce que je peux devoir, pour pareille somme que je luy dois précédant ce jour, pour valeur receue de luy. Fait à Québec le 2 novembre 1683. Signé de La Salle.

15 février 1683. — 1,007 liv. 3 s. 10 d. au sieur Dulhut, qu'il prétend luy estre deus par ledit sieur de La Salle suivant un compte de débit et crédit montant à 2,495 liv. 5 s. 8 d., sur lequel il dit n'avoir receu que 1,488 liv. 0 s. 10 d. — ledit compte non arresté par ledit sieur Dulhut, mais seulement affirmé véritable par ledit sieur Dulhut, le 15 février 1683.

29 mars 1680. — 877 liv. 5 s. 8 d. au sieur Mars, marchand à Québec, à luy deues par la sentence rendue par le lieutenant général de Québec du 29 mars 1680, signifiée au commis du sieur de La Salle le 16 avril ensuivant, depuis laquelle ledit sieur de La Salle a fait son billet de ladite somme de huit cent soixante dix-sept livres cinq sols huit deniers, qu'il promet

payer tant pour le principal montant à ladite somme et les interests depuis le jour de la sentence, ledit billet estant au dos d'icelle, daté à Québec, le 10 novembre 1683.

28 octobre 1678. — 275 liv. au sieur Soullard, pour reste de cinq cents livres qui luy estoient deues par ledit sieur de La Salle, suivant une lettre de change de trois cents livres par luy tirée le 28 octobre 1678, à deux mois de veue sur le sieur François Plet, marchand à Paris, et un billet de deux cents livres dudit jour 28 octobre 1678, payable audit sieur Soullard, ou ordre, le printemps suivant, en castors, pour valeur receue, sur laquelle somme de 500 livres ledit Soullard a touché du greffier de la prévosté de Québec, par arrest du Conseil souverain du 19 février 1680, la somme de trois cents livres qui font deux cent vingt-cinq livres monnoye de France, des deniers appartenant au sieur de La Salle, déposez ès mains dudit Greffier.

XIX

RELATION OFFICIELLE

DE L'ENTREPRISE DE CAVELIER DE LA SALLE,

DE 1679 A 1681.

CAVELIER DE LA SALLE

DE 1679 A 1681[1]

Relation des descouvertes[2] et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert. — 1679-80-81.

Il y a plusieurs années que le sieur de La Salle avoit esté persuadé, par les lumières qu'il avoit tirées de plusieurs Sau-

1. Ce mémoire des événements de l'entreprise d'exploration depuis 1678 est assurément la pièce officielle qui a été présentée au Ministre de la Marine, en attendant le grand résultat de 1682. Mais cette relation a-t-elle été écrite par Cavelier de La Salle, ou seulement par un savant ecclésiastique au moyen des lettres adressées par le découvreur à quelqu'un de ses amis ou de ses associés? C'est ce qu'il ne nous est pas encore permis de décider. Nous exposerons ailleurs les raisons de notre doute.

Ce qui est certain, c'est que le Père Hennepin a connu ce document, auquel il a ait de nombreux emprunts. Mais ce ne pouvait être un motif pour nous de ne pas le publier, d'abord parce que l'auteur de la *Description de la Louisiane* mêle souvent l'erreur à ce qu'il rapporte, et aussi parce qu'il a quitté Cavelier de La Salle vingt-deux mois environ avant l'époque à laquelle finit notre manuscrit.

Il y avait en outre un réel intérêt à constater les plagiats de l'homme qui devait plus tard tenter d'enlever au découvreur l'honneur de ses travaux, et s'il était par ce côté curieux de voir les ressemblances entre le livre du Père Hennepin et notre document, il ne l'était pas moins de reconnaître les différences de ce même document avec le texte des lettres de La Salle, d'où il a dû être tiré, mais sans qu'on leur prît ce qu'elles ont d'intime et de confidentiel.

Plusieurs de ces lettres, étant d'ailleurs incomplètes, n'auraient pas été comprises si nous les eussions publiées seules, tandis que ce récit, les précédant, nous permettra du moins d'apercevoir ce qui leur manque pour suivre l'enchaînement des faits.

vages de diverses nations, que l'on pourroit faire des establissements au sud-ouest des grands lacs de la Nouvelle-France, et que mesme on pourroit pénétrer jusqu'à la mer par le moyen d'une grande rivière que quelques Sauvages appeloient Ohio et les autres Mississipi.

Dans cette pensée il acheta une habitation dans l'isle de Montréal, à l'endroit appelé la Chine, où l'on s'embarque pour remonter plus haut le long de la Grande-Rivière. Il communiqua ensuite au sieur de Courcelles, gouverneur du Canada, le dessein qu'il avoit de travailler à ceste descouverte, et il le trouva si bien fondé qu'il l'encouragea à l'exécuter au plus tost. Le sieur de La Salle, pour prendre des mesures plus justes, fit divers voyages, tantost avec des François, tantost avec des Sauvages, et mesme avec MM. Dollier et Galinée, prestres du séminaire de Saint-Sulpice, l'année 1669; mais une violente fièvre l'obligea à les quitter à l'entrée.

Quelque temps après, le sieur de Courcelles et le sieur Talon, intendant de la Nouvelle-France, luy escrivirent pour l'exhorter à continuer ses descouvertes, et il s'en présenta une occasion favorable.

Après que le sieur de Tracy, envoyé en Canada par le Roy en 1665, eut forcé les Iroquois à demander la paix, il jugea qu'il estoit nécessaire, pour tenir en bride ces barbares, de faire construire quelques forts dans les lieux par où les Iroquois avoient accoustumé de passer pour venir attaquer les habitations françoises; on bastit pour cet effet les forts de Sorel et de Chambly, sur les bords de la rivière Richelieu, qui se descharge dans celle de Saint-Laurent, et ensuite le fort de Frontenac, près de la descharge du lac Ontario ou de Frontenac.

Le gouvernement de ce dernier fort estant venu à vaquer, le sieur de La Salle, qui avoit esprouvé de grandes difficultez à surmonter les saults et les rapides que l'on trouve durant vingt-cinq lieues depuis Montréal jusqu'au fort Frontenac, résolut de venir en France pour demander ce gouvernement.

Il arriva à La Rochelle en 1675, et ensuite à Paris, où il offrit à la Cour d'achever ce fort à ses despens et d'y entretenir une garnison suffisante; et comme le sieur Comte de Frontenac avoit fait des avances pour plus de 15,000 livres, tant pour la construction du fort que pour l'entretien de la garnison, il offrit encore de le rembourser, pourveu que la Cour voulust luy accorder le gouvernement et la propriété de ce fort. Ses propositions furent agréées par Monseigneur Colbert, qui luy en fit expédier les provisions.

Aussitost que le sieur de La Salle fut de retour en Canada, il fit démolir le premier fort, qui n'avoit que soixante toises de tour et n'estoit que de terre soustenue d'une forte palissade, et il en fit construire un autre à quatre bastions revestus et de trois cent soixante toises de tour, auquel on travailla avec tant de diligence qu'au bout de deux ans il fut mis en sa perfection, quoyqu'il ne se fust point obligé à faire une si grande despense.

Ce fort est situé au nord et près de la descharge du lac Frontenac dans une presqu'isle dont il a fait fossoyer l'isthme et dont les autres costez sont entourez du lac et d'un grand port, où toutes sortes de bastiments peuvent mouiller en seureté. Le lac a quatre-vingts lieues de longueur et vingt-cinq ou trente de largeur. Il est abondant en poissons et profond et navigable partout. — Les Cinq Nations ou plustost les cinq

cantons des Iroquois habitent la pluspart au midi de ce mesme lac, et quelques-uns au nord.

La situation de ce fort est si avantageuse qu'il est aisé, par son moyen, de couper la sortie ou le retour des Iroquois, ou de leur porter en vingt-quatre heures la guerre chez eux, dans le temps qu'ils seroient en course, par le moyen des barques du sieur de La Salle qui en a fait construire quatre toutes pontées dans ce lac, et qui a si bien dressé ses gens à conduire les canots dans les rapides les plus affreux, qu'ils sont à présent les plus habiles canoteurs de l'Amérique.

On a desjà reconnu l'utilité de ce fort par les voyages que le sieur comte de Frontenac y a fait avec quarante canots, plusieurs années consécutives, pour traiter avec les Iroquois, leur imprimer par sa présence du respect et de la crainte et les accoustumer à obéir à ses ordres.

Comme la terre qui borde ce lac est très-fertile, le sieur de La Salle en a fait cultiver plusieurs arpens, où le bled, les légumes et les herbes potagères ont très-bien réussi, quoyque d'abord ces bleds ayent été incommodez des sauterelles, ainsi qu'il arrive ordinairement dans les nouveaux défrichemens du Canada, à cause de la grande humidité de la terre. Il y fait élever des volailles et des bestes à cornes, dont il a présentement plus de vingt-cinq, et comme les arbres sont très-beaux et propres à bastir des maisons et des barques, et que l'hyver y est beaucoup plus court qu'en Canada, il y a lieu de croire qu'il s'y formera bientost une colonie considérable, y ayant desjà treize à quatorze familles establies et une mission de Récollects.

Pendant que le sieur de La Salle travailloit à la construction de son fort, les envieux, jugeant par de si beaux com-

mencements de ce qu'il pourroit faire dans la suite, suscitèrent le sieur Joliet à le prévenir dans ses descouvertes. Il alla par la baye des Puans à la rivière de Mississipi, sur laquelle il descendit jusqu'aux Illinois, et revint par le lac des Illinois en Canada, sans avoir essayé pour lors ny depuis d'y faire aucun establissement.

A la fin de l'année 1677, le sieur de La Salle vint en France rendre compte à M. Colbert de ce qu'il avoit fait en exécution de ses ordres. Il luy représenta ensuite que ce fort luy donnoit de grandes commoditez pour faire des descouvertes; que son principal dessein en le faisant construire avoit esté de les continuer dans les pays tempérez, riches et fertiles; que le seul commerce des peaux et de la laine des bœufs sauvages, que les Espagnols appellent Cibola, pouvoit establir un grand commerce et soustenir de puissantes colonies; que toutesfois, comme il seroit difficile d'amener ces peaux de bœufs dans des canots, il supplioit Monseigneur Colbert de luy faire accorder la commission pour faire la descouverte de l'embouchure, et qu'il plust à Sa Majesté de luy donner le privilége de faire luy seul le commerce des peaux de bœufs sauvages, dont il en avoit apporté une pour eschantillon; ce qui luy fut accordé.

Le sieur de La Salle partit de France au mois de Juillet de l'année 1678 avec le sieur de Tonty, un pilote, des matelots et plusieurs autres jusqu'au nombre d'environ trente personnes, des ancres et des agrez pour les barques qu'il vouloit faire construire, et les armes et les marchandises nécessaires. Il arriva à la fin de Septembre à Québec, d'où il fit aller ses gens et transporter ses marchandises et ses provisions au fort de Frontenac. Il s'y rendit luy-mesme sitost

qu'il eut achevé ses affaires, et à la fin de la mesme année il fit partir quinze de ses gens avec des marchandises pour la somme de 7 à 8,000 livres, avec ordre d'aller en canot l'attendre chez les Illinois, qui demeurent dans le voisinage de la rivière Mississipi, afin de commencer à establir une bonne correspondance avec ces Sauvages, et de luy préparer des vivres et les autres choses nécessaires pour la continuation de ses descouvertes.

Au commencement de l'année suivante, 1679, il envoya ses charpentiers à Niagara avec d'autres gens sous la conduite du sieur de La Motte et du Père Louis Henpin (*sic*), missionnaire Récollect, pour y faire un fort et construire une barque à l'entrée du lac Érié, le sieur de La Salle n'ayant pu la faire bastir au fort Frontenac à cause d'un portage de deux lieues du grand sault du Niagara, sans lequel on pourroit naviguer en grande barque depuis le fort de Frontenac jusqu'au bout du lac des Illinois par des lacs qu'on peut avec raison nommer des mers d'eau douce.

La grande rivière de Saint-Laurent tire son origine de plusieurs grands lacs, entre lesquels il y en a cinq d'une grandeur extraordinaire, et qui sont mal représentez sur les cartes imprimées. — Ces lacs sont le lac Supérieur, le lac des Illinois, le lac des Hurons, le lac Érié et le lac Frontenac. Ils sont tous d'eau douce et très-bonne à boire, abondans en poissons et entourez de terres fertiles ; à la réserve du premier, la navigation y est aisée en esté, mesme à de grands bastimens, mais difficile en hyver à cause des grands vents qui y règnent.

Le lac Supérieur et celuy des Illinois sont les plus esloignez du costé du couchant. Le premier, qui s'estend de l'est à l'ouest, a cent cinquante lieues de longueur, soixante

de largeur et environ près de cinq cents lieues de tour. Le second, qui est situé au nord et au sud, a cent vingt ou cent trente lieues de longueur, quarante ou cinquante de largeur et près de quatre cents lieues de tour. Ces deux lacs se dégorgent dans celuy des Hurons, le premier par un rapide rempli de rochers et où l'on ne peut naviguer, et l'autre par le destroit de Missilimakinak. Le lac des Hurons se descharge par un long canal navigable dans le lac Érié, en sorte que comme ces deux derniers lacs sont à peu près égaux à celuy des Illinois, et qu'ils ne sont séparez par aucun rapide incommode, on peut aller en barque depuis le fond du lac des Illinois, par un espace de quatre cents lieues, jusqu'au bout du lac Érié, où la navigation est interrompue.

Le lac Érié se jette dans le lac de Frontenac; mais à quatorze lieues de ce dernier lac il se resserre, et ce rétrécissement s'appelle la rivière de Niagara, qui, après un cours de quatorze lieues, se jette dans le lac de Frontenac à 42 degrés 20 minutes de latitude. Les eaux de cette rivière ou de cette partie du lac Érié ont un courant difficile à surmonter, à la voile principalement; à une lieue du mesme lac, à quatre lieues du lac de Frontenac, elles forment une cheute d'une hauteur incroyable, et qui n'a pas sa pareille sur la terre. La rivière de Niagara, près de cet endroit, n'a qu'un demi-quart de lieue de largeur, mais elle est extrêmement profonde et si rapide qu'elle entraisne toutes les bestes qui la veulent traverser sans que pas une puisse résister à son courant. Elle se précipite de plus de six cents pieds de hauteur, et sa cheute est composée de deux nappes d'eau et d'une cascade avec une isle en talus au milieu; ses eaux escument et bouillonnent d'une manière affreuse; elles tonnent continuellement, et lorsque

le vent souffle du costé du sud on entend le bruit qu'elles font de plus de quinze lieues ; à quatre lieues de ce sault ou de cette cheute, la rivière de Niagara se jette dans le lac Frontenac.

C'est à cette embouchure que le sieur de La Salle fit commencer un fort qui auroit pu tenir en bride les Iroquois, et particulièrement les Sonnontouaħs, les plus puissans de tous, et leur empescher le commerce qu'ils font avec les Anglois et les Hollandois de quantité de pelleteries qu'ils sont obligez d'aller chercher dans les pays occidentaux, et de passer en allant et en revenant par Niagara, où l'on pourroit les arrester à l'amiable en temps de paix et par force en temps de guerre. Mais les Iroquois prirent ombrage de ce fort, en sorte que comme il n'estoit pas en estat de leur résister, il se contenta de faire bastir une maison fortifiée de palissades. Le sault de la rivière de Niagara l'obligea aussi à faire construire sa barque deux lieues au-dessus et à six lieues de l'embouchure de cette rivière. Il y alloit de temps en temps visiter ses ouvriers et leur porter des provisions et d'autres choses nécessaires, tantost en barque, tantost en canot; mais il eut plusieurs traverses qui auroient peut-estre fait abandonner cette entreprise à tout autre qu'à luy.

Sa barque, chargée de provisions et de quelques marchandises, fit naufrage sur la coste méridionale du lac, à dix lieues de Niagara, par la faute du pilote qui l'abandonna avec tous les matelots pour aller coucher à terre. Il perdit aussi quelques canots avec beaucoup de marchandises, et un jour qu'il estoit pressé de retourner au fort Frontenac, il entreprit ce chemin de plus de quatre-vingts lieues par terre et à pied, avec un petit sac de bled d'Inde rosti qui mesme luy manqua

à deux journées du fort, où il ne laissa pas que d'arriver heureusement.

Les Iroquois prirent aussi ombrage de la barque qu'il faisoit construire; il leur députa pour les apaiser le sieur de La Motte, avec le Père Louis Henpin, Récollect, et quelques autres François. — Ils assemblèrent un conseil de quarante vieillards, à qui, au nom de toute la nation, ils donnèrent pour près de cinq cents livres de marchandises, suivant l'usage de ce pays, où les meilleures raisons ne sont jamais escoutées si elles ne sont accompagnées de présents. Le sieur de La Motte leur parla à leur manière et leur dit qu'il venoit les visiter de la part d'Onontio, qui est le nom qu'ils donnent aux gouverneurs du Canada, et pour fumer avec eux sur leurs nattes; qu'il alloit faire un grand canot de bois pour aller chercher des marchandises en Europe par un chemin plus commode que celuy des rapides de la rivière Saint-Laurent afin de les leur donner à meilleur marché. Il adjousta plusieurs autres raisons, dont toutesfois ces barbares ne furent pas satisfaits.

La pluspart des Iroquois estoient allez à la guerre au delà du lac Érié; mais quoyque leur absence rendist ceux qui estoient restez moins insolents, néantmoins ils ne laissoient pas de venir souvent au chantier où l'on travailloit à la barque et de tesmoigner leur mescontentement; mesme l'un d'eux, contrefaisant l'ivrogne, voulut tuer le forgeron; mais la résistance des François et la disposition où ils se mirent de repousser les Iroquois, les obligea à se retirer. On eut advis quelque temps après qu'ils vouloient mettre le feu à la barque sur le chantier, et ils l'auroient exécuté si l'on n'y avoit fait une garde fort exacte.

Des alarmes si fréquentes, la crainte de manquer de vivres après la perte du fort de Frontenac et le refus que firent les Sonnontouans d'en fournir en payant découragèrent les charpentiers, et ils auroient infailliblement déserté, si le sieur de La Salle et le Père Louis n'avoient pris soin de les rassurer et de les animer à travailler avec plus de diligence pour se délivrer de ces inquiétudes. En effet, ils s'appliquèrent à leur ouvrage avec tant d'assiduité que peu de temps après ils mirent la barque à l'eau, quoiqu'elle ne fust pas encore achevée, afin de la garantir du feu dont elle estoit menacée, et ils la mirent ensuite en peu de jours en estat de naviguer. Les Iroquois en furent extraordinairement surpris, et ils ne pouvoient comprendre comment ils avoient pu construire avec tant de facilité un si grand canot de bois, quoyque ce bastiment ne fust que d'environ quarante-cinq tonneaux.

Cependant les envieux du sieur de La Salle, voyant sa barque achevée nonobstant les difficultez du transport des agrez à travers tant de rapides et les oppositions des Iroquois, publièrent que c'estoit une entreprise téméraire, qu'il n'en reviendroit jamais, et beaucoup d'autres choses semblables. Ils soulevèrent par ces discours tous les créanciers du sieur de La Salle qui, sans attendre son retour et sans l'en avertir, firent saisir tous les effets qu'il avoit à Montréal et à Québec, jusqu'au lit de son secrétaire, et se les firent adjuger pour le prix qu'ils voulurent, quoyque le seul fort de Frontenac, dont il est propriétaire, fust capable de payer deux fois toutes ses dettes, s'il estoit mort en travaillant à ses descouvertes.

Le sieur de La Salle estoit alors au fort Frontenac, où il receut avis de ce désordre; mais comme il jugea que ce malheur estoit sans remède et qu'on n'avoit point d'autre

dessein que de luy faire perdre un voyage dont il avoit fait les préparatifs avec tant de peines et de dépenses, il donna au fort les ordres qu'il jugea nécessaires, et se rendit à Niagara au commencement du mois d'Aoust de la mesme année 1679.

Il trouva sa barque preste à naviguer; mais ses gens luy dirent qu'ils n'avoient pu la faire remonter jusques à l'entrée du lac Érié, n'ayant pu surmonter à la voile le courant de la rivière de Niagara. Le sieur de La Salle les fit tous embarquer au nombre de trente personnes avec trois missionnaires Récollects, des armes, des provisions, des marchandises et sept petites pièces de canon de fonte.

Ensuitte, contre l'opinion de ses gens, il vint à bout de remonter la rivière de Niagara. Il faisoit aller sa barque à la voile quand le vent estoit assez fort, et il la faisoit fouir [1] dans les endroits les plus difficiles; et il arriva ainsi heureusement à l'entrée du lac Érié.

Il en partit le 7 du mois d'Aoust de la mesme année 1679, faisant sa route à l'ouest quart surouest, et sa navigation fut si heureuse que le 10 au matin, feste de saint Laurent, il aborda à l'entrée du destroit par où le lac des Hurons se descharge dans le lac Érié, et qui est esloigné de cent lieues de la rivière de Niagara.

Ce destroit a trente lieues de longueur et presque partout une lieue de largeur, excepté dans son milieu, où il s'eslargit et forme un lac de figure circulaire et de dix lieues de diamètre que les PP. Recollects nommèrent le lac de Sainte-Claire. Le pays, des deux costez de ce destroit, est garny de belles campagnes descouvertes, où l'on voit quantité de cerfs,

1. Ce terme, parfaitement écrit à ne pas s'y méprendre, signifierait-il *aller à la perche?* sinon faudrait-il voir là une faute de copiste et lire *touer*, mot qui a le même nombre de lettres et presque la même configuration ?

de biches, de chevreuils, d'ours peu farouches et très-bons à manger, de poules d'Inde et de toutes sortes de gibier. Le reste est couvert de forests d'arbres fruitiers, comme noyers, chastaigners, pruniers, pommiers, et de bois propres à bastir.

Le sieur de La Salle trouva à l'entrée de ce destroit un courant aussi fort que la marée devant Rouen; il le surmonta néantmoins faisant sa route au nord et au nord-est jusques au lac des Hurons. Il y a peu de profondeur à l'entrée de ce lac et à celle du lac de Sainte-Claire, et principalement à la dernière. La descharge du lac des Hurons se divise en cet endroit en plusieurs petits canaux, presque tous barrez par des battures de sable. On fut obligé de les sonder tous, et enfin on en descouvrit un fort beau, profond au moins de deux à trois brasses, et au delà de ces battures, large partout de près d'une lieue. La barque y fust arrestée durant quelques jours par les vents contraires, et cette difficulté ayant esté surmontée, on en trouva une encore plus grande à l'entrée du lac des Hurons. Le vent de nord, qui avoit soufflé quelque temps avec assez de violence et qui pousse l'eau de trois grands lacs dans le destroit, y avoit augmenté de telle sorte le courant ordinaire qu'il estoit aussi furieux que la barre devant Caudebec. On ne put le remonter à la voile, quoyque alors on fust aidé par un fort vent de sud; mais comme le rivage estoit fort beau, le sieur de La Salle fit descendre à terre douze de ses gens qui halèrent au col le long de la grève durant demiheure, au bout de laquelle on entra dans le lac des Hurons.

Le mesme jour, la barque singla le long de la coste orientale du lac, avec bon frais, le cap au nord, quart de nord-est

jusques au soir que le vent s'estant jeté au sud-ouest, fort violent, on mit le cap au nord-ouest, et le lendemain le sieur de La Salle se trouva à la veüe de terre ayant traversé la nuit, une grande baye nommée Sakeinam, qui a plus de trente lieues de profondeur du costé du sud.

Le 24, il continua de faire porter au norouest jusqu'au soir que le calme le prit entre des isles où il n'y avoit qu'une brasse et demie ou deux brasses d'eau. Il alla avec les basses voiles une partie de la nuit pour chercher un mouillage; mais, n'en trouvant aucun où il y eust bon fond, et le vent commençant à souffler de l'ouest, il fit mettre le cap au nord pour gagner le large où il se mit à la cape en attendant le jour. Il passa la nuit à sonder au devant de la barque parce qu'il avoit reconnu que son pilote estoit fort négligent, et il continua de veiller de cette manière durant le reste du voyage.

Le 25, le calme continua jusqu'à midi, qu'il poursuivit sa route au norouest à la faveur d'un bon vent de sud qui se changea bientost en sud-ouest. A minuit il fut obligé de porter au nord à cause d'une grande pointe qui s'avançoit dans le lac; mais il l'eut à peine doublée qu'il fut surpris d'un furieux coup de vent d'ouest qui le contraignit à louvoyer avec les deux pacfis [1] et de mettre ensuite à la cape jusqu'au jour.

Le 26, la violence du vent l'obligea de faire amener ses masts de hune, de faire amarer les vergues sur le pont et de demeurer costé à travers; à midi les vagues devenant trop grandes et la mer trop rude, il fut contraint de relascher. Le soir, ne trouvant point de mouillage ni d'abri, et le vent estant

1. Le Père Fournier, dans son *Hydrographie,* dit que le grand pacfi se nommait ordinairement la cape. On disait indifféremment misaine et petit pacfi.

diminué, il fit remettre à la cape toute la nuit et ne dériva qu'une lieue.

Le 27, au matin, il fit voile au nord-ouest par un vent du sud-ouest qui se changea le soir en un petit vent du sud-est, à la faveur duquel il arriva le même jour à Missilimakinak, où il mouilla à six brasses d'eau dans une anse où il y a bon fond de terre glaise. Cette anse est abriée [1] du sud sud-ouest jusqu'au nord; une batture de sable la couvre un peu du nord-est, et une grosse isle, qui en est à une lieue, du vent d'est; mais elle est exposée au sud-est qui y est très-violent.

Missilimakinak est une pointe de terre à l'entrée et au nord du destroit, par où le lac des Illinois se descharge dans celuy des Hurons. Ce destroit a une lieue de largeur et trois de longueur, et court à l'ouest-nord-ouest. A quinze lieues à l'est de Missilimakinak, on trouve une autre pointe qui est à l'entrée du canal par lequel le lac Supérieur se descharge dans le lac des Hurons. Ce canal a cinq lieues d'ouverture et quinze de longueur. Il est entrecoupé de plusieurs isles et se retrécit peu à peu jusqu'au sault Sainte-Marie, qui est un rapide plein de rochers par lequel les eaux du lac Supérieur se précipitent. Il y a des villages de Sauvages en ces deux endroits. Ceux qui sont establis en cet endroit cultivent du bled d'Inde, et les Sauvages du sault Sainte-Marie subsistent de la chasse des cerfs, des orignaux ou eslans et de quelques castors et de la pesche du poisson blanc, qui est très-bon et que l'on y trouve en grande abondance, mais dont la pesche est très-difficile à tout autre qu'à ces Sauvages qui y sont élevez depuis leur enfance. Les Jésuites ont une mission dans chacun de ces

1. Vieux mot qui signifiait protéger, défendre. — Furetière dit que Mézeray l'a employé.

deux endroits, tant à cause des Sauvages du lieu que parce que c'est le passage de tous ceux de l'ouest et du nord qui vont négocier à Montréal.

Après que le sieur de La Salle eut mis pied à terre à Missilimakinak, il fut extrêmement surpris d'y trouver la pluspart de ses gens qu'il avoit envoyez devant, au nombre de quinze, et qu'il croyoit depuis longtems chez les Illinois. Ceux qu'il avoit tousjours reconnus pour les plus fidèles luy rapportèrent qu'ils avoient esté arrestez par les discours qu'on leur avoit faits depuis leur départ, qu'on leur avoit dit que son entreprise était chimérique, que la barque n'arriveroit jamais à Missilimakinak, qu'on les envoyoit à une perte certaine, et plusieurs autres choses semblables qui avoient découragé ou desbauché la pluspart de leurs camarades, qu'ils n'avoient pu les obliger à continuer le voyage, que mesme six d'entre eux, nommez Sainte-Croix, Minime, le Barbier, Poupart, Hunaut et Roussel dit la Rousselière, avoient déserté, volé et emporté pour près de quatre mille livres de marchandises, et que les autres en avoient dissipé mal à propos ou employé pour leur subsistance à Missilimakinak, où les vivres sont fort chers, pour plus de mille trois cents livres.

Le sieur de La Salle fut d'autant plus mal satisfait du procédé de ses gens qu'il les avoit fort bien traittez et avoit fait à tous de grandes avances ou des partis avantageux, ayant entr'autres payé pour le nommé la Rousselière mille huit cents livres qu'il devoit à diverses personnes. Il fit arrester quatre des plus coupables sans leur faire aucun traitement plus fascheux, et ayant appris que Hunaut et la Rousselière estoient au sault Sainte-Marie, il destacha le sieur de Tonty avec six hommes qui les arresta et se saisit de tous les effets qu'ils

avoient entre les mains; mais il n'a pu obtenir aucune justice des autres. Les grands vents ordinaires en cette saison retardèrent longtems le retour du sieur de Tonty, qui ne revint qu'au mois de Novembre à Missilimakinak, en sorte que le sieur de La Salle, qui craignoit l'approche de l'hyver, résolut de partir sans attendre qu'il fust arrivé.

Le 12 du mois de Septembre, il partit de Missilimakinak; il entra dans le lac des Illinois et il arriva à une isle située à l'entrée du lac ou baye des Puans, à quarante lieues de Missilimakinak, et qui est habitée par des Sauvages de la nation des Pouteatamis. Il y trouva quelques-uns de ses gens qu'il avoit envoyez les années précédentes chez les Illinois, d'où ils luy avoient rapporté pour douze mille livres de pelleteries. Il résolut de renvoyer sa barque de cet endroit à cause de l'approche de l'hyver et de continuer sa route en canot; mais comme il n'en avoit que quatre, il fut obligé de laisser dans la barque beaucoup de marchandises et quantité d'ustensiles et d'outils de toutes sortes, et il ordonna au pilote de descharger toutes ces choses à Missilimakinak, où il les reprendroit à son retour. Il mit aussi toutes ses pelleteries dans la barque avec un commis et cinq bons matelots. Ils avoient ordre de se rendre incessamment au magasin qu'il avoit fait bastir au bout du lac Érié où ils laisseroient les pelleteries et se chargeroient de beaucoup de marchandises et d'autres choses qu'une barque du fort de Frontenac, qui les attendoit à Niagara, devoit leur apporter, et qu'aussitost après ils reprissent la route de Missilimakinak, où ils trouveroient une instruction du lieu où ils mèneroient hyverner la barque.

Ils mirent à la voile le 18 Septembre avec un petit vent d'ouest très-favorable. On n'a pu sçavoir depuis la route

qu'ils avoient tenue, et quoyqu'on ne doute pas qu'ils n'ayent péri, on n'a jamais pu apprendre d'autres circonstances de leur naufrage que les suivantes.

La barque ayant mouillé au nord du lac des Illinois, le pilote, contre l'advis de quelques Sauvages qui l'assuroient qu'il y avoit une grande tempeste au milieu du lac, voulut continuer sa navigation sans considérer que l'abry où il estoit l'empeschoit de connoistre la force du vent. Il fut à peine à un quart de lieue de la coste que les Sauvages virent la barque agitée d'une manière si extraordinaire que, ne pouvant résister à la tempeste quoiqu'on eust abattu toutes les voiles, peu de tems après ils la perdirent de veue, et ils croyent qu'elle fut poussée contre les battures qui sont près des isles, Huronnes, où elle est demeurée ensevelie. Le sieur de La Salle n'apprit toutes ces choses que l'année suivante, et il est certain que la perte de cette barque luy couste plus de quarante mille livres tant en marchandises, outils et pelleteries qu'en hommes et agrès qu'il avoit fait venir de France en Canada, et voiturer de Montréal au fort de Frontenac dans des canots d'escorce, ce qui paraissoit impossible à ceux qui connoissoient la foiblesse de ces sortes de bastimens et la pesanteur des ancres et des câbles.

Il partit le jour suivant, 19 Septembre, avec quatorze personnes en quatre canots chargez d'une forge avec toutes les fournitures d'outils de charpentiers de maison et de navire, de menuisiers et scieurs de long, d'armes et de marchandises.

Il prit sa route au sud vers la terre ferme, esloignée de quatre grandes lieues de l'isle de Pouteatamis. Au milieu de la traversée et du plus beau calme du monde, il s'éleva un orage

qui le mit en danger et qui luy fit craindre pour sa barque, parce qu'il dura quatre jours avec une furie pareille aux plus grandes tempestes de la mer. Il gagna néantmoins la terre où, il s'arresta six jours pour que le lac fust apaisé.

Le 25, il continua sa route tout le jour et une partie de la nuit à la faveur de la lune le long de la coste; mais le vent s'estant levé un peu trop fort, il mit pied à terre avec son monde. Ils se postèrent sur un rocher pelé, où ils essuyèrent la pluye et la neige durant deux jours à l'abry de leurs couvertures et proche d'un petit feu qu'ils entretenoient du bois que les vagues jetoient à terre.

Le 28, sur le midi, ils se remirent dans leurs canots et nagèrent assez avant dans la nuit et jusqu'à ce qu'un tourbillon de vent les força de débarquer sur la pointe d'un rocher couvert de brossailles. Ils y demeurèrent deux jours et y consommèrent le reste de leurs vivres, c'est-à-dire le bled d'Inde et les citrouilles qu'ils avoient achetez des Pouteatamis et dont ils n'avoient pas fait une plus grande provision, à cause que leurs canots estoient desjà trop chargez et qu'ils espéroient d'en trouver sur leur route.

Ils partirent le 1er d'Octobre et arrivèrent, après avoir fait dix lieues à jeun, près d'un autre village des Pouteatamis. La coste estoit haute et escarpée et exposée au nord-est, qui soufloit alors et s'augmentoit de telle sorte que les vagues brisoient extraordinairement contre le rivage. Le sieur de La Salle n'eut point d'autre parti à prendre pour aborder en seureté que de se jeter à l'eau avec ses trois hommes et d'enlever tous ensemble son canot et sa charge et de le porter à terre, malgré les vagues qui les couvroient quelque fois par-dessus la teste. Il alloit recevoir les autres canots à mesure qu'ils

arrivoient, et il les mit tous à terre de cette manière, sans que rien fust gasté.

Comme le sieur de La Salle n'avoit aucune habitude avec les Sauvages de ce village, il fit d'abord mettre ses armes en estat et se posta sur une pointe où il estoit difficile de le surprendre et où il pouvoit, avec peu de monde, se défendre contre un plus grand nombre. Il envoya ensuite trois de ses gens pour acheter des vivres au village à la faveur d'un calumet de paix que les Pouteatamis de l'isle lui avoient donné.

Ce calumet est une espèce de grande pipe à fumer dont la teste est d'une belle pierre rouge bien polié et le tuyau, long de deux pieds et demi, est d'une canne assez forte ornée de plumes de toutes sortes de couleurs, meslées et rangées fort proprement avec plusieurs touffes de cheveux de femmes tressées de diverses manières, chaque nation l'embellissant selon son usage particulier. — Un calumet de cette sorte est un passe-port assuré chez tous les alliez de ceux qui l'ont donné, et ils sont persuadez qu'il leur arriveroit de grands malheurs s'ils avoient violé la franchise du calumet.

Les trois hommes avec cette sauve-garde et leurs armes arrivèrent au village, esloigné de trois lieues du débarquement, mais ils n'y trouvèrent personne. — Les Sauvages à la veue des canots avoient pris l'espouvante et avoient abandonné leurs maisons. Ainsi ces hommes, après avoir fait en vain leurs diligences pour parler à quelques-uns de ces Sauvages, se chargèrent de bled d'Inde dans leurs cabanes, où ils laissèrent des marchandises pour la valeur de ce qu'ils emportoient, et se mirent en chemin pour rejoindre le reste de la troupe.

Cependant vingt de ces Sauvages armez de fusils, de ha-

ches, d'arcs, de flesches et d'une espèce de massue qu'on appelle casse-teste, s'approchèrent du lieu ou estoit le sieur de La Salle, qui s'avança pour leur parler avec quatre de ses gens armez de fusils, de pistolets et de sabres. Il leur demanda ce qu'ils desiroient, et voyant qu'ils paroissoient interdits, il leur dit de s'approcher de peur que ses gens qu'il feignit estre allez à la chasse ne les tuassent s'ils les trouvoient à l'escart. Il les fit asseoir au bas de l'éminence où il s'estoit campé, d'où ses gens pouvoient descouvrir tous leurs mouvemens, et il commença de les entretenir de diverses choses pour les amuser jusqu'à ce que les trois hommes fussent revenus du village. — Ils parurent quelque tems après, et ces Sauvages n'eurent pas plus tost aperceu le calumet de paix que l'un d'eux portoit, qu'ils se levèrent, faisant un grand cry de joye et se mirent à danser à leur manière. — Ils ne se faschèrent point du bled qu'ils virent qu'on leur avoit pris; au contraire, ils envoyèrent au village pour en apporter d'autre, et ils en donnèrent le lendemain autant qu'on en voulut. Toutefois le sieur de La Salle fit abattre les arbres des environs, et obligea ses gens à passer la nuit sous les armes de peur de quelque surprise. — Le jour suivant, sur les dix heures, les anciens du village arrivèrent avec leur calumet de paix et firent festin à tous les François. — Le sieur de La Salle les en remercia par un présent de dix haches, de deux douzaines de couteaux et de quelque quantité de rassade pour les femmes, et les laissa très-satisfaits.

Il partit le mesme jour, 2 Octobre, et navigua durant quatre jours le long du rivage. Il estoit bordé de grands costeaux escarpez jusques dans le lac et où l'on trouvoit à peine de la place pour débarquer. — On estoit mesme obligé tous les

soirs de grimper sur leurs sommets et d'y porter les canots et leurs charges pour ne pas les laisser la nuit exposez aux vagues qui battoient au pied. — On fut aussi obligé, par les vents contraires ou trop violents pendant ces quatre jours et beaucoup de fois depuis, à prendre terre avec de grandes incommoditez. — Il falloit, pour se rembarquer, que deux hommes se missent à l'eau jusqu'à la ceinture et qu'ils vinssent, le canot debout, à la vague, l'avançant ou le reculant selon que la vague s'approchoit ou s'esloignoit de terre jusqu'à ce qu'il fust chargé; ensuite on le menoit au large, en attendant que les autres fussent aussi chargez de la mesme manière, et l'on avoit autant de peine au débarquement.

Cette petite flotte avançoit ainsi vers le sud, où elle trouvoit toujours le pays plus beau et plus tempéré. — Le 16 Octobre, elle commença à trouver une grande abondance de chasse dont on avoit manqué jusques là, contre l'ordinaire, en sorte que le bled d'Inde ayant manqué, toute la troupe fut réduite à une si grande disette de vivres que le père Gabriel, Recollect, agé de 64 ans, tomba deux ou trois fois en foiblesse. On tua en cet endroit des cerfs, chevreuils et des poules d'Inde, et enfin le 28 du mesme mois d'Octobre, le sieur de La Salle arriva au fond du lac des Illinois, où le vent l'obligea de mettre pied à terre. Il alla à son ordinaire à la descouverte dans les bois, où il trouva partout des raisins meurs et fort bons, dont les pères Recollects firent du vin pour célébrer la Messe. Il observa aussi des pistes fraisches d'hommes qui l'obligèrent à rejoindre ses gens pour leur recommander de se tenir sur leurs gardes sans faire aucun bruit. Ils lui obéirent durant quelque temps; mais, ayant

aperceu un ours et un cerf, ils ne purent s'empescher de tirer dessus.

Ce bruit les fit descouvrir à cent vingt-cinq Sauvages de la nation des Outagamis qui habitent vers l'extrémité de la baye des Puans, et qui estoient alors cabanez près du lieu où les François, qui ne croyoient pas avoir de tels voisins, s'estoient postez. Le sieur de La Salle, à qui les pistes qu'il avoit veues donnoient de l'inquiétude, blasma ses gens de leur peu de prudence, et ensuite, pour empescher les surprises, il mit une sentinelle auprès des canots, sous lesquels on avoit mis toutes leurs charges pour les garantir de la pluye, et l'autre auprès des cabanes.

Ces précautions n'empeschèrent pas que la nuit, 30 Outagamis, favorisez par la pluye qui tomboit en abondance et par la négligence de la sentinelle, ne se glissassent avec leur adresse ordinaire le long du costeau où estoient les canots, et que l'un, se couchant sur le ventre auprès du plus esloigné, ne dérobast une bonne partie de ce qui estoit dessous, le donnant au Sauvage le plus proche et celuy-là aux autres de main en main jusqu'au dernier.

Le sieur de La Salle se réveilla dans ce moment, et s'estant levé pour observer si ses sentinelles faisoient leur devoir, il aperceut remuer quelque chose, ce qui l'obligea à faire prendre les armes à ses gens avec lesquels il occupa une éminence par où les Sauvages estoient obligez de repasser. Une partie de ces barbares, se voyant descouverts, crièrent qu'ils estoient amis. Le sieur de La Salle leur respondit que l'heure étoit indeue et qu'on ne venoit ainsi la nuit que pour voler ou tuer ceux qui ne seroient pas sur leurs gardes. Ils répliquèrent qu'à la vérité les coups qu'on avoit tirez leur avoient fait croire que

c'estoit un party d'Iroquois, leurs ennemis, les autres Sauvages leurs voisins ne se servant point de pareilles armes, et qu'ainsi ils s'estoient avancez à dessein de les tuer; mais qu'ayant reconnu que c'étoient des François, qu'ils regardoient comme leurs frères, l'impatience qu'ils avoient de les voir les avoit empeschez d'attendre le jour. Le sieur de La Salle feignant de se rendre à ces raisons leur dit de s'approcher au nombre de quatre ou cinq seulement, parce que leur jeunesse estoit accoutumée à voler et que ses gens n'estoient pas d'humeur à le souffrir. Quatre ou cinq vieillards s'avancèrent et il les entretint jusqu'au jour, qu'il leur donna permission de se retirer.

Après leur départ il s'aperceut qu'il avoit esté volé. Il connoissoit parfaitement l'humeur des Sauvages, et il sçavoit qu'ils feroient toutes les nuits de pareilles entreprises s'il dissimuloit en cette rencontre; ainsi il résolut d'en avoir raison. Il fit occuper par ses gens une éminence en forme de presqu'isle, et il sortit ensuite luy mesme pour essayer de trouver quelques Sauvages à l'escart. A peine eut-il marché durant une demi-heure qu'il trouva la piste toute fraische d'un chasseur. Il le suivit le pistolet à la main et l'ayant joint bientost après, il l'amena à ses gens à qui il le laissa en garde après avoir appris de luy toutes les circonstances du vol. Il se remit ensuite en campagne avec deux de ses gens, et ayant arresté encore un Sauvage des plus considérables de sa nation, il luy montra de loin celuy qu'il tenoit desjà prisonnier, et le renvoya dire à ses gens qu'il feroit tuer leur camarade s'ils ne rapportoient tout ce qu'ils avoient volé.

Cette proposition embarrassa ces barbares parce qu'ils avoient coupé en morceaux quelques hardes pour les parta-

ger entr'eux, et qu'ainsi ils ne pouvoient pas les rendre entières. Toutefois, comme ils ont beaucoup d'amitié les uns pour les autres, ils résolurent de délivrer leur camarade par force.

Le lendemain au matin, 30 du mois d'Octobre, ils s'avancèrent tous les armes à la main pour commencer l'attaque. La presqu'isle où les François estoient logez estoit séparée du bois, où les Sauvages paraissoient par une plaine de sable longue de deux portées de fusil. Le sieur de La Salle remarqua qu'au bout de cette plaine du costé du bois, il y avoit plusieurs petits tertres dont le plus près de luy commandoit aux autres. Il s'avança pour s'en emparer avec cinq hommes portant leurs couvertures à demi-roulées autour du bras gauche pour se couvrir contre les flesches des Sauvages qui s'estoient desjà saisis de toutes ces éminences. Mais ces barbares voyant que les François s'approchoient pour les charger abandonnèrent les plus proches et donnèrent le temps au sieur de La Salle de monter sur la plus haute.

Une action si hardie intimida de telle sorte ces Sauvages, qu'aussitost après deux anciens présentèrent de loin le calumet de paix, et s'estant approchez sur l'assurance qu'on leur donna qu'ils le pouvoient faire sans rien craindre, ils dirent qu'ils ne s'estoient portez à cette extrémité qu'à cause de l'impuissance où ils estoient de rendre ce qu'ils avoient dérobé en l'estat où ils l'avoient pris, et qu'ils estoient prests à restituer ce qui estoit en son entier et à payer le reste. Ils présentèrent en mesme temps quelques robes de castor au sieur de La Salle, pour disposer son esprit à la paix, s'excusant du peu de valeur de leur présent sur la saison trop avancée. Le sieur de La Salle se contenta de leurs excuses; ils exécutèrent ce qu'ils avoient promis et ainsi la paix fut restablie.

Le jour suivant se passa en danses, festins et harangues dans lesquelles ils exhortoient le sieur de La Salle à demeurer avec eux et à ne point aller chez les Illinois, à qui il luy seroit impossible de résister et qui estoient résolus de massacrer tous les François, depuis qu'un Iroquois, qu'ils avoient pris et bruslé, les avoit assurez que la guerre que sa nation leur vouloit faire avoit esté conseillée par les François qui haïssoient les Illinois. Ils adjoustèrent beaucoup de raisons semblables, qui alarmèrent les gens du sieur de La Salle et luy donnèrent à luy-mesme beaucoup d'inquiétude, parce que tous les Sauvages qu'il avoit rencontrez sur sa route luy avoient dit à peu près les mesmes choses. Toutesfois, comme il sçavoit que ces raisons pouvoient leur avoir esté inspirées par ceux qui s'opposoient à son entreprise et par la jalousie des Sauvages, à qui les Illinois estoient redoutables par leur valeur et qui craignoient qu'ils ne devinssent plus fiers quand, par le moyen des François, ils auroient l'usage des armes à feu, il résolut de poursuivre sa route en prenant toutes les précautions nécessaires pour sa seureté et pour celle de ses gens. Ainsi, il respondit aux Outagamis qu'il les remercioit des advis qu'ils lui donnoient, mais qu'il ne craignoit point les Illinois et qu'il sçauroit les ranger à la raison par amitié ou par force.

Le lendemain, 1[er] du mois de Novembre, il se rembarqua avec tous ses gens et arriva le mesme jour au rendez-vous qu'il avoit donné au sieur de Tonty. — C'estoit à l'embouchure de la rivière des Miamis qui, venant du sud, se jette dans le lac des Illinois. — Il fut surpris de n'y trouver personne, parce que le sieur de Tonty avoit eu beaucoup moins de chemin à faire, et que ses canots estoient peu chargez. —

Néantmoins il profita de cette conjoncture pour gagner du temps et pour exécuter le dessein qu'il avoit formé. — Il avoit résolu, pour ne pas s'exposer mal à propos, d'attendre l'hyver pour se rendre chez les Illinois, parce que en cette saison, ces peuples, afin de chasser plus commodément, se séparent par familles ou par tribus de deux ou trois cents personnes chacune, et qu'estant joint au sieur de Tonty qui luy devoit amener 20 hommes, il pourroit sans péril se faire connoistre à la première bande qu'il rencontreroit, qu'il la pourroit gagner par le bon traitement et par les présents qu'il luy feroit, qu'il prendroit avec elle quelque teinture de la langue Illinoise, et que par ces moyens il feroit aisément alliance avec le reste de la nation.

Dans cette pensée il se servit dans cette occasion du retardement du sieur de Tonty. — Il dit à ses gens qu'il estoit résolu de l'attendre, et pour les amuser par quelque occupation utile, il leur proposa de faire un fort et une maison pour la seureté de la barque et des marchandises qu'elle devoit apporter et pour leur servir de retraite au besoin.

Il y avoit à l'embouchure de la rivière une éminence plate au-dessus et naturellement fortifiée; elle estoit haute et escarpée, de figure triangulaire, fermée de deux costez par la rivière, et de l'autre par une profonde ravine. — Il fit abattre les arbres dont elle estoit couverte et nettoyer toutes les broussailles à deux portées de fusil du costé du bois. Il fit ensuite faire une redoute de 40 pieds de longueur sur 30 de largeur, fortifiée de poutres et de solives esquarries et à l'espreuve du mousquet, posées en travers l'une sur l'autre. Il fit fraiser les deux faces qui regardoient la rivière et planter en tenaille des pieux de 25 pieds de hauteur du

costé de la terre. Le mois de Novembre fut employé tout entier à ces travaux, excepté les Festes et Dimanches, que toute la troupe assistoit au service divin et au sermon que les pères Gabriel et Louis faisoient tour à tour après Vespres.

Dès le commencement du mesme mois, le sieur de La Salle avoit examiné l'entrée de la rivière, où il avoit remarqué une batture de sable. Il l'avoit sondée luy mesme et avoit marqué le canal par deux grands mays plantez des deux costez de l'entrée, avec des pavillons et des balises tout du long, et il avoit envoyé deux hommes à Missilimakinak instruits de toutes choses pour servir de guides au pilote. Le sieur de Tonty arriva heureusement le 20 Novembre, qui dit au sieur de La Salle que sa barque n'avoit pas mouillé à Missilimakinak, et qu'il n'en avoit pu apprendre aucunes nouvelles des Sauvages venus de tous les costez des lacs, ny des deux hommes qu'il envoyoit à Missilimakinak et qu'il avoit rencontrez. Le sieur de La Salle craignit avec raison que sa barque n'eust fait naufrage. — Néantmoins il fit achever son fort, et ne la voyant point paroistre après une si longue attente, il se résolut à partir de peur d'estre arresté par les glaces qui commençoient à fermer la rivière.

Il s'embarqua avec 30 hommes dans 8 canots le 3 Décembre, et ils remontèrent la rivière, faisant leur route au sud-est, durant environ 20 lieues. Un jour le sieur de La Salle fit partir ses canots et les suivit par terre à son ordinaire, chassant et cherchant à faire quelque descouverte avantageuse ; il s'attacha à la poursuite d'un cerf qu'il avoit blessé et qu'il ne put atteindre qu'après s'estre enfoncé 4 ou 5 lieues dans les bois. — Il croyoit que deux hommes qu'il avoit avec luy le suivoient à la piste sur la neige, et l'auroient bientost joint; mais ils s'estoient trompez et ils

avoient repris le chemin du lieu d'où ils estoient partis le matin, au lieu de suivre la route qu'il tenoit. — Ainsi, après avoir attendu quelque tems inutilement, il se mit en chemin pour aller rejoindre les canots. — Des marais qu'il rencontra l'obligèrent à prendre un grand destour, et comme d'ailleurs il estoit incommodé de la neige qui tomboit, il ne put arriver au bord de la rivière qu'à deux heures de nuit. — Il tira deux coups de fusil pour avertir ses gens, et personne ne luy ayant respondu, il creut que les canots l'avoient devancé, et il continua son chemin en remontant le long de la rivière. — Après avoir marché de cette sorte plus de trois heures, il vit du feu sur un tertre où il monta brusquement après avoir appelé deux ou trois fois; mais au lieu d'y trouver ses gens endormis, comme il se l'estoit imaginé, il ne vit qu'un petit feu entre des broussailles et, sous un chesne, la place d'un homme qui s'y estoit couché sur des herbes sèches, et qui en estoit apparemment sorty au bruit que le sieur de La Salle avoit fait. — C'estoit quelque Sauvage qui s'estoit posté là pour surprendre et pour tuer quelqu'un de ses ennemis le long de la rivière. Le sieur de La Salle l'appela en trois ou quatre langues, et enfin il cria que pour luy faire voir qu'il ne le craignoit point, il alloit se coucher en sa place; il renouvela le feu et après s'estre bien chauffé, il s'avisa pour se garantir de surprise d'abattre autour de luy quantité de broussailles qui, tombant de travers parmi celles qui restoient debout, embarrassoient le chemin de telle sorte qu'on ne pouvoit l'approcher sans faire beaucoup de bruit et sans l'éveiller. Il esteignit ensuite le feu et s'endormit, quoiqu'il neigeast toute la nuit.

Le lendemain il alla chercher les pistes des Sauvages, et il trouva qu'il en estoit venu 3 ou 4 fois jusqu'au rempart des

broussailles, mais qu'ils n'avoient osé le traverser de peur de se descouvrir. Il retourna sur le bord de la rivière, où ne trouvant aucune marque du passage des canots, il reprit sa route du jour précédent et suivit le courant de l'eau, lors qu'il trouva le père Louis qui venoit le chercher avec son canot, dans lequel il s'embarqua pour se rendre au lieu où le reste de sa petite flotte l'attendoit.

C'estoit au bord d'une grande campagne, à l'extrémité de laquelle, du costé du couchant, il y a un village de Miamis, Mascoutens et Ouyatanons ramassez ensemble.

La rivière des Illinois prend sa source dans cette campagne au milieu de beaucoup de terres tremblantes, sur lesquelles on peut à peine marcher. Cette rivière n'est esloignée que d'une lieue et demie de celle des Miamis, et ainsi le sieur de La Salle y fit transporter par un beau chemin qu'il trouva ses canots et tout son équipage, après avoir laissé au lieu ou il quitta la rivière des Miamis ainsi qu'au fort qu'il avoit construit à son embouchure, des lettres pour servir d'instruction à ceux qui devoient venir le joindre dans sa barque au nombre de vingt-cinq.

La rivière des Illinois est navigable pour des canots à cent pas de sa source, et elle s'augmente de telle sorte en peu de temps qu'elle est presque aussi large et aussi profonde que la Marne. Elle coule à travers de vastes marais, où elle fait tant de destours, quoyque son courant soit assez fort, qu'après avoir vogué une journée entière, on trouva quelques fois qu'on n'avoit pas avancé de deux lieues en droite ligne; on ne voyoit, aussi loin que la veue pouvoit s'estendre, que des marais, des joncs et des aulnes, et l'on n'auroit pu trouver à s'y cabaner durant plus de quarante lieues de che-

min sans quelques mottes de terres glacées, sur lesquelles on couchoit et faisoit du feu.

On ne trouva point aussi de chasse après avoir traversé ces marais comme on l'avoit espéré, parce que ce ne sont que de grandes campagnes descouvertes où il ne croist que des herbes fort hautes, qui sont sèches en cette saison et que ces Miamis avoient bruslées en chassant aux bœufs sauvages ; les animaux y sont ordinairement en grand nombre, ainsi qu'il estoit aisé de le juger par les ossements et les testes de ces bestes que l'on voyoit de tous costez. Les Miamis les chassent à la fin de l'Automne de la manière suivante : lorsqu'ils en voyent un troupeau, ils s'assemblent en grand nombre et mettent le feu aux herbes partout autour de ces bestes, à la réserve de quelques passages qu'ils laissent exprès et où ils se postent avec leurs arcs et leurs flesches. Les bœufs qui veulent éviter le feu sont ainsi obligez de passer auprès de ces Sauvages, qui en tuent quelquefois jusqu'à deux cents en un jour. Ces bœufs ont de la laine très-fine au lieu de poil, et les femelles l'ont encore plus longue que les masles ; leurs cornes sont presque toutes noires, beaucoup plus grosses que celles des bœufs d'Europe, mais un peu moins longues. Leur teste est d'une grosseur monstrueuse. Ils ont le col fort, court, et une grosse bosse entre les deux espaules, leurs jambes sont grosses et courtes et couvertes d'une laine fort longue. Ils ont sur leurs espaules et autour du col et des cornes de grands crins noirs qui leur tombent sur les yeux et les font paroistre affreux. Ils ont le corps, principalement par devant, beaucoup plus grand que celui de nos bœufs, et cette grande masse ne les empesche pas d'aller fort viste, en sorte qu'il n'y a point de Sauvage qui les puisse at-

teindre à la course, et que souvent ils tuent ceux qui les ont blessez.

On trouve beaucoup d'autres sortes d'animaux dans ces vastes *plaines de la Louisiane*; les cerfs, les chevreuils, les castors, les loutres, y sont communs. On y voit dans la saison des bandes de deux et mesme de quatre cents bœufs sauvages ; les outardes, les cygnes, les tourtres, les poules d'Inde, les perroquets, les perdrix et beaucoup d'autres oiseaux y sont en très-grand nombre. La pesche y est très-abondante et la terre extraordinairement fertile. Ce sont des prairies sans bornes meslées de forests de haute futaye, où il y a toutes sortes de bois à bastir, et entre autres d'excellent chesne, plein comme celuy de France et bien différent de celuy du Canada. Les arbres sont d'une grosseur et d'une hauteur prodigieuse, et l'on y trouveroit les plus belles pièces du monde pour construire des vaisseaux. On voit aussi dans les forests plusieurs sortes d'arbres fruitiers et des vignes sauvages qui produisent des grappes de près d'un pied et demi de longueur, qui meurissent parfaitement et dont on a fait de fort bon vin. On y voit aussi des campagnes couvertes de très-bon chanvre, qui y croist naturellement de six à sept pieds de hauteur. Enfin, par les essais que le sieur de La Salle en a fait chez les Miamis au retour de son second voyage, on est persuadé que la terre est capable de produire toutes sortes de fruits, d'herbes et de grains et en beaucoup plus grande abondance que les meilleures terres de l'Europe. L'air y est fort tempéré et fort sain. Le pays est arrosé d'une infinité de lacs, de rivières et de ruisseaux, la pluspart navigables. On n'y est presque point incommodé de maringouins ny d'autres animaux nuisibles. Il y a des mines de charbon,

d'ardoise et de fer, et les morceaux de cuivre rouge et pur que l'on trouve en divers endroits font juger qu'il y en a des mines, et peut estre d'autres métaux et minéraux que l'on descouvrira quelque jour, puisque l'on a desja trouvé chez les Iroquois une fontaine de sel, de l'alun et du soufre.

Le sieur de La Salle continua sa route vers la rivière des Illinois durant le reste du mois de Décembre, et enfin après avoir navigué durant 120 ou 130 lieues, depuis le lac des Illinois, et tué le long de la rivière du mesme nom deux bœufs et beaucoup de poules d'Inde, il arriva au village des Illinois le premier du mois de Janvier de l'année 1680.

Ce village est situé à 40 degrez de latitude, dans une plaine un peu marescageuse et sur la rive droite de cette rivière, ausi large en cet endroit que la Seine devant Paris, et divisée par de fort belles isles. Il contient 460 cabanes, faites comme de longs berceaux et couvertes de doubles nattes de joncs plats si bien cousues qu'elles ne sont jamais pénétrées du vent, de la neige, ny de la pluye. Chaque cabane a 4 ou 5 feux, et chaque feu une ou deux familles qui vivent tous ensemble en bonne intelligence.

Le sieur de La Salle trouva, comme il l'avoit préveu, le village vuide. Tous les Sauvages estoient allez passer l'hyver à la chasse en divers endroits, suivant leur coustume; leur absence néantmoins le mit dans un grand embarras, les vivres luy manquoient et il n'osoit prendre du bled d'Inde que les Illinois cachent dans des fosses sous terre pour le conserver et s'en servir à leur retour de la chasse pour semer et pour subsister jusqu'à la récolte. Cette provision leur est extrêmement précieuse, et on ne sçauroit leur faire un plus grand déplaisir que d'y toucher en leur absence.

Toutesfois, comme il n'y avoit aucune apparence de s'exposer à descendre plus bas sans vivres, et que le feu qu'on avoit mis dans les campagnes avoit fait fuir toutes les bestes, il résolut de prendre 30 minots de bled d'Inde, espérant qu'il pourroit par quelque moyen apaiser les Illinois.

Il se rembarqua le mesme jour avec cette nouvelle provision et descendit durant quatre jours sur la mesme rivière, qui couroit au sud quart de sud-ouest. Sur la fin du quatriesme jour, en traversant un petit lac que forme la rivière, on remarqua des fumées qui firent connoistre que les Sauvages estoient cabanez près de là. En effet, le cinquiesme, sur les neuf heures du matin, on vit des deux costez de la rivière quantité de pirogues [1] et environ quatre-vingts cabanes pleines de Sauvages qui n'aperceurent les canots qu'après qu'ils eurent doublé une pointe derrière laquelle les Illinois estoient cabanez à demi-portée de fusil. Les François estoient dans huit canots, sur une ligne, tous les armes à la main et se laissant aller au courant de la rivière.

Le sieur de La Salle fit faire un cry le premier, suivant la coustume de ces nations, comme pour demander si l'on vouloit la paix ou la guerre, parce qu'il estoit très-important de tesmoigner de la résolution dans ces commencements. D'abord les vieillards, les femmes et les enfants prirent la fuite au travers des bois dont la rivière est bordée; les guerriers coururent aux armes, mais avec tant de confusion qu'avant qu'ils se fussent reconnus, les canots avoient pris terre. Le

1. Nous n'avons pas voulu suivre, dans la *Description de la Louisiane*, les changements que le père Hennepin fait pour dissimuler ses plagiats ou pour mettre en évidence sa vaniteuse personne; mais il est plaisant de noter comment il remplace ici le mot *pirogue* : « On vit (écrit-il), des deux costés de la rivière, quantité de *perroquets*. » Ailleurs Hennepin avait substitué le mot *tortues* à celui de *tourtres* ou tourterelles. (Voir page 465.)

sieur de La Salle y sauta le premier, et il auroit pu défaire ces Sauvages dans le désordre ou ils estoient; mais comme ce n'estoit pas son dessein, il fit faire halte à ses gens afin de donner aux Illinois le temps de se rassurer. Un de leurs chefs qui estoit de l'autre costé de la rivière et qui avoit remarqué que le sieur de La Salle avoit empesché de tirer sur 7 ou 8 Sauvages que l'on pouvoit tuer aisément, se mit à haranguer pour arrester la jeunesse qui se préparoit à tirer des flesches au travers de la rivière. Ceux qui estoient campez du costé ou l'on avoit débarqué et qui avoient d'abord pris la fuite s'estant reconnus, envoyèrent deux des principaux d'entre eux présenter le calumet de dessus un costeau; peu de temps après, ceux qui estoient de l'autre costé firent la mesme chose, et alors le sieur de La Salle leur fit connoistre qu'il acceptoit la paix. Leur joye fut aussi grande que leur appréhension avoit esté forte; celle de quelques-uns ayant esté telle qu'ils furent trois jours à revenir des lieux où ils estoient allez se cacher.

Après les resjouissances, les danses et les festins auxquels on employa le reste du jour, le sieur de La Salle fit assembler les capitaines des villages qui estoient des deux costez de la rivière. Il leur fit d'abord un présent de tabac et de quelques haches, et ensuite il leur dit qu'il les avoit convoquez pour traiter d'une affaire qu'il vouloit leur expliquer avant que de leur parler d'aucune autre. Qu'il sçavoit combien le bled qu'ils avoient en réserve leur estoit nécessaire; que, néantmoins, la nécessité de vivre où il s'estoit veu en arrivant à leur village, et l'impossibilité de trouver des bestes à la campagne, l'avoient obligé à prendre quelque quantité de bled d'Inde, qu'il avoit dans les canots, et auquel on n'avoit pas encore touché. Que s'ils vouloient le luy laisser, il leur donneroit en eschange des haches et

les autres choses dont ils avoient besoin; et s'ils ne pouvoient s'en passer, il leur estoit libre de le reprendre; mais que, s'ils n'estoient pas en estat de luy fournir les vivres nécessaires pour sa subsistance et celle de ses gens, il iroit chez leurs voisins les Osages, qui luy en fourniroient en payant, et qu'en revanche il leur laisseroit le forgeron qu'il avoit amené pour raccommoder leurs haches et leurs autres instrumens.

Le sieur de La Salle leur parla de cette sorte parce qu'il sçavoit que les Illinois ne manqueroient pas d'estre jaloux des avantages ques les François pouvoient procurer à leurs voisins, et principalement de ceux qu'ils pouvoient tirer du forgeron, dont ils avoient eux-mesmes un extrême besoin. Aussi ils acceptèrent avec beaucoup de tesmoignages de joye le payement qu'il leur offroit pour le bled d'Inde; ils luy en donnèrent encore d'autre, et le prièrent instamment de s'establir parmi eux. Il leur respondit qu'il le feroit volontiers, mais que comme les Iroquois estoient sujets du Roy, et par conséquent ses frères, il ne pouvoit pas leur faire la guerre; qu'ainsi il les exhortoit à faire la paix avec eux, qu'il les y serviroit, et que, si malgré ses remontrances cette fière nation venoit les attaquer, il les défendroit, pourveu qu'ils luy permissent de faire un fort dans lequel il pust faire teste aux Iroquois avec le peu de François qu'il avoit, et que mesme il les fourniroit d'armes et de munitions, pourveu qu'ils ne les employassent pas contre les nations qui vivoient sous la protection du Roy.

Il adjousta qu'il avoit aussi dessein de faire venir d'autres François qui les mettroient à couvert des insultes de leurs ennemis, et leur fourniroient tout ce qui leur estoit nécessaire; qu'il n'en estoit empesché que par la longueur et la difficulté des chemins; que, pour surmonter cet obstacle, il avoit résolu

de faire bastir un grand canot pour descendre jusqu'à la mer, et leur apporter toutes sortes de marchandises par cette voye, plus courte et plus facile. Mais, comme cette entreprise estoit d'une grande despense, il vouloit apprendre auparavant si leur rivière estoit navigable jusqu'à la mer, et si d'autres Européens habitoient vers son embouchure.

Ils luy respondirent qu'ils agréoient toutes ses propositions et qu'ils l'assisteroient en tout ce qu'ils pourroient. Ensuite ils firent la description de la grande rivière Colbert ou Mississipi, ils luy dirent des merveilles de sa largeur et de sa beauté, et l'asseurèrent que la navigation y estoit libre et facile partout et qu'il n'y avoit aucuns Européens auprès de son embouchure. Mais ce qui persuada le plus au sieur de La Salle que cette rivière estoit navigable, c'est qu'ils luy nommèrent quatre nations dont il est parlé dans la Relation du voyage de Ferdinand Soto dans la Floride, qui sont celles de Tula, de Casquia, de Cicaca et d'Aminoia. Ils adjoustèrent que des esclaves qu'ils avoient faits en guerre du costé de la mer disoient qu'ils avoient veu des navires au large qui tiroient des coups qui ressembloient au tonnerre, mais qu'ils n'estoient point establis sur la coste, parceque s'ils y estoient, ils ne manqueroient pas d'y aller en traite, la mer n'estant esloignée que de 20 journées de leurs pirogues.

Le lendemain, un des chefs des Miamis, nommé Monso, arriva accompagné de cinq à six autres chargez de chaudières, de haches et de couteaux, pour préparer par ces présents l'esprit des Illinois à croire ce qu'il leur devoit dire. Il assembla secrètement les anciens et les asseura que le sieur de La Salle vouloit aller se joindre à leurs ennemis qui demeuroient sur le bord de la Grande-Rivière; qu'il leur fourniroit des armes et

des munitions, et qu'après les avoir assemblez, ils se rejoindroient aux Iroquois et les enfermeroient de tous costez pour les exterminer entièrement; qu'il estoit amy des Iroquois, qu'il avoit un fort au millieu de leurs pays, qu'il leur fournissoit des armes et de la poudre, et qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'éviter leur ruyne qu'en empeschant son voyage ou en le retardant, parceque une partie de ses gens l'abandonneroient bientost, et qu'ils ne creussent rien de tout ce qu'il leur diroit.

Après avoir dit beaucoup d'autres choses pareilles, il s'en retourna la nuit avec autant de secret qu'il estoit venu, de peur que le sieur de La Salle ne descouvrist tout ce mystère. Toutesfois un des chefs Illinois, nommé Omoahoha, qu'il avoit gagné en arrivant par un présent de deux haches et de quelques couteaux, le vint trouver le lendemain matin et l'advertit secrètement de tout ce qui s'estoit passé. Le sieur de La Salle le remercia et, pour l'obliger à continuer de luy donner advis de toutes choses, il luy fit un nouveau présent de poudre et de plomb. Le sieur de La Salle et tous ses gens jugèrent aisément que ce Miamis avoit été instruit et envoyé par des François, parce que ce Monso ne le connoissoit pas et n'avoit jamais mesme approché du fort de Frontenac plus près que de 400 lieues, et que néantmoins il avoit parlé de ses affaires avec autant de détail et de circonstances que s'il l'avoit fréquenté toute sa vie.

Cette affaire néantmoins luy donna d'autant plus d'inquiétude qu'il sçavoit que les Sauvages sont naturellement soupçonneux et qu'on avoit desjà donné beaucoup de mauvaises impressions à ses gens pour les obliger à déserter, ainsi que leurs camarades avoient fait à Missilimakinak.

L'après-disnée de ce mesme jour, Nicanapé, frère de Chassagoac, le plus considérable des capitaines Illinois, qui estoit pour lors absent, invita le sieur de La Salle et tous ses gens à un festin, et lorsque tout le monde fut assis dans la cabane, Nicanapé prit la parole et fit au sieur de La Salle un discours bien différent de ceux que tous les Anciens lui avoient tenu à son arrivée. Il luy dit qu'il ne l'avoit pas tant convié pour luy faire bonne chère que pour le guérir de la maladie qu'il avoit de vouloir descendre la Grande-Rivière ; que jamais personne ne l'avoit fait sans y périr ; que les bords estoient peuplez d'une infinité de nations barbares qui par leur nombre accableroient les François, quelques armes et quelque valeur qu'ils pussent avoir ; que les eaux de ce fleuve estoient pleines de monstres et de serpents ; et quand la grandeur de son canot le mettroit à couvert de tous ces dangers, il y en auroit un autre inévitable, que le bas de la rivière estoit plein de saults et de précipices avec un courant au-dessus si violent qu'on y tomboit sans remède, et tous ces précipices aboutissoient à un gouffre où la rivière se perdoit sous terre sans que l'on sceust où elle alloit. Il joignit à tout cela tant de circonstances, et prononçoit son discours si sérieusement et avec tant de marques d'affection, que les gens du sieur de La Salle, qui n'estoient pas accoustumez aux manières des Sauvages et dont deux ou trois entendoient la langue, en furent esbranlez.

Le sieur de La Salle conneut leur appréhension sur leurs visages, mais comme ce n'est pas la coustume d'interrompre les Sauvages, et que mesme en le faisant il auroit augmenté le soupçon de ses gens, il le laissa paisiblement achever son discours, et ensuite il luy respondit sans s'esmouvoir que luy et ses gens luy estoient bien obligez des nouvelles qu'il leur

apprenoit, parce qu'ils acquerroient d'autant plus de gloire qu'ils trouveroient plus de difficultez à surmonter; qu'ils servoient le plus grand de tous les capitaines qui commandent au delà de la mer, et qu'ils s'estimoient heureux de mourir en portant son nom jusqu'au bout de la terre; mais qu'il craignoit que tout ce qu'il avoit dit ne fust une invention de son amitié pour l'empescher de quitter sa nation, ou plustost que ce ne fust un artifice de quelque meschant esprit qui leur eust donné de la défiance de ses desseins quoyque plein de sincérité; que si les Illinois avoient une véritable amitié pour luy, ils ne devoient point luy dissimuler les sujets de leurs inquietudes, dont il tascheroit de les délivrer; qu'autrement il auroit lieu de croire que l'amitié qu'ils luy tesmoignoient à son arrivée n'estoit que sur leurs lèvres. Nicanapé demeura sans repartir et, lui présentant à manger, changea de discours.

Après le repas, le sieur de La Salle reprit la parole et luy dit qu'il n'estoit pas surpris que leurs voisins devinssent jaloux des commoditez qu'ils recevroient du commerce qu'ils alloient avoir avec les François, ny qu'ils leur fissent des rapports à leur désavantage; mais qu'il s'estonnoit de ce qu'ils estoient si faciles à y donner créance et de ce qu'ils se cachoient à un homme qui leur avoit communiqué tous ses desseins avec tant de franchise. « Je ne dormois pas, mon frère, adjousta-t-il, en s'adressant à Nicanapé, quand Monso vous a parlé la nuit et en cachette au désavantage des François, qu'il vous a dépeints comme les espions des Iroquois. Les présents qu'il vous a faits pour vous persuader ses mensonges sont encore enfouis dans cette cabane. Pourquoy a-t-il pris la fuite aussitost après? pourquoy ne parloit-il pas de jour, s'il n'avoit que des véritez à dire? N'as-tu pas veu qu'à mon arrivée, j'ay

pu tuer tes neveux et que dans la confusion où ils estoient, j'aurois pu faire seul ce qu'on te veut persuader que j'exécuteray avec l'assistance des Iroquois, après que je me seray estably chez toy et que j'auray fait amitié avec ta nation ? A l'heure que je parle, mes gens ne pourroient-ils pas esgorger tout ce que vous estes d'Anciens pendant que vostre jeunesse est à la chasse? Ne sçais-tu pas que l'Iroquois que tu redoutes a esprouvé la valeur du François, et que par conséquent il n'auroit pas besoin de son secours s'il avoit dessein de vous faire la guerre? Mais, pour te guérir entièrement l'esprit, cours après cet imposteur que j'attendray icy pour le convaincre et le confondre. Comment me connoist-il, puisqu'il ne m'a jamais veu, et comment peut-il sçavoir les complots qu'il dit que j'ay faits avec les Iroquois, qu'il connoist aussi peu que moy ? Regarde notre équipage. Ce ne sont que des outils et des marchandises qui ne nous peuvent servir que pour vous faire du bien, et qui ne sont propres ny pour les attaques ny pour les retraites. »

Ce discours les émut et les obligea à faire courir après Monso pour le ramener. Mais la neige, qui tomba la nuit en abondance et qui couvroit ses pistes, empescha qu'on ne le pust joindre. Toutesfois, les gens du sieur de La Salle, qui avoient esté auparavant à demi séduits, ne furent pas guéris de leurs fausses craintes. Six d'entre eux, qui estoient de garde, s'enfuirent la nuit suivante, après avoir enlevé ce qu'ils jugèrent leur devoir estre nécessaire, et s'exposèrent à un danger de périr et de mourir de faim, beaucoup plus certain que celuy qu'ils vouloient éviter.

Le sieur de La Salle estant sorti de la cabane une heure après, et n'ayant trouvé personne en faction, entra dans la

cabane de ses gens. Il en trouva une où il n'estoit resté qu'un seul homme, que ses camarades n'avoient pas adverti, parce qu'il leur estoit suspect. Il les assembla tous, et leur demanda des nouvelles de ces déserteurs. Ensuite il leur tesmoigna le déplaisir qu'il avoit de ce que, contre les ordres du Roy, et contre toute justice, ils avoient déserté et l'avoient abandonné dans le temps qu'ils luy estoient le plus nécessaires, et après qu'il avoit fait toutes choses pour eux. Il leur recommanda, pour empescher le mauvais effet que cette désertion pourroit produire dans l'esprit des Illinois, de leur dire que leurs camarades estoient partis par son ordre; qu'il auroit pu bien les faire poursuivre et les punir pour faire un exemple, mais qu'il ne vouloit pas faire connoistre aux Sauvages le peu de fidélité des François. Il les exhorta à luy estre plus fidèles que ces fugitifs, et de n'en pas venir à de pareilles extrémitez par la crainte des dangers que Nicanapé leur avoit faussement exagérez; qu'il ne prétendoit mener avec luy que ceux qui le voudroient accompagner, et qu'il leur donnoit sa parole de laisser aux autres, au printemps, la liberté de retourner en Canada, où ils iroient sans risque et en canot, au lieu qu'ils ne pouvoient alors l'entreprendre qu'avec un péril manifeste de leur vie, et avec la confusion de l'avoir laschement abandonné par une conjuration qui ne pouvoit pas demeurer impunie à leur arrivée à Québec. Il tascha de les rassurer de cette manière; mais, connoissant leur inconstance, et dissimulant le chagrin qu'il avoit de leur peu de résolution, il résolut de les esloigner des Sauvages pour couper le chemin à de nouvelles insubordinations. Et pour les faire consentir sans murmurer, il leur dit qu'ils n'estoient pas en seureté parmi les Illinois; que, d'ailleurs, un pareil séjour les exposoit aux armes des

Iroquois, qui peut-estre viendroient durant l'hyver attaquer les villages; que les Illinois n'estoient pas capables de leur faire résistance, qu'apparemment ils s'enfuiroient au premier choc, et que les Iroquois, ne les pouvant joindre parce que les Illinois sont beaucoup plus vistes qu'eux, deschargeroient leur furie sur les François, dont le petit nombre seroit incapable de faire teste à ces barbares; qu'il n'y avoit qu'un seul remède, qui estoit de se fortifier dans quelque poste facile à défendre, qu'il en avoit trouvé un de cette sorte près du village, où ils seroient à couvert des insultes des Illinois et des armes des Iroquois, qui ne pourroient les y forcer, et qui, par cette raison, n'entreprendroient pas de les attaquer. — Ces raisons et quelques autres semblables persuadèrent les gens du sieur de La Salle, et ils s'engagèrent de bonne grâce à un travail bien rude pour une si petite troupe.

Un grand dégel estant survenu le 15 Janvier et ayant rendu la rivière libre au-dessous du village, le sieur de La Salle se rendit avec tous ses canots au lieu qu'il avoit choisy pour y faire un fort. C'estoit un petit tertre esloigné d'environ deux cents pas du bord de la rivière qui s'estendoit jusqu'au pied dans le temps des grandes pluyes. Deux ravines larges et profondes fortifioient deux autres costez, et une partie du quatriesme, que le sieur de La Salle fit achever de retrancher par un fossé qui joignoit ensemble les deux ravines. Il fit border leur talus extérieur, qui luy servoit de contrescarpe, de bons chevaux de frise. Il fit escarper de tous costez cette éminence, dont il fit soutenir la terre autant qu'il luy estoit nécessaire par de fortes pièces de bois avec des madriers, et il fit planter autour, de peur de quelque surprise, une palissade dont les pieux estoient longs de vingt pieds, et gros à proportion. Il laissa le haut du tertre

en sa figure naturelle, qui formoit un quarré irrégulier, et il se contenta de le border d'un bon parapet de terre, capable de couvrir ses gens, dont il fit faire le logement dans des angles de ce fort, afin qu'ils fussent toujours prests en cas d'attaque. Les Récollects furent logez dans le troisiesme. Le magasin, solidement construit, fut placé dans le quatriesme, et la forge, le long de la courtine qui regardoit le bois. Pour luy, il se posta au milieu avec le sieur de Tonty.

Pendant qu'il travailloit à cet ouvrage, le sieur de la Salle, qui songeoit continuellement à faire réussir sa descouverte, et qui voyoit la construction de sa barque très-difficile par la défection de ses scieurs de long, s'advisa de dire un jour à ses gens qu'il avoit résolu, s'il y avoit entre eux un homme de bonne volonté qui voulust l'ayder, d'essayer à faire des planches de bordage; qu'il espéroit d'en venir à bout avec un peu plus de peine et de temps, et qu'au pis aller il en seroit quitte pour en gaster quelques-unes. Aussitost deux de ses gens s'offrirent à s'y employer; on en fit l'essay, et ils réussirent assez bien, quoyqu'ils n'eussent jamais entrepris un pareil ouvrage; et il fit commencer une barque de quarante-deux pieds de quille, et de douze seulement de largeur; et il y fit travailler avec tant de soin que, nonobstant les travaux du fort, tout le bordage fut scié, tout le bois prest, et la barque mise sur le chantier dans le premier jour du mois de Mars.

En mesme temps le sieur de La Salle proposa de faire descouvrir, par avance, la route qu'il devoit tenir jusqu'à la rivière Mississipi, et le cours de cette rivière au-dessus et au-dessous de l'embouchure de la rivière Divine, ou des Illinois. Le Père Louis Henpin (*sic*) s'offrit à faire ce voyage pour commencer à faire connoissance avec les peuples chez lesquels il croyoit aller

bientost s'establir pour y prescher la foy. Le sieur de La Salle eut peine à le charger de cette commission; mais, voyant qu'il y estoit résolu, il y consentit; il luy donna un calumet et un canot avec deux hommes, l'un desquels, appelé le Picard, est présentement à Paris, et l'autre, nommé Michel Accault, entendoit médiocrement la langue des Illinois et celle des Nadouessioux. Il chargea ce dernier de quelques marchandises destinées à faire des présents, et qui valoient 1,000 ou 1,200. liv Ils partirent du fort de Crèvecœur le 29 février au soir. Ils rencontrèrent sur leur route une bande d'Illinois qui revenoient de leur village, et qui voulurent les obliger à y retourner avec eux; mais Michel Accault, qui est courageux et prudent, animé par l'exemple du Père Louis, voulut passer outre, et ils le persuadèrent à Picard, que les Sauvages avoient esbranlé.

La rivière Divine, sur laquelle ils navigeoient, est égale et profonde, et large comme la Seine à Paris, et en deux ou trois endroits elle s'eslargit jusqu'à une ou deux lieues. Elle est bordée de deux costeaux, dont la pente est couverte de beaux et grands arbres. Ces costeaux s'esloignent quelquefois d'une demi-lieue l'un de l'autre, et laissent entr'eux et la rivière un terrain marescageux et souvent inondé, mais qui ne laisse pas de nourrir de fort gros arbres. Quand on est monté sur les costeaux, on descouvre de belles prairies à perte de veue, garnies d'espace en espace de petites forests de haute futaye qui semblent y avoir esté plantées exprès. Le courant de la rivière est peu sensible, si ce n'est dans le temps des grandes pluyes; elle est capable, en tout temps, de porter de grandes barques jusqu'au village des Illinois, depuis lequel son cours va presque tousjours au sud quart de sud-ouest.

Le 7 de Mars ils trouvèrent, à deux lieues de son embou-

chure, une nation appelée Tamaroas, ou Maroas, composée de deux cents familles. Ils voulurent les mener à leur village, situé à l'ouest de la rivière Mississipi ou Colbert, et à 6 ou 7 lieues au-dessous de l'embouchure de la rivière Divine; mais le Père Louis et ses compagnons aimèrent mieux continuer leur route. Ils arrivèrent bientost après à cette embouchure esloignée de cinquante lieues de Crèvecœur, et de quatre-vingt-dix du village des Illinois. Elle est située entre le trente-sixiesme et le trente-septiesme degré de latitude, et, par conséquent, à cent vingt ou cent trente lieues du golfe de Mexique. A l'angle que cette rivière fait du costé du sud à son embouchure, on voit un rocher plat escarpé, et d'environ quarante pieds de hauteur, très-propre à y bastir un fort; le costé du nord, vis-à-vis du rocher, est une prairie dont on ne voit pas le bout, toute preste à estre cultivée, et qui seroit très-avantageuse pour la subsistance d'une colonie; les glaces qui dérivoient sur la Grande-Rivière les arrestèrent en cet endroit jusqu'au 12 du mois de Mars, qu'ils continuèrent leur route en remontant le long de ce fleuve.

La rivière Mississipi, au-dessous de la Divine, paroist aller au sud sud-ouest, et au-dessus elle vient du nord et du nord nord-ouest. Elle coule entre deux chaisnes de montagnes assez hautes qui serpentent comme ce fleuve, dont quelque fois elles s'esloignent un peu, et laissent des espaces en demi-cercle couverts d'herbes ou de bois. Au delà de ces montagnes on descouvre de grandes campagnes, mais les terres ne sont pas si fertiles, ny les bois si beaux que ceux du pays des Illinois. Ce grand fleuve a presque partout une ou deux lieues de largeur, et il est divisé par quantité d'isles couvertes d'arbres entrelacez de tant de vignes qu'on a peine à y passer. Il

ne reçoit aucune rivière considérable, du costé de l'ouest, que celle des Outoutanta. Du costé du levant, on trouve, premièrement, la rivière appelée Ouisconsing, ou Misconsing par les Sauvages, qui vient de l'est et de l'est nord-est durant soixante lieues, au bout desquelles on la quitte pour aller gagner, par une autre rivière, la baye des Puans. Elle est presque aussi large que la rivière des Illinois, et se jette dans le Missisipi, à cent lieues au-dessus de la rivière Divine.

A vingt-quatre lieues au-dessus, on trouve la rivière Noire, appelée par les Nadouesioux Chabadeba. Elle est peu considérable. Trente lieues plus haut, toujours du costé du levant, on trouve la rivière des Bœufs, ainsi nommée à cause de la quantité de ces bestes qu'on y rencontre. On la suivit dix ou douze lieues, où elle est toujours égale et sans rapides. Elle est bordée de montagnes qui s'en esloignent quelquefois pour former des prairies. Son embouchure, qui a des bois des deux costez, est aussi large que la rivière Divine. Quarante lieues au-dessus, on trouve une rivière pleine de rapides, par laquelle on peut aller au lac Supérieur, faisant route au nord-est jusqu'auprès de la source Nemitsakouat, qui tombe dans ce lac. Cette rivière a été appelée la rivière du Tombeau, à cause de celuy d'un capitaine Sauvage qu'on y trouva. En continuant de remonter encore quatre-vingts lieues sur la Grande-Rivière, la navigation est interrompue par un sault, que le Père Louis a nommé de Saint-Antoine de Pade. Ce sault a trente ou quarante pieds de hauteur, avec un islet au milieu de la cheute. Les montagnes qui bordent la rivière finissent en cet endroit, et elle commence de couler de l'ouest et du nord-ouest, sans que l'on ait pu apprendre des Sauvages, qui l'ont remontée fort loin, le lieu où elle prend sa source. Huit lieues au delà

du sault, on trouve la Rivière des Nadouessious, estroite à son entrée, et qu'on remonte allant au nord durant cinquante lieues jusques au lac des Issati, duquel elle tire son origine. Ce lac se respand dans de grands marais où croist la folle avoine, ainsi qu'en plusieurs autres lieux, jusqu'au bout de la baye des Puans. Cette sorte de grains est produite naturellement dans les terres marescageuses et sans qu'on la sème. Elle ressemble à l'avoine, mais elle est de bien meilleur goust et de beaucoup plus longue, ainsi que la tige. Les Sauvages la recueillent dans la saison, et ils en font leur provision pour toute l'année.

Le lac des Issati est situé à 60 lieues à l'ouest du lac Supérieur. Les isles et les terres qui l'environnent et d'autres lacs voisins d'où sortent plusieurs rivières sont habitez par les Issati, les Nadouessans, les Tintonha, les Oüadebaton, les Chougasketon, et par d'autres peuples que l'on comprend sous le mesme nom de Sioux ou de Nadouessious. Ces barbares sont au nombre de huit ou neuf mille guerriers fort vaillants, grands coureurs et très-bons archers, et ce fut un parti de cette nation qui prit le Père Louis et ses deux compagnons de la manière suivante :

Ils remontoient la rivière Colbert ou Mississipi avec beaucoup de plaisir et sans aucun obstacle, lorsque le 11 d'avril 1680 ils se virent investis par cent ou six vingts guerriers Nadouessious qui descendoient dans 33 canots pour aller faire la guerre aux Tchatchakigouas. Le Père Louis leur présenta aussitost le calumet qu'ils receurent, mais ils ne voulurent y fumer, ce qui est une marque de paix, qu'après les avoir fait passer de l'autre costé de la rivière, où ils les poursuivirent avec de grands cris, pour donner, suivant leur coustume, quelque satisfaction à leurs morts.

Toutefois ces barbares leur pillèrent quelques hardes, et quoyque Michel Accault leur eust fait présent de deux caisses de marchandises, ils les emmenèrent à leur village où ils retournèrent, cette rencontre leur ayant fait rompre leur voyage. Ils ne firent pourtant aucun autre mauvais traitement aux François, qui n'estoient pas faschez de cette occasion de continuer leurs descouvertes, que de les faire marcher avec eux à pied depuis la Grande-Rivière durant 50 lieues, avec beaucoup de peine et très-peu de vivres. Il est vray néantmoins qu'en approchant de leur village, ils se partagèrent toutes les marchandises, moitié de gré, moitié de force, mais ils promirent en mesme temps de les payer; et la raison de cette violence est que cette bande estoit composée de deux peuples différents, dont les plus esloignez, craignant que les autres ne retinssent toutes les marchandises quand elles seroient dans leur village, voulurent par avance en prendre leur part.

En effet, quelque temps après ils offrirent une partie du payement à Michel Accault, qui ne voulut pas le recevoir jusqu'à ce qu'on luy donnast la valeur de toutes les marchandises, et le sieur de La Salle ne doute pas que ces Sauvages ne luy donnèrent une entière satisfaction. Ils pillèrent aussi les ornements du Père Louis, excepté le calice qu'ils n'osèrent toucher parce que, le voyant reluire, ils dirent que c'estoit un esprit qui les feroit mourir.

Ce traitement fit croire au Père qu'ils vouloient le faire mourir à cause qu'ils firent plusieurs cérémonies, qu'ils ont aussi accoustumé de pratiquer quand ils veulent brusler leurs ennemis, et que Michel Accault, qui lors n'entendoit pas leur langue, quoiqu'il en sceust plusieurs autres, ne pouvoit s'ex-

pliquer avec ces Sauvages. Néantmoins ils laissèrent les François dans leur village dans une entière liberté.

Trois mois après ils allèrent avec les Sauvages à la chasse aux bœufs le long de la rivière Colbert, à environ 150 lieues de leur village, où ils rencontrèrent le sieur du Luth qui alloit chez les Nadouessious, sous la conduite d'un soldat du sieur de La Salle nommé Faffart, qui avoit déserté du fort Frontenac. Ils remontèrent tous ensemble aux villages des Nadouessious, où ils demeurèrent environ quatre mois, et enfin ils retournèrent tous en Canada par la rivière Ouisconsing et par la baye des Puans.

Durant le séjour du Père Louis et des deux François chez les Nadouessious, ils virent des Sauvages venus en ambassade, qui demeuroient à près de 500 lieues du costé de l'ouest, et ils apprirent que les Assinipoualac, qui sont à sept ou huit journées des Sioux du costé du nord-ouest, et tous les autres peuples que l'on connoist à l'ouest et au nord-ouest, habitent dans des prairies immenses, où il y a quantité de bœufs sauvages et de pelleteries, et où quelquefois ils sont obligez de faire du feu avec de la fiante de bœuf, faute de bois.

Pendant le voyage du Père Louis, le sieur de La Salle se vit exposé à de nouvelles peines et à des fatigues qui peut-estre paroistroient incroyables. Il avoit achevé son fort et préparé tout le bois nécessaire pour la construction de sa barque, mais il n'avoit ni fer, ni cordages, ni voiles; il n'apprenoit aucunes nouvelles de l'autre barque, et il ne voyoit point revenir ceux qu'il avoit envoyez pour s'informer de ce qu'elle estoit devenue.

Cependant il considéroit que l'esté s'approchoit et que s'il attendoit encore quelques mois inutilement, son entreprise

seroit retardée d'une année et peut-estre pour deux ou trois, parce qu'il ne pourroit, estant si loin, donner aucun ordre à ses affaires, ny faire amener les choses dont il avoit besoin.

Dans cette extrémité, il prit une résolution aussi extraordinaire qu'elle estoit difficile à exécuter, c'est à sçavoir d'aller à pied jusqu'au fort Frontenac, esloigné de plus de 500 lieues.

On estoit alors à la fin de l'hyver, qui avoit esté aussi rude en Amérique qu'en France [1]; la terre estoit couverte de neige qui n'estoit ny fondue, ny capable de porter un homme avec des raquettes. Il falloit se charger de l'équipage ordinaire en ces occasions, c'est-à-dire d'une couverture, de linge, d'une chaudière, d'une hache, d'un fusil, de poudre, de plomb et de peaux passées pour faire des souliers à la Sauvage, qui ne durent qu'un jour, ceux dont nous nous servons en France n'estant d'aucun usage dans ce pays; il devoit, outre cela, se résoudre à brosser au travers des halliers et des buissons, à marcher dans l'eau, dans des marais et dans les neiges fondues, quelquefois jusqu'à la ceinture et durant des journées entières, à coucher sur la terre, quelquefois sans manger parce qu'il ne pouvoit porter aucuns vivres, et qu'il devoit tirer sa subsistance de ce qu'il tueroit avec son fusil et de l'eau qu'il rencontreroit sur sa route. Et enfin à être exposé tous les jours, et principalement la nuit, aux surprises de quatre ou cinq nations qui se faisoient la guerre. Néantmoins toutes ces difficultés ne l'estonnèrent pas, et il estoit seulement en peine de trouver parmy ses gens quelques hommes assez résolus pour l'accompagner, et d'empescher que les autres, desjà fort esbranlez, ne désertassent tous après son départ.

1. Cette comparaison porterait à croire que cette relation a été faite en France.

Il trouva heureusement, quelques jours après, le moyen de désabuser ses gens des fausses impressions que les Illinois leur avoient données à la sollicitation de Monso. Quelques Sauvages de cinq nations esloignées arrivèrent au village, qui luy confirmèrent ce qu'il sçavoit desjà de la beauté de la grande Rivière par le rapport de plusieurs Sauvages et par ce que les Illinois mesmes luy en avoient dit à son arrivée. Toutefois ce récit ne suffisoit pas pour désabuser ses gens, et pour les rasseurer entièrement il vouloit le faire avouer aux Illinois mesmes, quoyqu'il eust appris qu'ils avoient résolu, dans un conseil, de dire tousjours la mesme chose, et il s'en présenta peu de temps après une occasion favorable.

Un jour qu'il estoit à plus de deux lieues du fort, chargé de quatre poules d'Inde qu'il avoit tuées à la chasse, il rencontra un jeune guerrier Illinois qui venoit de faire des prisonniers du costé du sud et qui avoit devancé ses camarades pour donner advis au village de leur retour. Comme il estoit très-fatigué et affamé, il demanda à manger au sieur de La Salle, qui luy donna une de ses poules d'Inde.

Le Sauvage alluma du feu et la mit dans la chaudière qu'il portoit. Pendant qu'elle cuisoit, il l'interrogea sur son voyage et luy demanda des nouvelles du pays situé au bas de la rivière, dont il feignit avoir beaucoup de connoissance. Ce jeune homme lui en fit, avec du charbon sur une escorce, une carte assez exacte, l'asseura qu'il avoit esté partout dans sa pirogue, qu'il n'y avoit jusqu'à la mer ny saults ny rapides, mais que, comme elle devenoit fort large, il y avoit en quelques endroits des battures de sable et de vase qui en barroient une partie. Il luy dit aussi les noms des nations qui habitent sur son rivage et des rivières qu'elle reçoit, que le

sieur de La Salle escrivit. Il le remercia ensuite, par un petit présent, de luy avoir descouvert la vérité que les principaux de la nation luy avoient déguisée. Il le pria de ne leur point dire qu'il luy eust parlé, et il luy donna une hache pour luy fermer la bouche, ce qui est la manière dont les Sauvages s'expriment pour recommander le secret.

Le lendemain de bon matin il alla au village, où il trouva des Sauvages assemblez dans la cabane de l'un des plus considérables qui faisoit festin d'un ours, qui est un mets dont ils font beaucoup d'estime. Il prit place au milieu d'eux, et leur dit qu'il vouloit leur faire connoistre que celuy qui a tout fait prend un soin particulier des François, qu'il luy avoit fait la grâce de l'instruire de l'estat de la Grande-Rivière, dont il estoit en peine de connoistre la vérité depuis qu'ils luy en avoient fait une description effroyable, et ensuite il leur dit ce qu'il avoit appris le jour précédent. Ces barbares creurent qu'il avoit appris toutes ces choses par quelque voye extraordinaire, et après s'estre fermé la bouche avec la main, ce qui est la manière dont les Sauvages se servent pour tesmoigner leur admiration, ils luy dirent que la seule envie qu'ils avoient de l'arrester avec eux les avoit obligez de luy cacher la vérité. Ils luy avouèrent tout ce qu'il avoit appris du jeune guerrier, et depuis ils ont tousjours persisté dans les mesmes sentiments.

Cette rencontre guérit l'esprit des gens du sieur de La Salle d'une partie de leurs craintes, et ils en furent entièrement délivrez par l'arrivée de plusieurs Osages, Sicacas et Akansas, qui estoient venus du costé du sud pour voir des François et acheter des haches. Ils tesmoignèrent tous que la rivière estoit navigable jusqu'à la mer et que la venue des François estant

publiée partout, ils seroient très-bien receus. Le sieur de La Salle leur fit à tous de petits présents pour montrer à leurs compatriotes et promit de leur porter des haches, des couteaux, des aiguilles et des alesnes qui sont les marchandises qu'ils estiment le plus, et leur dit que comme nostre nation en avoit une très-grande abondance, ils en fourniroient aussi à leurs voisins à qui il les pria de le faire sçavoir.

Quelques jours auparavant et le 17 de Février, deux des plus considérables de la nation des Matoutenta, esloignée de 80 ou 100 lieues à l'ouest de la Grande-Rivière, arrivèrent pour voir les François

L'un d'eux avoit à la ceinture un pied de cheval avec la peau d'une partie de la jambe qui luy servoit de sac à pétun. Il dit qu'il l'avoit apporté d'un pays situé à cinq journées du sien, du costé de l'ouest, et dont les habitants se battoient à cheval avec des lances et avoient de longs cheveux. Ces circonstances firent connoistre qu'il parloit des Espagnols du Nouveau-Mexique, parce que les Sauvages de ces quartiers ne laissent croistre leurs cheveux que d'un travers de doigt.

Ces nouvelles connoissances augmentèrent l'envie que le sieur de La Salle avoit d'achever ses descouvertes et l'obligèrent à exécuter la résolution qu'il avoit prise ; mais avant que de parler de son départ de ce pays, il est nécessaire de descrire, en peu de mots, les mœurs du peuple qui l'habite.

Les Illinois sont vaillants et redoutables à tous leurs voisins ; leur humeur est plus gaie et plus ouverte que celle des autres Sauvages, qui sont tous dissimulez et mélancoliques. Ils sont prompts et ils se querellent souvent entre eux, ce qui arrive rarement parmy les autres peuples de l'Amérique septentrionale. Ils ont tous plusieurs femmes, quelquefois jus-

qu'à dix ou douze, et ils espousent ordinairement toutes les sœurs de leur première femme, dont ils sont fort jaloux et leur coupent le nez quand ils sçavent qu'elles leur sont infidèles. On les accuse d'estre adonnez au péché contre nature et d'avoir des hommes destinez, dès leur enfance, à cet usage détestable. Les hommes sont tout nuds pendant l'esté et ne se couvrent qu'en hiver de robes de peaux de bœuf avec la laine, mais leurs femmes sont tousjours modestement vestues de peaux de bœuf passées depuis la teste jusqu'aux genoux. Ils se servent de pirogues, c'est-à-dire de bateaux faits d'un seul grand arbre creusé et capable de porter de quarante à cinquante hommes, au lieu de canots d'escorce. Leurs armes et leurs autres manières de vivre sont pareilles à celles des autres Sauvages.

L'hyver, comme il a esté dit cy-dessus, estoit plus long qu'à l'ordinaire; les vivres commencoient à manquer au fort, et les glaces qui couvroient la rivière ostoient la communication avec le grand village, où les provisions de bled d'Inde des Sauvages estoient enfermées. Toutesfois, le sieur de La Salle résolut d'y remonter et de se servir de cette occasion pour aller apprendre des nouvelles de sa barque. Il donna ses ordres au sieur de Tonty, qui n'a point trompé la bonne opinion qu'il avoit conceue de sa conduite et de son courage, et il partit le 1er du mois de Mars avec six des plus robustes de ses gens et un Sauvage, en deux canots.

Le courant, assez rapide, tenoit la rivière libre de glaces auprès du fort. Mais après une lieue de navigation et à l'entrée d'un eslargissement ou d'un lac de huit lieues de long, que forme la rivière, ils la trouvèrent glacée. Le sieur de La Salle, qui ne vouloit pas abandonner ses canots, ayant

dessein de les renvoyer au fort chargez de bled d'Inde, dit à ses gens qu'au bout de ce lac, le courant auroit fondu les glaces et leur ouvriroit le passage. Ainsi ils résolurent de faire deux traisneaux sur lesquels ils mirent leurs canots et tout leur équipage, et les traisnèrent sur la neige jusqu'au bout du lac. Ils y trouvèrent, le lendemain, la rivière couverte de glace trop foible pour pouvoir marcher dessus, et trop forte pour y exposer des canots d'escorce. Ils furent donc contraints de porter les canots et tout le reste durant quatre lieues, tousjours dans la neige jusqu'à mi-jambes, et à travers les bois. Ils arrivèrent le soir à des cabanes des Sauvages, où ils se mirent à couvert d'une forte pluye qui tomba toute la nuit.

Le troisiesme de Mars ils s'embarquèrent sur la rivière, qu'ils trouvèrent glacée en sept ou huit endroits, où ils se firent passage à coups de perche. Sur les quatre heures du soir, la glace estant espaisse de plus d'un pied avoit tant d'inégalitez et de trous qu'on ne pouvoit y marcher ; ils furent contraints de faire un circuit de près de deux lieues et de traisner leurs canots sur des marais glacez, à l'extrémité desquels la rivière estoit libre. Ils y voguèrent jusqu'à midi, que de grandes glaces qui couvroient toute la rivière les obligeoient de temps en temps à se mettre à terre pour les laisser passer, et ensuite à se remettre à l'eau, ce qu'ils firent diverses fois jusqu'au soir. Le jour suivant ils firent un portage de demi-lieue, au bout de laquelle ils continuèrent leur route sur un petit canal, ou bras de la rivière, durant deux lieues, tantost en ramant et tantost en rompant des glaces avec des fléaux et des haches ou en traisnant leurs canots dans l'eau jusqu'à mi-jambes. Ils les traisnèrent ensuite sur la neige dans les bois jusqu'au len-

demain au soir, que la neige, qui tomba en abondance, les obligea de s'arrester. Le 9 Mars, la gelée ayant affermy la neige, ils se mirent en marche avec leurs raquettes, dont on se sert pour s'empescher d'enfoncer. Ils firent ce jour-là sept à huit lieues, et le lendemain, après en avoir fait encore dix, ils arrivèrent au village.

Une grande pluye qui tomba les deux jours suivants destacha les glaces dont la rivière estoit couverte. Mais, comme elles furent arrestées par les isles et par des battures qu'elles rencontrèrent au dessous du village, et qu'il s'en fit de grands amas qui s'élevoient l'un sur l'autre avec un bruit extraordinaire, le sieur de La Salle perdit l'espérance de pouvoir envoyer sitost des vivres au fort. Il ne trouva mesme personne de qui il en peust acheter, et il n'y avoit point d'apparence qu'aucun Illinois revinst au village dans une si fascheuse saison. Toutesfois, comme il avoit remarqué des pistes sur la neige, il creut qu'il y en avoit quelques-uns aux environs à la chasse, et dans cette pensée, il fit mettre le feu à des roseaux que la gelée avait séchez, espérant que la fumée qui paroistroit de loin dans ces campagnes attireroit quelque Sauvage, ce qui luy réussit.

Le lendemain, le sieur de La Salle estant sorti pendant que ses gens boucanoient ou séchoient à la fumée la chair d'un bœuf qu'ils avoient tué, il vit venir deux Sauvages qui furent suivis d'assez près par Chassagoac, le plus considérable des Illinois et le plus affectionné pour notre nation. D'abord il luy fit présent d'une couverture rouge, d'une chaudière, de quelques haches et de quelques couteaux, et ensuite il luy dit que les François qu'il avoit laissez au fort avoient besoin de vivres, qu'il le prioit de leur en fournir et qu'au retour du voyage

qu'il alloit faire, il reconnoistroit le service qu'il luy rendroit en cette occasion.

Chassagoac lui promit d'employer tout son crédit en faveur des François et de charger de bled le canot que le sieur de La Salle laissoit avec deux hommes pour le ramener au fort. Ils eurent ensuite une longue conférence dans laquelle le sieur de La Salle luy raconta tout ce qui s'estoit passé à l'autre village où Chassagoac ne s'estoit pas trouvé. Il luy dit aussi le sujet de son voyage, qu'il avoit dessein de les remettre en bonne intelligence avec les Iroquois, qu'il reviendroit bientost avec beaucoup d'armes et de marchandises et un plus grand nombre de François, à dessein de s'establir parmy les Illinois, sitost qu'il auroit descouvert l'embouchure de la Grande-Rivière. Chassagoac fit paroistre autant de joye de cette nouvelle qu'il luy avoit d'abord tesmoigné de chagrin de son départ. Il luy confirma tout ce qu'il avoit appris depuis peu touchant le cours de la rivière, et l'assura qu'il contribueroit de tout son pouvoir à l'heureux succès de son entreprise.

Cependant les quatre François et le Sauvage que le sieur de La Salle avoit choisis pour l'accompagner portèrent son canot et ses hardes jusqu'à un rapide situé quatre lieues au-dessus du village. Il les y alla rejoindre après qu'il se fut séparé de Chassagoac, et comme la rivière paroissoit belle, ils s'embarquèrent dessus et firent douze lieues les 16 et 17, quoyque les bancs de glace qui descendoient les obligeassent à mettre souvent pied à terre. Le 18, ils trouvèrent la rivière tellement glacée qu'ils perdirent l'espérance de naviguer davantage. Ainsi ils cachèrent le canot dans une isle et commencèrent à marcher à pied chargez de tout leur équipage. Ils traversèrent en deux jours une campagne large de vingt-cinq

lieues et longue à perte de veue, marchant tousjours dans l'eau de la neige fondue par l'ardeur du soleil, assez forte au milieu du jour.

Le 21 et le 22 jusqu'à midi, ils continuèrent leur voyage à travers de grands marais terminez par une rivière fort profonde et très-rapide. Ils voulurent faire un radeau, mais ils ne trouvoient que des chesnes peu propres à leur dessein. Ils furent néantmoins obligez de s'en servir. Ils choisirent les branches les plus sèches, ils y meslèrent des faisceaux de joncs, lièrent tout l'ouvrage avec des harts et passèrent de cette sorte dans l'eau jusqu'au genouil. Le 23, ils traversèrent trois autres rivières de la mesme manière. Le soir ils arrivèrent au bord du lac des Illinois, et le lendemain 24 à la rivière des Miamis, où le sieur de La Salle trouva encore dans son entier le fort qu'il avoit fait construire l'automne précédent. Il y rencontra les deux hommes qu'il avoit envoyez de ce mesme lieu au-devant de sa barque, qui redoublèrent ses inquiétudes en luy disant qu'ils n'avoient peu en apprendre aucune nouvelle ny en voir aucun débris quoyqu'ils eussent fait le tour du lac.

La pluye qui dura tout le jour et le radeau qu'il fut obligé de faire pour traverser cette rivière, qui est fort large, l'arrestèrent jusqu'au 25 à midi, qu'il continua sa route à l'orient et vers le lac Érié, dans des bois tellement entrelacez de ronces et d'espines qu'en deux jours et demi, luy et ses gens eurent leurs habits tout déchirez et le visage ensanglanté et découpé de telle sorte qu'ils n'estoient pas reconnoissables.

Le 28, ils entrèrent dans de beaux bois où ils trouvèrent des vivres en abondance. Ils en avoient auparavant manqué plusieurs fois et s'estoient veus obligez souvent à marcher jus-

qu'à la nuit sans manger; mais depuis cet endroit ils ne manquèrent pas de gibier ny de venaison. Sitost qu'ils avoient tué un cerf, un ours ou une poule d'Inde, ils en faisoient rostir une partie et la mangeoient sans pain, sans vin, sans sel et sans aucun autre assaisonnement. Ils estoient dans un pays où les Sauvages ne chassoient point, parce qu'il est situé entre cinq ou six nations qui se faisoient la guerre et qui n'y entroient qu'avec de grandes précautions, pour surprendre et tuer quelqu'un de leurs ennemis. Ainsi les coups de fusil que tiroient les François et les bestes mortes qu'ils laissoient dans les champs firent bientost trouver leurs pistes à ces barbares.

Une bande d'Ouapous les suivit et les descouvrit le 28 au soir, à cause du feu qu'ils avoient allumé à l'entrée d'une belle plaine large de quatre ou cinq lieues et longue à perte de veue. Ces barbares les avoient desjà investis et les auroient infailliblement surpris, si celuy qui faisoit le guet ne les eust esveillez et s'ils ne se fussent promptement postez chacun derrière un arbre un fusil à la main. Les Sauvages les prirent pour des Iroquois, et les croyant en grand nombre parce qu'ils ne cachèrent pas leur marche suivant la coustume de ces peuples quand ils vont en petites troupes, s'enfuirent sans tirer leurs flèches, de peur d'estre eux-mesmes enveloppez, et donnèrent une telle alarme de tous costez, que les François furent deux jours sans rencontrer personne.

Le sieur de La Salle devina le sujet de leur fuite, et voyant leur espouvante, fit les mesmes marques qu'auroit faites une armée d'Iroquois, allumant plusieurs feux et peignant sur l'escorce des arbres des esclaves et des chevelures suivant leur coustume. Quand il fut au milieu de cette plaine, il s'ad-

visa, pour mieux cacher sa marche, de mettre le feu aux herbes sèches dont elle estoit couverte, qui furent bientost consumées. Il se servit du mesme stratagème jusqu'au bout de ces campagnes; mais le 30, ayant trouvé de grands marais inondez par le dégel que luy et ses gens furent obligez de traverser dans la boue et dans l'eau jusqu'à la ceinture, les traces qu'ils laissèrent firent bientost descouvrir leur nombre à une bande de Maskoutens qui cherchoient à tuer des Iroquois. Ils les suivirent durant les trois jours qu'ils marchèrent dans les marais, mais ils ne purent les joindre parce que les François ne faisoient point de feu, se contentant de quitter leurs habits mouillez pour les faire sécher sur quelque butte élevée où ils passoient la nuit enveloppez dans leurs couvertures. Toutefois la gelée ayant été forte la nuit du 2 du mois d'Avril, ils furent contraints d'allumer du feu, afin de se pouvoir servir de leurs hardes glacées. La lumière les descouvrit à ces Sauvages qui n'estoient pas fort esloignez et qui accoururent avec de grands cris jusqu'à cent pas des François, où ils furent arrestez par une rivière assez creuse qu'ils ne purent traverser. Le sieur de La Salle, qui s'en aperçeut, s'avança vers eux jusqu'à la portée du fusil, et alors soit que les Sauvages fussent retenus par l'avantage du lieu et des armes à feu, ou parce qu'ils les reconneurent pour François, ils leur crièrent qu'ils estoient leurs frères et qu'ils les avoient pris pour des Iroquois, et ensuite ils retournèrent sur leurs pas.

Le sieur de La Salle continua son voyage sans obstacle jusqu'au 4 Avril, que deux de ses gens, abattus de travail, estant tombez malades et ne pouvant plus marcher, il fut obligé de chercher quelque rivière qui allast se jeter dans le lac Érié, pour y faire un canot. Il en trouva une et il fit abattre auprès

une espèce d'orme que les Iroquois appellent Carondagaté dont on lève l'escorce en tout temps, mais plus difficilement en cette saison, dans laquelle il faut continuellement l'arroser d'eau bouillante et prendre un grand soin de ne pas la casser. Le canot ayant esté bientost achevé, ils se mirent tous dedans, mais leur navigation ne fut pas longue. Des arbres que les grandes eaux avoient entraisnez ou fait tomber dans le lit de cette rivière bouchoient le passage au canot et les obligeoient souvent à desbarquer; d'ailleurs ils remarquèrent que cette rivière faisoit de si grands destours, qu'en cinq jours ils n'avoient pas fait autantde chemin qu'ils avoient accoustumé d'en faire en une journée à pied. Aussi les malades se trouvant soulagez, ils abandonnèrent le canot et arrivèrent heureusement peu de jours après au détroit par où le lac Huron se descharge dans le lac Érié, et qui en cet endroit a presque partout une lieue de largeur.

Le sieur de La Salle ordonna à deux de ses gens de faire un canot et d'aller à Missilimakinak apprendre des nouvelles de la barque, et ensuite il traversa le détroit sur un radeau avec les deux autres François et le Sauvage. Ils suivirent à pied les rivages du lac Érié jusqu'à ce que, les pluyes continuelles et le dégel ayant inondé presque tous les bois où ils marchoient, un de ses gens et le Sauvage furent attaquez d'une fièvre très-violente avec une inflammation de poitrine et crachèrent le sang. Cet accident obligea le sieur de La Salle de faire, avec celuy qui luy restoit en santé, un canot pour les emmener. Ils en vinrent à bout en deux jours et s'y estant embarquez, ils arrivèrent à Niagara le lendemain de Pasques, 21 d'Avril.

Quelques-uns de ses gens qu'il y trouva et qui avoient hy-

verné dans une cabane au-dessus du Sault luy donnèrent de nouveaux sujets de chagrin en luy apprenant la perte, dans le golfe Saint-Laurent, du navire *Saint-Pierre,* dans lequel on luy envoyoit de France pour plus de vingt mille francs de marchandises, et que de vingt ouvriers qu'il avoit fait venir, il n'en estoit resté que quatre dont l'un avoit esté retenu d'autorité par le sieur Intendant, les autres estant retournez en Europe découragez par les faux bruits qu'on faisoit courir qu'il ne reviendroit jamais.

Ces mauvaises nouvelles l'obligèrent à aller au fort Frontenac, et ses hommes ne pouvant plus le suivre, il prit au Sault trois hommes frais pour continuer sa marche. Les pluyes continuelles qui durèrent jusqu'au dixiesme de May le retardèrent et l'incommodèrent beaucoup, en sorte qu'il ne peut arriver que le 6 du mesme mois au fort Frontenac, où il acheva un voyage de près de cinq cents lieues et le plus pénible que jamais aucun François ait entrepris dans l'Amérique.

Il alla peu de temps après à Montréal où il termina ses affaires en huit jours, et revint aussitost après au fort de Frontenac. Il y faisoit ses préparatifs pour aller achever sa descouverte, lorsqu'il receut des nouvelles du pays des Illinois qui l'obligèrent à retarder son départ. Jacques Messier et Nicolas Laurent, envoyez par le sieur de Tonty, qui commandoit au fort de Crèvecœur, arrivèrent le 22 Juillet. Ils estoient chargez d'un procès-verbal de la désertion des charpentiers de navire, du forgeron, du menuisier et de la pluspart de ceux qu'il avoit laissez, qui, en l'absence du sieur de Tonty, avoient pillé le magasin, emporté les pelleteries, les marchandises et les munitions, renversé les pieux du fort et privé de toutes

sortes de secours et de défense leur commandant qui leur estoit allé chercher des vivres au grand village.

Il est aisé de juger quel déplaisir le sieur de La Salle receut de voir son entreprise presque ruinée, ses peines et ses despenses perdues par la malice de ses déserteurs. Toutefois il ne fut pas découragé par tant de malheurs, et il résolut de ne rien espargner pour achever sa descouverte. Il apprit cependant que les déserteurs avoient paru au bord du lac Frontenac, et cette nouvelle l'obligea à se mettre promptement sur sa barque avec neuf hommes pour les aller chercher et de commander à quinze autres de le suivre, mais ils ne peurent arriver à temps à cause du vent contraire, qui l'obligea luy-mesme plusieurs fois à relascher.

Le vent ayant un peu diminué le 2 d'Aoust, il arriva le mesme jour entre Ganeiout et Kenté, à l'ouest d'une isle de cinq lieues de longueur, par un des costez de laquelle les déserteurs devoient nécessairement passer, à moins qu'ils n'eussent pris la route de la Nouvelle-York le long de la coste méridionale du lac Frontenac.

Sur les quatre heures du soir deux de ses habitants arrivèrent dans un canot, qui luy dirent qu'ayant rencontré ses déserteurs, ils estoient venus devant, nuit et jour, pour l'en advertir; qu'ils estoient au nombre de vingt, qui, non contents de ce qu'ils avoient fait chez les Illinois, avoient encore démoli la redoute qu'il avoit faite à l'embouchure de la rivière des Miamis, pris à Missilimakinak les pelleteries qu'il y avoit mises en dépost et pillé le magasin du sault de Niagara; qu'en cet endroit ils s'estoient séparez en deux bandes dont l'une, composée de huit hommes, avoit pris sa route par le sud du lac Frontenac pour aller à la Nouvelle-York, et l'autre qui es-

toit de douze, venoit par le nord du mesme lac, à dessein de le tuer et de ne tirer que sur luy pour ne le pas manquer et se délivrer de ses poursuites par un nouveau crime, et qu'ils ne pouvoient pas estre loin.

Le sieur de La Salle, sur cet advis, envoya ces deux habitans au fort donner ordre à tous ses gens de prendre les armes et d'attendre ces déserteurs en trois divers passages, afin de les arrester, s'ils luy eschappoient pendant la nuit. Ensuite il laissa la barque avec cinq hommes bien armez, et luy avec cinq autres alla en canot par l'autre costé de l'isle pour les y mieux descouvrir.

La nuit, il s'avança encore de trois lieues, et estant arrivé au point du jour à une pointe appelée Okouï, où les canots ont acccoustumé de faire la traversée, il aperçeut deux canots qui venoient droit à luy sans le voir parce que quelques arbres le cachoient. Ils venoient l'un après l'autre esloignez entre-eux d'environ une demi-lieue, et quand ils se furent approchez à un quart de lieue du sieur de La Salle, il fit donner sur le plus avancé dans lequel il y avoit cinq hommes. Comme il avoit de très-bons canoteurs, il leur avoit donné ordre de leur donner chasse en les suivant toujours en poupe afin de leur oster le moyen de se mettre en défense, et que si ces déserteurs tiroient les premiers, ils fissent leurs descharges sur celuy qui gouvernoit, parce que celuy-là estant hors de combat, le canot ne feroit plus que tourner, à cause qu'on ne peut pas changer de place dans ces petits bastimens sans les renverser. Son ordre fut parfaitement bien exécuté, et comme il les eut bientost joints, il leur commanda, leur présentant le fusil bandé luy et deux de ses gens, de venir à luy et de mettre bas les armes. Ils furent contraints d'obéir. Et le sieur de La Salle,

après leur avoir osté leurs armes, leurs vivres et leur bagage, fit tourner pour aller attaquer le second canot, qui se rendit encore plus facilement que le premier, parce qu'il n'y avoit que deux hommes. Il apprit d'eux que les cinq autres, ayant voulu faire un troisiesme canot, estoient demeurez derrière et ne devoient arriver que le lendemain. Ainsi il fit prendre la route du fort, où il les fit mettre en prison après qu'ils luy eurent advoué tout ce qui a esté rapporté cy-devant.

Aussitost après, le sieur de La Salle se rembarqua luy neufviesme dans deux canots pour attraper les autres, qu'il descouvrit le 4 d'aoust sur les six heures du soir, à une lieue de luy. Il fit aller à eux avec toute la diligence possible, mais comme ces déserteurs n'avoient qu'une demi-lieue à faire pour gagner terre, ils arrivèrent, avant qu'il peust les joindre, à une pointe où il y avoit un lieu propre pour desbarquer, et où ils se postèrent chacun derrière un arbre avec leurs fusils chargez de trois balles, comme on le sceut après. Cet endroit leur estant d'autant plus favorable, qu'à une lieue près il estoit impossible de mettre pied à terre, parce que des deux costez ce n'estoit que des rochers escarpez, battus des eaux du lac.

Le sieur de La Salle eut peine à retenir ses gens qui vouloient les aller forcer à descouvert, mais enfin ils luy obéirent.

Il demeura avec quatre hommes à la portée du fusil pour empescher les déserteurs de se rembarquer, et il envoya les quatre autres desbarquer plus loin pour les attaquer à terre. Ils firent ce qui leur avoit esté ordonné, mais comme ils ne peurent trouver de lieu propre qu'à plus d'une lieue de là, la nuit les surprit sitost qu'ils eurent gagné le rivage. Ils jugè-

rent que leur attaque par terre seroit inutile, et ainsi ils se rembarquèrent pour revenir à leur premier poste. Ils n'eurent pas vogué longtemps qu'ils rencontrèrent ceux qu'ils cherchoient qui s'estoient embarquez sans estre veus à la faveur de la nuit qui estoit fort obscure. Ils leur crièrent deux ou trois fois de s'arrester et de se rendre, et voyant qu'au lieu d'obéir ils avoient pris les armes et se préparoient à tirer, ils firent les premiers leur descharge sur eux, de laquelle ils en tuèrent deux et prirent les trois autres qu'ils amenèrent au sieur de La Salle. Il les fit mettre en prison ainsi que leurs camarades jusqu'à l'arrivée du sieur comte de Frontenac qui devoit venir au fort et qu'on attendoit incessamment. Il voulut ensuite aller couper chemin aux déserteurs qui avoient pris la route de la Nouvelle-York, mais le vent qui souffloit du sud luy estoit contraire, et estant pressé d'aller chez les Illinois secourir le sieur de Tonty, il se contenta de laisser ordre à un sergent d'aller les attendre à leur retour dans les lieux où ils estoient obligez de passer.

Il partit du fort de Frontenac le 10 d'Aoust de l'année 1681 pour faire un second voyage au pays des Illinois. Il avoit avec luy 25 hommes, et entr'autres des charpentiers de barque avec les choses nécessaires pour achever celle qu'il avoit commencée à Crèvecœur, de laquelle il prétendoit se servir pour descendre avec plus de seureté jusqu'à l'embouchure de la Grande-Rivière.

Il arriva le 15 à Téïoiagon, village d'Iroquois situé à 60 lieues du fort et vers l'extrémité de la coste septentrionale du lac Frontenac. Il y séjourna jusqu'au 22 à cause qu'il fallut transporter par terre tout son équipage au lac Toronto, qui, par une rivière navigable seulement à des canots et qui court

de l'est à l'ouest, se descharge dans la partie la plus orientale du lac des Hurons.

Il apprit en cet endroit des nouvelles certaines de la perte de sa barque par deux déserteurs qu'il fit encore arrester, dont l'un, Gabriel Minime, obtint la permission de retourner avec luy, se plaignant de ceux qui l'avoient desbauché de son service. L'autre, nommé Grandmaison, s'enfuit et emporta les pelleteries que le sieur de La Salle avoit fait saisir et qu'il avoit mises en dépost chez un Sauvage.

Le 23, le sieur de La Salle arriva au lac Toronto, sur lequel il s'embarqua avec tous ses gens et descendit sur la rivière qui en sort jusqu'à une baye pleine d'isles où elle se jette. De là il tourna au nord pour suivre la coste septentrionale du lac des Hurons, parce qu'il y a plus de ports et de retraites que du costé du sud, et qu'on y est couvert contre les grands vents par trois longues isles esloignées de six ou sept lieues de la coste. Ces isles s'estendent vers le couchant jusqu'à une grande pointe de terre qui sépare le détroit de Missilimakinak du sault Sainte-Marie.

Le 16 Septembre il arriva à l'habitation du sault Sainte-Marie, où il estoit allé pour se saisir de quelques pelleteries que ses déserteurs y avoient laissées, mais il n'en peut retirer aucune chose; ainsi il fut obligé d'en partir le lendemain pour reprendre la route de Missilimakinak, où il avoit dessein de se fournir de vivres. Les Sauvages du lieu refusèrent longtemps de luy en vendre sous divers prétextes, quoyqu'ils lui offrissent plusieurs fois de luy vendre du castor; mais il refusa à son tour d'en acheter parce que les pays situez depuis Missilimakinak, en allant au nord et au nord-ouest, ne sont pas compris dans sa commission et sont réservez pour le com-

merce de Canada; aussi est-il certain que dans tous ces passages il n'a jamais voulu souffrir qu'on y traitast une seule peau de castor. Enfin, après un retardement de trois semaines, il gagna de telle sorte l'esprit des Sauvages qu'ils luy apportèrent trente sacs de bled d'Inde, dont il n'en prit que dix.

Cependant il estoit surpris de n'avoir trouvé à Missilimakinak aucunes nouvelles du sieur de Tonty, et il en estoit d'autant plus en peine qu'il sçavoit qu'il estoit dépourveu de toutes choses et que les Iroquois estoient partis pour aller faire la guerre aux Illinois. Pour expliquer toutes ces choses, il faut les reprendre de plus haut.

Lorsque le sieur de La Salle partit du pays des Illinois, il ne resta que quinze personnes avec le sieur de Tonty; c'est à sçavoir deux Pères Récollects, le sieur de Boisrondet, trois charpentiers de barque, un forgeron, deux menuisiers, deux scieurs de long qu'il avoit dressez à Crèvecœur et quatre soldats. Le sieur de La Salle luy promit de luy envoyer du secours à la place des quatre François qu'il emmenoit. En effet, sitost qu'il fut arrivé à Niagara, il fit partir le sieur d'Autray, jeune homme sage et courageux et fils du premier procureur général de Québec [1], avec quatre hommes en deux canots chargez d'armes et de munitions et de ce qui estoit nécessaire pour achever sa barque. Il le chargea d'emmener avec luy les nommez Messier, Hunaut et Crevel, qu'il devoit trouver en chemin, et deux autres hommes qu'il avoit envoyez à Missilimakinak de la descharge du lac Huron dans le lac Érié, ainsi qu'il a esté dit cy-devant. Il envoya du fort Frontenac le sieur de la Forest avec quatre ou cinq hommes. Il mandoit en

1. Bourdon.

mesme tems au sieur de Tonty la marche des Iroquois et qu'il lui conseilloit de s'esloigner de leur passage sans se déclarer ny pour les uns ny pour les autres, parce qu'il n'estoit pas juste de violer les lois de l'hospitalité en faisant la guerre aux Illinois qui les avoient si bien receus, ny de se déclarer contre les Iroquois pour ne pas exciter la guerre contre le Canada.

Ces secours pouvoient le mettre en estat de conserver le fort et la barque commencée et de se défendre mesme contre les Iroquois; mais la désertion de ses meilleurs hommes rendit toutes ces précautions inutiles. Ces déserteurs, après avoir pillé les marchandises et les munitions, démoly le fort de Crèvecœur et celuy des Miamis, rencontrèrent ceux que le sieur de La Salle envoyoit au pays des Illinois et les découragèrent par mille faussetez. Ils leur dirent enfin que le sieur de Tonty estoit mort et l'assurèrent de telle sorte que les gens du sieur de La Salle n'osèrent passer outre, et le sieur de La Forest luy-mesme, s'estant laissé persuader et croyant que son voyage seroit inutile, revint aussi sur ses pas. Ainsi le sieur de Tonty resta chez les Illinois avec le Père Gabriel de la Ribourde, personnage d'un grand mérite et d'une vertu exemplaire, âgé de 63 ans; le Père Zénobe Membré, très-bon et très-sage religieux; le sieur de Boisrondet, jeune homme fidèle et intrépide, et deux autres François, tous tellement dépourveus de munitions qu'ils n'avoient chacun que trois coups à tirer.

On fit aussi courir le bruit chez les Illinois que le sieur de La Salle estoit mort, et cette nouvelle y fut confirmée quelque temps après. Toutesfois, le sieur de Tonty ne perdit pas courage : il souffrit avec patience le manquement de toutes choses.

Il envoya par deux chemins différens avertir le sieur de La Salle de tout ce qui se passoit, et il agit avec tant de conduite et de résolution dans les occasions particulières où il se vit engagé bientost après qu'il acquit un très-grand crédit parmi les Sauvages.

Pendant que toutes ces choses se passoient, les Iroquois marchoient contre les Illinois. Les premiers habitent au sud du lac Frontenac, divisez en cinq cantons qui sont ceux d'Agnié, voisins de la Nouvelle-York, d'Onneiout, d'Oiogouen, d'Onnontagué et de Sonnontouan, le plus puissant de tous. Ils s'accordent parfaitement bien entr'eux, mais ils sont presque tousjours brouillez avec les autres peuples. Ils sont politiques, rusez, perfides, vindicatifs et cruels contre leurs ennemis qu'ils font brusler à petit feu avec des tourmens et des cruautez incroyables. Quoyqu'il n'y ait parmi eux qu'environ 2,500 guerriers, comme ils sont les mieux armez et les plus aguerris de toute l'Amérique septentrionale, ils ont défait et ensuite exterminé tous leurs voisins. Ils ont porté leurs armes de tous costez à 800 lieues à la ronde, c'est-à-dire vers le golfe Saint-Laurent, à la mer du Nord, dans la Floride et mesme au delà de la rivière Mississipi. Ils ont destruit plus de trente nations, fait périr depuis quatre-vingts ans plus de 600,000 âmes et rendu déserts la pluspart des pays qui sont autour des grands lacs. Ce sont eux seuls qui ont longtemps empesché l'accroissement des colonies du Canada, et c'est avec beaucoup de peine qu'on les a contraints à faire la paix et qu'on les oblige à la maintenir.

Depuis la défaite des Gandastoguez, peuple qui habitoit sur la frontière de la Virginie et qu'ils ont entièrement destruit il y a trois ans, ils cherchoient de l'occupation à leurs armes.

Ils n'osoient pas attaquer les peuples du nord qui vivoient sous la protection des François. Ceux du sud estoient entièrement soumis. Ainsi il ne restoit que ceux de l'ouest, dont les plus proches et les plus puissants estoient les Illinois et les Miamis, qu'ils résolurent d'attaquer parce qu'ils estoient persuadez qu'après leur défaite, les autres ne seroient pas capables de leur résister. Toutefois, comme ces deux peuples joints ensemble auroient peu se défendre avec succès, les Illinois estant au nombre de près de 1,800 guerriers fort vaillants et les Miamis de 1,200 à 1,500, la pluspart armez seulement de flèches, mais grands coureurs et fort propres à faire des surprises, les Iroquois songèrent à les diviser pour les défaire les uns après les autres.

Les Miamis habitoient autrefois à l'ouest du lac des Illinois, d'où la crainte des Iroquois les fit fuir au delà de la rivière de Mississipi, où ils s'establirent. Les Pères Jésuites leur envoyèrent des présents, il y a quelques années, pour les solliciter à revenir dans leurs anciennes demeures, et ils vinrent à bout d'en destacher une partie qui se placèrent vers la source de la rivière Teatiki, par où le sieur de La Salle descendit à son premier voyage, ainsi qu'il a esté dit.

Comme les Illinois estoient plus nombreux et plus braves, les Miamis qui estoient souvent brouillez avec eux ne les craignoient guère moins que les Iroquois, et ainsi ils escoutèrent les propositions que leur firent ces derniers et s'accommodèrent avec eux sans songer aux malheurs où ils se verroient exposez après la défaite des Illinois.

Les Iroquois ayant pris leurs mesures de cette sorte trouvèrent bientost un prétexte de faire la guerre aux Illinois dans des rencontres de chasse où ils se querelloient et se surpre-

noient souvent. Ils embrassèrent la première occasion de cette sorte, et commencèrent de faire des hostilitez. Ensuite ils firent leurs préparatifs et partirent au mois d'Aoust, afin d'arriver dans la saison que les bleds d'Inde seroient meurs pour n'estre pas exposez à manquer de vivres. Ils descendirent par des rivières qui sont au sud du lac Érié et arrivèrent chez les Illinois le 18 de septembre, dans le temps que le sieur de La Salle estoit à Missilimakinak et le sieur de Tonty en l'estat qui a été représenté cy-devant.

Il demeuroit dans le grand village des Illinois, où il s'estoit retiré après la désertion de ses meilleurs hommes pour pouvoir subsister plus facilement, et il attendoit des nouvelles du sieur de La Salle lorsque, tout à coup on vint dire que les Iroquois estoient à deux lieues de là, et l'espouvante fut d'autant plus grande que les Illinois estoient peu en état de leur faire résistance. Plus de la moitié des guerriers estoient allez en partis de divers costez bien loin de leur pays, nonobstant les remontrances du sieur de Tonty qui leur avoit représenté plusieurs fois qu'ils ne devoient point se séparer dans un temps où ils attendoient une cruelle guerre des Iroquois. Ces guerriers avoient emporté la pluspart des fusils du village, où il n'en estoit resté que cent avec des munitions pour tirer trois ou quatre cents coups, et quatre ou cinq cents hommes de combat armez de fleches et de casse-tête. Le village n'avoit aucune closture ny retranchement, et il estoit situé sur la rive septentrionale de la rivière, le long de laquelle il s'estendoit durant une lieue de longueur et un quart de lieue de largeur.

Les Iroquois, au contraire, estoient cinq cents hommes fort aguerris, fiers de leurs victoires et armez de fusils, de pistolets et de sabres. Ils avoient tous des boucliers de bois ou de cuir

et quelques-uns des manières de plastrons ou de cuirasses de bois. Cent Chaouanons, armez seulement de flesches, s'estoient joints à eux pour se venger des Illinois, leurs ennemis, à la faveur des Iroquois. Cette petite armée s'estoit campée du costé du sud et sur le bord de la rivière Aramoni, dans laquelle elle se jette deux lieues au-dessous du village.

Les Illinois ne furent point estonnez de l'inégalité de leurs forces avec celles de leurs ennemis. Ils firent toute la nuit embarquer les vieillards, les femmes et les enfants dans leurs pirogues avec tout ce qu'ils avoient de meilleur et quantité de bled d'Inde. Ils leur donnèrent cinquante ou soixante guerriers pour les escorter, et ils les envoyèrent six heures au-dessous du village, en un poste presque inaccessible à cause des marais qui l'environnent. Le reste de la jeunesse passa la nuit en festins, en chants et en danses, pour s'encourager à leur manière à charger les Iroquois.

Le sieur de La Salle fit de nouvelles pertes dans cette confusion, car, comme les Illinois ne vouloient laisser aucun butin à leurs ennemis, ils emportèrent ou jetèrent dans la rivière tout ce qui pouvoit leur estre utile. Ainsi le sieur de La Salle perdit tous les outils de sa forge, quantité d'outils, de ferrailles et de marchandises dont les déserteurs n'avoient peu se charger, et que le sieur de Tonty avoit fait apporter au village, et enfin pour plus de vingt mille livres de castor qui luy appartenoit ou qui luy estoit destiné par les Illinois qui vouloient luy en faire present. Les deux Pères Récollects estoient alors dans une cabane à une lieue du village, où ils s'estoient retirez pour faire une espèce de retraite, et ils ne furent advertis de l'arrivée des Iroquois que dans le temps du combat. Le Sauvage chez qui ils estoient logez emporta le coffre où estoit leur

chapelle pour la conserver, mais elle fut dissipée durant la fuite des Illinois, des mains desquels toutesfois on en a depuis retiré une partie.

Dans le mesme temps le sieur de Tonty se trouva en grand danger de perdre la vie. Le bruit avoit couru, au premier voyage du sieur de La Salle, qu'il estoit d'intelligence avec les Iroquois, et quoy qu'il eust désabusé les Illinois, comme il a esté dit, toutefois Nicanapé, l'un des chefs de la tribu des Cascacia, avoit depuis souvent assuré à ses compatriotes que des François l'avoient adverty de se défier du sieur de La Salle. Ce bruit se renouvela et s'augmenta beaucoup par la rencontre qui suit.

Le matin du 19 Septembre, quelques Illinois furent destachez pour aller reconnoistre les Iroquois. Ils les trouvèrent sur le bord de la rivière Aramoni, et ayant veu que Teganeout, chef des Iroquois, avoit un justaucorps noir, avec un chapeau et des bas de mesme couleur, ils le prirent pour un Jésuite; ils vinrent en mesme temps le publier dans le village, et ils adjoustèrent que le sieur de La Salle y estoit aussi et que tous les François estoient des traistres. Il n'en falloit pas davantage pour animer ces Sauvages, naturellement fort prompts, à se venger de l'injure qu'ils croyoient recevoir des François sur le sieur de Tonty et sur ceux qui l'accompagnoient, et ils l'auroient apparemment exécuté s'il n'avoit pris sur-le-champ le seul party qu'il pouvoit prendre en cette conjoncture. Il offrit aux Illinois, pour leur oster la pensée qu'ils avoient, d'aller à leur teste combattre les Iroquois, et cette proposition ayant fait sur leur esprit l'effet qu'il en avoit espéré, toute la jeunesse se prépara pour le combat.

La rive gauche de la rivière du costé du sud est occupée

par un long rocher fort estroit et escarpé presque partout, à la réserve d'un endroit de plus d'une lieue de longueur, situé vis-à-vis du village, où le terrain, tout couvert de beaux chesnes, s'estend par une pente douce jusqu'au bord de la rivière. Au delà de cette hauteur est une vaste plaine qui s'estend bien loin du costé du sud et qui est traversée par la rivière Aramoni, dont les bords sont couverts d'une lisière de bois peu large. C'est dans cette campagne que les Illinois se rendirent le mesme jour de fort bonne heure avec le sieur de Tonty, suivi par le sieur de Boisrondet et par un autre François, le troisiesme ayant eu ordre de demeurer au village pour garder les papiers du sieur de La Salle.

Ils virent les Iroquois tout en un gros au deçà du bois qui borde la rivière Aramoni et coururent aussitost pour les charger; mais le sieur de Tonty, qui vit que la partie estoit inégale, voulut essayer de faire quelque accommodement entre ces barbares. D'abord il arresta les Illinois par ses remontrances, et, ayant laissé ses armes à un Illinois, il s'avança suivi d'un autre vers les Iroquois, un collier de porcelaine à la main, ce qui est une marque de paix entre les peuples orientaux de mesme que le calumet parmi les Sauvages de l'Occident. Ces colliers de porcelaine ne sont autre chose que des morceaux de coquillage percez et polis en divers formes et qui servent de monnoye à ces nations.

Cependant, comme les Iroquois continuoient de tirer, le sieur de Tonty renvoya l'Illinois qui l'accompagnoit et s'avança seul jusqu'aux Iroquois nonobstant leurs descharges continuelles. Aussitost il fut environné de plusieurs de ces barbares et l'un deux, qui peut estre ne l'avoit pas reconnu comme François, luy donna un coup de couteau au-dessous de la ma-

melle gauche qui luy fit une playe profonde et dangereuse. Les autres se mirent au devant, luy donnèrent un breuvage qui d'abord luy arresta le sang et le pansèrent. Mais dans cet intervalle un Iroquois ayant mis le chapeau du sieur de Tonty au bout de son fusil, le sieur de Boisrondet et les Illinois le creurent mort et chargèrent les Iroquois avec tant de vigueur qu'ils les firent plier et reculer près d'une demi-lieue. Les Illinois en cette rencontre perdirent un homme tué et sept blessez. Ces derniers vinrent alors se plaindre au sieur de Tonty de ce que les François combattoient en faveur de leurs ennemis. Il s'offrit à faire cesser le combat, et sa proposition ayant esté acceptée, il alla faire retirer les Illinois et les François. Les deux armées se séparèrent et les Iroquois feignirent de reprendre le chemin de leur pays.

Le sieur de Tonty, retournant au village avec les Illinois, rencontra le père Zénobe qui venoit pour le secourir ayant esté adverti du combat et de sa blessure. Les Iroquois s'avancèrent peu de temps après, sous prétexte de chercher des vivres; mais les Illinois, qui devinèrent aisément leur dessein, mirent le feu à quelques cabanes, et se retirèrent au lieu où ils avoient envoyé les femmes et les vieillards. Les Iroquois bruslèrent le reste du village et se servirent du bois des cabanes pour faire un meschant retranchement où ils s'enfermèrent de peur d'estre surpris. Le sieur de Tonty et les autres François demeurèrent dans leur cabane, qui n'avoit pas été bruslée, jusqu'à ce que les Iroquois les invitèrent à entrer dans leur fort, où ils seroient plus en seureté, ce qu'ils acceptèrent.

Huit ou dix jours se passèrent de cette sorte, durant lesquels le sieur de Tonty tascha de conclure la paix entre ces deux

peuples, et la nuit les uns et les autres alloient amasser du bled d'Inde dans les champs. Enfin les Iroquois, qui vouloient profiter de la foiblesse des Illinois, firent des présens au sieur de Tonty pour le faire consentir à leur défaite; mais comme il les refusa toujours, ils l'exhortèrent à se retirer de peur que luy et ses gens ne fussent tuez pendant le combat ou par leur jeunesse ou par les Illinois.

Alors le sieur de Tonty, considérant qu'il ne recevoit aucunes nouvelles du sieur de La Salle, dont on lui avoit assuré la mort, que l'hyver s'approchoit, qu'il n'avoit ny marchandises ny vivres, ny munitions, et qu'il estoit exposé à la discrétion de ces deux nations barbares, résolut enfin de partir. Il s'embarqua avec les deux Pères Récollects et les trois autres François, et comme il avoit beaucoup de castors, il en abandonna une partie et il embarqua le reste, à dessein, si le sieur de La Salle estoit mort, d'en acheter des armes, des munitions et quelques marchandises pour achever une si belle descouverte.

Il remonta la rivière des Illinois avec beaucoup de peine parce qu'il n'avoit point de bons canoteurs. Le troisiesme jour depuis son départ, le Père Gabriel mit pied à terre pour prier Dieu avec plus de tranquillité et se désennuyer en marchant le long de la rivière, mais ayant esté descouvert par quelques Sauvages de la nation des Kikapous, ces barbares le tuèrent à coups de fleches sans qu'on s'en aperceust. Le sieur de Tonty s'arresta à midy pout l'attendre, et voyant qu'il tardoit trop, rebroussa chemin pour le chercher. Il l'attendit encore le lendemain mais tous ses soins estant inutiles, il fut contraint de continuer sa route avec le regret d'avoir perdu un homme estimé de tous ceux qui le connoissoient.

Peu de temps après il arriva à l'endroit où la rivière Téatiki, qui vient du pays des Miamis, et par laquelle le sieur de La Salle estoit descendu, reçoit la rivière Divine. Il remonta par celle-cy sans laisser aucune marque de son passage, en quoy il fit une grande faute, et qui donna beaucoup de peine à luy et au sieur de La Salle, ainsi que l'on verra cy-après. Il arriva dans peu de jours au lac des Illinois, sur lequel il s'embarqua allant du sud au nord le long de la coste occidentale de ce lac. Il eut des peines incroyables dans cette navigation, ayant esté avec tous ceux de sa compagnie réduit à l'extrémité faute de vivres. Toutefois il arriva enfin chez les Pouteatamis, où il fut contraint d'hyverner.

Cependant les Iroquois, aussitost après le départ du sieur de Tonty, exercèrent leur rage sur les corps morts des Illinois qu'ils déterrèrent ou abattirent de dessus les eschafauts où les Illinois les laissent longtemps exposez avant que de les mettre en terre. Ils en bruslèrent la plus grande partie, ils en mangèrent mesme quelques-uns et jetèrent le reste aux chiens. Ils plantèrent les testes de ces barbares à demi descharnées sur des pieux. Ils firent le dégast dans les champs et enfin ils n'oublièrent rien de ce qui pouvoit satisfaire leur vengeance.

Ils décampèrent quelques jours après pour suivre les Illinois qui avoient pris la fuite aussitost après le départ des François. Ils n'osèrent toutefois attaquer les Illinois tant qu'ils les virent unis et résolus de se défendre, et ils se contentoient de démolir les sépulcres qu'ils trouvoient sur leur route, et de se camper tous les jours à leur veue, la rivière entre deux. Ils essayoient mesme, selon leurs ruses ordinaires, de persuader aux Illinois qu'ils estoient satisfaits et qu'ils ne vouloient plus que la gloire de leur avoir fait quitter la campagne. Les

Illinois résistèrent longtemps à leurs artifices et reculèrent de cette sorte jusqu'à la Grande-Rivière, faisant toujours leur retraite en bon ordre, mais il se laissèrent enfin surprendre aux belles paroles des Iroquois.

Lorsque les deux armées furent arrivées auprès de l'embouchure de la rivière, les Illinois, lassez d'une si longue retraite et trompez par les assurances que les Iroquois leur donnoient de se retirer sitost qu'ils ne les verroient plus ensemble, résolurent de se séparer. Tous ces peuples sont divisez par tribus, et ainsi, après cette résolution prise, les Cascacia, qui sont les plus braves de tous avec les Caokia et les Chinkoa, remontèrent la Grande-Rivière. Les Peoucaria, qui composent la tribu la plus nombreuse se retirèrent dans les campagnes qui sont au delà de la mesme rivière. Les Omouahoa, les Coiraobitanon, les Moingoana et les Chepousca, descendirent la Grande-rivière, et les Maroa ou Tamaroa, les Tapouaro et les Ispeminkia, plus crédules que tous les autres Illinois, demeurèrent auprès de l'embouchure de leur rivière pour chasser aux environs.

Les Iroquois, qui n'attendoient qu'une pareille occasion chargèrent ces derniers, qui, se voyant plus foibles en nombre et en armes, prirent la fuite après une longue résistance. Il y eut peu d'Illinois tuez parce qu'ils sont fort vistes à la course, et seulement trois du costé des Iroquois; mais environ sept cents femmes ou enfans demeurèrent exposez à la rage de ces derniers. Ils en firent périr près de la moitié avec des cruautez inouïes, dont le sieur de La Salle vit douze jours après de funestes marques, et ils emmenèrent le reste en esclavage.

Pendant que toutes ces choses se passoient, le sieur de La Salle estoit à Missilimakinak, où il avoit eu beaucoup de peine

à obtenir des vivres des Sauvages. Il attendoit avec beaucoup d'inquiétude l'arrivée d'un forgeron, de deux matelots, d'un cordier et de deux soldats qui luy devoient apporter trois cents livres de poudre, de plomb, des fusils, du fer, des estoupes, du bray, des voiles et des outils pour achever sa barque. Il leur avoit donné ordre de venir par le lac Érié, tant afin de rencontrer le sieur de Tonty, s'il revenoit par cette route, que pour éviter de faire transporter des choses si pesantes durant treize lieues, et par de hautes montagnes qu'il faut traverser en allant de Teïoiagon au lac Taronto, où le sieur de La Salle s'estoit embarqué. Mais les vents, qui furent violents pendant cet automne, et qui sont très-dangereux dans le lac Érié et dans le lac Huron du costé du sud, par où ils estoient obligez de passer, les empeschèrent d'arriver à Missilimakinak. Ainsi le sieur de La Salle fut obligé d'envoyer, par la route qu'ils tenoient, un canot pour les faire haster et pour les soulager s'ils en avoient besoin, et un autre par le nord du lac Huron; mais ils furent tous deux contraints par le temps à hyverner en chemin. Il laissa aussi le sieur de La Forest avec trois soldats à Missilimakinak pour les attendre jusqu'au 20 d'Octobre seulement.

Il partit le 4 du mesme mois d'Octobre avec douze hommes qui luy restoient, sçavoir le sieur d'Autray, un charpentier de barque qui, après avoir déserté, estoit revenu à son service, un chirurgien, trois soldats, deux scieurs de long, deux massons et deux hommes de travail. Il fut si souvent incommodé du vent et de la pluye qu'il ne peut arriver que le 4 de Novembre à l'embouchure de la rivière des Miamis. Il croyoit que le sieur de La Forest y arriveroit aussitost que luy, parce qu'il estoit moins embarrassé d'équipage; mais, contre l'ordre qu'il avoit

receu, il alla au-devant de ceux qu'il attendoit et qu'il ne rencontra point, et ne fut de retour que le 4 de Novembre à Misilimakinak, d'où les vents l'empeschèrent de partir avant l'onziesme du mesme mois.

Ce retardement causa un nouvel embarras au sieur de La Salle. Le charpentier lui estoit inutile sans le forgeron; il ne pouvoit avec si peu de gens se charger de beaucoup de choses pesantes qu'il avoit amenées, ny laisser le sieur de Tonty chez les Illinois, où il le croyoit encore, sans secours durant l'hyver. Ainsi il laissa les fardeaux les plus embarrassans à la garde du charpentier et de cinq autres François, les moins propres à le suivre, avec ordre de partir si le sieur de La Forest arrivoit bientost, et, s'il tardoit trop longtemps, de l'attendre et de s'occuper cependant à couper du bois pour bastir un fort et pour construire une barque. Il leur laissa aussi un Sauvage fort habile chasseur pour les fournir de vivres.

Il partit ensuite le 8 de Novembre avec six François et un autre Sauvage, et il arriva le 15 au village des Miamis, où il ne trouva personne. Le jour suivant il remonta jusqu'au portage par où l'on va à la rivière Teatiki; il reconneut que les Miamis y avoient campé, et il sceut depuis qu'ils en estoient partis huit ou dix jours auparavant afin de poursuivre les restes des Illinois, dont les Iroquois leur avoient appris la défaite. Le 17, il fit ce portage, qui est de deux lieues lorsque les eaux sont basses, et le 23 il arriva à un lieu appelé la Fourche des Iroquois, où les Kikapous, qui estoient aussi en guerre, avoient campé depuis peu sur un costeau au nombre de deux cents. Il continua sa route trouvant partout une chasse très-abondante qui donnoit beaucoup de plaisir aux gens du sieur de La Salle, mais qui luy causoit une grande inquiétude,

parce qu'il ne pouvoit s'imaginer la raison qui avoit empesché les Illinois de brusler ces campagnes à l'ordinaire pour chasser aux bœufs sauvages.

Le 27, estant arrivé à l'embouchure de la rivière Divine dans celle de Teatiki, il mit pied à terre pour examiner s'il ne trouveroit point de marques du passage du sieur de Tonty, qui ne pouvoit revenir que par l'une de ces deux rivières, et comme il n'en trouva point, parce qu'il avoit négligé d'en laisser aucune, croyant le sieur de La Salle mort, il se persuada qu'il le trouveroit encore au village. Ainsi, estant resjouy par cette espérance, il s'arresta trois jours à chasser en cet endroit. On y tua douze vaches fort grasses, huit chevreuils et beaucoup de poules d'Inde, d'outardes et de cygnes. Comme il n'estoit qu'à quinze lieues du village où il croyoit que toutes choses estoient encore en bon estat, il fit accommoder toutes ces viandes, afin de les conserver et de les envoyer chercher pour sa provision durant l'hyver, et il fit charger un canot de ce qu'il y avoit de meilleur à dessein d'en régaler à son arrivée le sieur de Tonty et les autres François.

Le premier jour de Décembre il arriva au village, où il ne trouva que des marques de l'incendie et de la rage des Iroquois. Il ne restoit que quelques bouts de perches bruslées qui monstroient quelle avoit été l'estendue du village, et sur la pluspart desquelles il y avoit des testes de morts plantées et mangées des corbeaux. Il y en avoit d'autres aux portes du fort des Iroquois avec quantité d'ossemens bruslez et quelques restes des ustensiles et des hardes des François qu'il reconneut à plusieurs marques y avoir demeuré quelque temps. On voyoit dans les champs beaucoup de carcasses à demi rongées par les loups, les sépulcres démolis, les os tirez de

leurs fosses et espars par la campagne, les trous où les Illinois cachent leurs meubles, quand ils vont à la chasse, tous ouverts, leurs chaudières et leurs pots tout brisez. La pluspart du bled d'Inde estoit encore sur pied et on en voyoit en divers endroits des tas à demi bruslez. Enfin les loups et les corbeaux augmentoient encore par leurs hurlemens et par leurs cris l'horreur de ce spectacle. Il est aisé de juger quelle fut la surprise du sieur de La Salle à cette veue. Il fit le tour du fort des Iroquois, où il ne trouva aucune marque de coups de fusil ni de fleche, ny d'apparence que les François y eussent esté prisonniers. Il visita l'une après l'autre toutes les testes de morts qui y estoient, qu'il reconneut à leurs cheveux estre de femmes ou de Sauvages, qui les ont tous fort gros et très-courts. C'estoit un examen assez triste, qu'il estoit néantmoins obligé de faire pour sçavoir ce qu'estoient devenus le sieur de Tonty et ses gens. Enfin, estant allé par hasard à leur jardin, qu'il reconneut facilement à une lieue du village, près du bord de la rivière, il y trouva six pieux plantez peints de rouge, avec la représentation sur chacune d'un homme noir ayant les yeux bandez. Il creut alors, comme c'est la coustume des Sauvages de mettre de semblables pieux aux lieux où ils ont pris ou tué quelques-uns de leurs ennemis, que les Iroquois, ayant trouvé les six François à l'escart, les avoient massacrez ou faits esclaves. Il remarqua aussi que les cabanes du fort avoient été refaites depuis peu, ce qui luy fit juger que les Illinois s'y estoient retranchez, et que les Iroquois, les en ayant chassez, avoient refait les cabanes d'une autre manière ; mais il sceut quelque temps après que c'estoit l'ouvrage de deux cents Kikapous, qui y avoient campé peu de jours avant son arrivée. Il vit aussi quantité de pistes fraisches de Sauvages

Toutefois la rigueur du froid l'obligea à faire un grand feu et à demeurer en cet endroit luy et ses gens, faisant l'un après l'autre bonne garde durant la nuit.

Il la passa toute entière sans dormir, avec le chagrin qu'on peut aisément s'imaginer, craignant des suites très-fascheuses de tant d'accidens impréveus et ne sachant à quoy se déterminer. Enfin il résolut de poursuivre sa marche avec quatre hommes, et de laisser en ce lieu une partie de ses gens avec les marchandises, afin que ceux qui le devoient suivre peussent apprendre de ses nouvelles, et, pour n'estre point embarrassé dans sa marche si l'hyver le surprenoit avant son retour, il fit cacher tout ce qu'il laissoit en un lieu de très-difficile accès, dans un creux de rocher qu'il fit fermer en sorte que rien ne peust estre endommagé, et il donna ordre aux trois hommes qui restoient de se retirer dans une isle voisine, de ne point faire de fumée durant le jour, de ne point tirer et de cacher les canots dans les herbes. Il leur recommanda d'observer exactement toutes ces choses qui les mettroient en une entière seureté, parce que les Sauvages de ces pays, n'ayant point de canots, n'entreprendroient point d'aller à la nage attaquer des gens dont ils ne sçavoient pas le nombre, et que cette isle estant située entre deux rapides, ils n'y pourroient aller que de jour et par la pointe orientale, où il leur ordonna aussi de faire bonne garde.

Le jour suivant, 2 de Décembre, sur les trois heures après midi, il s'embarqua avec le sieur d'Autray, les hommes You et Hunaut et un Sauvage. Ils avoient chacun deux fusils, un pistolet et une espée, du plomb, de la poudre et quelques haches et couteaux, pour faire des présens. Il fit six lieues avant la nuit et il arriva au lieu où les Illinois avoient d'abord fait

retirer les femmes et les enfans. C'estoit une langue de terre large de quinze ou vingt pas et longue de demi-lieue. Elle estoit fortifiée par la rivière et par un vaste marais plein de vase, qui ne laissoient qu'une avenue de quatre pas de largeur, fermée par de gros arbres renversez. Toute cette presqu'isle estoit pleine de cabanes des Sauvages, qui avec leurs pirogues avoient fait une espèce de parapet du costé de la rivière, par lequel seul on pouvoit les attaquer.

Le sieur de La Salle visita tout ce terrain, espérant y trouver quelque escriture ou quelque indice que ses gens y avoient esté. Il ne trouva en cet endroit, ny aux sept ou huit campemens suivants, aucune apparence de combat, quoyque les Iroquois eussent toujours campé en face des Illinois. Il traversa la rivière pour visiter aussi les cabanes Iroquoises. Il y en avoit 113 au pied d'un costeau, sur un terrain plat et élevé, où il trouva sur l'escorce des arbres les portraits de leurs chefs et le nombre de soldats que chacun menoit. Ils estoient cinq cents quatre-vingt-deux, dont l'un paraissoit percé d'un coup de fusil et neuf blessez à coups de flesches. On y voyoit aussi représentées une femme Illinoise et les chevelures d'onze autres qu'ils avoient tuées, mais il n'y avoit aucune marque des François.

Il coucha dans ce dernier camp, d'où il partit de grand matin, et fit ce jour-là environ trente lieues, au bout desquelles il arriva à Pimiteoui ou Crèvecœur, après avoir passé et visité six campements d'Illinois et autant d'Iroquois toujours postez vis-à-vis des premiers.

Le froid avoit esté extraordinaire depuis le 28 de Novembre et tous les marais estoient desjà glacez.

Il trouva à Crèvecœur que le fort avoit esté presque entière-

ment démoli par les déserteurs et que les Iroquois avoient arraché des clous de la barque, pour montrer qu'ils y avoient passé, et rompu un bordage où ces mots estoient escrits : « NOUS SOMMES TOUS SAUVAGES, ce 15 A . . . . 1680. » Ce qui manquoit au dernier mot avoit esté emporté avec la pièce du bordage brisé par les Iroquois, Le sieur de La Salle reconneut l'escriture du Parisien et creut que le sieur de Tonty l'avoit fait escrire au mois d'Aoust en se retirant avec une partie des Illinois. Mais il sceut depuis qu'il avoit fait marquer ces mots au mois d'Avril, avant d'aller demeurer au grand village des Illinois. Au reste, la barque n'estoit point endommagée et on auroit peu l'achever en peu de temps sans la perte de la forge et de tous les outils à l'arrivée des Iroquois.

Le 4 de Décembre il continua sa route et passa le mesme jour quatre des campements des deux armées. Il jugea en visitant le dernier que ces deux peuples n'estoient pas beaucoup esloignez, parce qu'il n'avoit point plu sur les cendres de leurs feux depuis leur départ. Il fit voguer toute la nuit suivante et le lendemain sur le midi, estant arrivé près de l'embouchure de la rivière, il aperceut dans une campagne du costé du nord des restes de cabanes et des figures qui paroissoient comme des hommes et des enfans, mais qui n'avoient aucun mouvement. Ayant desbarqué pour considérer les choses de plus près, il vit toutes les herbes foulées, et, se destournant un peu, il trouva la carcasse d'une femme à demi bruslée et mangée des loups. Ces commencemens luy firent aisément deviner ce que c'estoit, et le succès qu'avoit eu cette guerre deux jours avant son arrivée, ainsi qu'il a été dit.

Toute cette campagne luy présentoit un spectacle effroyable

et les marques de la cruauté des Iroquois. On ne sçauroit exprimer la rage de ces furieux, ny les tourmens qu'ils avoient fait souffrir aux malheureux Tamaroa. Il y en avoit encore dans des chaudières qu'ils avoient laissées pleines sur les feux qui depuis s'estoient esteints. Ils avoient fait mourir ces malheureux en leur arrachant les nerfs, les mutilant, les escorchant et leur faisant endurer mille autres sortes de supplices. Ce qu'il avoit veu de loin estoit des testes et des corps entiers de femmes et d'enfants empalez et rostis et laissez debout dans cette campagne. Il vit aussi des boucliers pendus à des perches pour servir de trophées aux Iroquois. Enfin, après une soigneuse et triste recherche, il ne trouva rien qui luy peust faire croire que les François eussent été enveloppez dans ce désastre. Toutefois, pour ne rien oublier de ce qui luy pouvoit donner quelque esclaircissement, il alla jusqu'à la Grande-Rivière sans trouver aucun autre vestige des François ny des Sauvages.

Alors il fit esbrancher un petit arbre sur le rocher qui est à la gauche de l'embouchure de la rivière des Illinois, et il y attacha avec un clou un morceau de planche qu'il avoit apporté exprès. Il y peignit son canot et un calumet pour marque de paix, et y attacha une lettre par laquelle il advertissoit le sieur de Tonty qu'il retournoit au village, et qu'il avoit caché près de là des haches, des couteaux et quelques autres choses qui luy estoient nécessaires s'il estoit avec les Sauvages, ne doutant pas que si quelqu'un de ces barbares passoit en cet endroit, il ne luy portast cette lettre qui luy seroit d'un grand secours.

Ses gens luy proposèrent alors de descendre jusqu'à la mer, s'offrant d'exposer leur vie pour satisfaire la passion qu'il

avoit d'achever cette descouverte. Il loua leur courage et leur affection, mais il leur dit qu'il n'en vouloit pas abuser, qu'ils estoient trop peu de gens pour entreprendre de pénétrer à travers tant de nations, qu'on attribueroit cette action à témérité ou à désespoir, qu'ils n'avoient pas mesme assez de munitions, et qu'ils le pourroient exécuter avec plus de seureté l'année suivante; et que d'ailleurs il ne pouvoit abandonner les trois hommes qu'il avoit laissez au grand village des Illinois, ny se dispenser de chercher le sieur de Tonty jusqu'à ce qu'il eust appris ce qu'il estoit devenu.

Le 7 du mois de Décembre, il commença à remonter la rivière et il arriva en trois jours et demi au village où il avoit laissé ses gens, qu'il retrouva en parfaite santé. Le froid fut en ce temps-là si extraordinaire que le 13 de Décembre la rivière fut glacée, ce qui n'estoit peut estre jamais arrivé. Il s'occupa les jours suivants à faire amasser du bled d'Inde dans les champs et il en fit cacher sous terre environ trois cents minots pour s'en servir à son retour. Il fit aussi préparer les traisneaux afin d'amener sur la glace ses canots, ses vivres et son équipage.

Le 19 de Décembre, il observa la comète pour la première fois. Le village des Illinois où il se trouvoit alors est à 40 degrez quelques minutes de latitude. La teste de la comète à l'entrée de la nuit paroissoit à l'horizon, et sa queue avoit environ 30 degrez de longueur. Il la vit jusqu'au 17 de Janvier, qu'elle se montroit au zénith à minuit, ne l'ayant peu depuis observer fort exactement.

Il vit aussi plusieurs fois durant l'hyver des Parelies, et il en remarqua un entr'autres qui représentoit huit soleils outre le véritable.

Le demi-cercle supérieur estoit un peu plus esloigné et plus à droite de celuy du milieu que l'inférieur, à l'extrémité droite du quel il ne paraissoit rien.

Ce phénomène dura depuis sept heures et demie du matin jusqu'à onze heures et trois quarts. L'arc supérieur disparut peu à peu le premier, ensuite l'inférieur et enfin le cercle du milieu.

Le 26 du mois de Décembre, voyant que la gelée continuoit, et souhaitant de parler à des Sauvages pour sçavoir des nouvelles du sieur de Tonty et pour les advertir de son départ, afin que, s'ils rencontroient les traces que luy et ses gens laisseroient sur la neige, ils ne les suivissent pas comme ennemis, il fit mettre le feu au fort et aux cabanes des Iroquois; mais cette précaution luy fut inutile, quoyqu'il attendist encore deux jours.

Enfin il partit le 28 avec trois canots, vingt minots de bled d'Inde et son équipage, que luy et ses gens traisnoient sur la neige quoyque tout cela pesast plus de quatre milliers, et il arriva le 6 de Janvier de l'année 1681 à l'embouchure de la rivière Divine dans celle de Teatiki. Il résolut de suivre la première parce que six lieues au-dessous il avoit trouvé un cabanage où il jugea que le sieur de Tonty avoit passé et que, ne l'ayant pas rencontré le long de la rivière Teatiki, il falloit nécessairement qu'il eust suivy la rivière Divine. L'envie qu'il avoit de le joindre le fit résoudre à laisser en cet endroit esloigné du passage des Sauvages toutes ses marchandises, afin de faire plus de diligence. Il les cacha le mieux qu'il peut, et y laissa le sieur d'Autray, qui s'offrit à les garder avec le chirurgien.

Le 6 de Janvier il partit avec les autres cinq, il trouva le mesme

jour le long de la rivière un cabanage, où il reconneut au bois scié que le sieur de Tonty y avoit passé, et il jugea à plusieurs choses qu'il y avoit environ deux mois. Il avoit neigé toute la journée, et cela continua dix-neuf jours de suite avec un très-grand froid et un vent violent qui souffloit dans ces campagnes, où l'on trouvoit à peine du bois pour se chauffer et jamais de celuy dont on leve l'escorce pour cabaner. Il fut cependant obligé de faire soixante lieues avec toutes ces incommoditez, qui furent si grandes que le sieur de La Salle, qui semble estre insensible à ces sortes de fatigues, assure qu'il n'a jamais tant enduré de froid ny de peine. Ces incommoditez auroient esté plus supportables si luy et ses gens avoient peu faire de la diligence et se servir de leurs raquettes; mais la neige estoit encore trop molle et comme suspendue sur les herbes, en sorte que le sieur de La Salle, marchant devant à son ordinaire pour encourager ses gens en leur battant le chemin, avoit bien de la peine, quoy qu'il soit assez grand, à enjamber par-dessus la neige où il enfonçoit jusqu'à la ceinture, et estoit souvent obligé de la pousser avec son corps pour se faire passage.

Il arriva à la fin de Janvier à l'embouchure de la rivière des Miamis, où il ne trouva pas le sieur de Tonty, comme il l'avoit espéré, mais seulement le sieur de La Forest avec ses trois soldats, qui luy dit que ceux qu'il luy avoit donné ordre d'attendre avoient hyverné au destroit du lac Érié, et qu'on avoit veu passer à Missilimakinak un canot qui ne s'y estoit point arresté. Le sieur de La Salle creut par le rapport du temps que c'estoit le sieur de Tonty, et comme il estoit en impatience de luy donner de ses nouvelles et qu'il craignoit le mauvais effet que le bruit de la défaite des Illinois pourroit produire dans l'esprit de ses gens, il demanda à ceux qui estoient auprès de luy s'ils

voudroient entreprendre de porter une lettre au sieur de Tonty au destroit du lac Érié. Deux jeunes hommes qui sçavoient que c'estoit le tiers du chemin qu'il avoit fait l'hyver précédent, s'offrirent à y aller, et il leur donna les instructions et les provisions nécessaires, et il les fit partir le 2 du mois de Février.

Il eut au milieu de ces inquiétudes beaucoup de joye de ce que ceux qu'il avoit laissez en ce lieu luy avoient esté fidèles et s'estoient occupez utilement suivant ses ordres. Le charpentier avoit commencé une barque qu'il avoit destinée à servir sur le lac Érié, ainsi qu'il sera expliqué cy-après, et esquarri tout le bois nécessaire pour faire le bordage; ses camarades avoient cependant défriché un assez grand espace de terre et ils avoient tous ensemble préparé les matériaux pour bastir une grange. Ces préparatifs lui furent d'autant plus agréables que la défaite des Illinois l'obligeoit à s'establir chez les Miamis, en attendant que sa descouverte fust achevée, et il fut encore porté à prendre cette résolution par la rencontre suivante.

Vingt-cinq ou trente Sauvages de plusieurs nations qui ont guerre avec les Anglois estoient arrivez avant luy à l'embouchure de la rivière des Miamis, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils avoient quitté leur pays tant parce que le castor y estoit devenu très-rare qu'à cause de la hayne qu'ils portoient aux Anglois, et ils estoient venus chasser en ces quartiers à dessein de se donner à leur retour aux Iroquois et de s'incorporer dans leur nation. Le Sauvage que le sieur de La Salle avoit laissé à l'embouchure de la rivière des Miamis avec ses gens, nommé Nanangoucy, estoit heureusement du pays de ces Sauvages. Comme il avoit beaucoup d'amitié pour le sieur

de La Salle, il leur persuada de l'attendre et de luy parler avant que d'exécuter le dessein qu'ils avoient formé. Quelques heures avant l'arrivée du sieur de La Salle, Nanangoucy ayant conneu qu'il estoit proche par le retour d'un de ses chiens qui courut devant à la maison, alla à sa rencontre, luy dit ce qu'il avoit fait, et que s'il vouloit s'establir chez les Illinois ou chez les Miamis, ces Sauvages se joindroient à luy avec trente autres qui les devoient suivre, qu'il le serviroit fidèlement en cela, et qu'il ne luy demandoit d'autre récompense que de le faire chef de sa nation.

Le sieur de La Salle avoit en sa compagnie un autre Sauvage nommé Ouiouilamet, fils d'un chef de village près de Boston, capitale de la Nouvelle-Angleterre. C'estoit un jeune homme sage et prudent et en qui le sieur de La Salle avoit une grande confiance. Il le suivoit depuis deux ans avec beaucoup d'affection, et il avoit acquis une grande connoissance des langues des nations voisines depuis quatre ans qu'il demeuroit en ce pays. Il luy donna le soin de négocier cette affaire avec Nanangoucy et les autres Sauvages, et les chargea de leur représenter qu'en l'estat où estoient les affaires des Illinois, il estoit plus à propos de s'establir chez les Miamis, parce que les Iroquois ne pourroient pas trouver mauvais qu'on s'establît chez leurs alliez; que les Illinois en seroient aussi très-contens, quand ils sçauroient qu'on ne choisissoit cette dernière que pour porter les Miamis à leur accorder la paix; qu'il espéroit d'y faire consentir ces derniers en leur faisant connoistre l'intérest qu'ils avoient dans la conservation des Illinois, qui pourroient amuser longtemps les Iroquois et les empescher de tourner leurs armes contre les Miamis, comme ils feroient infailliblement sitost qu'ils auroient

exterminé les Illinois; que pour mieux réussir dans ce dessein il vouloit, avant que les Miamis fussent de retour de la chasse, aller trouver les Illinois pour disposer leur esprit à la paix et les empescher de prendre jalousie de son séjour chez les Miamis, et que pendant son voyage il estoit nécessaire que luy et ses compatriotes allassent trouver les Miamis pour les préparer à faire de leur costé ce qu'il désiroit.

Pendant qu'il prenoit ces mesures pour la sécurité de l'establissement qu'il projetoit et pour former une barrière qui tiendroit les Iroquois en respect et affermiroit le repos du Canada, il arriva une chose qui facilita beaucoup l'exécution de ses desseins.

Les Iroquois, après la défaite des Tamaroas, l'une des tribus Illinoises, retournoient avec 400 esclaves en leur pays par la rivière Ohio, qui, prenant sa source à trente ou quarante lieues au sud de Niagara, coule vers l'ouest durant plus de deux cents lieues et se jette dans la rivière Colbert, vingt-cinq lieues au-dessous de l'embouchure de celle des Illinois. Ils rencontrèrent deux cabanes des Miamis qui chassoient en cet endroit; ils prirent et tuèrent tous ceux qui les composoient et vinrent ensuite camper près du pays des Miamis, où l'hyver les ayant surpris, ils firent trois forts esloignez de deux lieues l'un de l'autre et qui formoient un triangle. Les Miamis, ayant appris la défaite de leurs gens, envoyèrent des députez aux Iroquois pour en demander satisfaction et pour leur porter un présent de trois mille castors, afin d'obtenir plus facilement la liberté de ceux de leur nation qu'ils avoient faits esclaves. Mais les Iroquois, contre la coustume de toutes ces nations, qui n'acceptent jamais les présens sans accorder ce qu'on leur demande, gardèrent les castors et ne renvoyè-

rent point les prisonniers. Ce procédé extraordinaire fit assez connoistre aux Miamis que les Iroquois n'estoient que des traistres et qu'ils n'en devoient pas attendre un meilleur traitement que leurs voisins.

Dans le mesme temps, cent Illinois de la tribu des Cascacia, conduits par un de leurs capitaines nommé Paessa, et qui estoient à la guerre lorsque les Iroquois arrivèrent à leur village, retournèrent en leurs pays avec les prisonniers qu'ils avoient faits. Ils trouvèrent les cruelles marques de la défaite des Tamaroas, et, résolus de s'en venger, quoyqu'en petit nombre, ils suivirent les Iroquois et vinrent la nuit se poster au milieu de leurs trois forts à dessein d'en insulter un le jour suivant. Il y a mesme apparence qu'ils auroient réussi sans le malheur qui leur arriva. Deux Iroquois revenant de la chasse passèrent au lieu où les Illinois estoient campez et feignirent qu'ils estoient de la nation des Miamis. Les deux chasseurs trompez alloient se mettre entre leurs mains, mais un jeune guerrier, trop impatient, tua le premier avant que le second fust entré et rompit ainsi toutes les mesures de ses camarades, car ce dernier se sauva et donna l'alarme aux Iroquois. Le lendemain, les Illinois furent investis de toutes parts ; toutefois, ils combattirent vaillamment jusqu'à la nuit que Paessa leur chef et treize ou quatorze des plus braves ayant esté tuez et les Iroquois ayant perdu huit hommes, on se retira de part et d'autre. Le jour suivant, les Illinois retournèrent trois fois à la charge, et, se voyant trop foibles contre un si grand nombre, ils allèrent tuer des chasseurs Iroquois du costé du lac Érié, ou les guerriers Iroquois, qui ne sont pas aussi vistes qu'eux, n'osèrent les suivre.

Cette rencontre estonna les Miamis. Ils conneurent que les

Illinois n'avoient pas perdu courage, et ils eurent peur qu'après le départ des Iroquois, ils ne deschargeassent sur eux leur colère et ne se vengeassent de ce qu'ils avoient embrassé contre eux le party de leurs ennemis.

Dans le mesme temps un capitaine Chaouenon, qui commandoit à cent cinquante guerriers et qui demeure sur les bords d'une grande rivière qui tombe dans celle d'Ohio, ayant appris que le sieur de La Salle estoit dans le pays des Miamis, luy envoya demander la protection du Roy. Il luy fit response que son pays estoit inaccessible aux François, à cause de son grand esloignement, mais que, s'il vouloit le venir joindre à la fin de l'année pour luy aider à descouvrir l'embouchure de la rivière Mississipi, il pourroit alors l'assurer de la protection du Roy et le secourir contre les Iroquois et contre les autres ennemis. Ce capitaine agréa la proposition du sieur de La Salle, et luy manda qu'il ne manqueroit pas, sur la fin de l'automne, de se trouver à l'entrée de la rivière des Miamis.

Le sieur de La Salle, voyant ses affaires dans une si bonne disposition, résolut d'aller trouver les Illinois pour commencer à traiter avec eux. Il partit le premier jour du mois de Mars avec quinze hommes bien équipez d'armes et de raquettes, parce que la gelée avoit si bien affermy la neige qu'on y pouvoit marcher avec facilité. Le temps estoit très-beau et ses chiens tuoient à ses yeux autant de chevreuils et d'autres bestes qu'il vouloit ; mais la réverbération des rayons du soleil estoit si forte dans les campagnes descouvertes, qu'il estoit obligé de traverser, qu'il en fut aveuglé trois jours durant, avec des douleurs si grandes qu'il ne pouvoit reposer ny nuit ny jour. Cette incommodité l'obligea de s'arrester à l'entrée d'une campagne, d'où, pour ne point perdre de temps, il en-

voya devant tous ses gens, à la réserve de deux François, d'Ouiouilamek et de deux autres Sauvages incommodez de la veue de mesme que luy. Il destacha en mesme temps un François nommé Hunaut pour luy aller chercher des feuilles de pin, qui sont un souverain remède au mal qu'il enduroit. Hunaut luy dit qu'il avoit trouvé sur sa route les pistes de sept hommes dont les raquettes estoient faites autrement que celles de ses gens. Le sieur de La Salle jugea qu'il estoit absolument nécessaire de leur parler, de peur d'en estre attaquez la nuit avant que d'avoir esté reconneus pour François; et comme il estoit en peine de ce qu'il feroit, parce qu'il ne pouvoit y aller luy-mesme, et qu'il ne vouloit obliger personne de se charger d'une commission si périlleuse, Hunaut et Ouiouilamek s'offrirent d'eux-mesmes à l'entreprendre, ce qu'il accepta. Ils marchèrent deux jours sur les pistes qu'ils avoient veues, et enfin le troisiesme au soir ils trouvèrent quatre-vingts cabanes de la nation des Outagamis, qui chassoient en cet endroit. Ces Sauvages les receurent fort bien et leur apprirent l'arrivée du sieur de Tonty chez les Pouteatamis et le retour du Père Louis et des deux autres François du pays des Nadouessious. Ces nouvelles resjouirent le sieur de La Salle, qu'ils trouvèrent à leur retour en estat de continuer son voyage.

Quelques jours après, ayant rejoint ses gens et les glaces estant fondues, il fit faire des canots dans lesquels ils s'embarquèrent tous. Le 15 de Mars, comme il alloit devant avec quatre hommes dans un canot, il vit dix Illinois qui prirent aussitost la fuite; mais peu après, l'ayant reconneu, ils vinrent à luy avec beaucoup d'empressement et luy racontèrent tout le détail de leur défaite par les Iroquois. Le sieur de La Salle

leur fit un présent pour les consoler; ensuite il les exhorta à faire la paix avec les Miamis et leur dit le dessein qu'il avoit formé de les réunir ensemble. Il leur représenta que tant qu'ils demeureroient divisez, les Iroquois les mespriseroient et les déferoient les uns après les autres; mais que, s'ils se vouloient remettre en bonne intelligence, ils deviendroient invincibles et redoutables à tous leurs ennemis, parce qu'il viendroit s'establir parmi eux avec d'autres Sauvages et beaucoup de François.

Les Illinois le remercièrent du soin qu'il prenoit de leur conservation et agréèrent les propositions. Le reste du jour se passa à l'ordinaire en festins et en danses.

Le jour suivant, il fit charger dans ses canots cent minots de bled d'Inde et remonta avec tous ses gens jusqu'au lieu où, au retour de son second voyage, il avoit laissé le sieur d'Autray et le chirurgien à la garde de ses marchandises. Il envoya de cet endroit par la rivière Divine un canot pour aller chercher le sieur de Tonty chez les Pouteatamis et pour luy rapporter ses papiers en cas qu'il les eust sauvez. Quelques jours après il arriva à la rivière des Miamis, où il trouva toutes choses en bon estat. Il envoya de là un autre canot conduit par le sieur de La Forest avec quatre hommes pour aller au-devant du forgeron et des autres qui avoient hyverné en chemin, et pour prier le sieur de Tonty de l'attendre à Missilimakinak. Il luy donna aussi ordre, après qu'il auroit exécuté ces deux choses, d'aller au fort Frontenac charger ses canots de munitions et de marchandises, et de le venir joindre incessamment avec quelques hommes nouveaux à Missilimakinak, où il devoit se rendre à la fin de May. Le sieur de La Forest apprit à Missilimakinak que le sieur de Tonty estoit encore

chez les Pouteatamis, où il luy envoya un canot et quelques marchandises pour en faire présent aux Sauvages, en reconnoissance du bon traitement qu'ils luy avoient fait et de la nourriture qu'ils luy avoient fournie durant l'hyver. Ce canot fut conduit par trois des hommes que le sieur de La Forest alloit chercher, qu'il trouva à Missilimakinak, et il envoya les autres par le plus court chemin à la rivière des Miamis; mais le vent fut si contraire à ces derniers que le sieur de La Salle, retournant quelque temps au fort de Frontenac, les y trouva encore en chemin.

Après le départ du sieur de La Forest, le sieur de La Salle s'occupa à faire de nouveaux défrichements et à faire semer du bled françois, du bled d'Inde et toutes sortes de légumes et d'herbes potagères qui ont parfaitement bien réussi, tout ayant profité au double de ce qu'on voit en Europe dans les meilleures terres.

Il luy vint alors deux canots envoyez par les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre pour luy dire qu'ils l'attendoient au village des Miamis pour terminer la négociation qu'il leur avoit proposée. — Il laissa une partie de ses gens pour travailler à la culture de la terre et s'embarqua avec le reste.

Il trouva en arrivant au village trois Iroquois qui y estoient restez pour animer les Miamis à continuer la guerre contre les Illinois. Ils visitèrent d'abord le sieur de La Salle et luy tesmoignèrent beaucoup d'amitié et de respect; mais comme il avoit appris qu'ils avoient parlé des François avec bien du mespris et de l'insolence, il les receut froidement et leur dit qu'ils avoient parlé mal à propos d'une nation qu'ils devoient respecter, et qui les sçauroit réduire à leur devoir quand ils y manqueroient, et qu'il ne croyoit pas qu'après son arrivée ils

osassent parler comme ils avoient fait en son absence. — Ces paroles du sieur de La Salle, qu'ils virent accompagné de François et de Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, les estonnèrent de telle sorte que la nuit suivante ils s'enfuirent à travers les bois. — Cette fuite fit un très-bon effet dans l'esprit des Miamis, qui furent surpris de voir que ces Iroquois, qui n'avoient pas eu peur de douze cents ou quinze cents hommes, dont la nation des Miamis estoit composée, ny de cinquante Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, avoient esté tellement effrayez à la vue d'un petit nombre de François en colère contre eux, qu'ils s'estoient eschappez la nuit presque tout nuds, abandonnant leur castor et ce qu'ils avoient de plus précieux.

Dans cette bonne disposition, le sieur de La Salle fit assembler premièrement les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre. Il y en avoit de sept ou huit nations différentes des environs de Bristol [1], de Manatte ou Nouvelle-Amsterdam et des frontières de la Virginie. Leurs principaux chefs étaient Ouiouilamec, Nanagoucy, Klas, Togien et Kouas. Il leur représenta dans ce conseil la fertilité des campagnes des Miamis et des Illinois, l'abondance des castors, des bœufs sauvages et de toutes sortes de chasse et de pesche; qu'ils y jouiroient d'une parfaite tranquillité, esloignez des Anglois, leurs ennemis, et sous la protection du plus grand roy du monde; que sitost qu'il auroit descouvert l'embouchure de la Grande-Rivière, il leur fourniroit de toutes sortes de marchandises à très-bon marché, et qu'il feroit venir des bœufs, des chevaux et toutes les autres commoditez qu'ils avoient eues dans la Nouvelle-Angleterre; que pour jouir en repos de ce bonheur, il estoit

1. Le pays du chef indien Philippe, si redouté des colons du Massachusetts.

nécessaire qu'ils entrassent tous dans les mesmes intérests et qu'ils travaillassent de concert à réunir les Illinois et les Miamis, parce que, si ces deux nations continuoient à se faire la guerre, ils ne pourroient ny chasser en seureté ny recevoir les marchandises dont ils avoient besoin; et que s'ils vouloient contenter leur inclination guerrière, ils devoient plustost attaquer leurs anciens ennemis, contre qui ils avoient de justes sujets de plaintes, que des gens qui ne les avoient jamais offensez. Ces Sauvages agréèrent d'abord toutes les propositions du sieur de La Salle et approuvèrent avec joye l'ouverture qu'il leur faisoit, pour le succès de laquelle ils prirent durant le reste du jour les mesures nécessaires.

Le lendemain, il fit assembler les Miamis à la cabane de leur principal capitaine, d'où l'on osta toutes les escorces qui la couvroient et l'entouroient afin que tout le monde pust entendre ce qu'on diroit.

Le sieur de La Salle estoit accompagné de dix François et de trente de ses Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, par un desquels il envoya chercher les présents dont il avoit besoin pour faire sa harangue. Ces présents sont tellement nécessaires dans ces occasions que si les paroles n'en sont pas accomgnées et ne s'y rapportent, tout ce qu'on dit ne passe que pour des discours en l'air. — La coustume est aussi que les Sauvages y respondent par d'autres présents qui valent du moins autant que les premiers. Le style qu'ils employent dans ces assemblées est tout figuré à leur manière, et aussi le sieur de La Salle, qui peut passer en ce genre pour le plus grand orateur de l'Amérique septentrionale, et qui sçait parfaitement s'accommoder à leurs usages, commença de cette sorte.

Il leur présenta d'abord un rolle de tabac et leur dit qu'il leur donnoit ce pétun, à cause que c'estoit leur coustume d'en prendre quand ils veulent traiter de quelque affaire importante, afin de dissiper les mauvaises vapeurs qui pouvoient leur troubler l'esprit et parce que les François n'avoient pas de ce remède, ayant tousjours l'esprit fort et remply de toutes sortes de connoissances, comme ils le pouvoient juger par les marchandises qu'ils leur apportoient. Il leur donna ensuite une pièce d'estoffe bleue, en leur disant que comme ils estoient troublez de la perte de leurs parents tuez nouvellement par les Iroquois, et que la veue de leurs corps demi-rostis les pourroit empescher d'escouter avec plaisir ce qu'il vouloit leur dire, il les couvroit avec cette pièce d'estoffe pour destourner leurs yeux attachez sur leurs morts et les leur faire lever au ciel, que la paix alloit rendre serein, et le soleil plus clair qu'à l'ordinaire.

Le troisiesme présent estoit une piece d'estoffe rouge pour en couvrir la terre, afin qu'ils n'y remarquassent plus le sang de leurs frères, et pour leur marquer par cette couleur, dont ils ont accoustumé de se peindre le visage dans leurs festes, qu'à l'avenir ils vivroient tousjours dans le plaisir et dans la joye.

Le quatriesme présent estoit composé de vingt capots, qui est une sorte d'habit dont les François et les Sauvages se servent également. Il leur dit qu'il leur donnoit ces capots pour habiller leurs morts, non pas qu'il creust, comme eux, qu'ils en eussent besoin, mais pour marquer l'amitié qu'il leur avoit portée et l'intérest qu'il prenoit en leur perte.

Le cinquiesme présent estoit de cinquante haches pour servir à dresser un tombeau magnifique à leurs parents défunts.

Le sixiesme estoit composé de colliers, de bracelets et de canons de porcelaine et de rassade, de peinture rouge, de bagues et de grelots pour parer ces Sauvages, qui n'ont point de plus beaux ornemens durant les festins qu'ils faisoient pour ces morts.

Le septiesme estoit de trente lames d'espées qu'il planta autour des premiers présents, en disant qu'il faisoit une palissade de fer afin qu'à l'avenir les corps de leurs parents décédez ne receussent aucune injure.

Le sieur de La Salle employa de cette sorte ces premiers présents pour gagner la bienveillance des Miamis, parce que rien ne touche davantage l'esprit de tous ces barbares que la considération que l'on a pour leurs morts, et que rien ne les excite plus fortement à la vengeance que les outrages qu'on leur fait. Ensuite il continua en ces termes :

« Nous avons, mes frères, rendu nos devoirs aux morts, ils doivent estre contents, et ils ne nous demandent maintenant autre chose, sinon que nous les laissions en paix, que nous essuyions nos larmes et que nous songions à conserver leurs neveux qui tiennent icy leur place. — Mais je prétends faire davantage, je veux les ressusciter. Vous regrettez tous les jours Ouabicolcata, le plus considérable de vos capitaines. — Ne croyez pas qu'il soit mort, j'ai son esprit et son âme dans mon corps, je fais revivre son nom, je suis un autre Ouabicolcata, je prends le mesme soin de sa famille qu'il a eu durant sa vie, et afin que personne ne l'ignore, je déclare que je ne m'appelle pas Okimao (c'est le nom que les Sauvages luy donnoient). Je m'appelle Ouabicolcata ; il n'est pas mort, il vit encore et sa famille ne manquera plus de rien, puisque son âme est dans le corps d'un François qui peut fournir abon-

damment à ses parents toutes les choses nécessaires. » En mesme temps il fit un huitiesme présent d'une pièce de drap rouge. Cette figure, aussi hardie que nouvelle et néantmoins extrêmement conforme au génie de ces peuples, qui n'ont rien de plus cher que la mémoire de leurs morts, fut receue avec des marques de joye et des applaudissements extraordinaires qui l'obligèrent à interrompre son discours durant quelque tems.

Il fit ensuite apporter le neuviesme présent, qui estoit de trois grandes chaudières, en disant que le mort ressuscité devoit faire esclater sa joye par un festin considérable et qu'il donnoit ces chaudières pour le préparer. Le dixiesme et le onziesme présents consistoient en quarante capots, quarante chemises et quarante couvertures pour hommes, pour femmes et pour enfants, et une caisse pleine de couteaux, de haches et d'autres marchandises qu'ils estiment le plus, disant que comme il venoit de l'autre monde et qu'il vouloit avoir soin de ses parents, il leur avoit apporté tout ce qui pouvoit leur estre le plus nécessaire, pour leur faire connoistre par cet eschantillon que tant qu'ils voudroient se gouverner par ses conseils, ils ne manqueroient de rien.

Le douziesme présent estoit de six fusils. « Voicy, dit-il en les présentant, une affaire de grande importance que j'ay à vous proposer. Celuy qui est le maistre de la vie et de cette terre est un très-grand capitaine. Il est puissant et redouté par tout le monde; il aime la paix et il veut qu'on escoute sa parole, qui ne tend qu'à nostre conservation et à nostre plus grand avantage. — C'est le Roy de France, le plus grand de tous ceux qui commandent de l'autre bord. — Ses bontez s'estendent jusques sur vos morts, et ses sujets sont venus icy les

ressusciter; mais il veut les conserver, il veut que vous obéissiez à ses lois et que vous n'entrepreniez point de guerre sans la permission d'Onontio, qui commande de sa part à Québec et qui aime également toutes les nations, parce que le Roy le veut ainsi. — Il faut donc que vous viviez en paix avec tous vos voisins, particulièrement avec les Illinois. Vous avez eu des différends ensemble, mais vous en estes assez vengez par leur défaite. — Ils veulent faire la paix, quoyqu'ils soyent encore en estat de vous nuire; contentez-vous de la gloire de les avoir obligez à vous la demander. — Vous estes intéressez dans leur conservation, parce que, s'ils estoient destruits, les Iroquois ne manqueroient pas de renouveler les anciens démeslez qu'ils ont eus avec vous. Ne les attaquez pas toutesfois à ma considération. — Je veux obéir aux lois de ce grand capitaine à qui j'ay l'obligation d'avoir esté ressuscité et dont la protection nous conservera dans un profond repos. — Entrez dans mes sentimens et ne vous servez de ces fusils que pour chasser et pour vous défendre. »

En achevant ces mots, il leur donna deux colliers de porcelaine, qui sont les présents ordinaires des Sauvages, et continua en ces termes :

« Voicy, mes frères, d'autres Miamis, qui viennent prendre la place de mes parents tuez par les Iroquois. Ils ont le corps des Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, mais ils ont l'esprit et le cœur des Miamis. Recevez-les, comme vos frères, ils veulent demeurer avec moy et ne faire qu'une mesme cabane avec vous. Ils aiment la paix aussi bien que moy, et vous nous chasseriez si vous vouliez continuer à faire la guerre aux Illinois. »

On ne sçauroit exprimer avec quel plaisir les Miamis escou-

tèrent cette figure continuée, et combien ils agréèrent le personnage que le sieur de La Salle faisoit, parlant tousjours comme s'il avoit esté Ouabicolcata. Les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre furent aussi fort contents de la manière avec laquelle il les avoit recommandez et aggrégez à cette nation. Ils firent de leur costé quatre présents dont l'explication se rapportoit à celle que le sieur de La Salle avoit donnée aux siens. Ouiouilamec, qui parloit avec facilité la langue des Miamis, que le sieur de La Salle n'entendoit alors qu'imparfaitement, leur servoit à tous d'interprète.

Le lendemain, les Miamis allèrent à la cabane du sieur de La Salle avec des présents pour respondre à sa harangue. Ils commencèrent par des danses qui durèrent assez longtemps et pendant lesquelles ils firent à leur manière mille apostrophes au Ciel, au Soleil, et au Roy, qu'ils appeloient le maistre de la terre et de la vie, pour les remercier de ce qu'ils voyoient encore une fois leurs parens qu'ils avoient creus morts.

Ces danses estant finies, Ouabibichagan fit un présent de dix robes de castor qu'il expliqua de cette sorte, s'adressant au sieur de La Salle : « Nous n'avions jamais veu, mon frère Ouabicolcata, de morts ressuscitez. Il faut que celuy qui t'a rendu la vie soit un grand génie, puisque en mesme temps il la redonne à tous tes parents. Il a rendu par ce prodige le ciel plus beau, le soleil plus esclatant et la terre plus verdoyante.

Il t'a donné, avec la vie, des habits pour tous tes frères qui avoient accoustumé d'estre nuds. Ainsi nous avons tous gagné en te perdant, puisque ta mort a excité ce grand capitaine à avoir pitié de nous. Nous sommes honteux de n'avoir rien à luy présenter après tant de biens qu'il nous a faits. Mais toy,

Ouabicolcata, qui sçais notre pauvreté, excuse-nous puisque tu es notre frère et que tu es cause que nous sommes pauvres, car c'est pour ravoir tes os que nous avons donné cet hyver plus de trois mille castors aux Iroquois. Nous te présentons ce qui nous reste, en attendant que nous puissions ce printemps te donner de plus grandes marques de nostre reconnoissance et te faire maistre au nom de ce grand roy de tout le castor de nos rivières. »

Le deuxiesme présent fut encore de dix robes de castor. « Voylà de quoy mettre sur la natte de nostre frère Ouabicolcata, continua l'orateur. Il n'est pas mort, nous gousterons durant une année entière la joye que nous avons de le revoir. Cette pensée nous occupera agréablement pendant nos chasses. Nous sommes, Ouabicolcata, sous la protection du génie qui t'a ressuscité, et nous te prions, puisque tu viens de sa part, de luy expliquer ce que signifient ces robes par lesquelles nous le reconnaissons pour le maistre de nostre terre. Elle nous sera à l'avenir plus chère et la terreur de nos ennemis ne nous obligera plus de l'abandonner, puisque, quand ils nous feroient mourir, ton roy a le pouvoir de nous rendre la vie. »

Le troisiesme présent fut de dix robes de castor, qu'Ouabibichagan accompagna de ces paroles : « Nous sommes résolus d'obéir à la voix de ce grand génie. Nous mettons bas nos armes, nous rompons nos flesches, nous cachons nos casse-teste jusqu'au fond de la terre. L'Illinois est nostre frère puisqu'il reconnoist le roy de France, nostre maistre et en mesme temps nostre père, puisqu'il a rendu la vie à nos frères. Mais nous prions ce grand génie de donner de l'esprit à nostre frère l'Illinois. Il est accoustumé de manger les Miamis, et il continuera de les tuer si ce grand roy ne les en empesche. »

Le quatriesme présent, aussi de dix robes de castor, estoit destiné à marquer la satisfaction des Miamis. — « Nous ne pouvons pas, mon frère, dit l'orateur au sieur de La Salle, te faire connoistre toute nostre joye. Nous sommes tellement charmez du plaisir de te voir que nous ne sçaurions parler. Nous nous expliquerons plus au long quand nous nous serons rassasiez de ta veue. Nous ne pouvons maintenant dire autre chose, sinon que cela est bien, que cela est très-bien que tu ne sois pas mort. Nous te remercions, ô très-grand capitaine, de ce que tu as ressuscité nostre frère Ouabicolcata; que cela est bien! Nous crierons si haut pour te remercier que tu nous entendras du lieu où tu demeures. Nous t'avons fait le maistre de nostre castor et de nostre vie. Nous te faisons encore le maistre de nostre esprit et de nostre corps, qui te doit la vie et les habits dont nous sommes couverts. Tu nous as rendu nos frères, mais ils seront tousjours à toy, puisqu'ils n'ont point d'autre esprit que celuy que tu leur as donné. »

Il accompagna de ces mots le cinquiesme présent de dix robes de castor : « Je ne m'estonne point que mes neveux de la Nouvelle-Angleterre veuillent demeurer avec toy et qu'ils ayent pris ton mesme esprit; nous en aurions fait autant il y a longtemps, si nous avions conneu le bonheur qu'il y a d'appartenir à ce grand capitaine. Nous recevrons tousjours comme nos frères ceux qui viendront de sa part, et particulièrement ceux-cy qui sont nos parents ressuscitez et qui tiendront parmi nous la place de nos neveux tuez par les Iroquois. »

Il parla de cette sorte en faisant le dernier présent aussi de dix robes de castor : « Ne compte point, mon frère, les pré-

sents que nous te faisons, c'est tout ce qui nous reste. Les Iroquois nous ont tout enlevé, mais nous t'offrons nos cœurs, en attendant qu'au printemps nous puissions te donner de plus grandes marques de notre amitié et de notre reconnoissance. »

La harangue estant finie, on passa le reste du jour en danses et en festins, auxquels le sieur de La Salle fut obligé d'assister parce que cette feste ne se faisoit que pour luy. Ces Sauvages ont la mesme coustume que les Illinois et se gouvernent comme eux. Ils ont plusieurs femmes ainsi que les Nadouessious et la plupart des nations de l'Occident. Le sieur de La Salle vit parmi eux deux Sauvages baptisez, qui avoient chacun trois femmes et toutes trois sœurs, et on a veu par expérience qu'il est presque impossible qu'ils perdent jamais cette mauvaise coustume, ny celle de répudier à la première fantaisie, jusqu'à ce qu'il y ait en leur pays des colonies de François establies, qui par leurs exemples, joints aux exhortations des Ecclésiastiques et à l'autorité des lois et des gouverneurs, les portent à observer exactement les principales règles du christianisme.

Trois jours après cette conférence, il descendit à son habitation, où ses gens continuoient à préparer les matériaux nécessaires pour construire un fort. Les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre firent leurs cabanes et semèrent du bled d'Inde, des citrouilles et autres choses qu'ils ont accoustumé de cultiver.

Dans le mesme temps, le sieur de La Salle, considérant que ces Sauvages qui estoient dans sa dépendance le fortifioient extrêmement et le mettoient en grande considération chez les peuples voisins, résolut d'en augmenter le nombre.

En conséquence il les fit assembler et leur proposa d'envoyer des députez avec des présens à leurs nations pour les inviter à venir se joindre dans un si beau pays. Ils agréèrent cette proposition et députèrent deux des leurs, nommez Ouabach et Amabouso, à qui le sieur de La Salle donna cinquante castors pour chacune de leurs nations.

Après avoir fait toutes ces choses, il creut qu'il estoit temps de songer à la continuation de ses descouvertes et d'assembler promptement les hommes, les armes et les munitions qui luy estoient nécessaires, dont il croyoit que le sieur de La Forest luy auroit amené la meilleure partie à Missilimakinak. Il s'embarqua le 25 may pour l'y aller joindre. La navigation qu'il faisoit eust esté fort heureuse,mais il fut bien surpris en arrivant de ne pas trouver le sieur de La Forest, qui, contre ses ordres et pensant bien faire, s'estoit arresté au fort Frontenac pour quelques autres affaires dont il n'estoit point chargé, sans considérer les conséquences de ce retardement.

Ce contretemps donna bien du chagrin au sieur de La Salle, qui fut obligé d'aller au fort Frontenac, où il se rendit par la route du lac Taronto. Il y trouva le sieur de Tonty en parfaite santé et des lettres du sieur comte de Frontenac qui luy mandoit de descendre à Montréal, où il se rendroit aussi pour converser avec luy. Toutesfois il ne l'y rencontra pas, ce qui luy fit perdre bien du temps inutilement.

Sitost qu'il fut de retour au fort de Frontenac, il fit ses préparatifs pour son voyage. Il arriva au commencement d'Aoust à Teyoyagon, où il employa quinze jours à faire transporter tout son équipage sur le bord du lac Taronto, sur lequel il s'embarqua à la fin du mesme mois d'Aoust de l'année dernière, 1681:

On apprendra à la fin de cette année 1682 le succès de sa descouverte, qu'il avoit résolu d'achever au plus tard le printemps dernier, ou de périr en y travaillant. Tant de traverses et de malheurs tousjours arrivez en son absence l'ont fait résoudre à ne se fier plus à personne et à conduire luy-mesme tout son monde, tout son équipage et toute son entreprise, de laquelle il espéroit une heureuse conclusion. — Il menoit avec luy le sieur de Tonty, trente bons hommes François, qui sont plus que suffisants, quand mesme tous ceux qu'il avoit laissez chez les Miamis luy manqueroient, parce qu'il est assuré de plus de cent Sauvages choisis, tant Chaouanons que de la Nouvelle-Angleterre, qui sçavent parfaitement se servir de fusils, sans parler des Miamis et des Illinois, dont il auroit un grand nombre à sa suite, s'il en avoit besoin.

XX

RÉCIT

FAIT PAR LE JEUNE NICOLAS DE LA SALLE
DE L'ENTREPRISE DE ROBERT CAVELIER
PENDANT L'ANNÉE 1682

CAVELIER DESCEND LE MISSISSIPI JUSQU'A L'EMBOUCHURE
ET REMONTE JUSQU'A QUÉBEC,
APRÈS AVOIR VISITÉ DIVERSES NATIONS
ET PRIS POSSESSION DU PAYS
AU NOM DU ROI DE FRANCE

RÉCIT

DE NICOLAS DE LA SALLE[1] — 1682

Relation de la descouverte que M. de La Salle a faite de la rivière de Mississipi en 1682, *et de son retour jusqu'à Québec.*

De Québec à Montréal, soixante lieues, et une isle formée par la rivière de Saint-Laurent et celle des Outaouas, qui vient du nord-ouest; celle du Saint-Laurent vient du lac des Hurons, et mesme de plus loing.

De Montréal au fort de Frontenac, soixante lieues. Il y a cinq portages. Le plus grand est d'une lieue. Le fort de Frontenac est un quarré à quatre bastions, qui a d'un angle flanqué à l'autre quinze toises.

Les trois quarts sont de maçonnerie de pierre dure, la mu-

1. Ce Nicolas de La Salle est le même que celui qui remplit les fonctions de Commissaire dans le premier établissement de la Louisiane, de 1701 à 1709. Il n'avait pas de lien de parenté avec le chef de l'entreprise, et était fils, si je ne me trompe, d'un Premier Commis de la Marine, devenu en 1687 Commissaire général des galères.

L'auteur du recueil manuscrit d'où ce récit a été extrait a mis en tête cette note : « J'ai écrit cette relation en 1685; elle me fut donnée par le jeune de La Salle. »

raille espaisse de trois pieds et haute de douze. Il y a un endroit qui n'est haut que de quatre, n'estant pas achevé. Le reste est fermé de pieux. Il y a dedans une maison de bois esquarri de cent pieds de long. Il y a encore une forge, un corps de garde, une maison pour les officiers, un puits et une estable à vache. Les fossez sont larges de quinze pieds. Il y a quantité de terres defrichées et ensemencées aux environs, dans lesquelles, à cent pas ou à peu près, il y a une grange pour serrer la récolte. Il y a tout proche le fort plusieurs habitations de François, un village d'Iroquois, un couvent et une église de Récollects. Ce fort est situé sur le lac de Frontenac, au nord, proche la descharge de ce lac dans le fleuve Saint-Laurent; le pays des cinq nations Iroquoises, de l'autre costé du lac, au sud. M. de La Salle a plusieurs barques au port de ce fort qui luy appartient. Les canots de bouleau ont vingt pieds de long et trois de large; les escorces sont cousues ensemble et les coutures gommées. Il y a des varangues. Un homme ou deux en peuvent porter un, ce qui est fort commode pour les portages à ces endroits. Ils portent 1° les marchandises, 2° le canot. Deux hommes suffisent pour naviguer dans un canot. Il peut porter environ douze cents pesant. En descendant on saute les saults, lorsqu'ils ne sont pas fort rudes; mais en montant il faut toujours faire portage. Les marchandises dont on fait trafic avec les Sauvages sont tabac, rassade, couteaux, haches, chaudières, alesnes, chemises, poudre, plomb et fusils.

Du fort de Frontenac, M. de La Salle se rendit par des rivières dans le lac des Hurons, sans passer par le lac Érié. Il cacha la poudre et le plomb qu'il avoit, parce que les Iroquois ne veulent pas qu'on en porte aux Illinois, leurs ennemys.

Du lac Frontenac, ils se rendirent dans une rivière, puis y firent portage pour se rendre dans une autre petite rivière nommée Taronto. Elle a six portages et elle tombe dans le lac des Hurons.

Dans le lac des Hurons il y a plusieurs isles, entre autres une, longue de trente lieues. Il y a un village d'Outaouais. Il y a du bled d'Inde, de mesme que par tous ces pays. — De ce village à Missilimakinak, quatre vingts lieues. Du lac des Hurons, ils descendirent dans le lac des Illinois. De ce lac, en faisant un portage de deux lieues ou un autre d'une lieue, on gagne la rivière de Teatiqui, laquelle se joint à celle des Illinois, qui se rend dans le Mississipi, au 34ᵉ degré de latitude. M. de La Salle menoit avec luy vingt-deux Francois et un Récollect nommé Père Zénobe. Il avoit aussi dix-huit Sauvages de la nation des Loups, qui demeurent proche des Anglois. Il les avoit trouvez près le lac des Illinois. Ils voulurent bien le suivre, moyennant cent peaux de castor chacun, pour chasser et donner aux François la moitié de leur chasse. Ces dix-huit Sauvages avoient sept femmes avec eux, qui firent aussi ce voyage.

M. de La Salle séjourna douze jours à l'embouchure de la rivière des Illinois dans celle du Mississipi, parce que la rivière charrioit des glaces. — Pendant ce temps les Sauvages firent des canots d'escorce d'orme, parce qu'ils avoient laissé les leurs dans le lac des Illinois et estoient venus à pied jusques là. — C'estoit en Décembre 1681.

Enfin on descendit le Mississipi. Le premier jour, on alla cabaner à six lieues au costé droit, proche de l'embouchure d'une rivière qui tombe dans le Mississipi et qui la rend fort trouble et bourbeuse. Elle se nomme la rivière des Missouris.

Cette rivière vient du nord-ouest. Elle est fort peuplée, à ce que disent les Sauvages. Les Panis sont, sur cette rivière, fort loing de son embouchure.

Le lendemain, à sept lieues de là, sur la rive gauche, en descendant le Mississipi, on trouva un village nommé Tamaroa. Les habitants estoient allez à la chasse. — Les François laissèrent des couteaux et de la rassade pendus à une perche pour faire connoistre à ces Sauvages que leurs amis avoient passé par là. On fut cabaner à deux lieues plus loing sur la rive droite. On y resta deux jours. On y tua sept bœufs, quatre chevreuils et quantité de poules d'Inde, cygnes et outardes. Le pays est beau. Sur le bord de la rivière il y avoit des noyers, pruniers, chesnes, érables, ou le pays a de petits costeaux de temps en temps et une grande herbe fine comme celle de nos prez. Il y faisoit un peu froid, mais il n'y avoit ny neige ny glace.

Le troisiesme jour on alla cabaner environ à dix lieues de là, dans un pays fort plat qui noyoit dans les desbordemens.

Le lendemain on alla cabaner sur la rive gauche. En cet endroit la rivière est fort estroite, estant resserrée entre deux montagnes, et dans le milieu il y a un gros rocher qui forme une isle. — On séjourna là trois jours pour chasser. Le pays est plein de rochers, mais dans les terres c'est un beau pays.

Le quatriesme jour on partit et on fut cabaner à gauche, à environ quatorze lieues de là. — Pendant tout ce jour la rivière estoit bordée à droite et à gauche de montagnes, il y avoit sur le bord de la rivière quantité de cannes.

Le lendemain, après avoir fait onze lieues, le soir, à une

heure de soleil, on rencontra à gauche l'embouchure de la rivière de Saint-Louis ou de Ouabache, ou bien de Chicagoua. *Cette rivière qui vient du pays des Iroquois avoit fait croire qu'en la suivant, on pourroit trouver un passage pour la Chine.* On fit encore une lieue et on cabana à droite, vis-à-vis l'embouchure de Ouabache.

Les Cicaca ou Chicacha sont au sud de cette rivière, assez loing de son embouchure. Le pays où on cabana estoit plat et remply de grands bois, comme ormes et autres semblables.

Le lendemain, après avoir fait six lieues, on vit sur la gauche des costeaux qui s'élevoient en s'esloignant de la rivière. Cette terre est rouge, ce qui paroissoit par les ravines de ces costeaux. On alla cabaner à cinq lieues de là, à gauche, après avoir passé deux isles; la première a une lieue de long et un quart de large, la seconde a une lieue de tour; pays comme le précédent.

Le lendemain, pour trouver un pays haut pour la chasse, on fit vingt lieues, parce que le vent estoit favorable. On cabana à la gauche, dans un endroit où la rivière fait une grande anse et devant une isle qui a une lieue de long et trois quarts de large. On séjourna un jour à cause de la pluye et du vent contraire. Faute de vivres, il fallut jeusner.

Le second jour, le beau temps venu, on partit, et après avoir fait sept lieues, le canot de M. de Tonty creva en passant sur un arbre qui estoit dans l'eau et que l'on ne voyoit pas, tant l'eau est trouble. Après avoir raccommodé le canot, on continua la route, et après avoir fait cinq lieues, tousjours des costeaux à sa gauche, on cabana. — Les Loups allèrent à la chasse, et apportèrent sept chevreuils qui firent grand bien. Il

y avoit quinze jours que l'on jeusnait faute de vivres. Le lendemain les François allèrent à la chasse avec les Loups. Un François, nommé Prudhomme, armurier, s'escarta. On le chercha pendant dix jours, et enfin on le vit revenir sur la rivière, sur un morceau de bois qu'il avoit poussé au large. Il n'avoit point mangé pendant ces dix jours. M. de La Salle fit faire une redoute de bois pour se mettre en seureté lorsque l'on cherchoit ce François. Il nomma ce fort le fort Prudhomme. En le cherchant on descouvrit des pistes de Sauvages, des chemins battus et mesme une cabane de Sauvages qui s'enfuirent. Un jour, le sieur Barbier en amena deux. Ils dirent qu'ils estoient Chicacha. On leur fit des présens.

Le lendemain, M. de Tonty alla cabaner à dix lieues de là, à l'embouchure d'une petite rivière que les Chicacha appellent Chicacha. M. de La Salle, avec les Loups, estoit demeuré pour chasser. Ils tuèrent dix-huit chevreuils, et le lendemain il vint joindre M. de Tonty, qui avoit veu, proche la petite rivière, des costeaux pleins d'arbres, comme lauriers, meuriers et chesnes.

Le lendemain, tous ensemble furent cabaner à douze lieues de là, à la droite. Il y a des costeaux. On séjourna un jour ensemble pour chasser. On tua un ours fort puissant. Un des deux Chicacha voulut demeurer avec les François, quoyqu'on luy dist qu'il pouvoit s'en aller. On avoit renvoyé l'autre vers ses gens, aussitost après sa prise, avec des présens, pour sçavoir si le François esgaré n'estoit point avec eux, et le Chicacha ne revint point. Mais l'autre, qui estoit un petit homme assez âgé, fort résolu, voulut suivre les François.

Le lendemain, on fut cabaner à huit lieues sur la droite. Ce pays est noyé dans les desbordemens.

Le lendemain, après avoir fait six lieues, d'une grande brume, on entendit des cris sur la droite. Le Chicacha dit que c'estoit un village d'Akansa sur le bord de la rivière. M. de La Salle alla sur l'autre costé de la rivière pour se retrancher en cas d'attaque. Les Akansa creurent que c'estoient leurs ennemis. Ils envoyèrent dehors leurs femmes et enfans. Dans ce temps la brume cessa, et un canot des Akansa vint aux François à la portée de la flesche. Ils en tirèrent une. Si on leur en eust tiré aussi, c'estoit signe qu'on demandoit la guerre; mais voyant qu'on ne leur en tiroit point, ils l'allèrent dire à leur village et que c'estoient des gens de paix. Le chef envoya un autre canot avec six hommes et le calumet. Ils entrèrent dans le retranchement et présentèrent à fumer à M. de La Salle et à tous les autres, et firent signe qu'on allast à leur village. On fut fort bien receu. Ils firent festin. Le lendemain ils dansèrent le calumet. Pour danser le calumet, ils viennent tous sur la place, principalement les guerriers, et les chefs mettent des perches tout autour comme quand on veut faire sécher du linge, arrangent dessus tout ce qu'ils veulent donner. Ils apportèrent deux calumets de plumage de toutes couleurs et des pierres rouges pleines de tabac. — On les donna aux chefs qui estoient au milieu de la place. Ces chefs et les guerriers ont des gourdes pleines de cailloux et deux tambours. Ce sont des pots de terre couverts d'une peau passée. Les premiers commencèrent une chanson qu'ils accompagnèrent du carillon de leurs gourdes. Ceux-là ayant fini, d'autres recommencèrent la mesme chose, puis ceux qui ont fait de belles actions vont frapper avec un casse-teste un poteau planté au milieu de la place. Et ayant conté leurs prouesses, ils donnèrent des présens à M. de La Salle pour qui ils faisoient la

feste. Si quelqu'un en frappant disoit des menteries, celuy qui le sçauroit iroit avec une peau essuyer le poteau, et diroit qu'il essuye la menterie.

Pendant cela, les chefs fument dans le calumet et le font porter à tout le monde à la ronde pour y fumer. M. de La Salle receut cinquante ou soixante peaux de bœufs. Les François, excepté M. de La Salle, allèrent frapper au poteau, et contèrent leurs prouesses, et firent leurs présens de ce que M. de La Salle leur avoit donné pour cela.

Les Akansa dirent qu'ils estoient quatre villages, et montrèrent par signes où ils estoient. On trouva parmi eux un esclave Illinois qui servit de truchement. Il dit qu'ils se nommoient Akansa. Ils sont tout nuds comme toutes les autres nations. Ils firent présent aux François de mahis, de fèves et de quantité de fruits secs, comme nèfles, prunes, raisins pour breuvage. Ils écrasent ces raisins dans l'eau et le donnent à boire. On demeura les trois jours parmi eux. On y planta les armes du Roy. On chanta le *Te Deum* et on fit trois descharges de fusils. Ce sont de bonnes gens qui ne sçavoient quelle chose faire aux François.

Le pays est bon, un peu élevé, plein de grands arbres, comme ormes, peschers, pruniers, meuriers, etc., dont on ne sçait pas le nom. C'estoit dans le mois de Mars que cela se passa; l'air avait une odeur suave. Les peschers estoient en fleurs.

Le quatriesme jour on partit. Les Akansa vinrent conduire les François jusqu'au bord de l'eau, en leur passant la main sur le corps. C'est leur caresse. Ils leur disoient de prendre courage. Ils leur donnèrent deux des leurs pour les conduire chez leurs alliez. Ils ne firent point de mal aux Chicacha,

quoyque ces deux nations ayent guerre. On fit environ huit lieues, et sur la gauche on trouva un village d'Akansa. Ils estoient tous à la chasse. On fit encore six lieues, et on arriva à la rivière qui se nomme Akansa. Il y a encore un village d'Akansa, on y coucha. Ils receurent fort bien les François, les prièrent de rester pour danser le calumet; mais on les remercia, et on partit le lendemain de bon matin.

Le lendemain, on ne fit que quatre lieues à cause d'un grand vent de sud qui obligea de cabaner à la gauche, en un endroit qui noye. Il y avoit quantité de petits trembles. Le vent cessa, et sur les six heures du soir on partit au clair de la lune. A la pointe du jour on avoit fait dix lieues. On se reposa jusqu'à environ dix heures dans une isle longue d'une lieue et large de demi-lieue, terrain qui noye et qui a de petits arbres trembles. On partit sur les dix heures du matin. Après avoir fait environ sept lieues, on cabana sur les six heures du soir dans une très-belle isle plate, longue de deux lieues et large de demi-lieue, pleine de meuriers, lauriers et autres grands bois. On fit un abbatis de bois autour de soy, crainte de surprise par les Sauvages.

Le lendemain, on partit à cinq heures du matin. Après environ cinq lieues, on tua deux chevreuils qui passèrent la rivière. On mit pied à terre. On les escorcha, puis, ayant rembarqué, on fit encore quatre lieues. Les deux Akansa vouloient qu'on prist sur la gauche (la rivière fait là trois fort grandes isles) pour aller faire la guerre aux Tonica, leurs ennemis, qui y ont un village. Mais M. de La Salle ne voulut point aller par ce costé, ne voulant point de guerre avec qui que ce soit. — Les deux Akansa dirent que sur cette branche gauche du Mississipi, il y avoit encore d'autres nations. On fit

encore quatre lieues ce mesme jour sur la branche droite du Mississipi. On cabana sur le bord des costeaux, à gauche. On ne put aller à la chasse, le pays estant noyé entre la rivière et les costeaux.

Le lendemain, ayant fait six lieues, la rivière toujours bordée de grands arbres, quoyque ce pays noye, M. de La Salle tua un cocodrille (*sic*). On le mangea, et à sept lieues de là, on fut cabaner. On fit festin avec le cocodrille, qui sembla fort bon. On estoit cabané dans une isle pareille à la précédente. On y fit aussi un abbatis de bois. La rivière serpente fort en cet endroit, de sorte qu'on estoit fort peu esloigné du lieu d'où l'on estoit parti.

Le lendemain, après huit lieues, on tua un cocodrille (*sic*). On l'embarqua, puis après encore six lieues, on cabana dans une anse, sur la droite. Les Akansa dirent qu'il y avoit là une nation de leurs alliez nommez les Tinsa. Dans cette anse, il y a un petit ruisseau qui a communication avec un lac qui en est esloigné peut estre d'un quart de lieue. Ce lac a la figure du croissant. Le village des Tinsa est sur ce lac. M. de La Salle y envoya trois François avec les Akansa. Ils furent bien receus. — Le chef du village envoya vingt canots avec des vivres, comme mahis et fruits secs, du sel. Il y avoit aussi des figures d'hommes, de bœufs, de cerfs, de cocodrilles et de poules d'Inde, faites d'une paste avec des fruits. On leur demanda s'ils avoient des eaux salées, ils montrèrent le soleil couchant, et qu'il falloit aller de ce costé-là. On leur demanda si en descendant la rivière on trouveroit l'eau salée, ils respondirent en tournant la teste, faisant entendre qu'ils n'en sçavoient rien, n'y ayant jamais esté. Ils firent aussi entendre qu'il y avoit de meschantes nations qui man-

geroient les François. Quatre Loups eurent peur et restèrent en ce village, et les deux Akansa s'en retournèrent chez eux. M. de La Salle n'alla point au village. Plusieurs d'entre eux avoient des perles, mais petites, au col et aux oreilles. M. de Tonty en traita environ une douzaine. Il acheta aussi un petit esclave qui lui cousta deux couteaux et une petite chaudière. Un chef de village fit présent à un Loup d'un esclave qu'il avoit pris en guerre. Le Loup lui donna une chaudière. Ils estoient tous les deux Coroa.

Enfin on partit. On trouva un grand courant dans la rivière. A la pointe de l'anse, le pays estoit plein de beaux grands arbres. On battit une isle pour chercher des chevreuils, on n'en trouva point; et, après encore trois lieues, on cabana dans une isle longue d'une lieue et large de trois quarts. On fit un abbatis crainte de surprise, parce qu'on avoit veu de la fumée.

Le lendemain on battit l'isle, et on ne trouva rien. — Les costez de la rivière comme cy-devant. — On s'embarqua. Après avoir fait trois lieues, on vit un canot qui traversoit la rivière pour gagner son village, qui estoit à gauche. Comme on nageoit de force pour l'attraper, on se trouva dans un lieu où il y avoit des Sauvages qui peschoient. Ils estoient environ deux cents, avoient tous leurs flesches et leurs casse-teste en main. Ils firent le sacacayou, la huée. On traversa de l'autre bord. M. de Tonty alla à eux avec cinq hommes et le calumet de paix. Il fuma avec eux et fit la paix, et ils le frottèrent en signe d'amitié. Ils envoyèrent un canot prier M. de La Salle d'aller à leur village, avec promesse qu'ils donneroient des vivres. M. de Tonty revint. On traversa de leur costé, et on y cabana où ils peschoient. M. de La Salle alla, luy huitiesme,

à leur village, à trois lieues de la rivière, sur des costeaux. Il y demeura trois jours, le chef luy faisant entendre qu'il avoit envoyé quérir d'autres chefs pour luy parler. M. de Tonty voyant que M. de La Salle ne revenoit point, au bout de deux jours, envoya huit François le chercher. Ils revinrent tous sans parler à ces chefs, qui n'estoient pas encore venus. On demeura encore deux jours. Ils envoyèrent un peu de bled d'Inde. Il ne paroist pas y avoir grande chasse en ces quartiers. Les Loups cependant firent deux canots d'escorce d'orme, les leurs estant usez. Cette nation s'appeloit les Natché. On nous dit que plus loin nous trouverions les Coroa.

Le cinquiesme jour on partit avec quatre Natché. Après huit lieues on arriva au village des Coroa, à gauche, situé sur le penchant d'une montagne qui vient tomber au bord de la rivière; on fut au village. On fut bien receu. On y fit festin. Plusieurs Natché y estoient venus par terre. On resta deux jours à ce village. — Beau pays, belles prairies, petits costeaux. Les cabanes sont faites en dôme, avec de grandes cannes qui les soustiennent depuis la terre jusqu'au haut. Elles sont hautes de quinze pieds, n'ont point de fenestres, mais une porte carrée haute de quatre pieds dans chaque cabane. Ils ont toute la nuit un flambeau allumé. Il est fait de cannes liées ensemble. — Je crois, dit le petit M. de La Salle, que les Tinsa, les Natché et les Coroa ont les mesmes manières, mais leur langage est différent. Les gens sont bons, hospitaliers aux estrangers, mais cruels à leurs ennemis. Ils ont des couvertures qui ressemblent à des hamacs de coton. Ils s'en couvrent pour ceinture; ils ont un cordon qui a deux grandes houppes aux bouts. Les couvertures et cordons sont

extrêmement blancs. Ils ont aussi des couvertures de peaux de chevreuil. Ils parent leurs cabanes avec de grands ronds de cuivre fort reluisant, faits comme des couvercles de marmites. Ils ont des perles, dont je troquois quatorze pour un petit meschant peigne de buis, dit le petit M. de La Salle. Le troisiesme jour on partit. Le petit esclave de M. de Tonty déserta. Il estoit Coroa aussi bien que l'autre, mais le Loup mena le sien en son pays. On alla cabaner après cinq lieues; terre blanche.

Le lendemain, on fut, après avoir fait treize lieues, cabaner en pays noyé. C'est. pourquoy on coupa des roseaux ou cannes pour se lever de l'eau; à moitié chemin on tua un chevreuil dans une isle longue d'une lieue et large d'une demy-lieue; plusieurs autres chevreuils se sauvèrent à la nage. — Le lendemain on fit encore treize lieues, et on cabana dans un endroit où le pays estoit beau. Il y a des costeaux. Il y a apparence que ces costeaux sont...

Le lendemain, après neuf lieues, on cabana à la droite, en pays plat, plein de grands bois; de l'autre costé, il y a des montagnes. L'esclave du Loup dit que l'on estoit alors vis-à-vis des Ouma, mais M. de La Salle n'y alla point. Le lendemain on fit ...... lieues, et on cabana en pays noyé à la rive droite; à la gauche il l'estoit encore davantage. On abattit des cannes pour s'élever de l'eau. Ce jour, on rencontra une isle pleine de grands bois, longue de deux lieues et large d'une demi-lieue; plusieurs autres isles rondes d'une lieue et demie de tour.

Le lendemain, après six lieues, on cabana en pays noyé. Le lendemain, après avoir fait deux lieues, on s'arresta à des costeaux, et les Loups cherchèrent des racines pour panser

le pied au sieur Barbier. On fit ce jour encore neuf lieues; puis on cabana à gauche, un peu au-dessous de l'embouchure d'une rivière, sur la droite fort claire, qui paraissoit venir de l'ouest. A son embouchure elle est large de demy-lieue; au loin on voyoit dedans comme des isles.

Le lendemain, après dix lieues, on fut cabaner à la gauche. Cette journée on ne vit que des arbres. Le lendemain on fit douze lieues. A moitié chemin on vit des montagnes sur la gauche et une rivière qui en sortoit; on la nomma la rivière aux Risques; on cabana en pays noyé à l'ordinaire.

Le lendemain, après cinq lieues, on rencontra neuf canots amarez à terre sur la droite. Il n'y avoit personne; mais les pistes estoient toutes fraisches. On attendit là une heure; n'ayant point de nouvelles de ces Sauvages, on fit encore une lieue; puis on vit des Sauvages qui peschoient à la droite. Ils s'enfuirent à leur village, abandonnant leur pesche et un panier où il y avoit dedans un poisson, un pied d'homme et la main d'un enfant, le tout boucané. On descendit à terre; on leur envoya un François et un Loup leur dire qu'on venoit en paix; mais ils tiroient des flesches, voulant la guerre. On se rembarqua et on fit une lieue et demie. On vit sur la gauche un autre village; on vit proche quantité d'aigles et de corbeaux. On alla au village et on ne vit que carcasses d'hommes et cabanes ruinées. Il y en avoit quelques-unes entières, mais pleines de corps morts. Les canots estoient tous brisez. Ils paroissoient coupez avec de très-bonnes haches. Le pays commençoit à se noyer. On se rembarqua après avoir fait encore deux lieues ou environ. On cabana sur la gauche; on fit un abbatis d'arbres et de cannes, crainte de surprise. On

séjourna là un jour à cause de la pluye continuelle. C'estoit sur la fin de la semaine, vers le 15 Avril 1682.

Le deuxiesme jour on partit, et, après sept lieues, on cabana en pays noyé. Il faut que ce pays ne noye pas longtemps, car où il noye on y voit des lauriers, des ormes et des meuriers, sur lesquels il y avoit desjà des meures vertes.

Le lendemain, après trois lieues, on vit de loing comme de grandes prairies. Estant proche, on vit le pays noyé plein de roseaux, les arbres esloignez de la rivière et le bord de la rivière un peu élevé. Après encore trois lieues on trouva un petit bouquet de bois de trembles; on y cabana. Quelques François montèrent sur les arbres et dirent qu'ils voyoient de loing une grande baye. M. de La Salle alla, luy troisiesme, pour voir si c'estoit la mer. A son retour il dit qu'il avoit trouvé l'eau saumastre. Il y avoit une quantité de tourlourous [1] qui se fichent en terre.

Le lendemain, après avoir fait environ trois lieues, on trouva que la rivière faisoit trois branches. On prit le canal du milieu, et ayant fait une lieue, l'eau montoit, et il y avoit marée d'environ deux pieds; on eschoua le long de la terre sur un gros arbre que l'eau y avoit amené, qui estoit arresté là; on ne put cabaner en ce lieu, tout estant couvert d'eau. Il n'y avoit que des herbes fort hautes; on remonta et on descendit par le canal de la branche droite; on cabana vis-à-vis une isle à gauche. On tua dans cette isle quantité de corbeaux blancs, de hérons rouges et d'autres qui ont les pieds de canards, le bec long, le col court, et sur le dos du duvet comme de la soye; ils perchent sur les arbres.

Le lendemain, M. de La Salle envoya M. de Tonty par la

1. Espèce de crabes.

branche gauche, et luy descendit avec dix hommes la droite, où on estoit cabané. Ils partirent sur les huit heures du matin. M. de La Salle revint sur les cinq heures du soir, disant qu'il avoit trouvé l'embouchure de la rivière, laquelle rivière s'avançoit beaucoup en mer, faisant de chaque costé une chaussée; qu'il avoit porté son canot de l'autre costé de la chaussée droite, et disoit que l'eau, qui ne communique pas avec la rivière, estoit saumastre.

Quoyque les six hommes dissent d'abord le contraire, ils dirent après que cela estoit vray. Estant là, il alla dans une petite isle, à une lieue de la chaussée. Ils trouvèrent dans cette isle un cancre, une coquille d'huistre qu'ils apportèrent au camp avec de l'eau salée qu'ils avoient trouvée dans cette isle dans une mare. M. de Tonty revint le lendemain matin à neuf heures. Il dit que cette branche gauche se deschargeoit dans une grande mer, à sept lieues, où ils avoient veu une isle qui paroissoit couverte de grands bois. Ils ne peurent y aller à cause du grand vent. Ils beurent de l'eau; elle estoit douce et bourbeuse et pleine de cocodrilles ou de caymans. M. de Tonty fut aussi par le canal du milieu; on remonta la rivière et on alla cabaner à quatre lieues sur la gauche en remontant. Il y a avoit là de petits arbres; on fit un abbatis pour y planter les armes du Roy. — Le lendemain, M. de Tonty revint. Il dit que ce canal du milieu se deschargeoit dans une grande mer d'eau douce. On esquarit un arbre dont on fit un poteau qu'on planta, et on y attacha les armes du Roy, faites du cuivre d'une chaudière. On planta aussy une croix et on enterra dessous une plaque de plomb, où il y avoit ces mots escrits : « Au nom de Louis XIV, Roy de France et de Navarre, le 9 Avril 1682, on chanta le

Vexilla regis au plantement de la croix, puis le *Te Deum* et l'on fit trois descharges des fusils. Les vivres manquoient et on n'avoit par jour qu'une poignée de mahis. »

RETOUR

EN REMONTANT LA RIVIÈRE MISSISSIPI.

Le lendemain 10 Avril 1682, on alla cabaner à quatre lieues en pays noyé. Il l'estoit plus qu'à l'ordinaire à cause du dégel du nord. — Ayant navigué sept jours, on arriva au village destruit; on y cabana. Les Loups virent un canot à l'autre rive de la rivière, qui a une demi-lieue de large en cet endroit. On y alla ; on vit un chemin frayé et quatre hommes cabanez à terre sous un gros arbre. Le lendemain, tous les François y furent, résolus de se battre pour avoir des vivres. On trouva là quatre femmes nües comme la main ; on les mena au village destruit, où on retourna ; elles firent entendre que c'estoit les Ouma et Chigilousa qui avoient destruit ce village. Elles dirent qu'il n'y avoit point de village où on les avoit prises. On partit le mesme jour, et avec ces quatre femmes on alla camper où on avoit trouvé en descendant ces Sauvages qui tirèrent des flèches, mais de l'autre bord de la rivière. Quelque temps après il vint de ces Sauvages à la portée de la flèche, tesmoignant qu'ils vouloient la guerre.

M. de La Salle alla à eux dans un canot avec un calumet de paix. Mais ils n'entendoient point cela. On mit à terre, de leur costé, deux de ces quatre femmes, et on leur donna deux

haches et deux couteaux pour porter à ces Sauvages; alors ils envoyèrent deux ostages.

M. de La Salle leur en envoya aussi deux. On alla cabaner de leur costé, et ils envoyèrent un peu de bled d'Inde, mais par leurs guerriers. Les deux François ostages revinrent le soir et dirent que ces Sauvages avoient fermé toutes leurs cabanes, dansé, pris le calumet, puis leurs bonnets et chemises, pourquoy ils donnèrent chacun une chevelure d'homme et une robe faite de cordes et de duvet de poules d'Inde. — Ils beurent d'un breuvage qui est une espèce de thé. — Ces Sauvages se nomment les Quenipisa ou Cenepisa. Ils ont beaucoup de peaux de chevreuil. On renvoya les deux autres femmes chez elles. La nuit, ces Sauvages, environ trois cents, attaquèrent les François par terre et avec neuf canots. Ils tirèrent toute la nuit des fleches. Les François y respondirent à coups de fusil, ce qui les empeschoit d'approcher. Le jour venu, ils s'enfuirent tous, laissant leurs peaux et canots dans les bois, sur un petit ruisseau. On trouva deux Sauvages tuez. Les François leur enlevèrent la chevelure et plantèrent les testes sur des pieux en cet endroit. Les Loups vouloient manger ces corps; mais ils prirent seulement les cœurs qu'ils firent sécher pour montrer en leur pays qu'ils avoient tué des hommes, et, selon leur coustume quand ils ont remporté une victoire, ils tuèrent leurs chiens et en firent festin. On partit de là sur les huit heures du matin; on fit cinq lieues, et, ne pouvant cabaner à terre, le pays estant inondé, on coucha dans les canots. Après six jours de navigation, pendant lesquels on ne mangeoit que des peaux de bœuf, faute de vivres, on rencontra des costeaux et on cabana à la rivière aux Risques. On croyoit faire bonne pesche;

mais on ne prit rien. Les Loups tuèrent deux ours, trois chevreuils et deux poules d'Inde. On resta là deux jours.

Le troisiesme on partit. Après avoir fait cinq lieues, on tua un cocodrille, que l'on mangea de bon appétit, quoyque la chair de cet animal sente le musc.

Après cinq jours de navigation, on trouva la grande rivière qui vient de l'ouest; on la nomma le fleuve Seignelay. On cabana à droite, au-dessous de l'embouchure de cette rivière. On tua deux caïmans. Les meures commençoient à estre bonnes. Après sept jours de navigation, on arriva aux Koroa; on cabana et on nettoya ses armes, crainte d'en avoir besoin. Les François estoient très-foibles. Le lendemain, entre sept et huit heures, on arriva au pied de leurs costeaux, où il y a un grand chemin battu. Le chef de la nation estoit sur le bord de l'eau avec trois de ses hommes. Il fit mille caresses à M. de La Salle. Pendant quelque temps on refusa la farine qu'ils présentoient pour leur faire croire qu'on n'en avoit pas besoin; mais la faim obligea à en prendre. Ils avoient préparé un festin dans la place de leur village; elle est quarrée et grande comme la place de devant le Palais-Royal, à Paris. A leurs instances on y alla; on s'assit sur des nattes. Cette place est unie et plate; ils y font tous leurs jeux et danses. Ils présentèrent force mahis accommodé de plusieurs façons. Ils ne paroissoient qu'environ cinquante ou soixante hommes et six ou sept femmes. Après avoir à moitié mangé, on se vit tout à coup entouré d'environ deux mille hommes barbouillez de rouge et de noir, le casse-tête en main avec l'arc et les flèches. Ils paroissoient avoir mauvais dessein. Ils demandoient ce que les François avoient veu dans leur voyage. L'esclave Coroa, que le Loup avoit acheté aux

Taensa, leur dit tout et que l'on avoit tué des Quinipisa, leurs alliez; on leur en donna les chevelures. Ils creurent que les François estoient immortels. M. de Tonty dit qu'il falloit se retirer; mais M. de La Salle vouloit coucher là. On mangeoit le fusil et la hache près de soy. — Le chef conseilla d'aller chez les Natché, disant que cette jeunesse avoit mauvais dessein. Les Coroa ont tous la teste plate; leurs mères la leur aplatissent aussitost qu'ils sont nez. On prit les vivres que l'on avoit laissez là en descendant et on alla aux Natché. On passa par un petit ruisseau que la rivière fait, ce qui abrégea le chemin de six lieues. On cabana vis-à-vis les Natché, de l'autre costé de la rivière. On ne vit personne; on craignit qu'ils ne fussent en embuscade. On fit des cris de ces Sauvages que l'on auroit tuez.

Le lendemain, après trois lieues, on rencontra sur la rivière un Taensa sur un morceau de bois sur un cajeu. Il dit que lorsque les Coroas estoient embarrassez à tendre des embusches aux François, il s'estoit sauvé, il y avoit trois jours, et que, croyant estre plus haut que son village, il se laissoit dériver.

Le premier jour de juin 1682, on arriva aux Taensa; M. de La Salle envoya quatre François, dont le petit La Salle estoit un, ramener ce Taensa. Estant proche, il chanta; c'estoit la nuit, deux vieillards vinrent avec des flambeaux sur le bord du lac, pour voir ce que c'estoit. Ils menèrent les François à la cabane du chef. Le petit La Salle dit que ce chef estoit au coin de la cabane sur une estrade, sur une natte aussi bien travaillée que ces paniers d'osier que font les Religieuses en France; qu'il avoit veu dans cette cabane une vieille espée à l'Espagnole et trois vieux fusils. Le chef fit raconter aux François leur voyage; il tesmoigna de la joye d'apprendre qu'on

avoit tué des hommes. Tous ceux qui entroient dans la cabane saluoient le chef, levant leurs mains par-dessus leur teste et disant : « Hou ! Hou ! Hou ! » Le chef respondoit : « Negoudez ! Negoudez ! » On fit manger les François et on leur donna des nattes pour se coucher. Ces gens sont fort sérieux et fort respectueux envers leur chef. Ils portèrent le canot des François dans leur temple et le chef fit porter des raffraischissements aux autres François. M. de La Salle envoya le lendemain un canot avec cinq François nous quérir. Nous nous promenasmes par toutes les cabanes du village, et c'estoit à qui nous feroit plus de caresses et de vivres et des grandes mannes pour les mettre, c'estoit du mahis et des fruits. Ce village a une lieue de long le long du lac. Le temple, la cabane et sept ou huit cabanes des anciens sont entourez de pieux et font une espèce de fort ; sur les pieux, il y a des testes d'hommes plantées, le temple est fait en dôme, la porte peinturée de rouge, gardée jour et nuit par deux hommes. Un des François y entra presque malgré les gardes, dont un le suivit et essuyoit avec ses mains la terre où le François avoit mis les pieds et se frottoit après le corps avec sa main.

Le François dit que ce temple est ovale, long de trente pieds, large de douze en dedans, orné d'ouvrages faits de cannes et tout peint de rouge. Le dôme est couvert d'une fort belle natte et les bas, de terre. Les bois qui font le faistage sortent dehors par le milieu de deux pieds en croisant les uns sur les autres. Toutes les nuits, il y a dedans deux flambeaux allumez. Nous vismes que les femmes présentoient leurs enfans au soleil et qu'elles leur frottoient le corps avec leurs mains, qu'elles avoient montrées aussi au soleil.

Nous allasmes dire adieu au chef, il fit rendre le canot et

donner quantité de vivres. Il vint voir M. de La Salle accompagné de trente canots, luy apporta tant de vivres qu'il en fallut jeter, les canots estant trop chargez. Des Sauvages balayèrent la terre par où leur chef devoit passer. Il parla avec M. de La Salle assis sur une natte. M. de La Salle luy donna une vieille robe de chambre de toile peinte et un petit esclave Mosopolea, qu'on avoit eu des Acansa ; le chef luy donna sa robe ou couverture, façon de coton.

Le quatriesme jour, on partit et, après trois lieues, on fut obligé de jeter des vivres pour alléger les canots. Le lendemain, M. de La Salle, luy sixiesme, avec le meilleur canot, prit le devant.

Les autres François, après six jours de navigation, rencontrèrent un Akansa et un Taensa qui revenoient de guerre. L'Akansa s'embarqua avec eux, et, la rivière inondant les terres, il enseigna un chemin qui abrégea la route de vingt lieues qu'il eust fallu faire, si on eust suivi les tours de la rivière. M. de La Salle, qui avoit esté par le chemin ordinaire, arriva après les autres et cabana avec eux. Le lendemain, il prit encore le devant. Les autres, après six jours, arrivèrent au premier village des Akansa. M. de La Salle en estoit parti le jour précédent; on y resta un jour. Les Akansa firent festin de chien aux François, disant qu'ils estoient de vrays guerriers d'avoir esté si loin sans estre tuez.

Le deuxiesme jour, on alla au village du milieu, sur la rive droite en montant; on fit grand festin d'ours et de bœuf, et on receut mille amitiez.

Le lendemain, on arriva à l'autre village des Akansa; on fit grand festin de chien, et ayant pris le bagage qu'on avoit laissé en descendant, et deux des quatre Loups qui y estoient de-

meurez, les deux autres demeurèrent là, ne voulant point partir de ce pays qu'ils n'eussent tué des hommes.

Après cinq jours de navigation, on trouva sur une pointe de sable, au bout d'un baston, un billet qui marquoit que M. de La Salle estoit malade.

Au bout de deux jours, on le trouva encore fort mal. Il avoit pensé mourir. Il envoya M. de Tonty devant, luy sixiesme, aux Miamis, chercher des marchandises qu'il avoit cachées dans le sable. Sept ou huit jours après, M. de LaSalle partit avec les autres François. Après cinq lieues, on cabana à la droite; on y demeura deux jours.

Après quinze jours de marche, on arriva aux Tamaroa; on y coucha. Ils voulurent danser le calumet, M. de La Salle alla au village, on luy présenta une natte pour s'asseoir, on luy donna deux esclaves Panis, une femme et un jeune garçon; il leur donna deux fusils.

Au bout de deux jours, on arriva à la rivière des Illinois; on la remonta; on y trouva quantité d'outardes, cygnes et canards qui muoient, on les tuoit à coups de baston. On tua à coups de fusil quantité de bœufs et de chevreuils et poules d'Inde. Il y avoit quinze jours qu'on estoit parti de Tamaroa quand on arriva au fort de Crève-Cœur, sur un petit lac nommé Pimiteoui; on trouva tout destruit et la barque bruslée.

On alla au village des Illinois, il n'y avoit personne; c'estoit le 15 Juillet 1682.

M. de La Salle, ayant laissé au fort de Crève-Cœur huit François [1], alla par terre au lac des Illinois. De là, en canot

1. Du fort de Crève-Cœur aux Miamis, par terre, 100 lieues; des Maskoutins à Crève-Cœur, 150 lieues; de Michilimakinak aux Illinois, 120 lieues.

aux Miamis; de là, à Michilimakinak, il y a cent vingt lieues par terre. Il renvoya M. de Tonty avec neuf François à Crève-Cœur, joindre les autres. M. de La Salle y arriva aussi au bout de quelque temps, fit décamper les François et les mena vis-à-vis l'endroit où estoit le village des Illinois. On y tua quantité de bœufs et de cerfs que l'on fit boucaner pour l'hyver. Il fit faire un fort de bois sur un rocher sur le bord de la rivière des Illinois, vis-à-vis de leur village; de l'autre costé de la rivière, il fit semer du mahis. Les Illinois qui avoient esté battus par les Iroquois revinrent. M. de La Salle fit faire alliance aux Illinois avec les Miamis, les Chaouanons et les Mascoutins, pour se secourir les uns les autres contre les Iroquois. Après cela, M. de La Salle partit pour Québec et France, où il mena le petit M. de La Salle. Ils arrivèrent à Québec le 13 Novembre 1682[1], et à La Rochelle le 17 Janvier 1683[1].

1. Il faut lire, sans aucun doute, 1683 et 1684. Le mémoire adressé au Roi vers 1720 par l'abbé Jean Cavelier, dit que son frère arrivait à Versailles au mois de Décembre 1683. Il est certain que M. de La Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, ne l'avait pas encore vu le 4 Novembre de cette dernière année, date à laquelle il écrivait très-fortement et avec beaucoup de malveillance contre le découvreur.

XXI

ÉTABLISSEMENTS ET DÉCOUVERTES

DE M. DE LA SALLE, DE 1678 A 1683.

HENRI DE TONTY, NOMMÉ SUCCESSIVEMENT POUR COMMANDER A NIAGARA, AU FORT CRÈVE-CŒUR, ET AU FORT SAINT-LOUIS, EN L'ABSENCE DU DÉCOUVREUR, DESCEND AVEC LUI A L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI.

RELATION

DE HENRI DE TONTY

ENTREPRISES DE M. DE LA SALLE, DE 1678 A 1683

Relation écrite de Québec, le 14 novembre 1684, par Henri de Tonty.

Monsieur[1],

Après avoir pris congé de vous à Paris et vous avoir recommandé mes intérests auprès de Son Altesse Sérénissime, vous voulez bien que je vous tesmoigne les obligations que je vous ay des services que vous m'avez rendus auprès de ce généreux prince, lequel m'a fait l'honneur de m'escrire plusieurs fois depuis que je suis en ce pays ; et comme je commence à prendre haleine de mes voyages, je vous fais cette relation pour

1. Le personnage auquel Tonty s'adresse est assurément l'abbé Renaudot, son protecteur auprès du prince de Conti, et celui qui l'a fait agréer de M. de La Salle. — Tonty a écrit en 1693 un autre mémoire adressé par lui au comte de Pontchartrain. Je l'ai publié dans mes *Relations et Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer* (1867).

vous occuper pendant vos heures perdues. Je souhaite que vous y puissiez trouver de quoy contenter vostre curiosité, laquelle est fort portée pour ce qui regarde les pays estrangers.

M'estant rendu à La Rochelle le 12 Juillet 1678, j'y trouvay M. de La Salle, lequel estoit occupé à faire son embarquement. Il me receut avec son honnesteté ordinaire, et le 14 nous fismes voile dans un navire de deux cents tonneaux nommé *Le Saint-Honoré*. Il y avoit dedans trente personnes, gentilshommes ou artisans appartenant à M. de La Salle. Pendant nostre voyage, nous eusmes une tempeste qui dura cinq jours entiers. Le 20e Aoust, nous reconnusmes l'isle de Terre-Neuve. Le 27 dudit mois, nous entrasmes dans le golphe de Saint-Laurens. Dans ce lieu, il ne croist point de bled à cause du grand froid. L'on y fait la pesche de la molue. Nous y trouvasmes des Récollects qui y faisoient leur mission tant aux François qu'aux Sauvages.

Le 1er Septembre, nous partismes de ladite isle Percée et le 13e nous arrivasmes à Québec, ville capitale de ce pays. Ce ne fut pas sans beaucoup de risque, car nous passasmes de nuit des lieux très-dangereux par l'imprudence de nostre pilote. Ces endroits sont nommez la Pointe-aux-Alouettes, Tadoussac et l'isle Rouge. Nous remercions Dieu de nous avoir garanty de naufrage. Ayant mis à terre, nous y fusmes saluer M. le comte de Frontenac, qui estoit gouverneur de toute la Nouvelle-France, et le sieur Duchesneau, intendant.

Aprez avoir demeuré dans ladite ville pour nous remettre des fatigues de la mer, nous en partismes le 10 Novembre pour nous rendre à Montréal, où nous arrivasmes le 21e.

Je crois, Monsieur, qu'il n'est pas nécessaire de vous mander les particularitez de ce pays, lequel est habité depuis un si

long temps. M. de La Salle ayant équipé plusieurs canots pour monter au fort Frontenac, duquel il est seigneur et gouverneur, nous partismes ensemble le 26 ; nous trouvasmes en chemin quantité de rapides et de cheutes d'eau , dans lesquels on est obligé de porter son équipage jusqu'à l'eau morte, quand l'on ne peut percher ni traisner ; mais ce qui facilite beaucoup cette navigation, c'est que les bastimens dont on se sert sont d'escorce de boulleau, ainsy fort legers, et que quand on trouve des endroits difficiles, deux hommes prennent un de ces canots chacun par un bout et le transportent facilement. Nous arrivasmes le 16 Décembre au fort de Frontenac, lequel est situé sur un lac qui a cent lieues de long et vingt-cinq à sa plus grande largeur. L'air y est assez tempéré, estant par les 43 degrez de latitude. Il y a quelques habitations Françoises, une maison de Récollects et tout proche un village d'Iroquois.

M. de La Salle, qui avoit fait partir le sieur de La Motte pour commander plusieurs François à Niagara pour y faire une maison et chercher un endroit propre à construire une barque au-dessus du sault, apprit qu'il y avoit desjà longtemps qu'il y estoit rendu. C'est pourquoy M. de La Salle s'embarqua avec douze hommes pour traverser le lac dans une barque de vingt tonneaux. Le 24, M. de La Salle ayant ordonné à son pilote de tenir la coste du sud, ledit pilote négligea cet ordre pendant la nuit, et cela fut cause que nous pensasmes tous périr sur une batture de roches, vis-à-vis l'isle de Quinté, où MM. de Saint-Sulpice font leur mission. Et comme nous nous trouvasmes à fleur d'eau, la vague estant extrêmement grosse, M. de La Salle se réveilla, et voyant le danger où nous estions, y apporta remède ; et le vent s'estant rendu un peu favorable, le 25e nous débarquasmes en canot vis-à-

vis la rivière des Sonnontouans pour aller quérir du bled d'Inde audit village, et nous continuasmes nostre route vis-à-vis la rivière de Niagara. Le vent nous ayant manqué à neuf lieues de ladite rivière, nous prismes la route par terre et, M. de La Salle ordonna à son pilote qu'au cas où le vent vinst nord-ouest, d'emboucher la rivière, et en cas de surouest, de relascher aux Sonnontouans à cause de la saison.

Nous arrivasmes sur le soir à l'embouchure de la rivière de Niagara, et ayant appelé les Sauvages qui estoient de l'autre bord, ils nous vinrent traverser dans leurs canots de bois et nous receurent très-bien dans leurs cabanes, nous donnèrent quelques poissons à manger avec de la soupe de bled d'Inde. Ces mets me semblèrent insipides et mesme estranges. Néantmoins il fallut prendre le party d'abandonner pain, vin, poivre et sel, pour subsister des vivres sauvages, lesquels consistent en bestes fauves, poisson et bled d'Inde, encore en mange-t-on fort souvent; et pour se mettre à couvert des injures du temps on lève des escorces aux arbres dont on fait des cabanes. Sur la minuit, nous partismes au clair de la lune pour aller rejoindre le sieur de La Motte, qui avoit fait faire une maison à deux lieues de là. Nous ne l'y trouvasmes point. Il estoit allé en embuscade avec le P. Louis, Récollect, nostre missionnaire et quatre François. M. de La Salle partit le lendemain pour aller au-dessus du sault de Niagara pour chercher un lieu propre à bastir une barque, et, l'ayant trouvé, il fit venir une partie de ses gens, et moy je restay à la maison. Comme sa barque fut sur quille, celle qu'il avoit laissée à neuf lieues de Niagara se brisa à la coste le 8 Janvier 1679. M. de La Salle, en ayant eu nouvelle, y courut et fit son possible pour sauver une partie de la ferrure dudit bastiment,

pour faciliter celle qu'il faisoit construire au-dessus du sault, et s'estant rendu au dit endroit, il m'y fit venir le 30 pour y commander. Ayant pris résolution d'aller au fort de Frontenac sur les glaces, je l'accompagnay jusqu'au lac; et le 1er Février il traça à la sortie de la rivière un fort qu'il nomma Conty. Ensuite, ayant pris congé de luy, je m'en retournay au chantier, et en chemin faisant, la curiosité me prit d'aller voir le sault de Niagara, lequel fait la séparation du lac Érié et celuy de Frontenac. Je puis dire que c'est la plus belle cheute que l'on puisse voir au monde. A notre estime, elle tombe à pic de cinq cents pieds de haut et a bien deux cents toises de large. Elle jette des vapeurs lesquelles on voit de seize lieues, et elle se fait entendre de la mesme distance quand il fait calme. Quand une fois les cygnes et outardes se trouvent en son fil d'eau, il leur est impossible de reprendre leur vol, et ils sont morts avant que d'arriver au pied de la cheute.

Les provisions que M. de La Salle avoit receues de la Cour luy avoient attiré quantité d'ennemis, lesquels faisoient leur possible pour le faire eschouer dans son entreprise, desbauchant ses gens et troublant l'esprit des Iroquois, vers lesquels il fut obligé d'envoyer le sieur de La Motte pour adoucir ces barbares, lesquels auroient pu nous nuire, nous trouvant en petit nombre dans leur pays. Pendant son absence, je fus frappé d'un poison; mais, ayant eu recours à l'orviétan [1], Dieu me renvoya la santé.

Le 30 May, ayant fait mettre un brigantin à l'eau pour aller quérir ce que l'on avoit sauvé de la barque qui s'estoit brisée à la coste, nous mismes à la voile d'un vent de surouest, et m'estant rendu de bonne heure, faisant mes diligences pour

1. Espèce de thériaque, de contre-poison. (*Dict de l'Académie*, 1694.)

embarquer ce qui estoit à terre, il s'éleva tout d'un coup un vent de large qui conduisoit une quantité de glaces qui se rendoit maistresse du bastiment, de manière que je me trouvay enfermé, en danger de nous perdre, et pour comble demalheur nostre cable cassa, et insensiblement nous allions à la coste. Sur la minuit, le vent se jetant au nord-est, nous fismes nostre possible pour faire éviter le brigantin à force de rames, et après trois heures de grandes fatigues il évita. Nous mismes à la voile et arrivasmes le matin à la rivière de Niagara. Je m'embarquay en canot pour aller repescher l'ancre, et, estant arrivé audit lieu, j'y trouvay le sieur de La Motte qui me dit que les Iroquois estoient pacifiez; je luy laissay le soin de faire repescher l'ancre et m'en retournay au-dessus du sault.

Le 11, je renvoyay le sieur de La Motte, le père Louis avec onze hommes, au fort de Frontenac dans le brigantin, selon les ordres que j'avois receus. L'on compte 60 lieues de traversée.

Le 20 may, le sieur de La Forest, major du fort de Frontenac, m'envoya des ordres de M. de La Salle pour aller avec la barque, laquelle estoit de 40 tonneaux, au fond des lacs, pour annoncer aux Illinois qu'il devoit venir s'habituer parmy eux par ordre du Roy. Je fis monter la barque jusqu'à l'entrée du lac, et y ayant trouvé un grand rapide, il me fut impossible d'y monter à cause d'un foudre de vent. J'en donnay advis à M. de La Salle, lequel me vint joindre avec trois Pères Récollects, les Pères de la Ribourde, Membré et Louis Hennepin, et plusieurs François avec une seconde ancre qu'il fit amener. Il s'occupa à forcer ledit rapide à la touée, et avant de l'avoir monté il m'envoya avec cinq hommes vers le détroit et la séparation

du lac Huron et de celuy d'Érié, pour aller joindre 14 François à qui il avoit donné rendez-vous en cet endroit. L'on y compte 100 lieues, et depuis le 22 Juillet jusqu'au 10 Aoust que j'y arrivay, nous ne vescumes que de ...... qui se trouvent par le chemin. Nous estions cabanez à la pointe du détroit, où le terrain est si petit à cause d'un marais qui estoit derrière nous, que comme il ventoit beau frais de nord-est dans le lac, la lame commençoit à nous couvrir, ce qui nous fit éveiller plus matin que nous n'aurions souhaité et au point du jour apercevoir la barque ; nous fismes 3 fumées, elle territ. Nous mismes nostre canot à l'eau, et nous embarquasmes dedans.

Après avoir monté le détroit, lequel a 30 lieues de long, nous entrasmes dans le lac Huron, qui en a 130 de long et 20 de large ; nous fusmes battus d'une tempeste les 24 et 25, et le 26 nous naviguasmes. Le 27 nous arrivasmes à Missilimakinak, qui est un endroit où il y a deux villages de Sauvages, l'un de Kiskakons et l'autre de Hurons. Les Pères Jésuites y ont deux églises, où ils font leurs missions aux Sauvages et aux François qui y couchent. Nous y trouvasmes les gens que j'estois allé chercher au détroit. Ils estoient dans une grande consternation, parce qu'on leur avoit dit qu'ils estoient des fous que d'entreprendre ce voyage, et qu'il estoit impossible qu'il en peust eschapper aucun à cause des grands risques qu'il y avoit ; et une partie avoient desjà déserté. M. de La Salle ayant rassuré ceux-cy, il m'envoya au sault Saincte-Marie, à 30 lieues, pour chercher lesdits déserteurs.

Je partis le 29, et, ayant pris lesdits déserteurs, je les emmenay avec moy à Missilimakinak, où j'arrivay le 17 Septembre. Pour M. de La Salle, il avoit fait voile dans le lac des

Illinois. Le 17, un de nos gens ayant esté blessé par un Sauvage, je fis prendre les armes à nos François pour chastier celuy qui avoit fait le coup et nous mettre hors d'insulte de ces canailles; nous fusmes jusqu'à leur fort, et comme ils sortoient en foule les armes à la main, nous estions prests à faire feu; mais comme nous aperceusmes un Père Jésuite parmi eux, lequel faisoit son possible pour empescher ce qui seroit arrivé, les chefs des nations vinrent me demander pardon, et l'affaire fut terminée par quelques pelleteries qu'ils donnèrent, disant que c'estoit pour mettre une emplastre sur la blessure du blessé. Le 5 Octobre, je partis pour la rivière des Miamis, où j'arrivay le 12 Novembre. Nous pâtismes de vivres par les chemins, à cause des mauvais temps; et après avoir costoyé cent vingt lieues le lac des Illinois, nous entrasmes dans ladite rivière. Je fus mesme obligé de laisser quelques-uns de mes gens pour chasser et prendre le devant, à cause d'un canot que je trouvay en chemin, que M. de la Salle envoyoit à Missilimakinak pour apprendre de mes nouvelles et de celles de sa barque, dont il estoit fort en peine à cause d'un coup de vent qui avoit régné pendant cinq jours après qu'il l'eut quittée. Je trouvay M. de La Salle à l'entrée de la rivière, lequel faisoit construire un fort pour mettre en seureté les choses nécessaires pour sa descouverte; mais, comme la saison estoit avancée et qu'il souhaitoit voir les Illinois, lesquels sont à cent cinquante lieues de là, il m'ordonna de retourner chercher les gens que j'avois laissez en chasse. Après avoir navigué huit lieues sur le lac, il s'éleva un très-mauvais temps, lequel nous fit prendre résolution d'entrer dans une rivière; mais, comme il y avoit de très-grandes lames, nous nous vismes obligez d'eschouer à la coste. Comme nous approchions de terre, nostre canot fut

d'abord plein d'eau ; et ensuite, ayant tourné, nous perdismes tout nostre équipage. J'en donnay advis à M. de La Salle, et pendant trois jours nous ne vécusmes que de glands que nous cherchions sous la neige. Il m'envoya ordre de rebrousser chemin, et le 6 Décembre nous prismes la route des Illinois après avoir monté la rivière des Miamis environ vingt-sept lieues, et n'ayant personne qui peust nous guider pour trouver un portage qui va à la rivière des Illinois. M. de La Salle marcha par terre dans le dessein de me trouver. La nuit survint et nous cabanasmes ; mais M. de La Salle estant engagé entre un marais et la terre ferme, il fut obligé de faire le tour. Ayant aperceu un feu, il y fut, espérant de trouver des Sauvages et cabaner avec eux. Il cria en Sauvage, mais voyant que personne ne luy respondoit, il entra dans les fredoches où estoit ledit feu. Il ne trouva personne, et c'estoit assurément le cabanage d'un guerrier qui avoit eu peur de luy. Il y coucha avec deux tisons devant luy. Quoyqu'il fist beaucoup de froid et que mesme il neigeast, le lendemain il me vint joindre. Il arriva aussy un Sauvage chasseur de M. de La Salle, qui nous dit que les gens que j'avois laissez en chasse nous attendoient au portage, lequel estoit à deux lieues au-dessous de nous. Le portage trouvé et nos gens rassemblez, cela nous causa une grande joye. Nous nous trouvasmes ainsi vingt-neuf François ; mais cette joye pensa estre courte, car, comme il y a toujours des mescontents dans ces sortes d'entreprises, comme nous faisions le portage et que M. de La Salle passoit devant un nommé Duplessis, cet homme, ayant son fusil, eut la hardiesse de coucher en joue M. de La Salle dans le dessein de le tuer. Mais il fut destourné par un de ses camarades, ce que nous n'avons appris que longtemps après.

Le 15, nostre portage estant fait, après avoir navigué environ cinquante lieues, il se fit un party des deux tiers de nos gens, lesquels vouloient déserter la nuit et nous dégrader au cabanage; mais, par un pressentiment de M. de La Salle, il fit descharger les canots, ce qui rompit ce coup. Nous estions dans une grande disette, à cause que le feu avoit couru dans les prairies, et nous ne subsistions que de gibier et de poules d'Inde, à cause que les bestes s'estoient retirées; et le 31 nous arrivasmes au village des Illinois, où nous ne trouvasmes personne. Ils estoient tous allez en chasse; mais, ayant visité les caches où ils mettent leur bled d'Inde, nous en prismes environ quarante minots, ce qui donna beaucoup de consolation à l'équipage, car nous estions tous fatiguez de la disette. M. de La Salle y prit hauteur par 39 degrés 50 minutes, pays aussy charmant qu'on en puisse voir : ce ne sont presque que plaines ornées de bouquets de bois; on y trouve plusieurs fruits inconnus; la terre y produit des racines admirables; c'est où l'on trouve les premiers bœufs sauvages, appelez par les Espagnols Sibola. Quand le feu n'a point couru dans les prairies, elle sont remplies de toutes sortes de bestes fauves par troupeaux, comme les moutons, quantité de poules d'Inde et gibier. Les Sauvages y sont très-bien faits. Ils se cabanent de nattes de jonc. Ce sont les meilleurs coureurs de l'Amérique.

Nous continuasmes nostre route jusqu'à trente lieues plus bas, et nous tuasmes quelques bœufs qui y traversoient la rivière. Ayant aperceu de la fumée, M. de La Salle fit mettre les canots en bataille. En doublant une pointe, nous aperceusmes un petit village de chasse. Ils furent fort alarmez, nous prenant pour des Iroquois. Les femmes et enfans s'en-

fuirent dans les bois ; mais comme ils reconnurent que nous estions François, ils nous montrèrent de loin le calumet qui est le symbole de la paix parmy eux. On leur en montra aussy un, et ayant mis pied à terre, ils nous receurent humainement et firent revenir les fuyards. Les hommes ne sont point couverts et ont le nez et les oreilles percez, les cheveux coupez à l'espaisseur d'un pouce. Il n'y a que le sexe féminin qui se couvre. Leur humeur approche fort du François. Le jour que nous arrivasmes, qui estoit le 4 Janvier 1680, la rivière fut glacée. La veille des Rois, six de nos gens désertèrent et pensèrent mourir de faim, comme nous l'apprismes ensuite. Apparemment que l'un des déserteurs avoit mis du poison dans la marmite de M. de La Salle, car le matin, en mangeant la soupe, il eut tous les sentimens qu'on a quand on en a pris. L'on ne voulut pas courir après de peur de donner de mauvaises impressions aux Sauvages.

Le 15, ayant trouvé un lieu propre pour faire bastir une barque de quarante tonneaux, pour descendre le Mississipy ou fleuve Colbert, l'on y construisit un fort qui fut nommé Crèvecœur, et l'on travailla à une barque de quarante tonneaux. Quelque temps ensuite, le Révérend Père Louis Hennepin partit avec Michel et Picard jusqu'au pays des Sioux. M. de La Salle prit aussy résolution de faire un voyage de 400 lieues pour aller au fort de Frontenac par terre, ce qu'il fit, et partit le 10 Mars lui sixiesme, me laissant commandant en sa place. Il trouva en son chemin ceux qu'il avoit envoyez à Missilimakinak, lesquels luy apprirent la triste nouvelle de la perte de la seconde barque qui se montoit à près de 40,000 livres. Il ne laissa pas de continuer sa route et m'envoya ordre de remonter au village des Illinois pour y faire

un fort sur une éminence et à demi-lieue du village. Je me mis en chemin pour cela; et ceux qui m'avoient apporté les ordres estant restez au fort de Crèvecœur, comme ils avoient esté gagnez par les ennemis de M. de La Salle, un nommé Noël Leblanc les desbaucha presque tous. Je me trouvay avec deux prestres Récollects et trois jeunes hommes, démunis de toutes choses, estant obligez de subsister de la chaudière des Sauvages, les déserteurs ayant volé tout ce que nous avions. Je dressay des procès-verbaux que j'envoyay à M. de La Salle sur ce sujet, lequel les attrapa dans le lac de Frontenac, où il y en eut deux de tuez, ce qui luy causa du retardement de son voyage. Et comme il m'avoit promis d'estre de retour à la fin de May, nous taschasmes de couler le temps le mieux qu'il nous fut possible. Néantmoins nous apprismes par divers Sauvages Outaouacs que M. de La Salle estoit mort, et ils nous donnèrent des preuves assez pertinentes pour nous faire croire que cela estoit. Cependant j'estois fort embarrassé; car l'on avoit dit aux Illinois que M. de La Salle estoit venu en leur pays pour les donner à manger aux Iroquois, et que, pour ce qui estoit de moy, je n'estois pas François. Néantmoins, quelque difficulté qu'il y eust, j'estois résolu d'aller prendre langue à Missilimakinak, et je partis le 2 Septembre, contre la volonté des Sauvages, et, ayant trouvé les eaux extrêmement basses, je fus obligé de relascher. Le 10, la rivière ayant creu par quelque orage, je fis regommer nostre canot pour partir le lendemain. Mais un Chaouanon, qui estoit party la nuit pour aller à son pays, ayant rencontré l'armée des Iroquois, arriva le 11 et en apporta la nouvelle. Cette nouvelle, jointe avec mon départ, confirma aux Sauvages ce qu'on leur avoit dit de nous. Un chef de la nation

me dit : « Nous voyons bien présentement que tu es l'amy de l'Iroquois. Les François qui nous l'ont dit n'ont point de tort ; pour le présent nous sommes morts, car ils sont beaucoup et tu es l'amy de l'Iroquois. » Je luy fis response : « Pour te faire voir que je ne suis point l'amy de l'Iroquois, c'est que je mourray demain avec toy, et je me battray contre luy avec ce que j'ay de jeunesse icy. » Sur cette response, ils m'appelèrent tous leur camarade. Voyant que cela alloit bien, l'on envoya des descouvreurs, lesquels dirent à leur retour que l'armée estoit de six à sept cents hommes. La jeunesse passa toute la nuit en festin, et, ayant fait escarter leurs femmes et enfans à six lieues au-dessous du village, le lendemain nous fusmes au-devant des Iroquois ; et quand les deux armées furent en présence à demi-lieue de distance, les chefs des Illinois me prièrent de porter un collier aux Iroquois pour tascher de faire la paix avec eux. « Nous voyons bien, disoient-ils, que nous sommes sur le point d'estre défaits, à cause qu'une partie de nostre jeunesse est allée en guerre, et que nous n'avons que des arcs et des flèches. » J'eus assez de peine, à cause que je ne sçavois pas parler Iroquois ; néantmoins, dans l'espérance de trouver parmy eux quelque esclave dont je me pourrois faire entendre, je pris un collier de pourcelaine pour y aller, et un Illinois m'accompagna. Comme je fus à portée de fusil des Iroquois, je leur montray le collier qui est la marque avec quoy on parle chez eux. Aussytost qu'ils nous virent si proche, ils firent une descharge de coups de fusil sur nous. Je dis pour lors à l'Illinois : « Retire-toi. Pour moy, quand je devrois mourir, je vais parler à l'Iroquois pour te sauver la vie. » Il se retira hors de la portée et je continuay à aller avec eux.

Ils ne cessèrent point de tirer sur moy, et comme j'entray dans leurs corps, un chef des Mahingans m'embrassa, prenant le collier que j'avois à la main, et s'escria : « C'est un François. »

Malgré ce que faisoient les Mahingans pour me défendre, un soldat du village des Onontagués me plongea un couteau dans la mamelle gauche, où ils me coupèrent la coste et me despouillèrent ayant mis mon chapeau au bout d'un fuzil. L'Illinois qui m'avoit accompagné ayant veu le traitement que l'Iroquois m'avoit fait et mon chapeau au bout du fuzil creut que j'estois mort et fut porter cette nouvelle à leur camp. L'Illinois se mit en devoir de donner; le sieur de Boisrondet et Estienne Renault se mirent à la teste, pendant que les chefs de guerre des Iroquois avoient formé un cercle où ils s'estoient assis. Ils m'avoient fait asseoir devant eux. Ils s'informèrent de moy ce qui m'amenoit devers eux, par le moyen d'un Sokokis qui parloit François; je leur fis response que j'estois fort surpris de les voir en guerre contre leurs frères; que M. le comte de Frontenac avoit adopté les Illinois pour ses enfans aussy bien qu'eux. Il s'éleva un bruit parmy eux. C'estoit un Iroquois qui portoit nouvelle que l'Illinois avoit fait ployer leur aile gauche, que les François estoient à leur teste, qu'il y avoit eu neuf hommes blessez de coups de fleches et un tué d'un coup de fusil. Je vous assure, Monsieur, que jamais je n'ay esté si embarrassé; car dans le temps qu'on apporta cette nouvelle, il y avoit derrière moy un Iroquois, lequel tenoit un couteau à la main et de temps en temps me levoit les cheveux par derrière. Je creus pour lors qu'il n'y avoit plus de quartier pour moy et que la plus grande espérance que je pouvois avoir estoit qu'il me cassassent la teste, car je croyois qu'ils

me brusleroient. M'estant tourné du costé de celuy qui me tenoit les cheveux, les chefs me firent dire que je n'avois que faire de craindre, et de leur dire le nombre d'Illinois et de François qui estoient avec eux, et quoyqu'ils n'estoient que cinq cents hommes, je leur supposay l'armée de onze cents et cinquante François joints à eux. Cela les inquiéta et ils me jetèrent un collier pour que je disse à l'Illinois de se retirer chez luy; qu'ils avoient faim et qu'ils eussent à leur porter du bled. Jamais je n'ay eu une si grande joye, et ayant fait retirer les deux armées, je fus porter ledit collier aux Illinois, lesquels se retirèrent vers leur village et moy avec eux. Je trouvay en chemin le R. P. Zenoble, lequel venoit me chercher, espérant trouver en moy quelque sentiment de vie et me donner toutes les assistances spirituelles. Comme l'Iroquois suivoit l'Illinois, ils me prièrent de leur envoyer dire de ne pas avancer. J'y envoyay le R. P. Zenoble, n'y pouvant aller moy-mesme à cause de ma blessure; nous traversasmes la rivière à gué et fusmes au village, et après m'estre couché dans une cabane, je fus surpris que les Iroquois y furent aussytost comme moy, et les Illinois ensuite, lesquels furent joindre leurs femmes. Les Iroquois firent un fort dans le village et se rafraischirent des vivres qu'ils y trouvèrent. Deux jours après, les Illinois parurent sur le costeau à demi-lieue du village. Les Iroquois qui ne cherchoient que le moyen de les amuser me convièrent d'aller chercher un Illinois pour faire leur paix. Je leur demanday un Iroquois pour leur servir d'ostage, et, me l'ayant accordé, je le conduisis sur le costeau et amenay un Illinois avec moy dans le fort, lequel retourna le lendemain, et l'Iroquois revint. Jusqu'au 18, il y eut tousjours de grands pourparlers de paix. Les Illinois estoient tous les jours dans leurs

forts, puis ils se firent des présens et mesme les Illinois leur rendirent quelques esclaves Iroquois qu'ils avoient parmy eux. Je les fis avertir par le R. P. Zenoble que si le 19 ils n'alloient pas chez eux, qu'ils eussent à se meffier et qu'assurément l'Iroquois leur joueroit un mauvais tour. Sur le soir, les chefs m'envoyèrent quérir avec le P. Zenoble, et, ayant estendu six paquets de castor, ils me dirent qu'ils me donnoient cela, afin que je ne fusse pas fâché de ma blessure, que c'estoit un estourdy qui m'avoit frappé. Je leur fis demander quand ils s'en iroient; m'ayant respondu qu'ils vouloient manger les Illinois, je rebutay leur présent avec le pied, ce qui est un grand affront parmy eux. Le mesme chef me prit par le bras et me dit: « Retire-toy. » Aussytost ils chantèrent leurs chansons de guerre. Nous connusmes pour lors qu'il n'y avoit plus de quartier pour nous. Néantmoins ils ne nous firent point de mal et nous firent embarquer le lendemain pour nous retirer, nous demandant une lettre pour M. le comte de Frontenac, afin qu'il vist par là qu'ils ne nous avoient pas tuez. Je leur en donnay une par laquelle je lui mandois l'estat des choses. Le 21, comme nostre canot faisoit beaucoup d'eau et que nous faisions sécher nos hardes et quelques pelleteries, le R. P. Gabriel disant son office loin de la cabane, nous fusmes surpris que, sur les six heures du soir, il ne revenoit pas. Je fus le chercher et ayant trouvé sa piste, je la suivis pendant une demi-lieue, et l'ayant trouvée entrecoupée de plusieurs autres, je m'en retournay à la cabane, et comme nous ne doutions pas qu'il avoit esté pris ou tué, je jugeay à propos de laisser nostre équipage et de traverser de l'autre bord vis-à-vis. Nous fismes bon quart pendant la nuit et aperceusmes plusieurs personnes en nostre équipage, lesquelles allumèrent du feu. Le lende-

main nous traversasmes et nous restasmes là jusqu'à midy. Voyant qu'il ne venoit personne, nous partismes dans le dessein de faire de petites journées, car nous supposions que le Père pouvoit s'estre escarté et que nous pourrions le retrouver au bord de l'eau. Et le lendemain, sur le soir, ayant entendu un coup de fusil dans le bois proche de nous, nous ne doutasmes point d'estre suivis, c'est pourquoy nous fismes une bonne garde, et ayant entré dans une petite rivière qui alloit à nostre route, j'y tuay un bœuf, et m'estant chargé de viande que je portay pendant une demi-lieue avec beaucoup de peine, j'en eus la fièvre tierce. Renault, le meilleur de mes canoteurs, voulut me quitter pour s'en aller par terre. Je luy donnay carte blanche; mais le P. Zenoble l'obligea à rester. Nous fismes nostre portage, et eusmes assez de malheur de prendre la coste du nord du lac des Illinois, car M. de La Salle, qui venoit me trouver, estoit du costé du sud. Après quelques accès de fièvre, les jambes et le corps m'enflèrent. La veille de la Toussaint nous fusmes pris d'un vent du large qui nous jeta à la coste, de manière qu'il fallut abandonner nostre équipage. Je fus obligé de le laisser garder au sieur de Boisrondet, et comme nous croyions n'estre qu'à huit lieues du village des Poutouatamis, je pris résolution de m'en aller par terre audit village, duquel nous estions distans de vingt lieues. Le 1er Novembre nous nous mismes en marche, et ayant pris pour un jour de vivres dans l'espérance de nous y rendre, nous en laissasmes pour dix jours au sieur de Boisrondet.

L'incommodité de mon enflure m'ostant le moyen de marcher à cause de grandes ravines qu'il nous falloit traverser, cela fut cause que nous ne mangeasmes que de l'ail sauvage jusqu'au jour de la Saint-Martin, que nous trouvasmes la

peau et les quatre pieds d'un chevreuil que les loups venoient de dévorer; nous en fismes la feste dans le village des Poutouatamis, lesquels l'avoient abandonné pour aller à la baye des Puans, à cause qu'ils avoient peur des Iroquois. Cet abandonnement redoubla nostre chagrin, nous voyant sans aucun secours. Nous trouvasmes par bonheur quantité de citrouilles pourries dont nous fismes un amas pour tascher à gagner Missilimakinak. Nous mangeasmes mesme dans ledit village des courroies qui attachoient les perches de leurs cabanes et quelques cotons, des bleds d'Inde que nous faisions rostir dans le feu, et mesme ayant trouvé un bouclier de peau de bœuf, nous l'emportasmes pour le manger. Comme nous avions mis nos petites provisions dans une cabane sur le bord du lac, et que nous estions cabanez sur un costeau, nous avions résolu de partir promptement, et un de nos plus grands chagrins estoit d'abandonner le sieur de Boisrondet, à qui nous ne pouvions donner nul secours. Comme nous portions le reste de nos vivres, l'on entendit une voix dans la cabane où estoient nos citrouilles. C'estoit le sieur de Boisrondet, lequel ayant aperceu un canot que nous avions accommodé et que nous avions trouvé dans le village, eut envie d'entrer dans la cabane, et ayant trouvé nos citrouilles, il en fit un grand dégast, croyant que nous luy avions faict cet amas pour son voyage, et que nous estions partis. Nous eusmes une joie extresme de le voir, et beaucoup de tristesse de voir nos citrouilles beaucoup diminuées depuis trois jours qu'il estoit arrivé, sans que nous en sceussions rien. Enfin nous nous embarquasmes, et, après trois lieues de navigation, il s'éleva un vent du large, et comme nostre canot estoit extrêmement volage, crainte de perdre nos vivres,

je fis débarquer. Aussytost que j'eus mis pied à terre, j'aperceus des pistes d'homme toutes fraisches avec un grand chemin et la carcasse d'une cabane qui ne faisoit que de partir. Le Révérend Père Zenoble et Renault suivirent ce chemin pendant une lieue, lequel aboutissoit dans la baye des Puans; ils m'en vinrent apporter la nouvelle; nous jugeasmes tous que ce devoit estre un petit lac, et nous résolusmes de faire portage, ce que nous fismes le lendemain, et ayant pris la droite, à deux lieues de là nous trouvasmes une semblable cabane, ce qui nous fit croire que c'estoit toujours le mesme; mais le lendemain, ayant navigué pendant cinq lieues, il s'éleva un vent norouest traversier de la baye, lequel dura cinq jours avec une grande poudre de neige. Nous consommasmes nos vivres et, ne sçachant plus que devenir, nous résolusmes de retourner au village pour mourir chaudement dans une cabane à cause qu'il y avoit du bois. Nous en prismes la route, et, en arrivant dans l'autre portage, nous aperceusmes de la fumée, ce qui nous causa une joye qui fut courte; car, en arrivant au feu, nous n'y trouvasmes personne. Nous y passasmes la nuit, pendant laquelle l'eau gela. Nous fismes nos efforts le lendemain pour casser les glaces, ce qui nous fut impossible, et cela nous fit prendre résolution de coucher au dit lieu pour faire des souliers, afin de pouvoir gagner le village. Nous en fismes du manteau du Révérend Père Gabriel. Je me faschay contre Renault qui n'avoit pas achevé les siens; mais il s'excusa sur son infirmité, ayant une grande oppression de poitrine à cause qu'il n'avoit pu digérer un morceau de bouclier. Le lendemain 4 Décembre, comme je le pressois d'achever ses souliers et qu'il s'excusoit toujours sur sa maladie, son retardement fut cause de nostre

sauveté ; car des Sauvages Kiskakons, lesquels cherchoient les Poutouatamis, ayant aperceu nostre fumée, vinrent à nous par terre, et quand nous les eusmes veus nous fismes un feu de joye non pareil. Ils nous embarquèrent dans leurs canots et nous menèrent au village des Sauvages, lequel n'estoit distant de nous que de deux lieues. Nous y trouvasmes cinq François qui nous receurent humainement, et tous les Sauvages qui se firent un plaisir de nous envoyer des vivres, de manière que d'une grande disette où nous estions, nous nous trouvasmes dans l'abondance après trente-quatre jours d'un jeusne extraordinaire. Nous hyvernasmes avec les Sauvages, lesquels se firent un plaisir de nous assister dans nostre misère.

Le printemps estant venu, je pris la route de Missilimakinak et trouvay en chemin un canot que M. de La Salle m'envoyoit avec des rafraischissemens. J'ay appris de ceux qui le menoient que M. de La Salle avoit fait plusieurs voyages, tant par eau que par terre, pour nous chercher, et que, sur quelque indice qu'il eut des Sauvages, lesquels lui dirent qu'ils avoient veu des pistes des François du costé du nord, et que les ayant suivies, ils avoient conneu qu'ils estoient en disette parce qu'ils ne mangeoient que des sureaux ou de l'ail qu'ils grattoient dessous la neige, ce qui fit prendre résolution à M. de La Salle de les envoyer pour apprendre de nos nouvelles. Ils me dirent aussy que les Iroquois ayant poursuivi les Illinois, avoient fait esclaves cent femmes et enfans. Je continuay ma route et j'arrivay la veille de la Feste-Dieu à Missilimakinak, et M. de La Salle arriva le lendemain. Il me tesmoigna qu'il avoit dessein de venir à bout de sa descouverte, et qu'il alloit descendre au fort de Frontenac pour aller

quérir les choses nécessaires dans une pareille entreprise, de manière que nous fusmes jusqu'au pays des Iroquois, dans un petit lac nommé Toronto, et M. de La Salle m'ayant laissé dans une isle avec trois hommes, il continua son chemin jusqu'au fort de Frontenac accompagné du Père Zenoble; mais n'ayant pas trouvé ce dont il avoit besoin audit fort, il fut obligé de descendre à Montréal. M'ayant envoyé dans le brigantin ce qu'il avoit pu trouver au fort, et le Père Zenoble me rendant des lettres par lesquelles M. de La Salle m'ordonnoit d'aller aux Miamis et d'y rassembler le plus de Sauvages et de François que je pourrois, je m'y rendis le 10 Novembre. M. de La Salle m'y joignit le 19 Décembre, de manière que, la rivière estant prise, nous fusmes obligés d'attendre jusqu'au 21 en espérance qu'elle déprendroit, ce qui n'arrivant pas nous obligea de prendre la route du lac pour entrer dans une certaine petite rivière que l'on appelle Chicago. De cette rivière l'on fait un portage d'une lieue et demie, laquelle vous conduit dans une autre rivière qui tombe dans celle des Illinois, et comme je trouvay tout glacé, je fis faire des traisneaux pour mener nostre affaire.

M. de La Salle me joignit le 14 Janvier et continua ma traisnée, de manière qu'estant arrivé à la rivière des Illinois, un de nos chasseurs ayant trouvé des pistes de François m'en donna advis. Sur quoy on en fit recherche, parce que c'estoient huit hommes que j'avois envoyez en chasse, et quand on les eut trouvez, ils nous vinrent joindre, ce qui augmenta nostre nombre, lequel se trouva pour lors de vingt-trois François et dix-huit Sauvages, Mahingans ou Abenakis et Sokokis, dix de leurs femmes qui les accompagnoient et trois petits enfants. Je crois, Monsieur, qu'il est à propos

que je vous donne les noms de ceux qui ont essuyé les travaux d'une si grande entreprise.

Noms des François.

M. de La Salle, commandant pour le Roy à ladite descouverte.
Le Révérend Père Zenoble, Recollect.
Le sieur de Tonty, capitaine de brigade.
Le sieur de Boisrondet.
Jacques Bourdon, sieur d'Autray.
Jacques La Méterie, notaire.
Jean Michel, chirurgien.
Jacques Cochois.
Anthoine Bassard.
Jean Masse.
Pierre You.
Colin Crevel.
Jean du Lignon.
André Hénault.
Gabriel Barbier.
Pierre Migneret [1].
Nicolas de La Salle.
André Babœuf.
Pierre Buret.
Louis Baron.
Jean Pignabel.
La Violette.
Pierre Prud'homme, armurier.

Noms des Sauvages.

Le capitaine Clance.
Amabanso.
Hirguen.
Ahos.
Seneché.
Nanaouairinthe.
Youtin.
Sanomp.
Ouabaresmanth.
Alimalman.
Apexos.
Chouakost.
Akiesko.
Maskinampo.
Miouema.
Ononthio.
Pioua.

1. Je vois ce nom écrit ailleurs *Menneret*, *Miguret*

Femmes.

1 Huronne.	5 Abenaquises.
3 Nipissiriniennes.	1 Ochipoise.

3 enfans.

Après nous traisnasmes nostre équipage soixante-dix lieues, sçavoir vingt sur la rivière de Chicago et cinquante sur celle des Illinois. Estant arrivez au fort de *Contrecœur* (*sic*), nous y trouvasmes la navigation, et comme plusieurs de nos Sauvages furent obligez de faire plusieurs canots d'escorce d'orme, cela fut cause que nous n'arrivasmes que le 6 Février au fleuve de Mississipi, qui fut nommé Colbert par M. de La Salle. L'on y compte cent lieues du village des Illinois, et son rumb de vent est presque toujours à l'ouest et surouest. A cause que nos Sauvages avoient esté occupez à faire des canots et que les vivres nous manquoient, nous fusmes obligez de mettre une ligne à l'eau pour pescher de la barbue; nous en prismes une d'une grosseur extraordinaire, laquelle fournit de viande suffisante à vingt-deux hommes pour leur soupé. Nos Sauvages ayant achevé de faire leurs canots, nous descendismes le fleuve et nous trouvasmes, à six lieues, sur la main droite, une rivière qui tombe dans le fleuve Colbert, laquelle vient de l'ouest et paroist aussy grande et aussy considérable que la grande rivière, selon le rapport des Sauvages. Elle s'appelle Emissourita, abondante en peuples. Il y a mesme des villages de Sauvages, lesquels se servent de chevaux pour aller en guerre et pour transporter la chair des bœufs qu'ils tuent à la guerre. A six lieues au-dessous, sur la gauche, nous trouvasmes un village de cent quatre-vingts

cabanes, et comme tous les Sauvages estoient allez à la chasse, M. de La Salle fit faire des marques pour leur donner à connoistre que nous estions passez, y laissant quelques marchandises pendues à un poteau. Ce village s'appelle Tamaroa. Nous cabanasmes deux lieues au-dessous pour chasser; nous y tuasmes quelques chevreuils et ensuite continuasmes nostre chemin, et trouvasmes à quarante lieues de là, sur la gauche, une rivière appellée par les Iroquois Oyo, laquelle vient de derrière le pays desdits Iroquois, et doit avoir cinq à six cents lieues de cours. Enfin, après avoir passé quarante lieues d'un pays noyé et de cabanes, lesquelles sont sur le rivage, nous arrivasmes, sur la mesme main, sur un costeau où nous cabanasmes pour chasser; mais comme le lieu n'estoit pas commode, nous descendismes trois lieues plus bas. Pierre Prud'homme, qui n'avoit jamais chassé, eut envie d'aller à la chasse et dit en partant : « C'est pour le coup que je vais faire parler de moy. » M. de La Salle luy recommanda de faire en sorte de ne se point escarter, et que, si par malheur cela luy arrivoit, il se réglast sur la boussole en tenant le nord-ouest, et qu'ainsy il reviendroit à la cabane. Le mesme jour, comme mon canot faisoit beaucoup d'eau et que je m'estois arresté pour le faire jeter, je trouvay une quantité de fèves ou fayolles semées par terre. J'en amassay plein un bonnet et les présentay à M. de La Salle, lequel eut de la peine à croire que cela venoit naturellement dans le pays. Nos Sauvagesses, les ayant veues, en furent chercher, et sur le soir en apportèrent environ un demi-minot, de manière que M. de La Salle ne douta plus que cette sorte de légumes ne vinst naturellement. A la vérité, il y en a une très-grande quantité le long du rivage, et mesme la tige en est grosse comme le

bras. Elle tourne à l'entour des arbres comme le lierre en France. Sur le soir, nos chasseurs estant arrivez, nous rapportèrent avoir veu une quantité de pistes dans le bois. Pierre Prud'homme et Maskinampo, n'estant point revenus, nous causèrent beaucoup de chagrin, croyant qu'ils avoient esté pris par les Sauvages dont on avoit veu les pistes. Le jour suivant que l'on retourna à la chasse, chacun estant de retour, rapporta avoir veu une cabane dans le bois, laquelle estoit abandonnée du jour mesme, ce qui fit que le lendemain M. de La Salle envoya des Sauvages et François dans le bois pour faire en sorte d'en pouvoir attraper quelqu'un. Maskinampo revint, lequel nous dit que, s'estant égaré, il n'avoit pu venir plus tost, et qu'il avoit veu beaucoup de Sauvages qui estoient en chasse dans le bois, ce qui fut cause que M. de La Salle fit construire d'abord un fort pour nous mettre à couvert, et il m'envoya avec six hommes à dix lieues au bas de la rivière pour voir si je ne trouverois point Pierre Prud'homme.

Pendant mon absence, Gabriel Barbier, avec deux de mes Sauvages, en prit deux de la nation des Chicachas. L'on fut fort embarrassé, n'entendant pas leur langage. M. de La Salle prit la moitié de son monde pour aller audit village, et fit porter quelques marchandises pour tascher de ravoir nostre chasseur que nous croyions estre esclave parmy eux. Après qu'il eust marché deux journées sans trouver le village, il se fascha contre ces deux Chicachas, lesquels, craignant d'essuyer son chagrin, firent connoistre qu'il y avoit encore trois journées à marcher, ce qui obligea M. de La Salle à rebrousser chemin ; et ayant fait quelque présent à l'un de ces Sauvages qui avoient esté pris, il luy fit entendre

de porter lesdits présents à son village, et qu'il les invitoit tous de se trouver sur le bord du fleuve, et garda l'autre pour ostage.

Le huitiesme jour, M. de La Salle prit résolution de descendre le fleuve à trois lieues au-dessous du fort, lequel fut appelé le fort à Prud'homme. L'on trouva le feu d'où Prud'homme venoit de partir. L'on s'y arresta à chercher, et M. de La Salle m'en ayant donné advis par un canot, je le vins retrouver. Le 4 Mars, les Sauvages suivirent sa piste et quelques François avec eux. Ils le trouvèrent sur un cajeu qu'il avoit fait pour descendre, afin de pouvoir joindre nos canots, et l'amenèrent à la cabane. Il nous raconta qu'il s'estoit esgaré et qu'il y avoit dix jours qu'il n'avoit rien mangé. Nous fusmes tous fort joyeux de le revoir et nous partismes le 5. Le 12, après avoir fait naviguer cinquante lieues et fait petite chasse, à cause que le bordage de la rivière est garni de cannes si espaisses qu'il est presque impossible d'entrer dans le bois, nous mangeasmes le reste de nos vivres, et, d'un temps de brume, nous entendismes du costé de la main droite de la rivière des cris de guerre à la façon des Sauvages et battre le tambour. M. de La Salle ne douta point que ce ne fust un village. Nous fismes un fort en moins de demi-heure. Pendant le temps qu'on le faisoit, je m'avançay vers une pointe, et, le temps s'estant esclaircy, je descouvris le village et leur demanday qui ils estoient. Mais comme la rivière estoit extrêmement large, ils ne pouvoient m'entendre. Ils s'embarquèrent dans une pirogue, et comme ils furent à la voix, je leur demanday en langage Illinois qui ils estoient. Un Illinois, qui estoit parmy eux, s'écria : « Akansa », et me demanda qui j'estois. Je luy fis respondre : « Miskigouchia », qui est le nom que nous donnent les Sauvages du sud. Ils

vinrent à moy, et quand ils furent à portée, ils me décochèrent une flèche afin de connoistre par là si nous estions en paix ou en guerre; mais comme je ne tiray point sur eux, ils vinrent à moy en toute seureté.

M. de La Salle alla au-devant d'eux avec un calumet, et, après qu'ils eurent fumé dedans, Jean du Lignon et deux de nos Sauvages s'embarquèrent dans leur pirogue et furent au village. Six de leurs chefs vinrent au fort, où ils apportèrent le calumet. Après nous avoir tous fait fumer dedans, ils receurent quelques présents et nous convièrent d'aller à leur village. On s'embarqua, on s'y en fut et l'on fit dresser une cabane pour nous. Ces Sauvages nous receurent fort humainement, et après nous avoir régalez de tout ce que l'on pouvoit espérer dans le village, ils dansèrent le calumet à M. de La Salle. M. de La Salle prit possession de la terre au nom de Sa Majesté Très-Chrestienne et fit arborer les armes du Roy. On peut dire que ce sont les Sauvages les mieux faits de tous ceux que nous avons jamais veus. Ils se couvrent de peaux de cibolas. Leurs cabanes sont couvertes d'escorces d'arbres lesquels sont semblables aux cèdres et qui ont plus de cent pieds de hauteur sans branches, desquels ils font des pirogues qui vont aussi bien que des canots d'escorce. Il y a chez eux des pesches en abondance, des coqs et des poules, et plusieurs fruits qui nous sont inconnus. Nous reconnusmes que ces gens estoient fort honnestes par la bonne réception qu'ils firent au Chicacha qui estoit avec nous, quoyqu'ils soient toujours en guerre avec ceux de sa nation. Ils nous donnèrent deux interprètes pour nous mener chez les Taensas, et, en chemin faisant, nous trouvasmes deux villages de la nation Enansa [1].

1. Akansa?

Ayant passé le dernier village, nos Sauvages tuèrent le premier crocodile. C'est l'endroit où finissent toutes les pelleteries de castors et de loutres, lesquels sont dévorez par ces animaux. Pour ce qui est des cibolas, on en trouve jusqu'à la mer.

Ayant pris la droite de la rivière, nous manquasmes les Chicachas à cause d'une grande isle qui a près de quatre-vingts lieues de long qui nous sépara d'eux; et le 22 nous arrivasmes aux Taensa, après avoir navigué quatre-vingts lieues, et comme cette nation estoit située sur un petit lac, nous nous cabanasmes à trois lieues du village. Je fus chez eux avec Pierre Prud'homme, le capitaine Classe (*sic*) et les deux autres Sauvages, nos interprètes. Nous y arrivasmes de nuit, et les Akansas s'estant mis à chanter, les Taensas les reconnurent pour amis, et nous entrasmes en sûreté dans leur village. Jamais je n'ay esté si surpris qu'en entrant dans la cabane du chef, parce que les autres Sauvages ne sont point bastis de la mesme manière. L'on reconnoist à cette nation une partie des qualitez que possèdent les gens policez. L'on nous fit d'abord entrer dans une cabane de 40 pieds de face; les murailles en sont de bouzillage, espaisses de deux pieds et hautes de douze. La couverture est faite en dôme, de nattes de cannes, si bien travaillées que la pluye ne perce point à travers. En entrant dedans, nous vismes le chef qui estoit assis sur un lit de repos. Il y avoit plus de soixante vieillards vis à vis de luy, couverts de grandes nappes blanches semblables aux amas[1] que les Sauvages des isles de l'Amérique font. Il y avoit un flambeau de cannes sèches au milieu de la cabane, laquelle estoit ornée de plusieurs boucliers de cuivre jaune attachez sur les quatre faces des murailles, de quantité de peintures, d'une alcôve où

1. Hamacs.

repose le chef, et de plusieurs lits de camp, sur lesquels reposent les chefs des huit villages qui sont situez sur le lac et qui dépendent de luy. Tous ces vieillards qui estoient auprès de luy dans la dite cabane avoient leurs mains sur leurs testes et hurloient tous d'une voix comme des loups, criant : « Ho ! ho ! ho ! ho ! » Et, après que le chef leur eut parlé, ils s'assirent tous, et l'on nous fit asseoir sur une natte de canne qui estoit préparée sur la terre, qui estoit délicatement travaillée. Nostre interprète se leva debout, et après avoir fait une harangue, il donna une robe de sibola dont il estoit couvert au chef, lequel le revestit de la sienne ; et leur ayant fait connoistre que nous estions venus faire alliance avec eux, et que celuy qui nous commandoit avoit besoin de vivres, il commanda d'abord que l'on eust à dire à toutes les femmes de faire des farines de bled d'Inde et des pastes d'un certain fruit qu'ils appellent Paquimina, lequel est fort bon. Je donnay au chef un couteau qu'il receut comme un présent fort considérable. Il nous régala le mieux qu'il put, et je remarquay qu'un de ses petits enfans voulant sortir passa entre le chef et le flambeau, fut retiré brusquement par sa mère qui luy fit faire le tour : c'est la marque du respect qu'on luy porte. Il fut servy par des esclaves. Qui que ce soit ne mange dans ses vaisseaux que luy. Ils sont de terre, très-bien vernis et faits en manière de coupes. Leurs couteaux sont de pierre à fusil aussy bien que les haches. Je remarquay qu'il avoit seize perles fines pendues aux oreilles, et ayant dit à nostre interprète de leur demander où ils les avoient trouvées, il respondit que c'estoit à la mer, dans des coquilles, et qu'il y en avoit beaucoup.

Je partis faire ce récit à M. de La Salle de tout ce que j'avois veu, lequel m'engagea d'y retourner pour tascher

d'avoir lesdites perles. Il arriva cette journée quantité de canots chargez de vivres; on avoit une poule pour une alesne ou une aiguille. M. de La Salle, qui avoit toujours creu que ce fleuve tomboit dans la baye du Saint-Esprit, ayant pris hauteur avec son astrolabe, se trouva trente et un degrez; ce qui luy fit croire que nous estions dans le fleuve Abscondido[1], comme il s'est trouvé vray par la suite. Je retournay donc au village avec nos interprètes, et ayant donné un bracelet au chef, il me fit présent de ces perles, lesquelles estoient ternies à cause qu'ils les percent avec du fer rouge. Elles estoient grosses comme des pois; je les donnay à M. de La Salle. Quatre de nos Sauvages aussy bien que nos interprètes ne voulurent point passer outre à cause de la crainte des nations que nous devions trouver; car il faut noter que tous les villages qui sont situez sur la gauche du fleuve font guerre à ceux de la droite. Cela n'empescha pas que nous ne partismes le 25 et fusmes cabaner dans une isle à dix lieues de là.

J'ay oublié de vous dire que les Taensas avoient une divinité, parce que nous avons veu un temple vis-à-vis de la cabane du chef, dans laquelle il y a une manière d'autel et au sommet trois aigles qui regardent le soleil levant. Ce temple est enfermé dans une manière de redoute, où ils mettent dessus la muraille les testes de leurs ennemis qu'ils ont tuez en guerre. On y fait garde jour et nuit. Ce fort n'est point régulier, mais il est très-bien flanqué à chaque angle; il y a des guérites de bois dur.

Le 26, au matin, estant sur l'eau, à deux lieues de nostre cabanage, nous aperceusmes une pirogue qui traversa la rivière. Nous luy donnasmes chasse; mon canot, qui alloit le

1. Ou Escondido.

mieux, devança tous les autres, et comme j'estois prest à joindre la pirogue, je fus fort surpris de voir tout le bord garny de Sauvages l'arc et la flèche en main. M. de La Salle, voyant le danger où je me trouvois, me pria de traverser de l'autre bord, et comme nous estions à terre, me demandant mon advis pour aborder cette nation, je m'offris de leur aller porter le calumet, ce qu'il eut de la peine à m'accorder. Néantmoins il estoit de nécessité de leur parler. Je m'embarquay donc dans un canot pour me soutenir en cas d'alarme. D'abord que j'eus mis pied à terre de l'autre bord, où estoient les Sauvages, ils s'assirent. Je les fis tous fumer dans le calumet de paix et donnay un couteau à un vieillard, lequel me parut le chef. Il le mit promptement dans sa robe, comme s'il avoit fait un larcin. Joignant les mains, je le contrefis, parce que cela signifie à leur manière que l'on est amis. Je leur fis signe ensuite de passer deux de l'autre bord et que je resterois avec eux, ce qu'ils firent. Et après qu'ils eurent veu M. de La Salle et appelé deux de leurs gens qui estoient cachez dans le bois, ils retournèrent avec tous les François où j'estois demeuré. Nous cabanasmes et M. de La Salle, ayant esté convié d'aller à leur village, il partit avec la moitié de son monde et je restay à la cabane qui estoit esloignée de trois lieues, et M. de La Salle coucha au village. Ils le nomment *Nahy*[1]. Pendant la nuit ils envoyèrent quérir le chef des Coroha, lequel vint toute la nuit pour voir M. de La Salle, et ledit chef vint avec luy et dix hommes à nostre cabane. Le lendemain ils s'embarquèrent tous dans nos canots avec nous pour aller à leur village, qui estoit à dix lieues. Nous fusmes avec une pluye continuelle. Quand nous fusmes arrivez chez eux, ils nous régalèrent tout

1. Naché?

de leur mieux, et donnèrent un calumet à M. de La Salle. Je perdis en cet endroit-là un esclave que j'avois acheté des Taensas, lequel se sauva la nuit avec sa mère. Ils estoient natifs de ce village. Après que les Coroas nous eurent fait comprendre qu'il y avoit encore dix journées à la mer, nous partismes le jour de Pasques et laissasmes sur la gauche un village des Hama, avec lesquels nous n'eusmes aucun commerce, et sur la droite dudit village une grandissime rivière, et sur la mesme main un chenal qui va à la mer, lequel en est distant de cinquante lieues. Ayant fait quatre-vingts lieues de navigation, le canot où estoit le Père Zenoble, lequel estoit le plus avancé, aperceut sur la main droite quelques Sauvages qui peschoient au bord de l'eau. Ils les appelèrent; ayant eu peur, ils fuirent à leur village, et aussitost nous entendismes battre le tambour et faire des cris de guerre. Nous débarquasmes à un petit ruisseau où nous dressasmes un angle pour nous mettre à couvert des flèches. M. de La Salle commanda les sieurs d'Autray, Haisnault, Migneret et Brossard pour aller à la descouverte, lesquels feurent receus à coups de flèches. Lesdits sieurs ayant fait leurs raports, quatre de nos Sauvages y voulurent aller, à qui pareille chose arriva. M. de La Salle, voyant que ces Sauvages n'estoient point traitables, nous fit rembarquer et, ayant navigué deux lieues, nous aperceusmes un village sur la gauche. Nous fusmes pour l'aborder. Il s'appelait Tangibaho, et celuy qui ne nous avoit pas voulu recevoir Kinipissa. Nous n'y trouvasmes que des cadavres : il y avoit environ vingt jours qu'ils avoient esté défaits par les Chouchoumas. Il y avoit du sang jusqu'à la cheville du pied et cinq grandes cabanes pleines de corps morts, et le reste du village consumé par le feu. Ce village estoit distant de trente lieues de

la mer. Nous continuasmes nostre route et, le 6 Avril, nous arrivasmes à la mer. Le 7, comme cette rivière se divise en trois chenaux, M. de La Salle fut descouvrir celuy de la droite, je fus à celuy du milieu, et le sieur d'Autray à celuy de la gauche. Nous les trouvasmes très-beaux, larges et profonds. A nostre retour, le 9 Avril, M. de La Salle fit arborer les armes du Roy et une croix, et y chanta le *Te Deum*. On y fit trois descharges, et après avoir mis en terre une plaque de plomb où les armes de Sa Majesté estoient gravées, M. de La Salle prit possession du fleuve au nom de très-hault et très-glorieux prince Louis le Grand, roy de France et de Navarre. Le 10 nous remontasmes le fleuve.

Comme les vivres nous avoient manqué, cela fit prendre résolution à M. de La Salle d'aller au village des Quinipissa, de gré ou de force, et nous vivions pendant ce temps de quelques pommes de terre et de crocodiles, que nous trouvions rarement le long du rivage. Le 14 nous arrivasmes au village des Tangibaho. Nos Sauvages ayant aperceu de la fumée de l'autre bord, M. de La Salle y envoya la nuit à la descouverte les sieurs d'Autray, Haisnault, Brossart, avec quatre Sauvages, lesquels nous rapportèrent sur la minuit avoir veu à un feu quatre personnes qu'ils n'avoient pu distinguer si elles estoient hommes ou femmes. Devant la pointe du jour nous traversasmes et nous trouvasmes quatre femmes endormies de leurs gens qui avoient fuy aux Quinipissa. Elles nous avertirent de ce qui s'estoit passé. Nous fusmes le mesme jour cabaner vis-à-vis leur village. Sur le midy il passa devant nostre cabanage un canot avec des guerriers dedans, lesquels nous bravoient le casse-teste à la main. D'abord M. de La Salle fit mettre un canot à l'eau, dans lequel il s'embarqua et fut après; mais, ne

l'ayant pu joindre, il revint à la cabane, et, ayant embarqué une des femmes que nous avions faites prisonnières, il luy donna quelques haches, couteaux et alimens, et parce qu'on luy fit comprendre que nous avions faim, qu'elles eussent à apporter du bled, et que les trois autres s'en retourneroient à leur village. Elle en fut porter la nouvelle au village. Le 15 au matin, nous entendismes crier de l'autre bord, et ayant aperceu environ trois cents hommes, M. de La Salle fit mettre trois canots à l'eau et s'en fut à eux. Pendant qu'il estoit à traiter des pois avec cette nation, j'aperceus onze canots cachez dans une petite anse, ce qui m'obligea de faire mettre tous les canots à l'eau, afin d'estre en estat de secourir M. de La Salle en cas de besoin. Après que les Quinipissa eurent fumé dans le calumet, ils demandèrent des ostages. On leur donna Hesnault avec Chaquesqué, et deux Quinipissa s'embarquèrent avec M. de La Salle. Après avoir esté assi un peu de temps, ils nous firent signe de traverser de l'autre bord, on s'embarqua et on fut cabaner à demi-quart de lieue du village, où les femmes que nous avions pris s'en retournèrent chez eux, et Hesnault avec Chaquesqué[1] vinrent en nostre cabane, lesquels nous dirent que les cabanes de ces Sauvages estoient couvertes de feuilles de palmier. Une des femmes que nous avions prises nous apporta un peu de bled d'Inde, et ensuite quelques jeunes gens. On le leur paya fort bien, afin de les encourager d'en apporter davantage.

Environ sur les huit heures du soir, trois jeunes hommes apportèrent fort peu de bled d'Inde; et pendant que deux restoient en nostre cabane, le troisiesme visitoit partout et mesme vouloit faire en sorte que M. de La Salle laissast aller avec eux

1. Il y a lieu de croire que les noms sont mal écrits dans cette relation. Le nom de Sauvage qui, dans la liste, se rapproche le plus de celui-ci est Choüakost.

une femme esclave qui leur estoit alliée, que les Akansas luy avoient donnée, à quoy il s'opposa, et par un pressentiment il ne voulut pas que j'allasse l'après-dîné au village, crainte d'accident. Les jeunes hommes s'en retournèrent. On posa les sentinelles et un chacun se coucha. Une demi-heure devant le jour, Crevel, qui estoit en sentinelle, entendit casser des cannes, et comme j'entendis qu'il disoit cela et que le sieur d'Autray disoit que c'estoient des chiens, je luy criay de prendre garde. Il entendit par une seconde fois la mesme chose. M. de La Salle, qui ne dormoit point, ayant jugé par ce bruit que ce pouvoient estre des hommes, s'écria : « Aux armes, enfans! » Un chacun se mit en devoir de se deffendre, et la moitié n'estoient pas prests que nous entendismes le cri de guerre tout à l'entour de nous. Ces canailles nous avoient entourez et faisoient mettre au bord de l'eau des canots, et mesme un de ceux qui estoient dedans ayant pris le bout du fusil de Pignabel, croyant que c'estoit une fredoche, Pignabel luy lascha son coup, et Louis Baron un autre et leur canot tourna. Nous fismes assez bon feu jusqu'à la pointe du jour et à chaque coup de fusil que nous tirions, ces barbares faisoient des cris de guerre; mais d'abord qu'ils virent clair et qu'ils aperceurent des morts de leur costé, ils prirent la fuite et nous les chargeasmes jusqu'à ce que M. de La Salle nous voyant trop avancez, nous commanda de nous retirer au cabanage de crainte qu'ils ne nous prissent par derrière, et en brisant nos canots ils nous auroient dégradez et mis entre leurs mains. Sur le midy M. de La Salle prit la moitié de son monde et fut briser les pirogues proche du village, sous leurs yeux. Estant de retour de cette expédition, il tint conseil pour exécuter son dessein, qui estoit d'aller le lendemain les attaquer dans leur village. Mais comme on fit

visite des munitions, et qu'il ne s'en trouva pas suffisamment pour cela, nos Sauvages, après avoir enlevé quelques chevelures de ceux que nous avions tuez, plantèrent quelques testes au bout de quelques piques, et nous nous embarquasmes pour remonter le fleuve sans avoir aucun de nous de blessé ny tué, avant qu'ils nous suivissent par terre, car nous trouvasmes comme ils avoient dressé une embuscade à dix lieues au-dessus.

Nous trouvasmes un costeau où on tua deux chevreuils et deux ours avec quelques crocodiles. Cela nous aida à gagner le village des Coroas. Le 29, nous trouvasmes à une lieue dudit village une pirogue avec deux hommes dedans, lesquels prirent le devant pour annoncer nostre venue. Comme nous fusmes à la veue du village, nous n'aperçusmes que fort peu de monde sur les costeaux. Le chef vint au-devant de nous et quand M. de La Salle luy eut donné les chevelures, il nous parut extrêmement surpris, et nous ayant fait signe de le suivre pour manger, nous montasmes la coste où il y avoit des nattes de cannes au milieu de la place pour nous recevoir et sur lesquelles il nous fit asseoir, et comme l'on nous portoit à manger, nous fusmes surpris de nous voir entourez par plus de mille homme. Quelqu'un de nos gens reconnut parmy eux quelques Kinipissas, lesquels estoient leurs alliez; et l'on jugea en les voyant qu'ils leur estoient venus porter la nouvelle de ce qui s'estoit passé chez eux, et que ce grand nombre d'hommes n'estoit assemblé que pour nous faire un meschant party. Nous mangeasmes le fusil à la main. Ces Sauvages tinrent des conseils et après que nous eusmes mangé, nous fismes semblant de nous entretenir aussy. Nous entendismes crier une de nos Sauvagesses au bord de l'eau. Je fus luy demander ce

qu'elle avoit, elle me dit que de ces Sauvages avoient pillé un de leurs canots. Le maistre à qui il appartenoit descendit la coste et trouva une partie de ce qu'il avoit perdu. Cela causa un bruit confus. Le chef des Coroas ayant invité M. de La Salle à demeurer trois jours chez luy, disant qu'il logeroit les François dans une cabane et les Sauvages dans une autre, ce qu'il n'avoit pas fait quand nous descendismes, il y consentit. Sur quoy je ne pus m'empescher de luy dire qu'il voyoit bien l'estat des choses et qu'ayant fait sa descouverte, il ne devoit pas s'exposer à des misérables qui luy pouvoient jouer un mauvais tour. Il me tesmoigna qu'il falloit toujours faire connoistre aux Sauvages que l'on n'avoit point peur d'eux.

Pendant ce temps le chef des Coroas s'informoit d'un esclave de M. de La Salle, lequel il entendoit, de quelle manière l'affaire s'estoit passée avec les Quinipissas. Je ne sais s'il reconnut leur tort ou s'il appréhendoit. Je dis à M. de La Salle d'aller au village des Nachy, et que là nous trouverions des rafraischissemens. Nous nous embarquasmes et fusmes coucher vis-à-vis ledit village où nous attendismes jusqu'à dix heures du matin, et voyant qu'il ne reparoissoit personne de l'autre bord, M. de La Salle dit : « Il nous faut continuer nostre chemin. Nous n'avons que faire de vivres, en ayant assez. » En doublant une pointe nous fusmes surpris d'entendre un cry de guerre de l'autre bord, et nous comprismes qu'ils n'avoient pas envie de nous nourrir. Après avoir fait environ trois lieues, nous trouvasmes sur un cajeu un Tahensa qui se sauvoit d'entre les mains des Coroas. M. de La Salle le mit dans son canot. Et le 30 Avril estant arrivez au portage des Tahensas, je le conduisis dans son village, où nous renouvelasmes amitié, et le chef conneut par là que nous estions ses véritables amis.

J'admiray pour la seconde fois leur manière d'agir. Car cet homme ne dit aucune nouvelle pendant qu'il y eut du monde dans la cabane du chef; et après que nous eusmes soupé et que tout le monde fut retiré, il fit fermer la porte et, m'ayant fait approcher de luy, il appela le Taensa que j'avois amené, lequel luy raconta les nouvelles et ensuite se fut coucher.

Le lendemain un chef des Mosopelleas, lequel après la défaite de son village avoit demandé au chef des Tahensa à demeurer chez luy, et y demeuroit avec cinq cabanes, fut voir M. de La Salle, et s'estant dit Mosopellea, M. de La Salle luy rendit un esclave de sa nation, et luy donna un pistolet. Le chef des Taensas, ayant appris le bon traitement qu'il avoit receu, envoya dire à M. de La Salle qu'il l'allast voir. Les François qui couchèrent à son village nous dirent qu'on avoit chanté toute la nuit à sa porte, et que le lendemain en s'embarquant il y avoit deux corps de musique, et que les canoteurs venoient à la cadence; que deux hommes, un devant, l'autre derrière, avec des éventails fort bien faits de plumes de cygnes, empeschoient que les cousins ne les piquassent. Nous entendismes dire : « Voilà un chef qui arrive », et nous fusmes au-devant de luy. Nous remarquasmes que deux cents personnes de ses gens se mirent en haye, et avec les mains nettoyèrent la place par où il passoit. Il entra dans la cabane de M. de La Salle, lequel luy donna un fusil et plusieurs autres présents, et après s'estre donné de grandes marques d'amitié, et lorsqu'ils nous eurent chargez de toutes sortes de rafraischissemens, l'on fit mettre les canots à l'eau pour partir le 3 May. Le chef fit une prière au soleil pour nous souhaiter un bon voyage, et fit jeter du tabac à l'eau afin que la rivière fut paisible.

M. de La Salle, qui avoit envie de faire diligence, ayant pris

le devant avec trois canots alléges, en arrivant aux Akansas, sur un faux rapport qu'on luy fit que les canots que je conduisois avoient esté défaits, nous y attendit jusqu'au 20, et, ayant appris mon approche, il partit pour continuer sa route. Les Akansas luy desbauchèrent deux Tahensas qui l'accompagnoient, appréhendant qu'ils ne s'attirassent nos marchandises. Je trouvay dans ledit village les quatre Sauvages qui nous avoient quittez. Il y en eust deux qui y voulurent rester. Les deux autres s'embarquèrent avec moy continuant ma route. Je trouvay une lettre pendue à un arbre. Elle estoit de Cauchois, qui me marquoit que M. de La Salle estoit tombé malade, et de luy envoyer au plus viste Jean Michel pour le saigner, ce que je fis, et le dernier May estant arrivé au fort Prud'homme, je le vis attaqué d'une maladie mortelle, ce qui nous causa un grand chagrin. Et comme il avoit des affaires pressantes à la rivière des Miamis, je partis le 4 Juin avec Brossard, Cauchois, Jean Masse et un Sokokis. Au-dessus de la rivière Ohio je trouvay quatre Iroquois dont la bande, qui avoit esté de cent hommes, avoit esté défaite par les Scioux, et comme ils avoient besoin de quelque assistance, je leur donnay une partie de ce dont ils avoient besoin ; quatre jours après, ayant aperceu une fumée, nous y fusmes. Il sortit du bois trente guerriers Tamaroas, lesquels vinrent l'arc bandé sur nous faisant des cris de guerre. Je leur présentay le calumet. Un Illinois qui estoit parmy eux, m'ayant aperceu, me reconneut, et s'escria : « C'est mon camarade, ce sont des François ! » Nous mismes à terre et passasmes la nuit avec eux. Ils eurent dessein de nous tuer, mais comme ils estoient partie Illinois, Missourita et Tamaroas, les Illinois empeschèrent ce coup. Le village des Tamaroas n'estoit qu'à une journée et demie ; un

guerrier leur fut porter le calumet, et sur ce que je leur avois dit que le canot iroquois estoit bien loin, ils rebroussèrent chemin. Le 18, estant à la veue du village, les chefs vinrent audevant de moy et nous fusmes de compagnie au village. Le 20, après leur avoir fait quelque présent, je partis et arrivay le 27 au village des Illinois, que nous trouvasmes abandonné à cause de la crainte qu'ils avoient des Iroquois. Les eaux estant fort basses, je fus obligé d'abandonner mon canot et de marcher par terre pour gagner le lac qui est à quarante lieues de là.

De la manière que je vous ay dépeint la Grande Rivière, elle vous aura peut estre paru affreuse à cause que son rivage est bordé de cannes; mais je vous diray que ce n'est qu'une lisière qui n'entre point dans la profondeur. On en trouve une seconde de bois francs, où il y a quantité de fruits qui nous sont inconnus, et abondance des meuriers, de lauriers et de palmiers, et derrière les bois francs, ce sont de grandes prairies remplies de toutes sortes de bestes fauves, comme cerfs, chevreuils, ours, lièvres, lapins, loups-cerviers, marmottes et une grande quantité de sibolas et quelques autres animaux qui nous sont inconnus. Les terres y sont merveilleuses, et au village des Coroas, le bled d'Inde y est en maturité en 40 jours.

Par bonheur, au bord du lac, je trouvay un Sauvage Outagamis qui me vendit son canot. Je gagnay la rivière des Miamis; n'ayant trouvé personne, je me rendis le 22 Juillet à Michilimakinak. M. de La Salle estant remis de sa maladie, laquelle luy avoit duré quarante jours, m'envoya ordre de l'attendre, et s'estant rendu à Michilimakinak, il prit résolution d'aller en France rendre compte à la Cour de sa descouverte, et m'ordonna d'aller faire faire un fort au portage de la rivière des Illinois, pour maintenir en seureté le village des Chaoua-

nons qu'il avoit appelez près de luy et avoit joints avec les Miamis. Estant arrivé, je trouvay que les Chaouanons estoient allez en chasse et les Miamis dans la disposition de fuir, à cause qu'on leur avoit dit que les Iroquois les venoient manger. Je trouvay tous nos gens dispersez; et comme j'avois peu de monde, je pris résolution d'aller hyverner dans la rivière des Illinois, afin de pouvoir rassembler mon monde au printemps. Mais comme M. de La Salle se trouva indisposé, il se résolut de ne point passer en France et d'envoyer ses dépesches par le R. P. Zénoble, et il vint me joindre, le 30 Décembre, et pendant l'hyver nous y construisismes le fort de Saint-Louis sur un rocher inaccessible, où M. de La Salle fit venir les Chaouanons. Les Miamis se joignirent à luy et ensuite les Illinois, vers lesquels je fis dans le mois de Mars 1683 un voyage de plus de cent lieues, à traverser les prairies. Après leur avoir fait de grands présents de la part de M. de La Salle, qu'ils appelèrent leur père, ils me donnèrent parole de nous venir trouver.

Je ne veux point, Monsieur, vous importuner de toutes les difficultez qu'on a eues pour rassembler ces peuples, lesquels avoient l'esprit préoccupé des mauvais discours que les François ennemis de M. de La Salle leur avoient faits. Après donc que M. de La Salle eut mis son fort en estat, il prit résolution d'aller en France, et, m'ayant laissé le commandement en sa place, il partit le mois d'Aoust 1683 et mena avec luy deux Chaouanons. A quatorze lieues du fort, il trouva le chevalier de Baugy, lequel luy apportoit une lettre de M. de La Barre, gouverneur général du Canada, afin qu'il eust à descendre pour rendre compte de sa descouverte. Ledit chevalier de Baugy arriva au fort avec des lettres de M. de La Salle par lesquelles

il me recommandoit de le bien recevoir et de vivre en grande union avec luy; mais comme par la suite du temps je vis qu'il faisoit son possible pour desbaucher nos habitans, et que le sieur de La Durantays ne s'y espargna pas non plus quand il y vint, il me fut impossible d'éviter quelques démeslez que j'eus avec eux, et nous passasmes l'hiver en mésintelligence ensemble. Le 21 Mars 1684[1], deux cents Iroquois, ayant pillé sept canots de François, vinrent ensuite attaquer nostre fort. Après six jours de siége, ils se retirèrent avec perte de leurs gens et furent poursuivis par de petits partis de nos alliez qui en tuèrent quelques-uns. Le 21 May, le sieur de La Durantays, sous prétexte de venir à nostre secours, me signifia, le 23, les ordres de M. de La Barre qui m'obligèrent de quitter la place et de me rendre icy. Mais comme la Cour a embrassé l'entreprise de M. de La Salle, et qu'il est venu des ordres du Roy à M. de La Barre que nous eussions à rentrer dans le bien de M. de La Salle, celuy-cy m'a nommé au gouvernement du fort Saint-Louis, selon le pouvoir que Sa Majesté luy a donné, et le Roy m'a honoré d'une compagnie du destachement de la Marine. J'estois parti pour aller audit fort, mais les glaces m'ayant barré le chemin, j'ay esté obligé de relascher. J'espère le printemps prochain me remettre en marche pour y aller.

Je vous demande, Monsieur, la continuation de vostre amitié, et vous supplie d'estre persuadé qu'en quelque lieu que je sois, je seray toujours avec beaucoup de respect, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

De Tonty.

De Québec, le 14 Novembre 1684.

1. Le texte porte à tort 1683.

Distances des lieux où le sieur de Tonty a passé depuis La Rochelle jusqu'à la mer du Sud (sic), *par le Canada et par l'embouchure de la rivière de Mississipi ou fleuve Colbert.*

	Lieues.
De La Rochelle à l'Isle-Percée	1000
De l'Isle-Percée à Québec	120
Aux Trois-Rivières	30
Au Montréal et Villemarie	30
Au fort Frontenac	60
A Niagara	92
Au lac Érié	14
Au Détroit	100
Au lac Huron	30
A Michilimakinak	100
A la rivière des Miamis	120
Au portage de la rivière des Illinois	25
Au fleuve Colbert ou Mississipi	200
A la mer	374
	2205

Distances des lieux les plus remarquables où ledit sieur de Tonty a touché dans le fleuve Colbert.

	Lieues.
De l'embouchure de la rivière des Illinois à la rivière des Missourites.	6
Au village des Tamaroua.	6
A la rivière Ohio.	40
Au village des Savansa (Akansa).	98
Au village des Tahensa.	80
Au village des Nachy.	12
Au village des Coroas.	10
Au village des Quinipissa.	80
Au village des Tanchibao.	2
A la mer.	38
	372

TABLE DES MATIÈRES

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

Imprimeur breveté

RUE SAINT-HONORÉ, 338





